3 1761 04913759 9

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

MÉLANGES

LINGUISTIQUES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

PUBLIÉS PAR

Mario ROQUES

LATIN VULGAIRE ET LANGUES ROMANES
LANGUE FRANÇAISE
NOTES ÉTYMOLOGIQUES
APPENDICE
INDEX

Fascicules III et IV

172441
3 7 2

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS

1909

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT IX

I. — LATIN VULGAIRE ET LANGUES ROMANES.

Romani, Romania, lingua romana, romancium 1
L'*Appendix Probi* 32
Version latine de l'*Heptateuque* 46
L'altération du *C* latin 79
La prononciation de *H* en latin 127
La dissimilation consonantique dans les langues romanes 129

II. — LANGUE FRANÇAISE.

Grammaire historique de la langue française. Leçon d'ouverture 153
Histoire de la langue française 174
Phonétique française : *O* fermé 231
Anç. fr. *IÉ* = fr. mod. *É* 266
Français *R* = *D* 270
Ti, signe d'interrogation 276
La vie des mots 281
Les plus anciens mots d'emprunt du français 315
Un nouveau dictionnaire de la langue française 353
La grammaire et l'orthographe 420
Sur la versification française 429
Les parlers de France 432

III. — NOTES ÉTYMOLOGIQUES.

Abrier, abri 452
Accoutrer, fatras 454

Andain 457
Antenois 464
Avoir son olivier courant 464
Bascauda 467
Bédane 474
Boute-en-courroie 475
Cheisel 481
Combr- 483
Corrot, corine 486
Debé 488
Diner 491
Dioré 498
Fr. *dôme* 499
Elme, osberc 502
Empreu 506
Estrumelé 508
Étymologies françaises 513
[1. *Bouvreuil*, 515. — 2. *Cahier*, 516. — 3. *Caserne*, 517. — 4. *A l'envi*, 520. — 5. *Lormier*, 521. — 6. *Meise*, 522.]
Faire 524
Les origines de la fauconnerie 530
Ficatum en roman 532
Figer 554
Gens, giens 555
Guet-apens 560
Labaustre 561
A. fr. *lais* 564
Un article du dictionnaire de M. Godefroy [*Leche*] 570
Lorgaigne 571
Mastin 573
Mufle 573
Navrer 574
Noms de peuples païens dans la *Chanson de Roland* 578
Nuptias en roman 585
Or est venus qui aunera 587
Osterin 589
Par ci le me taille 593
Parpaing, perpigner 594
Pondre 597

Pruekes..... 603
Recluter, *recruter*, etc..... 606
Sancier, *essancier*..... 608
Soucy, *solside*, *somsir*..... 611
Surge..... 614
Trouver..... 615
Vapidus « *fade* »..... 626

APPENDICE.

De l'histoire de l'orthographe française..... 633
Additions et corrections..... 679

INDEX.

Index des auteurs et des textes cités..... 683
Index des mots..... 694
Index des matières..... 725

AVERTISSEMENT

Nous nous sommes proposé de réimprimer, sous le titre de *Mélanges linguistiques*, des mémoires insérés par Gaston Paris dans des recueils parfois difficilement accessibles aux romanistes [1], des articles imprimés dans des revues dont il ne fut pas le collaborateur régulier [2], quelques courtes publications isolées qu'il est aujourd'hui peu aisé de réunir [3].

Nous avons repris dans la *Romania* des travaux imprimés dans les premiers volumes devenus rares, quelques articles plus récents qui complétaient une publication ancienne, enfin les notes étymologiques.

Notre réimpression reproduit le texte des tirages à part quand Gaston Paris en a fait faire. Nous n'y avons corrigé que les fautes typographiques évidentes.

Les indications que nous avons cru indispensable d'ajouter sont placées entre crochets [ ]; elles visent surtout à faire connaître sur chaque point les opinions exprimées par Gaston Paris postérieurement au mémoire que nous réimprimons.

Nous avons pu ajouter aux articles extraits de la *Romania*, des *Mémoires de la Société de linguistique* et de la *Miscellanea Ascoli*, quelques notes inscrites par Gaston Paris dans les marges

---

1. *Journal des Savants*, *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, *Annuaire de l'École des Hautes Études*, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*; — *Mélanges Renier*, *Mélanges Boissier*, *Miscellanea Ascoli*.

2. *Revue de philologie française et de littérature*, *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, *Revue des Deux Mondes*, *Bulletin du Bibliophile*.

3. *Grammaire historique de la langue française*, — *Parlers de France*, — *Préface à* A. Tobler, *Le vers français*.

de ses exemplaires personnels [1]. Nous les avons fait précéder d'un astérisque et insérés aussi entre crochets [*]; mais il nous a paru inutile de signaler par une disposition spéciale un petit nombre de corrections de forme indiquées de même par Gaston Paris et exécutées dans cette réimpression.

La *Table des matières* rend suffisamment compte de l'ordre suivant lequel nous avons classé ces *Mélanges*. Seul le rejet en appendice de l'article sur l'*Histoire de l'orthographe française* demande une explication. La date déjà ancienne, l'étendue de cet article et le fait qu'il traitait d'un sujet sur lequel Gaston Paris avait eu l'occasion d'exprimer plus récemment son opinion, nous avaient décidé à l'éliminer de notre plan; toutefois il eût paru fâcheux à beaucoup et à nous-même que cet article ne fût pas réimprimé; la reproduction en appendice et en un caractère plus faible est un moyen terme auquel nous avons cru pouvoir nous arrêter.

Pour rendre appréciable et utile la richesse de ce recueil, nous y avons joint trois index étendus : index des auteurs et des textes cités, index des mots, index des matières [2]; rapprochés des *Tables* de la *Romania*, ils donneront au lecteur une idée assez exacte de l'activité de Gaston Paris en tant que linguiste.

Mario Roques.

---

1. Conservés à la *Bibliothèque Gaston Paris* (Sorbonne).

2. M. J. Stalzer nous a aidé à vérifier les références du premier index et d'une partie du second et M. Antoine Thomas a bien voulu relire sur épreuves nos trois index : à tous deux nous adressons nos remerciements.

UN NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE[1]

I

L'idée de ranger en ordre alphabétique les mots dont se compose une langue et d'en donner l'explication n'est pas aussi ancienne et aussi naturelle qu'il le semble au premier abord. Les Grecs ne l'ont pas eue. Ce qu'ils nous ont laissé en ce genre se borne à des recueils de mots rares, difficiles ou dialectaux — c'est ce qu'ils appelaient des *gloses* (proprement des façons particulières de parler) — et encore ces essais appartiennent-ils aux derniers temps de leur littérature, quand la langue des auteurs classiques était déjà une langue en partie morte, que les grammairiens avaient pour tâche de faire

1. *Dictionnaire général de la langue française du commencement du* XVII^e^ *siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un Traité de la formation de la langue*, par MM. Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, avec le concours de M. Antoine Thomas. Paris, Ch. Delagrave, non daté (1892-1900), deux volumes gr. in-8°.

[Gaston Paris a consacré au *Dictionnaire général* deux articles qui furent publiés, le premier, à l'apparition du premier fascicule, dans le *Journal des Savants* (1890), le second, après achèvement du *Dictionnaire*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1900). Ces deux articles expriment naturellement des idées fort voisines et il nous a paru suffisant de reproduire l'un des deux ; nous avons choisi l'article de la *Revue des Deux Mondes* dont l'intérêt est plus général, mais nous y avons ajouté en note, pour en préciser certains points, d'assez longs extraits de l'article de 1890 ; nous les reproduisons d'après le tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1890, 39 p. in-4°.]

comprendre. A l'époque byzantine, on compila des glossaires étymologiques, mais ces glossaires ne comprenaient toujours que des mots choisis. Les Romains composèrent aussi des recueils de gloses destinés à faciliter l'étude des auteurs archaïques; ils ne songèrent pas à dresser un véritable inventaire de leur langue. Cependant tous les Romains qui se piquaient de culture supérieure apprenaient le grec, et il semble qu'on aurait dû faire, pour l'usage pratique, des lexiques grecs-latins et latins-grecs : on en fit, en effet, quelques-uns, mais ils sont très incomplets et d'une époque relativement moderne : on apprenait le grec par l'enseignement oral des pédagogues, par le commerce avec les Grecs, par les voyages en Grèce.

Le moyen âge occidental se trouva, pour tout ce qui touchait à la vie intellectuelle, dans une position nouvelle et singulière. Le latin était la langue de toute instruction : on le parlait dans l'Église et dans tout ce qui se rattachait à elle, c'est-à-dire dans toutes les professions que nous appelons libérales; les idiomes « vulgaires », soit qu'ils fussent le développement naturel du latin parlé, soit qu'ils fussent d'origine non latine (germanique, celtique, slave, magyare), servaient uniquement à la vie pratique et à une littérature dédaignée des « clercs ». L'idée d'en recueillir les mots ne vint pendant longtemps à personne. On s'attendrait du moins à trouver alors des dictionnaires latins où les mots seraient expliqués par leurs correspondants vulgaires. Nous ne nous représentons pas aujourd'hui l'étude d'une langue, surtout d'une langue morte, sans l'aide d'un dictionnaire. Le moyen âge toutefois s'en passa longtemps. Les enfants apprenaient le latin, à force de coups, en le parlant, en le lisant, en s'essayant à l'écrire. On possédait des recueils de mots difficiles pris dans la Bible ou dans les auteurs, et quelques-uns sont très précieux pour la philologie, en ce qu'ils donnent la traduction des mots latins soit en « roman », soit en allemand ou en anglais. Il en est qui remontent au VIII^e^ siècle.

Ces recueils, pour nous en tenir à la France, s'amplifièrent peu à peu, et dès le XIV^e^ siècle, on composa des *dictionaria* (le mot est du temps), où furent entassés sans aucun choix les mots latins de toute provenance, de toute époque, de toute qualité, depuis les archaïsmes repris aux anciens glossateurs

jusqu'aux fabrications les plus barbares du latin médiéval, langue qui vivait à sa manière et se permettait sans scrupule les formations et les adaptations qui répondaient à ses multiples besoins. Ces dictionnaires, dont quelques-uns furent imprimés au XV^e^ siècle, sont importants pour la connaissance et du bas latin et du français. On a aussi, de l'extrême fin du moyen âge, quelques essais, mais très pauvres, de vocabulaires français-latins.

1. — Le premier dictionnaire français-latin qui ne se rattache pas à la tradition du moyen âge est celui de Robert Estienne (1539). L'œuvre est très méritoire. Le français n'y est pas encore considéré en lui-même : il sert simplement à apprendre le latin pour l'écrire, et l'auteur, qui avait publié, huit ans auparavant, un dictionnaire latin-français, a composé, au moins en bonne partie, sa nouvelle œuvre en intervertissant les deux éléments de la première. Mais il l'a fait avec goût et intelligence : il a enregistré, le premier, beaucoup de mots de la langue vivante, et surtout un grand nombre d'idiotismes et de locutions familières qu'il voulait donner le moyen de tourner élégamment en latin. Son dictionnaire a servi de base à ceux qui l'ont suivi et notamment à ceux de Thierry et de Nicot, au XVI^e^ siècle, de Monet et de Pomey, au XVII^e^ ; il faut noter à part celui de Nicot, esprit en tout original et novateur : ici la traduction latine n'est plus que l'accessoire ; c'est bien le français que l'auteur a pris à tâche de faire connaître. Il ajoute à la liste déjà dressée un grand nombre de mots qu'il a recueillis dans ses lectures ou ses entretiens ; il recherche les vieux mots et les mots de province ; il donne des étymologies, des explications souvent longues et curieuses ; il entre dans la voie des dictionnaires encyclopédiques.

Au XVI^e^ siècle encore commencent les dictionnaires français avec traduction en langue étrangère ; ils se multiplient au XVII^e^ : on en a fait pour les Anglais, les Allemands, les Hollandais, les Danois, les Italiens, les Espagnols, etc. Rédigés par des Français ou par des étrangers, ces dictionnaires ont ce caractère nouveau que le français y est, non plus le moyen, mais le but : ils ne sont pas destinés aux Français qui veulent apprendre une langue étrangère et sont censés connaître les mots

de la leur ; ils sont compilés pour les gens qui, ne parlant pas naturellement le français, veulent l'apprendre. Cela amène les auteurs à recueillir les mots en plus grande abondance et à noter bien des détails que négligeaient leurs prédécesseurs. Aussi ces dictionnaires sont-ils presque tous fort utiles à notre connaissance de la langue de leur temps ; le plus précieux est celui de l'anglais Cotgrave, véritable trésor de la langue du XVI^e^ siècle, auxiliaire indispensable à qui veut lire les auteurs de cette époque.

Mais, malgré la tendance que j'ai signalée chez Nicot, on n'avait pas, vers le milieu du XVII^e^ siècle, de dictionnaire purement français et destiné aux Français eux-mêmes. L'utilité d'une pareille entreprise n'aurait sans doute pas frappé les hommes du XVI^e^ siècle. La langue française, qu'ils prétendaient « illustrer » et rendre capable d'exprimer les plus hautes conceptions de la pensée et de l'art, était pour eux un immense réservoir de mots et de formes où chacun pouvait puiser à sa guise et suivant sa fantaisie ; elle leur apparaissait riche et flottante comme la nature elle-même. Ils avaient d'ailleurs le sentiment que cette langue qu'ils façonnaient avec tant de liberté se modifiait incessamment, et que le flot où ils trempaient leurs mains ne repasserait plus le même devant leurs successeurs. La réflexion mélancolique de Montaigne à ce sujet est bien connue. On avait abandonné le port tranquille du latin, immuable dans sa forme classique restaurée par la Renaissance, et on se trouvait lancé sur une mer sans rivages, qui entraînait vers des horizons toujours nouveaux. Comment prétendre s'arrêter et déterminer un point fixe dans ce voyage dont on ne connaissait pas la route et où chaque équipage voyait bien vite loin derrière lui ceux avec lesquels, au départ, il avait marché de conserve ?

De tout autres vues se firent jour dès le début du XVII^e^ siècle, dès l'avènement de Malherbe. On commença à croire que la langue française pouvait être « fixée », qu'elle était déjà arrivée tout près de son point de perfection, et qu'avec quelques efforts on parviendrait à lui donner ce caractère de stabilité qu'elle avait jusque là envié au latin. C'est à quoi travaillèrent Vaugelas et les « puristes », en s'attachant à établir, d'après le « bon usage », des règles pour le choix des mots et

pour l'emploi des formes et des tournures. C'est ce que Richelieu voulut réaliser définitivement en fondant l'Académie française (1635). Cette compagnie avait pour mission « de donner des règles certaines à notre langue et de la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Elle devait en conséquence composer une Grammaire et un Dictionnaire qui auraient une autorité officielle — sans parler d'une Rhétorique et d'une Poétique, qui, à vrai dire, dépassaient les limites propres de sa fonction, puiqu'elles auraient eu une valeur non plus nationale, mais universelle. L'Académie, on le sait, n'a fait ni la Rhétorique, ni la Poétique, ni même la Grammaire; mais, dès ses premières réunions, elle travailla au Dictionnaire : elle en a donné sept éditions, et elle prépare la huitième.

Elle fut précédée par deux auteurs, dont le premier lui était étranger et dont le second, qui lui appartenait, fut éliminé par elle comme coupable de concurrence déloyale.

Richelet lui faisait en réalité une concurrence plus directe que Furetière, et il avait des académiciens pour collaborateurs. Il prétendait, comme elle, n'accueillir que les mots du « bon usage », et présenter ainsi une sorte de « canon » des vocables admis à figurer dans la littérature. Son livre, qui parut en 1680, — à l'étranger, parce que l'Académie avait en France un privilège exclusif, — se distingue par de très réelles qualités, notamment en ce qui concerne les définitions. Il porte aussi de nombreuses marques de l'esprit original, satirique, trivial et parfois bizarre de l'auteur, esprit qui ne le rendait pas précisément propre à bien remplir la tâche qu'il s'était assignée; aussi a-t-il admis, malgré ses principes, bien des mots qui auraient scandalisé les puristes. Son livre est encore très utile à consulter pour l'histoire de la langue et de l'idée qu'on s'en faisait à la plus belle époque du XVII^e siècle.

Le plan de Furetière était très différent de celui de l'Académie et de Richelet. Il avait prétendu d'abord ne vouloir donner qu'un dictionnaire des termes d'arts et de sciences, comme celui que compilait en même temps Thomas Corneille; mais le privilège qu'il obtint en 1684, et que l'Académie fit annuler comme subreptice, était accordé à un « Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français, tant vieux que

modernes ». C'était donc tout autre chose que le dictionnaire choisi, et tout moderne, que préparait l'Académie; mais les confrères de Furetière lui reprochaient de s'être largement servi de leur travail, et l'accusation semble n'être pas sans fondement. Le dictionnaire de Furetière, comme celui de Richelet, dut paraître à l'étranger, ce qui ne les empêcha d'ailleurs pas d'être l'un et l'autre très répandus en France. Si les promesses du titre avaient été réalisées dans l'œuvre, elle aurait compris tous les mots français conservés depuis les plus anciens textes; mais en fait la partie archaïque est très pauvre et très imparfaite. Ce qui distingue le dictionnaire de Furetière, c'est le caractère largement didactique qu'il présente. Les termes de métiers, d'arts et de sciences, qui avaient d'abord dû faire l'objet exclusif du travail, y sont expliqués en détail; les mots sont parfois (comme déjà dans Richelet) accompagnés de leur étymologie présumée. Aucune pensée de purisme n'en a d'ailleurs dirigé le choix : le désir de l'auteur a été d'être aussi complet que possible. On sait que son livre, toujours accru dans le sens encyclopédique qu'il avait dès l'origine, est devenu, après avoir passé par les mains du réfugié Basnage, le célèbre *Dictionnaire de Trévoux*, publié par les jésuites établis dans cette ville, ouvrage qui eut plusieurs éditions au XVIII^e^ siècle, fut, comme on l'a justement remarqué [1], « pour un autre camp une sorte d'Encyclopédie », et fournit aujourd'hui une mine abondante de renseignements à ceux qui veulent connaître la France de l'ancien régime dans sa vie publique et privée.

2. — Le but que s'était proposé l'Académie, en composant son Dictionnaire, avait été de recueillir tous les mots de la langue d'un usage vivant et approuvé, en tant qu'ils pouvaient entrer dans des compositions littéraires; de les définir exactement, sous la même réserve, dans tous leurs sens; de donner, sans établir de règles positives de syntaxe, des exemples bien choisis qui feraient voir la manière de les employer avec propriété et correction; de relever les locutions toutes faites, et notamment les locutions proverbiales, où ils figuraient. Le Dictionnaire

1. F. Brunot dans l'*Histoire de la littérature et de la langue françaises*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. V, p. 762.

devait donc faire connaître à la fois le sens exact et le bon usage des mots et des expressions. Ce bon usage, il ne devait pas le créer : il prétendait seulement le constater ; mais on pensait que ce que l'Académie aurait consacré serait généralement reconnu et que ce qu'elle aurait condamné, — presque toujours par simple prétérition — serait rejeté.

Comment s'y prit la compagnie pour remplir ce programme, qui répondait parfaitement aux idées de son fondateur ? Aujourd'hui le travail auquel elle se livre est très simplifié. Quand elle prépare une nouvelle édition, elle prend, naturellement, l'édition précédente pour base ; elle ajoute des mots nouveaux, qui lui sont indiqués par les autres dictionnaires ou qui lui sont suggérés par quelqu'un de ses membres ; elle retranche ceux qui, au sentiment des membres présents, paraissent être sortis de l'usage ; elle fait de même pour les définitions, les significations, les locutions, les exemples. Mais au début elle n'avait comme point de départ que les dictionnaires antérieurs, où manquaient beaucoup de mots usités et où foisonnaient les mots surannés, où les définitions étaient souvent flottantes, les sens et les locutions incomplètement énumérés, les exemples peu nombreux et peu sûrs. La tâche personnelle des premiers académiciens fut considérable et ardue. Tant que vécut Vaugelas, ils s'y donnèrent avec ardeur ; après sa mort (1650) il y eut un alanguissement dans le travail [1] ; enfin on le reprit, et la première édition, après soixante ans d'incubation, parut en 1694.

Cette édition — qui vient d'être réimprimée — diffère de toutes celles qui l'ont suivie en ce que les mots y sont rangés par familles, l'ordre alphabétique n'étant observé que pour les chefs de famille (avec, bien entendu, des renvois pour les autres mots). Cette disposition, dont Mézeray paraît avoir été le promoteur, a certainement des avantages ; elle pourrait être adoptée dans un dictionnaire historique : elle était peu pratique

---

1. Ils avaient cependant pour les stimuler un puissant mobile, s'il faut en croire une phrase de Racine qui mérite d'être citée : « Ce travail qui nous est commun, ce dictionnaire qui de soi-même semble une occupation si sèche et si épineuse, nous y travaillons avec plaisir : tous les mots de la langue, toutes les syllabes nous paraissent précieuses, *parce que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur.* » Et dire qu'un tel courtisan a pu se faire disgracier !

dans un dictionnaire de l'usage, qui doit pouvoir être consulté facilement; elle entraînait des inconséquences, et, surtout à une époque où la vraie histoire des mots était fort mal connue, elle exposait à de fâcheuses erreurs. L'Académie y renonça dès sa seconde édition (1718), et fit bien.

Le Dictionnaire se ressentait, naturellement, de la lenteur avec laquelle il avait progressé. Il représentait la langue du milieu du XVII^e siècle plutôt que celle de la fin, car la revision dernière n'avait pas été un remaniement complet, qui, si on l'avait entrepris, eût encore retardé la publication. Cependant l'œuvre avait été quelque peu rajeunie et remise au point. Il serait curieux de l'étudier de près à ce point de vue et d'en relever les disparates. Qu'on songe que de l'A au Z, depuis Chapelain et Colletet jusqu'à La Bruyère et à Fontenelle, l'Académie s'était plusieurs fois renouvelée. Cette étude ne saurait être abordée ici : prenant l'œuvre dans son ensemble, je voudrais simplement en esquisser les caractères les plus généraux.

Pour le choix des mots et des sens, l'Académie proclame dans sa préface le principe qu'elle a suivi : elle a entendu « se retrancher à la langue commune, telle qu'elle est dans la conversation des honnêtes gens et telle que les orateurs et les poètes l'emploient, ce qui comprend tout ce qui peut servir à la noblesse et à l'élégance du discours ». Elle aurait donc laissé de côté les termes des arts et des sciences, qui ne sont pas « de la langue commune des honnêtes gens », et les mots qui manquent « de noblesse et d'élégance ». Mais, fort heureusement, elle ne s'en tint pas à ce programme. Dans le premier ordre d'idées, le Dictionnaire de 1694 est, en effet, assez exclusif, et il est intéressant de voir, en parcourant les éditions successives, la langue technique et scientifique pénétrer de plus en plus dans la langue commune. Mais, au second point de vue, l'Académie n'adopta pas, comme on aurait pu le croire d'après la préface, les idées strictes des puristes. Elle admit beaucoup plus de mots que n'en acceptaient les raffinés[1];

1. Cette tolérance souleva naturellement des protestations : on alla jusqu'à publier un *Dictionnaire des Halles*, « tiré du Dictionnaire de l'Académie ». Mézeray au contraire, Furetière et d'autres reprochaient à l'Académie sa timidité.

seulement elle en désigna un assez grand nombre comme « vieux » ou comme « bas », indiquant ainsi que, tout en faisant partie de la langue courante, ils n'appartenaient pas au style choisi. Ces désignations, qui ont été maintenues par la suite, mais dont l'attribution a varié, sont fort précieuses pour l'histoire de la langue littéraire. On voit des mots qui, au XVII^e siècle, étaient considérés comme « vieillissans » ou même « vieux », perdre ces qualificatifs et être considérés comme de plein usage, justifiant ainsi le mot célèbre d'Horace ; en revanche beaucoup de ces même mots disparaissent plus ou moins tôt : ils ont si bien vieilli qu'ils sont morts. Des mots qualifiés de « bas », de « populaires », ou simplement de « familiers » sont aussi, avec le temps, débarrassés de ce stigmate ; il est beaucoup plus rare que l'inverse se produise, la tendance de la littérature française ayant été, surtout depuis un siècle, d'ouvrir de plus en plus largement ses portes à tous les mots de la langue. Les notations dont il s'agit n'en subsistent pas moins, pour un nombre considérable de termes et d'emplois, dans la dernière édition, et subsisteront dans la prochaine. Elles sont justifiées, utiles pour les étrangers et même pour les Français, car, quoi qu'en ait dit Victor Hugo, la barrière n'est pas tombée entre les « mots grands seigneurs » et les « mots roturiers ». Il restera toujours des genres et des occurrences où on n'emploiera pas certains mots et certaines acceptions, et il appartient à l'Académie de signaler ces mots et ces acceptions.

Le choix des mots et des sens et la désignation, quand il y a lieu, de leur caractère archaïque, trivial, etc., sont ce qu'il y avait et ce qu'il y a encore de plus délicat dans le travail de l'Académie. A l'origine, elle y procéda uniquement d'après le sentiment de ses membres ; aujourd'hui c'est encore ce sentiment qui la guide, moins exclusivement toutefois, car elle a toujours sous les yeux le dictionnaire de Littré, qui lui fournit des exemples tirés d'auteurs justement estimés, et ces exemples influent sur les décisions. Cela est inévitable et en somme louable et utile ; mais il est permis de regretter que la spontanéité du sentiment ne puisse plus être aussi pleine, aussi candide, si l'on ose dire, qu'elle l'était au XVII^e siècle. C'est là en effet qu'est la grande valeur et l'utilité principale du Dictionnaire de l'Académie. Il sera d'autant plus précieux qu'il

représentera plus fidèlement le sentiment sincère, primesautier, non dévié par l'érudition, de ceux qui le font.

Pour qu'il le représentât dans toute sa plénitude il faudrait, à la vérité, des conditions qui ne se sont jamais réalisées. L'Académie, quand elle travaille au Dictionnaire, est loin d'être au complet ; ses membres apportent à l'œuvre un intérêt fort inégal : ce sont à peu près toujours les mêmes, en petit nombre, qui y participent activement, en sorte que la variété de composition, qui est le trait le plus original de la compagnie, n'y trouve pas son expression complète. Il serait curieux de constater, à l'aide des procès-verbaux, la part qu'a prise à la rédaction de chaque page, aux diverses époques, chacun des membres de l'Académie : on verrait qu'il en est, et des plus illustres, qui n'ont dans le Dictionnaire aucune ou presque aucune part de responsabilité. Malgré tout, les discussions qu'il provoque sont toujours animées, souvent très vives, parfois passionnées; elles sont surtout intéressantes quand elles sont menées non à coups d'autorité, mais d'après l'impression de chacun. Le résultat général en peut être regardé comme donnant une idée approximative du sentiment qu'ont eu de la légitimité, de la valeur et du bon emploi des mots français, à l'époque où s'est préparée chaque édition, les personnes qui, — par une convention dont le bien fondé est variable et sujet à contestation, mais qui en gros n'est pas sans doute bien éloignée de la vérité, — étaient censées le mieux parler et le mieux écrire la langue française.

Je dis : « une idée approximative ». Même en supposant que les académiciens ne fissent appel qu'à leur sentiment sans recourir à l'autorité, et que tous l'exprimassent sur chaque mot, ils se montreraient d'ordinaire en théorie beaucoup plus timides qu'en pratique : la moyenne de leurs opinions exprimées serait moins hardie que la moyenne de leurs opinions réelles et sutout que la façon de parler et d'écrire de la plupart d'entre eux. L'idée du purisme, de la noblesse et de l'élégance du langage nous est inculquée, dès l'enfance, par notre éducation littéraire; nous l'oublions facilement, en écrivant et surtout en parlant, pour donner à notre pensée une expression ou nouvelle ou au contraire courante; mais elle reprend son empire quand il s'agit de juger et surtout de légiférer : nous devenons alors

extrêmement circonspects. On se permet des choses qu'on ne ne se permet pas de déclarer permises. Je voudrais qu'un patient travailleur composât un dictionnaire qu'on pourrait appeler le *Dictionnaire des Académiciens* : on n'y mettrait que des mots ou des sens exclus du Dictionnaire et employés dans leurs écrits par des membres de l'Académie. Pour s'en tenir au XIX^e^ siècle, depuis Bernardin de Saint-Pierre jusqu'à M. Lavedan, en passant par Victor Hugo, Dumas et Labiche, on recueillerait une opulente moisson, dont tous les épis ne seraient pas de bonne qualité, mais où se trouverait certainement beaucoup de grain non encore récolté. La principale curiosité de ce relevé ne serait pas dans les excentricités de tel novateur ou les vulgarités voulues de tel réaliste, mais dans le fait qu'on ne trouverait certainement pas un seul académicien qui se soit strictement limité au vocabulaire de l'Académie. On ne peut dès lors s'attendre à ce que la foule toujours grossissante des gens qui manient la plume se soumette à une législation que les législateurs eux-mêmes n'observent pas.

Le Dictionnaire de l'Académie, en fait, n'a exercé, du moins au point de vue du lexique, aucune influence sur l'évolution de la langue : il n'a fait que la suivre et la constater, encore avec un sensible retard. Voltaire écrivait en 1761 : « Le Dictionnaire de l'Académie, œuvre d'autant plus utile que la langue commence à se corrompre... » Il se faisait illusion. Les trois éditions que le Dictionnaire avait eues jusque-là n'avaient nullement empêché la « corruption » de la langue ; la quatrième, qui parut l'année suivante, ne l'arrêta pas davantage, et la huitième, quand elle paraîtra, n'y fera pas plus obstacle que les précédentes. Le Dictionnaire n'a d'autorité vraiment décisive que pour l'orthographe, que l'Académie n'a pas créée, qu'elle a acceptée à peu près toute faite, mais qu'elle maintient depuis deux siècles, sauf trois modifications d'ensemble (adoption du *j* et du *v* en 1718, suppression des *s* inutiles en 1740, changement d'*oi*, prononcé *è*, en *ai* en 1835) et quelques modifications de détail inconséquentes et fortuites. Pour l'orthographe, le Dictionnaire de l'Académie est l'étalon officiel, sur lequel se règlent et l'enseignement et l'imprimerie : le jour où elle croira devoir la réformer, elle sera suivie sans difficulté. Pour le lexique, il n'en est pas de même : les autres dictionnaires ne s'en-

ferment pas dans le choix académique, — choix que le hasard a souvent restreint au delà même des idées des plus déterminés conservateurs, — et se bornent, en signe de respect, à marquer d'un astérisque les mots — mais non les sens ! — qu'ils y ajoutent ; les typographes, qui éliminent d'autorité les graphies contraires à l'orthographe académique, ne songent pas à rayer, des livres ou des journaux qu'ils impriment, les mots absents du Dictionnaire. Le Dictionnaire n'en est pas moins une œuvre utile et vraiment nationale ; ce n'est pas un code, comme ceux qui l'ont commencé avaient rêvé qu'il le fût, mais c'est un document de grand prix, qu'il serait très fâcheux de ne pas voir se renouveler dans la suite des temps comme il a fait dans le passé.

Après le choix des mots et des sens, — ceux-ci rangés dans un ordre dont je parlerai plus tard, — viennent la définition des mots et l'explication des sens. Les définitions de la première édition du Dictionnaire ont prêté à la raillerie : elles sont parfois, en effet, d'une naïveté singulière pour ce qui concerne les sciences et surtout l'histoire naturelle. Ce défaut a été très atténué par la suite et disparaîtra, on peut l'espérer, tout à fait. En soi, il ne manque pas d'une certaine grâce, et il tient à toute la conception du Dictionnaire. Le Dictionnaire doit contenir les mots de la langue des « honnête gens » et les définir comme les honnêtes gens les définissent : or, les honnêtes gens, — qui s'appellent aujourd'hui les gens du monde, — étaient pour la plupart assez ignorants. Les beaux esprits, poètes ou orateurs, les lettrés et même les grammairiens qui ont fait le Dictionnaire étaient presque tous, pour tout ce qui n'était pas leur métier littéraire, comme les gens du monde et ne se doutaient pas ou ne s'embarrassaient pas de leur ignorance. De là certaines définitions saugrenues qui nous font sourire, mais qui n'ont choqué que bien peu de gens parmi les contemporains et dont plusieurs, d'ailleurs, ne choquaient pas alors les savants eux-mêmes. Aujourd'hui on prend soin de faire entrer dans la compagnie quelques représentants éminents des arts et des sciences, qui évitent à leurs confrères de semblables mésaventures ; mais on s'attache avec raison à ce que les définitions n'aient pas une forme trop technique : il suffit qu'elles soient justes en gros, et elles doivent être rédigées dans la « langue

commune » et être compréhensibles pour la moyenne des lecteurs.

D'ailleurs, — en dehors des termes d'arts et de sciences, pour lesquels la compétence faisait souvent défaut, et aussi en dehors d'assez nombreuses négligences, comme la traduction vague d'un mot par ses synonymes approximatifs, — les définitions du Dictionnaire étaient souvent, dès l'origine, très bonnes. Elles ont fixé pour la première fois le sens de termes importants pour les institutions, le droit public et privé (on reconnaît l'intervention du grand jurisconsulte Domat), le commerce, etc., avec une autorité qui a été reconnue tout de suite, et qui a contribué à donner au français, au moment même où il devenait presque une langue universelle, ce caractère de clarté si hautement apprécié dans les relations internationales; aussi l'Académie pouvait-elle-dire en 1762 : « Le Dictionnaire de l'Académie française, dans lequel on n'avait d'abord eu pour objet que d'être utile à la nation, est devenu un livre pour l'Europe. » Aujourd'hui encore ce n'est pas seulement en France que les définitions du Dictionnaire font loi : elles tranchent, dans des controverses diplomatiques, des questions d'interprétation. Elle sont une partie très vivante de l'œuvre académique : les gens soucieux de bien écrire y recourent beaucoup plus souvent qu'ils ne consultent la liste même des mots. On ne saurait apporter trop de soin à les revoir et à les mettre au courant.

Ce qu'il y a peut-être de plus méritoire dans le Dictionnaire, ce sont les exemples. Le fonds, qui est excellent, en remonte aux premiers rédacteurs. La question qui s'était posée à eux était très grave : devaient-ils prendre leurs exemples dans les bons auteurs ou les faire eux-mêmes ? L'Académie française avait pour lointain modèle l'Académie de la Crusca, fondée à Florence dès le XVI^e^ siècle, qui s'était donné pour mission, comme son nom l'indique, de séparer le son (*crusca*) d'avec la fine « fleur » de la langue. Mais la situation et le point de vue des deux compagnies étaient très différents. L'Italie n'avait pas de langue littéraire à la fois unifiée et vivante, ce qui tenait, comme Dante l'avait bien vu, à ce qu'elle n'avait pas de « cour » ou de capitale. La Crusca posa en principe que la langue littéraire était la langue des bons

écrivains toscans du XIV^e^ siècle; elle dépouilla donc leurs ouvrages pour munir d'exemples les mots qu'elle enregistrait, et admit à la suite les ouvrages des auteurs qui passaient pour avoir écrit dans le style le plus rapproché de celui du *buon secolo*. L'Académie française ne pouvait procéder ainsi. Elle était fondée sur les idées de Vaugelas et de son école, qui espéraient bien fixer le bon usage, mais qui se bornaient à l'observer dans la langue des gens réputés pour bien parler et surtout de la cour. Il n'y avait pas d'écrivains qui pussent être proposés comme modèles. L'Académie sentait d'ailleurs confusément que la langue même qu'elle avait entrepris de fixer était tout près d'atteindre un plus haut degré de perfection et que les classiques étaient devant elle et non derrière. Elle se résolut à faire elle-même des exemples où serait montré le bon emploi des mots, et, si l'on songe que ces premiers exemples, — qui restent, comme je l'ai dit, le fonds auquel on n'a que peu ajouté et retranché, — remontent en bonne partie aux meilleurs écrivains de notre littérature, on en sentira tout le prix, et on comprendra qu'ils soient généralement bien choisis, bien composés, simples et expressifs, suffisants sans être surabondants, en un mot véritablement classiques. C'est avec une fierté qui n'est pas sans grandeur, — mais dont on n'a plus osé reproduire l'assurance, — que la préface de la première édition s'explique à ce sujet, quand beaucoup des illustres collaborateurs vivaient encore : « Le Dictionnaire de l'Académie a été commencé et achevé dans le siècle le plus florissant de la langue française, et c'est pour cela qu'il ne cite point, parce que plusieurs de nos plus célèbres orateurs et de nos plus grands poètes y ont travaillé. »

Voltaire regrettait dans le Dictionnaire l'absence de citations : « Un dictionnaire sans citations est un squelette. » Dans son dernier voyage à Paris, il voulait soumettre à la compagnie le plan d'un nouveau Dictionnaire, qui aurait compris entre autres choses « les exemples tirés des auteurs approuvés ». Ce n'était pas par curiosité historique qu'il voulait les rassembler : c'était pour « former le goût ». On devait aussi, pour enrichir la langue, noter « toutes les expressions pittoresques et énergiques de Montaigne, d'Amyot, de Charron, qu'il est à souhaiter qu'on fasse revivre ». Cette idée le passionnait : il avait proposé, lui

âgé de quatre-vingt-quatre ans, de se charger de deux lettres, les autres devant être distribuées entre divers académiciens (ce qui n'était pas une fort bonne méthode de travail). La maladie dont il mourut le prit le jour même qu'il comptait faire officiellement sa proposition à l'Académie. Celle-ci l'aurait sans doute acceptée par déférence pour l'illustre vieillard; il est à croire qu'elle ne l'aurait pas mise à exécution[1]. Une œuvre de ce genre — qui, d'ailleurs, telle que la concevait Voltaire, répondait à des idées en train de passer de mode (le Dictionnaire devait être, grâce au choix et au commentaire des citations, « une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique ») — n'est guère le fait d'une compagnie : il lui faut une direction unique et personnelle. Mais, surtout, ce n'est pas un travail de compilation qu'on attend de l'Académie française : ses décisions empruntent leur valeur à la qualité de ses membres, et ne doivent pas s'appuyer sur d'autres autorités que la sienne. Le recours à des citations aurait détourné l'Académie du soin de rédiger ses exemples, et c'eût été dommage pour la connaissance de la langue.

Voltaire demandait encore autre chose dans le nouveau Dictionnaire qu'il rêvait : il voulait d'abord qu'il contînt — suivant les diverses rédactions qu'il a données à sa pensée — « l'étymologie naturelle et incontestable de chaque mot », « l'étymologie reçue et l'étymologie probable de chaque mot », « l'étymologie reconnue de chaque mot, et quelquefois l'étymologie probable ». C'était demander à l'Académie un travail qui n'est nullement de son domaine, et dont Voltaire, pour sa part, se serait singulièrement acquitté, à en juger par les étymologies celtiques et surtout grecques auxquelles il a cru[2]. Il est heureux pour l'Académie, en ce cas encore, qu'elle n'ait pas essayé d'exécuter le plan de Voltaire,

Une autre idée qu'il avait est plus originale et plus intéres-

---

1. On sait que l'Académie, un siècle après, sous l'inspiration de Patin, a essayé de la réaliser, sur un plan d'ailleurs plus vaste, et qu'elle y a bientôt renoncé.

2. Citons seulement parmi ces dernières, — qu'il fait remonter aux Grecs de Marseille, — *affreux* d'*afronos*, *blesser* de « l'aoriste de *blapto* », *coin* de *gonia*, *fier* de *fiaros*, *orgueil* d'*orgè*.

sante : « J'aurais voulu, dit-il, comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de chaque mot avec l'emploi, les acceptions diverses, la force ou la faiblesse des termes qui répondent à ce mot dans les langues étrangères. » Ce serait un bien beau sujet d'étude ; mais où en seraient les limites ? A quelles langues étrangères Voltaire voulait-il étendre ses comparaisons ? et quel plan aurait-il voulu qu'on suivît ? Il ne nous l'a pas dit. Il lui reste l'honneur d'avoir indiqué à la « sémantique » comparative un domaine qu'encore aujourd'hui elle n'a guère abordé, et dont l'exploitation serait fructueuse pour la philosophie du langage, si étroitement liée à l'histoire de la pensée humaine, pour la « psychologie des peuples », et pour l'intelligence des diverses littératures [1].

3. — Sauf les éditions successives des dictionnaires de Trévoux et de l'Académie, le XVIII[e] siècle a été à peu près stérile pour la lexicographie française [2]. Le XIX[e] siècle n'a pendant longtemps produit que des compilations plus ou moins indigestes, — celles de Boiste, de Bescherelle, de Napoléon Landais, — dont les auteurs se sont attachés à ramasser le plus de mots possible, les acceptant de toutes mains et sans contrôle, les définissant de leur mieux, mais sans faire œuvre, à proprement parler, ni littéraire ni philologique. Ils ont cependant rendu quelques services ainsi que le rédacteur, plus réfléchi, du *Complément* du *Dictionnaire de l'Académie*, en recueillant de nombreux mots, surtout des termes techniques, qui avaient été négligés par leurs prédécesseurs ; mais on ne doit en général les utiliser qu'avec réserve. Dans le même ordre d'idées il faut citer le grand dictionnaire français-allemand de Sachs-Villatte, qui n'est pas

---

1. Une autre idée intéressante de Voltaire, plus facile à réaliser et aujourd'hui réalisée en partie, était de noter « ce que nos voisins ont pris de nous, ce que nous avons pris d'eux ».

2. Il faut toutefois mentionner l'*Encyclopédie*, qui n'est pas un dictionnaire complet, mais qui, notamment pour les sciences et les arts et métiers, a enregistré beaucoup de mots pour la première fois et en a défini beaucoup avec un soin qui la rend encore extrêmement utile. — Il faut aussi noter le grand recueil de mots du vieux français qu'avait compilé Sainte-Palaye, et qui n'a été imprimé que longtemps après sa mort.

irréprochable au point de vue de la critique, mais qui contient plus de mots qu'aucun autre : il est journellement complété par des listes de néologismes que des *Gymnasiallehrer* dressent avec une patience imperturbable, d'après les produits les plus hétérogènes de notre littérature courante et impriment dans divers recueils allemands. Ces inventaires, où tout est enregistré pêle-mêle, contribueront à faciliter la tâche de celui qui, un jour ou l'autre, essaiera de former un « trésor » de tous les mots, bons ou mauvais, employés par les écrivains français [1].

4. — Une ère nouvelle a été ouverte par le Dictionnaire de Littré, qui commença à paraître en 1863 et fut terminé, y compris le Supplément, en dix années. L'auteur résume ainsi dans sa préface l'idée génératrice de cette œuvre monumentale : « Je dirai, définissant ce dictionnaire, qu'il embrasse et combine l'usage présent de la langue et son usage passé, *afin de donner à l'usage la plénitude et la sûreté qu'il comporte.* » Et il explique comment cette idée lui a été suggérée par ses études d'ancien français, études qu'il avait abordées, un peu au hasard, à l'occasion du livre paradoxal de Génin sur les *Variations de la langue française*, et auxquelles il avait pris goût : « Je fus si frappé, dit-il, des liens qui unissent le français moderne au français ancien, j'aperçus tant de cas où les sens et les locutions du jour ne s'expliquent que par les sens et les locutions d'autrefois, tant d'exemples où la forme des mots n'est pas intelligible sans les formes qui ont précédé, qu'il me sembla que la doctrine et même l'usage de la langue restent mal assis s'ils ne reposent sur leur base antique. » C'était donc surtout pour « asseoir l'usage moderne sur l'usage antique », lui donner une base solide et une raison d'être historique, que Littré avait entrepris le travail qui occupa trente ans de sa vie. L'idée était-elle juste ? Puisque l'usage moderne n'est plus l'usage antique, comment « asseoir » celui-ci sur celui-là ? Littré ne s'aperçoit pas que les considérations très judicieuses qu'il présente lui-même

1. Pour notre siècle aussi, il est juste de mentionner les dictionnaires encyclopédiques, le Larousse et le Nouveau Larousse, le *Dictionnaire des Dictionnaires*, qui est encore plus nettement lexicographique, et la *Grande Encyclopédie* : dans tous, on trouve des mots et des sens nouveaux.

sur le changement perpétuel des langues, changement que son dictionnaire tout entier met en évidence pour le français, détruisent sa théorie. Le seul moyen de fixer une langue littéraire, c'est celui qu'ont employé, plus ou moins bien, les Grecs des bas siècles et les cicéroniens de la Renaissance : c'est de s'interdire tout mot, tout emploi, toute locution, toute tournure qui n'est pas dans les écrivains regardés comme classiques : c'est, en d'autres termes, — avec des réserves, — d'écrire dans une langue morte. Du moment que l'on considère une langue comme vivante, l'usage ancien de cette langue peut servir à en *expliquer* l'usage moderne : il ne peut servir à le justifier ou à l'entraver.

L'illusion de Littré a d'ailleurs été féconde : elle l'a poussé à entreprendre et l'a aidé à mener à bonne fin une des œuvres les plus belles, les plus méritoires et les plus utiles qu'ait vues le XIX^e^ siècle. Il lui est un peu arrivé ce qui est arrivé à Christophe Colomb : imbu des idées des géographes de son temps, Colomb, en s'élançant à l'Occident, croyait devoir rencontrer le rivage oriental de l'Inde : au lieu de fermer le cercle du monde ancien, il trouva un monde nouveau. Littré, fidèle encore aux théories des grammairiens, ne prétendait que les compléter, en ajoutant à l'usage classique le renfort de l'usage médiéval : il a révélé à la fois la continuité et l'évolution constante de la langue, continuité que n'altère aucune brusque interruption, évolution qui dure toujours et qui se continuera indéfiniment dans le français parlé et même dans le français littéraire, à moins que, quelque jour, les lettrés, effrayés de voir la langue se modifier sans cesse au point de rendre les classiques inintelligibles aux lecteurs non érudits, ne s'avisent, comme les lettrés de Byzance, d'écrire dans la langue d'une certaine période, éventualité qui, pour beaucoup de raisons, n'est pas à prévoir.

Cette continuité et cette évolution du français remontent beaucoup plus haut qu'on ne s'en rend généralement compte. Le français moderne, langue littéraire et langue commune de la nation, n'est qu'une variété dialectale, — originairement propre à l'Ile-de-France, — du latin parlé. Le premier monument qu'on ait de ce latin, — devenu à la longue très différent du latin écrit, — est, on le sait, le fameux texte des serments

échangés à Strasbourg en 842 entre les fils de Louis le Pieux; mais, pour n'avoir pas été noté jusque-là par l'écriture, le latin parlé n'en existait pas moins en Gaule depuis plusieurs siècles. Il avait été importé d'Italie; mais le fait de cette importation n'avait produit aucune interruption dans l'évolution qu'il poursuivait depuis qu'il avait, à la suite des armes romaines, conquis l'Italie avant de conquérir tout l'Occident de l'Europe. Et on ne peut pas davantage s'arrêter là. Ce latin que propageait la conquête avait évolué pendant des siècles innombrables avant de franchir les limites du Latium. Il n'était à son tour qu'une variété dialectale, fort altérée, de l'idiome jadis commun aux Indo-Perses, aux Grecs, aux Slaves, aux Germains, aux Celtes et à plusieurs autres peuples. Et si la comparaison des langues de ces divers groupes ethniques permet jamais, — ce qui n'est pas encore le cas, — de restaurer la forme qu'avait leur commun idiome, cette forme sera encore séparée de son point de départ, commun peut-être à toutes les langues humaines, par une évolution d'une incalculable durée. Cette chaîne, cent fois ou mille fois séculaire, se subdivise à l'infini à mesure qu'on s'éloigne du lointain point de départ; chacun des chaînons subit constamment d'intimes et insensibles transformations dont la succession échappe à nos yeux là où les documents nous font défaut. Pour le latin, — comme pour le français douze siècle plus tard, — nous ne pouvons les suivre sûrement qu'à partir des premiers textes écrits, et depuis elles nous sont souvent cachées par les enveloppes artificielles qui recouvrent le vivant tissu; mais la chaîne interrompue n'en relie pas moins, pour la forme et pour le sens, les mots que nous proférons aujourd'hui à ceux qu'ont formés les premiers de notre race qui ont modulé le cri humain en articulations exprimant leurs sensations, leurs sentiments rudimentaires et leurs vagues pensées. C'est ce que, pour nous en tenir à la branche française, — définie comme elle l'a été tout à l'heure, — de cette immense et merveilleuse ramification, le Dictionnaire de Littré a fait voir à tous; c'est cette notion qui est la base inébranlable de la connaissance que nous pouvons avoir de l'essence même et de l'histoire de notre langue. Et le grand lexicographe lui-même a exécuté son œuvre conformément à cette notion de la continuité et de l'évolution beaucoup plus qu'à son idée préconçue, un

peu arriérée et un peu incertaine, d'asseoir l'usage moderne sur l'usage antique. Il est intéressant d'examiner avec lui le plan qu'il a suivi, et d'en observer l'exécution dans ses diverses parties.

« L'usage contemporain, dit Littré, est le premier et principal objet d'un dictionnaire. C'est en effet pour apprendre comment aujourd'hui l'on parle et l'on écrit qu'un dictionnaire est consulté par chacun. » Il est clair qu'il définit ici, non tout dictionnaire, mais celui qu'il a voulu faire. Il a entendu par « contemporain » tout ce qui est postérieur à Malherbe : il n'enregistre en principe, — sauf quelques exceptions qu'il justifie par des raisons de sentiment, — que les mots employés au XVII^e siècle et aux deux siècles suivants. Mais les enregistre-t-il tous ? et où les puise-t-il ? Il ne s'est expliqué clairement que sur deux ou trois points. Il a d'abord inséré tous les mots du Dictionnaire de l'Académie (édition de 1835); puis il a ajouté, — sans parler d'un certain nombre de mots qu'il a trouvés dans les auteurs classiques et que l'Académie n'avait pas donnés, — de très nombreux termes de métiers, d'arts et de sciences, recueillis dans des ouvrages spéciaux : il a ainsi enrichi dans une très forte proportion le vocabulaire français enregistré [1]. Il ne dit pas expressément comment il s'est comporté à l'égard des néologismes : en fait, il leur a été assez hospitalier. Il notait au passage dans ses lectures, — je ne parle pas de celles qu'il faisait en vue du Dictionnaire, — les mots nouveaux qu'il rencontrait, et les introduisait à leur rang, en prenant soin d'ordinaire d'indiquer la source où il puisait, livre, discours, article de revue ou de journal, ce qui permet à chacun d'apprécier la valeur des auspices sous lesquels le mot se présente. On lui a cependant fait un reproche de cette facilité; mais, — sans

1. Il est curieux que Littré semble s'être systématiquement abstenu, sans doute par une méfiance excessive, de consulter, ce qui paraissait si indiqué, les dictionnaires antérieurs autres que celui de l'Académie (sauf les dictionnaires techniques). Il y aurait cependant trouvé plus d'un mot digne d'être accueilli et plus d'une bonne définition. Ainsi le mot *moison*, « part de grain que le fermier doit à son maitre », mot bien français, anciennement attesté et encore usité, manque dans Littré, bien qu'il soit dans Nicot, Oudin, Richelet, Furetière, Trévoux et autres.

vouloir, comme d'autres lexicographes, recueillir tout ce qui a été imprimé n'importe où et n'importe par qui, — il ne prétendait pas, comme l'Académie, restreindre son choix aux mots d'un usage approuvé : on ne peut donc lui en vouloir de ses indulgences; on peut seulement trouver qu'elles sont quelque peu arbitraires et fortuites [1].

Il ne s'est pas borné à recueillir ainsi, un peu au hasard, le fruit de ses lectures : il a introduit dans le dictionnaire des mots qu'il entendait dire, qui peut-être, avant lui, n'avaient jamais été imprimés, des mots d'ouvriers, de marins, de paysans, souvent des mots provinciaux. Il n'a pas tracé au point de vue dialectal, comme il l'a fait au point de vue chronologique, les limites de sa nomenclature, et je ne veux pas aborder cette question, extrêmement délicate, qui demanderait une longue discussion. Je dirai seulement que Littré n'a nullement été exclusif de ce côté : on relève dans son dictionnaire bien des mots qui ne sont pas du langage de Paris, notamment des mots qu'il rapportait, chaque année, de sa villégiature sur la côte normande : c'étaient comme des coquillages qu'il ramassait sur la plage et qu'il s'amusait à loger dans un coin de sa grande bâtisse. Il n'y a aucun mal à ce qu'il les ait conservés; mais les dictionnaires subséquents devront en renvoyer plus d'un aux vocabulaires provinciaux.

Après la nomenclature, Littré, dans sa préface, expose ce que son dictionnaire contient de nouveau en ce qui touche la définition des mots, la distinction des synonymes et le classement des sens : je reviendrai plus tard sur cette partie importante de son œuvre. Il expose ensuite pourquoi et de quelle façon il a noté la prononciation des mots : ici encore il a voulu appuyer sur la tradition la prononciation qu'il considére comme bonne; il a même lutté contre certaines transformations qu'on peut regretter, mais qu'on ne peut empêcher de s'être accomplies; c'est ainsi qu'à toute occasion, avec une persistance digne d'un meilleur succès, il a affirmé la prononciation ancienne de *l'l*

1. On constate, en étudiant le dictionnaire de Littré, que les mots nouveaux se multiplient à mesure qu'on avance dans l'alphabet : cela tient en partie aux lectures plus nombreuses de l'auteur, en partie à sa tolérance de plus en plus grande.

mouillée, qui avait déjà de son temps presque disparu, et qu'il n'a pas empêché de disparaître tout à fait [1]. Malgré quelques autres partis pris et quelques inconséquences, cette notation, par un homme attentif et bien informé, de la prononciation usuelle au milieu du XIX[e] siècle est fort précieuse. Il est regrettable que l'Académie ait cru devoir n'indiquer la prononciation que très exceptionnellement : il aurait été du plus haut intérêt d'en suivre les variations dans les éditions successives de son Dictionnaire.

La plus importante des innovations introduites par Littré [2] dans la lexicographie française, celle qui, entre toutes, assure à son œuvre une valeur durable, ce sont les exemples. Il les divise, d'après son plan, en deux séries, l'une dans l'article même consacré à chaque mot, comprenant les exemples proprement dits, empruntés aux écrivains du XVII[e] siècle et des siècles suivants et rangés, quand il y a lieu, sous chaque acception particulière du mot, l'autre reléguée à la suite de l'article, sous la rubrique « Historique », et où les citations sont rangées, non dans l'ordre des sens, mais dans un ordre approximativement chronologique. Cette différence de traitement, si elle a été commode à l'auteur, n'est ni logique ni pratique. L'histoire de l'évolution des sens, à laquelle Littré attache avec raison une grande importance, serait beaucoup plus claire et plus facile à suivre si elle était présentée dans son ensemble depuis les plus anciens documents jusqu'aux plus modernes. En outre les sens, souvent très différents des sens actuels, que les mots ont eus anciennement et n'ont pas conservés ne reçoivent aucune expli-

---

1. Il est impossible de ne pas remarquer que les idées de Littré sur la prononciation de l'ancien français sont complètement erronées. Il est resté, chose singulière, fidèle aux théories de Génin, par lequel il avait été initié à ces études, et il soutient avec lui que la prononciation ancienne, — dont il ne distingue même pas les époques, — ne différait pas sensiblement de la moderne, tandis que, naturellement, la prononciation s'est modifiée incessamment au cours des siècles et se rapproche d'autant plus du latin qu'on remonte ce cours.

2. Il est juste de signaler l'essai du modeste et laborieux Dochez, qui avait déjà donné beaucoup de citations anciennes et modernes, mais sans renvois.

cation. Littré a parfois, il est vrai, corrigé en partie ce double inconvénient dans le paragraphe consacré à l'étymologie; il subsiste toutefois, et il devient très sensible si on compare le plan adopté ici à celui qui a été suivi dans les deux autres grandes œuvres lexicographiques de notre temps, le Dictionnaire allemand de Grimm et le Dictionnaire anglais de M. Murray. Là aussi on a limité la liste des mots à l'usage moderne, et on n'a admis l'ancienne langue que pour les mots conservés dans cet usage; mais les exemples ont été, depuis les textes où ils se présentent pour la première fois jusqu'aux textes contemporains, rangés dans l'ordre des sens qu'ils ont successivement développés, et lorsque tel ou tel de ces sens s'est effacé, il n'en fait pas moins l'objet d'un paragraphe spécial. On a ainsi un tableau complet et bien ordonné, tandis qu'il faut, quand on se sert du Dictionnaire de Littré, se le refaire laborieusement soi-même, en combinant l' « Historique » avec les exemples du corps de l'article.

Malgré ce défaut, qui tient à la conception encore imparfaitement scientifique de l'œuvre, les citations accumulées dans le Dictionnaire en font un incomparable trésor pour le grammairien, le philologue et le littérateur. Elles constituent une lecture aussi attachante que variée, si attachante que souvent, ayant ouvert le livre pour y chercher le sens ou l'emploi exact d'un mot, on ne peut s'empêcher de lire en entier de longs articles, où non seulement apparaissent les ressources infinies de la langue et la richesse surprenante de la sémantique, mais où des pensées intéressantes, profondes, sublimes, ingénieuses, plaisantes, rendues avec grandeur, avec simplicité, avec grâce, captivent tour à tour l'attention. Les exemples, surtout pour la période moderne, sont en effet à la fois très nombreux et choisis avec beaucoup de goût. On s'émerveille qu'une telle anthologie, qui représente un nombre prodigieux d'heures de labeur, ait été cueillie non seulement avec la patience inlassable qu'elle exigeait, mais avec une fraîcheur d'esprit toujours présente, un sentiment littéraire toujours en éveil. Il ne faut pas oublier que si pour le moyen âge Littré a pu utiliser quelques glossaires particuliers déjà publiés, le *Lexique roman* de Raynouard et le grand dictionnaire manuscrit de Sainte-Palaye, il n'avait pas de prédécesseurs pour l'usage moderne :

on n'avait encore donné que bien peu de ces lexiques spéciaux de nos classiques, dont la série se poursuit si heureusement dans la collection des Grands Écrivains. Il a presque tout fait par lui-même, dans ces longues nuits de travail dont il a si bien dépeint le charme [1], et il a réalisé et dépassé de beaucoup l'idée que Voltaire avait le premier émise, et dont il voulait, à tort, confier l'exécution à l'Académie.

Littré n'a pas fait œuvre de simple compilateur. Il a joint à ses articles des commentaires, souvent très étendus, sur le sens et l'emploi des mots, où il s'est montré grammairien consommé, à la fois très traditionniste et très libéral. Enfin, et surtout, il a introduit l'étymologie dans le dictionnaire.

Ce n'est pas, à vrai dire, qu'elle fût inconnue de ses prédécesseurs. L'Académie s'en était sagement abstenue ; mais Nicot, Richelet, Furetière et ses continuateurs, puis les lexicographes du XIX^e^ siècle, avaient donné, généralement sans commentaires, l'origine qu'ils assignaient à beaucoup de mots. Il existait d'ailleurs, depuis Ménage, des dictionnaires étymologiques, et Raynouard, dans son *Lexique roman*, avait groupé les mots provençaux dans l'ordre de leurs types, d'ordinaire latins ou allemands. Mais la grande nouveauté du dictionnaire de Littré fut d'abord de soumettre, en principe, tous les mots de la langue à une enquête étymologique, puis de donner l'étymologie dans des conditions et d'après des méthodes que, — sauf en partie Raynouard, — n'avait imaginées aucun de ses prédécesseurs français.

D'abord il réunit les correspondants de chaque mot dans les patois français et dans les diverses langues romanes. Pour cela, il s'est aidé des rapprochements de Raynouard et de ceux de Diez (dont je parlerai tout à l'heure); mais, surtout pour les patois, il a beaucoup ajouté à ce qui avait été fait avant lui. Il n'avait cependant à sa disposition que des matériaux très insuffisants, les dictionnaires de patois étant, à son époque, peu nombreux et surtout, pour la plupart, peu critiques. Cette double addition était fort opportune. Un mot français —

---

1. Dans le petit écrit intitulé *Comment j'ai fait mon dictionnaire*, fragment vraiment délicieux de l'autobiographie d'un grand travailleur.

« francien », pour employer un néologisme qui exprime plus exactement le caractère de ce qui appartient en propre à l'Ile-de-France — est rarement isolé : il se retrouve, avec des variantes de forme et de sens, d'abord dans les autres variétés du latin parlé au nord de la Gaule, puis dans les variétés du latin parlé au sud de la Gaule, en Espagne, en Italie, en Rétie, en Roumanie même. La comparaison des diverses formes et des divers sens qu'il y présente peut être indispensable pour en comprendre l'évolution phonétique et sémantique. Elle est intéressante en elle-même, en montrant l'expansion et la vitalité des mots. Cette comparaison est loin d'être complète dans le dictionnaire de Littré : il faudrait, pour la faire telle, rapprocher les mots de tous les parlers romans, ce qui serait infini [1] ; mais, telle qu'elle est, elle n'a pas seulement enrichi le dictionnaire et souvent éclairé l'auteur dans ses remarques étymologiques : elle a fait que ce dictionnaire a été utile aux philologues au delà même de son objet propre et a aidé l'investigation historique de toutes les langues romanes.

Sur l'étymologie en elle-même, Littré s'exprime ainsi : « L'étymologie a pour office de résoudre un mot en ses radicaux ou parties composantes, et, reconnaissant le sens de chacune de ces parties, elle nous permet de concevoir comment l'esprit humain a procédé pour passer des significations simples et primitives aux significations dérivés et complexes. » C'est à peu près le sens grec du mot, qui indique bien l'objet que se proposaient les premiers étymologistes, comme Platon : ils croyaient, en analysant un mot, pouvoir arriver à le résoudre en des éléments qui offriraient un sens conforme aux rapports de l'esprit humain avec la nature même des choses. C'est une ambition qu'on n'a plus guère après vingt siècles de spéculations et de recherches. On entend aujourd'hui couramment par étymologie l'assignation d'un mot d'une langue à un mot d'une autre langue d'où il est censé provenir. Littré distingue l'étymologie primaire, « quand il s'agit d'une langue à laquelle, historiquement, on ne connaît point de mère, » et l'étymologie

1. Littré a exclu de parti pris le roumain, qu'il trouvait trop lointain (ce qui ne le rendait pas moins intéressant, au contraire) ; il a à peu près ignoré le réto-roman, le sarde et d'autres dialectes importants.

secondaire, « quand il s'agit d'une langue historiquement dérivée d'une autre. Ainsi l'étymologie romane, et, en particulier, française, est secondaire, remontant pour la plupart des mots au latin, à l'allemand, au grec, etc. ; puis l'étymologie latine, ou grecque, ou allemande, est primaire. » Il y a là une double erreur qu'on ne pouvait guère éviter de son temps. La langue française n'est pas « fille » de la langue latine, et à vrai dire il n'y a pas de « langues filles » et de « langues mères ». Le français, comme je l'ai déjà dit, n'est que le latin parlé, sans aucune solution de continuité, ni rien qui ressemble à la génération d'un individu par un autre. Quand un mot appartenant au vocabulaire du latin parlé a passé jusqu'à nous par une tradition orale ininterrompue, le ramener à sa forme latine n'est pas en faire à proprement parler l'étymologie, c'est remonter plus haut dans l'histoire de l'évolution qu'il a décrite. Il n'y a aucune différence de relation entre les états successifs d'un mot comme *consutura*, *cosutura*, *costura*, *costure*, *cousture*, *couture* : aucun n'est l'étymologie de l'autre; tous sont des moments dans une évolution qui consiste éminemment ici — comme il arrive le plus souvent — en une réduction constante. D'autre part l'étymologie « primaire » ne diffère de l'étymologie « secondaire » qu'en ce qu'elle manque de documents (et celle-là aussi en manque souvent). Disposant de moyens beaucoup moins sûrs, elle arrive à retrouver ou à conjecturer des formes d'un mot latin, grec, etc., plus anciennes que celles qui nous ont été conservées. Elle peut aller plus loin, et les ramener à des racines dont elle détermine plus ou moins vaguement le sens; mais, au moins dans la plupart des cas, le rapport entre la forme et le sens lui échappe.

Revenons au français. Pour les mots qui appartiennent au fonds héréditaire du latin parlé, ce n'est pas leur étymologie qui est à faire, c'est leur histoire[1]. Il n'y a d'étymologie, —

---

1. [Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 16 :

Le mot même d'« étymologie » et l'idée qu'il exprime me semblent appartenir à une époque qui sera bientôt close. Ils remontent à une conception de l'histoire des langues et de leurs rapports qui ne saurait longtemps se maintenir. Ils supposent cette distinction entre les langues mères ou matrices, comme on disait autrefois, et les langues filles ou dérivées, qu'une critique

non au sens grec, mais au sens moderne, — que pour les mots empruntés à d'autres langues. Voilà la vraie distinction entre les deux genres de recherches que l'on confond sous le nom d'étymologiques. Littré ne s'en est pas suffisamment rendu compte. Il a souvent omis de remarquer que des mots français qui ont une origine latine n'appartiennent pas cependant au fonds héréditaire, qu'ils ont été repris, à des époques variées, au latin littéraire. Il ne distingue pas, par exemple, entre un mot comme *image* (anciennement *imagene*), qui est le latin *imaginem* emprunté au latin vers le IX^e^ siècle, et le mot *plantain*, qui est le latin *plantaginem* transmis de bouche en bouche depuis un temps immémorial. Mais, s'il n'apporte pas assez de rigueur dans cette distinction, il est loin de la méconnaître : il ne l'a imparfaitement marquée que parce que le critérium phonétique dont il disposait n'était pas assez perfectionné.

---

attentive a déjà reléguée au rang des illusions de l'esprit, mais qui s'impose encore par la force de l'habitude même à ceux qui s'en dégagent quand ils la considèrent directement. Cette question que se posent les gens du monde et même les savants en présence d'un mot : « D'où vient-il ? » et qui, dans le nouveau dictionnaire comme dans les autres, trouve sa réponse dans le petit compartiment spécial intitulé *Étymologie*, est en réalité mal formulée. Elle doit être remplacée par celle-ci : « Jusqu'où pouvons-nous poursuivre dans le passé l'histoire de ce mot ? » S'il n'y avait pas eu de latin littéraire, et que l'évolution phonétique et morphologique du parler latin se fût empreinte, avec toutes ses phases successives dans une série ininterrompue de formes fidèlement représentatives, s'il en avait été de même depuis vingt siècles dans les divers pays où le latin a été porté, nous sentirions naturellement, ce que nous révèle seule, dans l'état des choses, l'observation critique, que les langues romanes ne sont que des différenciations du latin est qu'il est impossible de les en distinguer nettement et de les distinguer nettement les unes des autres. Et si, au delà des premiers monuments du latin, nous possédions également l'empreinte du parler indo-européen dans toutes ses vicissitudes, nous verrions qu'il n'y a nulle part solution de continuité, et que, des premières racines verbales de ce parler à l'épanouissement merveilleux des langues indo-européennes, il y a une végétation constante, dont les ramifications n'empêchent pas la même sève de circuler par des canaux qui sont souvent cachés à notre vue, mais qui ne sont brisés nulle part. Et ces racines elles-mêmes, si nos instruments étaient assez parfaits et surtout nos renseignements assez complets, nous ramèneraient peut-être à quelques symboles phonétiques

Ce critérium était cependant en état de rendre de grands services, et Littré l'a, en plus d'un cas, habilement manié. Il ne l'avait pas créé : il le tenait de Diez, et on regrette qu'il ne nomme nulle part, dans sa préface, le maître auquel le dictionnaire doit tant, et qui est cité dans un si grand nombre d'articles. Littré, après Diez, montre que l'étymologie n'est plus, comme autrefois, livrée au caprice ou à la divination. Il établit — d'une façon qui n'est pas exempte d'incertitude et de répétitions — les conditions auxquelles doit satisfaire une bonne étymologie : *le sens*, *la forme*, *les règles de permutation propres à chaque langue*, *l'historique*, *la filière* et *l'accent latin*. Il est clair que les règles de permutation, « la filière », l'accent (l'accent latin n'est pas le

---

communs à l'indo-européen et à d'autres idiomes qui nous en paraissent absolument distincts. Il n'y a d'étymologie, au sens traditionnel, que pour les mots d'emprunt, greffes prises à un autre arbre ou à un autre rameau que celui dont on fait l'histoire. On peut dire que nos mots *aberration*, *acanthe*, *agio*, *abricot*, viennent du latin, du grec, de l'italien, du portugais, parce qu'ils ont été, à un moment donné, pris à ces langues par les savants, les artistes, les financiers ou les marchands pour être annexés à la nôtre. Mais on ne peut dire de même que le français *amer* vient du latin *amarum* : ce n'est qu'un seul et même mot, qui n'a pas cessé de vivre dans les bouches parlant latin. L'illusion qui nous fait considérer *amer* comme français et *amarum* comme latin tient simplement à l'absence de monuments écrits représentant les phases intermédiaires *amaru*, *amar*. Il faudrait donc, en réalité, remplacer la rubrique *Etymologie* par la rubrique *Histoire du mot*, et déclarer que la distinction entre le latin et le français n'est pas plus tranchée qu'entre le français de 1890 et celui de 1889, le français de 1889 et celui de 1888, et ainsi de suite. Un dictionnaire d'une langue indo-européenne quelconque n'est en fait qu'un morceau plus ou moins arbitrairement détaché d'un lexique général indo-européen, dans lequel chaque racine aurait son histoire depuis son éclosion jusqu'au dernier terme connu de son évolution.

Mais cette vaste synthèse, si elle doit jamais se faire, est loin d'être réalisable aujourd'hui. Il est commode, il est nécessaire de distinguer un latin qui est censé s'arrêter avec les derniers écrivains classiques et un français qui est censé commencer au IXe siècle, en admettant entre les deux un « latin vulgaire » qui n'est autre chose que l'intermédiaire postulé et parfois constaté par lequel le premier passe insensiblement au second. Il est surtout très pratique et très raisonnable de ne pas aller plus loin que le latin, et de laisser d'autres travailleurs comparer les mots latins avec les mots des autres dialectes indo-européens et remonter ainsi aussi près que possible de la source première.]

seul à considérer), ne sont que des subdivisions de la forme. L'essentiel, dans l'étymologie méthodique, c'est la connaissance de l'histoire phonétique du parler qu'on étudie. Cette connaissance, ébauchée vaguement, avant Diez, pour différentes langues romanes, par quelques grammairiens, avait été élevée, dans sa *Grammaire*, au rang de science, et il en avait fait l'application, dans son *Dictionnaire étymologique*, à un choix très riche de mots. Pour le français, Scheler avait extrait et même accru, — mais avec bien des additions irréfléchies, — les résultats de Diez dans un dictionnaire spécial, et Grandgagnage, disciple quelque peu aventureux du maître, avait étudié beaucoup de mots communs au wallon et au français. Enfin, quand la publication de Littré était en cours, Brachet avait publié son *Dictionnaire étymologique*, habile et ingénieux résumé qui avait l'apparence plus que la réalité d'une application rigoureuse de la méthode phonétique. Littré profita de tous ces secours, mais en critique et non en simple compilateur. Dans ses remarques étymologiques, appuyées sur l' « Historique » et sur la comparaison des autres parlers français ou romans, il pèse avec soin les diverses explications proposées, en propose quelquefois de nouvelles, donne les raisons qui guident son choix, et reconnaît souvent qu'on ne peut se prononcer avec sûreté. Enregistrant pour la première fois un très grand nombre de mots difficiles, il n'en essaie pas toujours, mais il en essaie souvent l'étymologie. Ces recherches sont faites avec une certaine méthode, mais sans la rigueur qu'on y apporte aujourd'hui, sans même toute la rigueur qu'on aurait pu dès lors y apporter.

Les lois de l'évolution phonétique n'étaient pas alors considérées comme inflexibles. Diez lui-même, qui les avait posées, admet sans cesse, soit dans sa grammaire, soit dans son dictionnaire, des exceptions qu'il n'essaie pas de justifier. Littré n'alla pas plus loin : « La régularité, dit-il, est grande, et prime les exceptions. » Et il énumère, pour le français, un certain nombre d' « habitudes ou règles » que les mots suivent « en général » dans leurs transformations. Dans les articles même — comme l'a déjà montré l'exemple du mot *image* — les lois de l'évolution phonétique sont trop souvent méconnues ou admises sans contrôle réel : il lui suffit qu'il semble exister pour un groupe

phonétique une permutation analogue à celle que demande l'étymologie proposée pour qu'il regarde cette permutation comme légitime, tandis que très souvent elle est due, dans le mot pris pour « témoin », à une cause toute particulière, ou ne s'est pas produite à la même époque qu'elle l'aurait fait dans le mot qu'il étudie. De là vient, — et d'autres causes encore, — que la partie étymologique de Littré, — bien qu'elle marquât un immense progrès sur tout ce qui avait été essayé en France, — est aujourd'hui en grande partie surannée : la philologie romane, développant les principes posés il y a soixante-dix ans, a maintenant des méthodes d'investigation et de reconstruction d'une précision qu'il ne soupçonnait pas [1].

J'ai essayé de caractériser, dans ses traits principaux, l'œuvre de Littré. Elle restera, — jusqu'au jour, lointain sans doute, où on entreprendra un vrai dictionnaire historique de la langue française, — le trésor où viendront puiser tous ceux qui voudront connaître l'histoire des mots français et de leur emploi dans les trois derniers siècles, appuyée sur leur histoire dans les siècles antérieurs. Quand on songe qu'un seul homme, — aidé d'un petit nombre de collaborateurs, rétribués ou bénévoles, tout à fait subordonnés à sa direction — a pu concevoir ce monument, en jeter les bases, en assembler les matériaux et en poursuivre l'exécution jusqu'à la fin, on est pris d'admiration autant que de respect et de reconnaissance. Si le vaste édifice n'est pas complet, si le plan n'en est pas en tout irréprochable, s'il présente des parties caduques, cela tient pour beaucoup à l'état de la science et des idées au moment où il a été élevé; cela tient aussi, il faut le dire, aux particularités de la préparation, de l'esprit, et même du caractère de l'auteur.

Littré n'était à proprement parler ni linguiste ni philologue, pas plus qu'il n'était historien ou naturaliste : il n'avait

---

1. Je rappelle pour mémoire que Littré a souvent poussé l'investigation étymologique jusqu'à l'étymologie « primaire », et essayé de remonter aux racines primitives des mots. La tentative était prématurée et, pour beaucoup de mots, le serait encore; mais, à vrai dire, elle est aussi logique qu'elle est intéressante : un dictionnaire vraiment étymologique doit suivre l'histoire d'un mot jusqu'à sa plus ancienne forme connue et même supposable.

pas, en matière de langage, d'idées à lui ; il mettait en œuvre, avec une intelligence d'une rare lucidité, mais à laquelle manquait l'habitude de la recherche personnelle, les données que d'autres lui avaient fournies. Il appliquait à ces données, comme aux autres objets de ses travaux si variés, la méthode générale de la philosophie positive, âme de son activité dans toutes les directions. Cette philosophie, il ne l'avait pas non plus inventée lui-même : il l'avait adoptée parce qu'elle avait satisfait le besoin de certitude qui était le trait dominant de sa physionomie intellectuelle et morale. Élevé dans la philosophie du XVIII^e^ siècle, il n'y avait pas trouvé le repos de son esprit et de son cœur. Il l'avait trouvé, à quarante ans, dans le système d'Auguste Comte, qui se présentait avec une apparence de rigueur scientifique, qui faisait taire les inquiétudes de la raison, et qui lui semblait donner une explication suffisante du passé et du présent de l'humanité, en même temps qu'il en préparait l'avenir. Avec un soulagement infini, il s'assit, pour ainsi dire, dans cette certitude enfin conquise, et, malgré le trouble que causèrent à son bon sens les développements inattendus donnés par Comte à son système, malgré les démentis qu'il reconnut lui-même que les événements avaient infligés à des prévisions politiques qui devaient être infaillibles, il ne s'en départit jamais. Il conserva toujours et porta dans tous ses travaux la calme assurance d'être en possession de la vérité, non par ses propres lumières, mais grâce à une doctrine certaine qui ne laissait rien hors de ses prises.

Au besoin de la certitude, qui était surtout dans son caractère, Littré joignait dans son esprit le besoin d'ordre et de clarté, compagnon naturel du premier. Le besoin d'ordre et de clarté est une qualité éminente, très française, qui aide puissamment à mener à fin une œuvre comme celle que Littré avait entreprise. Cette qualité a son revers : elle porte à trop simplifier les problèmes, à écarter parfois sans un examen suffisant les difficultés, à tenir pour résolues des questions qui sont encore indécises, à subordonner les faits à un système préconçu et commode, au lieu de se soumettre docilement à eux et de les suivre dans leurs évolutions sinueuses et jusque dans leurs contradictions plus ou moins réelles. Le danger était particulièrement grand pour un disciple de Comte. Le positivisme,

impatient d'établir la domination de la science sur le monde, est disposé à la regarder comme faite alors qu'elle est toujours en train de se faire ; il réprouve cette curiosité inquiète et jamais satisfaite qui est le propre des vrais savants et qui les pousse à chercher toujours au delà de ce qu'on sait et à sonder sans cesse de nouveau les bases des affirmations en apparence les mieux établies. Le dictionnaire de Littré se ressent de cette tendance (plus peut-être dans la préface que dans les articles même, où le jugement sain de l'auteur lui fait souvent apercevoir et sa sincérité lui fait reconnaître dans les problèmes qu'il rencontre plus de complication que n'en avait soupçonné sa philosophie). Mais en somme il croit trop que toutes les lois de l'évolution phonétique et sémantique des mots français sont connues et lui sont connues : il applique celles qu'il possède avec une conviction sereine, sans se rendre compte des entorses fréquentes qu'il leur donne. Il veut trop savoir et se contente trop facilement d'explications qui n'en sont pas ou qui n'en sont qu'à la surface.

Ces réserves s'appliquent surtout à la partie historique et étymologique du livre. Celles qu'on pourrait faire sur la partie moderne et dogmatique ne sont valables que si on admet une autre conception du dictionnaire, d'après laquelle il ne serait que l'enregistrement impartial et indifférent de tout ce qui a été dit ou du moins écrit par des Français dans les trois derniers siècles. Or, tel n'a pas été l'objet que s'est proposé Littré : comme l'Académie, tout en élargissant beaucoup le cercle tracé par elle, il a fait un choix dans les mots, dans les sens, dans les emplois. C'est pour cela qu'il a restreint, bien plus que ne l'ont fait ses émules allemand et anglais, le nombre des auteurs auxquels il a emprunté des citations. Il a toujours eu l'idée que son livre servît de guide à l'usage correct et conforme à la meilleure tradition. C'est cette idée qui lui a inspiré d'entreprendre son œuvre et qui l'a tout le temps soutenu, intéressé et charmé dans son immense labeur. Elle était en parfait accord avec le besoin d'ordre qui lui était inné, avec le goût des questions grammaticales qu'il tenait de sa formation intellectuelle, opérée sous l'influence de la philosophie condillacienne, et avec l'une des meilleures tendances du positivisme, qui s'est toujours efforcé de rattacher le présent au passé et de

montrer en tout la continuité de la tradition. Elle répondait d'ailleurs au sentiment comme aux besoins de la grande majorité du public lettré en France. Elle a évidemment quelque peu rétréci le cadre et l'horizon du livre; mais elle était en somme très acceptable, et la mise en œuvre qu'elle a reçue dans le dictionnaire de Littré a rendu et rendra encore de très grands services pratiques.

En somme, l'œuvre de Littré est doublement imposante par la masse des matériaux qu'il a réunis et par la façon toute personnelle dont il les a disposés, ordonnés, interprétés, et soumis à une pensée directrice. Elle ne sera pas de longtemps remplacée, et même quand elle l'aura été, — c'est le sort commun de toutes les œuvres de science, — elle restera ce qu'il aura fait de plus utile, ce qui lui fera le plus d'honneur et ce qui conservera le plus sûrement son nom à la postérité [1].

---

1. [Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 39 :

La gloire de Littré reste donc intacte. La valeur de son dictionnaire reste très considérable. Quatre ou cinq fois plus étendu que celui de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, ce qu'il contient en plus n'est nullement superflu. C'est d'abord cet incomparable *historique* auquel viendront toujours puiser ceux qui voudront approfondir l'histoire d'un mot. Ce sont ensuite ces exemples si nombreux, si variés, si bien choisis, qui, depuis Malherbe et Regnier jusqu'à Lamartine et Victor Hugo, depuis les ouvrages les plus sublimes jusqu'aux proverbes, font passer sous les yeux du lecteur une série de pensées et d'images si attrayante que l'emploi du livre prend presque toujours bien plus de temps qu'on ne s'y attendait, et qu'au lieu de le consulter on se surprend sans cesse à le lire. Ce sont encore ces remarques souvent si intéressantes, parfois si originales, sur les locutions, sur la syntaxe, sur le bon usage, sur la synonymie. C'est enfin, dans le paragraphe intitulé *Etymologie*, le rapprochement des mots semblables dans les différents parlers de la France et les autres langues romanes, et ces recherches souvent un peu aventureuses ou un peu surannées, mais curieuses et suggestives, sur l'étymologie et le sens primitif du mot latin, allemand ou grec qui sert lui-même d'étymologie au mot français. Le nouveau dictionnaire ne rendra pas inutile, tant s'en faut, le dictionnaire de Littré : il aidera, au contraire, à s'en servir; il présentera les chefs sous lesquels viendront se grouper, dans un ordre plus net et une meilleure lumière, les richesses qui y sont amassées. Les deux œuvres se complètent l'une l'autre, elles ne se font pas concurrence.]

II

1. — Après le dictionnaire de Littré, il semblait que pour longtemps il n'y eût plus qu'à en faire des abrégés ou des adaptations, à moins qu'on ne voulût entreprendre un vaste répertoire des mots français actuellement vivants, en y comprenant les patois, ou un dictionnaire vraiment historique, embrassant aussi bien les mots qui ont disparu de l'usage que ceux qui ont survécu, englobant tous les mots transmis dans les documents écrits en France au nord d'une ligne plus ou moins flottante. L'une ou l'autre de ces entreprises représente un immense labeur, rien que pour la réunion des mots. Il s'est trouvé cependant un homme qui n'a pas reculé devant l'idée de les exécuter toutes deux, de les fondre ensemble en une compilation colossale. Pendant plus de trente ans, Frédéric Godefroy entassa des matériaux, lisant la plume à la main les textes imprimés, fouillant, pour les textes inédits, les bibliothèques et les archives, compulsant les lexiques spéciaux, le tout un peu au hasard, sans contrôle et sans système. Une partie de ses fiches fut détruite lors de la Commune : il ne se découragea pas, continua ou recommença le travail. Quand enfin il s'arrêta pour embrasser ses richesses d'un coup d'œil, il en fut surpris, presque effrayé. Il comprit qu'il était temps de songer à mettre en œuvre ce qu'il avait accumulé. Mais comment publier un tel amas de matériaux disparates, qui auraient rempli un nombre formidable de volumes ? Godefroy se résolut à faire trois parts de son butin. Il mit dans la première les mots propres au moyen âge, ou qui avaient eu au moyen âge des formes ou des sens perdus depuis ; dans la seconde, les mots du français littéraire moderne avec leurs exemples du moyen âge ; dans la troisième, ce qu'on aurait appelé autrefois les « extravagants », tous les mots qu'il avait pris dans l'usage populaire, dans les vocabulaires de métiers, dans l'argot, dans les patois (voire dans les patois créoles), qui n'étaient pas attestés au moyen âge et ne figuraient dans aucun dictionnaire français. Il obtint, — grâce à l'appui de Littré et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, — une souscription ministérielle qui lui permit d'imprimer la première partie (1880-1896). Il avait compté qu'elle remplirait

dix forts volumes in-4° à trois colonnes : elle ne suffit que pour sept volumes et demi : Godefroy combla le vide avec sa seconde partie, qu'il intitula : *Complément*, en n'y comprenant que les exemples antérieurs au XVII^e siècle. La division entre ces deux parties était peu heureuse : il n'est pas scientifique d'éliminer de la langue d'une période des mots qu'elle possédait, parce qu'ils ont continué à vivre après cette période ; et en outre on peut dire qu'il n'est pas en français moderne un seul mot ancien qui n'ait eu autrefois des formes ou des sens qu'il n'a plus, en sorte que la limite théorique posée par Godefroy ne pouvait être, en pratique, tracée que d'une façon arbitraire et incertaine. L'annexion du *Complément* a réparé en partie le défaut initial du plan ; il subsiste toutefois et rend assez incommode l'usage des deux parties ; d'ailleurs le *Complément* en lui-même est beaucoup moins riche que le *Dictionnaire* proprement dit, bien qu'il étonne par l'abondance de ce qu'il apporte de nouveau ; trop souvent l'auteur s'est borné à transcrire tout au long les exemples donnés par Du Cange, Sainte-Palaye ou Littré, auxquels, dans un ouvrage de ce genre, il suffisait de renvoyer. Godefroy mourut ayant commencé l'impression du *Complément* d'après un plan assez défectueux, que n'ont pu changer ses deux collaborateurs MM. Bonnard et Salmon, chargés de terminer la publication[1]. Quant à la troisième partie et à la série purement moderne de la seconde, elles sont encore inédites, et je ne crois pas qu'elles soient en état d'être mises au jour. Il est à souhaiter qu'elles soient déposées dans quelque établissement public : elles apporteraient certainement une très utile contribution aux études sur la langue française.

L'œuvre vraiment importante de Godefroy est son *Dictionnaire de l'ancien français*, ou, comme il dit, *de la langue d'oïl et de tous ses dialectes*. Je n'ai pas à l'apprécier ici ; je dirai seulement que, malgré ses lacunes (qui sont peu de chose auprès de sa merveilleuse richesse) et ses défauts (qui sont graves et dans la méthode et dans l'exécution), elle apporte un précieux secours à la lexicographie française en général et, pour la lexicographie

1. MM. Bonnard et Salmon doivent également publier un *Supplément*, qui remplira un onzième volume, et contiendra de nombreuses additions et rectifications.

du moyen âge, marque vraiment une ère nouvelle. On cite le plus souvent Godefroy pour le compléter ou le corriger ; mais tous ceux qui s'occupent du moyen âge français lui doivent et lui devront une bonne partie de leur science, et il est juste d'en témoigner quelque reconnaissance à la mémoire de ce grand travailleur, qui n'avait reçu aucune préparation philologique, — et, dans sa jeunesse, il lui aurait été difficile d'en recevoir une en France, — et qui a poursuivi avec un zèle infatigable une tâche qui sans doute n'eût jamais été entreprise par un homme plus initié qu'il ne l'était aux sévères méthodes scientifiques et comprenant mieux, par conséquent, les difficultés que cette tâche présentait [1].

2. — Le plan que M. Ad. Hatzfeld avait conçu, et qui a servi de base au *Dictionnaire général de la langue française*, était bien différent de celui de Godefroy, beaucoup moins vaste même que celui de Littré. Hatzfeld était éminemment un logicien. Son goût et ses aptitudes l'avaient, à l'École normale, porté vers la philosophie. Il fut détourné, au moins professionnellement, de cette voie par un dissentiment avec Cousin, qui gouvernait alors la philosophie officielle et qui ne lui pardonna pas d'avoir voulu se soustraire, en une occasion pourtant de peu d'importance, à son impérieuse domination. Hatzfeld devint professeur de rhétorique. Il le fut longtemps à Louis-le-Grand, où ses leçons ont laissé un durable souvenir à tous ceux qui l'ont eu pour maître. Bien qu'il eût toutes les qualités et qu'il eût acquis toute l'instruction spéciale que comporte la fonction qu'il exerçait, son enseignement se ressentait de sa vocation première : apprendre à écrire et à composer, c'était surtout, pour lui, apprendre à contrôler sévèrement ses idées et à les disposer en

1. Il y a plus de quarante ans qu'un philologue doué de tout ce qui manquait à Godefroy, M. A. Tobler, professeur à Berlin et correspondant de notre Institut, travaille à un dictionnaire de l'ancien français qui aurait été plus restreint, — car l'auteur ne prétendait pas dépouiller les textes inédits et les documents d'archives, — mais qui aurait été exécuté avec tout le soin et la méthode désirables. M. Tobler allait imprimer son ouvrage quand parut celui de Godefroy, qui lui en fit suspendre la publication. Espérons qu'il n'y a pas renoncé.

bon ordre. Taine, qui fut son élève, lui écrivit, quand il eut obtenu au grand concours (13 avril 1847) le prix d'honneur de philosophie, ainsi que tous les premiers prix du lycée, une lettre qu'Hatzfeld avait soigneusement conservée et dont je détache ce passage :

Tous ces heureux succès, je vous les dois et je vous en remercie. Sans vous, je n'aurais jamais eu ni ordre, ni clarté, ni méthode. On me disait au collège : « Soyez clair, régulier, méthodique » ; vous seul, vous ne vous en êtes point tenu aux paroles ; vous m'avez donné les moyens. Si je réussis plus tard, ce sera grâce à vos leçons ; car vous m'avez appris à travailler, et à conduire mon esprit, et vous me serez utile dans l'avenir autant que dans le présent.

L'impression de cette discipline était restée profonde dans l'esprit de Taine ; je lui ai plus d'une fois entendu dire qu'Ad. Hatzfeld était un des plus remarquables logiciens qu'il eût connus.

C'est la précision naturelle et la tendance logique de son esprit, combinées avec son goût de lettré classique, qui lui firent concevoir l'idée, je dirais volontiers qui lui firent sentir le besoin d'un nouveau dictionnaire français. D'une part, lisant assidûment, comme il était naturel à un professeur de rhétorique, le Dictionnaire de l'Académie, il avait été frappé du manque trop fréquent de précision, et même d'exactitude, qu'on y peut remarquer dans les définitions, et surtout choqué de ce qu'il y a de superficiel et de fortuit dans l'ordre où y sont rangés les divers sens, souvent si éloignés l'un de l'autre, que présentent les mots. Il se plaisait à refaire les définitions, et n'était content que quand il en avait trouvé de parfaitement exactes. Surtout il s'étudiait à ranger les sens dans un ordre logique : partant de celui qu'il jugeait primordial, il en déduisait tous les autres par un procédé d'imagination raisonnée qui lui donnait le plus souvent des résultats qui le charmaient et lui semblaient, comme ils l'étaient, en effet, intéressants à plusieurs points de vue. D'autre part, lecteur encore plus assidu de nos meilleurs auteurs, appréciateur délicat de toutes les finesses de leur art, il regrettait qu'on n'eût pas donné suite au projet de Voltaire et illustré le dictionnaire par des citations empruntées à leurs écrits, qui, à la fois, auraient aidé à mieux comprendre ces écrits et auraient jeté une lumière précieuse sur les emplois les plus

heureux et les plus variés de ces mots. Il roulait ces idées dans sa tête et se demandait s'il pourrait les mettre à exécution, quand le dictionnaire de Littré commença à paraître.

Ce dictionnaire semblait réaliser, et au delà, les idées mêmes auxquelles Hatzfeld rêvait de donner un corps. Littré, en effet, attachait une grande importance à la rigueur des définitions. Il montrait ce qu'il y a de fâcheux à définir un mot par des synonymes dont chacun à son tour est défini par les autres, procédé dont la triade : *antre*, caverne, grotte; *caverne*, antre, grotte; *grotte*, antre, caverne, est un exemple connu. « La discussion des synonymes, ajoutait-il, m'a souvent averti de prendre garde aux nuances et de ne pas recevoir comme une véritable explication le renvoi d'un terme à l'autre. C'est entre tant d'objets qu'un dictionnaire doit avoir en vue un de ceux auxquels j'ai donné le plus d'attention. »

Pour ce qui concerne le classement des sens, il n'était pas moins explicite; à la différence du Dictionnaire de l'Académie, qui range les sens en partant du plus usuel, — ce qui ne peut naturellement se poursuivre avec quelque certitude lorsqu'un mot a un grand nombre de sens, — il prétendait ranger les significations dans leur ordre naturel et même nécessaire. « Ce n'est point au hasard, dit-il, que s'engendrent, dans l'emploi d'un mot, des significations distinctes et quelquefois très éloignées les unes des autres. Cette filiation est naturelle, et, partant, assujettie à des conditions régulières tant dans l'origine que dans la descendance. » Il est possible, il est même « indispensable de soumettre la classification à un arrangement rationnel, sans désormais rien laisser à ce fait tout accidentel de la prééminence de tel ou tel sens dans l'usage commun, et de disposer les significations diverses d'un même mot en une telle série que l'on comprît, en les suivant, par quels degrés et par quelles vues l'esprit avait passé de l'un à l'autre... Établir la filiation des sens est une opération difficile, mais nécessaire pour la connaissance du mot, pour l'enchaînement de son histoire, surtout pour la logique générale, qui, ennemie des incohérences, est déconcertée par les brusques sauts des acceptions et par leurs caprices inexpliqués. »

Enfin, pour ce qui est des exemples empruntés aux auteurs classiques, Littré les apportait en grande abondance, rangés

sous chaque acception. Il donnait, par surcroît, des étymologies à peu près aussi sûres que le permettait la science d'alors, et un historique où, bien que les divers sens ne fussent pas séparés, on trouvait de précieux documents sur l'histoire des mots antérieurement à l'époque classique.

Cependant l'apparition du dictionnaire de Littré ne fit nullement renoncer Hatzfeld au dessein qu'il avait conçu ; elle l'y affermit au contraire. Pourquoi ? C'est qu'il lui sembla, en comparant l'œuvre de Littré à ce qu'il avait déjà esquissé pour son compte, que, dans certaines parties, elle ne remplissait pas complètement le magnifique programme que l'auteur avait tracé. Les définitions ne lui parurent pas encore assez précises, ni les significations des mots assez bien classées. L'ordre adopté par Littré lui sembla surtout pêcher par un défaut essentiel : partant du sens qu'il regarde comme le premier, Littré énumère tous les autres à la suite, en les numérotant, sans, le plus souvent, expliquer comment ils s'enchaînent et comment ils se rattachent respectivement au sens primitif. Les quinze ou vingt sens que présente tel ou tel mot semblent ainsi se déduire l'un de l'autre, tandis que là, — de même qu'en beaucoup d'autres domaines, — les faits se comportent entre eux, non comme les anneaux d'une chaîne, mais comme les branches d'un arbre. Hatzfeld avait perçu que, pour se rendre compte de l'épanouissement sémantique d'un mot, il est souvent nécessaire d'admettre un sens multiple déjà au point de départ, ou d'admettre que le sens primordial a de bonne heure engendré parallèlement plusieurs sens ou dérivés ou figurés, qui à leur tour se sont ramifiés en des acceptions qu'il faut répartir entre les chefs de file respectifs. Cette vue juste et féconde, aux lumières de laquelle il avait déjà rédigé de nombreux articles, lui paraissait, et à bon droit, mériter qu'on essayât de lui soumettre tous les mots de la langue et justifier, à elle seule, l'exécution d'un nouveau dictionnaire.

Quant à la riche collection d'exemples réunie par Littré, Hatzfeld y vit surtout des matériaux entre lesquels il aurait à faire un choix, sans d'ailleurs renoncer à les accroître. Il ne prétendait pas donner, comme Littré, une sorte d'anthologie littéraire, et trouvait que les exemples ne devaient être allégués que pour des sens ou des emplois présentant quelque particu-

larité intéressante, et qu'un exemple, mais bien topique, suffisait pour chaque cas. Dans l'étymologie, — pour la fixation de laquelle il s'en remettait à Littré, n'ayant pas sur ce point de préparation spéciale, — dans l'historique, — qu'il n'aurait pas établi directement, n'étant pas familier avec l'ancienne langue, — il vit de précieux secours qui lui permettraient d'étayer et certainement viendraient appuyer la construction toute rationnelle qu'il avait pensé édifier. Pour la nomenclature aussi, il comptait se borner à faire un choix dans celle de Littré. Il entendait, comme lui et comme l'Académie, se restreindre à la langue des trois derniers siècles, et trouvait plutôt excessif l'enrichissement que Littré avait apporté au vocabulaire académique en termes d'arts, de métiers, de sciences, de philosophie, en néologismes, en mots familiers, populaires, même dialectaux et exotiques.

En somme, ce qu'il voulait faire peut se définir comme un abrégé du dictionnaire de Littré, perfectionné sous le rapport des définitions et du classement des sens, muni de citations en petit nombre empruntées aux écrivains autorisés, une œuvre classique au double sens du mot, c'est-à-dire d'une part consacrée surtout à l'usage traditionnel et choisi de la langue, d'autre part destinée en première ligne à l'enseignement du français dans les hautes classes de nos lycées, ce qui impliquait pour le livre une dimension très réduite. Son travail était à peu près terminé en 1871, au moment où paraissait la dernière livraison de Littré. Il trouva en M. Ch. Delagrave un éditeur disposé à le seconder et songea dès lors à commencer l'impression.

Pour la revision de l'œuvre, il avait demandé le concours d'hommes éminents, dont le choix montre bien dans quel sens il prétendait améliorer la lexicographie du français moderne. M. Gréard devait apporter au nouveau dictionnaire son goût exquis et sa profonde connaissance de la littérature classique ; M. Marguerin, directeur de l'école Turgot, et M. Baudrillart, l'économiste bien connu, devaient assurer l'exactitude des définitions dans les deux domaines des sciences de la nature et des sciences de l'esprit. Ce petit comité tenait des séances hebdomadaires, dans lesquelles Hatzfeld soumettait au contrôle commun la rédaction qu'il avait seul faite.

En la revoyant, il rencontra bien vite des difficultés auxquelles

il ne s'était pas attendu. Les étymologies de Littré lui paraissaient quelquefois douteuses, sans qu'il pût les contrôler, encore moins en proposer d'autres. L'historique, dans lequel il avait cru qu'il lui suffirait de jeter un regard pour y trouver la confirmation et comme la légitimation de ses raisonnements, lui ménageait de plus sérieux embarras. Tantôt il avait peine à comprendre la valeur exacte des mots qui y figuraient ; tantôt, et plus souvent, ce qu'il y trouvait semblait contredire le résultat auquel il était arrivé par l'examen raisonné de la langue moderne : ou le sens qu'il avait considéré comme primordial n'apparaissait qu'assez longtemps après d'autres qu'il avait jugés en être issus, ou au contraire un sens qu'il avait rangé parmi les plus récents se présentait dès les plus anciens textes. Il comprit que, s'il voulait établir sa construction sur des fondations solides, il lui fallait un auxiliaire familier avec ces arcanes souterrains auxquels, à son âge et avec sa préparation spéciale, il ne pouvait plus songer à s'initier lui-même. Le hasard le servit à souhait.

L'un des membres du comité de lecture, M. Marguerin, qui était au courant des préoccupations d'Hatzfeld, se trouvant un jour sur l'impériale d'un omnibus, remarqua un jeune homme qui lisait et marquait de notes au crayon le *Dictionnaire étymologique* de Brachet. Il lia conversation avec lui, et lui demanda si ce livre était bon. « Il est utile et commode, répondit le jeune homme, mais il y a bien des assertions téméraires et bien des erreurs; l'auteur a plus d'esprit que de méthode, et la philologie a d'ailleurs fait de grands progrès en ces dernières années. » Et voyant qu'il intéressait son interlocuteur, il s'anima et lui montra quelques exemples des fautes contre la phonétique historique que contenait le livre de Brachet. « J'ai trouvé l'homme qu'il nous faut », se dit M. Marguerin ; il demanda à son voisin s'il ne serait pas disposé à prendre part à la revision, au point de vue étymologique, du nouveau dictionnaire; le voisin ne se montra pas éloigné d'accepter l'offre, et M. Marguerin lui donna rendez-vous chez M. Hatzfeld. C'était Arsène Darmesteter, alors âgé de vingt-cinq ans.

M. Marguerin avait eu la main singulièrement heureuse. Darmesteter n'était pas seulement au courant du dernier état de la philologie romane, en mesure par conséquent de soumettre

à un contrôle méthodique les étymologies proposées jusque-là : il était de ceux qui ne se contentent pas de s'assimiler une science, qui la font avancer : il devait bientôt découvrir une loi importante de l'évolution des voyelles latines en gallo-roman, loi qui avait échappé à ses prédécesseurs et qui a gardé son nom. Mais en outre il s'intéressait tout particulièrement à la lexicologie française : il avait fait ses premières études philologiques, à mes conférences, en vue de publier et de commenter un recueil de mots français du plus haut moyen âge conservés dans des gloses hébraïques ; il préparait sa thèse sur la formation des mots nouveaux en français et son beau livre sur les mots composés. Et, par surcroît, c'était, lui aussi, un logicien pénétrant, dressé, par l'éducation talmudique qu'il avait reçue, à démêler par le raisonnement toutes les finesses, les nuances, les subtilités même que l'on peut discerner ou imaginer dans un texte ; il avait mis cette gymnastique intellectuelle au service d'un esprit vraiment philosophique, et il y joignait cette faculté d'imagination qui est la condition nécessaire du don d'invention. Il avait d'ailleurs le goût fin et une culture littéraire très complète. Il comprit tout de suite ce qu'il y avait de neuf et de fécond dans la conception d'Hatzfeld ; il la fit sienne, — car c'est bien elle, enrichie de sa science et de ses idées ingénieuses, qu'il a développée dans ce petit livre, devenu classique, de la *Vie des mots* ; — il se réjouit de pouvoir aider à la mettre en œuvre. En même temps il convainquit Hatzfeld qu'il fallait joindre au dictionnaire une partie étymologique propre, ainsi qu'un historique réduit, et il put bientôt lui proposer un plan pour ces deux parties. Il lui montra aussi qu'il était bon d'étendre la nomenclature plus qu'il n'avait pensé le faire. Hatzfeld apprécia tout de suite à sa valeur le secours qui lui arrivait : du simple auxiliaire il fit un collaborateur à droits égaux, et le *Dictionnaire général*, — tel est le titre qu'on avait choisi, — dut paraître sous le nom des deux associés. Peu après l'accession de Darmesteter, le comité de lecture cessa de se réunir, ses membres étant distraits par d'autres occupations et trouvant désormais leur collaboration moins utile.

L'idée de Darmesteter, en ce qui concerne l'étymologie, dépassait singulièrement en profondeur et en portée celle de Littré. Chaque étymologie, chez celui-ci, reste isolée : il ne renvoie

qu'accidentellement à un autre mot pouvant fournir un exemple pareil de permutation phonétique. Darmesteter voulut non seulement donner l'analyse de tous les phonèmes de tous les mots dans leurs transformations successives, mais, dans une synthèse de toutes les observations faites sur chaque mot, constituer une histoire phonétique générale du français. Pour cela, il munit chaque mot d'une série de numéros renvoyant à un paragraphe d'un *Traité de la formation de la langue française*, où seraient données les lois de tous les changements phonétiques. Ce qu'il faisait pour la phonétique, il le faisait pour les autres éléments de l'évolution lexicographique : l'analogie, qui fait si souvent dévier les mots de leur droite voie phonétique, la dérivation, la composition. Cet ingénieux procédé [1] charme par son élégance, en même temps qu'il apporte pour les étymologies un moyen de contrôle toujours présent.

Ce contrôle perpétuel amène naturellement une bien plus grande rigueur, et surtout il amène à pousser beaucoup plus loin que ne l'avait fait Littré la distinction entre les mots héréditaires et les mots empruntés non seulement aux diverses langues étrangères, mais au latin. Dans le *Dictionnaire général*, la distinction est indiquée, avec autant de concision que de clarté, par la simple addition de « emprunté » avant le « de » qui marque la provenance [2] : ainsi à l'article *plantain*, on lit : « Du latin *plantaginem* » ; mais à l'article *image* : « Emprunté du latin *imaginem* ». Et, par ce simple procédé, tout le lexique du latin parlé qui s'est transmis oralement jusqu'à nous est séparé de ce qui est venu s'y adjoindre depuis quinze siècles, et pourrait être dégagé comme formant l'estoc essentiel de notre langue et en même temps l'unissant en un groupe harmonieux

---

1. Brachet avait déjà prétendu rendre compte de chaque transformation phonétique, et il faut lui reporter l'honneur de cette idée ; mais il renvoie pour chaque phénomène à des mots où il se retrouve, et non à des règles générales, ce qui donne lieu à beaucoup d'inexactitudes et de confusions.

2. A vrai dire, comme je l'ai indiqué, dans les mots héréditaires ce « de » lui-même est de trop : *plantain* ne « vient » pas « de » *plantaginem* ; *plantaginem* vit dans la France du Nord sous la forme *plantain*.

aux autres variétés vivantes du latin parlé [1]. Les mots empruntés aux langues anciennes et modernes, depuis le grec et l'hébreu jusqu'aux idiomes de l'Afrique, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique, et surtout au latin lui-même, soit classique, soit médiéval, les mots pris dans les autres langues romanes, dans les patois, dans l'argot, les mots fabriqués de toutes pièces avec des éléments grecs et latins, les mots faits par onomatopée, tous, à leur place alphabétique, assignés à leur origine respective, peuvent être réunis, — et le sont en effet dans le *Traité*, — en groupes qui montrent ce que la langue, la religion, la pensée, la science, l'art, l'industrie, la vie sociale de la nation, doivent d'enrichissements à son commerce, oral ou littéraire, avec les peuples voisins ou lointains. C'est un tableau qui n'intéresse pas seulement le philologue, que l'historien des idées et de la civilisation devra souvent consulter, et qui, esquissé jadis par Brachet, n'a été tracé avec l'ampleur et l'exactitude voulues que dans le *Dictionnaire général*.

Tel fut donc le plan qui sortit de la collaboration réfléchie d'Adolphe Hatzfeld et d'Arsène Darmesteter. Ce plan, — sans parler de l'exactitude plus grande des définitions et des étymologies, — présente essentiellement, — avec d'autres innovations moins importantes dont je parlerai plus loin, — deux idées nouvelles et maîtresses, l'une qui est due à Hatzfeld : le classement généalogique des sens; l'autre qui vient de Darmesteter : le renvoi perpétuel, pour l'étymologie et la formation des mots, à un *Traité* annexe.

Ils travaillèrent pendant dix-sept ans, avec une ardeur soutenue, à l'exécuter. Enfin, en 1888, l'œuvre si longtemps couvée allait éclore, la préface était faite et le premier fascicule était presque entièrement imprimé, quand, le 16 novembre, Arsène Darmesteter fut emporté, après une courte maladie, mais à la suite d'une affection du cœur dont il souffrait depuis longtemps et qu'il avait aggravée par un excès de travail. Nommé successivement répétiteur à l'École des Hautes Études (1872-1883),

---

1. Darmesteter voulait donner ce lexique dans le *Traité*, mais il l'avait seulement ébauché pour les lettres A et B ; sa liste n'a pas été complétée. — Une innovation très heureuse du *Dictionnaire* a été de marquer l'accent et la quantité des mots du latin parlé.

puis professeur à l'École de Sèvres, enfin professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Sorbonne (chaire créée pour lui), il avait rempli ses fonctions non seulement avec conscience, mais avec un zèle ardent, sans abandonner pour cela ses études personnelles et le labeur que lui imposaient la rédaction, partagée avec Hatzfeld, du dictionnaire et la composition du *Traité*. Il avait trop demandé à ses forces, il n'avait pas voulu croire à l'imminence du danger qui le menaçait : il mourut victime de la science et du devoir, laissant de profonds regrets à tous ceux qui l'avaient connu... Quelques années plus tard disparaissait aussi son frère James, frêle organisme qu'animait une âme géniale. Nés en Lorraine d'une humble famille israélite, ils ont été deux des plus belles fleurs qu'ait données à la France cette greffe judaïque qui, lorsqu'elle s'est, comme c'était ici le cas, intimement incorporée à la vieille souche nationale, lui a fait pousser plus d'un précieux rejeton.

La fortune, qui venait de frapper si cruellement une belle entreprise, lui devait une compensation et la lui donna. La Sorbonne eut l'heureuse idée, pour combler en partie le vide laissé par Darmesteter, d'appeler à Paris, en le chargeant d'un cours de « philologie romane », — ce titre apparaissait pour la première fois dans notre haut enseignement parisien, — un jeune professeur de la Faculté des lettres de Toulouse, M. Antoine Thomas, qui, après être sorti le premier de l'École des Chartes, avait pris part aux conférences de Darmesteter et aux miennes à l'École des Hautes Études, avait été membre de l'École de Rome, et s'était déjà fait connaître par d'excellents travaux [1]. Hatzfeld, sur la suggestion de James Darmesteter, lui proposa de l'aider à terminer le dictionnaire. Il y consentit, et toute la publication, qui allait seulement commencer, fut poursuivie avec son active participation.

Il ne prit pas toutefois entièrement la place de Darmesteter.

---

1. M. Petit de Julleville héritait de la chaire de « littérature française du moyen âge et histoire de la langue française ». A la mort de celui-ci, l'an dernier, la chaire, avec le titre de « littérature française du moyen âge et philologie romane », a été donnée à M. Thomas, et une chaire d' « histoire de la langue française » a été créée pour M. Brunot.

La part de celui-ci, dans le dictionnaire, ne se restreignait pas à l'étymologie : il a travaillé comme Hatzfeld à tous les articles, et si l'idée et le plan, pour la partie moderne, viennent de celui-ci, Darmesteter a droit de revendiquer dans l'exécution une part à peu près égale. M. Thomas, au contraire, n'a eu pour le corps des articles que le rôle d'un « lecteur » attentif. Il n'était substitué à Darmesteter que pour ce qui concernait l'étymologie et l'ancienne langue. Mais le domaine qui lui était réservé n'avait avec l'autre qu'une frontière indécise, et il a dû souvent la franchir. Le plan du dictionnaire comportait que l'histoire des sens fût rattachée au sens le plus ancien : or, souvent ce sens ne se trouve que dans la langue antérieure au XVII^e^ siècle. Il était dès lors nécessaire, après l'avoir indiqué dans le paragraphe étymologique, — qui précède chaque article au lieu de le suivre, — de le faire entrer dans le corps de l'article, et ici Darmesteter d'abord, puis son successeur, sont intervenus de la façon la plus heureuse.

Au travail propre qui lui était confié, — la rédaction de la partie historique du dictionnaire, — M. Thomas apportait une préparation qui, en certains points, complétait celle de Darmesteter. Il la devait d'abord à l'enseignement de l'École des Chartes, puis à ses propres études, qui avaient porté sur les aspects les plus divers de l'histoire, de l'histoire littéraire et de la philologie médiévales. Il avait écrit un savant livre sur les États provinciaux sous Charles VII ; retracé, grâce à un curieux livre inédit de Francesco da Barberino, l'influence profonde exercée sur la culture italienne par la littérature provençale ; fait d'intéressantes découvertes au sujet de la singulière poésie épique, composée en français par des Italiens, au XIV^e^ siècle, en Vénétie et dans les provinces voisines, qui prépara Pulci, Bojardo et Arioste ; recherché, en revanche, les origines italiennes de l'humanisme français ; donné une excellente édition du célèbre troubadour Bertran de Born. Les mots de la vieille langue lui étaient non seulement connus, mais familiers : il les comprenait dans toute la portée de leur application, dans toutes les nuances de leurs sens; ils évoquaient pour lui le milieu dans lequel ils ont vécu, les idées et les sentiments à l'expression desquels ils ont servi. D'autre part, accoutumé aux méthodes de plus en plus sûres et pénétrantes de la philologie,

et surtout de la phonétique historique, il était plus exigeant encore que ne l'avait été Darmesteter pour l'application sévère des lois qui régissent, depuis bientôt deux mille ans, l'évolution des phonèmes latins en Gaule. Il connaissait à fond le gallo-roman méridional, si nécessaire pour bien comprendre le gallo-roman septentrional : non seulement il s'était montré, pour l'étude de la langue et de la littérature des troubadours, le meilleur disciple de M. Paul Meyer; mais, originaire de la Marche, il avait fait de son parler natal l'objet d'intéressantes recherches dialectologiques, qu'il avait étendues à toutes les variétés anciennes et nouvelles de la « langue d'oc ». Enfin, c'était un esprit souple et fin, très avisé et très alerte, à la fois exact et ouvert, qui était habitué à regarder les faits sous toutes leurs faces, et savait discerner les conséquences multiples et lointaines d'un petit détail qui, pour d'autres, aurait passé inaperçu.

Ces riches connaissances et ces rares qualités profitèrent singulièrement au *Dictionnaire général*. Darmesteter avait admirablement conçu le plan de la partie étymologique; mais il ne l'avait achevée que pour les mots qui devaient figurer dans les toutes premières livraisons; par la suite, il l'avait, au moins dans beaucoup de cas, seulement ébauchée, se promettant d'y revenir à loisir pendant que l'ouvrage s'imprimerait. M. Thomas revit soigneusement — c'est trop peu dire : — il repensa tous les articles étymologiques; aussi en est-il, à vrai dire, seul responsable, bien que Darmesteter, dont il a recueilli tant de découvertes ou d'heureuses suggestions, en doive partager avec lui le mérite et l'honneur. Ce mérite et cet honneur ne sont pas minces; car la partie étymologique du *Dictionnaire général* marque sur celle de Littré un progrès considérable, dont j'ai indiqué les principaux caractères. Il est vrai que le *Dictionnaire général*, en raison de la dimension restreinte qui lui était imposée, a dû se priver de plusieurs éléments très intéressants des notices étymologiques de Littré : il ne poursuit pas l'histoire des mots au delà du latin pour les mots héréditaires, du latin ou de toute autre langue pour les mots empruntés; il ne donne les formes correspondantes à la forme française, tant dans les patois français que dans les autres parlers romans, que si elles sont absolument nécessaires à l'explication; il s'abstient de toute

dissertation ; il ne cite pas les auteurs des étymologies qu'il adopte, encore moins discute-t-il celles qu'il n'adopte pas. Cela cause un certain désappointement au lecteur, surtout pour les mots désignés comme « d'origine inconnue », dont on aimerait à savoir si on n'a pas essayé de leur en trouver une. Les articles, brefs et dogmatiques, avec leurs renvois chiffrés, ont une sorte d'apparence algébrique, et manquent du charme qu'offrent souvent ceux de Littré. En revanche, beaucoup de mots y sont accompagnés d'exemples, — chacun, en général, d'un seul, — dont le choix, dirigé par une vue simple et précise, est un des traits les plus intéressants du nouveau dictionnaire.

Le dictionnaire, en effet, n'a pas d' « historique ». Pour les mots héréditaires, à moins de raisons particulières, il ne rapporte pas d'exemples anciens. Mais pour les mots d'emprunt et pour les composés ou dérivés formés en français, il indique, autant que faire se peut, la date de leur première apparition. Pour l'ancien français, il le fait ou simplement par l'indication du siècle où on les trouve pour la première fois, ou par un renvoi à Godefroy, ou par un exemple, souvent inconnu à celui-ci ; pour le français moderne, il marque, ce qui est fort précieux, le dictionnaire qui les a enregistrés le premier, notant avec un soin particulier leur présence ou leur absence dans les éditions successives du Dictionnaire de l'Académie. Il signale aussi, avec preuves à l'appui, les variations dans la flexion des substantifs et des verbes. Ainsi cet historique réduit a sur celui de Littré l'avantage de ne pas se restreindre à l'époque ancienne et de nous faire assister à l'entrée ininterrompue dans la langue, depuis quinze siècles, des mots nouveaux qu'elle ne cesse d'accueillir ou de former.

La partie étymologique du *Dictionnaire général* est intimement liée, je l'ai déjà dit, à la partie moderne. L'histoire des sens des mots actuels ne peut se faire que si on la poursuit dans le passé. Aussi les rédacteurs du dictionnaire ont-ils relevé dans l'ancienne langue les sens anciens qui aident à comprendre les sens modernes. Ils l'ont fait parfois aussi pour le latin, mais on peut regretter qu'ils ne l'aient pas fait plus systématiquement. Le latin a fourni à notre langue et le fonds essentiel de ses mots héréditaires et le plus grand nombre de ses mots d'em-

prunt. Il est par trop laconique d'inscrire simplement les deux initiales *m. s.* (même sens) après l'indication d'un mot du latin parlé qui a subsisté en français et qui dans les deux langues présente des sens multiples; il en est de même des mots empruntés au latin littéraire : a-t-on pris, avec le mot lui-même, toutes les acceptions qu'il avait? ou ne l'a-t-on adopté que dans telle ou telle de ses acceptions? Le terrible *m. s.* nous laisse dans l'ignorance. Ainsi sommairement, ou même, parfois, plus explicitement indiqué, le sens donné au mot latin coïncide d'ordinaire avec le premier sens assigné au mot français, d'où l'on conclura naturellement que les autres sens sont des développements propres au français, ce qui n'est pas toujours le cas, puisqu'il arrive que les autres sens se retrouvent en latin ou dans les langues romanes. Un mot héréditaire peut, parmi ses significations, en avoir d'empruntées au latin des livres, qui ne doivent pas être attribuées à l'évolution sémantique du français[1]. Enfin l'étude des sens d'un mot latin permet souvent de dire si le mot français a été pris du latin directement ou par l'intermédiaire d'une autre langue romane. Qu'on me permette de donner ici des exemples de ces divers cas, pour montrer que la partie latine de l'étymologie, — et je pourrais en dire autant de la partie germanique, — aurait gagné à être traitée avec plus de détail, et, si elle l'avait été, aurait parfois modifié la partie proprement française.

Au mot *sein*, nous lisons à l'étymologie : « Du lat. *sinum,* m. s. »; puis, comme sens : « I. *Vieilli.* Courbure, d'où 1. (Marine.) Partie de la voile arrondie par le vent qui la gonfle; 2. (Géogr.) Sinuosité du rivage. II. 1° Partie du corps humain qui est entre les deux bras et porte les mamelles; 2° Mamelle de la femme; 3° Partie du corps où la femme porte l'enfant. » Le sens I, qui se retrouve en latin, semble être seul héréditaire en français et avoir engendré le sens II avec ses trois subdivisions. Or, il n'en va pas ainsi. Le sens I, tout « vieilli » qu'il soit, n'est en fran-

1. Les auteurs en ont bien eu le sentiment : voyez ce que dit la préface sur les sens latins et français du mot *gratia-grâce* (qui est d'ailleurs emprunté et non héréditaire); mais ils n'ont que bien rarement poussé aussi loin l'analyse.

çais qu'un latinisme : les géographes qui ont dit « le sein Persique » ont simplement calqué le *sinus Persicus* du latin, et le « sein » d'une voile n'est également que la reproduction du latin *sinus*. Le mot n'est vraiment héréditaire en français qu'au sens II, 1° ; les sens 2° et 3° sont des euphémismes qui se sont développés, en français même, à une époque relativement récente.

Au mot *tourner*, on lit : « Du latin *tornare*, façonner au tour. » Et de là sortent les divers sens français, divisés en deux séries, suivant que le verbe est transitif comme en latin, ou est devenu intransitif. Cette dernière évolution et l'extension si frappante qu'a subie le sens général du mot semblent donc s'être opérées en français. Mais, si nous comparons les autres langues romanes, nous voyons que toutes, comme le français, emploient le verbe d'une façon absolue et lui donnent le même sens. Il suit de là que ces deux changements dans l'emploi de *tornare*, si restreint en latin classique, s'étaient produits dans le latin parlé déjà sous l'Empire. Il y a une sémantique, comme il y a un vocabulaire, du latin vulgaire ; des rapprochements de ce genre, — que le dictionnaire fait d'ailleurs souvent lui-même, — permettront de la constituer.

En voici un cas, dont l'observation aurait dû modifier assez profondément l'article où je le relève. Le mot *brume* est défini : « brouillard épais, spécialement brouillard de mer. » A l'étymologie, on lit : « Emprunté du latin *bruma*, m. s. » Mais *bruma* n'a pas du tout ce sens en latin : il signifie proprement le solstice d'hiver (*bruma* est pour *brevuma dies*, le jour le plus court), puis l'hiver (sens qu'il a gardé en italien). En latin vulgaire, *bruma* avait pris le sens de « frimas, gelée blanche », qui survit en roumain ; en Provence et en Espagne, il a passé à celui de « brouillard, spécialement brouillard de mer » ; il est entré avec ce sens dans la langue courante des navigateurs méditerranéens, et c'est là que le français l'a recueilli au XIII^e^ ou au XIV^e^ siècle.

On voit par ces exemples, dont il serait facile d'augmenter le nombre, que la partie étymologique du *Dictionnaire général* pourrait quelquefois être plus complète et plus intimement soudée avec l'article qu'elle précède. Mais ces légères réserves n'empêchent pas qu'elle soit en elle-même excellente ; on peut la

recommander comme donnant le dernier état de la science, à tous ceux, — et ils sont nombreux, — qui s'intéressent à l'histoire des mots français. M. Thomas s'est astreint à ne laisser aucun mot sans remarque étymologique, ce que n'avait pas fait Littré. Il est vrai que pour bien des mots il se borne à dire : « Origine inconnue. » Cela prouve sa circonspection et inspire confiance pour le reste, en même temps que cela doit exciter les étymologistes à chercher un père à ces orphelins, encore trop nombreux dans notre langue [1].

L'étymologie n'est, dans l'œuvre d'Hatzfeld et Darmesteter, qu'accessoire et préliminaire. L'essentiel pour eux, ç'a été la définition des mots dans tous leurs sens et le classement de ces sens. L'attention intense qu'ils ont apportée à ce travail leur a permis, presque toujours, de l'exécuter avec un plein succès. Ils ont rendu par là et au bon usage et à la connaissance du français un double et inappréciable service.

« Une définition exacte, dit la Préface, doit s'appliquer au mot défini, à l'exclusion de tous les autres, et rendre raison de toutes les acceptions. » Une conception aussi rigoureuse, je dirais volontiers aussi idéale, de la définition est difficile à réaliser. On peut dire que les auteurs l'ont à peu près réalisée. Du moins j'ai trouvé toutes les définitions que j'ai examinées supérieures à celles qu'on avait données jusque-là, et, pour la plupart, si parfaites qu'il ne sera guère possible de les améliorer et que les lexicographes futurs les emprunteront nécessairement au *Dictionnaire général*.

Les auteurs ont eu une telle confiance dans le soin qu'ils apportaient à leurs définitions qu'ils n'ont pas craint de se dispenser de toute remarque sur la synonymie. « Du rapprochement de définitions exactes, disent-ils, doit sortir sans effort la distinction des termes synonymes. » Si l'on considère en effet beaucoup des articles consacrés à des mots considérés comme synonymes, on voit que le *Dictionnaire général* a rempli ce

---

1. M. Thomas y travaille lui-même sans relâche : il a déjà donné un volume — et il va en donner un autre, — de recherches étymologiques, où il a retrouvé avec un rare bonheur les titres méconnus d'un grand nombre des mots en question, et rectifié aussi quelques-unes des étymologies du dictionnaire.

hardi programme. Il existe cependant dans toutes les langues des mots qui ont exactement le même sens, et qui ne doivent leur coexistence qu'à ce qu'ils sont de provenance diverse et s'emploient dans des conditions et des milieux différents. Il semble qu'il eût fallu consacrer à ces cas particuliers une remarque spéciale, car la définition de chacun d'eux ne peut suffire à les distinguer. Nous avons par exemple en français quatre mots pour désigner le point de l'horizon où le soleil disparaît, le premier de formation française, le second germanique, le troisième repris au latin, le quatrième emprunté au provençal : *couchant*, *ouest*, *occident*, *ponant*. La définition en est à peu près identique dans le dictionnaire et ne saurait ne pas l'être ; mais il aurait été intéressant de dire dans quelles conditions s'emploient ces quatre mots dont le sens ne présente pas de nuances. *Airain* est défini : « Métal dur et sonore, alliage de cuivre et d'étain, également désigné, surtout dans l'industrie, sous le nom de bronze » ; *bronze* : « Métal dur et sonore, de couleur foncée, formé d'un alliage de cuivre et d'étain. » Ici, il y a un commencement de distinction dans la remarque sur l'emploi de *bronze* « surtout dans l'industrie » ; mais cette remarque, à vrai dire, n'est pas à sa place dans une définition. D'ailleurs, n'eût-il pas fallu dire explicitement que le mot *airain* est aujourd'hui un mot purement littéraire, qui ne s'emploie jamais, dans la langue parlée, pour désigner le bronze ? En d'autres cas encore, de petites remarques sur la synonymie n'auraient été ni sans intérêt ni sans utilité. Si les auteurs s'en sont complètement abstenus, c'est en partie pour ne pas augmenter la dimension de l'ouvrage ; c'est surtout, peut-être, pour démontrer la justesse de leur principe et éprouver l'application qu'ils en faisaient. Ils ont brûlé leurs vaisseaux pour s'obliger à remporter la difficile victoire qu'ils avaient annoncée. Et certainement la nécessité où ils s'étaient mis de donner aux mots très nombreux qu'on présente d'ordinaire comme synonymes une définition absolument individuelle a aiguisé leur pénétration, rendu leur méthode plus stricte et leurs formules plus rigoureuses [1].

---

1. Il faut louer particulièrement, parmi les définitions du *Dictionnaire général*, celles qui concernent les termes techniques. On ne s'imagine pas ce qu'il

Le classement des sens, dans l'ordre de leur évolution logique, avait été l'idée dominante d'Hatzfeld, celle qui l'avait surtout engagé à entreprendre un nouveau dictionnaire. Darmesteter la compléta par l'idée de l'évolution historique. Entre les deux idées il y eut bien quelques conflits; mais à force d'examiner les faits sous tous leurs aspects, les deux collaborateurs finirent toujours par arriver à une conciliation. Les articles qu'ils ont consacrés à des mots d'un riche développement sémantique sont souvent de petits chefs-d'œuvre à la fois de science et de pénétration. La préface en expose le principe et explique le système dans lequel ils sont rédigés : « Énumérer les divers sens l'un après l'autre, même dans l'ordre historique et logique, au moyen d'une série uniforme composée d'autant de numéros qu'il y a de sens distincts, c'est confondre les *genres*, les *espèces* et les *variétés*; c'est supprimer la subordination qui relie les variétés aux espèces et les espèces aux genres, c'est-à-dire méconnaître la loi fondamentale qui régit toute classification[1] ... Nous distinguons les différents groupes de sens en traçant dans chaque article, au lieu d'une série de subdivisions de même degré, de grandes divisions, séparées les unes des autres par un alinéa et marquées par des chiffres romains (I, II, III, etc.); chacune de ces grandes divisions contient à son tour des divisions secondaires, précédées d'un double trait (‖) et marquées par des numéros (1°, 2°, 3°, etc.), et chacune de ces divisions contient, s'il y a lieu, des subdivisions précédées d'un seul trait (|) et marquées par de simples chiffres (1, 2, 3, etc.). »

---

y avait de petites inexactitudes et même d'erreurs grossières qui se transmettaient dans les dictionnaires antérieurs et dont Littré lui-même avait accueilli quelques-unes. La préface en donne des exemples divertissants. Toute cette partie du vocabulaire, si intéressante et si difficile à explorer, a été revue avec un soin extrême.

1. Cette critique s'adresse, — comme beaucoup d'autres remarques de la préface, — à Littré. Il est juste, cependant, de dire que Littré, dans l'étymologie, indique d'habitude en quelques mots la division et la subordination des sens. Voyez par exemple la note de l'article Timbre, qui, dans le Dictionnaire général, est un de ceux qui mettent le mieux en lumière le principe suivi par Hatzfeld et Darmesteter.

Cette simple et ingénieuse disposition fait la grande originalité du nouveau dictionnaire. L'application qu'il en a fallu faire à chaque mot a demandé, sans parler de l'érudition, des efforts constants d'intelligence, et aussi d'imagination, car il faut une sorte de divination poétique, en même temps que du savoir et de la logique, à qui veut retrouver les voies, parfois bien détournées, suivies par l'esprit au cours des âges pour tirer d'un mot donné une richesse souvent merveilleuse de nouveaux moyens d'expression. L'emploi figuré peut s'attacher aux aspects les plus divers du sens fondamental d'un mot, et il arrive qu'un mot ayant pris un sens figuré qui se rattache à un de ses aspects développe un nouveau sens figuré qui se rattache à un des aspects de son second sens, tout à fait étranger au premier. Telle est l'histoire du mot *timbre*, que je choisis parce que Darmesteter aimait à le citer en exemple. Ce mot a été emprunté du grec byzantin, à l'époque des Croisades, pour désigner l'objet dont on empruntait en même temps l'usage, un petit tambour de forme hémisphérique ; il a pris d'une part, à cause de la façon dont on frappait ce tambour, le sens de « petite cloche qu'on frappe du dehors avec un marteau », d'où celui de « son d'une cloche [1] », d'où celui de « qualité spéciale de la sonorité », et finalement celui d' « air connu servant de modèle » ; d'autre part, à cause de la forme du petit tambour, le sens de « bassin », et parallèlement celui de « calotte du heaume », d'où celui d' « insigne placé sur cette calotte », d'où celui d' « insigne, marque personnelle figurée en dessin ou en peinture », qui a engendré celui de « marque royale », lequel a abouti aux divers sens actuels, si étrangement éloignés du sens primitif. Pour démêler les branches principales et les branches secondaires de cette ramification touffue, que d'attention il a fallu, que de recherches, que de réflexions, que de tâtonnements, que d'essais infructueux vingt fois recommencés ! Le résultat de tant de travail est mis à la portée d'un coup d'œil par la disposition dont

1. Je rejette en note le sens figuré qu'a produit celui-ci. Une cloche fêlée sonne faux, d'où la métaphore plaisante : « Son tintement fêlé », pour dire : « Il déraisonne ». *Timbré*, au sens de « à moitié fou », est pour *mal timbré*. Le verbe *timbrer*, créé dès le XII[e] siècle, a suivi le substantif dans une partie de son évolution.

les auteurs du *Dictionnaire* nous ont tout à l'heure donné la formule. Elle instruit par elle-même et sans avoir besoin de commentaire; elle charme l'esprit autant qu'elle le satisfait; elle est si claire et paraît si naturelle que le lecteur en jouit sans se rendre compte de la peine qu'elle a coûté : il est juste qu'il s'en fasse au moins une idée.

J'ai dit qu'elle instruisait par elle même sans avoir besoin de commentaire. Mais un commentaire historique et logique en serait un merveilleux complément. Le passage d'un sens à un autre, la création de sens figurés, reposent souvent sur des aperceptions de l'esprit qu'il serait intéressant non seulement de constater, mais d'expliquer [1]. Surtout il importerait de savoir dans quelle mesure l'ordre historique est d'accord avec l'ordre logique, et pour cela de fixer autant que possible l'époque où apparaît chaque acception nouvelle. Une telle détermination permettrait certainement en plus d'un cas de rectifier le classement qui a paru le plus probable; elle serait en outre très précieuse pour l'histoire du développement des idées et du changement des mœurs. Mais c'eût été pour le *Dictionnaire général* une entreprise trop vaste : elle est réservée aux futurs auteurs d'un dictionnaire historique complet. Ceux du *Dictionnaire général* ont excellemment rempli la tâche plus restreinte qu'ils s'étaient donnée.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à reprendre dans leur œuvre au point de vue, qui les a préoccupés par dessus tout, du classement des sens ? Ils ne l'ont pas cru eux-mêmes. Ils n'avaient pas, comme pour la partie étymologique, la ressource d'avouer, en certains cas, leur hésitation ou leur ignorance. « Le plan que nous nous étions imposé, disent-ils, nous a forcés plus d'une fois à prendre parti dans des cas douteux, à établir des classements incertains... Chaque mot est un problème à résoudre : il fallait apporter une solution; quels qu'aient été nos scrupules, on trouvera parfois que nous avons été téméraires... Le progrès de la science amènera à corriger sans cesse ce travail incomplet; telle de nos assertions sera contredite par la découverte de nouveaux faits. » Il n'est même pas besoin, en science, de faits nou-

1. C'est ce que Darmesteter a essayé, souvent avec le plus heureux succès, dans son petit livre de *la Vie des mots*.

veaux pour reviser une sentence : les faits connus peuvent être interprétés d'une façon nouvelle. Dans le domaine, encore si peu exploré, de la sémantique historique, comme dans tous ceux qui relèvent de la psychologie, il faut le plus souvent se contenter de probabilités ou même de possibilités : le monde de la pensée attend encore son Newton et l'attendra peut-être toujours. Il n'est donc pas surprenant que sur plus d'un point la réflexion plus approfondie ou plus heureuse d'autres linguistes ait déjà modifié ou doive modifier les cadres tracés par Hatzfeld et Darmesteter à l'évolution sémantique des mots français ; mais ceux qui rectifieront leur œuvre ne le feront que s'ils commencent par se mettre à leur école et s'ils emploient, pour grouper et interpréter les faits, la méthode sévère et délicate dont ils ont donné l'exemple.

Je me suis trop étendu sur ce qui fait la vraie nouveauté du *Dictionnaire général* pour parler longuement des parties moins originales, la nomenclature et les exemples[1] . La nomen-

---

1. Je remarque en passant que, comme Littré, Hatzfeld et Darmesteter donnent la prononciation figurée : on peut se fier à leur notation, et il est intéressant de comparer la prononciation qu'ils marquent avec celle qu'indique Littré.

[Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 12 :

Je parlerai peu de la première des quatre catégories entre lesquelles le titre du *Dictionnaire* répartit les explications données pour chaque mot, à savoir « la prononciation figurée des mots ». Elle me paraît traitée avec beaucoup de soin ; sur quelques points on peut avoir d'autres sentiments ou plutôt d'autres habitudes que les auteurs ; mais on trouvera empreinte dans leur simple et exacte notation la prononciation usitée à Paris vers la fin du XIXe siècle d'après le jugement de trois personnes compétentes et attentives, d'âges et de milieux différents. Je n'y signalerai qu'un seul point, la disparition définitive de l'*l* mouillée, remplacée par un simple *y*. On sait quelle importance Littré attachait à maintenir la prononciation ancienne de ce phonème : à tous les mots qui présentent *ill*, il note qu'il faut prononcer *l* mouillée (semblable à l'it. *gli*), et non *y* ; par exemple (pour m'en tenir à des mots contenus dans notre premier fascicule) il insiste pour qu'on prononce *ail* « all, *ll* mouillées, et non aye », « a-je-nou-lle-man, *ll* mouillées, et non a-je-nou-ye-man », « é-güi-lle, *ll* mouillées, et non é-güi-ye ». On ne trouve plus trace de cette prescription dans le nouveau dictionnaire : c'est qu'en effet l'*l* mouillée a cessé de se prononcer et est partout remplacée par *y*. C'est

clature est fondée sur la même base que celle de Littré, c'est-à-dire qu'elle est restreinte aux trois derniers siècles [1]. Elle pro-

---

un exemple frappant du travail d'évolution et d'altération phonétique qui, malgré toutes les grammaires et les écoles et sous la fixité trompeuse de l'orthographe, ne cesse pas de se produire dans la langue vivante. Bien que les auteurs du *Dictionnaire* soient en général très conservateurs et qu'ils aient favorisé autant que possible les prononciations archaïques [a], leur phonétique, si on la comparait à celle de Littré, fournirait bien d'autres exemples de cette usure continue de l'élément matériel du langage qui amènerait peu à peu toutes les langues, et le français en particulier, à une pauvreté de sons inimaginable et à un monosyllabisme où se confondraient les mots les plus éloignés d'origine, si d'une part la dérivation, la composition, l'emprunt ne revouvelaient sans cesse le lexique, et si d'autre part du contact des phonèmes mis en présence par la chute de ceux qui les avaient séparés ne naissaient des combinaisons inconnues à l'âge précédent et destinées elle-mêmes, en se modifiant d'après des lois spontanées, à donner naissance à des phonèmes encore imprévus. L'histoire phonétique du français depuis le XVIe siècle est consignée dans l'admirable ouvrage de Charles Thurot. Le *Dictionnaire général* ajoute un nouveau chapitre à cette histoire ; elle est destinée à en avoir beaucoup d'autres.]

1. [Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 7 :

Le choix des mots à admettre dans le *Dictionnaire général* était déjà un problème difficile à résoudre. Pour le passé, les auteurs (sans le dire expressément) semblent avoir pris un parti qu'on ne peut qu'approuver étant donné le titre de leur ouvrage, qui comprend « la langue française depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours ». Ils ont recueilli dans les vieux livres beaucoup de mots qui ont disparu de l'usage et qu'avaient négligés les lexicographes modernes, même Littré [b]. Citons dans le premier fascicule *abeillage*, *abeiller*, *abet* (Nicot), *abougrir*, *abroutir*, *acerteuer* (Chapelain), *affaîter* (Trévoux), *affranchement* (Malherbe), etc. On remarquera surtout un grand nombre de termes techniques, les uns encore usités, les autres remplacés ou perdus, qui ont été relevés dans des lexiques spéciaux ou des manuels et qui montrent la richesse de formation de la langue. Il est clair d'ailleurs que cette catégorie, malgré le concours que plusieurs érudits ont apporté aux

a. L'*e* féminin, d'après eux, se prononce en vers dans beaucoup de cas où il ne se prononce pas en prose. Le fait est discutable : en tout cas les auteurs, contrairement à leur habitude, vont parfois, pour la prose, trop loin dans la suppression ; ainsi je ne puis admettre qu'*abeurtem nt* se prononce *abeurt'man* ; le groupe *rtm* n'est pas toléré en français.

b. Le *Dict. gén.* marque d'un astérisque les mots qu'il enregistre et qui ne sont pas dans l'Académie ; on rendrait un vrai service aux lecteurs en marquant d'un signe particulier ceux qui ne sont pas non plus dans Littré.

mettait, d'après la préface, d'être plus riche qu'elle ne l'est en effet. Darmesteter était plus disposé qu'Hatzfeld à étendre libé-

---

auteurs, peut encore être notablement augmentée : le *Dictionnaire* offre un cadre ouvert où chacun pourra insérer ses trouvailles. Je recommanderais surtout à ce point de vue la littérature familière et burlesque du XVIIe siècle, encore à peine explorée par les lexicographes : les Mazarinades, par exemple, et les innombrables productions des imitateurs de Scarron n'offrent guère qu'un intérêt lexicographique, mais cet intérêt y est très grand, moins cependant pour les mots mêmes que pour les acceptions détournées et les locutions populaires.

La question du choix des vocables est bien plus difficile pour la langue contemporaine, parce qu'elle implique des décisions de sentiment ou de principe. Les auteurs, dans leur introduction, ont exposé les idées qui les ont guidés : elles manquent un peu de précision, et, à vrai dire, il ne saurait en être autrement. Le point de vue qui est et devait être celui de l'Académie ne pouvait être absolument le leur : ils n'ont pas prétendu donner une liste restrictive des mots du bon usage; ils faisaient œuvre de science et non d'art ou d'éducation. Mais leur criterium est assez malaisé à déterminer. Il se résume en ceci qu'ils ont voulu ne donner que les mots de la langue commune : « Les néologismes que chaque jour voit naître ne pénètrent pas tous dans la circulation. Comme toute langue vivante, le français peut créer et crée sans cesse des termes nouveaux, qui répondent à des besoins généraux ou à des besoins individuels. Les premiers entrent naturellement dans la langue; des seconds elle ne garde que ceux qui l'enrichissent de quelque heureuse création. » De même : « Nous n'avions pas à faire entrer dans le *Dictionnaire* tous les termes employés encore aujourd'hui dans les divers patois sortis du latin populaire des Gaules et conservés sur tel ou tel point du territoire. Nous avons admis seulement ceux dont l'usage était resté commun à toute une région de la France. Dans les œuvres des auteurs contemporains qui, à l'exemple de ceux du XVIe siècle, accordent une large place aux termes dialectaux, nous n'avons recueilli que les mots qui tendent à pénétrer dans l'usage. Nous ne devions pas oublier que nous composions un dictionnaire de la langue commune. Nous n'avons donc fait exception en faveur d'un terme purement local que lorsqu'il éclairait d'un jour nouveau tel ou tel mot de la langue usuelle. » Et enfin : « En ce qui concerne les termes scientifiques créés par les savants pour désigner les faits et les inventions dont le répertoire va augmentant chaque jour, ou les usages et les institutions des temps antérieurs, nous avons écarté, comme des créations stériles, ceux qui ne sont pour ainsi dire pas sortis des livres de leurs auteurs; nous avons admis ceux qui, répondant à un besoin ancien ou nouveau de la pensée, sont entrés ou tendent à entrer dans l'usage général. » Tout cela est fort bien ; mais qui

ralement la liste des mots enregistrés : quand il eut disparu, Hatzfeld raya beaucoup de mots, que M. Thomas essaya sou-

---

décidera ce qui est « commun, général, usuel, heureux » ? Évidemment le sentiment du lexicographe, son information, surtout ses habitudes. Tel mot que nous entendons ou lisons pour la première fois nous semble étrange, « barbare », mal formé ; pour d'autres il répond à un besoin : il se répand peu à peu par les conversations, les journaux, les livres, le théâtre, et ceux qu'il avait d'abord choqués se trouvent, quelque temps après, l'employer eux-mêmes couramment ; la génération suivante l'apprend avec les autres mots de la langue et ne se rend même plus compte de sa nouveauté. Faut-il donc demander à un *Dictionnaire général* d'enregistrer toutes les créations mort-nées, tirées du grec par une maladroite violence ou du français par une dérivation machinale, ou encore empruntées aux langues étrangères, qui surgissent à chaque instant dans la langue de la conversation, du journalisme ou du théâtre ? On fera sans doute plus tard, quand la période où nous vivons sera close à son tour, un inventaire complet au moins de tous ceux de ces mots qui sont arrivés à l'honneur, aujourd'hui singulièrement prodigué, de l'impression ; mais on ne pouvait l'attendre du *Dictionnaire* actuel. On ne peut qu'accepter le point de vue des auteurs, quitte à leur suggérer parfois l'addition de mots qui semblent à celui qui les propose être entrés dans l'usage commun (je ne dis pas dans le bon usage) aussi bien que d'autres qu'ils ont admis. L'argot des journalistes est tellement compris de tous que je n'aurais pas laissé de côté l'expression caractéristique de « matière *abonnable* », courante dans tous les bureaux de publications périodiques. L'*abricotine* est une liqueur qu'on demande assez souvent dans les débits de rafraîchissements pour qu'elle puisse avoir sa place dans le répertoire des mots usuels. Le mot *absentéisme*, créé en Angleterre à propos de l'Irlande, a depuis longtemps passé dans la langue politique, où il a même pris de nouvelles nuances de signification : Tocqueville et d'autres écrivains de mérite l'emploient souvent, et, précisément parce qu'il est obscur et mal fait, il était utile de le définir. De même, il n'est pas d'écrit philosophique, dans ces dernières années, qui ne parle de l'*agnosticisme* et des *agnostiques*, et c'est bien là un mot qui répond à un besoin nouveau de la pensée. Pourquoi, dans un autre ordre d'idées, avoir écarté le mot *agitable*, qui d'une part est dans Montaigne, et d'autre part est utile et s'emploie encore assez fréquemment ? Ces petits suppléments se sont présentés à moi, sans que je les cherchasse, à une simple lecture du premier fascicule ; d'autres s'offriront certainement à d'autres lecteurs : il sera bon, en se limitant toujours au point de vue exposé dans l'Introduction, de les réunir dans un appendice.

La variété même des procédés appliqués au passé et au présent montre qu'il y a dans le *Dictionnaire général* deux dictionnaires distincts, qui sont

vent en vain de défendre. Au rebours de ce que nous avons constaté pour le dictionnaire de Littré, le vocabulaire, dans le *Dictionnaire général*, devient de plus en plus « choisi » à mesure

---

juxtaposés plutôt que fondus : un dictionnaire de la langue écrite des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, où en principe rien ne doit être rejeté de ce qui a été admis jusqu'à la Révolution au moins dans les ouvrages imprimés, et un dictionnaire de l'usage contemporain, qui repose sur un choix plus ou moins arbitraire. Cette dualité, qui ne laisse pas que de faire quelque tort à la parfaite clarté du plan, était imposée aux auteurs, qu'ils en eussent ou non conscience, par la contradiction qui règne, en fait de langage, entre notre théorie littéraire classique et notre pratique. Nous croyons écrire, sinon parler la langue des grands auteurs du XVII^e^ siècle, et nous nous figurons que cette langue a apparu un beau jour, avec Malherbe suivant les uns, avec le *Cid* ou les *Provinciales* suivant les autres, toute formée et désormais immuable ; dès lors, dit-on, la langue a été fixée. De là cette date du XVII^e^ siècle à laquelle MM. Hatzfeld et Darmesteter, tout comme Littré, ont fait commencer pour les mots le droit de figurer dans leur répertoire. En réalité, un grillage qu'on met dans un fleuve n'interrompt pas le courant : on n'a là qu'une limitation toute extérieure et factice. Mais si l'on établit, de quelque façon que ce soit, un *terminus a quo* sans établir de *terminus ad quem*, on se trouve en présence d'insurmontables difficultés. Depuis un siècle, qu'on le sache ou non, la langue a été profondément révolutionnée, surtout dans son lexique. Une production littéraire centuplée, le journalisme pénétrant jusque dans les masses les plus profondes, les idées nouvelles en politique et en science, les écoles littéraires qui se sont succédé, les influences de l'étranger, la diffusion même du français littéraire sur toute l'étendue du territoire, tout a précipité dans ce courant, jusque-là assez homogène, des éléments nouveaux par torrents, et a fait remonter à la surface ce qui dormait dans les fonds : notre Seine calme et claire est devenue une sorte d'Orénoque troublée, tumultueuse et fangeuse, pleine de remous et de tourbillons, saturée de produits chimiques et de détritus de toute espèce, et surtout éminemment instable dans la composition de ses eaux. Il serait curieux d'entreprendre, sans aucune idée préconçue, un dictionnaire complet du français écrit et parlé à la fin du XIX^e^ siècle ; mais ce serait une œuvre très différente de celle qu'ont voulu composer les auteurs du *Dictionnaire général*. Ils ont prétendu nous donner le relevé des mots employés dans la langue courante des Parisiens cultivés de la fin du XIX^e^ siècle ; seulement ils l'ont fondu avec un relevé aussi complet que possible des mots employés dans la langue écrite jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. La réunion dans une même œuvre de ces deux recueils différents : lexique de la langue classique, lexique du français contemporain, trahit encore chez nos auteurs une sorte de préoccupation

qu'on approche de la fin : les proportions originairement adoptées menaçaient d'être notablement dépassées, et l'éditeur insistait pour qu'elles le fussent le moins possible, si bien que les

---

pédagogique. Cette préoccupation est d'ailleurs fort naturelle et répond parfaitement aux idées reçues et au besoin des lecteurs. De toutes les parties de la science, la connaissance du langage que nous parlons est celle où la conception historique a jusqu'ici le moins pénétré. Nous considérons encore instinctivement, même quand la réflexion nous a ouvert d'autres vues, la grammaire comme l'art de parler et d'écrire correctement, et un dictionnaire comme un inventaire des mots dont il est permis de se servir. On commence à ne plus voir dans l'histoire une leçon de morale, mais on cherche toujours dans les livres consacrés à la langue des enseignements sur la meilleure manière de s'exprimer. Les auteurs du *Dictionnaire*, quoique ayant pour leur compte dépassé ce point de vue pratique, mais quelque peu puéril, y ont dans une certaine mesure assujetti le plan de leur œuvre. Un détail qui le montre clairement est cette indication de *néologisme* qu'ils appliquent à une foule de mots. Ce terme à lui seul implique qu'il y a une langue fixée, et contient, au moins pour la plupart des lecteurs, une nuance de méfiance et de désapprobation attachée au mot. Cependant il n'a pas de sens net. Chaque mot a été un néologisme au moment où il est apparu, et puisque les auteurs ont marqué, quand ils l'ont pu, la date de l'apparition de chaque mot, cette date, s'ils l'avaient donnée plus souvent pour le XIXe siècle, aurait suffi à montrer quels mots étaient récents, et on n'aurait pas eu l'air de répartir tous les vocables en deux groupes, les bons vieux mots et les parvenus, entrés dans le dictionnaire à la suite de la Révolution. C'est une tout autre distinction qui sépare en réalité les mots français, celle des mots *héréditaires* avec leurs dérivés, et celle des mots empruntés. Mais quelle différence y a-t-il entre *aberration*, qui, étant attesté en 1737, n'est pas un néologisme, et *ablactation*, qui en est un parce qu'il n'a pas été relevé avant le XIXe siècle ? Et, d'autre part, comment un mot aussi français, aussi bien formé qu'*accot*, substantif verbal d'*accoter*, est-il traité de néologisme ? Il est vrai qu'*abat*, *aboi*, *about*, etc., formés exactement de même d'*abattre*, *aboyer*, *abouter*, sont attestés au moyen âge, tandis qu'*accot* ne l'est que de nos jours ; mais il n'y a là aucune différence essentielle, et l'on découvrirait *accot* dans un texte ancien que cela n'aurait rien de surprenant et surtout ne changerait rien à la nature du mot. Donc, sans cette séparation arbitraire, ce qui nous aurait parfaitement suffi, c'est d'une part l'indication (que les auteurs nous ont fort exactement donnée) des mots héréditaires et des mots empruntés, d'autre part la constatation aussi fréquente et aussi sûre que possible de la plus ancienne apparition de chaque mot.]

dernières lettres se virent assez sensiblement élaguées. Néanmoins, on trouve dans le *Dictionnaire général* un nombre encore considérable de mots qui ne figuraient dans aucun dictionnaire antérieur ; on doit surtout être reconnaissant aux auteurs de ceux qu'ils ont relevés dans des livres du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle non dépouillés par leurs prédécesseurs [1]. Les exemples ne sont pas, comme chez Littré, destinés à l'agrément du lecteur autant qu'à l'éclaircissement du sens des mots : ils ont exclusivement ce dernier objet. Ils ont été demandés aux classiques, d'après le plan primitif d'Hatzfeld, surtout pour attester des sens ou des emplois particuliers, difficiles, ou tombés en désuétude, et en même temps pour servir à la plus complète intelligence des classiques eux-mêmes. La majorité de ces exemples a été prise dans Littré et il ne pouvait en être autrement ; mais il en est beaucoup qui proviennent de dépouillemens personnels ; d'autres sont dus aux lexiques qu'on a joints, depuis trente ans, aux éditions de nos grands écrivains. Une autre série d'exemples, et la plus intéressante au point de vue historique, est celle où ils sont cités, soit à l'*Étymologie*, soit dans l'article même, pour attester la plus ancienne apparition des mots étrangers au fonds héréditaire de la langue. Cette série extrêmement précieuse doit faire l'objet de l'attention de tous les amis studieux de notre langue : il y a naturellement beaucoup à faire pour la compléter ; mais il est très heureux que le *Dictionnaire général* ait donné, là comme ailleurs, une base aux recherches [2].

Il me reste à dire un mot du *Traité de la formation de la langue française*. Darmesteter, quand il mourut, n'en avait rédigé qu'une partie ; pour une autre, il avait réuni des notes ;

---

1. Comme les sens, les mots en eux-mêmes ont été soumis à une attentive revision : des fautes d'impression, transmises de dictionnaire en dictionnaire, avaient introduit dans notre vocabulaire un certain nombre de mots qui n'ont jamais existé. Les auteurs du *Dictionnaire général* ont fait là un travail d'épuration très utile et très méritoire.

2. Il faut rappeler ici que beaucoup des exemples inconnus à Littré et à Godefroy, surtout pour le XVI^e^ siècle, ont été libéralement fournis aux auteurs du *Dictionnaire général* par M. A. Delboulle, ancien professeur au lycée du Havre, qui réunit depuis trente ans un grand recueil de *Matériaux pour servir à l'historique du français*.

pour une autre enfin, il n'avait pas commencé le travail. M. Thomas, qui devait l'achever, ne put s'en occuper avec assez de suite pendant la revision du dictionnaire : il demanda de le suppléer à M. Léopold Sudre, professeur au collège Stanislas, philologue déjà éprouvé, qui avait revu la *Grammaire historique* de Darmesteter et connaissait parfaitement sa méthode. M. Thomas ne s'est réservé que quelques chapitres d'un caractère plus spécialement lexicographique.

Ce n'est pas une tâche aisée qu'avait acceptée M. Sudre. On a vu que, d'après le plan des auteurs, chaque mot est accompagné, dans la partie étymologique de l'article, d'une série de chiffres renvoyant aux paragraphes du *Traité*, où doivent être expliqués l'évolution phonétique du mot, son mode de formation et quelques autres particularités. Pour que ce plan excellent fût parfaitement exécuté, il aurait fallu que le *Traité* fut fait quand le Dictionnaire aurait été terminé en manuscrit, et que le Dictionnaire ne commençât à s'imprimer qu'une fois le *Traité* achevé, au moins dans les deux parties auxquelles se réfèrent les renvois, le « Matériel des mots » et l' « Histoire de la prononciation ». Mais, — et cela se comprend facilement, — Darmesteter n'avait pas procédé ainsi. Il avait tracé les grandes lignes de ces deux parties du *Traité*, et, par un travail considérable, en avait numéroté tous les paragraphes, mais très souvent sans les rédiger ; puis il avait muni les mots de numéros renvoyant pour chacun de leurs éléments à ces cases toutes préparées, mais en partie vides, et il ne les en avait pas tous, à beaucoup près, munis. Quand on rédigea définitivement le dictionnaire, il fallut revoir et compléter ces renvois : il est facile d'imaginer quelles incertitudes et quelles inconséquences devaient résulter d'un pareil mode de travail. M. Sudre s'est tiré à merveille de la plupart des difficultés ; l'accord entre la partie étymologique du dictionnaire et les deux premiers livres du *Traité* est, grâce à lui, aussi complet qu'il pouvait l'être, et forme un ensemble des plus précieux où le contrôle mutuel des cas isolés et des règles générales, tel que l'avait conçu Darmesteter, est à peu près réalisé. En eux-mêmes, ces deux livres présentent un tableau clair et, en général, tout à fait satisfaisant de la phonétique historique du français et de la façon dont il a formé et forme encore des mots nouveaux.

Les deux derniers livres du *Traité*, les « Formes grammaticales » et les « Notes de Syntaxe », n'ont pas avec le corps du dictionnaire un lien aussi étroit que les deux premiers : les articles n'y renvoient pas. M. Sudre était donc ici plus à l'aise : il n'avait qu'à donner, pour ces parties, une forme nouvelle et plus scientifique à la *Grammaire historique* qu'il avait revue. C'est ce qu'il a parfaitement exécuté. L'ensemble de l'ouvrage fait honneur à celui qui l'a revisé et terminé, comme à celui qui l'a conçu. Mais cette œuvre s'éloigne trop du travail proprement lexicographique pour que je l'examine ici.

En résumé, le *Dictionnaire général*, flanqué du *Traité de la formation de la langue française* qui le complète, le contrôle et l'explique, est un manuel lexicographique auquel il ne manque rien d'essentiel, un inappréciable instrument de travail pour les philologues, un guide sûr pour ceux qui veulent écrire et parler le « beau francais », comme on disait déjà au XIII^e^ siècle. L'Académie des Inscriptions lui a décerné, l'an dernier, le grand prix fondé par Jean Reynaud pour « le travail le plus méritant » qui se produise en France au cours d'une période de cinq années, prix dont l'attribution est confiée tour à tour à chacune des cinq Académies. L'Académie française aurait pu le lui décerner aussi bien ; car, si c'est une œuvre scientifique de premier ordre, c'est également, dans la conception et dans l'exécution, une œuvre éminemment littéraire.

3. — Et maintenant la lexicographie française a-t-elle dit son dernier mot ? Ne reste-t-il plus qu'à compléter, à améliorer, à tenir au courant de la science et de la vie toujours renouvelée de la langue les deux dictionnaires de Littré et d'Hatzfeld-Darmesteter-Thomas ? Je ne le pense pas. Deux grandes entreprises peuvent encore être conçues et seront, je n'en doute pas, exécutées quelque jour.

La première serait un vaste inventaire qui comprendrait tous les mots français qu'on pourrait recueillir, sans distinguer entre ceux qui ont disparu et ceux qui sont encore en usage, entre ceux qui sont « franciens » et ceux qui n'ont existé ou n'existent que dans les provinces, ni, bien entendu, entre ceux qui sont du « bon usage » et ceux qui sont familiers, vulgaires ou même argotiques. Comme le filet que Pierre vit en songe, il enserre-

rait tous les oiseaux du ciel, — *epea pteroenta*, grands et petits, purs et impurs. C'est le projet qu'avait formé Godefroy : il mériterait d'être repris. Peut-être même pourrait-on aller plus loin, — car la limite entre la « langue d'oui » et la « langue d'oc » est factice, — et englober tout le gallo-roman, tous les mots qui ont été ou sont encore en usage dans l'ancienne Gaule en tant qu'elle est latinisée. Le travail que demanderait un tel inventaire serait assez énorme pour ne pas laisser à celui qui l'entreprendrait le temps de se livrer à de profondes recherches philologiques. On lui demanderait surtout d'être complet et exact : il devrait particulièrement s'attacher à établir le sens des mots qu'il puiserait dans la langue des paysans, des marins, des artisans de toute sorte ; il pourrait, pour faire connaître nettement les objets que ces mots désignent, les accompagner de figures, comme on a commencé à le faire dans plusieurs dictionnaires patois. Les prononciations diverses, les formes grammaticales, les emplois syntaxiques des mots devraient être notés avec soin, ainsi que les locutions toutes faites et les proverbes. On aurait là une sorte d'archives où seraient déposés tous les matériaux de la lexicographie ancienne et moderne de la France entière.

L'autre dictionnaire que je rêve serait un dictionnaire vraiment historique du français moderne. Il ne comprendrait que les mots encore vivants du français commun ; il en ferait l'histoire détaillée, avec exemples à l'appui, depuis les plus anciens textes où ils figurent jusqu'à nos jours, sans la scinder artificiellement en deux périodes. Cette histoire ne s'arrêterait pas au latin pour les mots héréditaires, au latin ou à d'autres langues pour les mots empruntés : elle chercherait à remonter plus haut encore, à atteindre les mots dans leur forme la plus ancienne, à en mettre au jour les racines mêmes. On comparerait naturellement chaque mot français à ses correspondants dans les différents parlers romans, et on noterait les différences de sens qu'ils présentent. Les sens français seraient, autant que faire se pourrait, rangés dans l'ordre logique de leur succession, mais ils seraient aussi traités historiquement, c'est-à-dire qu'on essaierait d'assigner à chacun d'eux, comme aux mots eux-mêmes, la date de son apparition. Les exemples seraient donnés

non à titre d'autorités, mais pour faire connaître et comprendre tous les emplois des mots, même ceux qui semblent impropres et abusifs ; aussi seraient-ils pris dans tous les auteurs, illustres ou obscurs, bons ou mauvais, et le parler familier serait mis à contribution aussi bien que le style le plus choisi. On reproduirait tous les articles de dictionnaires antérieurs qui offriraient quelque intérêt ; on recueillerait les remarques grammaticales et autres auxquelles les mots ont donné lieu. Les changements opérés dans la prononciation seraient indiqués, et les variations de la graphie seraient relevées depuis l'origine. Chaque mot aurait ainsi son histoire documentée, complétée par un aperçu de ce qu'il a été avant d'être français, de ce qu'il est, là où il existe, en dehors du français.

L'œuvre est immense, mais elle n'est pas irréalisable. En Angleterre, M. Murray est en train d'en accomplir une semblable, pour laquelle on peut dire que la nation entière lui a prêté son concours. Chargé par l'université d'Oxford de la confection du *New English Dictionary*, il a pu se procurer un outillage approprié à sa vaste tâche ; puis il a fait appel, pour l'aider, à des bonnes volontés qui se sont présentées en grand nombre. Des fiches uniformes, accompagnées d'instructions sommaires, ont été envoyées à tous ceux qui en demandaient, et toute la littérature anglaise, ou peu s'en faut, a été ainsi dépouillée. On peut espérer qu'en France, où tant de gens aimeraient employer utilement leurs loisirs, un semblable appel aurait un semblable succès. Mais il faudrait trouver un directeur du travail et lui assurer, avec une existence honorable, le moyen de rétribuer quelques collaborateurs choisis par lui. Cela ne suffirait pas. La préparation du travail qui demanderait à elle seule une assez longue suite d'années, puis l'impression, exigeraient de fortes dépenses. L'État, les universités, les corps savants, pourraient y contribuer ; le mieux serait qu'il y fût pourvu par des contributions volontaires. Les généreux donateurs qui accablent l'Institut de prix dont l'utilité n'est pas toujours bien évidente trouveraient un meilleur emploi de leurs libéralités en constituant ou en accroissant un fonds consacré à une œuvre aussi nationale et en même temps aussi scientifique, au monument le plus digne d'elle que la France puisse s'élever à elle-même. C'est ainsi qu'aux temps de foi les peuples venaient en masse, non

seulement apporter l'argent, mais charrier les pierres pour l'édification des cathédrales.

Le « maître de l'œuvre » devrait être, cela va sans dire, pourvu du savoir nécessaire, imbu des méthodes philologiques les plus sévères, et, surtout, enthousiaste de l'entreprise et disposé à lui consacrer son existence. Il faudrait qu'il fût jeune. Si je l'étais, je regarderais un tel emploi de ma vie comme le plus bel usage que j'en pusse faire. Du moins serai-je heureux si, avant de mourir, je vois un autre se dévouer à cette grande mission avec les moyens de l'accomplir, et Dieu sait que je ne lui marchanderai ni mes encouragements, ni les secours qu'il sera en mon pouvoir de lui fournir !

[*Revue des Deux Mondes*, 1901, t. V, p. 241-262 (15 septembre) et 802-828 (15 octobre).]

LA GRAMMAIRE ET L'ORTHOGRAPHE[1]

« La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. » Telle est la définition qu'on trouve en tête de la plupart de nos grammaires dites classiques. Elle paraît simple et claire; pour peu qu'on veuille s'en rendre un compte exact, elle est singulièrement difficile à comprendre. Que veut-on dire par « parler » ? Que veut-on dire par « écrire » ? Et surtout que veut-on dire par « correctement » ?

Le mot « parler » comprent des séries de faits très divers; il embrasse la prononciation, le chois des mots dont on se sert, les formes variées dont ils sont susceptibles, et la façon de les grouper en propositions et en phrases. C'est ce qu'on appèle, en termes scientifiques, l'orthoépie, la lexicologie, la morphologie et la syntaxe. De ces quatre parties essentielles de l'art de parler une langue, les grammaires françaises négligent presque absolument la première, laissent la seconde aus dictionnaires, confondent pour la troisième les règles de l'orthographe avec celles de l'émission vocale, et ne traitent, en général fort imparfaitement, que de la quatrième. Quelques

1. [Cet article a été imprimé sous deux formes : 1° comme préface à la *Grammaire raisonnée de la langue française*, par L. Clédat (Paris, 1894) ; 2° dans la *Revue de Philologie française et provençale* (1894). La seconde forme était plus propre à figurer dans le prèsent recueil, parce qu'elle ne contient pas tout ce qui, dans la première, se réfère trop précisément à la *Grammaire* de M. Clédat ; il nous a paru légitime de lui conserver l'orthographe adoptée par la *Revue de Philologie* et acceptée par l'auteur pour cette publication. D'autre part, Gaston Paris avait fait sur les épreuves de la *Préface* « quelques menus changements » (lettre à M. Clédat, 16 juin 1894) qui n'ont pas été introduits dans l'article de la *Revue* ; nous corrigeons ici la seconde forme, d'après l'état définitif de la première.]

auteurs de grammaires « historiques » ont innové en faisant appel à la science étymologique, et nous ont renseignés plus ou moins exactement sur les transformations par lesquelles ont passé, depuis des siècles, les sons dont se compose notre langue et les flexions qui modifient nos noms et nos verbes. C'est un objet de connaissance assurément très intéressant, mais qui n'a rien à faire avec l'art de parler le français actuel. Cet art, qui par définition ne doit s'attacher qu'aus phénomènes réellement vocaus, au langage émis par la bouche et perçu par l'oreille, n'est réellement enseigné que pour la syntaxe, où il se confont avec l'art d'écrire.

Le mot « écrire » a trois sens bien distincts, suivant qu'il désigne la façon de tracer les caractères (calligraphie), le rapport de ces caractères aus phonèmes qu'ils expriment (orthographe), l'emploi du langage quand on l'écrit au lieu de le parler (cet emploi qui comprent le vocabulaire, la morphologie et la syntaxe, ne diffère que par certains détails de celui du langage parlé), enfin le style ou l'appropriation de la forme à l'idée. La calligraphie est en dehors de la grammaire; la stylistique relève de la rhétorique. Reste l'orthographe, qui fait avec la morphologie et la syntaxe le seul objet de nos grammaires, dont elle ne devrait être qu'un appendice, car c'est un accident presque négligeable dans la physiologie d'une langue que la façon dont les phonèmes en sont reproduits par l'écriture : écrivez le grec ou le français en sténographie, ils n'en resteront pas moins le grec et le français. Donner à l'orthographe l'importance qu'elle a dans nos livres d'enseignement, c'est comme si, pour faire connaître un homme vivant, on s'occupait surtout de son portrait, que dis-je ? du portrait de son trisaïeul, habillé du costume de son temps.

Ce mot d'orthographe contient l'idée de correction : il nous amène donc au troisième et principal élément de la définition susdite. Je suis loin de contester la légitimité de cet élément: qui dit art dit règle. Pour la science il n'y a pas de bien et de mal, au moins en linguistique ; une prononciation, une forme, un procédé syntaxique, sont employés ou ont été employés à telle époque ou dans telle région et s'expliquent de telle façon, voilà tout ce qui l'intéresse. Son objet étant précisément de constater que tout change sans cesse, que les phénomènes

réputés aujourd'hui les plus grossièrement fautifs seront proclamés demain les seuls légitimes, que l'analogie de sons, de formes, de sens, de constructions, travaille incessamment à reformer d'après des affinités nouvelles les groupes qu'elle avait créés, elle est absolument fermée à l'idée de correction. Il n'en saurait être de même de l'art qui a pour objet non la constatation, mais l'enseignement, pour but non la connaissance des faits, mais leur utilisation dans une certaine vue. Une langue est un instrument de communication entre ceus qui s'en servent, et, quand on s'en sert « correctement », on est d'une part plus sûr d'être compris, et d'autre part on jouit d'une estime qui augmente la valeur sociale. Une « faute de français », une « faute d'orthographe » même, disqualifient ; il faut donc les éviter, il faut parler et écrire « correctement ». Mais qui décidera de la correction ? Pour la prononciation il n'y a pas d'autorité établie : l'Académie française, dont ç'aurait été sans doute le devoir, n'a jamais donné d'orthoépie ; la seule règle est de parler comme on parle à Paris dans la bonne société (dont les acteurs du Théâtre-Français sont, surtout aus yeus des étrangers, les représentants attitrés); c'est une affaire de pratique et d'exercice. Aussi l'orthoépie change-t-elle insensiblement, mais constamment, comme toutes les choses humaines livrées à elles-mêmes : en dépit des efforts désespérés de Littré, il est aujourd'hui aussi « incorrect » de prononcer *fille*, *bouillon*, avec une *l* mouillée qu'il l'était, il y a cent ans, de prononcer *fiye*, *bouyon*, comme nous faisons aujourd'hui.

La morphologie n'offre guère, depuis deus siècles, de variations que celles qu'amènent les changements de prononciation ; aussi les vieus paradigmes peuvent-ils sans grand inconvénient subsister à peu près intacts. La syntaxe a été codifiée par les grammairiens, parfois avec une pédanterie ou une subtilité fâcheuses, et contrairement à l'usage des écrivains qu'on regarde comme classiques, mais en général avec le meilleur esprit philosophique et dans l'intérêt de la clarté, première nécessité du langage, condition indispensable de la construction de phrases un peu compliquées. Elle est toutefois, en tant qu'art, encore en formation, et ne s'édifiera que sur une étude raisonnée de la façon dont l'ont maniée les bons auteurs et du sens où il est désirable qu'elle soit dirigée. Mais l'orthographe est réglementée ;

seule de toutes les parties de la grammaire, celle-là est fixée par une autorité officielle. L'Académie française, qui n'a jamais donné la *Grammaire*, la *Rhétorique* et la *Poétique* qu'elle avait promises, a été obligée de donner une orthographe par le fait même qu'elle a donné un *Dictionnaire*. Cette orthographe, établie d'après les habitudes générales des imprimeurs du XVII^e^ siècle, a été quelque peu modifiée au XVIII^e^ et au XIX^e^ ; mais en somme, elle repose toujours sur la tradition et non sur l'étude de la prononciation vivante et des meilleures manières de la noter. Heureux d'avoir ici une base solide, les grammairiens ont fait de presque toute la grammaire (sauf la syntaxe) « l'art d'appliquer l'orthographe de l'Académie ». C'est là la définition qu'il faudrait en bonne raison substituer à celle qu'ils mettent en tête de leurs livres. Écrire, pour eux, signifie essentiellement « noter les phonèmes identiques différemment, ou identiquement les phonèmes différents d'après l'usage académique ». Et comme cet usage, conformément à son origine, est plein de contradictions, d'incohérences et d'incertitudes, les grammaires sont dans leur plus grande partie un recueil de dogmes incompréhensibles auxquels il faut aveuglément se soumettre, de recettes mécaniques qu'il faut apprendre par cœur, de distinctions purement graphiques, d'exceptions aussi peu motivées que les règles. C'est à ingérer ce fatras, plus embrouillé cent fois et plus nuisible à la formation d'un droit entendement que toutes les gloses juridiques du moyen âge, que se passent les plus longues heures d'études de nos garçons, et surtout, hélas ! de nos filles : celles-ci ont plus de peine que leurs frères à s'assimiler cette indigeste nourriture, mais elles savent que leur réputation de femmes « comme il faut » et leur succès aux examens sont à ce pris. Enseigner et apprendre l'orthographe, c'est ce qu'on appèle enseigner et apprendre le français, et on ne cesse de se congratuler, dans les livres et les discours, des progrès que fait cette étude ; on jète des regards pleins d'étonnement et presque d'effroi sur l'époque barbare où on n'apprenait pas la grammaire française ; on oublie seulement que c'est l'époque où ont vécu les meilleurs auteurs de notre langue, et que ces « femmelettes » du temps de Louis XIV, dont Courier disait qu'elles écrivaient mieus que les plus habiles de notre temps, n'avaient jamais appris un mot de grammaire française, non plus d'ailleurs

que leurs illustres contemporains. Henri Heine a dit que si les Romains ont conquis le monde, c'est qu'ils n'avaient pas à apprendre le latin ; je suis parfois tenté de dire que si Pascal, La Fontaine, Bossuet, Voltaire, ont si admirablement écrit le français, c'est qu'ils n'avaient pas eu à apprendre la grammaire. Il est vrai qu'ils faisaient tous des « fautes d'orthographe » qui les auraient fait refuser, sur deus lignes de leur copie, à l'examen primaire le plus inférieur ; mais ils avaient peut-être employé à un meilleur usage les heures que nos écoliers consument à apprendre que *corps* veut un *p* (et les maîtres instruits enseignent que c'est parce qu'il vient de *corpus*) mais que *corsage* n'en prent pas ; à se mettre dans la tête (je n'ai jamais pu y arriver) les cas où il faut écrire *fond* ou *fonds* ; à distinguer les mots en *ou* et en *eu* qui « forment leur pluriel » avec une *s* ou avec un *x*, et à retenir les doubles listes des verbes en *dre* qui prennent un *d* ou un *t* à la troisième personne de l'indicatif présent[1].

Il faudrait que l'enseignement du français, qui, pour beaucoup de raisons, est devenu aujourd'hui plus nécessaire qu'il ne l'était autrefois, sortît de ces marécages, qu'il fût un peu plus fructueus pour l'esprit et un peu moins dangereus pour le bon sens. Qu'on écrive, si on y tient, *choux* et *clous*, *doigt* et *froid*, *aulx* et *maux* ; mais qu'on ne soit pas regardé comme un homme sans éducation si on écrit *chous*, *doit* et *aus*. Surtout qu'on sache un peu pourquoi on écrit de telle ou telle façon. L'orthographe officielle a sinon sa raison de durer, au moins sa raison d'être : ses préceptes sont des survivances d'anciennes prononciations disparues ou sont le fruit de la prétendue science étymologique d'un autre âge. Si tout cela était bien expliqué, la question de l'orthographe aurait fait un grand pas. Je voudrais qu'il se fît, sur un plan simple et rationel, des grammaires élémentaires qui se répandraient dans les écoles et qui allégeraient dans une très grande mesure pour nos malheureus enfants le joug odieus et bizarre de l'orthographe classique, en

1. [Cf. dans la *Revue de Philologie française et provençale*, IV (1890), p. 85, l' « opinion » de Gaston Paris sur un article de M. L. Clédat, *Les flexions du singulier de l'indicatif présent dans les verbes français en* dre *et dans quelques verbes en* oir.]

même temps qu'elles abaisseraient une des barrières qui empêchent le plus les étrangers d'entrer, par la connaissance de notre langue, en commerce intime avec nous. Il est vraiment stupéfiant que, dans un temps qui se dit et se croit démocratique, on s'obstine à maintenir ce vieus donjon entouré de fossés, de chausse-trapes et de herses, où la plupart ne peuvent pénétrer qu'à grand peine et tout meurtris, et qui n'a d'autre motif d'exister que d'abriter la plus injustifiable des aristocraties, celle qui repose sur une initiation à des mystères sans autre valeur que le respect superstitieus dont on les entoure. Voilà quelque temps qu'on la bat en brèche, cette Bastille des Joseph Prudhomme de toutes sortes, et plus d'un vigoureus assaut lui a déjà été donné; elle va bientôt devenir tellement branlante que ses défenseurs eus-mêmes l'abandonneront.

Mais la question orthographique n'est pas seulement critique et négative; si on détruit, il faudra reconstruire, et ce ne sera pas une tâche aisée: le plan du nouvel édifice est encore vague, et les architectes ne sont pas clairement désignés. Si la Convention avait décrété un système d'orthographe nationale, comme elle a décrété un système de poids et mesures, il serait aujourd'hui accepté de tous sans conteste, et la manière d'écrire du XVIII^e^ siècle semblerait aussi ridicule aux lecteurs modernes, — et à plus juste titre, — que leur semble l'être l'écriture phonétique quand un spécimen leur en tombe par hasard sous les yeus. Une orthographe nationale est en réalité une des formes de la vie publique: plus elle est commode, simple et claire, plus il est facile aus citoyens de communiquer ensemble par l'écriture et de communiquer avec les étrangers. Il est donc très utile qu'elle soit, au moins dans ses points essentiels, uniformément adoptée par tous ceus qui écrivent la langue nationale. Cela est si vrai que, faute d'une revendication par l'État du droit de la régler, la nation s'est soumise d'elle-même, depuis la Révolution, avec une docilité complète à l'autorité de l'Académie, qui avait l'avantage d'être conforme aus habitudes générales et qu'on regardait à la fois comme officielle et comme fondée en raison. En réalité, il eût été préférable que le soin de régler l'orthographe fût confié à d'autres mains. L'orthographe n'est point une affaire de goût, mais de raisonnement et de pratique; elle demanderait, pour être con-

venablement établie, le concours de linguistes, de pédagogues, de gens d'affaires et de typographes, et nullement celui de poètes, de romanciers ou même de philosophes, et de critiques. Il serait tout à fait fâcheus que les écrivains de talent ou de génie qui composent l'illustre compagnie employassent leur temps à réfléchir aus meilleurs moyens d'établir entre les phonèmes et les caractères qui les représentent un accord qui satisfasse à la clarté sans multiplier inutilement les signes et sans détruire l'aspect traditionnel du français écrit; ils ont vraiment autre chose à faire. S'ils l'essayaient, d'ailleurs, il est probable qu'ils s'y prendraient mal, n'étant pas préparés à cette tâche et n'ayant pas l'esprit tourné vers les difficiles problèmes qu'elle implique. Mais il n'est pas à craindre qu'ils l'entreprennent; la plupart ne s'en soucient aucunement, la question leur paraissant insignifiante, et leur pratique familière de l'orthographe actuelle leur en cachant les difficultés et les inconvénients; parmi ceus que la chose intéresse, presque tous sont attachés avec passion à cette orthographe qu'ils savent, dans laquelle ils ont toujours lu et écrit, et ils la défendent par les raisonnements les plus variés et parfois les plus singuliers, qui se ramènent tous, quand on les analyse, à l'invincible force de l'habitude. La pétition pour la réforme de l'orthographe présentée à l'Académie par un nombre considérable d'hommes très autorisés n'a rencontré chez elle, en général, qu'indifférence et hostilité, et la tentative si modeste de M. Gréard est destinée, assure-t-on, à un échec complet (le seul changement que l'Académie de 1894 ait apporté jusqu'ici à l'orthographe dans la nouvelle édition du *Dictionnaire* à laquelle elle travaille consiste, si je suis bien informé, à avoir rajouté un *t* à *abatis* et à *abatage* pour les faire cadrer avec *abattement*; mais en même temps elle a résolu de maintenir le *t* unique de *bataille* en conservant le double *t* de *battage* : on voit les progrès qu'ont fait les idées de réforme). Ce serait rendre un vrai service à l'Académie française que de la décharger d'un fardeau qu'elle n'a assumé que par hasard, qui pèse lourdement sur elle, et qu'elle n'est pas faite pour porter. Elle a à remplir, même comme compagnie, des tâches bien supérieures et mieus faites pour elle, dont la moindre ne serait pas, si elle la reprenait de fond en comble, la confection d'un dictionnaire de l'usage, composé sans

préoccupation érudite ou même historique, uniquement d'après le sentiment des quarante personnes de France qui sont censées (et en grande partie à bon droit) parler et écrire le mieus le français. L'Académie n'aurait à s'occuper que de la prononciation, du chois des mots, de la définition de leurs divers sens, et (ce qui a toujours été et est encore la meilleure partie de son Dictionnaire) de la composition de phrases modèles où ils entrent. Quant à la fixation d'une orthographe nationale, elle devrait être confiée à une commission peu nombreuse, composée de philologues et de gens pratiques, et qui en très peu de temps pourrait doter le pays d'un instrument commode, simple et bien approprié à cette besogne, si importante et aujourd'hui si inutilement compliquée, de la représentation des mots de la langue par l'écriture. Mais peut-être pour faire comprendre à tous l'utilité et la possibilité d'une telle mesure faudrait-il une révolution aussi profonde que celle qui a permis, il y a un siècle, de substituer le système métrique aus mille variétés de poids et de mesures usitées dans la vieille France. Car il ne faut pas se dissimuler qu'une réforme de l'orthographe n'est pas une petite affaire, ni une simple question d'école. Qu'on songe seulement à ces trois conséquences, qu'elle amènerait d'autant plus complètement qu'elle serait plus radicale et plus brusquement imposée : tous les livres antérieurs seraient condamnés ; au bout de vingt ans, ces livres seraient pour nos enfants aussi difficiles à lire que les livres du XVI^e^ siècle le sont pour nous ; — tous les dictionnaires seraient à refaire, et avec eus tous les classements par ordre alphabétique qui, établis souvent après de longs travaus, servent de base aus recherches les plus diverses ; — les noms propres, étant de par la loi immuables dans leur forme, prendraient bientôt les prononciations les plus singulières. Et je ne parle pas de la perturbation qu'une orthographe nouvelle apporterait à toutes les habitudes, du temps qu'il faudrait perdre à se défaire de celle qu'on a si péniblement acquise, du trouble qui en résulterait dans toutes les relations qui ont pour moyen l'écriture. Il n'est pas impossible, sans doute, par de sages tempéraments et des transitions bien ménagées, d'atténuer beaucoup ces inconvénients ; mais ils sont incontestables, et les réformateurs qui n'en tiennent pas compte ferment les yeus aus plus grands obstacles qui s'opposent à leurs desseins. La

crainte qu'ils inspirent, jointe à l'attachement routinier pour ce qui existe et à un respect qui est ici superstitieus pour l'Académie française, empêchera sans doute aucune réforme méthodique tant que notre société subsistera telle qu'elle est. Le plus sage est donc peut-être, pour le moment, de se résigner, ou de se borner à demander un peu de tolérance et de liberté. C'est en marchant dans cette voie, avec courage et avec mesure, qu'on préparera peu à peu l'opinion publique à accueillir une législation nouvelle, dont elle ne voit pour le moment que les périls et les difficultés, sans en bien comprendre les bienfaits[1].

[*Revue de Philologie française et provençale*, VIII (1894), p. 145-153.]

---

1. [Nous reproduisons, comme annexe à l'article précédent, une note du journal *Le Temps* (nº du 28 janvier 1887) contenant une lettre de Gaston Paris à la *Société de réforme orthographique*.

LA RÉFORME ORTOGRAFIQUE

On nous communique la lettre suivante, adressée par M. Gaston Paris, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, à la « Société de réforme orthographique », qui avait sollicité son adhésion :

Ce 20 janvier 1887.

Monsieur,

Vous me faites l'honneur de me demander mon adhésion à la Société de réforme orthographique que vous voulez fonder. Deux raisons m'empêchent de me joindre dès maintenant à vous : d'une part, l'œuvre de la réforme orthographique exigera de ceux qui la dirigeront beaucoup de temps et d'efforts, et des occupations déjà trop multipliées me prennent toutes mes heures ; d'autre part, je ne connais pas suffisamment les principes que vous voulez suivre, et je n'approuverais pas indifféremment tout projet de réforme orthographique, ayant à cet égard et des doutes sur certains points et des idées arrêtées sur d'autres.

Mais je tiens à vous dire que je loue votre initiative et que je souhaite qu'elle soit féconde. Simplifier notre notation orthographique, surchargée de caractères inutiles et d'un emploi embarassant, ce serait supprimer dix pour cent au moins de travail perdu dans la plus générale de toutes nos industries ; conformer cette notation à des principes raisonnables et clairs, ce serait supprimer une bien forte proportion de travail perdu dans l'instruction nationale et dispenser les maîtres d'enseigner comme des dogmes des règles arbitraires et confuses qui ne peuvent que fausser, après l'avoir torturé, l'esprit des enfants. Quand même vous ne proposeriez pas les réformes les plus rationnelles et les plus pratiques, vous rendrez déjà un grand service si vous réussissez à créer une agitation orthographique et à faire réfléchir les Français sur l'élégance et l'appropriation du costume qu'ils imposent à leur parole quand ils l'écrivent.

Croyez, Monsieur, à ma considération très distinguée.

GASTON PARIS.
Membre de l'Institut.]

[SUR LA VERSIFICATION FRANÇAISE]

. . . M. Tobler a étudié historiquement la versification française ; il n'en a pas écrit l'histoire. Cette histoire reste à faire. Elle devrait commencer par étudier la naissance de la versification rythmique en latin, puis elle montrerait les transformations successives par lesquelles elle a dû passer jusqu'au moment où apparaissent les plus anciens vers français, qui devraient être comparés aux plus anciens vers des autres pays romans. A ce moment déjà, les grands principes de notre versification sont établis ; seulement l'assonance unit les vers au lieu de la rime. La richesse et la variété des constructions rythmiques du moyen âge demanderaient de longs développements, puis on arriverait à l'époque moderne. Toutes les innovations du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle n'ont été que des restrictions de liberté : exigence de l'alternance des rimes féminines et masculines, interdiction de l'hiatus, et déjà rime pour l'œil. L'époque moderne s'est affranchie, parfois avec peu de discernement, de certaines entraves (raideur de la césure et interdiction de l'enjambement) ; elle subit les autres avec une docilité qui rend assez risibles les prétentions de quelques-uns de ses coryphées à une farouche et titanique indépendance. Le plus grand malheur de notre versification est d'avoir conservé la mesure des syllabes et les conditions de leur homophonie telles que les avait établies le XVI^e^ siècle, d'accord avec la prononciation réelle d'alors : la prononciation a changé, et les règles qui l'avaient pour base ont été servilement maintenues, en sorte que nos vers sont incompréhensibles dans leur rythme et leur rime non seulement à l'immense majorité de ceux qui les entendent ou les lisent, mais encore, si on va bien au fond des choses, à ceux mêmes qui les font. L'interdiction de l'hiatus et l'exigence des rimes masculines et féminines alternées dispensent les poètes d'étudier par eux-mêmes les condi-

tions variables de la succession harmonieuse des mots et des vers; la fixation de la mesure des mots par une prosodie surannée fait que leurs hémistiches et leurs vers ne sont complets que sur le papier, et par conséquent éteint en eux le sentiment vivant du rythme ; la détermination des rimes par une orthographe dont le principe est faux et qui ne suit même pas fidèlement son principe efface tellement chez eux l'instinct naturel auquel répond la jouissance de l'homophonie que non seulement ils se privent de rimes excellentes et neuves que la langue leur fournira en masse dès qu'on aura levé la plus absurde des prohibitions, mais qu'ils joignent sans cesse des mots dont l'un se termine réellement par une voyelle et l'autre par une consonne (*Pathmos* et *mots*, *emplis* et *lis*), ce qui constitue une véritable assonance, — ou même des mots qui n'ont pas la même voyelle accentuée (*âme* et *lame*, *trône* et *couronne*), ce qui ne fait ni une rime ni une assonance, — ou enfin des mots qui diffèrent de ces deux manières à la fois (*mer* et *écumer*), parce qu'ils s'écrivent de même ou parce qu'ils ont jadis rimé ensemble. Le fâcheux résultat produit par la réglementation d'il y a trois siècles et par l'application mécanique qu'on a continué d'en faire (et dont elle n'est pas responsable) se montrera clairement à tous ceux qui étudieront l'histoire de notre versification et qui verront combien lui a été profitable la liberté dont elle jouissait jadis. C'est cette liberté qu'il faudrait lui reconquérir, en brisant les bandelettes ridicules dans lesquelles ses membres souples et forts sont emprisonnés et ont fini par s'atrophier, et en lui rendant la pleine conscience et le plein développement de la double énergie qui la constitue tout entière, dont l'une est sa grâce et l'autre sa beauté, dont l'une lui donne la forme et l'autre la couleur, dont l'une fait le vers et dont l'autre unit les vers, du rythme et de la rime, du rythme marquant des groupes sensibles de syllabes réelles, de la rime unissant des syllabes vraiment pareilles et unissant toutes celles qui le sont. Je ne sais si notre poésie, qui devient de plus en plus un travail de cabinet, trouvera en elle la force de cette grande rénovation ; mais je ne doute pas que tous ceux qui auront étudié l'essence, l'origine et les variations de la versification française ne comprennent que cette rénovation est aussi légitime qu'indispensable. La connaissance du passé doit nous indiquer le chemin

de l'avenir. Telle serait la conclusion d'une histoire générale de la versification française que je n'ai pas renoncé à écrire...

[Préface à la traduction par K. Breul et L. Sudre de l'ouvrage d'Ad. Tobler, *Le Vers français ancien et moderne*, 1885 (p. XIII-XVI)[1]]

---

1. [La première partie de cette préface est liée intimement à l'ouvrage qu'elle précède et ne pouvait en être détachée, mais les dernières pages, de caractère plus général, nous ont paru devoir être recueillies ici.]

LES PARLERS DE FRANCE

Monsieur le Ministre, Messieurs,

Le Comité des travaux historiques a pensé que les réunions annuelles des délégués des sociétés savantes offraient une occasion naturelle de rappeler pour chaque branche des études nationales le point où elle en est arrivée, les principales directions dans lesquelles il est souhaitable qu'elle se développe, et ce que les travailleurs, surtout ceux de province, peuvent le plus utilement et le plus facilement faire pour contribuer à ce développement. J'ai eu l'honneur assez périlleux d'être désigné le premier pour essayer de donner à cette pensée, qui me paraît juste et féconde, un commencement de réalisation, et c'est naturellement du sujet auquel j'ai consacré la plus grande part de ma vie, c'est de la langue française, ou plutôt des parlers de France, considérés dans leur histoire et dans leurs variétés, que je vous demande la permission de vous entretenir quelques instants. Je vais essayer de vous dire très brièvement ce qu'on sait aujourd'hui sur les divers idiomes parlés dans notre pays, ce qu'il reste à découvrir, à comprendre et à préciser, et les points sur lesquels votre activité pourrait se porter avec le plus de chances de succès.

La France a depuis longtemps une seule langue officielle, langue littéraire aussi, malgré quelques tentatives locales intéressantes, langue qui représente notre nationalité en face des nationalités étrangères, et qu'on appelle à bon droit le français. Parlé aujourd'hui à peu près exclusivement par les gens cultivés dans toute l'étendue du territoire, parlé au moins concurremment avec le patois par la plupart des illettrés, le français

est essentiellement le dialecte — nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut entendre par ce mot — de Paris et de l'Ile-de-France, imposé peu à peu à tout le royaume par une propagation lente et une assimilation presque toujours volontaire. Dans les provinces voisines du centre politique et intellectuel de notre vie nationale, les nuances qui anciennement séparaient du français propre le parler naturel se sont peu à peu effacées, et, sauf un vocabulaire moins riche et des tournures plus archaïques ou plus négligées, le paysan parle comme le Parisien. Mais au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la capitale, on relève entre la langue nationale et le parler populaire des différences plus marquées. Allez aux environs de Valenciennes, de Bayeux, de la Rochelle, de Montbéliard — je dis aux environs, parce que dans les villes on a généralement adopté le français d'école — vous reconnaîtrez dans chaque endroit un langage fort différent de celui que nous parlons et fort différent de celui qu'on parle dans chacun des autres. Allez plus loin encore, du côté d'Avignon, ou d'Aurillac, ou de Pau, vous trouverez des sons tout nouveaux, une physionomie toute particulière; vous discernerez à peine le sens de quelques mots. Enfin, poussez jusqu'aux plaines de la Flandre, jusqu'aux landes de la Bretagne, jusqu'aux vallées des Pyrénées, vous entendrez des langues absolument étrangères et dans lesquelles aucun mot semblable à ceux qui vous sont familiers ne frappera votre oreille. On parle en effet, vous le savez, au nord-est le flamand, idiome germanique, au nord-ouest le breton, idiome celtique, au sud-ouest le basque, idiome ibérique. Laissant de côté ces trois coins de métal étranger qui encadrent notre carte linguistique, et la Corse, italienne de langue, qui forme un coin semblable au sud-est, demandons-nous d'où viennent aux mères, dans le territoire restant, les sons, les mots et les formes qu'elles apprennent à leurs enfants, à l'aide desquels ceux-ci penseront, comprendront et parleront, et qu'ils transmettront à leur tour à leur postérité. Faisant abstraction pour un moment de l'extension artificielle du parler de Paris, représentons-nous les parlers populaires livrés à eux-mêmes de la Méditerranée à la Manche et des Vosges à l'Océan : nous aurons le tableau d'une immense bigarrure, dans laquelle cependant il nous sera possible de distin-

guer des zones. Comme l'olivier s'arrête à telle ligne, le maïs à telle autre, la vigne à une autre encore, nous verrons des sons, des mots, des formes couvrir une certaine région et ne pas pénétrer dans une autre. Nous remarquerons, par exemple, que le même verbe se prononce *donna* ou *duna* dans tout le midi, *donar* ou *donner* dans tout le nord ; que le parfait de la première conjugaison, à la troisième personne, est généralement en *a* là où l'infinitif est en *a*, en *e* là où l'infinitif est en *a* ; qu'on dit un *char* dans le centre, mais un *car* dans l'extrême nord et l'extrême sud ; que le *roua* ou *roue* de l'est et du centre a pour pendant un *ro* ou un *re* dans l'ouest et dans le midi, etc. Mais le fait qui ressort avec évidence du coup d'œil le plus superficiel jeté sur l'ensemble du pays, c'est que toutes ces variantes de phonétique, de morphologie et de vocabulaire n'empêchent pas une unité fondamentale, et que d'un bout de la France à l'autre les parlers populaires se perdent les uns dans les autres par des nuances insensibles. Un villageois qui ne saurait que le patois de sa commune comprendrait sûrement celui de la commune voisine, avec un peu plus de difficulté celui de la commune qu'il rencontrerait plus loin en marchant dans la même direction, et ainsi de suite jusqu'à un endroit où il n'entendrait plus que très péniblement l'idiome local. En faisant autour d'un point central une vaste chaîne de gens dont chacun comprendrait son voisin de droite et son voisin de gauche, on arriverait à couvrir toute la France d'une étoile dont on pourrait de même relier les rayons par des chaînes transversales continues. Cette observation bien simple, que chacun peut vérifier, est d'une importance capitale ; elle a permis à mon savant confrère et ami, M. Paul Meyer, de formuler une loi qui, toute négative qu'elle soit en apparence, est singulièrement féconde, et doit renouveler toutes les méthodes dialectologiques : cette loi, c'est que, dans une masse linguistique de même origine comme la nôtre, il n'y a réellement pas de dialectes ; il n'y a que des traits linguistiques qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses, de telle sorte que le parler d'un endroit contiendra un certain nombre de traits qui lui seront communs, par exemple, avec le parler de chacun des quatre endroits les plus voisins, et un certain nombre de traits qui différeront du parler de chacun d'eux. Chaque trait linguistique occupe d'ailleurs une certaine

étendue de terrain dont on peut reconnaître les limites, mais ces limites ne coïncident que très rarement avec celles d'un autre trait ou de plusieurs autres traits ; elles ne coïncident pas surtout, comme on se l'imagine souvent encore, avec des limites politiques anciennes ou modernes (il en est parfois autrement, au moins dans une certaine mesure, pour les limites naturelles, telles que montagnes, grands fleuves, espaces inhabités). Il suit de là que tout le travail qu'on a dépensé à constituer, dans l'ensemble des parlers de la France, des dialectes et ce qu'on a appelé des « sous-dialectes » est un travail à peu près complètement perdu.

Il ne faut même pas excepter de ce jugement la division fondamentale qu'on a cru, dès le moyen âge, reconnaître entre le « français » et le « provençal » ou la langue d'oui et la langue d'oc. Ces mots n'ont de sens qu'appliqués à la production littéraire : de bonne heure, au nord comme au midi, les écrivains ont employé, pour se faire comprendre et goûter dans un cercle plus étendu, des formes de langage qui, pour des raisons historiques ou littéraires, avaient plus de faveur que les autres, et la langue littéraire du nord étant bien distincte de celle du midi, l'opposition entre le provençal et le français a paru claire et sensible. Mais déjà au moyen âge on trouve des écrits qu'on est embarrassé de ranger dans l'une ou l'autre catégorie, et que se disputent les recueils de textes français et provençaux. C'est bien autre chose si on essaye, comme l'ont fait il y a quelques années deux vaillants et consciencieux explorateurs, de tracer de l'Océan aux Alpes une ligne de démarcation entre les deux prétendues langues. Ils ont eu beau restreindre à un minimum les caractères critiques qu'ils assignaient à chacune d'elles, ils n'ont pu empêcher que tantôt l'un, tantôt l'autre des traits soi-disant provençaux ne sautât par-dessus la barrière qu'ils élevaient, et réciproquement. Et comment, je le demande, s'expliquerait cette étrange frontière qui de l'ouest à l'est couperait la France en deux en passant par des points absolument fortuits ? Cette muraille imaginaire, la science, aujourd'hui mieux armée, la renverse, et nous apprend qu'il n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du nord de ceux du midi, et que d'un bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées

se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées. Il faut cependant ajouter une réserve sans laquelle cette affirmation risquerait de se heurter dans votre esprit contre des faits incontestables : la théorie n'est parfaitement vraie que dans un développement linguistique livré à lui-même. Dans un pays civilisé et qui a une histoire aussi longue que le nôtre, les phénomènes naturels sont sans cesse contrariés par l'action des volontés. Il y a eu des influences exercées par des centres intellectuels et politiques, que j'ai déjà signalées et auxquelles je reviendrai ; d'autre part, il y a eu des transplantations de populations qui ont porté leur idiome avec elles et parlent aujourd'hui un langage très nettement distinct de celui de leurs voisins, tandis qu'il ressemble à celui de pays parfois assez éloignés (citons seulement le territoire de la Gavacherie, îlot saintongeais en pleine Gascogne) ; mais ce sont là des faits accidentels, d'un caractère purement historique, et les exceptions même qu'ils présentent sont de celles qui confirment la règle.

Voilà donc acquis le fait général de l'unité essentielle et de la variété régionale et locale des parlers de France. Si nous examinons le vocabulaire et la grammaire qui leur sont en très grande partie communs, nous y découvrons sans peine la plus visible affinité avec les langues qui se parlent en Espagne, en Italie, dans une partie de la Suisse et du Tyrol, et dans la lointaine Roumanie. Cette affinité, reconnue aujourd'hui par la science, était autrefois proclamée instinctivement et ramenée à sa source par les langues elles-mêmes. Si on avait demandé, il y a un millier d'années, à un habitant de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie, de la Rhétie ou de la Mésie : « Que parles-tu ? », il aurait répondu, suivant son pays : « *romanz*, *romanzo*, *romance*, *roumounsch*, *roumeuns* », toutes formes variées d'un seul et même mot, l'adverbe *romanice*, qui signifie « dans la langue des Romains ». La langue que nous parlons, que parlent les autres peuples que je viens de nommer, est le *roman*, la langue des *Romani*, c'est-à-dire le latin ; c'est pour cela qu'on appelle ces peuples les peuples *romans*, leurs langues les langues *romanes*, et qu'il existe ou qu'il devrait exister entre eux un sentiment de solidarité et d'union remontant au temps où tous portaient avec orgueil ce nom qu'aujourd'hui ils ont oublié, sauf dans les Alpes et dans les Balkans. Conquis par Rome, tous furent

assimilés peu à peu aux citoyens de la ville reine, à laquelle un poète gaulois, interprète de tous les *Romani*, adressait ces beaux vers :

Fecisti patriam diversis gentibus unam ;
Urbem fecisti quae prius orbis erat.

Nous parlons latin, ai-je dit. Il ne faut plus en effet répéter, comme on le fait trop souvent, que les langues romanes « viennent » du latin, qu'elles sont les « filles » dont la langue latine est la « mère ». Il n'y a pas de langues mères et de langues filles. Le langage, sous l'empire d'impulsions encore mal connues, les unes d'ordre physiologique, les autres d'ordre psychologique, va sans cesse en se modifiant, mais ses états successifs ne se séparent pas avec plus de netteté que ses variations locales. Si les formes principales de la langue indo-européenne, l'indien, le grec, le latin, le celtique, le germanique, le slave, nous apparaissent comme parfaitement distinctes les unes des autres, cela tient à ce que les peuples qui les parlent vivent depuis longtemps isolés et à ce que nous ne possédons sur l'évolution de chacune d'elles que des notions absolument fragmentaires. Il en est de même pour le latin et les langues romanes. Le latin classique nous semble bien nettement différent, je ne dis pas du français actuel ou de tel patois du Nord ou du Midi, mais de la langue que nous représentent nos plus anciens textes vulgaires. Faites attention qu'il n'en diffère guère plus que la langue de ces textes ne diffère des parlers modernes, et considérez que le latin classique nous présente une immutabilité tout à fait factice et trompeuse. En réalité, depuis le temps où Rome a commencé de conquérir l'empire qu'elle devait tant accroître et d'y porter sa langue, cette langue n'a cessé de se modifier dans sa prononciation, ses formes et son vocabulaire. L'orthographe reçue, la grammaire officielle, l'imitation des écrivains les uns par les autres nous masquent à peu près complètement cette évolution pendant des siècles ; mais sous la mince et brillante couche qui le recouvre à la surface et semble l'immobiliser, le fleuve bouillonne et roule et, le renouveau venu, il reparaît à nos yeux dans toute la liberté de son cours naturel. Le latin grammatical, par des raisons que vous connaissez, resta longtemps la seule langue écrite ; mais à partir du IX^e^ siècle, en France d'abord, le

latin vivant osa s'exprimer par l'alphabet, et bientôt se produisirent toutes ces formes populaires du latin dont quelques-unes sont devenues à leur tour d'illustres langues littéraires, tandis que beaucoup d'autres, jusqu'à nos jours, n'ont pas obtenu l'honneur dela notation par l'écriture.

Nous parlons latin : personne aujourd'hui, parmi les gens de bon sens, ne songe à le contester et à rattacher au gaulois soit le français, soit tel de nos parlers provinciaux. C'est cependant assurément un fait étrange que cette substitution complète d'une langue étrangère à la langue nationale : rien ne montre mieux le génie administratif des Romains et leur puissance d'assimilation. Le gaulois a péri complètement en Gaule, et nous ne le connaissons directement que par les rares mots qu'ont cités les anciens ou que nous ont transmis quelques inscriptions. Le français n'a hérité du gaulois qu'un nombre de mots extrêmement restreint, presque tous adoptés déjà par le latin de Rome et désignant des objets fabriqués en Gaule ou des produits de notre sol. Les étymologies qui prétendent rattacher un mot roman à un mot celtique sont presque toujours des hypothèses dénuées de fondement ; parmi les mots qu'on peut avec sécurité ramener à cette origine, on ne trouve pas un verbe, ce qui est assurément significatif. Et pourtant nous avons sans cesse du gaulois à la bouche, mais dans une catégorie de mots qui n'appartient pas proprement à la langue, dans les noms de lieu. Beaucoup de nos dénominations topographiques de tout genre — montagnes, cours d'eaux, régions, lieux habités — sont gauloises et ont conservé leur affectation primitive. De quelques-unes de ces dénominations, la science des celtistes, notamment de mon savant confrère et collègue M. d'Arbois de Jubainville, a pu déjà trouver l'explication ; beaucoup d'autres l'attendent, toutes méritent de la recevoir. Quoi de plus précieux, de plus intéressant, je dirais volontiers de plus touchant que ces noms, qui reflètent peut-être la première impression que notre patrie, la terre où nous vivons et que nous aimons, avec ses formes sauvages ou gracieuses, ses saillies et ses contours, ses aspects variés de couleur et de végétation, a faite sur les yeux et l'âme des hommes qui l'ont habitée et qui s'y sont endormis avant nous, leurs descendants ? Il serait bien à désirer qu'on eût une liste complète de tous les noms topographiques

de France recueillis dans leurs variations successives, et chacun peut, avec la certitude d'être utile, collaborer à cette grande tâche. Le Ministère a donné l'exemple avec sa grande collection des *Dictionnaires topographiques* départementaux, qu'on voudrait voir avancer un peu plus vite, et dont plusieurs volumes fournissent aux travailleurs des modèles excellents. Il serait bon d'ailleurs d'agrandir, pour des recherches spéciales, le plan de ces dictionnaires : ils ne comprennent, en règle, que les noms des lieux habités ; il serait avantageux d'y joindre le catalogue des « lieux dits », souvent si intéressants pour l'histoire de la langue, des idées, des mœurs et des croyances. Il n'y a déjà plus là, généralement, rien de celtique ; mais j'ai été amené naturellement à vous signaler ce sujet. Permettez-moi d'y joindre encore un souhait relatif aux noms de saints usités dans chaque pays et si féconds en dénominations topographiques ; un relevé critique des formes vulgaires des noms de saints, soit dans toute la France, soit dans une région, serait précieux pour la philologie. Un essai fort distingué dans ce genre a été couronné l'an dernier par l'Académie des Inscriptions, qui avait mis le sujet au concours, et ne tardera pas sans doute à être publié.

Mais ce n'est pas sur ce point que je voudrais surtout appeler votre attention. Le latin importé en Gaule et substitué comme langue nationale au celtique s'est peu à peu différencié, des Pyrénées et des Vosges à l'Océan, de telle façon que, si le développement naturel n'avait pas été entravé par des actions politiques et littéraires, il n'y aurait sans doute pas aujourd'hui deux communes qui parleraient exactement le même latin. De bonne heure toutefois, comme je l'ai dit, il s'est formé des centres d'influence qui ont assimilé autour d'eux les parlers de la région voisine, en effaçant de plus en plus les petites différences qui auraient empêché de s'entendre. Le plus puissant de ces centres a été naturellement Paris, où était le foyer principal de la vie nationale ; il a constamment agi dès le moyen âge, il continue d'agir sans cesse : par les relations devenues bien plus faciles et plus nécessaires, par l'école, par le livre, par le journal, le français littéraire, qui est en somme la langue de Paris maintenue autant que possible à un état archaïque et perpétuellement accrue dans son vocabulaire par des emprunts faits au latin, au grec et à d'autres langues, gagne chaque jour du ter-

rain sur les anciens parlers locaux et régionaux, réduits au rang de patois. C'est là un fait qu'on peut regretter à certains points de vue, mais qui a d'immenses avantages pour la civilisation et pour l'unité nationale ; il fait d'ailleurs partie d'une évolution dont les causes agissent sans cesse plus énergiquement et que rien ne saurait sans doute entraver, si ce n'est une catastrophe analogue à celle qui, il y a 1400 ans, a détruit le règne du latin classique et donné au latin vulgaire toute liberté de développement. Mais si nous ne pouvons empêcher la flore naturelle de nos champs de périr devant la culture qui la remplace, nous devons, avant qu'elle disparaisse tout à fait, en recueillir avec soin les échantillons, les décrire, les disséquer et les classer pieusement dans un grand herbier national. Pour plusieurs de nos parlers provinciaux, pour ceux surtout qui vivaient à l'ombre redoutable de Paris, il est déjà trop tard : nous ne saurons jamais quelle forme spontanée aurait prise, dans les régions voisines de la capitale, le latin livré à lui-même. Mais plus loin, dans toutes les directions, nous trouvons, soit déjà entamé, soit encore intact, le langage populaire tel qu'il se parle depuis quinze siècles, avec des évolutions à la fois d'une prodigieuse variété et d'une surprenante harmonie, qui, si nous allons du nord au midi et de l'est à l'ouest, ne nous présentent jamais de contrastes heurtés et d'interruptions violentes, et nous font passer, sans secousse comme sans arrêt, du verbe éclatant et sonore de la Provence ou de la Gascogne au langage doux et presque chuchoté des îles normandes, au parler violemment contracté du pays wallon. La grande tâche qui s'impose à nous, et qui ne peut s'exécuter que par la collaboration active et méthodique des savants de la France entière, est de dresser l'atlas phonétique de la France, non pas d'après des divisions arbitraires et factices, mais dans toute la richesse et la liberté de cet immense épanouissement.

Pour arriver à réaliser cette belle œuvre, il faudrait que chaque commune d'un côté, chaque son, chaque forme, chaque mot de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de première main, et tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles. Pour dresser de semblables monographies il n'est pas besoin de posséder des connaissances bien profondes, mais il est indispensable d'employer de bonnes

méthodes. Il paraît chaque année des dictionnaires patois — et la lexicographie n'est qu'une partie de la tâche à remplir — qui, faute de préparation et de méthode, ne rendent pas à beaucoup près les services qu'il devraient rendre, et dont les auteurs ont souvent perdu beaucoup de temps et d'efforts consciencieux à une besogne dont ils ne connaissaient pas suffisamment les conditions. Ces conditions, cette méthode, on peut aujourd'hui les apprendre : on n'en est plus réduit, comme il y a peu de temps, à chercher dans des livres de valeur inégale et tous incomplets une préparation pénible et incertaine. Il existe à l'École des Hautes Études une conférence pratique spécialement consacrée à l'étude de nos patois, dirigée par l'homme qui en a vraiment inauguré en France l'étude scientifique, M. Gilliéron. Non seulement, en suivant les leçons de cet excellent maître, les jeunes gens désireux de prendre part à la grande œuvre que je définissais tout à l'heure recevront une direction absolument sûre et précise ; mais encore tous ceux qui, retenus loin de Paris, voudront aborder ces études, trouveront auprès de M. Gilliéron les conseils les plus pratiques et les plus précieuses indications. D'ailleurs, avec un disciple qui est promptement devenu un maître à son tour, M. l'abbé Rousselot, M. Gilliéron vient de fonder une *Revue des patois gallo-romans* que je ne puis assez vous recommander, et qui est destinée à devenir le centre de tous les travaux de ce genre, auxquels, grâce à ces deux vaillants ouvriers, une impulsion toute nouvelle va être donnée.

Je ne veux pas, Messieurs, faire à leur place ce qu'ils font si bien, — et ce que fait aussi la *Revue des patois* fondée en même temps à Lyon par M. Clédat — et tracer les règles à suivre dans l'étude des parlers populaires. Je me bornerai à quelques indications très générales. Il faut d'abord se pénétrer de l'idée que plus on restreint le champ de son observation, plus on a de chances pour qu'elle soit non seulement exacte, mais féconde. Qu'on prenne donc pour territoire un hameau, une commune, un groupe de communes au plus, mais que dans les limites adoptées on s'efforce de bien connaître et de bien faire connaître tous les faits. Les patois présentent à l'étude des sons, des formes, des mots, des phrases : chaque partie de cet organisme doit être soigneusement étudiée. Les sons doivent être décrits avec une grande fidélité, quitte à être exprimés par des signes

conventionnels quelconques ; pour les décrire il peut suffire de prendre comme base la prononciation reçue en français de chaque voyelle et de chaque consonne. Les formes doivent être notées dans toutes leurs variations, souvent assez considérables suivant leur emploi. Il va sans dire que le relevé des mots doit être complet, et que tous les sens de chaque mot doivent être donnés avec une exactitude minutieuse : dans un excellent lexique, que publie en ce moment la *Revue des patois gallo-romans*, on a eu l'ingénieuse idée d'expliquer par des figures certains termes désignant des objets, des outils, des ornements propres ou que l'on a crus propres à la région explorée. A la partie lexicographique se rattache naturellement ce qui concerne les procédés employés pour former des mots nouveaux, que l'on pourra classer et comprendre en suivant le beau traité de M. A. Darmesteter sur la *Formation des mots nouveaux en français*. Les noms de famille usités dans le pays seront avantageusement joints au lexique. La syntaxe, trop négligée jusqu'ici, demande une attention toute particulière : l'accord des noms et des personnes avec les verbes, des adjectifs avec les substantifs, la fonction exacte des temps et des modes, l'ordre des mots, l'emploi des pronoms relatifs et des conjonctions, l'aptitude plus ou moins grande aux constructions compliquées, tout cela doit être l'objet d'une étude qui ne peut se faire que grâce à un long et familier contact avec l'idiome populaire. Des textes pris dans la tradition vivante, tels que chansons, formules de jeux, contes, proverbes, entretiens recueillis sur le vif, compléteront heureusement la monographie d'un parler local, en même temps qu'ils pourront apporter une contribution utile à la science nouvelle du *folk-lore*. Ainsi conçue, une monographie purement descriptive rendra de réels services à la science et méritera à son auteur une juste estime.

Mais là ne se bornent pas les travaux qu'on peut entreprendre en se tenant au point de vue local ou régional. L'idiome qu'on étudie est en contact avec d'autres : on peut chercher ce qu'il a de commun avec eux, ce en quoi il en diffère. Si on veut pousser la comparaison plus loin, on reconnaîtra vite que les groupes qu'on est tenté de former se dissolvent ou se recomposent autrement suivant le *criterium* phonétique ou morphologique qu'on emploie à les constituer. On doit alors avoir

recours à la méthode que M. Gilliéron applique constamment dans ses conférences et dont il a publié un spécimen dans son petit *Atlas phonétique du Valais roman*. Étant donnée une région, on choisit un certain nombre de traits, dont on constate et dont on marque sur de petites cartes spéciales la répartition respective dans les différents lieux habités de la région. Si on possédait un grand nombre de ces atlas, on verrait, en les juxtaposant, se former de grandes aires phonétiques et morphologiques qui ne se recouvriraient pas l'une l'autre, tout en coïncidant sur une certaine étendue : la constitution de ces aires pourra seule nous fournir des données précises sur les faits essentiels de notre géographie linguistique.

Ce n'est pas seulement avec les parlers voisins qu'un idiome populaire est en contact, et ce contact n'est pas toujours purement externe. Dès le moyen âge, nous l'avons vu, des centres d'influence matérielle et morale ont agi sur les régions adjacentes et ont propagé autour d'eux leurs formes de langage; il en est encore ainsi aujourd'hui pour les villes à l'égard des villages; il en est ainsi, par toute la France, pour le français à l'égard des patois. L'influence de la langue aristocratique sur le parler vulgaire, les altérations de toute sorte qu'elle lui fait subir et qu'elle en reçoit souvent à son tour, les mots qu'elle lui impose, la dégradation fréquente où ces immigrés font tomber leurs concurrents indigènes, tout cela peut former le sujet d'études attrayantes et curieuses, où la psychologie, si intimement liée à la linguistique, trouvera également son compte.

Les parlers vulgaires sont, nous l'avons dit, le résultat de l'évolution spontanée, variée suivant les lieux, du latin importé en Gaule par la conquête romaine. Il est du plus haut intérêt de retrouver, quand on le peut, les étapes successives qu'ont parcourues, à travers tant de siècles, les sons, les formes, les mots, les constructions, en se transmettant de bouche en bouche jusqu'aux lèvres de nos paysans. On voit alors les différences en apparence les plus inconciliables s'effacer dans des rapprochements successifs, et on comprend que la nature ne fait pas plus de sauts dans le temps que dans l'espace. Malheureusement, il est rare que nous ayons pour le parler d'une localité, surtout rurale, des intermédiaires authentiques. Les textes litté-

raires offrent presque toujours une langue plus ou moins composite, ils sont trop souvent dépourvus de date précise de temps et de lieu, et nous ne les avons guère, pour l'époque ancienne, dans leur forme originale : c'est parfois au contraire l'étude des parlers vivant qui nous conduit à restituer ou à deviner cette forme. Les documents d'archives existent surtout pour les villes ; ils ne sont pas eux-mêmes exempts de l'influence de la langue dominante ; ils ne remontent pas très haut, et à partir d'une certaine époque ils sont partout rédigés en français. Ce n'en est pas moins une étude très fructueuse que celle de ces documents rigoureusement datés, quand on leur demande ce qu'ils peuvent donner, c'est-à-dire qu'on y relève les traits qui ne peuvent être empruntés à la langue officielle et qu'on y cherche des renseignements sur l'état de l'idiome local à telle époque. Il est à désirer que toutes les chartes en langue vulgaire du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle soient publiées avec la plus grande fidélité et analysées au point de vue grammatical et lexicographique. Quant ce travail sera fait, on distinguera ce qui a pu être de style commun et ce qui appartient bien à telle région ou à telle localité. La comparaison des parlers vivants avec les chartes permettra souvent seule de bien comprendre ce que veut exprimer la notation parfois peu claire de celles-ci ; d'autre part les chartes ou autres textes anciens de la région éclaireront les parlers locaux en montrant dans quel sens ils se développaient au moyen âge et se développent depuis. Ces études déjà plus difficiles demandent des connaissances spéciales, qui ne manquent pas, assurément, dans les savantes compagnies auxquelles j'ai l'honneur de m'adresser. Plusieurs élèves de l'École des Chartes, qui y sont spécialement préparés, — je citerai MM. Bonnardot, Raynaud, d'Herbomez, Thomas, Philipon, — ont, suivant les traces de Natalis de Wailly, donné en ce genre des essais dont quelques-uns peuvent servir de modèles.

Les documents du moyen âge nous rapprochent du latin, mais du latin vulgaire, non du latin classique. La différence est grande, en réalité, si l'on entend par « latin classique » la langue des auteurs de l'antiquité ; elle est immense si l'on entend la langue que nous apprenons dans les classes. Le latin vulgaire, en somme, c'est le latin parlé, le latin vivant : or l'élément le plus vivant d'une langue vivante, la prononciation,

nous est absolument masqué par la façon barbare dont nous prononçons le latin. Les consonnes, sauf quelques divergences assez importantes, sont encore relativement tolérables ; mais les voyelles de notre latin de collège ne ressemblent en rien à celles du latin classique, où la quantité dominait dans la prononciation, ni à celles du latin vulgaire, où c'était l'accent tonique. Dans le latin parlé, qui se continue dans les idiomes romans, la quantité des voyelles s'était transformée en qualité ou en timbre, de telle sorte qu'au lieu des cinq voyelles, tantôt longues et tantôt brèves, du latin classique, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, on en avait huit, *à*, *á*, *è*, *é*, *ò*, *ó*, *i*, *u* (*ou* et non *ü*, comme nous prononçons à tort), et que les sons, par conséquent, ne répondaient plus aux caractères, l'*ē* et l'*ĭ*, par exemple, s'étant fondus en *é*, l'*ō* et l'*ŭ* en *ó*. L'accent, qui mettait entre les voyelles, au moins à l'origine, une différence surtout musicale, y mettait, en latin vulgaire, surtout une différence d'intensité, et la voyelle accentuée avait déjà commencé à détruire ou à affaiblir ses voisines, comme elle a continué sans relâche à le faire. Des phénomènes non moins importants dans la flexion et dans la syntaxe marquaient l'usage vulgaire du latin. C'est cet usage, qu'on peut regarder comme ayant été uniforme à un moment donné par toute la Gaule, qui doit être pris comme point d'arrivée de toute recherche qui veut remonter historiquement le cours de l'évolution des parlers actuels, comme point de départ de toute recherche qui veut descendre de l'état le plus ancien de ces parlers à leur état contemporain. A travers les formes infiniment variées qu'ils ont revêtues et revêtent aujourd'hui, nos mots français et patois, pour une immense majorité, se ramènent à des mots du latin vulgaire, dont les sons se sont transformés insensiblement d'après des lois aussi rigoureuses que délicates, dont les fonctions et les sens ont subi des changements parallèles. Pour rattacher un parler français à son origine latine, il faut connaître les traits essentiels du latin vulgaire, que ne révèle nullement l'enseignement classique, et avoir étudié les lois qui régissent l'évolution phonétique et morphologique de ce latin vulgaire. Or il n'existe pas encore de grammaire du latin vulgaire, et tout le monde ne peut pas suivre les cours dont il est l'objet à l'École des Hautes Études ou à l'École des Chartes. Les lois de la transformation historique du latin vul-

gaire, qui ne peuvent être bien établies que par la comparaison de tous les idiomes néo-latins, ont été l'objet, dans la *Grammaire des langues romanes* de Diez, d'un exposé admirable, base de tous les travaux qu'on a faits depuis ; mais cet exposé a besoin d'être complètement remis à jour, à la suite des recherches fécondes des trente dernières années. Il est donc prudent, si l'on n'a pas étudié profondément ces questions difficiles, de ne pas aborder la comparaison des patois avec le latin. C'est, il est vrai, se priver des recherches étymologiques, qui sont pour beaucoup de travailleurs un des principaux attraits de ces études, et un attrait légitime, car on ne connaît bien un mot que si on en connaît l'histoire, et les patois, méthodiquement interrogés, jettent un grand jour sur l'histoire des mots français, et, par conséquent, sur le rapport de leur forme actuelle avec leur forme latine ; mais il vaut mieux s'abstenir que de produire des conjectures sans base solide et, par là-même, presque toujours inutiles.

D'ailleurs, le latin vulgaire ne suffit pas à rendre compte du lexique roman : ce lexique contient, sans parler des mots trop nombreux qu'on n'a pu encore identifier, un apport considérable de mots germaniques, dus aux invasions qui ont renversé l'empire romain et qui ont eu pour résultat la constitution des nations modernes. Là aussi, les recherches sont fort intéressantes. Outre les mots de tout genre que les Germains ont fait accepter aux Gallo-Romains en adoptant eux-mêmes leur langue, ils leur ont fourni pendant plusieurs siècles, phénomène bien remarquable, presque tous leurs noms personnels. Le relevé des noms de personnes, des prénoms, comme nous disons aujourd'hui, usités jadis dans chaque province, apporterait à la science un précieux contingent et permettrait peut-être de discerner l'influence respective de chaque nation allemande dans le pays où elle s'est établie. Mais, pour ramener avec sûreté un mot ou un nom vulgaire à sa source germanique, il faudrait une science dont les bases mêmes ne sont pas encore solidement établies, et la prudence est ici encore plus indiquée que pour ce qui concerne les origines latines.

A plus forte raison est-elle imposée pour ce qui touche le fond celtique sur lequel est venu s'appliquer le latin. Tout le monde reconnaît aujourd'hui, je l'ai dit plus haut, que le fran-

çais est le latin et non du celtique, et que la langue de nos aïeux n'a laissé que bien peu de mots dans la nôtre. En revanche n'a-t-on pas eu raison de dire que le français est du latin parlé par des Celtes, et n'est-il pas permis de rechercher dans nos patois les traces de l'influence qu'ont dû exercer sur le latin vulgaire les habitudes de prononciation et de grammaire des Gaulois? La proposition n'a évidemment rien d'absurde, et quelques faits, observés par divers savants, semblent en attester la légitimité : la prononciation *ü* pour *u* (*ou*), par exemple, qui se retrouve aujourd'hui dans les parlers de la Gaule cisalpine comme dans ceux de la Gaule propre, a été regardée, non sans vraisemblance, comme remontant à une influence celtique. Mais les vues de ce genre, qui ne seront jamais que des hypothèses, ont besoin, pour valoir la peine d'être émises, de s'appuyer sur une certaine connaissance non seulement de tous les parlers néo-latins, mais encore des dialectes celtiques anciens et modernes, et sur l'habitude des procédés rigoureux de la grammaire comparative. Rien n'est plus vain, en général, que les conjectures qu'on forme sur quelque rapprochement purement apparent et externe, comme quand on veut ramener des dialectes, d'ailleurs arbitrairement constitués, à la présence de telle ou telle tribu gauloise sur le territoire où ils se parlent. Des préoccupations de ce genre nuisent le plus souvent à la recherche, en la dirigeant d'après des idées préconçues, et amènent à plier les faits à des conceptions imaginaires. Dans ce domaine plus que dans tout autre il est bon de répéter le mot du sage grec : νῆφε, καὶ μέμνησο ἀπιστεῖν.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que de l'étude des parlers vulgaires faite au point de vue local et régional. J'aurais maintenant à vous entretenir de l'autre classe de monographies dont j'ai dit un mot en commençant, de celles qui, partant d'un des éléments du roman de France ou du latin vulgaire de Gaule, — son, forme, mot, construction, — le poursuivrait partout où il se trouve ou s'est trouvé, en ferait l'histoire, en tracerait les limites. Mais la méthode propre à ce genre de travaux, si importants et jusqu'à présent si rarement abordés, — je dois cependant mentionner les importants travaux de M. Chabaneau et de M. Joret, qui ont attaqué par tous les côtés, au nord et au midi, les problèmes de la dialectologie française, — a été

esquissée en passant dans les pages précédentes, et ils ne se feront d'ailleurs avec facilité et sûreté que quand les études locales auront partout été conduites à un certain point d'avancement. Ce sont des travaux d'exploitation de la récolte : ils ont pour condition nécessaire une moisson bien faite et soigneusement engrangée. Cette moisson est à peine commencée sur notre sol, et déjà pour plus d'un coin on a laissé passer la saison favorable : les épis sont arrachés ou au moins bien éclaircis. Que tous les travailleurs de bonne volonté se mettent à l'œuvre ; que chacun se fasse un devoir et un honneur d'apporter au grenier commun, bien drue et bien bottelée, la gerbe qu'a produite son petit champ.

Messieurs, j'ai essayé de vous donner une idée sommaire du point où en est arrivée aujourd'hui l'exploration linguistique de la France, des travaux qui peuvent être le plus utiles à ses progrès, des ressources qu'on a pour les accomplir, des méthodes qui leur conviennent, des vues générales qui doivent les diriger. Je serais profondément heureux si cet exposé, tout incomplet et imparfait qu'il est, pouvait engager quelques travailleurs de plus à se consacrer à ces études si fécondes, si nationales, et encore si neuves parmi nous. Pour les travaux de ce genre que voudraient aborder les sociétés savantes de province, auxquelles ils semblent tout naturellement dévolus, les encouragements et les directions du Comité ne feraient certainement pas défaut. Si d'ici à quelques années on voyait paraître en plus grand nombre que par le passé des monographies linguistiques locales, des atlas phonétiques régionaux, des recueils de documents en langue vulgaire, des listes bien établies de noms anciens de personnes et de lieux, et si je pouvais croire avoir contribué en quelque mesure à susciter un mouvement aussi désirable pour la science et aussi honorable pour notre pays, je me féliciterais bien vivement d'avoir été désigné pour vous adresser ces quelques paroles, et d'avoir usé, abusé peut-être, de l'attention bienveillante que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder.

[*Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le samedi 26 mai 1888.*]

III

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

NOTES ÉTYMOLOGIQUES [1]

ABRIER, ABRI.

J'ai contesté récemment (*Rom.*, XXVII, 160) la portée d'une remarque de M. Horning, qui avait constaté (*Zeitschr.*, XXI, 449) dans le français oriental (lorrain, comtois, lyonnais) les formes *aivreu*, *yvri* répondant au fr. *abri* [2] et y voyait une confirmation de l'étymologie apricare > *abrier*. Il me paraît aujourd'hui certain que ces formes sont bien, comme le dit M. Horning, identiques à celles qu'on trouve dans d'autres langues romanes : prov. cat. *abrigar*, « mettre à l'abri du vent, du froid et de la pluie », *abric*, « lieu garanti du vent, abrité [3] », et de même esp. et port. *abrigar*, « protéger du vent, du froid et de la pluie », et aussi « réchauffer » ; *abrigo*, « lieu defendu du vent », etc. [4]. Or, ces mots à leur tour se rattachent visi-

1. [Nous suivons pour ces notes étymologiques l'ordre alphabétique déjà adopté dans la *Bibliographie des travaux de Gaston Paris* pour les nos 67-134, mais nous ne réimprimons ici que les notes originales et non les comptes rendus ou courtes notes additionnelles signalés dans la *Bibliographie*.]

2. Diez avait déjà noté, dans le Jura, *avriller*, qui est, non un « diminutif », mais une mauvaise graphie d'*avrier*.

3. Je ne sais comment s'explique la conservation du -pr- dans le béarnais *aprigá*, mais elle est une preuve de plus de l'identité du mot avec apricare.

4. Le sarde *abrigar*, *abrigu*, est un emprunt à l'espagnol (voy. Guarnerio, *Arch. glott.*, XIV, 386). Le mot n'existe pas en Italie. Quant au roum. *apric*, « fougueux, violent », le sens ne permet de le rattacher qu'avec doute au lat. aprīcum, et M. Meyer-Lübke (I, § 494) ne le cite en effet qu'avec un point d'interrogation.

blement à apricare [1]. L'évolution du sens, contestée par Diez [2], a été parfaitement expliquée par Mahn et surtout par M. S. Bugge (*Rom.*, IV, 348). Mais peut-on y rattacher le fr. *abrier*, *abri* ? Il est sûr que *-br-* ne peut en français provenir de -p r- intervocalique [3] ; aussi Brachet et Scheler ont-ils déclaré inconnue ou douteuse l'étymologie des mots français, et le *Dict. gén.* a-t-il rattaché *abrier* à un hypothétique abbrēgare, d'origine inconnue [4]. M. Horning pense, il est vrai, que le mot appartient originairement au « français occidental qui, jusque dans la Touraine, montre souvent le consonantisme provençal » ; j'ai déjà remarqué qu'il n'y avait pas, à ma connaissance, d'exemple dans le français occidental, de *-br-* < -p r-. On pourrait plutôt croire à la pénétration dans la France de l'ouest [5] d'un mot

---

1. Le subst. paraît être formé sur le verbe plutôt que continuer l'adj. apricum.

2. Diez apporte à l'appui de son opinion un argument qui se tourne contre lui : « Un troubadour dit : *m'abric sai on sol non fer* », ce qui doit prouver qu'*abrigar* signifie « se mettre à l'abri du soleil ». Mais si l'on regarde dans son contexte le passage d'où Raynouard (*L. rom.*, IV, 472) a tiré ce vers (voy. Appel, *Provenz. Inedita*, p. 254), on voit qu'il prouve bien plutôt l'identité d'*abrigar* et d'apricare : « *Quar manh mi dizon*, dit Pons Fabre d'Uzès, *qu'aissim pert, Quar m'abric say on sol*[*s*] *non fer*, » c'est-à-dire : « Plusieurs me disent qu'ainsi je me perds, car je cherche un abri là où le soleil ne donne pas. » Il fait allusion aux rigueurs de sa dame, et il est clair que ceux qui le blâment de sa folie veulent dire qu'on ne peut raisonnablement *s'abrigar* que là où le soleil donne.

3. Cette difficulté est très sérieuse, et M. Körting ne l'a pas aperçue en écrivant (n° 670) : « Die Ableitung von **apricare* [pourquoi l'astérisque ?] (*apricus*) kann mit irgend welchem triftigen Grund jetzt nicht mehr angezweifelt werden. » M. Meyer-Lübke (*l. c.*) enregistre dans ses paradigmes *abri* à côté de *ouvrir*, *chèvre*, *chevreuil*, *souverain*, *avril*, *lièvre*, sans faire aucune observation.

4. C'est abbrigare que j'avais jadis proposé ; je ne devine pas pourquoi le *Dict. gén.* a proposé, « vu les diverses formes romanes », un mot avec ē : toutes les formes romanes ont *i*.

5. Tous les exemples d'*abrier* et d'*abri* antérieurs au XIVe siècle que cite Godefroy appartiennent à des écrivains normands, anglo-normands ou orléanais : cela semblerait confirmer l'opinion de M. Horning ; mais il faut aussi remarquer que c'est par cette voie que des mots méridionaux pénétraient le plus naturellement dans le nord.

méridional, et on comprendrait assez bien qu'un mot qui veut dire « mettre à couvert du froid », et originairement « chauffer au soleil », ait été emprunté aux frileux habitants du Midi. Je vois toutefois à cette hypothèse une objection sérieuse dans l'existence du verbe *desbrier*, dont il y a un exemple unique, mais incontestable, dans Godefroy ; je cite ici le passage revu sur le manuscrit :

> Quant (cil) avront escouté, respondu ou nié,
> Qu'il onques ne le virent nu ne desabrié,
> Mort de faim ne de soif ne d'ostel desbrié :
> « Si avez », dira Dex ; « l'avez vos oublié? » [1]

Desbrier en regard d'*abrier* suppose un thème *bri*, comme je l'ai jadis conjecturé. Il faut noter d'ailleurs que tous les anciens exemples donnent à *abrier* le sens de « couvrir (d'un vêtement, etc.) » plutôt que de « mettre à l'abri ». Il semble donc que le français du nord-ouest n'ait pas connu apricare, conservé en Espagne et dans le midi et l'est de la Gaule, et qu'il ait possédé un thème *bri*, d'origine peut-être celtique[2], d'où il avait tiré *abrier* et *desbrier*. Plus tard, *abrier* (*abri*) se serait confondu avec l'*abrigar* (*abric*) méridional.

[*Romania*, XXVIII (1899), pp. 433-435.]

---

1. Ms. 1593, f° 143*c*. Godefroy ne cite que le dernier vers et le second hémistiche de l'avant-dernier, et les imprime comme trois vers de six syllabes. Ce quatrain est extrait du *Contenz du monde*, de Renaud d'Audon (ou d'Andon), qui ne se trouve, je pense, que dans ce manuscrit. — C'est Dieu qui parle aux hommes sans charité, lesquels allèguent qu'ils ne l'ont jamais vu, comme il le leur repproche, pauvre, affamé, sans gîte et ainsi ne lui ont pas refusé ce dont il avait besoin.

2. Ce thème pourrait être celtique; toutefois les celtistes attribuent à bria, briga, « hauteur » et « forteresse », un i bref.

ACCOUTRER; *FATRAS*.

Dans une très savante note, dont il est parlé plus loin à la *Chronique* [1], M. Ad. Tobler propose pour le mot fr. *accoutrer*, objet de tentatives étymologiques déjà si nombreuses, une nouvelle étymologie. D'après lui, ce mot aurait signifié à l'origine « munir d'un coutre », et ne se serait dit que d'une charrue. Je ne discuterai pas les arguments à l'aide desquels mon savant ami essaye de rendre vraisemblable cette ingénieuse explication [2], parce qu'il me semble que l'étymologie de Diez, *accosturare = ad, consutura, -are, résiste aux objections qu'il lui adresse. « Ce qui rend pour moi, dit M. Tobler, cette dérivation inacceptable, c'est d'abord l'inutilité d'une formation *acosturer* à côté d'*acosdre* usuel dans l'ancienne langue, ensuite la difficulté de passer du sens de « coudre à » au sens de « arranger », enfin la circonstance que je ne connais pas une seule forme en *-ure* dont les dérivés n'aient pas gardé l'*u* (*droiturier*, *serrurier*, *teinturier*, *usurier*, *peinturer*, *voiturier*, *aventureux*, v. fr. *amesurer*, *afaiturer*, *deffaiturer*, *empasturer*). » Je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier motif; le second n'est évidemment que subsidiaire, et on conçoit très facilement que, par une voie ou par une autre, on ait passé de l'idée de « coudre ensemble, rapprocher en cousant, » à celle d' « arranger ». Quant au premier, il s'évanouit du moment que l'existence du verbe *acosturer* est attestée, et elle l'est, ce qui, chose surprenante, a échappé au maître de la lexicologie française; on n'a signalé, il est vrai, que le verbe composé *racosturer*, mais cela ne fait absolument rien. M. Godefroy en a relevé un exemple dans le poème inédit de *Sone de Nansai* :

> Sa viés reube li a donnee,
> Qui mout estoit *rascouturee*.

---

1. [*Romania*, XIX, 366 : *Drei französische Wörter etymologisch betrachtet*, von A. Tobler, Berlin, 1889.]

2. Il est à remarquer que Mistral tire aussi *acoutra* de *coutre*; seulement il entend que le sens primitif est « ouvrir, travailler [la terre] avec le coutre ».

J'en ai noté un de mon côté dans le poème également inédit de *Rigomer* :

Et cil a le plaie veüe,
Qui saine ert et *rascousturee* [1].

Or il est incontestable que nous avons là le même mot que *raccoutrer*, anc. *racostrer*, lequel a encore pour sens propre et primitif « racommoder, recoudre ». Il y a eu à l'origine une conjugaison diversifiée d'après l'accent, *acostur*, *acostures*, *acosture*, — *acostrez*, *acostrer*, etc., d'où sont sortis ensuite deux verbes synonymes à conjugaison uniformisée, *acosturer* et *acostrer*, desquels le second a seul survécu. C'est ainsi qu'on a l'un à côté de l'autre *aidier* et *aiuer*, *araisnier* et *araisoner*, *asaisnier* [2] et *asaisoner*, *disner* et *desjuner*, *empuisnier* [3] et *empoisoner*, *mangier* et *manjuer*, *mincier* et *menuisier* [4], *percier* et *pertuisier* [5], *sancier* et *sanicier* [6]. L'objection tirée de l'absence de formations dans lesquelles l'*u* du suffixe *-ure* serait supprimé ne me paraît pas insurmontable. M. Tobler rejette, il est vrai, avec raison, l'identification de *empaistrier* à *impasturare [7], et rend au moins douteuse [8] celle de *cintrer* à cincturare [9].

---

1. J'ai cité ce passage il y longtemps dans la *Romania* (t. X, p. 494, n.)

2. Également dans *Rigomer* : *Lors vos ferai une poree, Si avra ens une coree De chievrel-mout bien asaisnie Que veneor m'ont ci laissie* (fol. 8 *c*).

3. Je ne retrouve pas pour le moment d'exemple de ce mot, mais je suis sûr de l'avoir rencontré.

4. Je trouve dans les mots patois de l'Orne relevés en 1812 (voy. ci-dessous, à la *Chronique* [*Romania*, XIX, 375], la publication de M. Duval [*L'enquête philologique de 1812, dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne*, Alençon, 1890, in-8°]) : « *minze* ou *menuise*, bout de ficelle qu'on attache au bout du fouet. » Cette double forme confirme mon étymologie de *mincier*.

5. Cette assimilation n'est pas assurée, mais me paraît toujours fort soutenable.

6. J'en dirai autant de celle-ci, tout en étant porté à expliquer *sanicier* autrement que je ne l'ai fait jadis.

7. *Empaistrier* est *impastoriare ; *empasturer* est un synonyme autrement formé.

8. Il paraît difficile de ne pas reconnaître un cincturare dans le *ceintrer* de ce vers de chanson sur Madeleine recueilli par M. Rolland (tome VI de son recueil) en Lorraine et en Normandie : *La ceinture qui la ceintre.*

9. Je pense aussi avec lui qu'*aventra* est une faute de copie pour *aventa* et n'a rien à faire avec *aventurer*.

Mais quand *acostrer* serait seul de son espèce, cela ne prouverait rien contre sa légitimité. La conservation ou la chute de la voyelle du primitif, dans les dérivés de cette sorte, dépend de circonstances très diverses, et surtout de l'époque de leur formation. Si *accosturare existait déjà à l'époque où les atones protoniques, sauf *a*, sont tombées [1], on ne voit pas pourquoi il ne serait pas devenu *acostrer* comme pisturire est devenu *pestrir*.

Voici d'ailleurs une étymologie que je ne donne pas comme sûre, mais qui me paraît probable, et qui fournirait un exemple de plus de la chute de l'*u* dans un dérivé d'un mot en -ura. C'est celle de *fatras*. L'étymologie de Ménage, admise par Diez et Scheler, d'après laquelle *fatras* serait pour *fartas* = *fartaceum de fartum, est avec grande raison révoquée en doute par Littré. Non seulement toutes les formes anciennes de ce mot et de ses congénères présentent une *s* avant le *t*, mais l'interversion supposée par Ménage n'est aucunement vraisemblable. Je suppose que farsura (Tertullien), qui en latin vulgaire avait remplacé fartura comme farsum avait remplacé fartum, a produit un verbe *farsurare, lequel a donné *farstrer* puis *fastrer* aussi régulièrement que arserunt a donné *arstrent* puis *astrent*. Ce verbe n'a pas été, il est vrai, relevé jusqu'ici dans des textes du moyen âge; mais il apparaît dans Palsgrave [2] et dans Cotgrave [3] sous la forme *fatrer* et avec le

---

1. Il est à remarquer que, sauf le roumain qui a conservé *cosutură*, toutes les langues romanes ont pour point de départ *costura* (*cocedura*, *cucitura*, etc., sont refaits sur le verbe), qui existait donc déjà en latin vulgaire. Cette forme rend plus admissible l'existence en a. fr. pour *cosdre*, à côté de *cosut*, du participe *cost*, que M. Tobler, dans une note, refuse d'admettre. Il figure, d'après O, dans un vers du *Roland* (1947) : *Le blanc osberc li a descust el dos*. Il est vrai que M donne *desclos* (qu'il met à l'assonnance), mais la leçon de P, *li a cousu au dos*, semble confirmer celle de O (les autres mss. s'éloignent). Le roman a pu tirer *cost* de cosere, malgré l'existence de *cosut*, comme il a tiré *volt* et *solt* de volvere et solvere malgré l'existence de *volut* et *solut*.

2. M. Godefroy (qui ne donne pas *fatrasie*, le considérant sans doute comme un mot moderne) a reproduit deux fois l'article de Palsgrave (aux mots *Fastroillier* et *Fatrer*); j'en extrais l'exemple : « Cest habit n'est que fatré *ou* fatrouillé, *this garment is but botched*. »

3. Cotgrave reproduit à peu près l'article de son prédécesseur.

sens de « gâcher, bousiller, mal travailler ». Le même sens, avec d'autres plus clairement apparentés à celui de farsura, se trouve dans le dériver *fastrouillier*, celui-là attesté par de nombreux exemples depuis le XIII^e^ siècle. Au thème de *fastrer* se rattache *fastras*, d'où dérive *fastrasie*[1]. Je n'entre pas dans l'étude du sens de ces mots, qui devrait comprendre aussi celle des autres dérivés de farcire, comme *farse*, et qui m'entraînerait trop loin ; mais certainement les diverses acceptions anciennes et modernes de *fastras fatras* conviennent bien à cette étymologie, et il me semble que la forme en est également correcte.

[*Romania*, XIX (1890), pp. 287-290.]

ANDAIN.

Dans les discussions étymologiques toujours renouvelées sur l'origine d'*andare*, *anar*, *aler*, on a souvent fait intervenir le mot français *andain*, qui attesterait l'existence ancienne au nord de la Gaule du verbe *andare*. Il est invraisemblable, à première vue, que si *andare s'est changé en *aler*, *andamen soit resté immuable. Je pense depuis longtemps qu'*andain*, ainsi que les mots qui lui répondent dans diverses langues romanes, ne se rattache nullement à un verbe *ander*, mais est le latin indaginem. Je voudrais justifier brièvement cette hypothèse au point de vue de la forme et du sens.

Pour le français, la forme ne présente aucune difficulté : *-ain* répond correctement à aginem comme dans *plantain*, *provain* ; le changement de *en* initial en *an* n'a rien d'anomal. Les variantes des anciens exemples s'expliquent sans peine[2].

---

1. De là encore *fastraille* (Cotgrave : « Fatraille. *Trash, trumpery, things of no value* »).

2. M. Godefroy, outre *andin*, *endain*, *undain*, *endin*, dont il apporte des exemples, enregistre les formes *endaim*, *endeain*, *endan*, *enden*, *endent*, qui

Parmi les formes dialectales il s'en trouve trois qui ne peuvent représenter directement indaginem, c'est *andaine*, *andel* et *andée*, mais on peut les y ramener indirectement. *Andaine* existe en Hainaut [1], où il a pris plus ordinairement la forme *ondaine* [2], et on le rattache à un bas-latin *andena*; mais ce bas-latin, qui n'apparait qu'au XIII^e^ siècle en Normandie [3] et en Angleterre [4], peut seulement attester l'existence d'*andaine* dans le parler de cette époque; *andaine* s'explique facilement si l'on admet qu'*andain*, comme indaginem, était originairement féminin : le genre a entraîné la forme, comme il est arrivé si souvent [5], tandis que dans *andain* devenu masculin la forme a changé le genre. — *Andel* paraît attesté d'une part par la forme latine *andellus* dans un acte de la Dombes du XV^e^ siècle (Carpentier), d'autre part par le dérivé *andeli* (Grandgagnage), *andli* (Remacle) en wallon. Il faut y voir sans doute une simple substitution de suffixe. — J'en dirai autant du bourguignon *andée*, attesté par La Monnoye : ce mot remonte sans doute à un ancien *andain* féminin, au suffixe duquel on a substitué le suffixe connu en *-ée*.

---

seraient plus notables et dont, chose singulière, il ne cite aucun exemple. *Endaim* ou *andaim* renverrait à andamen, mais on sait que des graphies analogues se rencontrent souvent à une époque où *n* finale et *m* finale étaient confondues. — *Endent*, d'après Carpentier (dans Du Cange, s. v. *Andena*), était usité au XVIII^e^ siècle par les paysans du pays de Dombes, et l'on croyait y reconnaître un dérivé de *dent* : c'est une étymologie populaire. — La forme *ondain*, qui s'explique également par une fausse étymologie, est déjà mentionnée par Furetière, et est aujourd'hui encore usitée dans plusieurs parlers provinciaux, par exemple en Poitou (Favre), en Anjou (Ménière), en Hainaut (Hécart, Sigart); la plupart de ceux qui ont recueilli ces formes les regardent comme primitives et les rattachent à *onde*; parfois même on déclare *andain* fautif (voy. Favre).

1. Je ne doute pas qu'il ne faille lire *andaine* pour *andame* dans le *Dictionnaire rouchi-français* d'Hécart, qui emprunte ce mot à un petit vocabulaire de Saint-Remi-Chaussée, par Blanchart, imprimé à Maubeuge en 1823.

2. Hécart et Sigart ne donnent qu'*ondaine*, qui atteste suffisamment l'existence antérieure d'*andaine*. Littré, par une faute d'impression, attribue au « rouchi » *ondaime* au lieu d'*ondaine*.

3. Voyez un acte de 1247 cité dans Moisy, *Dict. du patois normand*.

4. Voyez Du Cange.

5. Voy. *Rom.*, XXIII, 646.

En dehors du français du Nord, nous rencontrons notre mot sous les formes les plus diverses. Dans le Midi de la France on trouve actuellement, d'après Mistral, *andanh* ou *endanh* (auvergnat), *andan* ou *endan* (prov.), et à côté *endalh* (langued.), *nalh* et *nai* (gasc.), *endai* (prov.), *endal* (languedocien). *Andanh* (sauf l'initiale dont nous reparlerons) est tout à fait correct s'il vient d'indaginem ; *andan* en est un affaiblissement qu'on retrouve dans *plantan*, *sartan* ; le verbe *andagna* (forézien) représente indaginare. Quant aux autres formes, elles sont le produit d'une confusion avec le verbe *endalha* ou *endaia*, d'où le dérivé *endalhado*, *endaiado*, signifiant « l'espace qu'un faucheur fauche d'un coup » et remontant au mot *dalh* « faux » ; *dal* et *dai* sont des transformations parallèles de *dalh* (cf. *dalhado*, *daiado*) [1].

En italien nous rencontrons *andana*, auquel il faut sans doute rattacher l'abruzz. *andenate*, « chef des moissonneurs ». Que -aginem ait donné en italien *-ana*, en passant par *aina*, c'est ce que M. Flechia a mis hors de contestation dans sa belle étymologie de *frana* = voraginem et ce que confirme la forme sarde *andaina* [2]. Le même mot se retrouve dans le port. *andaina* et dans l'esp. *andana* [3]. Quand à l'anc. esp. *andamio*, anc. port. *andaime*, *andaimo*, *andamo*, béarn. *andami* (Lespy), signifiant « marché » et « chemin de ronde », puis « galerie, échafaudage », c'est certainement un autre mot, qui probablement se rattache à *andar* [4] : aucune des formes dérivées d'indaginem ne présente, naturellement, l'*m* d'*andamio*, etc. [5].

---

1. La forme *andaie* (= *endalh*) paraît avoir pénétré dans la France du Nord, si je comprends bien la fin de l'article de Littré.

2. Voyez encore la note de M. Ascoli sur *pania* = propaginem (*Arch. Glott.*, X, 466).

3. Il n'y a aucune vraisemblance dans l'étymologie arabe proposée par M. de Eguilaz.

4. Les étymologies arabes qu'on a proposées jusqu'à présent (voy. Eguilaz) s'appuient uniquement sur le sens d' « échafaudage », qui est particulier à l'espagnol et dont on peut suivre le développement dans cette langue.

5. Le hainuyer *andame*, qu'on en rapproche d'ordinaire, a été écarté plus haut.

Mais au rapprochement des mots provençaux, italiens et espagnols avec indaginem ne peut-on pas opposer l'initiale *an*, qui ne représente régulièrement *en* qu'en français? Non, car divers exemples nous prouvent que in initial atone se changeait volontiers en *an* déjà en latin vulgaire. Le plus frappant est indŭctilem, devenu en fr. *andouille* [1], en prov. *anduecho*, *andoulho*, etc. (Mistral [2]), en esp. *andullo* [3], en ladin *anduchiel*, et probablement en italien du nord *anduja* et en anc. napolitain *andoglia* [4]. On pourrait ajouter, dans les différentes langues, bien des exemples du même phénomène à ceux qu'on relève dans Diez, comme esp. *ambidos*, it. *ancude*, piém. *ancuso* [5], pr. *angiva*, it. *anguinaglia*, etc. ; mais le fait est suffisamment évident : il rappelle d'ailleurs cette tendance à donner plus de force à la voyelle initiale atone dont M. Ascoli a montré les effets dans une autre direction [6].

Le sens le plus généralement commun aux divers représentants romans d'indaginem est bien clair : c'est celui de « chemin étroit, trace, file ». Ainsi en sarde (Spano) *andaina* signifie « ordine, fila », et l'italien *andana* signifie « file d'arbres, — sentier entre des arbres, — chemin étroit que suivent les cor-

---

1. Cette étymologie a été inutilement contestée par M. Baist; voy. *Rom.*, XI, 163.

2. Mistral nous offre généreusement trois étymologies, dont la première au moins pourrait séduire, si celle d'inductilem n'avait pas été établie par Diez : pour *andouio* induculam et edulium, pour *anduecho* le grec ἐνδόσθια. Edulium avait déjà été proposé par Huet, indusiola par Ménage; indupla l'avait été par Le Duchat. Génin se moque de ces trois savants, qui n'ont pas vu qu'*andouille* vient de in et dolium (*Récr. philol.*, t. I, p. 82).

3. Je n'oserais pas affirmer que ce mot, dont tous les sens sont figurés (poulie, tambour de basque, carotte de tabac), appartienne originairement à l'espagnol : le portugais ne le connaît pas.

4. Le mot *nnoglia* actuel vient de *l'annoglia*. D'Ambra y voit bien à tort une « atténuation » de *mmoglia*, qu'il tire d'involucrum. — Le nom du type populaire piémontais *Gianduja* paraît être pour *Gian anduja* (cf. *Hanswurst*); toutefois je ne trouve pas *anduja* en piémontais.

5. Aj. le frioulan *ancuin*, vén. *ancužene*, napol. *ancunia*, etc. ; mais les formes avec *en-* existent d'ordinaire concurrement.

6. Voy. *Rom.*, IX, 486. Cf. aussi Meyer-Lübke, § 370.

diers le long de leur corde[1] ». Le même sens appartient aux mots hispano-romans : *andana*, d'après l'Académie de Madrid, désigne « el orden de algunas cosas puestas de linea », *andáina*, d'après M^lle^ C. Michaelis, « Reihe, Linie ». Dans toute la Gaule et dans le Piémont nous retrouvons ce sens, mais restreint à une acception toute spéciale : le mot désigne le chemin que se fraye un faucheur en fauchant droit devant lui dans un pré, et par suite l'herbe qu'il laisse le long de ce chemin. Je vais présenter (par ordre chronologique pour les plus anciennes) quelques-unes des définitions, relevées dans des dictionnaires de la langue littéraire ou des patois, qui établissent ce sens, parce que, comme on le verra, il est méconnu dans nos dictionnaires les plus répandus :

Cotgrave : *Andains*. Rewes of new-mowed hay lying on the ground.

Monet (1631) : la trace tonduë et vuide d'herbe, que chaque faucheur fait avec sa faux, d'un bout du pré à l'autre[2].

Furetière (1690) : étendue en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à chaque pas qu'il avance[3].

Jaubert : la rangée d'herbe ou la file que le faucheur a formée par la succession de ses coups de faux.

De Chambure : ligne d'herbe que le faucheur couche à terre en marchant.

Adam : ce qu'un faucheur abat sur une ligne, traînée d'herbe qu'il laisse derrière lui.

Sigart : rangée d'herbe, de trèfle, de luzerne formée par la faux du moissonneur[4].

Favre : foin coupé que le moissonneur laisse derrière lui.

Lalanne : sillon de pré d'une étendue indéterminée et de la largeur d'un coup de faux.

Bridel : ligne d'herbe abattue par le faucheur[5].

Mistral : espace qu'un faucheur parcourt en une fois, rangée de foin qu'il ramasse avec la faux.

---

1. On trouve, il est vrai, en italien, d'autres sens qui se rattachent visiblement à *andare*; mais c'est une confusion récente.

2. Monet ajoute plusieurs périphrases latines, dont une au moins (*nudatus trames herbā fœnisecæ manu*) a passé entre autres dans Richelet et Trévoux.

3. Reproduit dans les diverses éditions de Trévoux.

4. Lisez « du faucheur ».

5. Par la faux (Humbert).

Ponza (piémontais) : quanto d'herba può segare colla falce un segatore a ciascun passo che si avanza [1] per tutta la lunghezza d'un prato.

Ces témoignages sont parfaitement indépendants, comme le montre la diversité de leur rédaction, et ils ont tous été recueillis de première main. Les exemples de l'ancien français qu'a réunis M. Godefroy ne laissent pas non plus de doute sur la valeur habituelle du mot *andain* au moyen âge. Cependant la plupart de nos dictionnaires donnent de ce mot une définition inexacte, qui remonte, si je ne me trompe, à l'édition de Richelet de 1709. Richelet n'avait pas encore enregistré ce mot, peu connu à la ville ; l'éditeur de 1709 le prit dans Furetière et reproduisit la définition qu'avait donnée celui-ci, mais en la tronquant de la façon la plus regrettable. Furetière avait dit : « Étendue en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à chaque pas qu'il avance. » Cette addition était peu claire : Furetière avait voulu ajouter à la définition de l'*andain* l'observation, ici superflue, que le faucheur, avançant pas à pas, coupe toujours le foin sur la même ligne. L'éditeur de Richelet a fait de cette définition, en la mutilant, un véritable contre-sens : « L'étendue qu'un faucheur peut couper *à chaque pas qu'il avance.* » L'Académie, qui n'avait pas admis le mot dans sa première édition, l'a repris en 1762 dans Richelet, malheureusement avec la définition, et cette définition a naturellement passé dans tous les dictionnaires ; Littré, la trouvant obscure, l'a encore empirée en voulant la préciser : « Étendue que le faucheur peut faucher de pas en pas. » C'est, je pense, à l'Académie mal interprétée que Blanchart et Hécart ont emprunté leur définition de l'*andaine* ou *ondaine* du Hainaut : « Fauchée d'un seul coup, fauchée de pré d'un seul coup de faux. »

Il paraît plus difficile de révoquer en doute le sens d' « enjambée » que divers témoignages attribuent à *andain*.

D. Thierry (1564) : tantum spatii quantum homo divaricatis cruribus potest metiri [2].

---

1. Cette addition s'appuie sans doute sur les souvenirs de quelques dictionnaires français, dérivant de Furetière.

2. Répété par Nicot.

Cotgrave : a stride, or as much ground, or space, as a man comprehends by striding.

La Monnoye (1700) : espace que contiennent en large les deux jambes écarquillées.

Ce sens de « pas, enjambée » est reproduit par nombre de dictionnaires, notamment Du Cange, Oudin, Mellema pour le français, Corblet, Du Méril, Moisy, Ménière, Jaubert, pour divers patois ; mais tous ces témoignages paraissent copiés les uns sur les autres [1], et on serait tenté de les révoquer en doute, et de les regarder comme remontant tous à celui de Denis Thierry, qui de son côté aurait fabriqué ce sens sur la prétendue étymologie d'*andare*, si l'on ne trouvait pas quelques exemples, dont l'un au moins paraît incontestable, de l'emploi du mot en ancien français au sens d'enjambée : « La crestienté catholique..... a grans andains va a perdicion. » (Phil. de Maisières dans Godefroy). Mais ce sens est postérieur et s'est développé du premier : le faucheur qui fait son andain procédant par grandes enjambées, le mot *andain* a peu à peu servi à désigner ces enjambées elle-mêmes [2].

Malgré cette déviation, on voit qu'en français, de même qu'en italien et en espagnol, notre mot a comme signification essentielle celle de « trace, chemin étroit, file ». Ce sens convient à un représentant d' indaginem, soit qu'on le tire du sens d' « enceinte pour cerner le gibier » et, par suite, de « circonvallation, fossé », soit qu'on suppose qu'indaginem avait un sens plus voisin d'indagare et pouvait signifier « piste » et par suite « trace » [3].

[*Romania*, XIX (1890), pp. 449-455. [4]]

---

1. Sauf peut-être celui de Corblet au mot *endain* : « Enjambées, espèce de pas qui sert à mesurer. »

2. Peut-être aussi y a-t-il eu dans le français du Nord une immixtion de la confusion de *andain* avec *endailh* accomplie dans plusieurs parlers du Midi (voy. ci-dessus) ; *andain* ayant par là pris le sens de « ce qu'on abat d'un coup de faux » aura passé facilement à celui de « pas que fait le faucheur après chaque coup de faux ».

3. « On trouve, dans des chartes picardes, fosse de tant d'*andain*, pour dire fosse de tant de profondeur » (Godefroy).

4. [Cf. *Romania*, XX, 334.]

ANTENOIS.

L'anc. fr. *antenois*, encore usité aujourd'hui dans plusieurs provinces, signifie « agneau de l'année précédente ». Littré, qui enregistre ce mot, y voit un dérivé d'*antan*, ante annum [1], mais on aurait *antanois*, forme qui ne se rencontre jamais.

Le latin rendait l'idée de « âgé d'un an » par annōtĭnus, et le mot s'applique particulièrement aux agneaux. Il a persisté tel quel dans le roumain *anoatin*, avec le sens d' « agneau ou poulain d'un an ». On sait que dans les langues occidentales le suff. -ĭnus a souvent été échangé pour -īnus. On peut donc admettre un gallo-roman annōtīnum, d'où antīnum et un dérivé antīnēsem. L'ī tombant, on a *anteneis* par intercalation de l'*e* d'appui. Dans le wallon *antinai*, *antinia*, où il y a d'ailleurs changement de suffixe, l'*ī* latin paraît s'être conservé.

[*Romania*, XXI (1892), pp. 597-598 [2].]

AVOIR SON OLIVIER COURANT.

Avoir son olivier courant est une locution qui se rencontre trois fois dans la chronique de Geoffroi de Paris (commencement du XIV^e^ siècle), puis, à la fin du XV^e^ siècle, chez Coquillart. M. Godefroy (au mot *olivier*) a cité trois de ces quatre exemples, et explique avec raison la locution par « avoir la chance, le vent en poupe, la vogue, la bonne passe ». Mais l'origine de cette singulière manière de parler n'a pas reçu d'explication. Tarbé, dans son édition de Coquillart, en a proposé une où M. d'Héricault voit à bon droit « un douloureux exemple des difficultés de la science étymologique ».

---

1. M. Bos propose dubitativement ante annum ipsum ; mais outre que cette composition est bien peu vraisemblable, ĭpsum en français a donné *es* et non *eis ois*.

2. [Cf. *Romania*, XXII, 612.]

Les éditeurs de Geoffroi de Paris, dans le t. XXII des *Historiens de France*, traduisent *avoir son olivier courant* par « avoir son dextrier (*l.* destrier) courant (avancer rapidement, avoir la faveur) »; mais on ne rencontre jamais *olivier* avec le sens de « destrier », et l'on ne devine pas comment le mot *olivier* aurait pu prendre ce sens.

Nous avons ici un des plus singuliers exemples de la déformation populaire d'une locution que l'on conserve sans la comprendre. J'ai été mis sur la voie de l'explication en lisant le glossaire de Bartsch, *Langue et Littérature française du Moyen Age*. On y trouve, au mot *aloer*, qui signifie « placer » : « *alouer* 367, 1. infinitif pris substantivement, placement ». Le passage cité est de Gautier de Coinci. Gautier vante, suivant son usage, la puissance et la bonté de Notre Dame.

Qui bien la sert et netement
Son alouer a si corant
Qu'ades la trueve socorant...

Tel est le texte de Bartsch. Mais si on regarde les variantes qu'il communique, on voit avec surprise que pas un des sept manuscrits dont il s'est servi ne porte *alouer*. Ces sept mss. sont divisés par lui en deux familles, B (quatre mss.) et A (trois mss.); B est, au moins ici, la meilleure. B^4 n'a rien compris au vers et l'a tout bonnement remplacé par *Je vos di bien certenement*; mais B^2 et B^3 portent :

Son olivier a si corant,

tandis que B^1 donne :

Son alevin a si corant.

Quant à la famille A, sa leçon primitive, qui était déjà altérée, paraît être conservée dans A^3 :

Son louer (*l.* loiier) en a si corant,

tandis que A^1 et A^2 ont modifié arbitrairement :

A^1 : A celui sen vient si corrant.
A^2 : A son besoing est si corant.

Bartsch, pour appuyer sa leçon, cite, le plus singulièrement

du monde, un passage du texte latin du miracle raconté plus haut : *presbyterum quamdiu vivit aluit* ; ce passage n'a visiblement rien à faire ici, et l'on ne voit pas en tout cas comment *aluit* pourrait appuyer, dans le français, *alouer* avec le sens de « placement ».

La bonne leçon est sûrement dans B ; mais faut-il lire *olivier* avec B[2] ou B[3] ou *alevin* avec B[1] ? Un autre passage de Gautier tranche la question. Carpentier, dans ses additions à Du Cange, cite, au mot *Allevaticius*, ces vers du livre I des *Miracles de N. D.* :

> Sire, sire, fait li devins,
> Bien courans iert ses ailevins
> Se part de cort par ceste guile [1].

Comment Carpentier a pu trouver ici à *ailevin* le sens « d'enfant trouvé » [2], c'est ce qui est absolument inexplicable [3].

La locution : *Son alevin est courant* équivaut visiblement à : *Il a son alevin courant*, et le sens en est clair. C'est une figure prise à la pisciculture : quand l'alevin est courant, vivant et frétillant, il se porte bien, et celui qui le possède est en bonne passe. La locution ne se comprit plus, et on remplaça le mot *alevin*, inconnu en dehors de certains milieux, par celui d'*oli-*

---

1. Ce passage ne figure pas dans l'édition de l'abbé Poquet, mais on le trouve dans le premier des trois miracles inédits que M. Ulrich a publiés (*Zeitschrift*, VI, 323-346) d'après deux mss. ; le v. 340 est ainsi conçu : *Bien iert coranz ses alevins*.

2. Il le rapproche sans aucune apparence de raison du mot *aillevans* dans ce passage d'une lettre de rémission : *Veulz tu bailler hors de mon hostel mes gobelès aus aillevans et castis d'aval le païs ?* — M. Godefroy n'hésite pas : il renvoie d'*ailevin* à *aillevan*, et cite sous ce mot les deux passages donnés par Carpentier. Il est possible, soit dit en passant, qu'*aillevans* doive se lire *aillevaus* et soit identique à *allevaux*, que M. Godefroy traduit, sans donner ses raisons, par « cuisiniers ».

3. Il dit à propos d'*allevaticius* : « Nostris olim *ailevin* et *aillevan*, eadem notione, nisi sit pro *advena*, extraneus, gall. *d'ailleurs*, sed et in contemtum usurpari potuit hæc vox, alludendo scilicet ad pisciculos, quos *alevins* nuncupamus, quibus stagnum propagatur. » Mais comment l'un ou l'autre de ces sens pourrait-il convenir ici ? Il s'agit d'une femme accusée d'un crime devant l'empereur par un devin (qui n'est autre que le diable).

vier : il ne donnait aucun sens, mais il était connu, c'est tout ce qu'il fallait [1]. Il est curieux de voir, dans les variantes citées plus haut, la forme altérée se substituer à la forme authentique. Il est plus curieux encore de constater anciennement un essai d'interprétation de la forme altérée. C'est ce qui se voit dans un passage de Geoffroi de Paris [2] (le seul que n'ait pas cité M. Godefroy).

Hélas ! que t'avons nous mesfet,
Fortune, qui a mis envers
Trestouz nos courans Oliviers?
Oliviers n'avons ne Rollanz !

Le brave compagnon de Roland ne s'attendait guère à prendre la place de l'alevin de poisson.

[*Romania*, XVIII (1889), pp. 132-135 [3].]

BASCAUDA.

Les mots celtiques en français ne sont pas si communs ni surtout si assurés qu'on doive négliger d'en enregistrer un quand il se présente dans des conditions exceptionnelles de certitude. Celui que je veux relever (et qui, d'ailleurs, comme la plupart des autres, a été acclimaté en latin avant de passer en roman) n'a cependant, que je sache, été remarqué par personne [4]. Il s'agit de bascauda, qui nous apparaît, comme mot « britannique », dans un distique connu de Martial (XIV, 99) :

---

1. Ce n'est pas plus absurde, pour ne parler que des locutions, que d'avoir remplacé l'*Alcoran* par l'*an quarante* dans : *Je m'en moque comme de l'an quarante* (je dois cette explication, appuyée sur des preuves, à M. E. Rolland).

2. T. 1480. Les traducteurs traduisent encore ici : « dextriers courants (chevalerie) ».

3. [Cf. *Romania*, XXXII, 450-451.]

4. Voyez cependant les passages de Borel, de Métivier, et de Mistral indiqués plus loin.

Barbara de pictis veni bascauda Britannis,
Sed me jam mavult dicere Roma suam.

Juvénal aussi connaît ce mot (XIII, 46) :

Adde et bascaudas et mille escaria...

Qu'était-ce que la bascauda? Le scholiaste de Juvénal nous l'apprend : *Bascaudas*[1], *vasa ubi calices laventur, et caccabos*. Des glossaires donnent : *bascaudas*[2], *concas aereas* ou *aeneas*[3]. La bascauda était donc un grand vase où on lavait les coupes pendant ou après le repas[4]. Était-il en airain, comme le disent les glossaires et comme semble l'indiquer le synonyme *caccabos* du scholiaste? Cela a pu être plus tard, mais il est peu probable que la bascauda importée de Bretagne ait été primitivement un vase d'airain, une sorte de grand *lebes* : des vases de ce genre ne manquaient pas en Italie. Au contraire, nous voyons les Romains emprunter aux Barbares, probablement aux Celtes, l'usage de divers récipients en bois ou en osier (par exemple *benna*, *cupa*, *tunna*). Il est donc probable que le fr. *baschoe*, qui représente exactement la forme de bascauda[5], en a aussi conservé le sens primitif. Le sens de *baschoe* (*baschoue*, *bachoe*, *bajoe*, *baxowe*) résulte des exemples réunis par M. Godefroy :

---

1. Le texte porte *mascaudas*, comme certains mss. de Juvénal, mais c'est une erreur évidente.

2. Var. *vascaudas*, *vascaudes*.

3. Voyez sur les altérations de cette glose (*barcaudas*, *barcandas*) Lœwe, *Prodromus*, p. 62. Tous les passages ci-dessus sont réunis ou signalés dans l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder, col. 354.

4. Je ne sais pourquoi le *Dictionnaire latin* Quicherat-Chatelain traduit par « cuvette, *petit* vaisseau à laver ». Georges dit avec plus de raison : « eine grosse Kumme, ein Spülkump von Metall (Silber, etc.). » Pourquoi mentionner l'argent?

5. Borel (*Trésor de recherches et antiquités*, 1665, aux *Secondes additions*) enregistre *Bascauda*, d'après Martial, et y ajoute « *bascade*, corbeille, en Anglois *baskel* (sic) » ; *bascade* est sans doute de son invention. Sainte-Palaye lui emprunte ce renseignement et Roquefort aussi, en ajoutant *bascaude* a *bascade* : de cette façon l'identité est complète. Et pourtant *baschoe* est le seul correspondant régulier de bascauda.

c'est un vaisseau de bois ou d'osier, d'assez grandes dimensions, servant surtout au transport des liquides et aussi de certains solides. « Pres Paris, dist Fauchet, nous appellons *bachoues* des hottes d'ozier serré pour porter la vendange pilee. » Cotgrave dit de même : « Bachouë, *a kind of flat-sided basket, of wicker, close woven, and pitched in the inside; used in time of Vintage.* » En Lorraine, encore aujourd'hui, la *bachoue* est la hotte en bois dans laquelle on porte le raisin ou le vin de la vigne à la cuve et de la cuve au pressoir [1]. Le mot s'est dit aussi d'un grand vaisseau, en osier ou en bois, où on transportait le pain : « Pour une paire de *baschoues* (var. *baschoes*) neuves pour porter pain en l'office de panneterie... » (Comptes de l'Hôtel [2]). Une variante par changement de suffixe est *baschole* : « Après mist les raisins en ses *bacholes*, 1415 ; Pour deux *bascholes* pour porter le mortier, 1384 [3]. » — Le mot paraît exister encore en français; du moins le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* (1842) contient l'article suivant : « Bachou, s. m. (technol.).Sorte de tonneau, ouvert par le haut, qui sert de hotte pour transporter le raisin de la cuve au pressoir. On se sert aussi d'un *bachou* pour transporter les boyaux de la boucherie dans l'atelier du boyaudier. » Il est possible que *baschoue,* prononcé puis écrit *bachou*, soit devenu masculin, comme *écrou* pour *escroue*; toutefois ce dernier mot avait une autre raison pour changer de genre, c'était son initiale vocalique; aussi ai-je des doutes sur le genre réel du mot actuel *bachou* [4]. — Le *Complément* a en outre : « Bachon.

---

1. C'est ce qu'on appelle en Champagne un *dandelin* ou *danderlin*.

2. De là *baschoier*, « celui qui est chargé de porter ou de faire porter les *baschoes* ».

3. De là *bascholee*, contenu d'une *baschole* : « La poaslee, qui vaut la bacholee environ, 1570. »

4. Le guernesiais possède un mot *bachauds*, que Métivier ne donne que comme pluriel (ce qui est inadmissible d'après le sens) et comme masculin, ce qui paraît douteux; il signifie « paniers carrés à cheval faits de barreaux de bois ». Je suppose qu'il faudrait : « *Bachoe*, s. fém. » — Métivier renvoie à bascauda (d'où sa graphie). aux prétendus *bascade*, *bascaude*, et aux mots celtiques discutés plus loin.

Voy. Bachou. » Il ne s'agit sans doute ici que d'une de ces fautes typographiques que nous savons, depuis les piquantes révélations de MM. Hatzfeld et Thomas[1], avoir créé tant de fantômes de mots. Littré a les deux articles que voici : « Bachon, *s. m.*, ou Bachoue, *s. f.*, grand vaisseau de bois pour transporter les boyaux au lavoir, etc. — Étym. Voy. *bâche* (au sens d'auge, bassin). » On voit que *bachoue* est nettement donné comme féminin. Le mot n'a pas été, que je sache, relevé en ancien provençal ; mais Mistral donne le gasc. *bascojo*, « panier à mettre les grenouilles[2] », qu'il rattache avec raison à bascauda; il faut seulement admettre une forme intermédiaire bascaudia. On peut encore rapprocher, mais sans certitude, *bascaulo*, « bourriche, panier servant au transport du poisson[3] ».

La correspondance de *baschoe* avec bascauda n'est pas douteuse ; mais il y a peut-être un autre mot français qui se rattache au vieux mot « britannique ». Si nous supposons, ce qui n'a rien d'invraisemblable, que dans le celtique bascauda l'accent était sur le premier *a*, on a très bien pu avoir en roman une double forme : bascáuda avec déplacement de l'accent, et báscauda avec chute de la partie finale du mot. (Cf. Némausum > pr. *Nemse* (Nîmes) et Nemáusum > fr. *Nemos* (Nemours)[4]. Je serais très porté à reconnaître bascauda dans notre mot *bâche* ; on le rattache d'ordinaire à *bac*, mais la longueur de l'*a* exclut cette hypothèse et atteste l'existence d'un ancien *basche*[5]. Il est possible que les divers sens rangés

---

1. *Rom.*, XX, 464. — Le *Dict. gén.* n'a aucun des mots relevés ici.

2. MM Lespy et Raymond donnent : « *Bascoyes*, fém. pl., paniers attachés a un bât et qui pendent des deux côtés. » C'est absolument le guernesiais *bachauds* ou *bachoes*.

3. Métivier cite, d'après Métivier de Saint-Pau, un gasc. *bajotte* que je n'ai pu vérifier.

4. De même pour le mot grec ἔγκαυστον, fr. *enque*, sic. *inga*, d'une part, et it. *inchiostro* < enc[l]áustrum de l'autre.

5. On n'a relevé ni *bache* ni *basche* dans des textes anciens.— M. Godefroy a un mot *bache*, « caleçon », qui a une histoire assez plaisante. Carpentier a ajouté malencontreusement à Du Cange un article (latin bien entendu)

par les dictionnaires sous le mot *bâche* appartiennent à des mots différents ; mais qu'il existe un mot *bâche* au sens de l'anc. *baschoe*, c'est ce que prouve cet article du *Vocabulaire du Haut-Maine* (de Montesson) : « *Bâche*, s. f. ; *bâchot*, s. m., hotte en osier ou filet, tous deux de forme conique, pour prendre le poisson. » Nous avons vu, en effet, plus haut que la *baschoe* était une hotte en bois ou en osier; ainsi le sens de « filet en forme de poche [1] » se rattache à celui de « hotte ». Les autres sens peuvent se ramener à celui que le *Dictionnaire général* donne en premier : « Caisse employée à divers usages dans les usines. » Nous retrouvons là le sens de *baschoe* désignant un récipient en bois de dimension moyenne; parmi les acceptions enregistrées par Littré, celle de « sorte de cuvette où se rend l'eau puisée

---

Bache, d'après cette note d'un glossaire : *Femoralia* (ms. *Femuralia*), *proprie bache mulierum, quia tegunt femora mulierum ; femorale, biche viri.* Carpentier donne cette note comme extraite d'un glossaire latin-français, mais il n'en est rien, et il n'y a pas là le moindre mot français : le recueil de gloses qui suit dans le ms. lat. 4120 un glossaire latin-français est tout simplement un extrait d'Isidore avec quelques additions, et on retrouve dans plus d'un autre glossaire du même genre cette notice, avec sa distinction imaginaire entre *femorale*, qui désignerait des braies d'homme, et *femoralia*, qui désignerait des braies de femmes; naturellement, *bache* et *biche* sont de simples fautes de copie du scribe très ignorant du ms. 1420 pour *brache*, c'es-à-dire *bracae* (dans un autre texte cité par Carpentier, il faut également lire *brachis* pour *bachis*). — Par une distraction plus singulière, Carpentier inséra *bache* dans son *Glossaire françois*, avec cette explication : « Bache, ce qui sert aux femmes à se couvrir les cuisses, caleçon » (reproduit dans l'édition Henschel). C'est là que M. Godefroy a pris ce mot, qu'il a traduit simplement par « caleçon », en citant les deux textes *latins*. Mais un autre a agi autrement : ayant sans doute laissé de côté le mot *caleçon* en prenant sa note dans Carpentier, celui (probablement Le Roux de Lincy) qui a fourni l'article *bache* au *Complément du Dictionnaire de l'Académie* l'a ainsi rédigé : « Bache, s. f. (V. lang.), vêtement de femme, jupon ». On voit que ce rédacteur vivait au temps (1842) où les pantalons de dames n'étaient pas encore en usage.

1. *Baches*, au sens de « filets », est dans Remi Belleau, que le *Dict. gén.* cite d'après le supplément (inédit) de Godefroy, et qu'il aurait pu citer d'après Sainte-Palaye.

par une pompe » rappelle particulièrement le sens antique de bascauda, « grand vase propre à contenir de l'eau [1] ».

Ce sens antique se retrouve encore plus exactement dans un mot italien où je reconnaîtrais également volontiers báscauda : *tasca*. Diez le relève déjà, sous la forme *basca*, dans un acte de 650 imprimé par Maffei, et il remarque : « Les celtistes rappelleront le mot connu *bascauda* [2] » ; mais il préfère le tirer de vas par un dérivé vasica [3]. C'est toutefois, comme l'a remarqué M. Gröber [4], une dérivation assez surprenante, et l'identification avec báscauda me paraît plus naturelle. Le sens répond assez bien à la fois à celui de bascauda et à celui du fr. *basche* : la *tasca* est un « ricetto murato che riceve e conserva le acque d'una fontana » (Manuzzi [5]). L'hésitation entre le *b* et le *t* se montre déjà dans la variante vascauda qu'on relève dans les glossaires ; elle s'explique sans doute par le fait qu'il s'agit d'un mot étranger, qui a été influencé par vas, vasculum.

---

1. On peut facilement tirer de là le sens de « creux où il reste de l'eau à la marée basse ».

2. Cette remarque n'a pas engagé M. Thurneysen à parler de bascauda dans son *Kelto-romanisches*.

3. Diez note aussi que les germanistes rappelleront *tuschen*, « laver », mais personne sans doute n'y songera sérieusement, non plus qu'à l'étymologie basque (u-asca) d'Hervas.

4. *Archiv für lat. Lexicographie*, VI, 138.

5. Diez définit simplement *tasca* par « Kufe ». — Le fr. *tasque* est un terme d'architecture récemment emprunté à l'italien ; il a un peu modifié son sens. Le *Complément du Dict. de l'Acad.* (1842) le définit : « espèce de bassin rond et peu profond » ; Littré : « bassin en forme de fontaine (?) recevant l'eau d'un jet d'eau, d'une fontaine » ; et l'Académie, combinant les deux : « espèce de bassin rond et peu profond, qui reçoit l'eau d'un jet d'eau, d'une fontaine ». — L. Quicherat (*Addenda lexicis latinis*) a vu l'origine de *tasque* dans un vascus rendu par *vanus, inanis* dans divers glossaires du moyen âge. Mais cette traduction paraît être une erreur : vascus veut dire « transversal » (*tasca tibia*, flûte traversière), et c'est le seul sens que lui donne la nouvelle édition du *Dictionnaire latin* de Quicherat. Littré a adopté l'étymologie de Quicherat, sans renvoyer à l'italien. Brachet ne mentionne pas le mot. Scheler rejette vascus et remarque : « d'un adjectif *tasicus (vas)* ? ou *tasque* est-il pour *tasele* et représente-t-il le dim. L. vasculum ? » Mais il ajoute que le mot vient directement de l'italien ; or en it. vasculum, vascula donneraient *vaschio, vaschia*.

On a souvent rattaché à *bascauda* l'anglais *basket*, « panier ». On s'appuyait surtout sur le gallois *basgaud*, donné par Du Cange, concurremment à *basged*. En fait, comme on peut le voir dans l'art. *Basket* du dictionnaire de M. Murray (voy. aussi Skeat), on a seulement en gallois *basged*; le cornique présente *basced*, le gaél. *bascaid*, l'irl. *basceid*; or, comme le déclare M. Rhys dans une note communiquée à M. Murray, aucun de ces mots ne peut représenter bascauda; il y a, au contraire, toutes les chances pour qu'ils soient empruntés de l'anglais : ils n'apparaissent pas dans l'ancienne littérature celtique [1].

D'où vient donc l'anglais *basket*? Il n'a aucun correspondant dans les langues germaniques et n'existe pas en ancien anglais; on ne le trouve que dans des textes de la fin du XIII^e^ siècle (Murray). Il est donc probable qu'il vient du français. Je suppose que le fr. *basche* avait un dimin. *baschete*; à ces formes, dans les régions où *c* persiste devant *a*, correspondaient naturellement *basque* et *basquete*; c'est ce dernier mot qui aura passé en anglais. Ce qui peut seulement arrêter, c'est qu'on ne rencontre en anc. fr. ni *baschete* ni *basquete*, et que *basche* même (*bâche*) n'apparaît qu'au XVI^e^ siècle. Mais le mot peut avoir été propre à la Normandie et y avoir disparu de bonne heure, tandis qu'il se conservait en anglo-normand. J'ai d'ailleurs l'idée d'avoir rencontré quelque part *baskete*, mais, si le fait est exact, je n'ai pas noté le passage.

[*Romania*, XXI (1892), pp. 400-406.]

---

1. M. d'Arbois de Jubainville me communique des observations qui concordent absolument avec celles de M. Rhys : « Le gallois *basgaud* paraît avoir été inventé par Davies, auteur d'un dictionnaire gallois au XVIII^e^ siècle. — L'irl. *basgaod* n'est qu'une variante graphique de *basgeid* (*ao* en irl. mod. se prononce *è*): *basgeid* n'est autre chose que l'angl. *basket*. » Mon savant ami m'indique en revanche le gallois *basg*, « ouvrage d'osier » et « entrelacs », comme l'origine possible de bascauda. On pourrait peut-être y voir l'anc. fr. supposé *basque*?

BÉDANE.

Le *Dictionnaire général* donne *bédâne*, « outil de menuisier pour faire les mortaises », remarque que Cotgrave, en 1611, écrit *bec d'asne*, et explique en conséquence : « Pour *bec-d'âne*, composé de *bec* et d'*âne*. » Littré écrit *bedane* sans accent, mais renvoie à *bec d'âne*, graphie qu'il adopte, et qui le dispense de donner l'étymologie d'un mot aussi transparent. Toutefois ce composé est embarrassant : on n'a jamais, que je sache, attribué de bec à l'âne comme au lièvre, et la forme de sa bouche ou de sa tête n'y invite nullement[1]. Puis le bédane est une sorte de règle de fer de petite dimension, terminée en biseau, qui n'a aucun rapport avec la tête ou la bouche d'un âne. Il me paraît certain qu'il s'agit ici d'*ane*, « canard » en anc. fr., et non d'*asne*. Déjà Marion, dans le *Jeu de Robin et Marion*, confond ou feint de confondre les deux mots (v. 32 ss.), et plus d'un philologue moderne est tombé dans cette erreur (voyez entre autres la remarque faite ici, XVIII, 142 [2]), Cotgrave y est tombé également, et, ne connaissant qu'un mot *ane* qu'on écrivait *asne*, il a résolu le *bédane* qu'il entendait en *bec d'asne*, sans être arrêté par l'incongruité de l'image. La prononciation a dû pourtant être longtemps distincte. Les ouvriers aujourd'hui prononcent généralement *bédâne* (peut-être sous l'influence de la fausse étymologie) ; mais on entend aussi *bédane*, et mon ami J. M. de Heredia s'est autorisé de cette prononciation, qu'il m'assure avoir constatée maintes fois, pour faire rimer *bédane* avec *ahane* et *platane* dans son joli sonnet du *Huchier de Nazareth* (*Les Trophées*, p. 91). Quant à *bec d'âne*, qu'a préféré Littré, ou mieux *bec d'ane*, c'est un archaïsme tout à fait disparu de l'usage.

[*Romania*, XXII (1893), p. 549.]

[* 1. Cf. cep[endant] prov. *bé d'aine (aine = ase)*.]

2. [Sur Bartsch, *Langue et littérature françaises au moyen âge*, qui écrit *nul ane (= asne)* au lieu de *nule ane*.]

BOUTE-EN-COURROIE.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de parler de cette expression, dont le sens est assez clair en gros, mais dont l'explication précise n'a pu jusqu'ici être donnée. En 1869, A. Scheler, sous le titre de « Glanures lexicographiques », soumit aux lecteurs du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* ses doutes sur un certain nombre de mots qu'il avait rencontrés dans la *Vie de saint Éloi* publiée par Peigné-Delacourt. On y lisait l'article suivant (t. X, p. 247) :

Boute-en-coroie.

Dans un synode, devant lequel avait été cité un hérétique, ce dernier répliqua si habilement aux questions qui lui furent posées, qu'il déconcerta tous ses examinateurs :

Tant soutilment s'en deslachoit,
Tant simement [1] outre glachoit
Et mouvoit autres questions
Et canjoit ses objections ;
Lors les metoit en autre voie
A guise de *boute en coroie*. 62 b.

Quelle est bien la signification et l'origine de cette expression ?

Dans le volume suivant du *Jahrbuch* nous présentâmes, P. Meyer et moi, quelques réponses aux demandes de Scheler. Sur le mot en question, P. Meyer fit la remarque suivante (t. XI, p. 144) :

Boute en coroie ; je n'ai pas la prétention d'expliquer cette expression ; je rappellerai seulement à ce propos une locution également peu claire où figure le mot *courroie*. Flamenca, s'adressant à Amour, lui dit : « Il n'y a rien autre chose à faire que de recommencer [à faire l'amour] avec lui (Guillaume de Nevers) à la première occasion. Et de ce que vous lui avez montré *à plier la courroie* si joliment qu'il a fait croire à mon mari qu'il aimait la dame de Beaumont..... » *E car li mostretz la correja || Aisi esautet a plegar...*,.

---

1. Cet adverbe, omis par M. Godefroy, vient évidemment de l'adj. *sime*, qui paraît signifier « perfide, faux » dans un passage de Renclus de Moiliens cité par lui.

De mon côté, je remarquai (*ib.* p. 148) :

Boute en coroie. Cette expression se retrouve dans le *Roman de la Rose*, éd. Michel, v. 7594 :

De Fortune la semilleuse
Et de sa roe perilleuse
Tous les tors conter ne porroie.
C'est li gieus de boute en corroie,
Que Fortune set si partir
Que nus devant au departir
Ne peut avoir science aperte
S'il i prendra gaaing ou perte.

Ni Méon ni Michel ne donnent d'explication sur ces vers, Le mot a été connu de Sainte-Palaye, qui l'explique par « façon de parler pour exprimer les pilleries », et de Barbazan, qui traduit *bote-en-coroie* par « filou, voleur qui fouille dans les poches ». C'est du moins ce que rapporte Roquefort, que M. Scheler n'a pas consulté, parce qu'il donne le mot à la forme *bote* (et non *boute*) *en corroie*. Il est singulier que M. Littré ait admis dans son dictionnaire un mot aussi complètement tombé en désuétude que *boute-en-courroie* : il s'y trouve avec la citation du *Roman de la Rose* et la traduction « escamoteur ». Cette interprétation pourrait convenir à nos deux passages ; mais l'auteur ne dit pas sur quoi elle s'appuie.

Roquefort avait rapporté inexactement l'opinion de Sainte-Palaye. Celui-ci dit :

Boute-en-courroye, subst. masc. Avare [1].

Je ne cuit que *boute en corroie*
Ne lechierres tant soit hardis,
Osast faire ce que il fist.

Estrubert, fabl., ms. du R., n° 7996, p. 2.

De là, on a dit le jeu de *boute en corroye*, pour exprimer l'action de piller, (Poës. mss. d'Eust. Desch., fol. 111 [2]).

Sainte-Palaye renvoie encore, mais sans le citer, à un passage de la « Chronique de France à la suite du roman de Fau-

---

1. Le « nouvel éditeur » remarque ici, en citant le *Roman de la Rose* : « Ou plutôt escamoteur. »

2. N° CCCXXXVII, v. 11 (t. III, p. 47) : *C'est le gieu de boute en courroie.* M. de Queux de Saint-Hilaire traduit en note avec raison : « Escamotage. » [**Car on geue le povre de la bouche en coroie* (*Lion de Bourges*, ms. 22555, f. 163*d*). Add. *Rom.*, XXII, 69 ; *Parton.*, 2660.]

vel », c'est à dire de la chronique de Godefroi de Paris, passage que M. Godefroy cite d'après l'édition Buchon et qui se trouve au v. 3460 de l'édition des *Historiens de France* (t. XXII, p. 122) ; il s'agit des Templiers :

> Bien les tenoit a sa corroie
> Deable au gieu de boute en courroie.

Les éditeurs remarquent en note que Buchon (tacitement redressé par M. Godefroy) imprime à tort *boute encorroie*, mais au glossaire ils ne proposent aucune explication. Je ne sais où Barbazan avait donné celle que rapporte Roquefort et qui, plus rapprochée du vrai sens que celle de Sainte-Palaye, repose toutefois sur un malentendu : *corroie* n'a pas ici le sens de « ceinture servant de bourse », comme il l'a souvent et comme Barbazan paraît le lui attribuer dans notre locution. Littré, qui a traduit avec justesse *boute-en-courroie* par « escamoteur », tombe dans la même erreur, car il dit à l'étymologie : « *Bouter*, mettre, *en*, *courroie*, ceinture, bourse. » Il s'agirait ici du sac, de la bourse dont se servent en effet les escamoteurs ; mais si la courroie dont on se ceignait a servi à mettre de l'argent (comme sert encore souvent aujourd'hui une ceinture de cuir), elle n'a jamais eu la forme ni pu avoir le sens d'une bourse comme il faudrait l'entendre ici. La *corroie* de notre locution est bien une courroie ordinaire, une lanière de cuir [1].

M. Godefroy, comme il lui arrive trop souvent, réunit les explications contradictoires de ses devanciers : « BOUTE-EN-CORROIE, s. m., voleur, coupeur de bourse, filou qui fouille dans les poches, escamoteur. » Il cite sous cette rubrique les passages de *Trubert* [2] et de la *Vie de saint Éloi*. puis un autre de Gautier de Coinci :

---

1. Roquefort est revenu, bien malheureusement, dans son *Supplément*, sur le mot *boute-en-corroie*, qu'il traduit par « voleur, coupeur de bourse, filou qui fouille dans les poches » ; après avoir cité le passage du *Roman de la Rose*, il reproche à Méon d'avoir vu dans le *gieu de boute-en-corroie* « une espèce de jeu » et prétend que « le poète compare les vicissitudes de la fortune avec les chances que court le voleur qui ne sait jamais, lorsqu'il médite un nouveau délit, si le coup réussira ou s'il sera puni ».

2. D'après l'édition, donnée depuis Sainte-Palaye, de Méon (*Nouv. Rec.* I), v. 600.

A Perron dit qu'est enchanterres,
Bote en coroie ou tregeterres.

Enfin il remarque que *Boute-en-courroie* est le nom d'un personnage dans le miracle de *Robert le Diable*. Il donne ensuite le même mot comme substantif féminin, avec le sens, également double, de « jeu de filous, escamotage », et cite, outre les passages de la *Rose* et de Godefroi de Paris, un vers de la complainte de Pierre de la Broce :

Or ai je d'aus joué a la *boute en corroie*,

et celui-ci, particulièrement intéressant, tiré de la *Complainte des Jacobins et des Cordeliers*, texte qui, d'ailleurs, n'est pas inédit, comme le ferait croire le renvoi de M. Godefroy, mais a été imprimé par Jubinal dans ses deux éditions de Rustebeuf (t. I, p. 420 ; t. III, p. 172) :

Mais il nous font souvent muser,
Aussi com chius qui fait juer
Le vilain a *boute en coroie*.

Il résulte clairement de tout cela que *bote en coroie* se trouve en ancien français avec deux sens : il désigne un jeu que nous pourrons tout à l'heure définir assez nettement, et il désigne celui qui pratique ce jeu. Au premier sens on le relève encore au v. 2600 de la *Dîme de pénitence* de Jean de Journi, où le *jeu de boute en coroie* est énuméré avec d'autres jeux ; au second, il figure dans un autre passage de Gautier de Coinci (éd. Poquet, p. 36), qui n'a d'ailleurs rien de caractéristique :

Bien le deçoit et bien le guille
Li lerres, li *boute en corroie*.

Qu'était-ce donc que le jeu de « boute-en-courroie » ? Le dominicain Gilles d'Orp (ou de Liège) nous l'apprend dans un curieux passage d'un des sermons qu'il prêcha à Saint-Gervais en 1272 ou 1273 [1]. C'est P. Meyer qui a remarqué ce passage et qui a bien voulu me le communiquer :

---

1. Voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 415-418 ; Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIIIe siècle*, 2e éd., p. 129.

Diabolus ducere nititur extra istam terram (*il s'agit du paradis*), unde est sicut ille qui ludit de corrigia, qui vocatur *boute en corroi*[*e*], qui facit ibi ad terram duos laqueos, et dicit : « Ponam tecum quod nunquam poteris ita figere digitum tuum quin quando traham ad me corrigiam sis extra, et nunquam intra. » — Sic facit diabolus ; ponit enim laqueos suos ante hominem, scilicet divicias et delicias et honores hujus mundi, et sotus homo putat esse intra terram suam, et tunc venit mors, et diabolus trahit ad se corrigiam suam, et ille qui putabat esse in terra sua est modo extra [1].

On voit que c'est une espèce de bonneteau antérieur à l'invention des cartes, et l'on comprend maintenant ce que fait

Chius qui fait juer
Le vilain a boute en coroie.

Tous les autres passages cités plus haut deviennent également clairs. D'autre part cette description nous explique certaines locutions qui jusqu'ici étaient restées obscures. Ainsi on lit dans les *Vers de la Mort* de Robert, le clerc d'Arras :

Mors, asseür, auques ne peu,
N'est de se vie clers ne lais ;
Dont juent bien cil sor le neu
Qui nuit et jor crient hareu
Por çou que peu de maus ont fais [2].

C'est-à-dire : ceux qui, ne songeant pas assez à la mort, ne regrettent que de ne pas pécher assez jouent à un jeu où ils sont aussi sûrs de perdre que celui qui « joue sur le nœud » au jeu de « boute-en-courroie ». C'est probablement du même jeu qu'il s'agit dans un vers du *Chevalier au lion* (5916) qui a donné récemment lieu à une savante note d'A. Gaspary [3] :

N'i a rien del corjon ploier.

C'est-à-dire : « Il n'y a pas ici de ruse, d'escamotage à pratiquer [4]. » Le passage de *Flamenca* cité plus haut se comprend

---

1. Ms. 16481, fol. 5 *d*.
2. Éd. Windahl, str. XLVI.
3. *Zeitschrift f. r. Phil.*, XIII, 307 ; cf. *Rom.*, XVIII, 629.
4. On pourrait être tenté de rattacher à ce sens de *corjon* un verbe *corioner* (l. *corjoner*) que donne M. Godefroy et qui, d'après lui, « exprime l'idée de harceler » ; mais, dans le vers cité de Gautier de Coinci, l'éd. de Méon (*N. R.*, t. II, p. 115, v. 3639) porte *sermone* et non *corjone*, et c'est sans doute

aussi très bien : *plegar la correia* à quelqu'un, c'est le tromper, l'abuser par des tours d'adresse. Gaspary a rapporté d'autres exemples provençaux de *juec de la correia*, *jogador de correia*, qui prouvent que ce jeu se pratiquait au midi aussi bien qu'au nord. Il était aussi connu en Italie au XVI^e^ siècle, d'après les vers de Buonarroti le jeune cités par Gaspary :

> Bugie, mostre,
> *Giuochi di coreggiuole*, scambiamenti
> Di carte in propria e'n mano altrui
> Provai più volte.

Imbriani a identifié ce jeu au jeu de la *gherminella*, que les dictionnaires définissent : « Gioco in cui con leggierezza di mano si fa parere un filo, o simile, or dentro, or fuori d'una mazzuola, come si vuole. » Toutefois il résulte de cette définition, et de la description détaillée qu'en donne Sacchetti, que le jeu de la *gherminella* se jouait avec un bâton, qui ne figurait pas dans le jeu de boute-en-courroie, et en outre qu'on se servait d'un fil (ou d'une corde) et non d'une courroie ; il était donc analogue, mais non identique, au jeu de la *corregiuola*, de la *correia*, de la courroie.

Enfin Gaspary rapproche avec raison ce passage du *Chevalier aus deus espees* (p. 1346) :

> Legierement seront osté
> Tout *du droit ploi de la coroie* ;

c'est-à-dire : « Aucun ne réussira à trouver le bon pli de la courroie, celui où il faut mettre le doigt pour gagner », dans l'espèce : « Aucun ne réussira à déceindre la demoiselle de l'épée dont elle est ceinte. »

Les locutions *en bon ploi* (ou *ploit* [1]), *en droit ploi*, *en mal ploi*, *en povre ploi*, *en mal seant ploi*, sont extrêmement fréquentes (voy. Godefroy) ; mais il ne me paraît pas assuré qu'elles se

---

la bonne leçon. Toutefois le ms. fr. 27111 porte bien *coriene*, et le verbe *corjener* a dû exister ; mais il est peu probable qu'il ait rien à faire avec le jeu qui nous occupe.

1. *Ploit* est naturellement plictum, pour plicitum, qui n'est pas attesté, mais qui correspond à explicitum, implicitum. On trouve aussi *ploite* de plicta : *Or est bien Blanchefleur d'aise en la droite ploite* (*Berte*, 3319).

rapportent au jeu de la courroie : le fait qu'une étoffe peut être bien ou mal pliée, contracter, comme on dit, un faux pli a pu servir de point de départ à des métaphores [1]. En tous cas, ces métaphores se sont éloignées de leur point de départ : *ploi* a fini par signifier simplement, comme le dit M. Godefroy, « état, situation, disposition » ; on ne peut guère l'interpréter autrement dans les formules : *en* (*a*) *grant ploi*, *en petit ploi*, etc. [2].

[*Romania*, XXI (1892), pp. 407-413.]

BOUVREUIL,
CAHIER,
CASERNE,

Voir l'article *Étymologies françaises* (p. 513 sqq.).

CHOISEL.

Littré a admis dans son *Supplément*, sans qu'on voie bien pourquoi, l'article suivant, sur un mot qui assurément ne fait plus partie de la langue : « CHOISEL, Terme ancien. Se dit d'un moulin qui est mû par un cours d'eau à réservoir. — HIST. XIVe s. Et y a ung petit molin a choisel (1380), VARIN, *Archives admin. de la ville de Reims*, t. III, p. 580. — ÉTYM. Origine inconnue. Du Cange, au mot *molendinum*, donne, dans des textes du XIVe siècle, *molendinum choiseullum*, *molendina chastella*, *molinellum quod volvitur ad cosiellum*. » M. Le Héricher, dans l'extraordinaire *olla podrida* qu'il vient de publier sous le titre de *Les Étymologies difficiles* (Paris, Maisonneuve, 1886), fait remarquer que M. L. Delisle, dans son livre sur l'histoire des classes

1. Ainsi dans : *Je sui ploiee en povre ploy* (voy. Godefroy), il est difficile de comprendre autrement.

2. On pourrait songer aussi à la locution *mettre un cheval dans un beau pli* « en belle attitude » (voy. Littré) ; mais je ne l'ai pas rencontrée au moyen âge.

agricoles en Normandie, mentionne deux moulins à *coisel* ou à *choisel*, et qu'il déclare ignorer le sens de ce mot. M. Godefroy ne cite ni l'exemple donné par Littré, ni les deux qui se trouvent chez M. Delisle; il enregistre seulement *coisel* ou *coesel* en l'accompagnant d'un point d'interrogation, et avec cet exemple (Rouen, 1400) : « La place d'un moulin à *coesel*, a estang pour les eaues recuillir. » Il ajoute : « Perche, *choisiau*, planches qui font boîte autour de la roue d'un moulin. » Ce renseignement paraît recueilli directement par l'auteur ; je n'ai trouvé notre mot dans aucun dictionnaire patois.

Le sens de l'ancien *coisel* ou *choisel* n'est pas absolument sûr. Le passage qui a paru décisif à Carpentier est tiré d'un sermon de Philippe de Grève : il compare l'homme qui, pour se diriger, se fie à ses propres forces, à un moulin *a choisel* : « Molendina ad aquam collectam et conquisitam, quæ dicuntur molendina ad *choysel*... Qui nituntur in proprio ingenio et humana sapientia non semper habent aquæ copiam, et sunt quasi molendina ad *choysel*. » Le mot semblerait donc signifier « réservoir », mais il est à remarquer qu'il ne se trouve jamais seul, et que, si le *moulin a choisel* est sûrement un moulin mû par de l'eau amassée dans un réservoir, il ne s'en suit pas que *choisel* signifie « réservoir » ; il peut désigner une particularité de construction du moulin ainsi mû, et plus spécialement de la roue. Le sens du mot percheron, recueilli par M. Godefroy, semblerait même l'indiquer. D'autre part, les Bénédictins, dans leur édition de Du Cange, citent le breton *milin coazell*, « cujus rota aquaria perpendiculariter vertitur », qui appuie encore cette hypothèse.

En attendant que le sens du mot soit mieux éclairci, je crois déjà pouvoir en indiquer l'étymologie avec vraisemblance. Carpentier et M. Le Héricher la cherchent dans clusa ou clausum, ce qui est phonétiquement impossible. Caucellum, diminutif de cauculum, lui-même diminutif de caucum, répond, pour la forme, si parfaitement au mot français qu'il paraît difficile de croire que ce n'est pas le même. Caucellum est attesté en bas-latin (voy. Du Cange) ; il n'y présente, il est vrai, que le sens de « coupe, vase à boire », mais on peut imaginer diverses voies par lesquelles il en sera venu à désigner une pièce caractéristique d'une certaine espèce de moulin. L'alter-

nance entre les formes *coisel* et *choisel* indique un *c* initial suivi d'un *au* ; pour la fin du mot, cf. *oisel* aucellum.

[*Romania*, XVI (1887), p. 564-565.]

COMBR-.

On regarde habituellement le thème comor- ou combr-, qui se présente dans une série de mots romans, comme une simple variante du thème cŭmul [1]. C'est du moins l'opinion de Ménage et de Diez, acceptée par Littré, Scheler et Körting. Seuls, les auteurs du *Dictionnaire général de la langue française*, à l'étymologie des mots *décombres* et *encombre*, se sont bornés à indiquer « le bas lat. *combrus*, barrage, d'origine inconnue ». Il est en effet évident qu'il faut séparer l'une de l'autre deux familles de mots qui diffèrent constamment, dans les diverses langues où elles se trouvent, et par le sens et par la forme : jamais les mots en *r* n'ont le sens de cumul-, ni les mots en *l* le sens de comor- ; cette distinction serait incompréhensible si l'un n'était qu'une variante de l'autre.

Les mots dont il s'agit sont : 1° port. *cómoro* et *combro*, « amas de terre » et aussi « berge escarpée » ; 2° fr. *combre*, « barrage pratiqué dans une rivière [2] », *encombrer* (d'où *encombre*,

---

1. D'où d'une part le pr. *comol* (pr. mod. *coumoul* et *coumble*), le fr. *comble*, *combler*, d'autre part l'it. *colmo*, *colmare*.

2. Voy. l'article de Godefroy, où la traduction est donnée avec un luxe de synonymes au moins inutile. Le mot ne se trouve que dans la région de la Loire, en français seulement depuis le XVe siècle (mais les exemples latins remontent au XIIe, voy. Du Cange). M. Godefroy donne le mot comme fém., mais le latin *combrus* le désigne comme masculin. Le premier exemple (*combes*) paraît être un autre mot ; et il en est de même du cinquième (*plusieurs combes de bois estans en l'estable des chevalx*), où *combre* répond à l'esp. *combos*. Le mot *combre*, au sens général d' « embarras », se trouverait dans les *Vers de la Mort* de Robert d'Arras d'après l'éditeur, M. Windahl, mais dans le vers *Bertous qui* (= *cui*) *vieillune fait combre* (CIV, I), *combre* est un adjectif qui signifie « voûté, courbé », et dont M. Godefroy donne deux autres exemples ; je ne pense pas qu'il ait rien à faire avec le mot qui nous occupe. — M. Godefroy donne encore *combrer*, « empêcher » et *combrement*, « prise ? » ;

encombrement, *encombrier*, etc.), « faire obstacle à, gêner », *descombrer* (d'où *décombre*), « débarrasser » ; 3° it. *ingombrare*, « barrer, rendre impraticable (le chemin) », *sgombrare*, « débarrasser » (de là *ingombro*. *sgombro*, etc.). A ces mots romans il faut ajouter le bas-latin *combrus*, sur le sens duquel il convient de s'arrêter. Grégoire de Tours (*Hist. eccl.*, l. III, c. 28) parle d'un personnage qui, s'étant réfugié dans une forêt, y fit de grands abattis d'arbres pour se protéger : *concides* (lat. class. *concaedes*) *magnas in silvis illis fecit* ; les *Gesta Regum Francorum*, reproduisant ce passage, disent : *in silvam confugit... fecitque combros*. Il est donc clair que *combri* a, au moins en partie, le sens de *concides* ; or *concides* signifie un barrage fait avec des troncs d'arbres : c'est conséquemment ce que veut dire aussi *combri*. On pourrait dire, il est vrai, que *combri* n'a besoin d'avoir de *concides* que le sens général de « barrage, obstacle », et c'est ce qui

---

mais il faut lire *n'encombraist* pour *ne combraist* et *l'encombrement* pour *le combrement* dans les passages cités. Quant au verbe *combrer* signifiant « prendre, saisir », on ne peut le séparer de *cobrer*, *coubrer*, qui a exactement le même sens, et dont il n'est sans doute, comme l'a pensé Scheler, qu'une forme nasalisée. Ce *cobrer* est à séparer du pr. port. espg. *cobrar*, qui a été extrait de recŭperare et en a à peu près le sens, tandis que le fr. *cobrer* a un sens assez différent (« saisir, empoigner ») et présente un *b* au lieu du *v* normal qu'on trouve dans *recovrer*. Le mot *cŭperare, avec le sens du prov. et de l'esp., a d'ailleurs aussi existé en français : c'est celui qu'il faut reconnaître dans les exemples cités par M. Godefroy au mot *combrer* qui présentent des formes avec *v* et où le verbe a le sens de « se procurer, recouvrer », comme dans le *Brut* de Munich, *Aiol* 10659 (où je crois que M. Raynaud a eu tort de traduire par « saisir » et M. Förster a eu tort de changer en *combrer*), *Fl. et Blanch.*, l'exemple cité par M. Förster de *Robert le Diable* et les deux cas où il faut, dans une chanson du XV^e^ siècle, corriger *recouvrer* en *couvrer* (G. Paris, *Chans. du XV^e^ s.*, p. 76 ; mais *couvrez* dans le passage de *Baud. de Seb.* cité par M. Förster est simplement l'impér. de *couvrir*). Les copistes ont d'ailleurs souvent confondu les deux verbes et écrit *covrer* pour *cobrer* : c'est le cas pour les exemples des *Loherens*, de *Renaut de Montauban*, *des Set Sages* (Godefroy) et de *Rigomer* (Förster). — Ce *cobrer combrer*, « saisir », d'après Diez, approuvé par M. Körting, est une autre forme de *covrer*, ce qui répugne au sens autant qu'à la forme : je ne saurais lui trouver d'étymologie. — Il faut encore en distinguer le *combrer* allégué au dernier exemple de Godefroy : il signifie « voûter » et se rattache à l'adj. *combre* dont je viens de parler : l'étymologie de ces mots n'est pas plus claire.

pourrait faire supposer que *combre combro* n'est que le substantif verbal de *combrer*, et que *combrer* et les verbes correspondants dans d'autres dialectes sont tout simplement le lat. commorari. Mais cette idée ne peut guère se défendre : d'une part commorari est toujours neutre et signifie simplement « s'arrêter, tarder » ; d'autre part ni mŏra ni aucun de ses dérivés n'a passé en roman (demorari n'a donné que des mots savants). Puis il paraît difficile de ne pas reconnaître une autre forme du même mot dans l'esp. *combos*, « chantier, bûches en tas », fr. *combes* dans un acte du XV^e^ s. cité par M. Godefroy sous *Combre* : « Plusieurs combes de bois estans en l'estable des chevalx ». Et d'autre part on a peine à séparer du fr. *combre*, « barrage destiné à arrêter le poisson dans une rivière », le port. *cómbona*, qui désigne un barrage en bois établi dans une rivière pour arrêter le poisson [1].

Rien de clair ne résulte de ces rapprochements. Adrien de Valois, qui le premier a relevé le mot *combrus* (voy. Du Cange), y soupçonnait un mot gaulois ; mais les langues celtiques ne nous fournissent aucune étymologie assurée. Tout ce que j'ai prétendu dans cette note, c'est distinguer le thème *combr-* du thème *combl-*, avec lequel on l'a ordinairement confondu, et appeler l'attention des philologues sur une famille de mots qui ne me paraît pas avoir été encore étudiée au point de vue où elle doit l'être.

[*Romania*, XXIII (1894), pp. 243-245.]

---

1. [La *Romania* publia en 1895 (XXIV, 114-115), sous le titre « *Combre* » *et dérivés*, un article où M. Cornu rattachait toute la famille de *combr-* à cumera (-us), « grand panier d'osier pour conserver le blé », « mot qui a fort bien pu avoir aussi le sens de nasse ou de tel autre engin... où s'encombrent les poissons » ; Gaston Paris joignit à cet article la note suivante :

L'explication de M. Cornu par cumerus ou cumera du thème *combr-* dans les langues romanes est celle que j'ai souvent donnée dans mes cours, et j'avais même composé mon article sur *combr-* avec l'intention de l'exposer. Mais en faisant les recherches nécessaires, j'ai reconnu que le sens primitif de *combrus* ou *combri* était « barrage fait avec des troncs d'arbres », ou tout au moins « barrage, obstacle », ce qui m'a fait écarter tout rapprochement avec un mot signifiant « corbeille » : je n'ai même pas mentionné cumerus ou

CORROT, CORINE.

C'est à Littré que revient le mérite d'avoir rapproché de *courroux* l'a franç. *corrot* [1], ainsi que l'it. *corrotto*, et d'avoir ainsi démontré que l'équation *corruccio*= **coleruccio* (de cholera), admise par Diez, n'était pas possible. Depuis lors, tous les étymologistes se sont rangés à son avis et ont vu dans *corrot* et *corrotto* le lat. corruptum, d'où le verbe *corocier*, *courroucer* et le subst. *coroz*, *courroux*. M. Gröber a apporté de nouveaux éléments à la question en signalant le prov. *corrot* (pareil au français) et l'anc. espagnol *corroto* [2]. Il a également fait remarquer que l'it. *corrucciare*, *corruccio*, est emprunté au français et qu'il n'y a conséquemment pas à en tenir compte pour l'étymologie.

La difficulté est dans la sémantique. Ce qu'ont dit Littré, Scheler et autres pour faire comprendre le passage du sens latin au sens roman ne satisfait pas, et M. Koerting (n° 2210) remarque avec raison : « Le changement de signification n'est pas encore à beaucoup près expliqué avec une clarté suffisante. » J'avoue que je ne comprends pas bien ce qu'a voulu dire M. Gröber en écrivant : « Die Bedeutungsentwickelung erläu-

---

cumera. M. Cornu, dans cette note écrite avant mon article, explique le passage du sens de « corbeille » à « barrage » d'une façon très ingénieuse ; mais il faut remarquer que les *combres* à prendre le poisson sont des barrages en bois et non des nasses.]

1. Il n'en cite qu'un exemple, emprunté au Glossaire français de Du Cange-Henschel, *Ren.* 22511 (= Martin, XIII, 535), où la forme est attestée par la rime (*de bot*). Il faut y joindre celui du *S. Léger*, *corropt* (18 *c* ; voy. ma note, *Rom.*, I, 309), et ceux qu'a enregistrés Godefroy (Complément, au mot *Courous*) d'après *Guill. le Maréchal* (v. 9298) et une traduction de la Bible (ms. de Berne).

2. Je n'en connais qu'un exemple, qui est sans doute aussi celui qu'a eu en vue M. Gröber. Il se trouve au quatrain 404 des *Milagros de Nuestra Sennora* de Gonzalo de Berceo, et a été relevé par Sanchez dans son glossaire. Je cite le quatrain en entier pour qu'on se rende compte du sens du mot (il s'agit de pécheurs qui se repentent) : *Si en fer el peccado fueron çiegos e botos, Fueron en emendarlo firmes e muy devotos : Quantos dias visquieron, fueron muchos o poccos, Dieron sobre sus carnes laçerios e corrotos.*

tert ital. corrotto (corruptus), Schmerz, Trauer = a. prov. corrot, afr. corrot, aspan. corroto, Kasteiung neben ital. aqua corotta, verdorbenes (faules) Wasser. » Le rapprochement avec les mots allemands *ärgern* ou *betrüben* est loin de suffire. Corrumpere n'a pas en latin de sens analogue à celui des mots romans, et il paraît surtout difficile d'attribuer un tel sens à corruptum, qui, étant la base des mots *corrotto, corroto, corrot*, remonterait certainement au latin vulgaire général, puisque ces mots se retrouvent en Italie, Espagne et Gaule (tandis que les dérivés *corrocier* et *corroz* sont, comme l'a remarqué M. Gröber, propres au gallo-roman[1]).

Je me demande s'il ne faut pas regarder *corrotto*, etc., comme représentant cor ruptum et non corruptum (cf. *cœur brisé, crève-cœur*, all. *herzbrechend*, angl. *broken heart*). Le sens espagnol de « mortification » répond bien au *cor contritum* qui est une des conditions de la pénitence, et ne peut guère se concilier avec corruptum. L'it. *corrotto* signifie, non « courroux », mais « douleur », et particulièrement « douleur causée par une mort, deuil », et même « regret funèbre »[2]. En français ancien et en provençal le sens de « douleur » ou « d'affliger » convient souvent au substantif ou au verbe au moins aussi bien que celui de « colère » ou d' « irriter ». Cor ruptum aurait peu à peu été considéré comme un seul mot, et de là on aurait, en Gaule, dérivé un verbe * corruptiare, d'où * corruptium[3], c'est une conjecture, et rien de plus, que je soumets aux romanistes.

Diez rattachait aussi à cholera l'anc. franç. *courine* et Körting (*ibid.*) admet cette étymologie. Mais Littré a déjà fait remarquer que d'une part on ne trouve jamais *colrine* et que « d'autre part on a dans le prov. *coreilla, corilla*, qui paraît le

---

1. [Cf. *Zeitschrift*, XXIV, 154, note.]

2. Voyez par exemple ce passage de Jacopone di Todi cité dans les dictionnaires : *E io* (c'est la Vierge qui parle) *comincio il corrotto : Figlio, chi mi t'ha morto ? Figlio mio delicato*, etc.

3. * Corruptiare serait ainsi à joindre à la liste de dérivés de composés qu'a dressée A. Thomas (*Essais de phil. franç.*, p. 54 ss.) ; cf. l'anglais *broken-hearted*. On pourrait d'ailleurs aussi regarder * cor ruptium comme tiré directement de corruptum au moyen du sufiize atone -ium (*Essais de phil. franç.*, p. 72 ss.) et ayant produit le verbe * corruptiare.

même que *courine* [1] et qui dérive de *cœur* ». Les formes de l'anc. fr. *corine* et *cuerine* [2] montrent qu'en effet nous avons là des dérivés de cor [3] ; l'anc. it. *corina* [4] vient peut-être du français.

[*Romania*, XXVIII (1899), pp. 287-289.]

DEHÉ.

M. Godefroy réunit dans un même article (*deshait*) les mots *deshait, deshet, deshé, dehait, dahet, dahait, dahé, dehé, daha, daé, daat, deé*, et les traduit par « chagrin, découragement, malheur, malédiction, damnation ». Il est clair qu'il y a là plus d'un mot. *Deshait* [5] est composé de *des* et de *hait*, subst. verbal de *haitier*, mot dont l'étymologie n'est pas claire, mais est sûrement germanique. *Deshait* signifie « découragement, malaise physique et moral ». Quand *ai* s'est changé en *é*, il a été écrit *deshet*, mais il n'a pu perdre son *t* pour devenir *deshé*. *Deshé*, donné par M. Godefroy dans sa liste de formes, ne se trouve dans aucun des exemples qu'il cite, et n'existe pas. En revanche, nous trouvons souvent *dehé* ou *dahé*, qui ne peut être le même mot,

---

1. Naturellement ce n'est pas « le même ». *Corelha, corilha, coralha* paraissent des substantifs verbaux tirés de *corelhar*, etc., dont l'histoire n'est pas bien claire, mais qui se rattachent certainement à cor.

2. Godefroy admet un masc. *corin*, « colère », mais dans la citation d'*Auberi* qu'il donne il faut lire *Herme(n)sent de Torin* (= Turin). Quant au mot *corine*, qui se trouve dans un passage de Jean le Marchant (p. 63 de l'éd. Duplessis) : *La dame... qui de toute enor est doctrine Et de cortaisie corine*, et qui serait le fém. d'un adj. *corin*, « cordial », j'avoue que je ne le comprends pas.

3. *Corine (curine)* dans *Horn* (v. 1668), « entrailles », paraît propre à l'anglo-normand ; c'est une variante de *coraille, coree*, qu'il faut peut-être séparer de *corine* au sens moral.

4. Voy. sur ce mot la note de M. Crescini sur le v. 19, 3, du *Cantare di Fiorio e Biancifiore*.

5. *Dehait, dehet* sont des formes récentes plutôt que des composés indépendants avec *de*.

car il a un *é* fermé et non ouvert, comme l'attestent les rimes ; il ne paraît que dans des locutions impliquant une imprécation, une malédiction :

Del tot en tot si ait mes cors *dehé* ! (*Gir. de Vienne*).
Dahés ait l'ore que li moines nasqui ! (*Garin*).
Itex ostages ait ore par mi le cors *dehé* ! (*Doon de Maience*).

On le trouve souvent accompagné de l'épithète *mal* :

Sa femme truevent, cui Diex doinst *mal dahé* ! (*Enf. Ogier*).
S'il ne nous porte foi, donc ait il *mal de*[*h*]*é* ! (*Parise*).

Comme les abstraits en ancien français, il est souvent employé au pluriel :

Dahez ait qui vos aint ne qui jai vos crorai ! (*Floovant*).
S'or ne secor mon frere, dont aie *mau dahé* ! (*Gui de Bourgogne*).

On emploie volontiers ce pluriel déterminé par un chiffre, *cent*, *cinq cents*, *cinq cent mille*. *Maldahé* étant pris comme un mot unique, on ne donne d'ordinaire qu'à la terminaison le signe du pluriel :

Maldahés ait qui primerains la mist ! (*Lorrains*).
Maldehez ait toute ma gorge
S'il a ja mais de moi nul preu ! (*Boivin*).

Le *t* que l'on trouve parfois au singulier [1] est le *t* caduc que l'on rencontre aussi dans *gret*, *amet*, etc., et qui tombe dans le français normal, tandis que celui des mots comme *hait* (*fait*, *plait*, etc.) se maintient toujours.

Le mot employé dans les formules imprécatives postule donc une étymologie qui ait un *a* suivi d'un *t* isolé. Il y a quelques années, je posais cette question, sans la résoudre, dans une de mes conférences, à laquelle se trouvait présent Karl Bartsch, de passage à Paris. Il y réfléchit. et me proposa de reconnaître

1. Par ex. aux v. 1047, 1938 de *Roland*, où les éditions Müller, Böhmer, Clédat, portent à tort *dehait*, que leur emprunte M. Godefroy dans sa citation du v. 1938.

dans la seconde partie de *dehé* le mot *hé* (*het*), substantif verbal de *haïr* (*hadir*), lequel convient parfaitement comme forme. Le mot *hé* est de bonne heure tombé en désuétude, car on ne le trouve dans nos textes (voy. Godefroy) que dans la locution *coillir* (une seule fois *prendre*) *en hé* ; il aurait vécu, en outre, dans le composé *dehé*. La première partie du mot ne serait autre que le mot *Dé* (*Deu, Dieu*) : *dehé* signifierait donc proprement « haine de Dieu », et aurait eu pour forme primitive, à l'époque mérovingienne, *Deu hat*.

Cette ingénieuse explication me paraît extrêmement probable ; Bartsch devait la rédiger et en faire une note pour la *Romania* ; je répare maintenant son oubli. Il y a cependant quelques difficultés à relever et quelques observations à faire.

La forme *dahé* n'est pas, je crois, une objection grave : l'*e* atone s'est changé sporadiquement en *a* comme dans *maaille*, *daerrain*, *faon*, etc. Plus singulières sont les formes qui présentent un *a* final, *daha*, pl. *dehas*, *dahaz*, *daaz*. Si cependant on remarque que ces formes ne se trouvent pas à la rime, qu'elles précèdent toujours le verbe *ait* (*daha ait*, *dahaz ait*, *daaz ait*, *mal daaz ait*, *maudahaz ait*, *maldehas ait*), on admettra volontiers qu'elles représentent la forme atone de *hé*, conservée dans cette locution. Cette explication rend, sans doute, aussi compte des cas où, au lieu de *deha ait*, *dehé ait*, on a *dehait* (*dahait*) construit comme *ait* ; *dehait* est ici une locution contractée qui comprend *dehé* + *ait* :

> *Dehait* li bers qui ert de tel semblance ! (Conon de Béthune [1]).
> *Maldehait* qui laira por povreté ! (*Aioul*, v. 157 [2]).
> *Dehait*, biaus sire, qui enterra ensi ! (*Huon de Bordeaux*).
> Sire, *dehait* qui croira vos sermons ! (Tibaut de Champagne).

Cette locution mal comprise paraît encore avoir donné lieu à

---

1. Les mss. suivis par M. Scheler portent *Maldehait bers*.

2. M. Förster remarque sur ce vers : « L'ellipse (*ait*) est fréquente dans cette formule. » Notons qu'au glossaire il identifie, comme M. Godefroy, *deshait*, *dehet* et *dehé* : mais il attribue à *dehet* et *dehe* un *e* ouvert et n'essaie pas d'expliquer comment cet *e* assone (*Elie* 328) avec *e* provenant de *a*. Au v. 5412 il change à tort le *Maldehes ait* du manuscrit en *Mal dehait ait*.

une confusion. Dans *dehait* (*maldehait*) *qui*, on crut que le verbe *ait* manquait, et on dit *dehait* (*maldehait*) *ait qui*. De là vient que, tandis qu'on ne trouve jamais *dehé* pour *deshait*, on lit quelquefois *dehait* pour *dehé*, mais toujours dans la formule *dehait* (*maldehait*) *ait* :

Maldehait ait qui vos a pris ! (*Lorrains* [1]).

Pour résumer cette exposition, l'ancien français possédait deux mots que l'on a jusqu'à présent confondus et qu'il faut bien distinguer : *deshait*, subst. de *deshaitier*, et *dehé*, très probablement composé de *Dé* (Deum) et de *hé*, subst. de *haïr*, et employé uniquement dans des imprécations. *Dehé* se présente aussi sous la forme *dahé*, et, quand il est atone, *deha*, *daha*. Uni à *ait*, il s'est contracté en *dehait*, qui n'étant plus compris, a engendré la formule pléonastique *dehait ait*[[2]].

[*Romania*, XVIII (1889), pp. 469-475.]

DINER.

On a proposé pour ce mot, — it. *desinare* ou *disinare*, pr. *disnar* et *dirnar*, fr. *disner*, — dix étymologies à ma connaissance. Autrefois on était parfaitement satisfait de δειπνεῖν, que Diez a écarté ainsi que dignari. Il rejette lui-même, après l'avoir mise en avant, une forme verbale tirée de decima (hora). Il cherche à démontrer que la véritable origine est *decoenare, M. Mahn ne l'ayant pas acceptée et ayant suggéré *disjejunare, Diez l'a refuté dans la seconde édition du Dictionnaire et a maintenu decoenare. Bien que depuis lors

1. Les autres exemples donnés par M. Godefroy appartiennent à des textes en prose, et l'addition de *ait* n'est peut être que le fait des copistes. Ici même il serait facile de corriger *Maldehés*, et certainement d'autres mss. le donnent. En tout cas, on ne trouve jamais *dehait* pour *dehé* à la rime ni autrement que devant *ait*. — La formule *dehait ait* a d'ailleurs dû être fort usitée, car elle a amené le pluriel *dehais ait* (*Gui de Bourgogne*, *Atre périlleux*).

2. [Cf. *Romania*, XXXII, 444.]

généralement acceptée, cette étymologie n'a pas satisfait tous les philologues[1] : M. Storm ne s'en est que peu écarté en proposant * discenare (*Roman.* V, 177) ; mais dans un même numéro du t. I de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, M. Rönsch et M. Suchier ont proposé deux explications nouvelles : le premier (p. 418) rattache *disner* à esca par les intermédiaires *escinare et *deescinare ; le second (p. 429) le titre de discus, table à manger, d'où on aurait fait discinare (cf. *Rom.* VI, 629). M. Scheler, dans l'appendice qu'il vient de joindre à la quatrième édition de l'*Etymologisches Wörterbuch*, fait remarquer que ces deux étymologies ont le défaut de supposer un suffixe verbal -inare qui n'existe pas. Il aurait pu ajouter que discinare et deescinare (!) donneraient nécessairement en a. fr. *disnier* ou *doisnier*, tandis que *disner* rime toujours en *é* pur. Je ne rappelle que pour mémoire l'idée que j'ai eue un moment et dont j'ai entretenu la *Société de Linguistique* de rattacher *disner* à destinare. Enfin tout récemment un savant qui n'est pas romaniste par état me proposait die coenare, qui est assurément fort ingénieux.

La concurrence ne peut réellement exister qu'entre un composé de coenare, avec de ou dis, et l'étymologie de M. Mahn, disjejunare. Or il faut bien reconnaître que la formation d'un mot comme decoenare n'a aucune vraisemblance : la coena est le repas du soir ; coenare était nécessairement encore en usage à l'époque où on aurait créé decoenare : on aurait imaginé une singulière façon de distinguer le repas de midi et celui du soir en disant decoenare pour le premier en regard de coenare pour le second. Les analogies invoquées par Diez pour l'adjonction du préfixe de sont fort lointaines. D'ailleurs decoenare ou discoenare, tout comme discinare ou deescinare, aurait donné *disnier*. Pour le fond comme pour la forme, l'étymologie de Diez est donc fort peu acceptable ; il faut en dire autant de ses variantes.

Diez oppose également des objections de fond et de forme à l'étymologie soutenue par M. Mahn et par M. Littré (qui l'a abandonnée devant ces objections). « On ne peut guère comprendre, dit-il (*Kritischer Anhang*, p. 15 ; *Wb.*[3] I, *desinare*),

1. M. Brachet range *dîner* parmi les mots dont l'origine est inconnue.

comment notre mot aurait pu naître de dis-jejunare, qui a trouvé sa représentation correcte dans *dé-jeûner* : le thème tout entier, avec l'*u* long, aurait disparu. Puis il serait étrange que les Français, qui envisageaient à bon droit le repas du matin comme la rupture du jeûne, eussent appliqué la même dénomination au repas du milieu du jour. » A mon avis, ces deux objections sont sans valeur ; mais pour le démontrer il faut rétablir la véritable forme et le véritable sens du mot qui nous occupe.

Disner ne vient pas de disjejunare, mais de disjunare. Le latin populaire possédait les deux formes jejunare et junare, et elles se sont maintenues, souvent l'une à côté de l'autre, dans les langues romanes. A l'article *giunare*, Diez tire lui-même l'esp. *ayunar* de [je]junare avec un *a* préposé ; il aurait dû faire la même remarque pour l'it. *giunare* (de même *digiuno*), pour le prov. *dejunar* (et *dejun*), pour le roumain *ajunà* (et *ajun*). Ce junare, — formé de jejunare par une aphérèse qu'explique la presque identité des deux premières syllabes, — existait aussi en français sous la forme *juner*, qui apparaît trop fréquemment et trop anciennement pour qu'on puisse y voir une contraction de *jeüner*. Ainsi dans *S. Brandan* (éd. Suchier), v. 133 : *E junun la quarenteine* ; dans *S. Gile* (inédit), v. 609 : *Melz lur venist juner le jur* ; dans le *Nicolas* de Wace, v. 1477 : *Quant remés esteit, si junout* ; dans *Ignaure* (cité par Littré à *jeûner*) : *Ce dist li uns : les ordes gloutes Ont creanté a juner toutes* ; dans le *Théophile* d'Adgar, v. 915 et 930 ; dans *Huon de Bordeaux*, v. 5872 ; dans d'autres textes cités par Littré, etc. A *juner* correspond le substantif *junie*, qu'on trouve dans des textes encore plus anciens, par exemple dans le Psautier de Montebourg, XXXIV, 18, où M. Suchier (*Zeitschr.* I, 470) a tort de voir une faute de copiste ; dans le Psautier de Canterbury, LXVIII, 12 ; dans le *Comput* de Philippe de Than, v. 3300 (lisez, dans S et dans le texte, *les junies* pour *les livres*) ; dans le *Livre des Rois* (cité par Littré), etc.[1] A junare se rapporte la forme *desjuner*, qu'on trouve concurremment à *desjeüner*, par

1. Il faut remarquer que les mêmes textes qui ont *juner*, *junie* ont souvent *jeüner*. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré pour jejunus une autre forme que *jeüns*, *geüns*.

exemple dans *Guillaume d'Engletere* (Bartsch, *Chrest.*[3] 146, 25), dans le *Chastoiement des Dames* (*Ib.* 275, 21, 30), dans le *Jeu Adam* (*Anc. Th. Fr.* p. 88), dans un *Mir. de N.-D.* (*Ib.* p. 336), et dans un autre (VII, 1030) où il est écrit *dejeune*, mais rime avec *aucune*. — Or *disner* n'est autre chose qu'une variante de *desjuner*. Il fut un temps où le verbe devait se conjuguer ainsi :

Ind. pr.	desjun	*Subj. pr.*	desjun	*Impér.*	desjune
	desjunes		desjuns		disnez
	desjune		desjunt		
	disnons		disnons	*Part. pr.*	disnant
	disnez		disnez		
	desjunent		desjunent		
Imp.	disnove, disneve	*Imp.*	disnasse	*Part. pass.*	disné
Pass.	disnai			*Inf.*	disner

Puis, par la suite, il s'est formé de là deux verbes distincts, *desjuner* et *disner*, qui ont eu chacun leurs temps complets. Comparez les remarques de M. Cornu sur *parler* (*Rom.* IV, 257), sur *mangier*, *aidier* et *araisnier* (VII, 420), celles de M. Darmesteter sur *empaistrer* (V, 155), etc.

La synonymie des formes verbales qui se rattachent à *desjuner* et à *disner* n'est pas douteuse et fait tomber la plus grave des objections de Diez. Celle qu'il tire de la contraction trop forte n'existe plus quand on pose comme point de départ d i s j u n a r e : on sait aujourd'hui que les voyelles longues protoniques tombent aussi bien que les brèves, et que les langues, dans leur développement phonétique, s'inquiètent peu de conserver les thèmes des mots, jadis dépositaires du sens. Mais il peut en effet paraître bizarre que le même mot signifie « déjeûner » et « dîner », prendre le repas du matin et celui de midi. La vérité est que ces deux repas n'en faisaient qu'un autrefois. Le *disner* était le premier repas qu'on faisait après la messe, comme il serait facile de le montrer par bien des exemples. En voici quelques-uns :

> Après messe furent dignez. *S. Gile*, v. 1833.
>
> Brutus de son lit s'est levez,
> Dinne s'un poi, puis s'est armez. *Brut* (de Munich), v. 1694.

Cant virent le jor esclairier,
Dont ne jurent plus ne dormirent,
Ains leverent et messe oirent ;
Et tantost com ils ont disné,
Armer se font. *Durmart*, v. 5045.

Et quant il est tens de lever,
Lors se font chaucier et vestir :
Al mostier vont la messe oir,
Puis repairierent maintenant,
Si se disnerent. *Durmart*, v. 8726.

Dont se leverent par l'ost li cevallier,
La messe oirent li pluseur au mostier,
Puis s'en monterent haut el palais plenier ;
Li quens Guillaumes a fait par l'ost nonchier
Après disner pensent de l'esploitier. *Aliscans*, v. 4485.

Alons diner ysnel le pas,
Puis que nos heures dit avons. *Mir de N.-D.*, VII, 468 [1].

[* Dont leverent mout matinet,
Si disnerent un petitet ;
Quant un petit furent disné, etc. *Jeh. Lanç.* 72.

Add. *Fabl.* LXXIV, 113 ; *Mir. de N.-D.*, XXXVI, 1750.
Au matin on se lève et on va partir ; « et le sire de Chastel les pria moult qu'ilz dinassent ainçois qu'ilz montassent, car le disné estoit ja appereillé ». *Chev. du papegaut*, 12 r°.]

De là l'expression fréquente de « dîner au matin » : *par matin disner* (*Alex.* 3348) ; *par matin Et estoit heure de disner* (*Châtel. de Couci*, v. 429) ; *nous sommes tous disnez a ce matin* (*Chronique de B. du Guesclin*, citée dans Sainte-Palaye) ; *disner matinet* (Eust. Deschamps, cité par Sainte-Palaye). Il est d'ailleurs à remarquer que Papias, allégué par Diez lui-même, attribue à *disner* le sens de «déjeûner » : *jentare disnare dicitur vulgo.* Ce sens de « prendre le premier repas » s'est conservé fort longtemps. Montaigne (cité par Sainte-Palaye) dit encore : « La paresse à me lever donne loisir à ceux qui me servent de disner à leur aise avant partir. » Un proverbe qu'on entend encore souvent est celui-ci : « Lever à six, dîner à neuf, souper à six,

1. Les nonnes qui parlent ici viennent de se lever.

coucher à neuf, fait vivre d'ans nonante-neuf. » Dans plusieurs patois de l'Est, *diner* a conservé le sens de « déjeûner » au propre, c'est-à-dire « rompre le jeûne, prendre le premier repas ». Dans le Morvan, d'après M. de Chambure, « *diner* s'emploie pour désigner le repas du matin ». Dans le Queyras, d'après MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, on dit *dinar* et *sè dinar* pour « prendre le repas du matin ». Dans toute la Suisse romande, à ce qu'on m'a assuré, *dinà* se dit du repas qu'on prend en se levant, souvent de grand matin et même dans la nuit, par exemple avant d'aller au pâturage. De là sans doute la locution proverbiale : *Qui dort dîne*; celui qui reste trop tard au lit perd son droit au repas que les autres font pendant qu'il dort.

C'est ainsi, par sa signification propre de « rompre le jeûne », que *disner* signifie en général « repaître ». Les exemples des *Livres des Rois* cités dans Littré sont frappants : *Li poples jesque il vienge ne mangerad, kar il la viande benistrad, puis od ses hostes se dignerad; Se li poples se fust disné, dunne sereit de mielz aisied ses enemis a pursievre?* Il serait aussi aisé que superflu d'en apporter d'autres en grand nombre.

L'emploi, souvent remarqué, de *disner* comme actif ou *se disner* comme réfléchi (déjà au IX^e^ siècle, dans les Gloses du Vatican, *disnavi me, disnasti te*) vient encore appuyer le rapprochement avec disjunare, car *desjuner* ou *desjeüner* s'emploient exactement de même. Je rappellerai seulement qu'au moyen âge on emploie particulièrement *disner* au sens actif pour « gorger » un oiseau de proie ; ainsi dans l'*Atre perilleus*, v. 2628 : *L'espervier a disner emprist*, etc., etc. L'ancienne façon de parler *je sui disnez* pour « j'ai pris mon repas » (par exemple dans *Audigier* : *E Dex ! dist Audigiers, com sui disnez !*) n'est pas encore tout à fait disparue : dans le Morvan, d'après M. de Chambure, on dit : *i seu diné* pour « j'ai déjeûné ».

Au reste, ce qui est décisif, c'est que *desjuner* et *disner* sont quelquefois pris l'un pour l'autre dans la même phrase. Dans la *Vie de seint Auban*, v. 1362, on lit :

> Ne se desjuneront nis de un disner
> Einz ke a Verolame aient fait mener
> Le clerc.

Et dans un *Miracle de Nostre-dame* (*Anc. Th. Fr.* p. 336) :

J'ay faim, si me vueil desjuner :
Delivrez vous, alez au vin ;
Et vous, fille, tandis Aubin
Alez querre, si disnerons.

[* *Ib.* XIX, 210-12 :

Sire, tout est prest et a point,
Quant il vous plaira a disner.
Il est temps de vous desjuner,
Ce m'est avis.]

La forme *desjeüner*, qui vient, non de disjejunare, mais de *des* et de *jeün*, qui appartient par conséquent en propre au français, se trouve aussi employée indifféremment avec *disner*, par exemple dans ce passage de Froissart, cité par Sainte-Palaye : « Les Gantois se desjeunerent d'un peu de pain et de vin pour tout... Quant cestui disner fut passé, etc. »

On pourrait faire à l'étymologie, évidente à mon sens, qui vient d'être exposée, une objection de forme. Le *j* contenu dans disjunare n'aurait-il pas dû agir sur l'*a* de la terminaison et le changer en *ié* ? Ne devrait-on pas avoir *disnier* et non *disner* ? Cette objection qui est invincible pour decoenare, discoenare, discinare, deescinare, ne me paraît pas applicable à disjunare. Nous n'avons pas d'autre exemple de mots ainsi construits, et par conséquent on ne peut savoir comment se comporte régulièrement le *j* en pareil cas. Adjutare, qui a donné *aidier*, n'est point tout à fait semblable, le *d* étant de très bonne heure tombé devant le *j*, ajutare. Un exemple qui a beaucoup d'analogie est ma(n)sionata : on a ici en français les deux formes *maisniede* et *maisnede* ; mais, à en juger par l'*i* de ces mots et de *maison*, un *j* avait de bonne heure passé par dessus l'*s* de façon a donner majsjone, etc. Disjunare devenant *disner* n'a en somme rien de surprenant.

L'ital. *disinare* ou *desinare* peut venir directement de disjunare, comme *aitare* de adjutare ; cependant il n'est pas impossible que, comme on l'a conjecturé [* entre autres d'Ovidio, *Arch. glott.* XIII], il ait été emprunté au français.

[*Romania*, VIII (1879), pp. 95-100.]

DIORÉ.

Ce mot manque dans le dictionnaire de M. Godefroy, et comme il a été ailleurs mal ou incomplètement expliqué, il me semble utile d'en communiquer l'interprétation que je crois bonne. On le lit d'abord dans *Aiol* (éd. Raynaud et Normand, v. 7163, éd. Förster, v. 7164) :

> Quant li mangiers fu près, ses veïssiés issniaus
> Les serjans por les tables metre sor les estaus
> Et a l'aigue doner as diorés vasiaus.

Le glossaire de l'édition française renvoie au roman de la Rose, éd. Michel, I (et non VIII), 308 (voy. ci-dessous), et traduit par « doré ». M. Förster fait la note suivante :

Diorés. Dans le ms. l'*i* est exponctué, par conséquent à supprimer ; il manque alors une syllabe, qui est aisée à suppléer : *ens es dores v.*, *en ches dorés v.*, ou que'que chose de pareil. Mais *di-o-ré* se retrouve ailleurs ; il faut donc le garder, bien que, s'il vient de *deauratus*, il viole de la façon la plus suspecte des lois phonétiques assurées, et on fera bien de chercher une autre étymologie. On trouve le mot dans les trois alexandrins du *Sermo de Sapientia*, 291, 17 : *Ne seeiz fer en sele, s'ele n'est dioreie*, et dans le Roman de la Rose (Michel, I, 308 : *Ces coiffes à dorées bendes. Et ces dioré treceor* (donc distinct de *doré ?*)

Il est évident que M. Förster a raison de trouver fort suspecte la provenance de *dioré* de deaurato, lequel a donné et n'a pu donner que *doré*. Je crois que *dioré* peut au contraire fort bien être decorato ; il signifierait alors « paré, orné », et, dans les exemples cités, « décoré », comme on dirait encore aujourd'hui d'un vase, d'une selle, d'un ruban, d'un objet quelconque sur lequel on aurait peint ou gravé des ornements[1]. Le sens propre de « parer » semble se trouver dans ce vers, que citait récemment M. Bartsch en faisant suivre *dioree* d'un point d'interrogation :

> Mauberjon s'est main levee,
> Dioree buer i ving :
> A la fontaine est alee.
>
> (Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 118 ; *Zeitschr.*, VIII, 579.)

[* 1. V. Förster dans Wiese, *Die Spr. der Dial. Greg.*, p. 156.]

Je lirais dans ce fragment, cité dans *Guillaume de Dole* :

Mauberjon s'est main levee,
Dioree,
(Buer i ving !) :
A la fontaine est alee.

Et je traduirais *dioree* par « parée » ; cf. les chansons sur *Bele Aelis*[1].

[*Romania*, XIV (1885), pp. 274-275.]

FR. *DÔME*.

On admet généralement que le fr. *dôme* est l'italien *duom*. Diez le dit sans trouver nécessaire de le prouver : « *Duomo*, domkirche, dom, daher fr. *dôme*, esp. *dombo*. » Il remarque ensuite que *duomo* ne peut venir que de dŏmum et non de dōma = δῶμα. Littré s'explique peu clairement : « Dôme. Lat. *doma*, *domatis*, maison, église, qui se trouve dans saint Jérôme, et qui vient du grec δῶμα, maison. L'ital. *duomo*, d'après Diez, vient du latin *domus Dei*, maison de Dieu ; mais pourquoi séparer *duomo* de *doma*, et le rattacher à *domus* ? » Pourquoi ? mais Diez l'avait dit nettement : parce que l'*uo* de *duomo* postule un *o* bref. Au reste, ni l'un ni l'autre ne nous disent comment *duomo*, qui signifie « cathédrale », ou *doma*, qui signifie « maison, église », ont pris en français et uniquement en français le sens de « coupole ». Cela n'offre aucune difficulté pour M. Brachet, qui nous dit simplement : « *Dôme*, venu vers le quinzième siècle de l'italien *domo* (sic) (coupole d'église). » M. Körting remarque avec raison que *dôme* ne signifie « cathédrale » en français que pour désigner une cathédrale d'Italie ou d'Allemagne, mais il fait d'ailleurs de *dôme*, « coupole », le même mot que l'it. *duomo* et l'all. *Dom*.

[*1. Cf. *deoré* dans Adgar, p. 241.]

Le *Dictionnaire général* ne s'éloigne pas de l'opinion reçue depuis Diez et vainement combattue par Littré. *Dôme* est « emprunté de l'ital. *duomo* (dialectal *domo*), m. s. ». Le « m. s. » est insidieux, car le *Dictionnaire général* attribue à *dôme* trois sens : dans le premier, « en Italie, église cathédrale », il est évidemment l'adaptation de l'it. *duomo* ; mais les deux autres, qui reviennent d'ailleurs à un, « toiture ronde », sont complètement inconnus à l'italien. Par là les auteurs se sont dispensés d'étudier, comme ils le font d'ordinaire avec tant de soin et de succès, le passage d'un sens à l'autre.

C'est qu'en fait ce passage est incompréhensible. On pourrait le concevoir s'il s'était fait en sens inverse de celui qu'on admet. Le Dictionnaire de Trévoux, qui regarde le sens de « coupole » comme primitif a pu dire sans absurdité : « Toutes les belles Églises modernes ont des dômes à la croisée. C'est pourquoi *dôme* se prend pour une Église cathédrale. Le *dôme* de Milan, de Florence, etc. Les Italiens les appellent *coupoles*. »

En réalité nous avons affaire à deux mots distincts. Le mot *dôme* est le lat. doma, emprunté au grec δῶμα, qui avait pris le sens de « terrasse de maison » et en général « toiture ». On peut voir les textes que Du Cange a réunis là-dessus. Que du sens de « toiture plate » le mot ait passé au sens de « toiture en calotte », cela n'a rien qui doive surprendre. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'on ne rencontre pas le mot au moyen âge. Le plus ancien exemple qu'en donne Littré est d'Olivier de Serres, et cela nous avertit que nous avons sans doute affaire à un mot méridional. Il s'agit d'un pigeonnier, ce qui nous montre bien que *dôme* est un mot populaire et non emprunté au nom italien des cathédrales : « Le *dosme* sur la couverture, dit le grand agronome, portant la principale fenestre pour entrée et issue aux pigeons. » Cette graphie *dosme* se retrouve dans Cotgrave, qui traduit le mot par : « A flat-round lover, or open roofe, to a steeple, banketting-house, pidgeon-house, etc., somewhat resembling the bell of a great watch. » Cotgrave distingue *dosme* de *dome*, qu'il définit assez singulièrement par : « A Towne-house, Guild-hall, State-house, Meeting-house in a Citie (from that of Florence, which is called so). » Évidemment au XVI^e^ s. *dome*, désignant certains édifices italiens, se prononçait avec *o* ouvert, *dosme*, désignant

une toiture hémisphérique avec *o* fermé, et cette dernière prononciation était, suivant l'usage, indiquée par une *s*, qui a laissé sa trace dans l'accent circonflexe de notre mot *dôme*.

Nous avons vu que le mot était sans doute méridional, ce qui explique son absence des textes français du moyen âge. Quant aux textes provençaux, ils sont beaucoup moins abondants et n'ont pas été aussi diligemment dépouillés, en sorte qu'on ne peut s'étonner de ne pas y trouver tous les mots de la langue. Mais le nôtre subsiste encore en provençal sous une forme qui en met l'étymologie hors de doute : Mistral donne le subst. masc. *domo* comme synonyme de *capoucho*, *coupolo*, et en outre avec un sens technique dans la langue des carriers ; or l'*o* de *domo* représente nécessairement un *a* plus ancien ; par conséquent le provençal a possédé au moyen âge un mot *doma* < dōma < δῶμα, qui ne s'est pas conservé dans les textes, et qui, désignant toute espèce de toiture de forme ronde, a passé en français au XVI^e^ siècle et y a surtout été employé pour rendre l'it. *cuppola*. Quant à *dome* au sens de « cathédrale », c'est la simple reproduction de l'it. *duomo* et de l'all. *Dom*, qui répondent au lat. dōmum [1].

Le dictionnaire de Trévoux fait déjà venir *dôme* de doma et c'était aussi, comme on l'a vu, l'opinion de Littré. Mais ni l'un ni l'autre ne séparaient *dôme* de *duomo*, bien que ce soient deux mots d'origine et de signification toutes différentes, ni n'avaient reconnu que le mot, avec une assez grande variété d'acceptions techniques, s'était conservé dans le midi de la France et n'avait été transporté au nord qu'assez récemment [2].

[*Romania*, XXIV (1895), pp. 274-277.]

---

1. Je ne sais au juste comment expliquer l'esp. *dombo*, « coupole », que les dictionnaires qualifient d'ailleurs d' « inusité ». Il faudrait en rechercher l'histoire.

2. Cet article était imprimé quand P. Meyer m'a signalé le mot *doma* en ancien provençal dans un passage où, il est vrai, le sens n'est pas parfaitement clair, dans *Flamenca*, v. 1103-1107 : *Si nom posc guardar una donna* | *Mal levaria la coronna* | *Qu'es de lonc sant Peire de Roma*, | *E mal derocharia* DOMA | *Si non puesc venzer una thosa*. L'éditeur, avec beaucoup de doutes, avait interprété *doma* par « dame » ; mais cela ne convenait ni pour la forme, ni, à cause de *derochar*, pour le sens : nous avons évidemment ici le *doma* en question (= dōma), avec un *o* long (: *Roma*). M. Chabaneau avait dit à propos de

ELME, OSBERC.

Les mots d'origine germanique, y compris les noms propres, qui figurent dans la *Chanson de Roland* conservent très régulièrement, comme d'ailleurs généralement en français, l'*h* initiale devant une voyelle : *hadir* [1] *het hadur, hardit hardement, haster* [2] *hasteier hastif, heingre* [3]*, helt, herberge, honir honte hontage, huese, huer, — Hamon, Henri, Herman* [4].

---

ce passage qu'il faut « traduire *doma* par *dôme* » (*Rev. des langues romanes*, 2e série, I, 32). — P. Meyer m'indique encore le nom de lieu *Dome* (le *Dict. des Postes* écrit à tort *Domme*) dans la Dordogne, appelé en latin, au XIIIe s., *Doma*, *Castrum de Doma*, *Mons de Doma*, *Castrum de Monte Domae*, en fr. *Dome*, *Dosme* et *Mont de Dome* (voy. le *Dic. top. de la Dordogne*). Ce lieu est mentionné sous la forme *Doma* dans une pièce d'Arnaut Daniel (éd. Canello, p. 107, et voir la note de M. Chabaneau, p. 221). Quant au nom du Pui de Dôme, il y a lieu d'hésiter à cause du nom ancien de la divinité du lieu, le *Mercurius Dumias* (voy. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, I, 106-108).

1. Je donne aux mots la graphie correcte qu'ils ont dû avoir, pour ce qui ne concerne pas le fait étudié.

2. Au v. 2277 O porte *Met sei en piez e de curre sastet*, M *Inpeç se driçe del corer si saaste* (cf. T CXXI, 8 *Sur piz se met de courre ne se targe*). Michel conserve la leçon d'O, Génin lit *s'aastet* (il traduit simplement : « et de courir »), M. Hofmann *s'aatet*, tous les autres éditeurs lisent *se hastet*. La leçon de Hofmann est de tout point inadmissible, *aater* n'existant pas à côté d'*aatir* ; *se hastet* ferait admettre la suppression d'une *h* initiale par le copiste d'O. Je crois qu'il faut lire *s'ahastet*. Le verbe *ahaster* n'a pas, que je sache, été encore signalé, mais il est parfaitement correct, et le subst. *ahaste* est dans Godefroy. Un copiste antérieur à O aura omis l'*h* médiale, ce qui est plus facilement compréhensible : c'est cette leçon, *saaste*[*t*], qui est conservée dans M ; un autre copiste a omis, ce qui s'explique très bien, le premier des deux *a* devenus consécutifs : *sastet*. [*urguet : adastet *Gl. Reich.* 1149.]

3. Le mot est certainement allemand, comme le remarque M. Förster dans une note fournie au *Glossaire* de M. Gautier ; mais il est douteux qu'il corresponde à hager. Je ne vois aucune raison pour regarder *haingre* et non *heingre* comme la forme primitive. Notons à ce propos que l'anc. fr. *heingre* a presque toujours, contrairement à ce que dit Diez, un sens favorable : voy. les exemples dans Godefroy, auxquels on pourrait en ajouter d'autres (*Fabl.*, LXII, 218 ; Beaumanoir, *Lai*, 75).

4. L'un des pairs, toujours associé à Bérenger, est appelé *Otes* au v. 795

Deux mots seuls font exception, et présentent une forme sans *h* à côté d'une forme avec *h*. On a d'un côté *helme* (*healme*) et de l'autre *elme*, d'un côté *halberc* et de l'aure *osberc*. L'absence de l'*h* ne saurait être imputée au copiste d'O, car on voit l'*e* final du mot précédent s'élider devant l'*e* d'*elme* et l'*o* d'*osberc* :

994 des osbercs (*lisez* dosbers) sarrazineis.
1326 Lelme li freint.
1798 Dosbercs e de helmes (*lisez* delmes).
2288 Sil fiert en lelme.
3916, 3926 sor lelme.

C'est au contraire la forme avec *h* qui pourrait bien appartenir aux copistes ; elle n'est jamais, que je sache, attestée par la mesure du vers [1].

Comment peut s'expliquer cette exception à la phonétique normale ? Du moment qu'il s'agit de noms d'objets, nous sommes autorisés à chercher dans leur provenance la raison de leur forme particulière. L'*h* germanique a disparu sans laisser de traces dans le midi de la Gaule, tandis qu'elle s'est maintenue dans le nord. On peut croire que les heaumes et les hauberts venus du midi, soit qu'ils y fussent fabriqués, soit qu'ils ne fissent qu'y être entreposés, étaient recherchés dans le nord et y pénétraient avec leur nom méridional. Qu'on lise la laisse LXXVII

---

dans O (son nom manque dans V), *atuin*, par une faute évidente, au v. 2187 (V donne ici *Astolf*, autre faute). Les éditeurs, sauf M. Hofmann qui lit *Atun*, ont corrigé en *Oton*. Ce qui complique un peu la question, c'est que différents textes (entre autres la *Karlamagnus Saga*) appellent ce guerrier *Haton* ; mais cela n'autorise pas à voir dans *atuin* un exemple de la chute de *h*.

1 Il est intéressant de rapprocher des leçons d'O, pour les vers qui attestent la chute de l'*h* d'*elme* et d'*osberc*, les leçons de M et des renouvellements : 994 M *dosbergi saragoçes*, T *de haubers sarrasinois*, M *dauberc sarragoceis*, C *ou aubers saracis* ; — 1326 M *Lelmo li fraç*, manque R ; — 1798 M *Duberg e delmi*, manque R ; — 2288 M *Desor li elme*, V C *Lelme li froisse*, P *Amont sor liaume*, T *Dessus son elme*, L *De sor son yaume* ; — 3916, 3926 manquent. On voit qu'en somme, malgré quelques remaniements, les mss. autres que O en confirment pleinement la leçon sur ce point.

du *Roland* d'Oxford (v. 994-998) et on n'aura guère de doutes à ce sujet :

> Paien s'adubent d'osbers *sarrazineis*...
> Lacent lor elmes mult bons *sarraguzeis*,
> Ceignent espees del acer *vianeis*,
> Escuz unt genz, espiez *valentineis*.

On pourrait objecter qu'il s'agit là de païens ; cependant les épées de Vienne et les écus de Valence devaient être à l'usage des chrétiens ; d'ailleurs au v. 3916 on voit Pinabel frapper Tierri sur « l'elme de Provence ».

Ces témoignages ne sont d'ailleurs pas isolés : M. Schirling, dans sa dissertation sur *Die Vertheidigungswaffen im altfranzösischen Epos* (Marburg, 1887, [**A u. A.*, LXIX] p. 66) ne relève pas moins de 70 mentions de provenance pour le heaume dans nos chansons : 24 se rapportent à Pavie, 10 au Poitou, 3 à la Grèce, 3 à Aquilée, 2 à la Turquie, 2 au pays des Sarrazins en général, une à Vienne, à l'Afrique, à l'Arabie, à Bisterne(?), à Burie(?), à Carthage, à la Castille, à Otrante, à la Perse, à l'Esclavonie, à l'Espagne, à la Syrie, à Tyr, à Tudèle ; un vers curieux de *Doon de Maience* attribue des heaumes excellents à « Berenguier, un fevre poitevin qui mout sot du mestier ». En regard de ces passages, et de six qui attribuent des heaumes à la Bavière, il n'y a pas d'autre provenance septentrionale mentionnée que l'Amiénois une fois, Mâcon et Senlis une autre[1]. Il en est de même des hauberts : les chansons de geste les font venir du Poitou, de Vienne, de Grèce, d'Arabie, de Carthage, du pays des Sarrazins ou des païens, ou de Russie, ce qui revient au même, exceptionnellement de Cambrai ou de Chambli (Schirling, p. 37). Il est clair, d'après cela, que c'était du midi que venaient ou étaient censées venir les pièces d'armures les plus estimées, et cela nous explique fort bien la forme particulière *elme* à côté de la forme purement française *helme*[2].

---

1. Je ne sais ce qu'est *Dordone*, qui figure dans *Aspremont*. M. Schirling note : « aujourd'hui Dordogne sur l'Oise » : j'avoue ne pas connaître cette localité.

2. Le *Roland* n'est naturellement pas le seul à dire *elme* (plus tard *eume*,

L'absence d'*h* n'est pas la seule singularité du mot *osberc*. Si le mot vient, comme on ne saurait guère en douter, de l'allemand *halsberc*, il nous présente en outre *o* = *au* = *al* à une époque ou au moins dans un texte où il n'y a pas encore d'exemple même de la vocalisation de *l*. Cette difficulté m'a tellement frappé que, dans le glossaire de mes *Extraits de la Chanson de Roland*, j'ai cru devoir laisser douteuse l'origine du premier élément de ce mot. Aujourd'hui je pense pouvoir l'expliquer également par l'origine provençale de cette forme. L'*l* s'est vocalisée certainement de meilleure heure dans le midi que dans le nord [1]. Les plus anciens textes provençaux nous offrent déjà *au*, *eu*, *ou* [2] tandis que la vocalisation au moins graphique est rare dans les textes français du XII[e] siècle. Il est

---

eame, *eaume*, *iaume*, *aume*, *erme*, *esme*) sans *h*. Voyez les exemples dans Schirling, p. 58 ss. La forme avec *h* se trouve d'ailleurs souvent dans les mêmes poèmes.

1. Ce n'est pas que dans le nord les exemples de la vocalisation, au moins sporadique, soient aussi récents qu'on le dit ordinairement. M. Förster n'écrirait plus à coup sûr (*Zeitschr.*, I, 566) que la vocalisation n'a pas commencé avant le dernier tiers du XII[e] siècle (cf. *Cligès*, p. LXIX). Mais il n'est pas plus exact de regarder avec M. Weigelt (*Zeitschr.*, XI, 89) un exemple de 1044 comme le plus ancien. Si les cas de vocalisation que M. Waltemath a cru trouver dans des chartes mérovingiennes reposent sur des erreurs, on en pourrait signaler de certains en grand nombre dès le X[e] siècle. Je me borne à relever, dans les fragments de chartes de cette époque publiés par M. Grandmaison (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XLV-XLVI, tirage à part, Paris, 1886), des exemples comme *Girau* 941, *Rainaudus* 950, *Girous* 978-983, etc. L'étude des noms de lieu en fournirait pour la même époque ou à peu près en grande abondance.

2. Boèce : *eu*, *euz*, *s'auça* ; Év. de S. Jean : *au*, *eu*, *deus*, *euz*, *autre*, *jauz*, *moutas*, etc. ; Noël : *mout*, *deu*, *au* ; Versus Mariae : *aut* = *aus*, *queu*, *deu*, *eu*, etc. Dans le *Sponsus*, de la région poitevine, on trouve également *eu*, *deu*, *nou*. — On voit, pour le dire en passant, que la vocalisation se produit après *e*, *o* aussi bien qu'après *a* ; je ne crois nullement, pour ma part, à l'opinion émise plus d'une fois par M. Förster (en dernier lieu dans la préface de *Cligès*, p. LXIX), d'après laquelle l'*l* se serait vocalisée après l'*a* plus anciennement qu'après les autres voyelles.

donc très admissible qu'on ait dit *ausberc*[1] pour *halsberc*[2] dans le midi dès l'époque mérovingienne[3]. Le mot fut importé en France avant la réduction de *au* à *o*, c'est-à-dire sans doute avant le commencement du IX^e^ siècle : dès lors, quand les *au* devinrent *o*, *ausberc* partagea le sort commun et devint *osberc*[4]. Ainsi la forme particulière de ce mot nous démontre doublement la grande extension dans la France du nord, au moins au XI^e^ siècle et sans doute dès le VIII^e^, du commerce des armes fabriquées ou vendues par des méridionaux[5].

[*Romania*, XVII (1888), pp. 425-429.]

EMPREU.

Dans sa note sur le vers 3167 du *Chevalier au lion*, M. Förster explique l'expression de l'anc. fr. *empreu* et renvoie aux nombreux exemples qu'en allèguent, jusqu'au XVI^e^ siècle, les

---

1. Inutile de faire remarquer qu'*ausberc* est bien la forme provençale constante.

2. Notons que le fr. *halberc hauberc* nous offre un exemple frappant de la haute antiquité de la chute de *s* sonore (*Rom.*, XV, 618) ; il est vrai que l'*s* se trouvait ici prise entre *l* et *b*. Cf. Diez, *Et. W.* I, *usbergo*.

3. Nous avons malheureusement trop peu de documents sur cette époque pour décider la question par des preuves.

4. L'it. *osbergo* vient sans doute du français, la variante *usbergo* peut-être directement du provençal.

5. Cet article était écrit quand j'ai lu le travail, remarquable à tant d'égards, de M. Suchier, *Le français, le provençal et leurs dialectes* (*Grundriss der romanischen Philologie*, t. III). L'auteur a remarqué aussi la forme provençale de *osberc* : « Si, dit-il (p. 664), la Chanson de Roland a vraiment l'Anjou pour patrie, on s'explique d'autant plus facilement *osberc*, au lieu de l'habituel *halberc*, par l'*ausberc* des dialectes provençaux voisins : le nom sera venu avec la chose. » Mais *osberc* n'est pas propre au *Roland* (voy. Schirling ; les notations *auberc*, *aubert* sont dues à l'influence de *hauberc*, *haubert*), non plus qu'*elme*, et si l'on peut admettre que ces mots venaient particulièrement du Poitou, ils se sont répandus dans toute la France du nord, sans détruire d'ailleurs leurs concurrents nationaux, *halberc* et *helme*.

[* Add. *anste* (*hanste*) et, d'après Thomas, *sarrazin*.]

divers lexicographes. *Empreu* se trouve le plus ordinairement comme début d'une série qui continue par : *et deus et trois et quatre*; il est donc synonyme de *Un* employé pour compter, notamment à certains jeux. Il n'a pas disparu de l'usage vivant : *emprô* est à la fois le début et le nom d'une célèbre formulette de jeu usitée à Genève qui a fourni à Blavignac le titre de son curieux volume : *l'Emprô genevois* (Genève, 1875). On en a même tiré à Genève le verbe *emprôger*, qui signifie réciter cette formulette. On a proposé pour ce mot diverses étymologies. Blavignac (p. 9-10) hésite entre le grec ἐν πρῶτῳ et « une contraction de l'*in principio* des Latins ». M. Tobler paraît avoir compris *empreu* comme venant de in pro, ce qui ne conviendrait que si le mot avait le sens de « en avant » qu'il lui attribue. « Le mot, dit M. Förster, n'aurait-il pas été répandu par les scribes et notaires, qui rendaient la formule latine *in primo*, abrégée en *in pr°*, par *impro*, plus tard populairement *empro*, *empreu*, comme nous disons par exemple *exoffo* au lieu de la formule complète *ex officio* ? » Cela paraît peu probable, et j'aimerais mieux, s'il fallait admettre ici du latin de chancellerie, recourir avec Blavignac à *in principio* qu'à *in primo*, qui me paraît avoir été peu usité.

Si l'on songe que nous avons affaire ici à une formule consacrée, on sera porté à admettre une autre origine et à reconnaître dans le méridional *pro* et le fr. *preu* le substantif ordinaire *pro, preu*, « profit, » de prode. *En preu* correspond au *feliciter* de tant de débuts. Cette explication convient à merveille à une formule où il s'agit de nombres. On sait que, d'après des croyances superstitieuses très répandues, compter porte malheur; il est donc tout naturel qu'on ait remplacé *un* par une parole de bon augure, après laquelle on n'hésitait plus à dire : *et deus et trois et quatre*, etc.

Les formes *empreut* (lisez ainsi au lieu d'*emprent*), *emprut*, citées par M. Godefroy, ne peuvent que confirmer cette explication ; *empreux* n'est que graphique. *Emprun* est un curieux exemple d'assimilation par étymologie populaire : « On tient que si celuy qui a le hoquet conte son premier hoquet, en disant *un* ou *emprun*, il n'aura que celuy là. » On a visiblement fait reparaître *un* dans le mot qui avait pour fonction de le remplacer. — *Empreuf* est plus singulier ; il se trouve dans une

moralité du XV^e^ siècle et rime avec *neuf*; on peut y voir un exemple à joindre à ceux de l'*f* remplaçant une dentale finale ou chercher une autre explication. En tout cas *empruef* cité par Sainte-Palaye comme de Wace n'a rien à voir ici ; c'est l'adverbe connu qui répond à in prope.

M. Godefroy remarque en terminant : « Le simple de ce mot, *preu*, est très employé en langage d'écolier pour désigner le premier à jouer dans les jeux. » Je crois qu'il n'y a aucun rapport entre les deux mots. Les écoliers disent non *preu*, mais *prë*, avec un *ë* ouvert ; et ce mot est une simple abréviation moderne et parfaitement consciente de *premier*, comme *se* et *der*, qui accompagnent ordinairement *pre*, sont des abréviations de *second* et *dernier*. L'emploi d'ailleurs n'est pas le même : *pre, se, der*, désignent les rangs que chacun veut respectivement avoir dans le jeu, ce sont des ordinaux ; tandis qu'*empreu* remplace un nombre cardinal et s'emploie, comme le dit fort bien Trippault (cité dans Godefroy), « quand on commance a compter, au lieu que plusieurs disent : Et un [1] ».

[*Romania*, XVII (1888), pp. 100-101.]

A L'ENVI. Voir ci-dessous l'article *Étymologies françaises*.

ESTRUMELÉ.

I

Dans la première édition de son *Aucassin*, M. Suchier avait traduit *estrumelé* par « déguenillé, qui a les jambes nues ». Je fis remarquer (*Rom.* VIII, 293) que « si *estrumelé* venait de *trumel*, il ne pourrait signifier autre chose que « privé de jambes », comme *esnasé*, [*esgareté, essorillé*], etc. [signifient « privé de nez, de jarrets, d'oreilles, etc.] », et je lui attribuai le sens de « cou-

---

[* 1.J. Bodel. *S. Nicolas* (p. 187) : *Son giet. Diex le meche en mon preu !* (Jeanroy). *S. Laur.* 5639 : *preu, deux et trois* ; *Pass. Greb.* 27726 ; H. Est., *Conform.*, p. 146 = ἓν πρῶτον (Nyrop).]

vert d'écrouelles, de tumeurs », le tirant de strumella, dim. de struma. M. Suchier a adopté cette explication dans sa seconde édition. M. Gaspary vient de la contester (*Zeitschr.* V, 99). D'après lui, « quand Haucebier dit à Renoart (*Alesch.* 6377) :

Tortus *estrumelez*
Par Mahomet, tu sembles bien desvez...

et que celui-ci répond :

A vos qu'en tient se ai dras despannez ?

on ne peut admettre d'autre sens pour le mot que « dégue-nillé ».

L'exemple est mal choisi. L'édition Jonckbloet, dont s'est servi M. Gaspary, est faite pour ce morceau d'après le ms. La Vallière 23 (actuellement fr. 24369), qui n'a guère d'autorité. L'édition Guessard et Montaiglon, qui a emprunté ce passage au ms. 1449 (le ms. de l'Arsenal ayant une lacune), a un texte beaucoup meilleur (p. 202) :

Dist Aucebiers : « T'es fol escervelez...
Tes dras ne valent deux deniers moneez... »
Dist Rainoars : « Or ne me ramponez :
A vous que monte se j'ai dras despanez ? »

Estrumelez est une faute d'un copiste pour *escervelez*, et le même copiste ou un autre a passé le vers qui seul donne son sens à la réponse de Rainouart.

Cet argument écarté, il faut reconnaître que le mot *estrumelé* se trouve presque toujours accompagné d'autres adjectifs qui indiquent en effet un habillement misérable et défectueux. Voici les exemples que j'en ai recueillis :

Aleschans, 3579 : Vit Rainouart qui estoit strumelés
Les jambes arses et les jenous tostés,
Tous ses drapiaus ot rous et despanés [1].

Gaidon, 1199 : Mal fu vestus, si fu estrumelez,
Et comme fous fu par lius bertaudez.

1. Le morceau auquel appartient ce vers ne se trouve que dans le ms. de l'Arsenal.

Huon de Bord., 4069 : Quant li ribaut nu et estrumelé
Oent ces mos, s'ont grant joie mené.

Chev. au Cygne (Reiff.), 7734 : En dis lieus se sont mis ribaut estrumelé...
9126 : Dist un taffur liegois granz et estrumelés [1].

Chev. au Barizel, 584 : Por chou qu'il le voient si nu,
Si grant, si fort et si membru,
Si lait, si teint et si hallé,
Jusqu'as cuisses estrumelé [2].

[* *Loquifer*, ms. Ars. f° 121 v° : Dist Clarions : Ja mar en parlerés :
Il (Rainoart) ne va més ensi estrumelés ;
N'est pas descaus ne n'a dras despanés,
Ains est vestus com rois ou amirès.]

Aucassin : Cil a ces viés capes eréses e a ces viés tateceles vestues, qui sont nu et decaus et estrumelé, qui moeurent de faim et de soi et de froit et de mesaises.

Il semble bien résulter de tous ces passages, et notamment de l'avant-dernier [*Chev. au Barizel*], qu'*estrumelé* se rattache à *trumel* et signifie « privé du vêtement des jambes » ; toutefois, pour que ce sens fût assuré, il faudrait que *trumel* eût eu ce sens de « vêtement des jambes », ce qui n'est pas impossible (cf. tibia et *tige de botte*), mais ce qui n'est attesté, à ma connaissance, par aucun passage. Il ne serait pas non plus impossible qu'*estrumelé* signifiât « aux jambes brûlées, abîmées par le feu ». Cf. ce qui est dit de Rainouart au second des vers cités ci-dessus ; on reproche souvent aux ribauds de se rôtir les jambes au feu (autre chose est d'avoir *les mustiaus cuiz*, c'est-à-dire d'avoir eu, comme les énervés de Jumièges, les muscles des jarrets détruits par le fer rouge). Quoi qu'il en soit, et en attendant qu'un passage plus

---

1. *Estrumelé* figure au glossaire de Gachet d'après ces deux passages. Gachet remarque que Reiffenberg, dans le premier, rattache *estrumelé* à l'all. *sturm*, et dans le second ne le traduit pas. Pour lui il le rapproche de *trumel*, « jambe », et croit qu'il signifie « aux grandes jambes, agile ».

2. Barbazan (*L'Ordene de Chevalerie*, etc., p. 227) donne pour ce vers *Dusques as cuisses desnué* ; c'est la leçon du ms. de Notre-Dame M 7 ; celle où se trouve *estrumelé*, et qui doit être la bonne, est dans le ms. 837, d'après lequel Sainte-Palaye a cité le mot.

clair tranche la question, il me paraît en effet maintenant qu'*estrumelé* n'a rien à faire avec strumella.

[*Romania*, X (1881), pp. 399-401.]

II

Mon savant ami M. Aug. Scheler me signale un intéressant passage où figure ce mot et qui m'avait échappé. C'est dans le *Conte* si curieux *des hiraus*, de Baudoin de Condé, qu'il a publié (*Dits et Contes de Baudoin de Condé*, Bruxelles, 1866, p. 153 ss.). Ce passage présente, il est vrai, des obscurités et des difficultés particulières, et je le reproduis ici en l'accompagnant de quelques remarques critiques et explicatives; mais il ne laisse guère de doute sur le sens d'*estrumelé*, qui signifie bien « privé du vêtement des jambes »[1]. Le poète dépeint les hérauts d'armes du temps passé, qui menaient ce que nous appellerions aujourd'hui une vraie vie de Bohême, et il termine en racontant que, même dans les froids hivers, ils allaient perdre à la taverne, à boire et à jouer au *tremel*, tous leurs gains et même leurs vêtements.

Tout ert porté en lor taverne...
Et lues beu et tremelé.
Lors seoient estrumelé
Li uns vers l'autre a cest feuier [2],
S'ierent rosti jusqu'as ciuier (?)
Et tapiné [3] de chi as re[i]ns.
N'avoit a Paris ne a Reins [4]

[* 1. Cf. *Fabl.* LXII, 244 ss.]

2. Les quatre mss., d'après l'éditeur, portent cette leçon, et *ciuier* au vers suivant ; il faut donc la garder, semble-t-il, plutôt que d'introduire le pluriel dans les deux mots uniquement à cause de *as* au v. 508.

3. C'est la leçon de B ; A a *dapiné*, C et Br. *despané*, leçon adoptée par M. Scheler, mais qui a bien l'air d'une correction de copiste, outre que *despané* ferait double emploi avec *estrumelé*.

4. C'est la leçon du seul ms. B, ce qui la rend douteuse ; les trois autres ont *n'a Relens* ; mais M. Scheler donne de bonnes raisons pour rejeter cette leçon.

Tans tapis, au voir dire, en anbes
Ces deux viles, com en lor jambes.

Voici comment j'essaierais de traduire : « Alors, nu-jambes, ils s'asseyaient l'un en face de l'autre près du foyer. Ils étaient [bientôt] rôtis jusqu'aux. . . .(?)[1], et *tapinés* jusqu'aux reins. Il n'y avait pas dans les deux villes réunies de Paris et de Reims autant de tapis qu'en leurs jambes. » J'ai déjà signalé les plaisanteries fréquentes au moyen âge sur les ribauds qui se rôtissent les jambes au feu ; il faut y joindre ces vers qui, si je ne me trompe, nous donnent un nouveau mot ou au moins un nouveau sens. *Tapin* devait signifier ce qu'on appelle aujourd'hui « maquereau », c'est-à-dire « une tache qui vient aux jambes quand on s'est chauffé de trop près ». Le mot était employé presque uniquement au pluriel, et *tapins* se prononçait à peu près comme *tapis*, d'où le jeu de mots de Baudoin[2]. J'ajouterai que la difficulté qui m'avait surtout empêché de donner à *estrumelé* le sens que je lui reconnais maintenant, c'est que je ne connaissais pas *trumel* au sens de « vêtement de jambe ». Il était cependant facile de le trouver dans Littré, où on lit, à l'historique de l'art. *Trumeau*, cette citation :

Or a chaperons bons et beaux,
Or a chauces et blans trumeaulx (Eust. Deschamps).

Littré traduit entre crochets *trumeaulx* par « caleçons » ; ce n'est peut-être pas tout à fait exact, car ce qui répondait aux caleçons, c'étaient les *braies* ; mais il est clair en tout cas que les *trumeaulx* sont ici, comme les *chauces* et les *chaperons*, des pièces du vêtement. On en trouverait sans doute d'autres exemples.

[*Romania* X, (1881), pp. 590-591.]

---

1. M. Scheler corrige *ciuier* en *cuiers* et soupçonne un dérivé de cutis.

2. « Le poète, dit M. Scheler, compare à des tapis les morceaux de toute couleur cousus sur les vêtements des hiraus. » Non : il s'agit de leurs jambes et non de leurs vêtements.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES.

Les observations qu'on va lire, et qui pourront être suivies d'autres remarques du même genre, se rattachent immédiatement au *Dictionnaire* de M. Littré. Ce grand ouvrage, dont les mérites sont reconnus de tous, mais dont on ne peut encore apprécier justement l'immense utilité, offre, comme on le sait, une partie étymologique, qui n'est ni la moins importante ni la moins remarquable. L'illustre auteur applique à la recherche des étymologies la méthode rigoureuse qui a renouvelé cette science, et qui, au moins dans ce domaine, était avant lui presque inconnue en France. Pour tous les mots qui sont enregistrés dans l'*Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen* de Frédéric Diez, M. Littré a naturellement mis à profit les études et les résultats du maître ; il s'est comporté d'ailleurs avec toute la liberté qui est la première condition des recherches scientifiques et s'est souvent écarté de son guide. Un grand nombre de mots français sont restés en dehors du cadre de M. Diez et ne pouvaient être négligés par M. Littré : pour la plupart il a trouvé un secours considérable dans le *Dictionnaire étymologique* de M. Aug. Scheler, travail d'un véritable mérite, malgré des erreurs et des témérités qu'il est bien difficile d'éviter quand on embrasse pour la première fois toute l'immense matière étymologique d'une langue. D'autres sources ont été plus négligées par le savant lexicographe ; je place au premier rang nos anciens recueils de mots français, depuis les glossaires du XIII^e^ siècle jusqu'aux grands Dictionnaires du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, qui viennent bien souvent en aide à l'étymologiste en lui apprenant l'histoire, le sens primitif, et dans certains cas l'origine même de beaucoup de mots. — Quoi qu'il en soit, le *Dictionnaire* de M. Littré peut être considéré, au point de vue étymologique, comme représentant le dernier état de la science, c'est-à-dire le résumé de tout ce qui a été établi par les travailleurs précédents, augmenté et contrôlé par les recherches et la critique d'un savant de premier ordre. Les étymologies qu'il

contient peuvent se diviser en trois groupes : 1° celles qui sont assurées et indubitables; 2° celles que l'auteur ne propose ou n'admet que sous forme d'hypothèse et qui demandent à être confirmées ou détruites par des recherches nouvelles; 3° celles qui sont admises comme vraies, et qui cependant ne résistent pas à une critique approfondie. Je ne m'attacherai pas à la première série, bien qu'elle puisse donner lieu à des observations de plus d'un genre : il ne suffit pas, en effet, pour la satisfaction du savant, que l'étymologie d'un mot soit assurée; il a besoin encore de se rendre compte des conditions où s'est opérée la transformation de ce mot, et des différentes phases de son histoire, tant au point de vue du sens qu'à celui de la forme; et les solutions données par l'auteur du *Dictionnaire* à ces diverses questions peuvent naturellement être parfois discutées. Mais je me bornerai, dans les observations que j'aurai l'honneur de soumettre à la *Société*, à relever, soit des étymologies fausses, soit des étymologies pour lesquelles les hypothèses proposées ne sont pas satisfaisantes ou pour lesquelles au contraire on aurait pu admettre sans hésitation une de ces hypothèses. Je ne présenterai ces remarques que sur des mots dont je crois pouvoir donner d'une façon certaine l'étymologie véritable.

Ces notes se sont formées de deux manières. Tantôt mes lectures et mes réflexions m'avaient suggéré et démontré une étymologie que je n'ai pas retrouvée dans le *Dictionnaire*; tantôt, en consultant l'ouvrage de M. Littré, j'y ai trouvé une étymologie qui m'a paru suspecte, et j'ai cherché à découvrir la bonne. Celles de mes rectifications qui ont la première origine se distinguent naturellement par le nombre plus grand d'exemples que je peux citer à l'appui; pour les secondes, je me suis souvent servi de ces anciens *Dictionnaires* dont M. Littré aurait pu, je crois, faire un usage plus fréquent.

Je me permets de présenter ces notes comme un hommage et, je l'espère, comme un tribut pour une nouvelle édition, à l'auteur de l'œuvre scientifique à la fois la plus considérable et la plus nationale que la France ait vue dans ce siècle. Collaborer à cette grande œuvre, même dans la mesure la plus modeste, c'est à la fois un plaisir et un honneur.

1. — *BOUVREUIL.*

« Mot à mot *petit bœuf*, par une de ces comparaisons que les noms des animaux présentent non rarement : roitelet, moineau, pierrot, etc. »

Telle est l'explication de M. Littré. Je ne saisis pas bien le rapport que l'auteur indique entre les trois noms d'oiseaux cités plus haut et le surnom de « petit bœuf » donné à la pyrrhule vulgaire. Mais l'explication en elle-même laisse à désirer pour le sens et pour la forme. Pour le sens : car il est difficile de saisir aucune ressemblance entre ce joli petit oiseau et un bœuf; — pour la forme : car on ne voit pas d'où viendrait l'*r* qui dans le mot *bouvreuil* est intercalée entre *bouv-* (bov-) et le suffixe diminutif. La pyrrhule vulgaire a d'autres noms en France, très semblables à celui qui est le plus usité : M. Littré indique lui-même *bouveret*, *bouveron* ou *bouvron*, *bouvreux*. Il faut remarquer dans les formes *bouveret* et *bouveron* l'*e* interposé entre le *v* et l'*r*; cet *e* est certainement primitif; il est tombé, comme il arrive souvent en français, entre une labiale et une liquide. Nous avons donc dans *bouv(e)reuil* un mot composé de trois éléments : *bouv-er-euil*. Le second de ces éléments, d'après des analogies nombreuses, doit être le suffixe ar(ius) qui donne en français *ier* s'il est accentué, *er* s'il se trouve avant l'accent. Nous arrivons ainsi à une forme *bov-ar-iolus, diminutif de *bovarius, forme du latin vulgaire pour boarius. Ce *bovarius, dans l'usage rustique, remplaçait évidemment bubulcus, et il a passé en français sous la forme *bouvier*. Le *bouvreuil* est donc, non pas un *petit bœuf*, mais un *petit bouvier*, et il mérite ce nom. En effet cet oiseau suit volontiers le laboureur qui promène la charrue dans son champ, pour se nourrir des vers ou des graines qui sont mis au jour. Il passe même pour pincer les bœufs et les aiguillonner ainsi à sa façon, comme le montre un de ses noms allemands, *Bullenbeisser* (mordeur de taureaux), et son nom anglais, *bulfinch* (pinson de taureaux). En France même, au rapport de Salerne (*Hist. nat. des oiseaux*, p. 257, cité dans Buffon), il est appelé aussi *bouvier* [1],

1. Le *Dictionnaire* de Trévoux ne donne même que *bouvier* : il ajoute que cet oiseau suit les bœufs pour gober les mouches qui s'attachent à eux. Mais

d'où les diminutifs amicaux *bouveret*, *bouvereuil*, *bouveron*. On retrouve ces diminutifs, appliqués à une dénomination tout à fait analogue, dans le nom de la *bergerette* ou *bergeronnette*.

2. — *CAHIER.*

M. Littré et M. Diez se sont diversement trompés sur ce mot. Voici l'article de Diez (*Etymol. Wb.*, 2e éd., II c, p. 236). « Si on regarde *cayer* (c'est l'ancienne orthographe) comme venant du pic. *coyer* (*quoyer* Hecart), comme *frayeur* de *froyeur*, il peut être contracté de *codicarium*, dérivé de *codex*, et connu d'ailleurs du latin, bien que dans un autre sens. Nicod remarque déjà : « *Cayer* semble qu'il vienne de *codex*, pourtant les Picards disent « *coyed*, et semble que le françois debvroit dire *cayed*. » Ducange et autres tirent ce mot de *quaternio*, qui en bas-latin désigne quatre feuillets cousus ensemble, mais *quaternio* aurait tout au plus donné *cargnon* : ce mot se rencontre à peu près, sous la forme *careignon*, etc.[1] » Voici maintenant l'article de M. Littré : « Origine obscure. Les mots des autres langues romanes, ital. *quaderno*, catal. *cuern*, se rapportent au bas-latin *quaternum*, cahier de quatre feuilles ; serait-il possible que *quaternarium* eût été contracté en *quaier* ? Il y a dans l'ancien français *carreignon*, cahier [de *quaternio*] ; par conséquent *quaternarium* aurait donné *carreier* ; pour de là passer à *cahier*, il faut admettre une forte altération, non impossible en un mot très vulgaire. On trouve *cahier de chandelles* (Godefroy, *Annotations sur l'histoire de Charles VI*, p. 708) qui signifie probablement un paquet de quatre chandelles et qui se montre encore sous la forme *cahoer*. Ces rapprochements portent à considérer *cahier* ou *cahoer* ou

---

je ne suis pas sûr que la description de ce *bouvier* réponde bien à notre *bouvreuil*. — Une variété du *bouvier*, d'après le même dictionnaire, est le *borin* ; ce nom répondrait à boarinus ; mais Buffon donne *borin* comme le nom *génois* d'une espèce de fauvette (t. IX, p. 178).

1. Cette étymologie n'est pas nouvelle ; elle a été donnée par Ménage, qui d'abord avait proposé scoparium, et figure dans tous les dictionnaires du XVIIIe siècle ; comment a-t-elle pu échapper à M. Diez ? M. Scheler la rapporte, et, chose étrange, ne se décide pas entre quaternum et codicarium.

quouez, comme une dérivation très irrégulière de *quaternarium*, et écartent d'autant la conjecture de Diez qui proposait de rattacher *cahier* à une forme *codicarium*, livre. »

Il est tellement étrange que deux savants comme MM. Diez et Littré aient méconnu un mot aussi simple qu'il faut sans doute attribuer leurs erreurs à l'orthographe ridicule et vraiment barbare que l'Académie a adoptée pour ce mot. Rétablissez l'orthographe que M. Littré cite lui-même au XIII^e^ siècle, *quaier*, et il n'y a qu'à ajouter l'*n* finale, qui est tombée comme dans *enfer*(*n*), *hiver*(*n*), *jour*(*n*), *four*(*n*), etc., mais qui existait certainement au XII^e^ siècle, pour retrouver, dans la forme *quaiern*, le *quaderno* italien, *cuaderno* esp., *cazern* prov., et *cuern* catalan. Le fait est si évident qu'il est inutile d'insister sur les petites méprises secondaires des deux lexicographes. Je remarquerai seulement que les formes *quouer*, *coer*, *coyer*, rappellent les formes analogues *Noel* de natalis et anc. fr. *noer*, *nouer* de natare (le cat. *cuern* paraît avoir subi une transformation du même genre). — Quaternionem a donné *caergnon* d'où *caregnon*, quaternarium aurait donné, non pas comme le dit par distraction M. Littré, *carreier*, mais *caernier carenier*; le même radical, avec le suffixe *ett*, a donné *caernet* ou *carenet*, d'où notre forme actuelle *carnet*. M. Littré, au mot *carnet*, le fait venir en effet de quaternetum (écrit ainsi par erreur pour quaternettum), mais il regarde ce mot comme un diminutif de quaternio, tandis qu'il vient de quaternum. Le prov. *cazern* a donné le dim. *cazernet*, lequel a passé en français sous la forme *casernet*, qui est ainsi un doublet de *carnet*, avec le sens spécial de « cahier de bord », en langage maritime. M. Littré, au mot *casernet*, le fait venir avec raison du prov. *cazern*, qui est quaternum. Il est singulier que ce rapprochement ne l'ait pas amené à conclure que *carnet* est aussi un diminutif de quaternum et non de quaternio, et que *cahier* répond à quaternum et non à quaternarium.

3. — *CASERNE.*

« *Caserne*, dit M. Littré, du latin *casa*, à l'aide d'un suffixe semblable à celui de *cav-erna*, dérivé de *cava*. » Cette étymologie,

adoptée aussi par Scheler, est de M. Diez, qui l'avait déjà donnée dans la première édition de son *Dictionnaire étymologique*. Elle fut attaquée par M. Mahn, qui, se fondant sur les formes italiennes *caserma* et valaque *çeşermę* (d'où l'all. *casarm*), proposait de revenir à l'ancienne opinion des étymologistes italiens, de regarder comme primitive la forme italienne, *caserma*, tandis que les formes esp. pg. *caserna*, fr. *caserne*, en seraient des altérations, et de la tirer des mots *casa d'arme*, « maison d'armes ». M. Diez répliqua fort justement (*Kritischer Anhang*, 1859, p. 21; *Etym. Wb.*, 2e éd., I, p. 116; 3e éd., I, p. 115) : « Je n'ai pas regardé les formes en *m* comme ayant la même valeur que celles en *n*, parce que *caserma*, pour être un bon mot italien composé avec *arma*, devrait être au moins *casarma* et même *casarme* ; les formes allemande et valaque ne sauraient avoir la valeur grammaticale des formes espagnole et française. Puis « maison d'armes » pour « logement de soldats » me paraît un peu précieux. » C'est donc à *caserna*, *caserne*, qu'il faut nous attacher. Mais l'explication de M. Diez souffre quelques difficultés : les langues romanes ne connaissent pas de suffixe *erna* ; il ne suffit pas de dire que ce suffixe est « rarement employé » ; il n'existe que dans des mots pris au latin, caverna taberna. « Combien il était facile, dit M. Diez, que l'exemple de *cava caverna* conduisît à donner à ces mots pour pendant *casa càserna* ! » — Pas si facile, à mon sens, d'autant que caverna n'est un mot populaire, que je sache, dans aucune langue romane.

M. Diez ne cite pas de mot provençal répondant à *caserne*. M. Littré a reconnu avec raison que ce mot figure dans le verbe *descazernar* ; si M. Diez ne l'a pas admis, bien que M. Raynouard (*Lex. Rom.*, II, 349) l'ait rangé parmi les dérivés de casa, c'est que l'orthographe en est difficile à concilier avec l'étymologie qui tire *caserne* de casa. Le ẓ provençal placé comme il l'est ici ne répond guère à une *s*, mais à un *t* ou *d* latin ; et si *descazernar* renvoie à un prov. *cazerna*, la forme de ce mot indique tout de suite qu'il se rapporte à la même origine que *cazern*, fr. *cahier*. Or cette orthographe avec ẓ n'est pas uniquement conservée dans le verbe *descazernar* : le français écrivait ainsi jadis ; *cazerne* est l'orthographe de Furetière, maintenue dans le *Dictionnaire* de Trévoux, conservée encore au XVIIIe siècle,

par exemple dans l'*Histoire de la milice française* du P. Daniel (1732), etc.

Je regarde donc *cazerna* comme un mot provençal, qui a donné le fr. *caserne* aussi bien que les formes des autres langues. Ce mot n'a pas encore été retrouvé avec ce sens dans les fragments qui nous restent de la langue des troubadours, mais il est conservé dans le verbe *descazernar*. C'est le fém. de *cazern*, et il vient de quaterna, comme *cazern* de quaternus.

Le sens offre au premier abord des difficultés; mais elles disparaissent vite si on connaît l'histoire du mot. La *cazerne* est en effet primitivement une chambre destinée à *quatre* soldats. — Les *cazernes* étaient de petites loges bâties sur les remparts ou pratiquées dans les fortifications et où on mettait les soldats spécialement chargés de veiller la nuit en se relayant. Ce sens est resté à peu près tel quel en espagnol, où *caserna* est un terme de fortification, et désigne des voûtes pratiquées dans le rempart, où se logent les soldats et qui servent aussi de magasin. — On sait qu'autrefois les soldats en garnison dans les villes étaient logés chez les bourgeois, ce qui était une lourde charge et une source d'abus de tout genre; un petit nombre seulement trouvait place dans les *cazernes* des fortifications. Quand Louis XIV construisit « dans ses villes de guerre », comme dit Furetière, « des hôtels magnifiques pour loger la garnison », ces hôtels prirent naturellement le nom de ce qui jusque là avait été affecté au logement des soldats et s'appelèrent des *cazernes*. Mais le sens primitif subsistait au XVII^e^ siècle; Furetière, reproduit dans Trévoux, dit en effet : « *Cazernes*. Ce sont de petites chambres basties sur le rempart des villes de guerre pour loger les soldats de la garnison. On y loge ordinairement six soldats qui montent la garde alternativement (1688). » Pomey, en 1664, écrit *caserne*, et définit le mot ainsi : « Petite chambre pour loger les soldats qui sont en garnison. » Dans les lexicographes plus anciens, je n'ai pas rencontré le mot *cazerne*.

On voit par la citation de Furetière que de son temps on mettait *six* hommes dans les *cazernes*; cette différence provenait sans doute d'un changement survenu dans la façon de distribuer les troupes. Au temps où le nom de *cazerna* fut donné à ces chambres militaires, les hommes y étaient certainement quatre par quatre : c'est ce qu'on appelait en provençal être *cazern*

(quaterni). De là une expression technique de la versification provençale : pour désigner un quatrain, c'est-à-dire un couple où les vers vont quatre par quatre, on disait une *cobla cazerna*, ou simplement une *cazerna* (*Leys d'amors*, dans Raynouard, *Lex. rom.*, t. V, p. 8). De même sans doute on a dit une *cambra cazerna* avant de dire une *cazerna* tout court[1].

Ainsi ce mot se rattache intimement au précédent, et *cahier*, qui a pour diminutif *carnet*, a pour féminin *caserne*.

4. — *A L'ENVI.*

L'étymologie de ce mot est tellement simple qu'on a peine à comprendre comment elle n'a pas été donnée jusqu'ici. Invitare a fait en anc. fr. *envier*, comme convitare a fait *convier* ; de ce verbe on a tiré le subst. *envi*, proprement « invitation » (cf. *convi* de *convier*), puis spécialement « défi au jeu, gageure, surenchère ». *Envier*, *renvier*, dans ce sens, sont perpétuels au moyen âge. Jouer *sur l'envi* de quelqu'un, ou *renvier*, c'est forcer le jeu, augmenter la mise. Il me paraît inutile de donner des exemples de ces locutions : de là on dit jouer *à l'envi*, *à l'envi* l'un de l'autre. — Ce mot *envi* ne prend jamais naturellement ni *e*, ni *s*, et c'est pourquoi on ne peut le rapporter ni avec Ménage à invicem, ni avec M. Diez à invidia, ni avec M. Littré à l'anc. fr. *enviz*, de invitis, qui signifie « malgré soi » ; le sens ne comporte d'ailleurs ni l'une ni l'autre de ces explications. — M. Littré, qui donne *envi* comme terme de jeu, le tire de la locution *à l'envi*, par une interversion manifeste, empruntée d'ailleurs à Génin. — Je m'abstiens cette fois de reproduire les explications des étymologistes : la dérivation de ce mot est si claire qu'il suffit qu'on l'indique pour que son évidence éclate[2].

---

1. Raynouard donne ailleurs (II, 369) un mot *cazerna* auquel il n'assigne aucune étymologie, et qu'il traduit par « débauchée ». Mais, au moins dans l'exemple unique qu'il en rapporte, il semble que ce mot puisse être un adjectif et signifier « quatrième, quatre par quatre ».

2. J'avais fait sur ce mot à la *Société de linguistique*, dès le mois de mai dernier, une communication beaucoup plus développée. J'ai jugé inutile de

5. — *LORMIER.*

Diez n'a pas parlé de ce mot. L'article de Scheler doit être rapporté, parce qu'il contient à peu près la vérité, et qu'il est le point de départ de celui de M. Littré : « *Lormier*, anc. *lorimier*, angl. *lorimer*, aussi *lorıner*. Avant de signifier éperonnier, ce mot s'appliquait aux selliers, dont le métier se confondait jadis avec celui des éperonniers. Il dérive du v. fr. *lorain*, *lorin*, bride, rêne, longe, et par là du L. *lorum*, courroie. On appelait autrefois les lormiers aussi *frenniers*, faiseurs de *freins*. Pour *lorinier* devenu *lorimier*, je rappellerai les mots *étamer* pour *étaner*, de *étain*, et *venimeux* pour *vénéneux*. » M. Littré n'admet pas *lormier*, mais *lormerie*, et le définit : « Ancien nom d'un métier qui comprenait tous les menus ouvrages de fer, tels que les mors de bride, les gourmettes, les éperons, les gonds, les crampons, etc., qu'il était permis aux maîtres cloutiers lormiers de forger et de vendre. » Je ne sais d'où cette définition est tirée, mais elle n'est pas juste : le mot de *lormier*, déjà tombé en désuétude au XVII^e^ siècle, désigne l'ouvrier qui fabrique tout ce qui concerne le harnachement des chevaux, moins les selles ; il est facile de s'en assurer en lisant au *Livre des Métiers* du XIII^e^ siècle le titre des *Lormiers* ; cf. aussi Du Cange, s. v. *Lorimarius*. Le *Dictionnaire* de Furetière (et d'après lui celui de Trévoux) dit que *lormier* est le nom d'une ancienne profession, qui, dans les Lettres de maîtrise, figure avec celles de sellier et carrossier. — Cette erreur sur le sens du mot a égaré, dans la recherche de l'étymologie, M. Littré et ensuite M. Baudry ; voici l'article : « Origine incertaine. Scheler indique le latin *lorum*, lien, courroie ; mais on ne voit pas comment l'*m* serait venu dans ce mot, *et surtout comment des ouvriers qui travaillaient le métal auraient pris leur nom de* LORUM. Du Cange

---

reproduire ici les exemples que j'avais cités des mots *envier*, *enviail*, *envi* au moyen âge. — L'étymologie d'*envi* a été depuis donnée, d'une façon tout à fait indépendante, par M. Adolf. Tobler, dans le *Glossaire* de son intéressante publication : *Mittheilungen aus altfranzœsischen Handschriften*, I (Leipzig, 1870), p. 262.

le tire de l'ancien français *or mier* (or pur), parce que ces ouvriers doraient les mors; mais il faudrait supposer que l'article s'est agglutiné avec son substantif : *lormier* (!). M. Baudry rejette l'étymologie de Du Cange; mais il admet que *lormier* est en effet pour *l'ormier*, remarquant que le nom propre *Lormier* ne se trouve jamais sous la forme *le Lormier*; quant à *ormier*, il y voit le dérivé d'un radical bas-latin *orm*, qui se trouve dans *ormilla*, boucle, *ormiscus*, collier, et qui est peut-être une corruption du latin *armilla*, bracelet. »

Je ne discute pas ces formes très douteuses ormilla et ormiscus, ni le radical encore plus douteux orm, parce que la question est évidemment vidée par la détermination du sens et par des textes qu'on pourrait fournir en grand nombre analogues à celui-ci : « Quiconques veut estre *lormiers* a Paris, c'est a savoir faiseurs de frains et de *lorains*, estre le puet franchement, etc. (*Livre des Mestiers*, p. 222). » La forme ancienne est *loremier* (*loremarius*, *loremeria* dans Du Cange) dont l'*e* a disparu de très bonne heure, comme il arrive souvent après l'*r*, ou s'est changé en *i* pour prendre plus de force, d'où *lorimier*, b.-lat. *lorimarius* angl. *lorimer*. *Lorain*, mot usité à chaque page de nos anciens poèmes pour désigner les harnais du cheval, vient de *loramen comme *airain* de aeramen. L'*m* devenue finale s'est modifiée en *n* au XIII^e^ siècle, mais persiste dans le dérivé *loremier* (loraminarius), comme dans *allumer* (*adluminare), *essaimer* (examinare), *nommer* (nominare), *semer* (seminare). — *Lorain* et *loremier* sont exactement entre eux comme *lien* (ligamen) et *liemier*; et l'*e* placé devant l'*m* est tombé de la même façon dans *lormier* et dans *limier*.

6. — *MOISE.*

Encore un mot bien simple, et dont l'étymologie n'a besoin que d'être indiquée pour être évidente. *Moise* vient de mensa, comme *toise* de tensa, *mois* de mensis, etc. La *moise* est une pièce de bois longue et plate qui se place perpendiculairement aux montants de certaines constructions pour les maintenir; tous les autres sens se rapportent à celui-là. *Moiser* une poutre,

c'est la partager en deux *moises*[1]. — Le lat. mensa avait un sens analogue, qu'on trouve dans Vitruve (voy. Forcellini, s. v. *mensa*). Quant à la forme, elle est claire : l'*n* latin devant l'*s* tombe toujours en roman, d'où **mesa* ; *e* long accentué devient *ei*, — *meise*, — puis *moise*, comme **tesa* **mesis* ont donné *teise meis* puis *toise mois*. — Le mot mensa n'a d'ailleurs passé, entre les langues romanes, qu'à l'espagnol[2], où *mesa* a le sens ordinaire de mensa, « table » ; l'it. *mensa*, le fr. *mense* ne sont pas des mots populaires. Combien de mots qui paraissent avoir disparu dans le passage du latin aux langages romans se retrouveraient ainsi, si l'on pouvait démêler avec une égale certitude l'origine de tous nos termes techniques !

Il est assez curieux de lire sur ce mot, — omis par Diez, — les articles de MM. Scheler et Littré. En étymologie, si on ne met pas du premier coup le doigt sur le point juste, on s'égare souvent d'autant plus qu'on est plus ingénieux et plus érudit : « *Moiser*, dit Scheler (d'un subst. *moise*), t. d'architecture, proprement réduire une planche à demi-épaisseur ; ce mot vient du L. *medius*, v. fr. *moie*. » Mais d'où viendrait l'*s* ? — M. Littré n'est pas satisfait de cette origine, qui en effet ne convient ni à la forme ni au sens, et ajoute : « Le wallon a *amoise*, qui signifie *amorce* ; si on savait la provenance de *moise*, on pourrait y voir le mot wallon *moise*, morsure, la *moise* mordant les pièces de bois. » On ne peut rien de plus ingénieux ; mais quand même l'étymologie de mensa ne serait pas incontestable, il faudrait remarquer : 1° que l'idée de *morsure* est singulièrement rattachée à celle d'une longue planche plate qui, il est vrai, est clouée sur des poutres, mais qui frappe évidemment l'esprit par son aspect et non par ce fait secondaire ; 2° surtout que la dérivation proposée repose sur deux hypothèses peu vraisemblables ; l'une, que ce mot vienne du wallon ; l'autre que le wallon possède *moise* avec le sens de *morsure*. Mais il y a une raison de forme plus concluante encore, et je la signale parce qu'on peut en tirer une conclusion intéressante pour les emprunts de ce

---

1. Ce sens, le seul que donne Scheler, manque dans Littré, qui ne donne pour *moiser* que le sens de « garnir de moises ». Le verbe a les deux significations, comme le montrent les anciens dictionnaires.

2. [Voir Körting, *s. v.*]

genre qu'on serait tenté d'admettre. La forme *amoise*, p. *amorce*, remonte à admorsa par la forme intermédiaire *amoirse* ou *amoerse*; c'est en effet un des caractères les plus saillants et les plus anciens du wallon que de diphtonguer l'*o* en *oe* même quand il est en position (devant une consonne double) : il dit *fouerce pouerc* comme l'esp. dit *fuerza puerco*, tandis que les autres langues romanes (sauf le roumanche et certains dialectes franco-provençaux) ne diphtonguent que l'*o* bref accentué et conservent l'*o* latin en position (*force porc amorse*). Dans les mots de ce genre où l'*o* précédait en latin un groupe de deux consonnes dont la première était *r*, cette *r* est tombée dans le wallon actuel, au moins en beaucoup de cas, ainsi *amoe(r)se amoise*. Mais tout porte à croire que cette chute de l'*r* n'avait pas encore eu lieu au XV^e^ siècle; or on trouve à cette époque en français un dérivé de *moise*, *moisine*. M. Littré, qui signale ce mot, dit : « La forme *moisine* du XV^e^ siècle n'explique rien. » Elle prouve du moins surabondamment que *moise* ne vient pas du wallon hypothétique *moise*, car si ce mot avait passé en français au XV^e^ siècle il se serait présenté sous la forme *moirse* et aurait eu pour dérivé *moirsine*[1].

[*Mémoires de la Société de Linguistique*, I (1868), pp. 283-292.]

FAITE.

Les étymologistes antérieurs à Diez tirent le français *faîte* du latin fastigium. Ce savant n'hésite pas non plus à admettre cette étymologie : « *Faîte* fr. (m)., v. f. *faïste*, et aussi déjà disyllabe *feste*; de *fastigium*, it. *fastigio*. » M. Littré, ici comme en d'autres cas, a tenu plus de compte que Diez de la difficulté phonétique; voici son article : « Berry, *faît*; norm., *fêt*; génevois, *la frête*; Bâle, *le frête*. On le tire du latin *fastigium*, mais, ce que nous

[* 1. *Moise* au XIII^e^ siècle dans une *fatrasie* de Beaumanoir (Such., II, *Fatr.*, 7, 4).]

connaissons jusqu'à présent du mot ne comporte pas cette étymologie, et admet seulement, à cause de l'antiquité du mot, quelque forme telle que *fastum*, ne tenant à *fastigium* que par le radical (*fastigium* a l'accent sur *sti*). » Cette difficulté n'a pas arrêté Brachet, qui a essayé, suivant le plan de son *Dictionnaire*, de rendre compte de toutes les permutations par lesquelles le latin serait devenu le français : « *Faîte*, dit-il, anciennement *faiste*, du l. *fastigium* (faîte), par un déplacement irrégulier de l'accent tonique (en *fástigium*, d'où *faiste* par la chute des deux dernières syllabes atones (voy. p. LXXXI), par le changement de *a* en *ai* (voy. *aigle*), et *faîte* par la chute de *s* (voy. *abîme*). » Je ne discuterai pas minutieusement chacune de ces explications, d'autant plus que l'auteur les abandonne actuellement pour se ranger à mon avis sur ce mot ; je ferai seulement remarquer que les rares exemples français où l'accent a reculé de l'antépénultième à la quatrième (voy. *Étude sur l'accent latin*, p. 38-39) ne sont jamais conformés comme fastīgium, c'est-à-dire qu'ils ont toujours l'antépénultième brève (p. ex. trifŏlium — *trèfle*). Supposons d'ailleurs que fastígium, par un accident plus qu'invraisemblable, fût arrivé à donner fást'gium, le mot français qui serait résulté de cette forme eût été non pas *faiste* mais *fasge* (cf. masticat — *masche*, etc.). — D'autre part la forme fastum, que M. Littré suppose, si elle avait jamais existé, aurait produit *fast fat* mais non point *faist faît* (encore moins *faîte*), l'*a* de fastum ne se trouvant dans aucune des conditions où l'*á* latin devient *ai* en français. — Enfin la forme v. fr. *faïste* ne s'expliquerait que par un latin fagistium pour fastigium, qui offrirait une métathèse tout à fait insolite. Toutefois cette forme *faïste*, si elle était bien constatée, rendrait inadmissible l'étymologie que je vais proposer ; mais je ne l'ai jamais rencontrée : elle n'a d'autre appui que l'autorité de Diez [1]. Or, si rares que soient les erreurs de notre savant maître, il n'en est pas absolument exempt, et je ne doute pas que dans ce cas il n'ait été trompé par quelque prédécesseur. Les textes du moyen âge, à

1. Burguy dit aussi : « *Faïste*, puis *feïste feiste*, enfin *faiste*, faite, de *fastigium* » ; mais il n'a fait que copier Diez, comme d'habitude, en ajoutant seulement de son chef les formes *feïste feïste*, aussi introuvables que *faïste*.

ma connaissance, ne donnent ni *faïste*, ni *faiste* que mentionne Brachet. [**faiste*, *Renaut* 151, 7.]

Ces textes nous présentent le mot sous deux formes, l'une masculine, *fest*, l'autre féminine, *feste*. Voici des exemples de la première et de la seconde :

1. *Fest.* Dunc vunt les terres si gastant
Qu'il n'i lessent fest en estant. — Beneeit, *Chronique*, v. 2639 [1].

Al vieil, al fel, al soduiant
Mar lesserat fest en estant. — Beneeit, v. 18155.

« *Festagium*, hoc est pro *le fest* cujuslibet domus certam pecuniam. » Charte de Sancerre, 1327, dans Du Cange, s. v. *festagium*.

De là un mot du latin du moyen âge, *festum*, que Du Cange a relevé dans Hugutio [2] et ailleurs ; Du Cange cite aussi des exemples de *festis*, également tiré de *fest*. — *Fêt* existe encore dans le patois normand.

2. *Feste.* Et esgarde amont vers la feste. — Crestien, *Charete* (éd. Jonckbloet), v. 1128.

Un petitet leva la teste,
Trois bacons vit pendre a la feste. — *Renart*, I, 10.

Car por vous ert molt volentiers
Entamez ja uns (bacons) tous entiers
Qui lassus est a cele feste. — *La Longe Nuit*, v. 815.

Et font fere les loges et vont a la ramée :
La peussiés veoir mainte feste dorée ;
De riches pommiaus d'or reluisoit la contrée — *Gui de Nanteuil*, v. 2220.
Car ele est des dames la feste. — *Partonopeus*, v. 5198 [3].

[**Gaidon* [v. 7809], p. 348, n.]

---

1. Ces exemples sont déjà cités dans Littré, qui apporte encore un exemple de *fest* au XVIe siècle, dans le *Coutumier général*. — *Le fest d'une montaigne* est encore donné dans l'édition de Nicod publiée en 1609 par Marquis.

2. « *Festum*, lignum istud in summitate domus ad quod omnia diriguntur et in quo conveniunt. » Cf. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum*, s. v. *Festum*.

3. Ce vers, cité par Henschel, l'embarrasse. *Feste* est pris ici métaphoriquement : elle est au-dessus des autres dames comme le faîte au-dessus du reste de la charpente.

Plus tard, on trouve aussi *feste* masculin, par exemple dans un passage, cité par Du Cange, de la *Coutume de Normandie*; d'autres textes, qui se trouvent aussi dans Du Cange, tirés l'un d'une charte de 1387, les autres de glossaires (*culmus* feste *vel* comble, *doma* feste de maison), ne tranchent pas la question du genre de ce mot; mais c'est bien le même qui se retrouve dans ce passage :

> Ton cuir ferai voler des piez et de la teste,
> Si c'on porra veoir a descouvert le feste. *Le plait de Renart de Dammartin contre Vairon son roncin* [1].

Ce *feste* masculin est notre *faîte* actuel; l'orthographe *faiste* apparaît, dans Littré, seulement chez Montaigne [2].

De ces différentes formes sont issus les dérivés suivants :

Fester (*culmare* fester *vel* combler, *Gloss.* dans Du Cange).

Festier, *-ière*. de faîte, conservé dans *faîtière* (*festiere* dans Paré au XVI^e^ s. cité par Littré).

Festage, impôt qu'on levait sur chaque maison; les exemples sont nombreux dans Du Cange; les contribuables prétendaient ne le payer que pour les constructions où il y avait un faîte, tandis que les gens du roi l'exigeaient pour toute bâtisse : les premiers avaient pour eux le droit et l'étymologie. — Un autre sens s'est conservé dans *faîtage*.

Enfestau dans Nicod, écrit par l'Académie *enfaîteau*, tuile qui sert à couvrir le faîte.

Festir refestir, — *festissure*. Voyez Du Cange.

Ce mot *fest* ou *feste* ne peut venir de fastigium pour la forme; mais le sens ne s'accommoderait pas non plus de cette étymologie. En effet les Romains ne couvraient pas leurs maisons avec des fermes de comble comme nous; ils employaient

---

1. Jubinal, *Nouv. rec.*, t. II, p. 26. Henschel cite aussi ce vers avec un point d'interrogation. C'est une autre métaphore : le cheval de Renart, si on lui ôte le cuir, ressemblera à une maison dont on a enlevé la toiture et dont on voit à nu le faîtage.

2. Dans R. Estienne (1539) on ne trouve que *feste*; Marquis, en 1609, donne *feste*, mais ajoute : *Escrivez* faiste ; Cotgrave (1650) mentionne encore *feste*, mais pour dire : *Look at* faiste.

généralement la toiture plate ou la voûte ; aussi le mot fastigium ne désigne-t-il pas réellement le *faîte*, c'est-à-dire la poutre maîtresse dans laquelle viennent se rejoindre et s'encastrer les arbalétriers qui supportent nos toits en pente. — La grande construction en charpenterie est d'origine germanique, et il est tout naturel de chercher dans un mot allemand l'origine de *faîte*. Ce mot existe, et est celui même qui signifie encore « faîte » en allemand, à savoir *first* ou *firste* (fém.).

Firste (ancien haut all. *first*, moyen haut all. *virste*) manque aux idiomes scandinaves, où il est remplacé par d'autres mots, mais il existe en anglo-saxon et en néerlandais. Ce mot est le même que l'angl. *first*, et signifie proprement *la première, la plus haute* (sous-entendu *poutre*) [1]. C'est sans doute à sa nature d'adjectif que ce mot doit d'être masculin ou féminin, suivant le genre du mot qu'on sous-entend. Le moy. h. all. a, absolument comme le v. fr., un masculin *virst* (*fest*) et un féminin *virste* (*feste*). D'ailleurs la *feste* jouait dans les maisons françaises le même rôle que la *virste* dans les maisons allemandes au moyen âge. On n'avait pas l'usage de placer à la naissance des arbalétriers, appuyé sur l'entrait, un *plat fond* ; la charpente du toit était visible de l'intérieur des maisons à un étage (c'est-à-dire du plus grand nombre), et on pendait les jambons à la *feste* ou à la *firste*, où les rats ni les voleurs ne pouvaient les atteindre [2], et où la fumée venait souvent les mûrir [3].

Le passage de *first firste* à *fest feste* est tout naturel : *i* en position devient *e* [4], et *r* tombe devant *st* comme dans *pesche* de

---

1. *Fürst*, « prince », est le même mot. — Je crois cette explication plus juste que celle de Schwenck, qui interprète *firste* par « ce qui est en avant, et de là ce qui est en pointe ». C'est le toit qui est en pointe, et non le faîte.

2. Renart, pour voler les *bacons* d'Isengrin, est obligé de faire un trou dans le toit. Dans le fabliau de *Barat et Haimet*, le *bacon* est de même suspendu au toit ; seulement le mot *feste* est remplacé par *tref* : *Travers l'avoit à une hart Au tref de sa maison pendu.*

3. *Der hof nách unart verwet sich, Alsam der virst nach rouche* (Frauenlob).

4. Ce changement se trouve déjà dans la forme *fersta* (nom d'un pic des Vosges appelé souvent *virst* ou *fürst*), au IXe siècle : *Fersta, summitas montis Vosagi* (Charte de 854, citée dans Du Cange). Voilà une nouvelle application métaphorique du mot, que nous avons gardée dans l'expression *ligne de faîte.*

persica, *astrent* (*L. des Rois*, I, 31 [1]) pour *arstrent*. Il est vrai qu'en général, dans un groupe de trois consonnes, c'est en français la deuxième qui tombe et non la première ; mais l'*s* a une ténacité particulière qui fait déroger à cette loi : les exemples de cette ténacité sont nombreux. Seulement l'*r* est d'ordinaire, en français, aussi persistante que l'*s* ; aussi la langue ne s'est-elle pas résignée sans difficulté à la laisser tomber dans ce mot. Ne pouvant admettre *ferste*, elle a essayé de sauver l'*r* en la transportant, soit entre l'*f* initial et l'*e*, soit entre le *t* et l'*e* final. De là deux formes, dont l'une au moins n'est pas encore éteinte :

1. *Festre*. « Trois leveures d'un festre de maison neufve couvert de tuilles, seant audit Troyes en la rue de la grand taverne. » Charte de 1464, citée dans Du Cange [2]. De là le dérivé *festragium* ou *festrage* pour *festage*, qu'on trouve aussi dans Du Cange.

2. *Freste*. Schwenck. dans son Dictionnaire étymologique de l'allemand (4e éd.), donne ce mot comme français, à propos de *firste*, mais je ne l'ai pas rencontré. [* *Hueline et Aiglentine*, v. 300; *Renaut*, 388, 12; 395, 25.] En revanche, c'est la forme de la langue d'oc : on trouve en ancien provençal *frest* au XIIe siècle [3], et *frête*, qui existe dans plusieurs dialectes suisses [4], est le même mot au féminin.

En résumé, voici le tableau des formes diverses de ce mot :

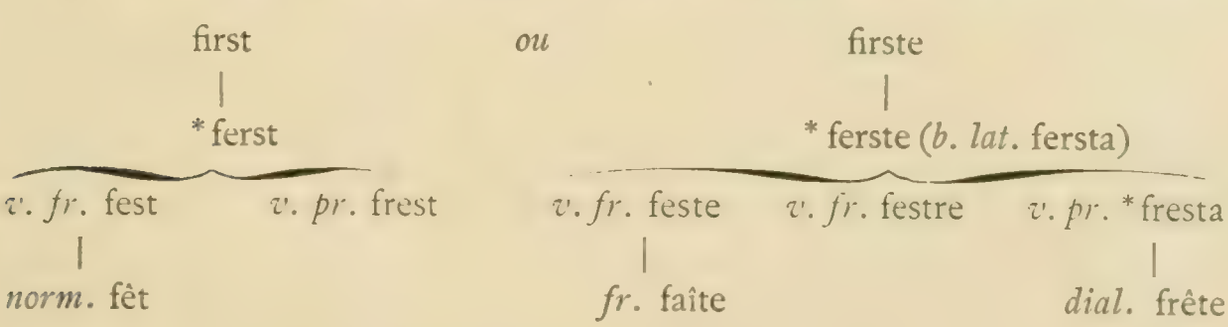

1. L'explication de ce mot est due à M. Boucherie.

2. Le même document, un peu plus loin, donne *frestre*, mais peut-être n'est-ce qu'une faute du copiste.

3. *Non eis per frest ne per sim.* Rambaut de Vaqueiras (dans Raynouard, *Lex. rom.*, III).

4. Littré cite ceux de Genève et de Bâle ; de même à Neuchâtel : *la frête d'un toit, d'une montagne* (Bonhote, *Glossaire neuchatelois*).

L'orthographe *faîte* est aussi absurde qu'un grand nombre des traits de notre orthographe prétendue étymologique ; elle a été imposée au mot par les étymologistes du XVI^e^ siècle qui le rattachaient à fastigium. Au moins ici n'ont-ils défiguré que l'écriture : *ai* et *è* sont homophones ; mais dans d'autres mots, par exemple dans *clair pair aile*, ils ont écrit par *ai* une voyelle qui, au moins originairement, n'était et ne pouvait être qu'un *é*. Ils ont dans les deux cas obscurci l'étymologie qu'ils prétendaient mettre en lumière, et accrédité l'opinion, encore répandue même chez des savants de premier ordre et cependant tout à fait fausse, que l'*a* latin, en dehors des cas où il précède soit une gutturale, soit une nasale, peut donner *ai* en français[1].

[*Romania*, I (1872), pp. 96-101.]

LES ORIGINES DE LA FAUCONNERIE.

M. Baist vient de publier dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (XXVII, 50-65) un article aussi rempli de science que d'idées sur les origines de la fauconnerie. Il réfute d'abord l'opinion de M. de Hehn, qui attribue aux Celtes l'invention de la chasse à l'oiseau, et il la revendique, comme Jacob Grimm, pour les Germains. César ni Tacite n'en disant mot, elle serait postérieure au I^er^ siècle et aurait été introduite dans l'empire romain par les Barbares qui, à dater du III^e^ s., entrèrent en si grand nombre dans les armées et qui importèrent, à la même

---

1. [Rendant compte d'un article de M. Schuchardt, G. Paris indiqua dans la *Romania*, II, 378, les additions suivantes à l'étude sur *faîte* :

« ...M. Sch. accepte mon étymologie de *faîte*, mais s'étonne avec raison que je n'aie pas cité le pg. *festo*, sous lequel Diez parle du mot français ; c'est que j'ai rédigé ma note sans avoir encore la troisième édition du *Dict. étymologique* ; il faut joindre aux formes indiquées le mot portugais, qui, comme le fr., se présente sous la forme masc. *festo* et fém. *festa*, et qui a dû exister aussi en espagnol (où s'est conservé le verbe *enhiestar*). »

Cf. *Romania*, XXVII, 161, sur la forme du primitif germanique.

époque, le mot burgus [1]. La plus ancienne mention de cette chasse se trouve dans Firmicus Maternus (vers 300), qui donne aussi pour la première fois le mot falco. Ce mot a jusqu'à présent opposé la plus sérieuse objection à l'opinion soutenue par M. Baist ; car comment croire, si les Germains ont inventé la chasse au faucon, qu'ils aient pris le nom de son principal instrument (*Falk*) aux Romains ? Mais M. Baist s'en tire en refusant à falco toute parenté avec falx, et en le rattachant à *fallen*, le v. norv. falki, anc. h. all. falaho, étant « celui qui tombe, qui se laisse tomber », ce qui répond parfaitement à la façon dont le faucon se comporte avec sa proie. Je doute que les germanistes acceptent un pareil procédé de dérivation, dont il faudrait citer d'autres exemples, et il est très invraisemblable que le mot falco (que je trouve aussi dans la version latine du Pentateuque de Lyon, publié par M. Robert) ne soit pas identique au falco donné par divers grammairiens et glossateurs comme signifiant « qui a les pouces ou les doigts de pied recourbés » ; M. Baist allègue que le faucon a plutôt les ongles moins recourbés que l'autour, mais cela est de peu d'importance : un nom général ou vague a pu plus tard se spécialiser. Il me paraît donc toujours probable que les Germains ont pris des Romains de l'empire la chasse à l'oiseau, qu'ils ont d'ailleurs bientôt cultivée avec une véritable passion, très naturelle dans leur genre de vie, ce qui explique que d'autres termes de fauconnerie leur appartiennent. De ce que *espervier*, par exemple, est allemand, il n'en faut rien conclure pour falco, qui apparaît bien plus anciennement. L'étymologie du mot italien *logoro*, fr. *leurre*, all. *luoder*, me paraît encore fort incertaine ; mais le *leurre* pourrait bien être un perfectionnement postérieur. M. Baist établit d'ailleurs que *gerfaut* est non pas hierofalco ni gyrofalco, mais le norois geirfalk ; que *smeriglio*, *esmerillon* n'ont rien à faire avec *merle* (quant à les tirer de l'all. *schmerle*, nom d'un petit poisson, il faut y regarder à deux fois), et que le nom du *sacre* vient de l'arabe. Il considère l'all. *Habicht* comme ne provenant pas du celtique *heboc*, et il peut bien avoir raison (quoi-

[* 1. Sur la fauconnerie dans l'Inde, voy. Benfey, *Kalilag und Dimnag*, p. CX.]

qu'il reste à résoudre à ce propos des questions difficiles). Mais il ne dit rien du nom roman qui répond à celui-là. Pour moi, je ne puis me convaincre qu'*autour* et ses congénères viennent uniquement d'acceptor (influencé par auceptor), et je penche à croire qu'Astur ou ses dérivés Asturco, Asturius sont pour quelque chose dans le mot (cf. *Rom.* VIII, 609-10 [* cf. *Mél. Caix*, p. 42 ; *Arch. f. l. Lex.* I, 234]). N'a-t-on pas là la révélation de l'origine de l'autourserie [1]. Je ne crois guère non plus à laniarius comme étymologie de *lanier* : le fr. serait *lagnier*, laniare n'est pas roman, et le latin ne forme pas de dérivés de ce genre.

[*Romania*, XII (1883), pp. 99-100.]

FATRAS. Voir ci-dessus l'article *Accoutrer ; fatras*, pp. 456-457.

FICATUM EN ROMAN.

Il n'est douteux aujourd'hui pour personne que les différents mots qui ont remplacé dans les parlers romans le latin jecur ne remontent à ficatum. Nul ne soutient plus l'opinion émise par le P. Labbe [2] et volontiers admise au XVII[e] siècle, d'après laquelle le nom du foie viendrait de focus, « d'autant qu'il est le foyer de l'animal, pour cuire les viandes qui sont dans l'estomach, comme dans un pot à cuire » [3]. Depuis que l'équation

1. Pour qu'au III[e] siècle une espèce d'oiseaux de proie s'appelât astur (dans le même passage de Firmicus Maternus où est nommé le falco), il fallait qu'on les fît venir d'Asturie, donc qu'ils fussent domestiqués et utilisés.

2. Cité par Ménage, à l'art. *Foye* de son *Dictionnaire étymologique*.

3. Cette étymologie répondait en effet à l'opinion qui régnait alors sur les

ficatum = *foie*, indiquée d'abord par Joseph Scaliger [1], a été établie par Saumaise [2], et confirmée par Tanara, Érythrée. Ferrari et Martini [3] à l'aide de l'it. *fégato* et de l'esp. *hígado*, Ménage seul, — qui rapporte cependant toutes ces autorités, — a eu la singulière idée de les contredire pour se rallier à l'opinion de Guyet, « qui dérive l'Italien *fégato*, l'Espagnol *higado*, et le François *foye* de *hepar* » ; il appuie ce rapprochement à sa manière par trois séries de formes intermédiaires entre hepar et, respectivement, *fégato* [4], *higado* [5] et *foye* [6]. Il est inutile de les discuter aujourd'hui, non plus que le rapprochement en lui-même [7].

Mais la destinée de ficatum en roman présente des difficultés et des obscurités qui ont embarrassé les philologues ; elles ont même paru si grandes à M. Gröber que, tout en reconnaissant la part prise par ficatum à l'évolution des mots romans,

---

fonctions du foie. Elle est encore dans le *Dict. étymol.* de Roquefort (1829), qui dit : « it. *fegato*, fait de *focus*, foyer », et ajoute : « en all. *fegen*, purifier ».

1. *Prima Scaligerana*, éd. 1669, p. 114. Le grand philologue cite *ficatum*, *foye*, dans une série de mots destinés à prouver que « mutam semper Galli tollunt inter duas vocales », observation juste, mais pour laquelle il allègue de bizarres exemples.

2. Cité par Ménage. Saumaise fait sur l'origine de cette dénomination et son rapport avec le grec συκωτόν une observation judicieuse (voy. ci-dessous, n. 74 [p. 547, n. 1]).

3. Cités par Ménage.

4. « *Hepar*, *hepatis*, *hepatum*, *ecatum*, *fecatum*, FÉGATO. »

5. « *Hepar*, *hepatis*, *hepatum*, *fecatum*, *ficatum*, HIGADO. L'E, en *hepatum*, a été changé en *i* à cause de la prononciation de l'eta en iota. »

6. « *Hepar*, *hepatis*, *hepate*, *hepae*, *hepa*, *heca*, *fega*, *fea*, FOYE. »

7. *Hepar*, qui avait passé du grec au latin dans la langue médicale (Marcellus Empiricus), a subsisté en italien (*épate*, *épato* sont naturellement des mots savants) dans le vieux mot *epa*, « panse », comme l'a reconnu Ménage (cf. Diez, Körting) : l'*r* finale à la syllabe atone est tombée normalement ; le genre féminin est dû à la terminaison. Il est probable que le mot a passé de la langue des médecins dans celle du peuple, qui n'en comprenait pas la signification précise. — Le roum. *hipota*, fém., qui existe à côté de *ficatu*, se rattache directement au plur. grec ἡπάτα (cf. en franç. pop. *les foies*), qui survit en grec moderne avec le sens général d' « entrailles ».

il veut que cette part soit seulement accessoire et secondaire. D'après lui, si je l'entends bien, il aurait existé en latin, sans d'ailleurs qu'aucun texte ancien nous l'ait conservé, un mot fĭtĭcum, d'origine inconnue, qui se continuerait régulièrement dans plusieurs dérivés romans, mais qui dans d'autres aurait été soumis à des altérations dues à l'influence de fīcātum [1]. Cette hypothèse audacieuse n'a pas, que je sache, trouvé beaucoup de partisans [2] : je ne m'attacherai pas à la combattre directement, me bornant à signaler, dans l'essai qui va suivre, les phénomènes qui lui ont donné naissance, et qui peuvent certainement recevoir une explication différente.

Examinons d'abord les faits, en les classant dans l'ordre qui semble le plus propre à les éclairer.

Le mot fīcātum, qui avait en latin vulgaire le sens de jecur (je reviendrai plus tard sur ce point), s'est conservé tel quel [3], sauf l'évolution phonétique normale, en roumain : *ficát* ; en frioulan : *fijád* ; en ladin : *figá*, *fiá*. *fijád*, *fió*, *fié* [4] ; en vénitien : *figá*, *figao* ; en sicilien : *ficátu* ; en sarde : gallur. *figgátu* [5], cam-

---

1. Voy. *Archiv für latein. Lexikographie*, II, 288, 424; VI, 388.

2. L'explication des mots romans par ficatum se retrouve dans tous les travaux philologiques publiés depuis 1885, date où M. Gröber a émis son hypothèse. M. Körting l'a réfutée expressément au nº 3288 de son *Lateinisch-Romanisches Worterbuch* : il montre qu'un mot latin fĭtĭcum n'a aucune vraisemblance et aucune base indo-européenne, et ajoute que si cet hypothétique fĭtĭcum avait été influencé par fīcus, il aurait pu devenir fīcātum mais jamais fīcătum, « une terminaison en -ătum paraissant inconnue au latin ». M. Behrens seul (*Ueber recipr. Metathese*, p. 99) rapporte l'opinion de M. Gröber sans observation et paraît ainsi l'approuver.

3. La liste la plus complète des formes romanes a été donnée par M. Behrens, *l. c.* ; voy. aussi Meyer-Lübke, I, § 605.

4. Voy. Stürzinger, *Zeitschr. für rom. Phil.*, t. XX, p. 120. C'est par erreur que Diez (*Altrom. Gloss.*, p. 100) dit que *fio* a l'accent sur la première.

5. C'est du moins la forme que Spano indique pour le dialecte septentrional dans la partie sarde-italienne de son *Vocabolario* ; dans la partie italienne-sarde il donne comme septentrional *fietu* ; cette forme doit n'être qu'un affaiblissement phonétique de la première, avec accent conservé sur l'*e* = *a*.

pid. *figáu* [1]. Toutes ces formes n'ont besoin d'aucune explication [2].

Mais à côté d'elles il en existe d'autres, qui nous montrent soit le recul de l'accent sur la première syllabe, soit le changement de l'i de la première syllabe en *e*, soit la combinaison de ces deux phénomènes. Naturellement, quand l'accent a été reporté sur la première syllabe, l'*a*, devenu atone, a été sujet à s'affaiblir.

I. Fīcătum. C'est la forme de l'esp. *hígado* [3] et du portugais *fígado* [4].

Fīcătum est devenu fīcĭtum, par la tendance de l'a atone des proparoxytons à s'affaiblir [5] et par une assimilation naturelle aux participes en -ĭtum, fréquents en lat. vulg. à côté de -ātum, surtout après des thèmes terminés par c, g (vocĭtum,

---

1. M. Gröber (*Arch. f. lat. Lex.*, II, 228) donne *ficáu*, et ajoute que le *c* pour *g* montre que c'est une « Buchform ». Mais je ne trouve partout que *figáu* (ainsi Meyer-Lübke, Stürzinger, etc. ; M. Körting emprunte *ficáu* à Gröber). J'ajouterai qu'il est bien difficile d'admettre une « Buchform » pour un mot qui précisément n'appartient pas au latin classique et ne se trouve que dans des auteurs qu'on ne lisait guère au moyen âge, surtout en Sardaigne. — D'après M. Meyer-Lübke (§ 605), le sarde mérid. *figáu* viendrait du sicilien *ficátu* : je n'en vois pas la raison.

2. M. Gröber (*Arch. f. l. Lex*, IV, 388) écarte le mot roumain, « car foie se dit à côté hipota = ἡπαρ », le mot frioulan, « car il y a des mots d'emprunt qui montrent j pour c et -d- pour -t-», et « par suite(!) » le mot vénitien. Je répète ici qu'un emprunt savant est inadmissible pour ce mot, en roumain encore plus qu'en sarde. Restent d'ailleurs les nombreuses formes ladines, qui, avec le roumain, le frioulan, le vénitien, le sicilien et le sarde, attestent la persistance de fīcātum en roman.

3. Telle est certainement l'accentuation en espagnol comme en portugais. C'est par une erreur singulière que Ménage assure que les Espagnols prononcent *higádo* et non pas *hígado*.

4. M. Gröber (*Arch.*, II, 288) voit dans l'hispan. *fígado* la preuve d'une très ancienne « Umbildung » du prétendu fītīcum d'après fīcus. Cette « Umbildung » serait bien bizarre.

5. Voy. Meyer-Lübke, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. VIII, p. 207. Tous les proparoxytons avec ă pénultième sont, en dehors de quelques composés et de deux ou trois mots (alacer, alapa, anatem, calamus) ou formes (Caesarem, etc.), des mots étrangers.

rogĭtum, etc.)[1]. Fīcĭtum est ensuite devenu fīcĭdum, par assimilation aux adj. en -ĭdum[2], et enfin, par une métathèse apparente qui est en réalité une transformation analogique et dont on a plusieurs exemples assurés[3]. fīdĭcum. Les phases fīcĭtum et fīcĭdum n'ont pas laissé de représentants vivants dans les langues romanes, mais fīdĭcum se retrouve dans le lombard *fidegh*, *fidech*[4], piém. *fidich*[5], et dans le sarde logud. *fidigu*[6].

Ces formes ont aussi existé en France, bien qu'elles n'y aient pas prévalu. On peut rapporter à la phase fīcĭdum le *figido* des Gloses II de Reichenau et des Gloses de Cassel[7] ; et c'est certainement fīdĭcum que représentent les formes de l'ancien français *firie*[8], *fie* (en picard-artésien)[9], et *fige*, dont on n'a

---

1. Ce rapprochement est dû à Littré et paraît plausible.

2. Il semble bien que vocĭtum, placĭtum soient devenus de même vocĭdum, placĭdum, et c'est là sans doute ce qui explique les formes *voidier*, *plaidier* (et à côté *voier*, *plaier*) ; de même cogĭtare est devenu cogĭdare d'ou *cuidier* (et *cuier*).

3. Sūcĭdum > sūdĭcum (voy. Körting), *pĭcĭdum > pĭdĭcum (voy. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 580, II, §§ 410, 426 ; Horning, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXII, p. 488), lĭquĭdum > lĭcĭdum > lĭdĭcum (Meyer-Lübke, *l. c.*), fracĭdum > fradĭcum (M.-L., *l. c.*, d'après le dérivé it. *fradicio*).

4. Voy. Gröber et Körting.

5. M. Gröber (II, 288) imprime *fèdich* ; M. Meyer-Lübke, de même, *fedik'* (I, § 44) et *fedik* (§ 582). *Fidik*, que donne Körting, est la forme qui se trouve dans les dictionnaires.

6. Diez regarde le lomb. *fidegh* comme provenant par métathèse d'un hypothétique *fighed*, qu'il rapproche du *figido* des Gl. de Cassel (voy. plus loin) ; mais le *g* n'aurait pu se maintenir dur dans *figido* : *fidegh* ne peut représenter qu'un plus ancien fīdĭcum.

7. Gl. II de Reichenau, 46 : *jecoris figido* ; Gl. de Cassel, 52 : *figido lepara* (Förster-Koschwitz, *Altfranz. Uebungsbuch*, col. 29, 39). Les formes avec *e* ayant prévalu en gallo-roman, on pourrait interpréter l'i de ces mots comme ĭ (= ē) ; mais puisque les formes avec *i* sont attestées en français (voy. plus loin), il est plus naturel de les admettre aussi ici.

8. *Trenchet li le coer* (l. *Le coer li trenchet*), *le firie e le pulmun*, *Rol.* 1278 (*fuie*, dans le Compl. de Godefroy, est une faute d'impression). Cette forme ne se retrouve pas ailleurs.

9. Godefroy, dans son Compl., donne divers exemples de *fie*, dont un

pas d'exemple, mais que l'on peut légitimement supposer[1]. Il faut encore reconnaître fīdĭcum dans le *fidge hidge* du béarnais[2]. Toutefois ce sont les formes du groupe III qui prédominent de beaucoup en gallo-roman.

II. Fēcātum[3]. Ce groupe est peu représenté ; il semble cependant attesté par le vegliote *fecuat*[4], et peut-être par un *fegȧto* qui, d'après Ménage, était employé en Italie au XVII[e] siècle à côté de *fégato*[5].

III. Fēcătum. Cette série est au contraire très importante. Elle comprend d'abord le napol. *fécato*, tosc. *fégato*[6], romagn. *fégat*, bolonais *féghet*, etc. Le napolitain a conservé ici la forme primitive, dont toutes les autres dérivent normalement.

Mais de même que fīcătum est devenu fīcĭtum, de même fēcătum est devenu fēcĭtum. Cette forme, intervertie en fētĭcum, survit dans l'abruzz. *féteche*. Et de même que fīcĭtum

---

seul (*Baud. de Seb.*, IX, 328) est à la rime. Aj. Jubinal, *Contes*, t. I, p. 198 (dans le *Dit de Fortune* de Moniot), *Anseïs*, v. 2484, *Orson de Beauvais*, v. 1669, et certainement beaucoup d'autres. Tous les textes où se trouve cette forme sont du Nord-Est, comme l'a remarqué M. Förster sur le v. 2699 d'*Eracle*. Dans les parlers actuels elle paraît avoir cédé à la forme française : M. Edmond, dans son excellent *Glossaire Saint-Polois*, enregistre *fi*, mais il ajoute : « Vieilli ; on emploie de préférence la forme *fwèy*. »

1. On peut conjecturer cette forme d'après le verbe *figier* (voy. ci-dessous, n. 37 [p. 538, n. 3]).

2. *Fidge* dans des documents anciens ; pour *hidge* on trouve aussi *hitge* (Lespy-Raymond, *Dict. béarnais*). La forme *figue*, dans un document, n'est sans doute qu'une mauvaise graphie ; autrement elle pourrait remonter à fĭcătum. — Le gascon, d'après Mistral, a *hitge* à côté de *hetge*.

3. On trouve fecatum par ex. dans un ms. des *Acta s. Theodoriti* (voy. ci-dessous, n. 88 [p. 550, n. 2]).

4. Ive, *Arch. glottol.*, IX, p. 120, 150. M. Ive (p. 155) voit dans *fecuat* un affaiblissement de l'i atone en *e* propre au vegliote ; mais les exemples qu'il cite à l'appui sont peu probants. — *Fecuot* dans Meyer-Lübke (§ 605) est sans doute une faute d'impression, bien qu'a tonique en vegliote soit souvent rendu par *uo*.

5. A vrai dire, il n'est pas impossible que l'analogie des nombreux mots en *-áto* ait fait sporadiquement transporter l'accent sur l'*a*.

6. L'ancienneté en est attestée par le *fegatum* d'une charte de 1132 citée par Du Cange.

a passé à fĭcĭdum, de même fēcĭtum a passé à fēcĭdum. Et enfin fēcĭdum est devenu fēdĭcum, comme fīcĭdum est devenu fidĭcum. Cette dernière forme survit dans le romain *fédico*, mais elle est surtout représentée dans le gallo-roman, qui demande une attention particulière.

Nous la trouvons d'abord dans le prov. anc. *fetge*, *fegge*, *fege*, prov. mod. *fege* [1], rhodan. *fedjo*, *fedzo*, *fege*, *fedi*, etc., langued. *feche*, cat. *fetge*, gasc. *hetge*. Ces formes sont normales, si ce n'est que *fetge*, *hetge*, *feche* pourraient faire croire à une provenance directe de fētĭcum sans l'intermédiaire de fēdĭcum.

Le français nous présente des formes assez diverses. comme il arrive pour d'autres mots de la même structure (notamment mĕdĭcum). Nous trouvons *fédie* [2], *fege* [3], *feire* (qui, en passant par *férie*, s'explique comme *firie* [4], *fee* [5], et enfin *feie*

---

1. Le marseillais *fugi* nous offre un cas de labialisation de l'*e* sous l'influence de l'*f* ; l'*i* final est sans doute dû à celle du *g*.

2. Cette forme est indiquée pour l'ancien wallon par le wall. mod. *fôt* (écrit *feute*), qui fait pendant au wall. mod. *met* (écrit *mede*), de l'anc. *meide* < *médie* < medicum, attesté au moyen âge. Voy. Horning, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XV, p. 494, et t. XXII, p. 488.

3. Attesté par la rime dans l'*Ovide moralisé* (Godefroy). La forme *fiege* qu'on rencontre deux fois dans les *Ass. de Jérus.* (un exemple est cité par Godefroy, un autre se trouve dans le même chapitre à la page suivante), est sans doute une erreur du copiste, due au voisinage du mot *miege*, souvent répété dans le contexte (dans l'*Ovide moralisé* le mot *allege*, qui rime avec *fege*, devrait être *aliege*, ce qui impliquerait la forme *fiege*, mais à l'époque de ce texte on doit plutôt admettre qu'*aliege* était devenu *alege*, comme il l'est en français moderne, par analogie avec *alegier*, etc.). — C'est à cette forme *fege* que se rattache le verbe *fegier*, comme je l'ai jadis expliqué (*Romania*, VIII, p. 434 [cf. ci-dessous p. 554], tandis que *figier*, d'où le moderne *figer*, peut faire admettre un *fige* (voy. ci-dessus, n. 29 [p. 537, n. 1]). Mais à vrai dire *figier* et *fegier* pourraient remonter à un verbe existant déjà en gallo-roman sous la double forme fĭdĭcare et fēdĭcare, sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait eu l'intermédiaire *fige* ou *fege*.

4. *Lapidaire* I (éd. Pannier), v. 393. Ce mot est d'ailleurs une restitution de l'édition : le ms. A porte *feure*, le ms. B *fieure* ; il faut sûrement, d'après le latin, un mot qui signifie « foie », et il est probable que c'est la forme inusitée de ce mot qui a égaré les copistes ; la forme *feire*, qui a été adoptée dans l'édition, est la plus voisine des leçons des manuscrits.

5. Un exemple dans Godefroy.

foie[1], qui est devenu la forme usuelle[2]. Rien non plus que de normal dans ces différentes représentations de fēdĭcum[3].

Nous nous rendons donc très bien compte de l'évolution qui a fait passer fīcātum, fēcātum, fīcătum et fēcatum à leurs diverses formes romanes[4]. Nous constatons que fīcātum s'est maintenu à l'est de la Romania ainsi qu'en Sicile, en Sardaigne et en Rétie ; que fēcātum paraît conservé à Veglia[5] ; que fīcătum persiste dans la péninsule hispanique et à l'extrême sud-ouest comme au nord-est de la Gaule[6] ; enfin que fēcătum est devenu dominant dans l'Italie centrale et méridionale et dans presque toute la Gaule. Les changements successifs de fīcătum en fĭcĭtum, fīcĭdum et fīdĭcum, de fēcătum en fēcĭtum, fēcĭdum et fēdĭcum. n'ont rien de surprenant. Mais ce que jusqu'à présent on n'a pas essayé ou on n'a pas trouvé moyen d'expliquer d'une manière satisfaisante, c'est comment l'accent de fīcātum s'est reporté sur la première voyelle, de façon à donner fīcătum, contrairement à toute analogie[7], et comment l'ī s'est changé en ē soit dans fēcātum, soit dans fēcătum.

---

1. Le fém. *la feie*, dans un fragment du *Tristan* de Thomas (éd. Michel, t. III, p. 32), est une faute de copiste qui détruit la mesure du vers.

2. M. Meyer-Lübke (§ 326) semble dire que le fr. *foie* remonte à *fécatum par le maintien de l'a atone sous forme d'*e* (il renvoie au § 604 [l. 605], où il dit d'ailleurs autre chose ; voy. plus loin, n. 46 [ci-dessous, n. 7]) ; cette opinion, qu'a récemment reproduite M. E. Herzog (*Literaturbl. f. germ. u. rom. Phil.*, 1900, col. 67), serait soutenable, quoique peu probable, si les autres formes gallo-romanes ne renvoyaient pas à fídicum ou fédicum.

3. Il faut seulement noter que ce mot, comme tous ceux où on observe le changement de -dĭcum en *-rje* (changement sur la nature duquel je ne veux pas m'expliquer ici), trahit par là même une provenance semi-savante ou au moins une influence savante : on l'entendait le plus souvent dans la bouche des médecins.

4. Si l'on s'étonnait de la multiplicité et de la variété de ces changements, il faudrait se rappeler que ficatum, comme il sera dit plus loin, n'est pas un mot vraiment latin, mais un calque du grec, qui n'avait pas de racines dans la langue.

5. Et peut-être en Italie, sous réserve de l'observation faite plus haut.

6. En picard-artésien, comme on l'a vu, mais non en wallon.

7. Le cas de sēcăle, qui existe à côté de sēcāle, ne serait pas identique ;

Diez se contente de remarquer que « la prononciation fícatum a dû se produire de bonne heure, puisqu'elle est générale en roman » (il n'excepte que le sarde, le vénitien et le roumain, mais on a vu qu'il faut y ajouter le vegliote, le sicilien et le ladin). — Littré rapproche fĭcĭtum pour fīcātum des participes comme vócĭtus, rógĭtus, et ce rapprochement est sans doute fondé en ce sens que l'existence de ces participes a pu faciliter le passage de fīcătum fēcătum à fīcĭtum fēcĭtum, mais il pèche en ce qu'il n'y a pas de verbe fīcare, et que, y en eût-il un, il n'aurait pu former spontanément un participe de ce genre. — Brachet (p. cv) se contente de dire que « le déplacement de l'accent latin en français avait été précédé du déplacement de l'accent dans le latin rustique qui disait... *fícatum* ». — Scheler aussi dit simplement : « Ce qui est à noter, c'est le déplacement de l'accent de la seconde sur la première syllabe. » — Classant, en 1877, les différentes formes romanes de ficatum, je constatai également, sans essayer de les expliquer, le déplacement de l'accent et le changement de la voyelle [1].

La première explication proposée l'a été par M. Fr. d'Ovidio [2] : « *Fégato*... dovrà aver ragione... dalla proclisi. Chi pensa alla strana ellissi che v'è sotto al senso di codesta voce, si persuaderà facilmente che non vi si venisse senza un lungo periodo di abbinamento fisso : *ficatumjécur*. Onde non è troppo maraviglia che quando si venne all'ellissi, quel mezz'accento, che per una parte del mondo romano s'era giustamente mantenuto sul *-cā-*, si fosse per un'altra parte ritratto sull'*i*, forse per prender il posto più distante dal vero accento (*-jé-*), e che quell'*i* si fosse anche abbreviato. » Mais d'abord rien ne prouve que ficatum employé seul ait été précédé par un long emploi

---

mais en outre il est probable, comme l'a remarqué M. Meyer-Lübke (§ 605), que c'est sēcāle qui est la forme primitive de ce mot (d'origine étrangère), et qu'il a été altéré (en roumain et vénitien) par les nombreux mots en -āle. Fīcātum au contraire devait être maintenu par le groupe innombrable des mots en -ātum.

1. *Romania*, t. VI, p. 132 [ci-dessus, p. 273].

2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. VIII, p. 105 (et non 195, comme imprime Körting).

de ficatum jecur (voy. plus loin) ; ensuite on ne voit pas pourquoi dans le groupe ficatumjécur on aurait éprouvé le besoin de reculer l'accent du premier élément, ni pourquoi le recul de l'accent aurait amené le changement de l'ī en ĭ ou ē [1].

En 1885, M. Gröber proposa l'explication que j'ai indiquée ci-dessus, et qu'il maintint en 1889. Suivant lui, « d'après la distribution des formes sur le domaine roman, c'est fĭticum, non attesté, qui apparaît comme la plus ancienne ». Cela tient à la théorie bien connue du savant philologue sur la chronologie du roman : le roumain, le sicilien, le vénitien, le frioulan, représentent, à cause de la date de la conquête des provinces où ils se parlent, l'état le plus récent du latin vulgaire (sauf toutefois l'italien, qui est le latin vulgaire continuant toujours à évoluer) ; le sarde, puis l'hispano-roman et enfin le gallo-roman représentent les états successivement les plus anciens. Il est vrai que pour regarder fĭticum comme la forme la plus ancienne il faut, dans cette théorie, écarter le sarde *ficáu* (mais c'est *figáu*) comme « Buchform » (plus tard M. Gröber a écarté de même le roumain, le vénitien et le frioulan [2], mais il n'a parlé ni du vegliote ni du ladin). « L'esp. hígado, postérieur au sarde fídigu, est le produit de la refaçon du mot d'après ficus, déjà à l'époque romaine, amenée par l'usage d'engraisser les oies avec des figues. » Ce qui a frappé M. Gröber, c'est que « à l'appui d'une interversion des phonèmes de ficatum en *fiticum, surtout dans plusieurs langues romanes, on ne saurait apporter absolument aucun exemple ». Cette dernière assertion est juste, mais ne suffit pas à étayer une hypothèse aussi aventureuse.

M. Meyer-Lübke, dans sa *Phonétique romane*, s'est occupé de notre mot à quatre reprises. Au § 44, après avoir remarqué que les formes romanes postulent une triple base, fécatu,

---

1. M. Gröber (*Arch. f. lat. Lexik.*, t. VI, p. 389) dit que « d'Ovidio explique le déplacement d'accent par la position proclitique de ficatum dans le groupe ficatum jecur, ce qui aurait amené l'introduction du suffixe -(a)ticum pour icatum » Cette explication n'est pas celle de M. d'Ovidio, purement phonétique ; elle est d'ailleurs en elle-même fort peu probable.

2. Voy. ci-dessus, n. 16 [p. 535, n. 2].

fícatu[1] et ficátu, il ajoute : « L'alternance de í et é tient sans doute au déplacement de l'accent. » — Au § 326, il explique le fr. *foie* par l'affaiblissement de l'a de fécatum en *e*[2]. — Au § 585, il se borne à signaler, à côté de ficátum et de fécatum (il oublie ici ficatum), l'existence d'une autre base, fídicum (sans dire s'il s'agit de fīdicum ou de fidicum). — Enfin au § 605, parlant des cas de recul de l'accent, il constate que le roumain, le vénitien, le tirolien, le frioulan et le vegliote (il oublie le ladin), conservent l'ancienne accentuation de ficatum, tandis que les autres langues renvoient à ficatum (il omet ici fécatum) ou à fídicum (il oublie fédicum) ou à fítacum (forme qu'il mentionne pour la première fois[3] et qui ne paraît pas très nécessaire) ; il ajoute : « Une explication satisfaisante de ces dernières formes manque encore. » Je ferai en outre remarquer que je ne vois pas pourquoi le déplacement de l'accent aurait, comme il est supposé au § 44, changé la quantité (ou plus tard la qualité) de l'i.

M. Körting, qui ne connaissait pas encore la *Phonétique* de M. Meyer-Lübke[4], réfute (au mot *fiticum) l'hypothèse de M. Gröber, et déclare « non satisfaisante » l'explication de d'Ovidio. Pour son compte il en propose une autre : « A la place de *fīcātum* s'introduisit au IIe siècle (car c'est sans doute encore *fīcātum* qui fut porté en Dacie) dans tout l'Occident (sauf l'exception, d'ailleurs douteuse[5], de la Sardaigne), **fīdă-*

1. Je marque l'accent sur l'i, qui manque dans le texte.

2. Cf. ci-dessus, n. 41 [p. 539, n. 2].

3. Cette forme avait déjà été proposée par l'auteur en 1884 dans son célèbre article sur les proparoxytons latins en roman (*Z. f. rom. Phil.*, t. VIII). Il remarque à propos de *firie*, que j'avais expliqué (*Rom.*, VI, 132 [ci-dessus, p. 273]) par fídicum et non par fíticum) que « la date récente de la syncope [de la pénultième] s'explique dans *fetacum* (c'est cette forme qu'il faut prendre pour base) parce que la voyelle atone était un *a* et non un *i* ». Mais cette forme invraisemblable (comment s'expliquerait-elle ?) est inutile : *firie* est à fídicum comme *mirie* à médicum, *grammárie* à grammáticum, etc. M. Meyer-Lübke remarque, il est vrai, que tous les mots de cette classe sont à demi savants, mais il en est de même de *firie*, *fie*, *feie*, etc. (voy. ci-dessus, n. 43 [p. 539, n. 4]).

4. Sauf dans une note du *Nachtrag* qui renvoie au § 44.

5. Ce doute est suggéré par la remarque, indiquée plus haut, de M. Gröber.

cum ou *fidágum*, forme qui peut-être est due à l'étymologie populaire et s'appuie sur *fides*, corde à boyau, et d'où se sont développés *fidegh*, *felge*, etc. » Mais fides ne désigne jamais que les cordes de la lyre, et on ne voit pas quel rapport cela peut avoir avec le foie ; puis l'influence de fides n'expliquerait pas les formes en ī avec recul d'accent et expliquerait encore moins les formes comme *fégato*. On peut ne pas tenir compte de cette proposition un peu irréfléchie.

Le *Dictionnaire général* se borne prudemment à tirer *foie* du lat. pop. fidicum, « altération inexpliquée du lat. ficātum ». Il est vrai qu'il nous renvoie au § 509 du *Traité de la formation de la langue*, non encore publié ; mais, à en juger d'après ces mots mêmes, ce § semble devoir être consacré aux phénomènes que l'on constate sans pouvoir encore les expliquer [1].

L'explication la plus récente a été proposée par M. Horning [2]. Après avoir constaté en roman des couples comme pĭdicu < pĭcĭdu, etc., il ajoute : « On se demande si les difficultés contre lesquelles a échoué jusqu'à présent l'explication de *fégato*, lomb. *fidegh*, neuchât. *fedz*, fr. *foie*, ne peuvent pas se lever en admettant à côté de ficatus un fícidus (le sarde possède *fidigu* et *figáu*), qui serait au subst. ficus comme sucidus à sucus, mu(c)cidus à mu(c)cus, et qui serait devenu fidicus comme picidus est devenu pidicus. Le recul de l'accent dans *fégato* se serait fait sous l'influence de fícidus. » Cette hypothèse, à coup sûr plus plausible qu'aucune des autres, a l'inconvénient grave de n'offrir aucune explication pour le changement d'ī en *e* en italien et en gallo-roman [3]. En

---

1. M. Nyrop, *Gramm. histor. de la langue française*, I, § 139, range aussi le déplacement d'accent de ficatum parmi les « cas isolés et inexpliqués ». La grammaire de Schwan-Behrens ne mentionne pas ce mot, non plus que le *Cours de grammaire historique* de Darmesteter-Sudre.

2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XXII (1898), p. 488. Le reste de la note est employé à établir qu'aucune forme romane ne postule ficitum ou fiticum avec t, et que le wall. *föt* représente un ancien *fede* (voy. ci-dessus, n. 36 [p. 538, n. 2]). Il faut toutefois noter l'abruzz. *féteche*, qui renvoie à fétĭcum, et peut-être certaines formes relevées plus haut en provençal, languedocien et catalan.

3. Ni pour les formes qui semblent postuler un t (voy. la note précédente).

outre, l'existence d'un latin fīcidus est très invraisemblable, quand on suit, comme nous allons essayer de le faire, l'histoire du mot et de son sens.

On regarde généralement ficatum comme étant une expression elliptique pour ficatum jecur, lequel signifierait « foie engraissé avec des figues ». Mais ficatum jecur ne se rencontre nulle part. Le Dictionnaire de Forcellini-De Vit dit : « Fīcātum. Nomen proprie adiectiuum..., ficis saginatum, absolute fere adhibitum. » *Fere* doit être remplacé par *semper*, ou plutôt il faudrait dire que ficatum n'est connu en latin que comme substantif [1]. Ce mot n'apparaît que tard. On le trouve dans les livres de cuisine et de médecine, ainsi dans Apicius : *In ficato oenogarum, piper, thymum... Aliter : ficatum praecidis ad cannam...* [2] (il s'agit d'un foie de truie [3]) ; — dans le petit poème du *Judicium coci et pistoris*, où il est pris dans un sens culinaire [4] ; — puis dans le texte médical désigné sous le nom de Plinius Valerianus [5], où c'est d'un *ficatum perdicis* qu'il

---

1. L'affirmation des lexicographes a fait créer en latin moderne un verbe ficare avec participe. Ainsi, dans sa traduction de l'épigramme de l'Anthologie palatine (IX, 487) dont je parlerai plus loin, Dübner rend ἐμὲ συκωθέντα par *me ficatum*.

2. Apicius, *De re coquinaria* (éd. Schuch, Heidelberg, 1867), VII, 263. Dans l'édition de Bâle, 1541, on lit (p. 66) : *In ficato, hoc est jecinore suis fico saginatae, oenogarum*. C'est évidemment une glose, mais qui indique bien qu'il s'agit d'un foie de truie, et c'est ce que remarque aussi Lister dans son édition d'Apicius (Amsterdam, 1709, p. 189).

3. Schuch a donc eu tort de comprendre *jecur anseris*. C'est une opinion qui est devenue courante, et qui se retrouve dans les dictionnaires latins et romans, que ficatum désigne essentiellement uu foie d'oie : elle se base sur le vers souvent cité d'Horace, *Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi* ; mais si l'on nourrissait des oies avec des figues pour leur développer le foie, on appliquait plus souvent encore ce régime aux animaux de l'espèce porcine : voy. ci-dessous, n. 69 [p. 545, n. 6].

4. Voy. plus loin les vers de ce poème.

5. Je n'ai pas le loisir de faire des recherches sur les éléments de ce texte, cité dans le dictionnaire de Forcellini-De Vit. L'édition de Bâle, 1528, porte (f° 15), comme l'indique ce dictionnaire, *figatum* ; cf. ci-dessous, n. 87 [p. 550, n. 1].

s'agit[1] ; — dans Marcellus Empiricus : *ficatum lupi* ; — enfin dans Caelius Aurelianus, où il sert d'explication à jecur pour désigner le foie humain[2]. Il se rencontre encore, glosant συκωτόν, dans des glossaires[3]. Ficatum est donc, dès son apparition en latin, un substantif, et il désigne déjà le foie en général, soit des animaux, soit des hommes[4]. Il ne paraît pas qu'il ait jamais été adjectif, et il n'existe pas en latin de verbe ficare dont il puisse être le participe.

C'est que ce mot, tout latin qu'il est dans ses éléments et sa formation, n'est pas né spontanément en latin, et même, à vrai dire, n'est pas un mot latin. Il n'est qu'une adaptation, qu'un calque du grec συκωτόν. Celui-ci se rattache au verbe συκόω, « nourrir de figues », à côté duquel existaient les verbes συκάζω[5] et συκίζω au même sens. L'usage de nourrir certains animaux de figues pour leur rendre le foie plus gras et plus savoureux s'appliquait chez les Grecs aux oies et peut-être plus encore aux porcs et surtout aux truies[6] ; les meilleurs συκωτά de cochon venaient de Chypre[7]. Le foie ainsi produit se vendait à part comme un mets délicat, et, peut-être après avoir dit ἧπαρ

---

1. Marcellus Empiricus, éd. Helmreich (Leipzig, 1889), XXII, 34.

2. Caelius Aurelianus, *De significatione diaetarum passionum*, éd. V. Rose (Berlin, 1870), p. 234, § 93 : *Ex quibus eos quibus ex jecore, hoc est ficatum, sanguis proicitur...* Il est à noter que jecur est ici considéré comme un mot tombé en désuétude, qu'il est utile de gloser par ficatum.

3. Voy. par ex. les *Glossae graeco-latinae* du *Corpus glossar. latin.*, II, p. 441 ; les *Hermeneumata Einsidlensia*, *ib.*, III, p. 233.

4. Comme je l'ai remarqué plus haut, il est inexact de dire que le sens propre et primitif est celui de « foie d'oie ».

5. Les dictionnaires ne donnent pas ce sens à συκάζω : mais on trouve dans Pollux ἡπάτια σεσυκάσμενα.

6. Voy. Pline, VIII, 77, 209, où il me semble qu'il faut séparer *anserum* de *inventum* par un point et virgule et non par une simple virgule : *Adhibetur et ars jecori feminarum suum, sicut anserum ; inventum M. Apicii ficu arida saginatis, ac satie necatis, repente mulsi potu dato.* Sur les autres passages d'auteurs latins mentionnant cet usage, voy. Forcellini-De Vit et Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, t. II, p. 415.

7. Voy. l'épigramme de Palladas dans l'Anthologie palatine, IX, 487. On y voit que pour agir sur le foie des porcs on les privait de boisson.

συκωτόν [1], on en était venu à désigner, dans le langage courant des marchands de comestibles, des cuisiniers et des consommateurs, ce « foie gras » par συκωτόν tout court [2]. Peu à peu ce mot prit en grec le sens de « foie » en général : on sait que le diminutif συκώτιον, devenu σικότι ou σκότι, a remplacé en grec moderne le classique ἧπαρ [3].

Il y a longtemps qu'on a remarqué le parallélisme du sens de συκωτόν en grec et de ficatum en latin ; mais on n'a pas

---

1. Je ne vois toutefois cité ni dans le *Thesaurus* ni ailleurs un exemple de ἧπαρ συκωτόν ; Corai, dans sa note sur Élien, p. 316, admet ἧπαρ συκωτόν comme allant de soi, mais ne cite aucun endroit où il se trouve. Je me demande si συκωτόν, comme ficatum, n'a pas été dès l'origine un substantif. Le *Thesaurus* porte : « Συκωτός, ὁ. Ficatus (mot latin forgé comme je l'ai remarqué ci-dessus, n. 59 [p. 544, n. 1]) : σ. ἧπαρ, Ficatum jecur, i. e. Ficuum esu præparatum, ut Gorr. tradit ex Oribasio. » Mais Gorresius sur Oribase se borne à décrire le procédé d'engraissement des cochons et des oies par des figues sèches, et ne rapporte pas d'exemple de l'adj. συκωτός. Le passage cité ensuite d'Aétios n'est qu'un abrégé de celui de Galien qui est simplement indiqué à la fin de l'article, et qui contient précisément le mot συκωτόν, omis par Aétios. Je ne crois pas inutile de donner ici le passage de Galien tout entier, d'autant plus qu'avec les indications contradictoires des lexicographes j'ai eu quelque peine a le trouver. Il est au ch. 12 du l. III du traité Περὶ τροφέων δυνάμεως (éd. Kühn, t. VI, p. 679). Galien dit que le foie de tous les animaux est un aliment lourd et ajoute : Ἅμεινον δ' ἐν αὐτοῖς, οὐκ εἰς ἡδονὴν μόνον, ἀλλὰ καὶ εἰς τἄλλα τὸ συκωτὸν ὀνομαζόμενόν ἐστι, τῆς προσηγορίας ταύτης τυχὸν ἐπειδὴ πολλῶν σύκων ξηρῶν ἐδωδῇ τοὺ μέλλοντος σράττεσθαι ζώου τοιοῦτον παρασκευάζουσιν αὐτό· ὃ πράττουσιν οὕτως ἐπὶ τῶν ὑῶν μάλιστα διὰ τὸ φύσει τὰ τούτου τοῦ ζώου σπλάγχνα πολὺ τῶν ἐν τοῖς ἄλλοις ὑπάρχειν ἡδίω. Γίνεται δὲ κἀκεῖνα σρῶν αὐτῶν ἀμείνω, ῥαῤῥόντος τοῦ ζώου πολλὰς ἰσχάδας. On voit que συκωτόν peut ici tout aussi bien être substantif que se rapporter à ἧπαρ sous-entendu. Quant à l'observation de Foes, qui termine l'article du *Thesaurus*, et où il est dit que συκωτά peut désigner des mets préparés avec des figues et bons pour le foie, elle ne se fonde, si je ne me trompe, que sur des imaginations de médecins de la basse époque, comme Marcellus, qui ont attribué au foie de divers animaux des propriétés salutaires, par sympathie, pour le foie humain.

2. Le mot est d'ailleurs rarement attesté dans les auteurs antérieurs à l'époque byzantine.

3. Dans l'île de Zante on a même gardé le primitif, σικοτόν ou σκοτόν : voy. Boissonade, *Not. et extr. des mss.*, t. XI, 2e p., p. 236.

assez dit que ce parallélisme ne saurait être fortuit[1]. Il serait par trop surprenant qu'une évolution sémantique aussi singulière, faisant passer un mot d'abord du sens de « nourri de figues » à celui de « foie d'animal nourri de figues », puis à celui de « foie » en général, se fût faite indépendamment chez deux peuples. Le mot latin n'est en effet, comme je l'ai dit plus haut, qu'une adaptation du mot grec. et celui-ci a passé en latin avec les sens qu'il avait, seul, spontanément développés.

Il était tout naturel de rendre συκωτόν par ficatum : la désinence -atum, qui, originairement participiale, s'attachait depuis longtemps à des substantifs sans l'intermédiaire de verbes[2], était indiquée pour rendre la désinence grecque -ωτόν, et fic- remplaçait nécessairement συκ-. Toutefois le mot grec lui-même entra aussi dans le latin vulgaire, en se bornant à latiniser sa terminaison, à la fois avec son sens culinaire et avec son sens général de « foie ». C'est ce que montre un curieux passage du poème facétieux d'un certain Vespa (IV^e^-V^e^ siècle), le *Judicium coci et pistoris*, où j'ai déjà relevé un exemple de ficatum[3]. Le cuisinier se vante d'être en état de servir aux héros mythologiques ce qu'ils aimaient le mieux ou ce dont ils ont été privés :

> Partes quisque suas tollit, qui cenat apud me.

Voici les premiers exemples qu'il en donne[4] :

> Ungellam Oedipodi[5], sycotum pono Prometheo[6],
> Pentheo pono caput, ficatum do Tityoni.

---

1. Saumaise dit cependant avec raison, en ce qui concerne l'évolution du sens : « Inde Recentiores συκωτόν quolibet jecur appellarunt, et eos imitati Latini, *ficatum*. »

2. Sans parler des nombreux adjectifs tirés directement de substantifs (voy. Cooper, *Word Formation in the Roman Sermo plebeius*, § 34), je citerai les substantifs comme *bucellatum*, *anisatum*, *saponatum* (*ib.*).

3. Ci-dessus, p. 88 [544].

4. Riese, *Anthol. lat.*, I, p. 143 ; Behrens, *Poet. lat. min.*, IV, 329.

5. Les deux mss. ont *Ydippi* ou *Hydippi*. Heinsius (suivi par Behrens) a restitué *Oedipodae* ; mais il me semble que l'*i* de *Ydippi* appelle plutôt *Oedipodi*, forme du datif attestée en grec.

6. Les mss. portent *Promethei*, que les éditeurs ont respecté, et qui peut,

Ainsi les deux mots ficatum et sycotum étaient employés concurremment. Peut-être avaient-ils en cuisine un sens un peu différent ; peut-être aussi étaient-ils complètement synonymes. Ce qui nous intéresse, c'est que le mot grec sycotum vivait en latin en même temps que le mot ficatum qu'il avait suscité. Il s'agit de savoir quelle forme il avait dû prendre dans la prononciation courante.

On sait que les mots grecs empruntés par le latin offraient à l'assimilation des difficultés causées par la différence des lois de l'accentuation dans les deux langues. Sans parler ici des autres problèmes de cet ordre [1], je me borne à celui que présentait le mot qui nous occupe. Le latin ne pouvait pas admettre de mots accentués sur la dernière. Dans les disyllabes il a simplement fait passer l'accent à la première syllabe [2]. Mais la question était plus compliquée pour les polysyllabes. Quand l'oxyton grec avait la pénultième brève, rien de plus simple : l'accent se transportait sur l'antépénultième [3], car pour l'oreille latine un oxyton à pénultième brève était très semblable à un properoxyton [4]. Mais le cas était plus difficile si, comme dans notre mot, la pénultième du mot grec était longue. Dans la langue classique on sacrifiait l'accent à la quantité et on disait sȳcótum ; mais dans la langue populaire on devait abréger la pénultième pour pouvoir porter l'accent sur la première : on disait sýcŏtum. Nous avons un exemple tout pareil dans le mot γωρῡτός ou κωρῡτός : les poètes classiques disent cōrȳtus, mais la prononciation populaire nous est attestée par le córў-

---

comme me le fait remarquer M. L. Havet, être un datif : cependant je croirais volontiers que, la faute *Ydippi* ayant fait croire au copiste que le premier nom était au génitif, il a changé dans le second, *Prometheo*, le datif en génitif. Un dat. *Promethei* est rendu peu probable par le dat. *Penthео* du vers suivant. Il est vrai que L. Havet est porté à croire que le second vers est d'un interpolateur.

1. Voy. Meyer-Lübke, I, § 17.

2. Par ex. ὀσμή (it. *usma*, roum. *urmă*, esp. *husma*), et déjà en lat. *spásmus*, *tállus*, *schóla*, etc. de σπασμός, θαλλός, σχολή, etc.

3. Ainsi παραβολή > *parábola*, κορυλός > *córylus*, etc.

4. Cf. G. Paris, *Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t. II (1865), p. 584, 587.

tus de Sidoine Apollinaire, lequel a abouti au port. *corde cordre coldre*, à l'esp. *gorde gordre goldre*[1]. On peut admettre avec toute vraisemblance que dans cette même prononciation συκωτόν était devenu sýcŏtum.

Ainsi il existait en latin côte à côte, avec le même sens de « foie » en général, un mot grec, sýcotum et une imitation latine de ce mot, ficātum. Je crois que le premier, qui avait donné naissance au second, a continué d'agir sur lui dans l'usage vulgaire et se l'est assimilé de plus en plus. Il faut remarquer que celui-ci lui ressemblait déjà par le c et le t qui dans l'un et dans l'autre commençaient la deuxième et la troisième syllabe ; les différences portaient, sans parler de la désinence, sur la consonne initiale, sur les voyelles des deux premières syllabes et sur l'accentuation, qui, dans la prononciation vulgaire, s'était reportée de la dernière sur la première du mot grec. L'assimilation ne s'est pas, que nous sachions, exercée sur la consonne initiale de ficatum[2] ; mais elle a tenté les trois autres points où le mot latin différait du mot grec.

1° Il a existé une forme ficotum[3]. Elle se trouve dans des

---

1. Voy. sur ce mot Mme M. de Vasconcellos dans le *Jahrbuch für rom. Lit.*, t. XIII, p. 213 ss. M. Meyer-Lübke dit que « *goldre* de κοσῦτός (l. κορῦτός) est surprenant » ; mais la forme córўtus de Sidoine montre la transition. C'est au fond la même chose qui s'est passée pour les proparoxytons grecs à pénultième longue, comme ἔρημος, εἴδωλον, βούτῡρον, etc., qui chez les classiques sont *erēmus*, *idōlum*, *butȳrum*, etc., mais qui dans la prononciation populaire étaient *ērĕmus*, *idŏlum*, *bútўrum*, etc. La surprise de M. Meyer-Lübke vient sans doute de ce que dans les autres mots oxytons qu'il cite, σπασμός, θαλλός, ταπεινός, il constate que l'accent se reporte simplement en latin sur la pénultième ; mais pour les deux premiers, qui n'ont que deux syllabes, il ne pouvait en être autrement. Quant à ταπεινός, il est très douteux qu'il faille le reconnaître dans l'it. *tapino*, anc. fr. *tapin*, qu'on ne peut guère séparer du verbe *tapir*. Je ne trouve pas d'autres exemples de mots grecs oxytons à pénultième longue qui aient passé en latin et de là en roman.

2. Je ne serais pas surpris de rencontrer quelque part une forme sicatum.

3. On ne peut savoir s'il s'agit de ficōtum ou de ficŏtum ; la seconde hypothèse est cependant plus probable, cette forme essentiellement populaire devant avoir subi l'influence du populaire sýcŏtum plutôt que du classique sycōtum.

mss. du prétendu Plinius Valerianus [1] et dans les *Acta s. Theodoriti*, texte de la fin du IVe siècle [2]. Cette forme prouve d'une façon irrécusable l'influence exercée sur ficātum par son générateur grec.

2° Le changement de l'i en ē est une autre manifestation de cette influence. L'ῠ grec, sans parler de sa représentation savante par y, ni de sa représentation archaïque par u (o), est souvent remplacé, dans les inscriptions ou les très anciens manuscrits (auxquels il faut joindre parfois le témoignage des grammairiens), par i, e, oe [3]. L'i doit être considéré comme un ī [4], ce qui dans le roman (sauf le sarde du centre et du sud) équi-

---

1. Elle est donnée par Forcellini-De Vit, qui, après avoir cité la forme figatum, qui est celle des deux seules éditions que j'aie pu consulter (Rome, 1509, et Bâle, 1528), ajoute : « Alii autem legunt *ficotum*. » Cette partie de Plinius Valerianus n'a pas été reproduite dans l'édition de V. Rose.

2. C'est la leçon que porte à deux reprises le manuscrit suivi par Mabillon (voy. Du Cange) : celui qu'a suivi Ruinart avait fecatum ; un autre donne figatum. Les nouveaux Bollandistes ont imprimé ficatum d'après le ms. qu'ils jugent le meilleur (*Oct.*, t. X, p. 44, col. 2 : ils donnent comme variante de Mabillon, par une faute d'impression, ficolum au lieu de ficotum). Si ficotum ne se trouvait qu'à un seul endroit, on pourrait y voir un simple lapsus de copiste : mais l'existence réelle de cette forme est attestée par le fait qu'elle figurait deux fois dans le ms. de Mabillon et qu'elle se retrouve dans le ms. de Plinius Valerianus cité par Forcellini-De Vit.

3. Voyez Schuchardt, II, 253-272, 278-287.

4. Quant à la représentation réelle de ῠ par ī en latin et en roman, elle me paraît fort douteuse. Les deux seuls mots vraiment populaires où *i* roman réponde à ῠ sont *cima* et *girare*, et il semble qu'il y ait eu ici influence de la palatale précédente (phénomène qui, il est vrai, est généralement restreint au français). Sur la transformation de κυ grec en *qui* latin voy. la note de M. Förster au v. 3823 de *Cligès*. Le fr. *timbene timbre* ne remonte pas au lat. tympanum, mais (comme le montre le changement de p en *b*) a été emprunté au moyen grec τύμπανον (prononcé *timbanon*) : le lat. tympánum a donné l'anc. prov. *tempe* (Thomas, *Essais de philol.*, p. 216), l'arétin *témpano* (Salvioni, *Nuove postille italiane al vocab. latino-romanzo*) ; un dérivé tympanium survit dans le sarde *timpanzos* (en sarde *i* = ī), dans le lecc. *tampaña* et (avec *o* = ῠ) dans le napol. *tompagno* (Salvioni, *Postille italiane al vocab. latino-romanzo*). Quant à *martir* et autres pareils, ce sont des mots pris au latin du moyen âge, où l'y grec se prononçait *i*. L'it. *dimido* remonte aussi à des formes médiévales.

vaut à ē[1]. L'e, qui apparaît assez anciennement, peut être ou la transformation déjà romane de cet ĭ ou la réduction de l'oe (je ne veux pas entrer ici dans la discussion de la valeur qu'il convient d'attribuer à cet oe, auquel répond en grec la confusion gratique de οι et de υ, attestée dès le IIe siècle avant notre ère) : ainsi l'e de secophanta, qu'on rencontre[2], peut répondre à un plus ancien sĭcophanta ou soecophanta. Le classique sȳcótum est ainsi devenu secótum, en passant soit par sĭcótum soit par soecótum, et a donné naissance en latin à une forme fēcātum[3], qui paraît survivre dans le *fecuat* vegliote. D'autre part, le sȳcŏtum vulgaire est devenu sécŏtum, en passant soit par sĭcŏtum soit par sóecŏtum, et c'est à mon avis cette prononciation sécŏtum qui a changé fĭcătum, devenu déjà proparoxyton (voy. ci-dessous, 3°), en fēcătum.

3° L'accentuation vulgaire sýcŏtum a été transportée au mot latin : de là le fĭcătum que nous avons observé en Italie, en Espagne et en Gaule, et le fēcătum italien et gallo-roman.

De fĭcătum ou de fēcătum proviennent sans difficulté toutes les formes romanes qui ne représentent pas fĭcātum resté intact (comme le font le roumain, le frioulan, le ladin, le vénitien, le sicilien et en partie le sarde), ou fēcātum qui n'est altéré par l'influence du mot grec que dans la voyelle de sa première syllabe (comme le fait le vegliote).

Nous avons donc dans l'histoire de notre mot, si je l'ai bien comprise, un cas très intéressant de croisement lexicologique. Le mot ficatum, créé en latin pour représenter le grec συκωτόν, a été, à plusieurs reprises et de plusieurs façons, dévié de son évolution naturelle par ce mot même, qui, nonobstant la création de ficatum, avait été introduit dans l'usage latin et s'y

---

1. A *cecero* (fr. *cisne*), *gesso*, que cite M. Meyer-Lübke (I, § 17), avec les mots it. plus modernes *ghezzo* et *gheppio*, on peut ajouter par exemple it. *trépano* (Diez), fr. *preveire*, *freis* < phrygium dans *orfreis*, pr. *nerto* < myrta, etc.

2. Voy. Blass, *Ueber die Aussprache des Griechischen*, 2te Aufl., §§ 12 et 18, et cf. Schuchardt, *l. c.*

3. Schuchardt, II, p. 271 (dans l'*Ambrosianus* de Plaute).

était modifié de son côté pour cadrer avec les lois de l'accentuation latine. Le mot latin a été, pour ainsi dire, affolé d'une manière continue par le voisinage du mot grec, comme l'aiguille d'une boussole est affolée par le voisinage d'un aimant. C'est un exemple de plus de ces curieuses « contaminations » d'un mot d'une langue par un mot d'une autre sur lesquelles l'illustre maître en l'honneur de qui ces pages sont imprimées a jeté à maintes reprises une lumière parfois si inattendue. Je ne serai sûr d'avoir travaillé dans la bonne voie et d'avoir atteint le but de ma recherche que s'il trouve le résultat auquel je suis arrivé digne de son approbation [1].

[*Miscellanea linguistica in onore di Graziadio Ascoli*, Turin, 1901, pp. 41-63.]

[En rendant compte des mémoires qui composent la *Miscellanea Ascoli* Gaston Paris présenta sur son propre travail les observations qui suivent.]

G. Paris, ficatum *en roman*. J'essaie dans ce mémoire de montrer que toutes les altérations qu'a subies le mot fīcātum s'expliquent par l'influence perturbatrice du grec συκωτόν, dont il n'est qu'une adaptation (L. Havet, dont j'ai rapporté l'opi-

1. Mon ami Louis Havet, qui a bien voulu lire ces pages en épreuve, est porté à tirer une autre conclusion des faits qui y sont consignés. D'après lui, le grec sycōtum, devenu sýcŏtum en latin vulgaire, a été, par une sorte d'étymologie populaire [cfr. *choucroûte* de *sourcroute soucroute*], changé en fícŏtum (forme que les copistes postérieurs ont sans doute souvent remplacée par ficatum). Ce fícŏtum, qui présentait une terminaison inusitée, a été accommodé d'une part en fícătum, de l'autre en fícĭtum, d'où fítĭcum, fícidum, etc. Fīcātum est postérieur, et résulte d'une influence, plus ou moins « savante », des substantifs en -ātum. Les formes avec ē pourraient être dues à un vague rapprochement avec faex, à cause de la couleur « lie de vin » du foie [je crois suffisante l'explication que j'ai donnée, par la prononciation de l'υ grec comme ĭ ou œ]. Ce n'est donc pas fīcātum qui aurait été « affolé » par sýcŏtum ; c'est sýcŏtum qui, sous des actions analogiques successives, aurait été diversement transformé et aurait abouti à ficātum en dernier lieu seulement. Cette hypothèse est peut-être préférable à la mienne : je laisse les lecteurs compétents en décider. En tout cas, elle établit, comme la mienne, une série de « contaminations » pour expliquer les formes diverses du mot.

nion dans une note, pense même que le mot roman est essentiellement συκωτόν, altéré plus ou moins par étymologie populaire, en sorte que fīcātum, au lieu d'être la forme la plus ancienne, serait la plus récente [1]). Je profite de l'occasion pour signaler ici les remarques que m'ont envoyées quelques philologues. P. 43[537 de la présente réimpression], à propos de fécatum, M. Menéndez Pidal me rappelle que *fégado* est la forme générale en Asturie et en Galice (donc, p. 52[551] aj. « asturo-galicien » entre « italien » et « et gallo-roman »). — P. 54, n. 9[533, n. 7] à propos du roumain *hipota*, M. L. Sainéan m'écrit : « En daco-roumain ce mot est absolument inconnu ; l'erreur initiale revient à Cihac, qui l'a inséré dans son Dictionnaire sans contrôle et peut-être par confusion avec le mot valaque *pipota*, « estomac de volaille ». Si le mot existe en macédo-roumain, — ce que je ne puis vérifier présentement, — ce ne peut être qu'un emprunt récent au néo-grec. » Cette constatation enlève à M. Gröber (voy. p. 55, n. 16[535, n. 2]) l'argument qu'il tirait de *hipota* pour voir dans *ficat* un « Buchwort ». — P. 56, n. 28[536, n. 9], M. Gilliéron me communique la carte qu'il a précisément dressée pour le mot « foie » en gallo-roman, où on voit que *fi* est encore usité dans certaines localités du Pas-de-Calais, du Nord et de la Belgique, mais presque partout il est « vieilli » et remplacé par le *fwa* français (cette carte permettrait sur plus d'un autre point de préciser l'histoire du mot en Gaule) [2].

[*Romania*, XXX (1901), pp. 568-569.]

---

1. M. Meyer-Lübke était arrivé de son côté, quand mon article était déjà imprimé, à une solution du problème très semblable à celle de M. Havet, qu'il ne connaissait pas plus que la mienne (voy. *Die Betonung im Gallischen*, p. 49 ; *Einführung in das Stud. der rom. Sprachwiss.*, p. 140).

2. Dans le nº de mars-avril de la *Revue des langues romanes* (t. XLIV, p. 186-188). M. M. Grammont rendant compte de mon article, propose une explication qui passe entre la mienne et celle de M. L. Havet ; *fīcātum*, traduction ou calque de συκωτόν, serait à séparer des autres formes ; celles-ci représenteraient συκωτόν devenu * *sécotum*, puis sous l'influence de fīcum, d'une part *fécotum*, d'où *fécatum*, *fécitum*, d'autre part *ficotum*, d'où *ficatum ficitum*, etc. Il est bien difficile de croire que *ficātum* soit complètement indépendant des autres formes ; en outre, M. Gr. est obligé de laisser de côté *fecātum* : il s'en tire en disant que cette forme est peu sûre, et que, pour sa

FIGER.

« Dans le latin du moyen âge, *figĕre* était devenu *figēre*, et avait pris le sens de finir, se terminer. C'est cette conjugaison qui a donné *figie* dans *sangofigie*. Il est donc vraisemblable que *figer* est ce *figēre*, avec une acceptation nouvelle. » Cette étymologie de Littré paraît avoir été écrite par l'illustre savant, si j'ose le dire, dans un moment de distraction. La première phrase est composée de deux assertions sans aucune preuve; la seconde est fort obscure et porte *sangofigie* au lieu qu'à l'*historique* on lit *sangofegie*; la troisième ne se rattache nullement aux deux premières : comment, du sens de « finir, se terminer », arrive-t-on à celui de « figer » ? Au reste, je ne vois nulle part ni que figēre soit devenu figēre, ni que figere ait signifié « finir, se terminer ». Figēre a fait en afr. *fire* dans *claufire* (= clavo figere). Figēre ne pourrait, pas plus que figēre, donner *figer*, d'abord parce que les verbes de la 2e ou 3e conjugaison, en anc. fr., ne passent pas à la première, ensuite parce qu'un *g* latin devant *e*, *i* ne persiste pas en fr., mais devient *jod* ou se fond dans la voyelle suivante : pagesis *païs*, regina *reïne*, etc. — MM. Brachet et Scheler disent simplement : « *Figer*, du lat. *figere*, fixer. »

La forme la plus usitée en afr. est non pas *figer* ou *figier*, mais *fegier* : *Quant il l'a par trestout curé, Le sanc fegié d'entour osté* (*Tyolet*, v. 572); G. Guiart, cité dans Sainte-Palaye; plus tard *fegé* (*Perceforest*, cité dans Sainte-Palaye). Cependant la forme avec *i* paraît assez ancienne; voy. Littré, Sainte-Palaye au mot *figé*. *Fegier* a le sens de « cailler » et se dit surtout du sang; dans le passage emprunté par Littré à Du Cange (au mot

---

part. il n'y croit pas : mais, outre les exemples allégués dans mon mémoire, voy. ci-dessus la remarque de M. Menéndez Pidal.

[Cf. aussi *Romania*, XXXI, 155, à propos d'un article de M. H. Schuchardt sur *ficātum* (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXV, 615) :

« Acceptant la filière τυλωτόν > *ficōtum* > *ficātum* > *ficātum* indiquée par L. Havet, M. Sch. se demande comment de *ficōtum* on a passé à *ficātum*, et il propose d'attribuer ce changement à l'influence de *hēpāte*, qui a existé en latin. C'est une suggestion qui mérite assurément d'être prise en considération. »]

sanguifluus) : *Elle s'estoit delivrée et avoit eu un monstre* de sangofegie *ou char rouge*, il faut sans doute lire *de sang fegié*.

L'étymologie de *fegier* est bizarre, et cependant certaine. Le sang coagulé a paru ressembler au foie par sa couleur et sa consistance, et on a dit, sans doute déjà en latin vulgaire, du sang qui se caillait, que « se ficatabat ». J'ai expliqué ailleurs (*Rom.* VI, 132) [ci-dessus, p. 273 [1]] les diverses transformations de *fīcātu* en *ficâto*, *ficato*, *ficido*, *fidico* ou *fédico* ; c'est à *fédico*, *fédiio*, *fédio*, que se rattache *fediare*, *fegier* (*figier* peut remonter à *fidico*). Le mot n'existe à ma connaissance dans aucune langue romane autre que le mot français ; je ne vois à relever que le sicilien *ficatatu* (Traina), qui signifie « spongieux », et qui semble être le participe de l'ancien verbe *ficatare*. On peut comparer, pour le fond, le nom de *foie* donné autrefois en chimie (*foie de soufre*, *d'antimoine*, etc.) à des substances « dont la couleur ressemble à celle du foie (Littré) ». Mais le rapprochement décisif est fourni par l'allemand du moyen âge. On y trouve en effet, à côté du mot *leber*, « foie », le verbe *liberen*, qui signifie « cailler », et qui s'emploie, comme *fegier*, particulièrement en parlant du sang : *daz geliberet bluot* ; voy. le dictionnaire de Lexer et les passages auxquels il renvoie[2]. — Un autre synonyme de *cailler*, en anc. fr., était *beter*, d'où le nom de la *mer betée*, qui se dit en latin mare coagulatum et en anc. all. *lebermer* ; on ne trouve pas en fr. *mer fegiée*.

[*Romania*, VIII (1879, pp. 434-435.]

GENS, GIENS.

M. Diez a signalé, le premier [3], l'existence en ancien français d'un mot correspondant au provençal, *gens*, *ges*, et destiné également à renforcer la négation. Du même coup, M. Diez a si bien épuisé les textes français pour y trouver des exemples de

---

1. [Cf. encore ci-dessus, pp. 532 sqq.]

[*2. Cf. Hofmann, *Sitzungsberichte* [*Philos.-philol. Cl. d. k. Akad. d. Wiss. zu München*], 1882, p. 237 [et *Romania*, XI, 624.]

3. *Altromanische Sprachdenkmale* (Bonn, 1846), p. 53.

ce mot, qu'après lui on ne peut rien ajouter. Voici donc les passages qu'il avait rassemblés dès 1846; je ne donne en plus qu'un exemple tiré des *Quatre livres des Rois*, auxquels il en avait déjà emprunté deux :

Larges almosnes, que *gens* ne l'en remest
Dunet as povres u que les pout trover.
(*Alexis*, str. 19.)

Ne s'en corucet *giens* cil saintismes hom [1].
(*Alexis*, str. 54.)

Il ne vait *gens* cumme terrestre [2],
Prof vait bruiant comme tempeste.
(*Gormond et Isembart*, v. 224.)

Par Deu, ço dist l'escolte, cist gab valt trois des altres :
Vers mon seignor lo rei n'i ad *gens* de hontage [3].
(*Charlemagne à Constantinople*, v. 617.)

N'est *giens* a dire de tuz les biens dunt il parlad a sun serf Moysen.
(*Rois*, III, 8.)

Puis avint que la riviere sechad, car *giens* de pluie ne vint en tere.
(*Rois*, III, 17.)

Mis sires ne volt *giens* prendre de Naaman.
(*Rois*, IV, 5.)

Mut l'aveit escrié et ne l' dist *gens* en bas [4].
(*Vie de S. Thomas*, v. 1878.)

Il n'était pas inutile de présenter de nouveau rassemblés les exemples de ce mot, puisqu'il a plus d'une fois embarrassé les éditeurs et sans doute les lecteurs. Ajoutons que plusieurs

---

1. Le premier éditeur de ce poème lisait *gieus*; la correction est de M. Diez.

2. M. de Reiffenberg, qui a édité ce précieux fragment dans l'introduction au tome II de la *Chronique de Philippe Mousket*, interprète le premier vers cité par : *Il ne va pas comme un peuple terrestre.*

3. Au mot *gens*, rapporté dans le glossaire qui termine son édition de ce poème, M. Fr. Michel s'est contenté de mettre un point d'interrogation.

4. M. Hippeau, d'après l'édition duquel je cite, a imprimé *geus* pour *gens*; mais la bonne leçon se trouve, d'après Diez, dans l'édition d'Immanuel Bekker, p. 29.

années après la publication de l'opuscule de M. Diez, M. Schweighœuser, auteur d'un bon travail sur *la Négation dans les langues d'oc et d'oïl*, ne mentionne *ges* que pour la première.

On voit par les exemples cités que *gens*, *giens* est un mot propre à la plus ancienne période de la langue française. Le texte le plus moderne où il se rencontre est la *Vie de saint Thomas*, que Garnier de Pont-Sainte-Maxence écrivit en 1176. On peut le regarder comme un archaïsme employé par ce poète, qui se vantait de sa connaissance approfondie du français. En effet, nous ne trouvons le mot dans aucun des auteurs contemporains, et il est à remarquer que le premier renouvellement du *saint Alexis*, renouvellement fort ancien lui-même, a supprimé *gens* ou *giens* dans les deux seuls passages où nous l'offre le ms. d'Hildesheim, et l'a remplacé soit par un équivalent, soit par une syllabe quelconque ajoutée au vers [1].

En provençal, au contraire, le mot a persisté. Le poème de *Boëce*, qui remonte au X^e^ ou XI^e^ siècle, nous offre seul la forme *gens*, et déjà, concurremment, la forme plus moderne *ges* [2]. Ainsi modifiée, cette particule s'est maintenue pendant tout le moyen âge et est encore d'un emploi habituel dans les dialectes actuels du Midi, où cependant elle s'est d'habitude altérée, suivant les lieux, en *gis* ou *gin*. — Le catalan a maintenu la forme *gens*, qu'il possède encore, mais qu'il écrit quelquefois *gentz*, et même *gintz*.

M. Diez a proposé deux étymologies pour ce mot. Dans la première édition de sa *Grammaire* (t. II, p. 400), il le faisait venir de gentium. Les Romains ajoutaient en effet ce mot à des adverbes négatifs, sans qu'il eût par lui-même un sens bien distinct : Nusquam gentium, et même minime gentium. M. Diez supposait très ingénieusement que de là on avait dit simplement non gentium qui correspond au *ne... gens* du

---

1. Voir, pour le rapport des différents mss., l'édition de la *Vie de saint Alexis* que je vais donner à la librairie Franck. — Le renouvellement est conservé dans deux mss. ; à la str. 19, au lieu de *gens*, l'un des mss. a *rien*, l'autre *nient* ; à la str. 54, tous deux suppriment *giens* et remplacent *cil* par *icil*.

2. V. 48. Ni *gens* de lui no volg tener s'onor.
V. 131. Ella s fen sorda, *gens* a lui non atend.
V. 210. D'aur no son *ges*, mas nuallor no so.

provençal ou de l'ancien français. Au lieu cité des *Altromanische Sprachdenkmale* un scrupule lui est venu : « Contre l'étymologie *gentium*, on peut alléguer, dit-il, que dans des phrases comme : *ubi illum quæram gentium ?* il serait impossible d'employer *gens*. — On pourrait penser aussi à *genus*. » — En 1853, dans la première édition du *Dictionnaire étymologique* (p. 642), l'illustre savant, après avoir dit que « l'origine de *gens* n'est pas tout à faire sûre », expose les raisons qui le font pencher pour gentium ; mais il ajoute : « Il faudrait encore prendre en considération *genus* : *non genus*, pas la manière, pas l'ombre d'une chose. » — Dans la deuxième édition de la *Grammaire* (t. III, p. 413), *gens* est présenté comme un mot « dont l'origine n'est pas encore bien établie[1] ». — Enfin, la deuxième édition du *Dictionnaire* (t. II, p. 308) reproduit l'article de la première, en ajoutant seulement un mot pour réfuter Schlegel, qui rapprochait *gens* de l'allem. *ganz* : « Ce rapprochement n'a pour lui ni le sens ni la forme[2]. »

Je crois que la seconde étymologie qu'a proposée M. Diez, celle de genus, est, pour la forme et pour le sens, préférable à la première. Pour la forme d'abord la diphthongaison de l'*e* dans *giens* nous oblige à admettre dans le mot latin d'où dérive le nôtre un *e* bref et accentué : l'*e* en position, comme celui de gentium, ne devient pas *ie*[3], et la preuve c'est que *gent*, *gens* de gentem, gentes, n'offre pas de formes diphthonguées[4] ; *é* en position persiste toujours en français. — La comparaison du français *gens* et du provençal *ges* nous fournit un autre indice. En effet l'*n* devant l'*s* tombe toujours en français dans les mots où l'*n*, en latin, précédait immédiatement l'*s* (mensis, tensa, trans, etc.)[5] ; dans les mots où l'*n* et l'*s* ne sont entrés en contact

1. Je ne sais pourquoi, à cet endroit et au tom. II, p. 448, M. Diez présente *ges* comme « spécialement provençal ».

2. M. Burguy (*Grammaire*, t. II, p. 324) reproduit à peu près les paroles de M. Diez, en inclinant plus pour genus que pour gentium.

3. Sauf dans certains dialectes, dont aucun des monuments mis à contribution plus haut n'offre de traces.

4. Non plus que les substantifs terminés en -entia.

5. La seule exception, si je ne me trompe, est *penser* ; mais malgré sa haute antiquité, ce mot est déjà un mot savant ; la forme populaire est *peser*. [Cf. *Romania*, XXV, 625 : « A mon avis, *penser* n'est pas un « mot

que par la chute d'une voyelle intermédiaire, l'*n* se maintient toujours en français (unus, sonus, sine-s, etc.). — En provençal, au contraire, la tendance qui avait fait tomber l'*n* dans le premier cas déjà en latin vulgaire et même en latin classique [1] s'est exercée plus longtemps, et a détruit l'*n* devant l'*s*, même dans le second cas (les mots cités y deviennent *us sos ses*). — Il suit de là que le mot que nous cherchons avait, en latin, un *e* bref accentué, et que l'*n* était séparé de l'*s* par une voyelle : il est difficile d'imaginer un autre mot que génus qui remplisse ces conditions [2].

Le sens convient également. Je ne reprends pas les objections qu'on peut faire à gentium, puisque ce mot est écarté par la forme. M. Diez a déjà admis les prétentions de genus en ce qui concerne le sens, mais je ne les établirais pas tout à fait sur la même base que lui. A mes yeux, genus n'a pas ici le sens précis d'un substantif : il joue absolument le même rôle que modo dans nullo modo, que *Weise* dans l'allemand *auf keine Weise* [3]. Nous savons qu'on l'employait au sens absolu à l'accu-

---

d'emprunt » tiré du latin pensare, lequel a donné régulièrement *peser* : on a refait à pendĕre à une époque où depuis longtemps l'*n* devant *s* avait complètement disparu, un fréquentatif pensare, avec *n* prononcée, qui se retrouve dans toutes les langues romanes à côté de pesare « peser », avec le sens exclusif de « penser ». On ne comprendrait pas un emprunt littéraire qui se serait fait indépendamment en Italie, en Gaule et en Espagne : d'ailleurs la langue littéraire n'emploie guère pensare dans ce sens. »]

1. Formosus pour formonsus, etc. Voyez Corssen et Schuchardt.

2. La forme *gin*, citée plus haut, semblerait contredire ce qui est affirmé ici pour le provençal ; mais elle appartient aux dialectes du Midi les plus rapprochés de la langue d'oïl (Forez, Velay). Il s'ensuit que la forme primitive *gens* a subi en provençal deux altérations différentes : d'un côté elle est devenue *ges* et *gis* : de l'autre **gen* et *gin*. On voit que pour le traitement de *ns* les deux groupes ont dû être séparés très tôt, puisqu'en dehors du poème de Boèce la littérature des troubadours ne connait pas d'exemple de *gens* ou *gins*. — Le provençal sert encore à démontrer que dans le mot latin d'où vient *gens* l'*e* était bref ; dans le *Donat provençal* (voyez ci-dessus [*Mém. de la Société de linguistique*, I, 156 sqq.] l'article de M. P. Meyer), l'*e* de *ges* est compté *estreit*, tandis que l'*e* qui vient d'un *e* latin en position est toujours *larg*.

3. Cette locution allemande se trouve textuellement en ancien français :

Par nule guise ne l'em puet hom blasmer (*Alexis*, str. 47).

Par nule guise unces ne l'aviserent (*Id.*, str. 48).

satif : Alia id genus, arma omne genus, etc. [1]. On a donc pu dire parfaitement nullum genus ou non genus dans le sens des locutions latine et allemande citées plus haut.

En résumé, il paraît certain que le fr. *gens*, *giens*, le pr. *gens*, *ges*, *gis*, *gin*, le cat. *gens*, *gentz*, *gintz*, viennent du latin génus.

[*Mémoires de la Société de linguistique*, I (1868), pp. 189-192.]

GUET-APENS.

Nicot dit dans son *Tresor*, cité par le *Dictionnaire général* : *Guet appensé*, ou *à pensé*, qu'on dit *guet appens* ou *à pens* par apocope. » Cette explication, empruntée d'ailleurs à Ét. Pasquier (*Rech. de la Fr.*, l. VIII, c. 32), a été acceptée par tout le monde : on la retrouve dans Ménage, dans Trévoux, dans Sainte-Palaye [2], dans Littré, et enfin dans le *Dictionnaire général*, qui dit : « GUET-APENS. Tiré de l'anc. franç. *guet-apensé*, plus souvent *aguet-apensé*, § 37 ; proprement, aguet prémédité. » Une telle « apocope » est cependant bien extraordinaire, et je me demande quels exemples semblables on trouvera au § 37 du *Traité de la formation de la langue* auquel nous renvoie l'article. Pour ma part, je ne puis l'admettre, et je crois que le mot s'explique autrement. L'ancien fr. possédait le mot *apens*, signifiant « réflexion, préméditation » ; *a apens*, comme *d'apens* (voy. Godefroy), voulait dire tout naturellement : « avec préméditation ». *A apens* s'est contracté en *apens*, comme *a aise* en *aise* [3],

---

1. Voyez Forcellini, s. v. Il dit même : *Aliquando pro* RE *ponitur* : mais les exemples ne paraissent pas concluants.

2. Sainte-Palaye semble toutefois avoir eu l'idée que *guet-apens*, écrit parfois *guet à pens*, pourrait être formé de *guet*, *à* et l'anc. mot (très rare) *pens*, « pensée ». Mais *pens* n'a pas le sens, nécessaire ici, de « réflexion, préméditation ».

3. J'ai déja exprimé cette idée (voy. A. Thomas, *Essais de phil. fr.*, p. 227), et je compte étudier ailleurs la question de plus près. [* Cf. *Rom.* XXXI, 127, *Sur Sone de Nansai* :... *Aaisier* se présenterait aussi sous la forme *aïsier aysier*, et l'éditeur imprime ainsi aux passages auxquels il renvoie : mais une telle forme est impossible : il faut partout [*a*]*aisier* : le premier et le second *a* se

a ente en *ente*[1] et sans doute plus d'une autre locution pareille[2]. Je crois même que le mot *guet-apens* contient deux exemples de cette agglutination. Une embûche se dit en a. fr. non pas *gait*, mais *agait*; on a d'abord dit « attaquer quelqu'un *a agait*[3] » puis *a agait* est devenu *agait*, qu'on a décomposé en *a gait*[4], et ainsi est né *gait apens*[5] pour *agait a apens*. On chercherait vainement, en dehors de cette locution, *gait* au sens d'*agait*.

[*Romania*, XXIX (1900), pp. 262-263.]

LABAUSTRE.

Au v. 1728 du roman de l'*Escoufle*, on lit dans le manuscrit, en rime avec *autres* :

Li pavemens fu de la biautes

P. Meyer corrige *d'alebastres*, M. Mussafia, dans ses précieuses remarques sur le texte de ce roman[6], dit à ce sujet :

---

sont fondus de manière à donner *aisier* (cf. *Rom.*, XXIX, 262), forme qui était étrangère au poète, mais familière au copiste (de m. 8343, 15635, il a écrit *aise* pour *a aise*).]

1. Le *ente* adj., donné par Godefroy et traduit « triste », n'est en réalité que la locution adverbiale *a ente*, et il en est de même de la forme *ente*, insérée par Godefroy au milieu des exemples de *a ente*. En somme, il n'existe en anc. français que la locution *a ente* (< ad impetum?) contractée en *ente* à partir du XIIIe siècle.

2. On peut trouver quelque chose qui ressemble à l'accident signalé ici dans la « Verschleifung » de deux *a* (prépositions) consécutifs étudiée par M. A. Tobler (*Verm. Beitr.*, I, 182) et aussi dans celle de *a* = habet devant un mot commençant par *a* (*ib.*, 187, n.).

3. *Et ainsi doit aprocher la beste a qui il veut tirer a aguet* (*Modus et Racio*, dans Sainte-Palaye et Godefroy).

4. De même qu'on a coupé *apens* en *à pens*, et même en *à pend*, *à pan* (on trouve ces graphies dans Ménage, Sainte-Palaye, Littré, Godefroy).

5. On a dit d'abord un meurtre fait *a agait a apens*, puis un meurtre fait *agait apens*, puis un *gait apens*. [*Cf. *a veuglettes* (God.).]

6. *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. Zweiter Beitrag* (Wien, 1897, in-8), p. 40.

« M. emendiert *d'alebastres*, mit einem unreinen Reim, *a(s)tres* : *autres*, wofür das Denkmal kein anderes Beispiel bietet. Ob Alabaster zu Fussboden verwendet wurde ? Ich vermuthe *de la Bautre* ; vgl. Guill. de Dole 5519 *desus le pavement de Bautre* und 3501 : Die, die ich liebe, ist mehr werth als die anderen, *autant com pierre de la Bautre Vaut mieus que li quarriaus de Rains*. Wir hätten dann den bloss für das Auge unreinen Reim *-re* : *-res*. »

M. Mussafia entend donc *Bautre* comme l'a entendu l'éditeur de *Guillaume de Dole*, qui traduit ainsi : « Bactres, capitale de la Bactriane. Voy. Brunetto Latini, *li Livres dou Tresor*, p. 158, où il faut lire *Bautre* au lieu de *Bautie*. Allusion aux carrelages orientaux, que nous n'avons pas rencontrée ailleurs. » On lit en effet à l'endroit cité de l'édition Chabaille du *Tresor* : *Après* [1] *est Bautie, un païs qui fiert en la terre de Inde. Outre les Bautriens est Paude*, etc. » La correction à faire est bien probablement *Bautrie* et non *Bautre* ; toutefois la forme *Bautre*, pour Bactria, se présente en effet dans des manuscrits du roman d'*Alexandre*, à côté de *Batre* et *Bastre* [2]. Mais le nom, aboli depuis longtemps, de ce pays lointain ne figure dans aucun texte comme celui d'une contrée encore existante, et il n'y a aucune vraisemblance à ce que des « carrelages orientaux » aient jamais été appelés *pierres de Bautre*. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il s'agisse de carrelages : dans deux des trois passages en question, il est simplement parlé de pavements ; dans le troisième, la *pierre de la bautre* est opposée au *quarrel* (c'est-à-dire à la pierre de taille) de Reims. Enfin il serait tout à fait insolite d'employer dans de telles conditions le nom d'un pays en le faisant précéder de l'article.

Je crois que la restitution de P. Meyer est préférable à celle d'A. Mussafia ; seulement elle a besoin d'être un peu amendée elle-même. D'abord, il faut *-baustres* et non *-bastres*, ce qui fait

---

1. Après *la terre de Termegire* ; dans Solin (XLVIII, 3), de qui ce passage est traduit, il est question, comme dans Pline et les auteurs grecs, de la *terra Margiana* ; *Termegire* est sorti de là par altération, avec répétition fautive de *terra*.

2. Voy. éd. Michelant, p. 295, 296, etc. Ce nom désigne à la fois dans le poème le royaume de Poru et sa capitale.

disparaître la rime imparfaite qui choquait ce dernier [1]. La forme alabaustrum pour alabastrum est attestée en bas-latin (voy. Du Cange) [2], et *alabaustre* se trouve en provençal (Raynouard). En français même, Godefroy (*Complément*) cite deux exemples d'*alabaustre* d'après des mss. du XIII[e] siècle. Il n'y a donc pas à hésiter à adopter dans l'*Escoufle* cette forme, altérée par le copiste. Ensuite il paraît bien que le mot *alabastre* ou *alabaustre* [3] a parfois, comme il est arrivé souvent aux mots étrangers et surtout aux mots grecs, perdu sa première syllabe, d'où *labastre*, qui se trouve dans le roman de *Troie* [4], ou *labaustre*, qu'il faut rétablir dans le vers de *l'Escoufle* :

Li pavemens fu de labaustres [5].

Je lis de même au v. 3501 de *Guillaume de Dole* : *pierre de labau*[*s*]*tre*. On sait [6] quelles ressemblances intimes existent entre le style et la langue de ces deux romans, que je suis porté, pour ma part, à croire du même auteur. Il est donc très naturel de trouver cette forme dans l'un et dans l'autre.

Mais dans *Guillaume de Dole* nous trouvons en outre (v. 5519) : *Desus le pavement de bau*[*s*]*tre*. On comprend que le mot *labaustre* ait été considéré comme composé de l'article et d'un mot fém. *baustre*, et il n'est pas surprenant que le même auteur ait employé

---

1. Elle ne le choquait certainement que pour la voyelle, car l'amuïssement de l'*s* devant une consonne est attesté pour l'*Escoufle* par plus d'une autre rime (p. ex. 448, 2840, 3716, 7196).

2. Elle a été citée par Schuchardt, *Vok.*, II, 320, qui rapproche quelques cas analogues (austrum, emplaustrum, etc.) ; je n'ai pas à m'expliquer ici sur le phénomène en lui-même.

3. C'est *alabastre* ou *alabaustre* qu'on trouve ordinairement en ancien français (voy. Godefroy) ; *alebastre*, d'où notre *albâtre*, n'apparaît que plus tard.

4. M. Joly a imprimé, et ceux qui l'ont suivi ont imprimé comme lui (voy. Godefroy) *chambre de l'aubastre* (*l'abastre*, *l'ambastre*) ; mais alabastrum ne peut avoir donné *aubastre* au XII[e] siècle, et l'article ne s'explique pas. Il faut lire : *chambre de labastre* (c'est ainsi qu'a imprimé le *Dict. général*). Au reste, Godefroy donne lui-même le dérivé *labastrie*, que Joly a imprimé *l'abastrie*.

5. Il faut le pluriel, car je ne crois pas, comme M. Mussafia, que le poète se permît de faire rimer un *e* atone nu avec un *e* suivi d'*s*, ni qu'à cette époque la différence entre *-e* et *-es* n'existât que « pour l'œil ».

6. Voyez les remarques de P. Meyer et de M. Mussafia (*Dritter Beitrag*)

labaustre et *baustre*; je préfère du moins l'admettre à croire que dans les deux premiers passages il faille lire *pierre de la baustre*, l'article en ce sens ne se comprenant pas.

Quant à l'emploi de l'albâtre pour les pavements, dont doute M. Mussafia, on pourrait, je crois, sans peine, en apporter des preuves. Notons seulement qu'on trouve dans des comptes (Godefroy) la mention de *grans pieces de pierres d'alebastre*, exactement comme dans *Guillaume de Dole* [1]. D'ailleurs il ne faut pas oublier que nous avons affaire à des romans, où on ne se gêne pas pour embellir quelque peu la réalité [2].

[*Romania*, XXIX (1900), pp. 426-429.]

A. FR. *LAÏS*.

I

Il Paris (*Rom.*, t. XXVII, page 317) spiegando ottimamente un passo di *Meraugis* finora franteso, dice che questo avverbio è probabilmente contrazione di *laius*, *la jus*. Ciò non finisce di persuadermi.....

...Al passo esaminato dal Paris: *Chascun est si camus naïs Qu'il s'entresemblent de laïs*, « tous deux sont si camus de nature qu'ils se ressemblent par là », si avvicini il seguente: 3361-3 Meraugis, travestito da donna, salta nella barca; i marinaj *S'aperçurent et si tremblerent De paor de lui, si semblerent Qu'il fussent pris, si erent il*. Così V, e il significato, ancorchè espresso in modo alquanto strano, è: « e omai si potevano

---

1. Sous l'impression de l'idée que le mot en question était un nom propre, j'avais songé à voir dans le v. 3501 de *Guill. de Dole* une allusion à l'ancien palais romain de Soissons, dont les ruines ont été désignées sous le nom de « château d'Albâtre », sans doute à cause de la richesse des marbres dont il était revêtu et dont on a trouvé de nombreux débris (voy. L. de Laprairie, *Notice sur le château d'Albâtre*, Laon, 1854). Ce palais était tout voisin de l'abbaye de Saint-Crespin *en Chaie*, mentionnée fort bizarrement dans l'*Escoufle*. Mais il est plus probable qu'il faut interpréter *pierre de labaustre* dans ce passage, comme dans les autres, simplement par « albâtre ».

2. La « chambre d'albâtre », dans le roman de *Troie*, est même entièrement construite de ce marbre précieux.

considerare come presi, soprafatti [1]. »W al solito muta in servigio alla chiarezza : *trembl. de paor, com cil qui pris erent* (fin qui benissimo ; ma poi goffamente :) *Et lors auxi com erent cil.* Ora T ha *trembl. de paor, de laiz semblerent Qu'il fussent pris ; ci erent* [2] *il.* Che *de laiz* possa senza più essere errore del copista invece di *de lui*, non v' ha dubbio alcuno ; ben altri e più grossolani egli ne commise ; se però si badi che il *de lui* di V è, se non affatto inutile, certo molto pedestre, ci sentiremo fortemente tentati di chiedere, se anche in questo luogo Raoul non abbia usato *de laiz* « par là » o fors' anche con valore temporale : « dès lors ». Che in ambedue i passi il verbo è *sembler*, sarà un caso fortuito ; ma chi sa che non ci fosse una locuzione *sembler* (*soi entresembler*) *de laïs*, con significato speciale ? È da desiderare che il Paris ci communichi la serie degli esempli ch' egli ha in pronto ; i varii significati, a cui si atteggia l'avverbio, ne risalteranno sempre più chiari.

Non pare inutile ricordare ancora il v. 2084 : *quant il voit Son escu qui la jus gisoit* ; così il Friedwagner secondo V ; T ha *aval*, W ha *laids*. Può essere errore per *la ius*, ma non è affatto esclusa la possibilità che si tratti di *laïs*, conservato nel testo di β e mutato in z.

Ad. Mussafia.

II

Avant d'examiner l'étymologie de *laïs*, je vais, pour répondre au désir de mon savant ami, communiquer tous les exemples que j'en ai jusqu'à présent recueillis. Il faut y ajouter non seulement celui que j'ai relevé au v. 2584 de *Meraugis* où *laïs* est attesté par la rime [3] : *Chascuns est si camus naïs Qu'il s'entresanblent de laïs*, mais bien probablement les deux autres du même poème qu'a su démêler M. Mussafia au v. 2084 : *quant il vit Son escu qui laïs gisoit*, et au v. 3362 : *si tremblerent De paor ; de laïs semblerent Qu'il fussent pris.* Je citerai les autres

1. La costruzione è come una contaminazione delle due : *il semblerent pris* e *il sembla qu'il fussent pris.*

2. T ha *eurent*, non da habuerunt, ma sbaglio per *erent.*

3. Dans son compte rendu de l'édition de M. Friedwagner (*Zeitschr. f. franz. Sprache*, XX, 108), M. Förster a proposé la même explication de *laïs* : « *Laïs* soll Subst. sein und Hässlichkeit bedeuten. Ich kenne nur das Ortsadverbium *laïs*, das hierher gehören könnte : *de laïs* ist zwar ziemlich

dans un ordre approximativement chronologique, mais avec d'autant moins de certitude qu'il est souvent difficile de dire si *laïs* appartient à l'auteur ou au copiste.

Le plus ancien que je connaisse est dans le roman de *Troie* de Benoit de Sainte-More, si on peut toutefois l'attribuer à l'auteur. Le v. 29218 est ainsi conçu dans l'éd. Joly : *Qui la se dort sur cel rivage*. Cette leçon est celle du ms. B. N. fr. 782 ; elle est également dans le ms. fr. 19159, dans le ms. fr. 821 et dans celui de Milan (sauf que plusieurs donnent *en* au lieu de *sur* ou *sor*). Mais M. Joly a abandonné ici le ms. qu'il suit ordinairement, fr. 2181, lequel porte : *Qui dort laïs sor cel rivage*. Cette leçon se retrouve dans les mss. fr. 783, 1610, et dans celui de Montpellier ; le ms. fr. 1450 a *la jus* au lieu de *laïs* [1]. Je ne puis discuter ici la classification des mss. de *Troie* ; mais M. L. Constans, auquel je dois la plupart des renseignements ci-dessus, me dit qu'il en résulterait que *laïs* (ou *la jus*) est la bonne leçon.

On ne peut non plus assurer que le mot ait existé dans le texte original de la *Vie de saint Grégoire* ; mais il se trouvait sans doute dans l'archétype de la famille A (le *couplet* où il figure manque dans B) [2]. La femme du pêcheur auquel Grégoire demande l'hospitalité dit à son mari, d'après le ms. de Tours (A [1]). *Quant il por Deu t'en fait reclaim. Lai le gesir sol cel*

---

nichtssagend, aber derlei Reimworte wimmeln bei unserm Dichter. Man muss es allgemeiner : « in dieser Sache, Hinsicht » fassen. Das Wort ist für den Westen belegt. » Je ne vois pas que *de laïs* soit si insignifiant : « Chacun d'eux est si camus de nature qu'ils se ressemblent *par là*. » Quant à l'existence de *laïs*, elle n'est pas, comme on va le voir, attestée seulement dans l'ouest.

1. M. Settegast, qui avait remarqué cette variante, dit dans son étude sur Benoit de Sainte-More (1876, p. 22) : « In letzterem Worte (*lais*) scheint sich die Form *lai* = *là*, die wir in der Chronik fanden, zu verstecken ; an dem fehlerhaften Anfügen des *s* mochte der Anlaut des folgenden *sor* verleitet haben. » Naturellement M. Settegast n'émettrait plus aujourd'hui cette conjecture.

2. On sait que les cinq manuscrits de *Grégoire* se partagent en deux rédactions, désignées par M. W. Miehle (*Zeitschr.*, X, 321) par les lettres A et B. Je reviendrai sur ce point dans l'édition que je compte donner prochainement de ce beau poème.

estraim De lez tes rez le laisse aval. Mais A [2] (Ars. 3516) a : *Enpres cel riu* (!) *la jus aval*. L'original de A [3] (ms. fr. 1545) devait avoir *laïs* pour *la jus*, mais le copiste du XV[e] siècle n'a pas compris et a écrit : *Emprès tes roiz lay aval*, donnant au vers une syllabe en moins [1].

La str. CLXXX du *Miserere* du Reclus de Molliens est ainsi conçue dans l'édition de M. Van Hamel : *Hom, entent briément de dolour. Quatre coses plaint cascun jour : Les pekiés dont est envaïs Et sen cotidiain labour Et del essil le lonc sejour Et le grief retour au païs Dont il fu envoiiés chaïs. Pour chou ke ensi fu traïs Ne se puet astenir de plour ; Dont li sourt, tant est esbaïs, Iaue caude dou cuer laïs A pestrir le pain sen segnour* [2]. On remarquera ici l'adverbe *chaïs*, correspondant à *laïs*, et évidemment formé de même [3]. L'une et l'autre forme sont attestées par la rime.

Il faut sans doute admettre aussi *laïs* — assuré pour *Meraugis de Portlesguez* — dans un autre ouvrage de Raoul de Houdan, le *Songe d'Enfer*. Aux vers 322-326, l'éd. Scheler, faite d'après deux mss. seulement, porte : *Cele nuit me mist a reson Larrecins, et m'enquist comment Li desciple de son couvent Le faisoient en cest*

---

1. Le morceau où ce passage figure a été l'objet d'une édition critique de M. Suchier (Bartsch et Horning, *La langue et la littérature française au moyen âge*, col. 85), mais il n'y est pas tenu compte de A[3].

2. P a seul changé le v. 11 : *Pour laver çou que tu feïs.*

3. Au v. 7 A F φ ont *chays*, L Z *chayns* (ou *chayus ?*), B *sa is*, X[1'] *says*, Ψ *ca ys*, Υ *cays*, D ε *chaitis caitis*, P *Dont fu Adam primiers chais*. L'éditeur remarque : « La confusion de *chais* ou *cais* avec *chaitis* (*caitis*) est assez naturelle. M. A. Mayer se trompe, croyons-nous, en y voyant le même mot. Le *t* de captivus n'a jamais pu disparaître. De même c'est à tort qu'il fait venir *laïs* de *laidir*. Voyez sur *chaïs* et *laïs* notre glossaire. » Au glossaire on lit : « **Chaïs** (ecce hac intus *ou* ecce hac jus). — **Laïs** (illac intus *ou* illac jus, *cf.* chaïs). » Jus est sans doute ici l'équivalent de jusum = deorsum, en sorte que M. Van Hamel hésitait entre les deux étymologies que j'ai proposées (voy. ci-dessous, p. 116, n. 2 [p. 568, n. 3, de cette réimpression]). [*Cf. *Rom.*, XXX, 429, sur la forme *saïs* dans une chanson à refrain publiée par M. Stengel (Noack, *Der Strophenausgang*... Marburg, 1899) : « C'est évidemment le corrélatif de *laïs*, que l'on n'a rencontré jusqu'à présent que chez le Reclus de Molliens (voy. *Rom.*, XXVIII, 112, et *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXIV, 564) : le sens exigé est bien « ici » et non « là ».»]

païs. Tantost li respondi et dis... Mais le ms. d'Ashburnham-Place, récemment publié par M. Friedwagner [1], a, au v. 326 : *Je qui* (l. *lui*) *respondi de laïs*, et la richesse de la rime rend cette leçon bien préférable. — On peut la rétablir aussi au v. 282, où Scheler donne : *Et iluec sur le pavement*, tandis que le ms. Ashburnham porte : *Laïs desus le pavement*.

Godefroy cite de *Renart*, d'après l'édition Méon-Chabaille, deux passages où figure notre mot : *Un tor et une vache ensemble Qui a avec lui son veel Laïs el chief de cest prael...* (5760), et : *je ne sui pas tels que j'ose En cele eve laïs salir* (Suppl., p. 253, var. des vers 22022-24344). Au premier passage, l'éd. Martin (XVI. 908) porte, d'après le ms. N, *La jus*, et l'éditeur n'indique aucune variante dans les sept autres mss. qui contiennent cette branche, il n'est pas douteux cependant que *Laïs* ne se trouve au moins dans un et probablement dans plusieurs. Le second passage n'est que dans le ms. H (voy. Martin, t. III, p. 475, var. de XIII, 901 ss.).

Dans le *Lai de la Pastore*, publié par Bartsch d'après un ms. unique [2], on lit aux v. 30-35 : *Vostre merci, Fuiés de ci, Biaus sire, alés laïs ; J'ai fet ami, Bien le vos di, Anchois de cest païs* [3].

Dans un passage de la *Charrette* en prose insérée dans le *Lancelot* et imprimée par Jonckbloet d'après le ms. B. N. fr. 339, on lit (p. 6) : *Lors se lance laïs aval enmi le champ*. Ce passage n'a pas de correspondant dans le poème de Chrétien.

Jonckbloet cite dans son introduction (p. XLIII) un autre passage de *Lancelot* où figure notre mot : *Donez moi congié que je convoi mon frere jusqu'a l'entree de cel boscheel qui laïs est*.

Godefroy cite encore un passage du *Livre d'Artur* (ou de la suite du *Merlin*) du ms. fr. 337 (f° 238 *a*) : *Si hauce l'un des piez par mautalent et en boute si durement le cheval qu'il le fait tomber laïs enmi le champ*, et il ajoute : « Cet emploi se rencontre

---

1. *Festschrift zum VIII. Neuphilologentage* (Wien, 1898), p. 231.

2. *Rom. u. Past.*, II, 79.

3. Bartsch remarque : « *laïs* verstehe ich nicht. » Rendant compte de son livre dans la *Revue critique* (1870, t. II, p. 63), je disais : « *laïs* pour *laiens* se trouve ailleurs. » Inutile de dire aujourd'hui que cette identification est inadmissible, et que Godefroy a tort de dire à l'art. LAIS : « Synonyme de *laiens*. »

plusieurs fois dans ce roman. » Je n'ai pas le loisir présentement de vérifier cette assertion [1].

Enfin, dans le *Tristan* en prose, le géant qui tue ceux qui ne devinent pas ses énigmes propose celle-ci, en vers, à Pelyas : *Une beste ot en cest pays Qui deus faons ot ; de lays Les peüst on apercevoir*. Pelyas, qui a deviné, lui répond : *Ta mere porta deux enfans si grans que l'on les peüst veoir de plus loing que nus autres* [2]. *Lays* veut certainement dire : « de là-bas, de là en bas », car la scène se passe sur un haut rocher. [* Add. Jeanroy, *Lais*, XXIV, 33.]

Ce sens de « là-bas, là en bas » est celui qui résulte clairement de presque tous les passages cités. Dans quelques-uns, il est vrai, *laïs* paraît signifier simplement « là », mais c'est un changement de sens postérieur, pareil à celui qu'a subi notre *là-bas*, qui signifie aujourd'hui le plus souvent simplement « là, là au loin [3] ». On remarquera que dans plusieurs passages *laïs* est joint à *aval*, qui en précise et en renforce le sens. *Çaïs* de même, dont on n'a que l'exemple du Reclus de Molliens [4], veut clairement dire « ici-bas ».

On remarquera aussi que dans les mss., quand la rime ne s'y oppose pas, *laïs* est remplacé par *la jus* (ou l'inverse) [5], et il est difficile de ne pas voir là deux formes du même mot. La forme contractée *laïs* paraît être de bonne heure tombée en désuétude, car elle a été très souvent méconnue par les scribes. Elle a cependant été usitée pendant un temps dans tout le domaine de la langue d'oïl.

---

1. Je possède cependant une copie de ce texte, que mon père avait fait faire et que je compte imprimer quelque jour ; mais cette copie ne marque pas les folios du manuscrit, en sorte qu'il faudrait vérifier sur celui-ci même, et le temps me manque.

2. Löseth, *Le roman de Tristan en prose*, p. 9 (d'après le ms. fr. 334).

3. Ce mot peut aujourd'hui perdre si complètement son sens primitif qu'on chante dans *Carmen* par exemple : *Là-bas, là-bas, dans la montagne, Là-bas, là-bas, tu me suivrais.*

4. Godefroy, au mot Lais, dit : « Cf. Chais au Supplément. » Mais, comme veut bien me le faire savoir M. A. Salmon, le seul passage cité au *Supplément* (encore inédit) est celui du *Miserere*.

5. Voy. les leçons de *Troie, Grégoire, Renart, Meraugis*.

Le sens de *laïs*, *çaïs*, et l'alternance de *laïs* avec *la jus* mettent, à mon avis, hors de doute l'identité de *laïs* et de *la jus* (de même *çaïs* = *ça jus*) et excluent l'interprétation proposée par M. Mussafia. Reste la difficulté phonétique qu'il signale, et que je ne crois pas insurmontable. Mais la discuter m'entraînerait trop loin. Je rappellerai seulement que la forme *aït* pour *aiut* nous présente sensiblement le même phénomène [1].

[*Romania*, XXVIII (1899), pp. 112-118 [2].]

UN ARTICLE DU *DICTIONNAIRE* DE M. GODEFROY

[*LECHE*].

Je ne connais pas de lecture plus agréable que celle du *Dictionnaire* de M. Godefroy ; on y apprend toujours, et on s'y amuse souvent. En l'ouvrant au hasard, comme je le fais quand j'ai quelques minutes de loisir, je tombe sur l'article *Leche* (t. IV, p. 749), que je signale au laborieux lexicographe pour que, dans son *Supplément*, il le corrige ou plutôt le supprime. Ce mot, qui s'écrivait aussi *leiche* et *lesche*, signifierait « appât, amorce, friandise ». Quatre exemples sont donnés à l'appui. 1° *Si comme li poissons s'amort A leche quant bone la sant* ; il est clair qu'il faut lire *A l'eche*. 2° *Biauté et grasse sont deux leches Qui font fuir* (l. *soffrir*) *maintes destreches As amans*. Si au lieu d'emprunter cette citation de Jean de Condé à Dinaux, M. G. avait consulté l'édition d'A. Scheler, il aurait vu qu'il y a *teches* et non *leches*. 4° *Regardez cy la villainie De ce gentil genin de lesche*, dit Ch. Fontaine ; mais Jenin de Lesche est un nom propre : c'est le nom d'un « badin » fort connu à Paris au commencement du XVI[e] siècle (voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, t. X, p. 369). — Reste le troisième exemple, emprunté au livre du chevalier de La Tour Landri ; l'édition de M. de Montaiglon

1. J'aurai occasion de revenir prochainement sur ce point.

2. [Cf. *Romania*, XXX (1901), 152, sur une note de M. Schultz-Gora mentionnant des « exemples de ce mot [*lais*] tirés de *Foucon de Candie*, qui confirment l'identification de *laïs* avec *la jus* ».]

porte bien *leiche* (p. 234), mais ce mot, d'un sens vague, est sans doute une faute que la comparaison des manuscrits ferait disparaître.

En somme, le mot *leche* au sens indiqué par M. Godefroy n'existe pas dans l'ancienne langue française.

[*Romania*, XV (1886), p. 613.]

LONGAIGNE.

Diez, suivi par MM. Gröber et Körting, a rattaché l'esp. *longaniza*, « espèce de saucisse ou d'andouille », au lat. longino, « gros boyau (rectum) » ou « boudin » ; M. Gröber y avait d'abord joint (outre le cat. *llangonissa*) le génois *lüganega* ; plus tard il a reconnu que ce mot et ses équivalents (piémontais, trentin, vénitien et même basque) représentent, comme l'avait parfaitement vu Diez, le lat. lūcanica (voy. Körting, nos 4885 et 4899). Je n'ai rien à objecter à ces étymologies, bien que les formes longano, longanon, admises par les lexicographes latins à côté de longao, longavo, longabo, m'inspirent quelques doutes. En tout cas, M. Gröber n'était pas autorisé à placer en tête de son article une forme, longana, qui ne se trouve nulle part. Mais c'est sur un autre point que porte cette note.

M. Gröber, en effet, ajoute à son article ce rapprochement, que n'avait nullement fait Diez : « v. fr. *longaigne*, *longain*, « excréments » ; ce que M. Körting perfectionne en écrivant : « v. fr. *longain* (et aussi *longaigne*), excréments ». Or : 1° le v. fr. *longain* n'existe pas ; 2° *longaigne* ne veut pas dire « excréments » ; 3° ce mot n'a rien à faire avec longao ou les formes qui s'y rattachent.

1° Je ne sais où M. Gröber a pris son *longain* ; je ne connais pour ma part que *longaing* dans un exemple cité par M. Godefroy, où il n'est qu'une mauvaise prononciation de *longaigne* mise plaisamment dans la bouche d'un Breton (il rime avec *Bretaing* pour *Bretaigne*) [1].

1. L'existence d'un adj. *longain*, « long, éloigné », admise par M. Godefroy,

2° Le sens de *longaigne* est parfaitement établi d'après les exemples rassemblés par M. Godefroy : il signifie « latrines » ; le sens de « ce qui remplit les latrines » ne lui est donné qu'une fois, dans un texte écrit en Syrie au XIII^e^ siècle ; le sens de « chose ou personne sale, méprisable », dérive, par une métaphore naturelle, du sens fondamental.

3° *Longaigne* est proprement un terme d'architecture monastique : il se trouve, sous la forme *longanea* ou *longania*, dans des textes du IX^e^ et du X^e^ siècle cités par Du Cange ; ce mot, visiblement dérivé de longum, est, comme l'a observé Du Cange, la traduction du grec Μάκρων, nom d'un célèbre portique à Constantinople [1], et ajoute une preuve à celles qu'on a en grand nombre de l'influence de l'architecture byzantine sur l'architecture de la renaissance carolingienne. Le mot a passé de la langue des clercs dans celle du peuple et ne remonte pas plus haut que le IX^e^ siècle, comme le prouve l'absence de toute forme avec adoucissement du *g*. Quant au changement de sens, il s'explique très bien : les latrines, dans les couvents peuplés, occupaient de véritables galeries, placées en dehors de la maison, et souvent sur l'eau, comme on le voit dans une des versions du *Secretain moine* : les « pertuis » étaient rangés en file, de façon à pouvoir servir à de nombreux visiteurs en même temps. Le mot *longania* fut d'abord employé par les moines comme euphémisme, et il passa dans la langue vulgaire seulement avec le sens dérivé qu'il avait reçu dans les cloîtres.

[*Romania*, XXI (1892), pp. 406-407 [2].]

---

est douteuse. En tout cas, dans l'exemple où *longein* signifierait « longtemps », il doit certainement être corrigé en *longes* (ou peut-être *longeis*).

1. Une imitation directe du Μάκρων paraît avoir été la *Macrona Lateranensis* à Rome, qui s'étendait sur un côté du Champ-de-Mars. Toutefois mon savant confrère M. l'abbé Duchesne, qui me fournit ce rapprochement, semble porté à croire au contraire, que c'est le portique byzantin qui serait imité de celui de Rome. Dans ce cas μάκρων aurait été un terme générique, dont l'accusatif aurait fourni un latin *macrona*, fait féminin par erreur, et traduit plus tard par *longanea*. L'origine première serait toujours grecque.

2. [Cf. *Romania*, XXII, 612 : « M. Gröber, montrant que *longaigne* a le sens d' « excréments » plus souvent que je ne l'ai dit (ce que confirme A. Tobler) et apportant d'autres raisons, ne se déclare pas convaincu par mon étymologie. »]

LORMIER. Voir ci-dessus l'article *Étymologies françaises*, p. 521.

MASTIN.

Diez tire le mot it. *mastino*, pr. fr. esp. *mastin*, d'un dérivé de mansionem : mansĭōnātīnum (canem), le chien qui appartient à la *maisnie*, le chien de garde, par opposition au chien de chasse, de berger, etc. Le sens serait bon, mais la forme est bien difficile à accepter. L'it. *masnada* < mansionata, sur lequel Diez s'appuie, appellerait *masnadino* comme dérivé (*masnada* lui-même est emprunté d'après M. Gröber, *Arch. f. lat. Lexik.*, III, 526, mais ce n'est nullement assuré); le fr. *maisnada*, l'a fr. *maisniede*, appelleraient *maisnadin*, *maisnedin* (plus tard *maisneïn*, *mesnin*). Ou bien il faut supposer déjà en latin vulgaire un mansiotīnum avec chute de l'a et de l'n précédente, ce qui est plus qu'invraisemblable. Le roman s'explique très bien par un dérivé de mansuetum, mansŭētinum, le groupe ŭē tombant comme dans *costume* de consŭētūdĭnem. Le sens convient également : un canis mansuetinus est un chien familier, qui vit d'habitude avec son maître, et par suite naturellement un chien de garde.

[*Romania*, XXI (1892), p. 597 [1].]

MAUFÉ.

« *Maufé*, v. fr., nom du diable : de *male factus*. » Cette explication de Diez n'a été, que je sache, contestée par personne. Elle est cependant contraire aux lois de la phonétique, *factum* ne pouvant donner en français que *fait*, et *maufé* présentant toujours un *é* et non un *è*.

---

1. [Cf. *Romania*, XXII, 612 : « M. Meyer-Lübke... remarque (ce qui m'avait échappé) qu'il avait déjà donné l'étymologie de *mastin* (Körting, *Anhang* 5074)... »]

L'étymologie de ce mot est le latin vulgaire malus fatus qui se trouve dans Pétrone et dans plusieurs inscriptions funéraires pour malum fatum. Il est curieux de voir les populations de la Gaule, devenues chrétiennes, transporter au diable le nom qu'elles donnaient à la mauvaise destinée et plus spécialement à la mort. Au reste, *maufé* ne signifie pas tant « *le* diable », au sens propre du mot, que « mauvais esprit, démon malfaisant » en général. Par là il se rapproche du féminin *fée*, tiré du plur. neutre fata, devenu de bonne heure un sing. féminin. Les fées, représentantes d'anciennes divinités celtiques, ont souvent été conçues comme belles et bienfaisantes ; le mot fatus au contraire n'a pas conservé dans le français d'existence indépendante, et ne s'y est maintenu que dans la locution malus fatus, restée vivante en France jusque vers le XV^e^ siècle.

[*Romania*, V (1876), p. 367 [1].]

MOISE. Voir ci-dessus l'article *Étymologies françaises*, p. 522.

NAVRER.

L'étymologie que Diez a donnée de ce mot est acceptée par MM. Littré et Brachet ; j'ignore si elle avait été proposée avant le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*. Voici l'article :

---

1. [Cf. *Romania*, XX, 324, sur une note étymologique de M. Behrens (*Zeitschrift für rom. Phil.*, XIV, 365) : « V. fr. *maufé*. L'auteur signale l'existence d'un mot *fé* = « homme » dans deux passages des *Reis* (voyez Godefroy) et un du *Brandan* (celui-là douteux; *fed* pourrait y signifier « génie, démon ») ; il y en a d'autres, p. ex. : *E vus qui aprimez Les povres Deu e forces fetes as humbles fez* (*S. Thom.*, 3070) ; *Quant Dieu ot fait Adam le premier fé* (*Vespasien*, dans Comparetti, *Virgilio*, II, 198) ; mais je ne vois pas que cela ébranle la certitude de l'équation *maufé*, = malum fatum[a] .»

a. M. Gauchat, dans son *Étude sur le patois de Dompierre*, montre que malum fatum n'est pas l'origine du mot *mafi*, etc., qui est un des noms du diable dans divers parlers suisses.]

« *Naverare* it. dans *innaverare inaverare* (p. ex. *Poeti del primo secolo* II, 113), pr. cat. *nafrar*, fr. *navrer*, transpercer, blesser, s. d. aussi sard. *nafrar* tacher; subst. pr. *nafra*, norm. *nafre* blessure, sard. *nafra* tache; du v. h. all. *nabagêr*, all. *naber*, néerl. *neviger*, *neffiger*, nord. *nafar* tarière. »

Il est étonnant qu'une étymologie aussi peu satisfaisante n'ait soulevé aucune contradiction. Le mot *nabagêr* est un composé de *naba*, radical qui se retrouve sans doute dans *nabe* (moyeu) et *nabel* (nombril) et paraît signifier un trou rond, et de *gêr*, « pointe, lance ». Il signifie donc proprement : « pointe à trou », et il n'a en effet, dans toutes les langues où il se présente, que le sens très précis de « tarière, vrille, foret [1] ». Il ne faut pas se laisser tromper par la forme du vieux-norois *nafar* ; ce mot est probablement le même que le suédois actuel *nafvare*, et présente un composé dont la première partie est simplement *naf* (cf. suéd. *naf*, moyeu, *nafl* nombril). — Le mot *nabagêr* ne se trouve sous aucune forme dans aucune langue romane ; s'il y avait passé il aurait donné quelque chose comme it. *navagiere*, fr. *nagier*. — Le mot *nabagêr* n'a produit de verbe dans aucune langue germanique ; on ne voit même pas celui qu'il aurait pu produire. — Si ce mot avait donné un verbe, soit en germanique, soit en roman (en admettant qu'il y eût passé sous la forme *nafre*, *navre*), ce verbe aurait uniquement signifié « faire un trou avec une tarière, *terebrare* ». Or ce sens n'existe dans aucune langue romane ; ce n'est que sous l'influence de son étymologie que Diez traduit les mots romans par « transpercer, blesser ». Il est impossible de trouver un seul exemple où le verbe roman signifie autre chose que « blesser » ; or l'idée de « blesser » s'obtient de beaucoup de manières étrangères à l'idée de « transpercer ». Un passage de Raschi, que M. Darmesteter a bien voulu me communiquer, prouve seulement que *nafrer* emporte au XI[e] siècle l'idée de la peau qui est entamée, du sang qui coule [2].

---

1. « Scandinave *nafar*, instrument tranchant », dit Brachet. *Nafar* n'a pas ce sens.

2. Raschi emploie le mot *navradure* (var. *nafredure*) à plusieurs reprises pour traduire le mot hébreu *peçah*, qu'il explique toujours par « blessure faite avec une arme ». Sur *Exod.* XXI, 25, « blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure », il remarque : « Blessure, c'est le coup qui fait jaillir le

Les textes que j'ai interrogés ne m'ont pas permis de préciser davantage le sens originaire.

Nabagèr étant écarté, il faut chercher une autre étymologie [1]. Je n'ai à présenter qu'une simple conjecture, que je soumets aux critiques et qui aurait besoin pour s'établir de plus de faits que je n'en ai pu grouper autour d'elle.

Le radical *nafr* ou *navr* se présente en roman comme verbe et comme substantif; Diez tire le substantif du verbe, mais l'inverse peut aussi bien être vrai. Supposons donc que les substantifs pr. sard. *nafra*, norm. *nafre*, dauph. *nafra* (Champollion), auxquels il faut ajouter le v. it. *návera* [2], soient les primitifs des verbes qui leur correspondent dans les différentes langues. Nous nous trouvons en présence d'un subst. *nafra* ou *navra* qui signifie habituellement « blessure » (en dauph. « balafre »), mais en sarde « tache ». L'idée qui est commune à ces deux sens paraît être celle de « marque, éraflure ». Dès lors il est tout naturel de penser à l'all. *narbe*, « cicatrice ». Les formes et les sens de ce mot dans les divers idiomes germaniques, loin de nous porter à écarter ce rapprochement, paraissent le rendre assez vraisemblable. — L'ancien haut allemand et le moyen haut allemand disent *narwa*, *narwe*, le danois *narv* et le suédois *narf* : nous avons donc en germanique cette hésitation entre le *v* et l'*f* que nous retrouvons en roman [3]. — Du sens de « cicatrice » à celui de « blessure », il n'y a pas loin ; parmi les exemples de *narwe* donnés dans le *Dictionnaire moyen-haut-allemand*, il y en a où on pourrait traduire *narwe*

---

sang quand la chair est frappée, en fr. *navradure*..... Meurtrissure, c'est le coup qui amasse le sang sous la peau sans le faire jaillir. » L'idée de « percer » ne ressort pas de cette définition.

1. Du Cange veut tirer *navrer* de naufragare, en s'appuyant sur un texte où il dit lui-même que le ms. donne *naufragata* et non *naurata*. — Il dit que *nafrar* au sens de *naufragare* se trouve en catalan dans Ramon Muntaner et dans la chronique de Pierre IV ; mais, aux deux endroits qu'il indique, *nafrar* ne veut dire que « blesser ».

2. Dans le dictionnaire de Manuzzi, et déjà dans Alberti, d'après la *Tavola Ritonda* :... *Il qual è innaverato sconciamente, e di sua návera non truova alcuno aiuto.*

3. Si le mot avait eu dans l'idiome originaire un *p* ou un *b*, l'une ou l'autre des langues romanes l'aurait conservé.

par blessure : « balafre » rend à la fois les deux sens. — D'autre part, les mots scandinaves ont exclusivement le sens de « grain du cuir », ou mieux de « côté de la peau, du cuir, qui est tourné vers la chair ». Ce sens appartient également à l'all. *narbe*, qui signifie, non seulement « cicatrice, marque de blessure », mais « grain du cuir » ; du cuir à grains se dit *leber mit narben*, et le sens propre paraît être aussi celui de « côté du cuir tourné vers la chair (*rauhe seite des leders*) ». Or l'idée commune à « cicatrice » et à « grain du cuir, côté rude du cuir », n'est-elle pas celle de « marque, éraflure », que nous avons rencontrée plus haut comme la souche des idées « tache » et « blessure » exprimées par les mots romans ?

Quant à la forme, combien *navra* et *narwa* se ressemblent ! L'interversion de l'*r* est un fait très fréquent en roman, surtout quand cette liquide précède une labiale. Il est vrai que d'ordinaire l'*r* est écartée de la labiale (*trouver*, *troubler*, etc.) ; mais ici on ne pouvait faire passer l'*r* après l'*n* initiale. Comparez le rapport du gr. νεῦρον au latin nervus. — De *nafra navra* (répondant à *narf* et *narwa*) auront été tirés ensuite les verbes *nafrar* et *navrar* (*naverare navrer*) qui devaient signifier d'abord soit « faire une balafre », soit « écorcher, faire apparaître le côté intérieur de la peau ». Le sens primitif paraît s'être conservé dans les patois de la France ; en poitevin (Favre) *nafrer* signifie « égratigner, déchirer la figure avec les ongles » ; dans la Suisse romande, *nafra* est traduit (Bridel) par « froisser, blesser ». *Navrer* est donc « blesser en écorchant », et non pas « blesser en perçant ».

Cette étymologie serait hors de doute si l'on pouvait trouver en roman une trace de l'emploi de *nafra navra* au sens de « cicatrice » ou de « côté rude du cuir ». Les vocabulaires techniques, surtout dans les patois, en fourniraient peut-être quelque exemple [1]. En tout cas *navrer* ne

1. Je n'ai rencontré que le terme de jardinage *navrer*, qui signifie (d'après l'*Encyclopédie*) « faire une hoche avec la serpette à un échalas de treillage quand il est tortu ». Cette définition paraît meilleure et est plus claire que celle de Trévoux (reproduite par Littré). Ici l'idée de « blesser » ne touche aucunement à celle de « percer ».

vient pas de *nabagêr* et ne signifie pas « percer avec une tarière [1] ».

[*Romania*, I (1872), pp. 216-218.]

NOMS DE PEUPLES PAÏENS DANS LA *CHANSON DE ROLAND*.

Le grand épisode de la *Chanson de Roland* qui s'intercale entre le retour de Charlemagne à Roncevaux et la prise de Saragosse, et qui raconte la bataille entre l'empereur des Francs et l'*amiral* de Babylone (c'est-à-dire du Caire, cf. v. 2626), contient, entre autre éléments étrangers au reste du poème, une curieuse énumération des nations païennes qui forment les trente « échelles » de l'armée de Baligant. Ces noms sont de deux genres : ou bien le poète mentionne le pays ou la ville d'où proviennent les combattants, ou bien il les appelle par leur ethnique propre. Dans les deux séries, plusieurs noms sont parfaitement intelligibles, comme par ex. *cels de Jericho*, ou bien les *Ermines*, les *Mors*, les *Nigres*, les *Pers*, les *Turs*, les *Huns*, les *Hungres*. Mais les noms obscurs sont beaucoup plus nombreux. Génin a renoncé à les expliquer : « C'est, dit-il, un problème que je lègue à l'Académie des Inscriptions et à la Société de Géographie ». M. d'Avril avoue que ses recherches ne lui ont fourni aucun résultat. M. Léon Gautier, après avoir proposé un petit nombre d'explications, oppose aux autres une fin de non-recevoir. « Que penser, dit-il (*Ch. de Rol.*, II, 217), des *Blos*, des *Bruns*, des *Sorz*, des *Gros*, des *Leus*? Ce ne sont

---

1. [Cf. *Romania*, XI (1882), 442, résumé d'une note de M. Baist sur *navrer* : « *Naverare*, fr. *navrer*, se rattachent sans doute à l'all. narva, mais autrement qu'on ne l'a expliqué (voy. *Rom.* I, 216). »]

[* Voir *Zeitschr.*, XIX. 15 : *Rom.*, XXIII, 493 : [« Mme de Vasconcellos (*Fragmentos etymologicos*, 1894, sur *navrer* et congénères) oppose à l'étymologie que j'en ai proposée des objections sérieuses et que je me suis faites à moi-même : mais celle de Du Cange à laquelle elle revient, naufragare, est à coup sûr plus inadmissible que toutes les autres : en la soutenant, elle produit d'ailleurs des témoignages intéressants sur un emploi particulier de naufragare en Espagne. »]

sans doute que des sobriquets empruntés à la physionomie extérieure des païens. D'autres noms sont encore plus fantaisistes... Les *Pinceneis*, les *Solleras*, les *Sorbres*, les *Ormaleus* et les *Eugiez*... tous ces vocables me paraissent peu explicables, et je suis bien loin de partager l'idée de M. d'Avril, disant : « Il « n'est guère admissible que le trouvère, si exact dans ses men- « tions géographiques relatives à la France, ait imaginé arbi- « trairement les noms des pays sarrazins. Je crois que ces « noms se rattachent TOUS (!) à quelque souvenir et à quelque « tradition. » Si l'on veut bien relire l'énumération précédente, on se convaincra aisément que l'imagination y a eu le plus grand rôle. »

Je partage l'opinion de M. d'Avril et non celle de M. Gautier, et je vais l'appuyer en donnant l'explication de quelques-uns de ces noms jusqu'à présent incompris ou mal compris. Je ferai d'abord remarquer que la liste de *Roland* semble bien porter les caractères d'une rédaction antérieure aux croisades. Les connaissances de l'auteur sur l'Asie paraissent des plus vagues, comme le montrent des expressions telles que *cil de Jericho* ou *la gent Samuel* ; il ne nomme que les peuples les plus connus, comme ceux que j'ai cités tout à l'heure. Au contraire, il a puisé une partie de sa nomenclature dans ses connaissances relatives aux peuples païens qui, à l'orient de l'Europe, étaient, aux IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles, en lutte constante avec les chrétiens. Ces peuples se divisent pour nous en deux grandes familles, les Slaves et les Tartares : il va sans dire que notre poète n'y regarde pas de si près. Voulant opposer à Charlemagne, qui guide toute la chrétienté, toute la *païenie* sous les ordres de Baligant, il a énuméré confusément toutes les nations infidèles qu'il connaissait. Au milieu des altérations de son texte, voici encore quelques noms qu'il est facile de discerner comme appartenant à l'un ou à l'autre de ces deux groupes [1].

I. SLAVES. Le nom même de cette grande race se trouve deux fois, sous les formes *Esclavoz* (3225) et peut-être *Esclavers* (3245, O. *Clauers*, Vs. *Esclaners*) ou *Esclamers* (cf. *Klammen*

1. Je ne puis me servir que du ms. d'Oxford, n'ayant pas sous la main l'édition de Vn. donnée par M. Hofmann : l'épisode de Baligant manque

dans Conrad, *Clamerse* dans le Stricker) : plus tard, à côté de la forme *Esclar*, qui est de beaucoup la plus usitée, on trouve *Esclam* et *Esclamor*. — On ne peut méconnaître dans *les Sorbres et les Sorz* du v. 3226 le mot *Sorabe* ou *Sorbe*, dans deux représentations différentes. — Les *Micenes*, dont le poète fait une description si bizarre (v. 3221 ss.), sont bien probablement les *Milceni*, *Milzeni*, *Milciani* (*Milzane* dans la *Descriptio civitatum et regionum ad septentrionalem plagam Danubii*, ap. Zeuss, *Die Deutschen und ihre Nachbarstæmme*. p. 600), que nous trouvons aux IX^e^ et X^e^ siècles établis dans la Haute-Lusace (Zeuss, p. 645) et qui paraissent (sans que je sois en état de l'affirmer) avoir perpétué leur nom dans celui de la Misnie. Ce rapprochement explique pourquoi leur nom, écrit en trois syllabes, ne compte dans les vers que pour deux : il doit être prononcé *Miçnes*, et est traité comme *imagene* et autres semblables. Il est donc inutile de corriger avec M. Hofmann *Micenes* en *Micene*. Quant à ceux qui ont vu dans ces sauvages des habitants de Mycènes, il est inutile de les réfuter. — A propos des *Leutis* (v. 3205, 3360), M. Gautier se borne à dire qu' « on a prétendu à tort que ce sont des Lithuaniens ». Une explication plus plausible a été donnée il y a bien longtemps par Reiffenberg qui, d'après Mone, fait des *Leutis* des habitants de la Lusace ou *Lausitz* (voy. Phil. Mouskes, II, xxv). Ce n'est pourtant point encore la bonne interprétation ; c'est une confusion qui s'est faite souvent d'ailleurs, en Allemagne même, et anciennement, entre les *Lusici* (*Lunsizi* dans la *Descriptio*) et les *Lutici* (*Ljuticzi*). Ces derniers, appelés aussi *Luticii*, *Liutici*, *Luiticii*, *Leuticii*, *Lutizi*, sont les mêmes que les Wilzes, et habitaient, entre les Obotrites et les Pomorans, dans le grand duché actuel de Mecklembourg. Je pourrais citer un grand nombre d'endroits où il est parlé par exemple de la *durissima gens Luticensis* (Pertz, IX, 45), ou des *barbari qui Liutici vocantur* (Pertz, XVII, 18). Mais je me bornerai à deux passages d'Adam de Brême qui établissent l'identité dont il s'agit : *Leuticios qui alio nomine Wilzi dicuntur* (Pertz, VII, 312), et : *ab illis Wilzi, a nobis*

---

dans la *Karlamagnus-Saga*. Les renouvellements ont complétement transformé le passage ou défiguré les noms. Çà et là on peut tirer quelques secours de la version allemande de Conrad.

dicuntur Leutici (*Ib.*, p. 344). On voit que le nom et la terreur des Leutis, restés si populaires dans toutes nos chansons de geste [1], avaient pénétré dans les pays romans, par une phrase de la Chronique du Mont-Cassin (Pertz, VII, 805) où il est parlé de l'empereur Lothaire *qui per plura annorum curricula Leuticos expugnans sub romano imperio redegerat*, et par un morceau curieux de Raoul Glaber, plein d'ailleurs d'étranges méprises, où il place à l'extrémité de la Rhétie (*sic*) la *gens Leuticorum barbara, omni crudelitate ferocior* (Pertz, VII, 68). — Au v. 3225, au lieu de *de Bruns et d'Esclavoz* M. Hofmann lit *de Ros*, c'est-à-dire de Russes, et cette correction, fondée sur le ms. de Venise, se fortifie par le fait que Conrad parle également de *Rosse*. — Je suis bien convaincu que les *Leus* (v. 3258) ne sont pas des « loups », mais je n'oserais y reconnaître avec certitude des *Lechs* ou Polonais. — J'hésiterais encore plus, malgré la tentation, à voir dans les *Ormaleis* (*Ormaleus* 3243, mais *Ormaleis* est assuré au v. 3284 par l'assonance) les *Jarmenses* ou habitants slaves de l'Ermland, appelé *Ormaland* dans les textes scandinaves ; l'*l* fait ici partie du mot *land* et non du nom ethnique. — Ce qui n'est pas douteux, c'est que le pays de *Bruise* (v. 3245), qui fournit la huitième « échelle », et où M. Gautier a eu l'idée assez inattendue de reconnaître Brousse en Asie Mineure, est la Prusse (*Borussia, Bruzzia*). Conrad aussi (p. 275) nomme *die Prussen*. On voit que ce n'est pas d'hier que les Français et les Prussiens se rencontrent sur les champs de bataille.

II. Tartares. On a reconnu sans peine les *Huns*, les *Hungres* (v. 3254) et les *Avers* (v. 3242). Une autre identification, quoique moins apparente, n'est pas moins sûre ; je veux parler des *Pinceneis* (v. 3241). Ce nom, sous des formes assez altérées, se retrouve dans des poèmes plus récents. Ainsi dans la partie inédite du *Partonopeus*, qui raconte des guerres entre les Sarrazins, on lit : *Ja l'ont pris Sarrasin ou*

---

1. Les exemples français sont innombrables. Je citerai ce vers de *Girart de Rossilho*, que me signale P. Meyer ; on y voit les Leutis à côté de peuples allemands : *Lhi Bavier et lhi Saisne et lhi Lectis* (éd. Hofmann, v. 2162 ; le ms. d'Oxford donne *Letis*).

Pinconart ou Rox [1]. On parle aussi du pays de *Pincernie* où de *Pinçonie* : *Demain venra le roy de Pyncernie, Qui* C. M. *Turs a en sa compagnie* (*Foulque de Candie*, p. 32 ; add. 124) ; *A la traverse va Golias ferir, un roi felon qui Pinçonie tint* (*Garin*, I, 40) ; *La sesme esciele fist Baudus d'Aumarie,* XX. *milliers ot de cels de Pinçonie* (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 5356 [2]) ; cette désignation a passé, avec d'autres, des anciens poèmes, et peut-être du *Roland* même, à la tradition postérieure comme un simple nom qui amusait peut-être par son aspect comique, mais dont on ne devinait plus le sens [3]. Aux IX^e^ et X^e^ siècles, ce nom avait une signification des plus claires pour les habitants de l'orient de l'Europe : il désignait la plus puissante et la plus féroce des tribus tartares qui dévastaient sans cesse les provinces chrétiennes. Il s'agit en effet des Petchènègues (gr. Πατζινάκοι), désignés de bonne heure par une forme nasalisée, et parfois, comme dans *Pincernie*, augmentée d'une *r* intercalaire. Ainsi, dans un discours adressé à un chef païen, Eckehard de S. Gall fait dire à Otton : *Non te Thurcopolorum tuorum vel Pincinatorum multitudo defendit* (Pertz, VI, 212) ; l'auteur d'une chronique de Cremsmünster nous parle de la *Gens Ungarorum... a Pincernatis propulsa* (Pertz, IX, 552) ; la forme *Pinciniatiri* est donnée par une chronique polonaise (Pertz, IX, 430). Ce nom avait pénétré en France, comme le montre ce passage de Hugues de Fleuri (Pertz, IX, 392) : *Imperium Orientale a Turcis et Pincenatis graviter infestabatur*. Mais ce qui prouve que la terreur inspirée par ces barbares fut bien grande, c'est que leur nom devint, comme celui des Sarrazins, la désigna-

---

1. Carpentier, qui me fournit ce passage, n'a rien compris à *Pinçonart*. Il cite le mot sous *pincerna* : il aurait pu renvoyer à *Pincinnati*, qui est un peu plus loin. *Pyncenart* est indiqué par Tarbé dans l'index de *Foulque de Candie*, mais ne se trouve pas dans les fragments qu'il a imprimés.

2. Le texte du manuscrit de l'Arsenal, suivi dans l'édition de MM. Guessard et de Montaiglon (p. 153), donne *paienie* ; mais le texte de ce ms. est ici très inférieur à celui des autres : il lit dans notre passage *sisme*, et *xx.*^m^, qui fausse le vers ; il passe deux « échelles » (après le v. 5079 et après le v. 5081), etc., etc.

[* 3. Cf. « Pinçonet li petit », *Aie d'Av.*, p. 44 : « la terre des Pincenars », Mandeville, Ms. fr. N. A. 4515 3^a^.]

tion générale des ennemis de la chrétienté : une charte de 1096 citée par Du Cange est datée d'Angers, *anno quo innumerus populus ibat in Jerusalem ad depellendam Pincinnatorum perfidiae persecutionem*. Les passages auxquels Du Cange renvoie à ce propos, et qu'on pourrait accroître, montrent que les pèlerins, dans leur passage par les pays danubiens, eurent fort à souffrir de ces tribus sauvages qui n'avaient jamais adopté la vie sédentaire, et qui, toutes réduites qu'elles étaient [1], faisaient encore de terribles razzias. Encore au XII^e^ siècle, l'auteur de l'*Itinerarium Ricardi*, qui, pour la partie de son ouvrage où il raconte la croisade de Frédéric Barberousse, a suivi des sources allemandes, réunit, parmi les hordes que l'empereur eut à combattre dans ces régions, *Huni et Alani, Bulgares et Pincenates* (éd. Stubbs, p. 44). Mais cette mention des *Pinceneis* (peut-être vaudrait-il mieux lire *Pincenas* ou *Pincenaz*) est la dernière que j'aie rencontrée. Battus à plusieurs reprises par d'autres peuples tartares, et notamment par les Magyares qu'ils avaient lancés sur l'Europe, les Petchènègues furent peu à peu absorbés par eux ; leur nom n'a laissé aucune trace [2] dans le pays qu'ils ont longtemps occupé (côtes occidentales de la mer Noire), et ce n'est pas de prime abord qu'on lui a restitué l'honneur de figurer à la fois dans les *Nibelungen* [3] et dans la *Chanson de Roland*.

Les quarante noms ou environ que nous offre la liste du *Roland* ne sont encore expliqués qu'à moitié ; il est à espérer qu'on trouvera le mot de celles de ces énigmes que les bévues de copistes n'ont pas rendues pour toujours indéchiffrables. Le résultat que nous possédons est déjà intéressant. Il nous montre que la France et la Germanie, après le démembrement de l'empire carolingien, ont vécu longtemps encore d'une vie commune : l'armée de Charles, à côté des Bretons, Poitevins,

---

[*1. A peu près exterminées en 1091 par Alexis ; voy. Kugler, *G. d. Kr.*, 13.]

2. S'il était bien assuré que les Grecs aient appelé aussi les Petchènègues Βέσσοι, on pourrait retrouver leur nom dans celui de la Bessarabie ; mais c'est ce qui me paraît fort incertain.

3. *Die wilden Pescenære* (Bartsch, 1340). Je ne sais qui a trouvé cette identification, que donnent également Bartsch et Zarncke : ni Müller ni Lübben (*Wœrterbuch zu der Nib. Not*, 1854) ne la connaissent.

Auvergnats, Lorrains et Bourguignons [1], comprend les Bavarois et les Alemans ; les « barons de France » sont encore des Francs autant que des Français [2] ; les Slaves et les Tartares sont, avec les Sarrazins, les ennemis communs. Au reste, ce point de vue devait être bien plus sensible dans les formes du poème antérieures à celle qui nous est parvenue : car il est clair que celle-ci appartient à une époque un peu plus récente que celle où l'Europe présentait cet aspect. Je n'en veux citer ici d'autres preuves que le rôle donné aux Normands qui, au lieu d'être comptés, comme ils devraient l'être, parmi les pires ennemis des chrétiens, figurent dans leurs rangs, d'une manière bien effacée, mais sans qu'on puisse les en exclure, car ils forment à eux seuls une « échelle ». Le remanieur qui leur a donné cette place a dû faire subir à son texte, au point de vue ethnographique où nous nous plaçons ici, bien d'autres altérations. Il est probable que la plupart des anciens noms ne lui représentaient plus grand chose : quels sont ceux qu'il a conservés, ajoutés ou modifiés ? C'est ce que nous ne saurons sans doute jamais. Mais une étude attentive du ms. de Venise, des traductions allemandes et des textes renouvelés, permettrait peut-être de restituer l'un ou l'autre de ceux qui étaient dans son texte et que les scribes seuls en ont fait disparaître [3].

[*Romania*, II (1873), pp. 329-334.]

---

1. Il est singulier que notre poème, ni ici ni dans l'énumération des juges de Ganelon, ne dise un mot des Lombards ou Italiens. Turpin connaît à Roncevaux « quatre marquis de Lombardie ».

2. Il semble que les diverses mentions des *Saisnes* ou Saxons appartiennent à deux couches différentes. Au v. 2921 (cf. 2330) ils sont rangés avec les *Hungres* et les *Bugres* parmi les ennemis, les *genz averses*, et aux v. 3900, 3993, ils figurent avec les *Baivers*, les *Alemans*, les *Frisons* et autres *Tiedeis* parmi les juges de Ganelon. Des chansons de geste bien postérieures au *Roland* continuent cependant la première tradition, et font de *Saisne* le synonyme de Sarrazin.

3. On a vu plus haut les *Ros*. Il y a des raisons de croire que les *Poméraniens* ou *Pomoraus*, ces voisins des *Leutiz*, étaient aussi mentionnés.

NUPTIAS EN ROMAN.

En italien (*nòzze*), en provençal (*nòssas*), en français (*nòces*), le lat. nuptias a pris une forme contraire aux lois de la phonétique. L'*u* de nupto et par conséquent de nuptias doit être long, car il est long dans nub-[1], et on ne voit aucune raison pour qu'il se soit abrégé au participe[2]. Or l'*u* long, qu'il soit libre ou entravé, se maintient toujours en roman. Nuptias devrait donc donner en it. *nuzze*, en pr. *nussas*, en fr. *nuces*. M. Foerster (*Zeitschr.*, III, 517) admet en lat. nŭptiae, sans dire comment il se fait que l'u soit bref, et il explique les formes romanes par l'influence de l'i atone posttonique, qui aurait amené pour ce mot un « abaissement de la voyelle », tandis qu'ailleurs il produirait une « élévation de la voyelle ». Cet effet contradictoire d'une même cause est peu probable, et toute la théorie d'ailleurs, comme on l'a déjà dit ici [3], est loin d'être démontrée.

Les formes romanes ont évidemment pour base un ŏ, tandis que le mot latin a étymologiquement un ū. Il faut donc qu'il y ait là quelque perturbation apportée par l'analogie[4]. Il me semble facile d'indiquer le mot perturbateur : c'est novo et ses dérivés. La mariée s'appelait en latin nova nupta; de là, par une dérivation fréquente, le nom de *novia* qu'elle porte dans plusieurs langues romanes, l'époux recevant celui de *novio*. Ainsi esp. *novio novia*, port. *noivo noiva*, pr. (cat.) *novi novia* [5]. Le

---

1. L'*u* bref de pronuba ne prouve rien : l'*u* s'est abrégé sous l'influence de l'accent, qui portait originairement sur le préfixe : prónūba d'où prónŭba.

2. Lachmann pose en règle que les thèmes verbaux terminés par une sonore (douce, moyenne) allongent au part. passé leur voyelle si elle est brève (voy. Ulrich, *Das Part. præter. in den rom. Sprachen*, p. 6); à plus forte raison reste-t-elle longue si elle l'était déjà.

3. [*Romania*, IX, 330-331.]

[*4. Thomsen dans les *Mém. Soc. ling.* [III, 115] a proposé *noctiae.]

5. Cf. *Rom.*, IX, 550.

mot nubere ayant disparu du latin vivant, nūptias, qui restait isolé, a été, par étymologie populaire, rapproché de *novio novia* ; on a dit sans doute nòvtias, ce qui explique les formes romanes [1]. On a même poussé plus loin l'assimilation, puisqu'on trouve en bas-latin novias pour nuptias, d'où le prov. *novias* (Diez, *Et. Wtb.*, II b, *novio*). — Un autre dérivé du même thème a dû exercer de l'influence sur la transformation de nuptias, c'est novitio. En vénitien *novizzo, novizza* signifient « sposo sposa » (Boerio), et on trouve le même sens dans d'autres dialectes du nord de l'Italie [2]. Entre novitia et nuptias, on devait tendre à produire le même rapprochement qui a fait créer novias à côté de novia [3].

Le mot nupto avec ses dérivés n'a pourtant pas disparu complètement du latin vivant. On le retrouve aujourd'hui dans deux régions fort éloignées du domaine roman, en roumain et en sarde, avec la voyelle latine ū bien conservée, mais avec une modification dans les consonnes, qui est loin d'être sans exemple [4]. Le roum. *nuntă*, pl. *nunți*, « noces ». vient non pas

---

1. La parenté saisie par le peuple entre novo et novtias est sensible dans l'anc. fr. *nueces*, où l'ó se diphtongue, bien qu'entravé, sous l'influence de novo *nuef*, comme dans *nuefme* sous l'influence de nove *nuef*.

2. Ainsi à Bergame (Zappettini) : *noes, noesa*, « fidanzato, fidanzata ». — M. Mussafia cite d'après un glossaire imprimé à Venise en 1477 « *novizo* preutigam », et remarque que le mot existe encore à Venise et dans le Tyrol. Il en rapproche *novizia* employé par Dante avec le sens de « nouvelle mariée » (*Beitrag zur Kunde der nordital. Mundarten*, p. 83).

3. Comment s'explique l'anc. fr. *noceier, noçoier* ? Il est tiré directement de *noce* par le suffixe *-eier* comme *festeier, courteier*, de *feste, court*. On perdrait sa peine à chercher à ces formations françaises un type latin.

4. M. Foerster, en repoussant l'étymologie proposée par Diez de l'esp. *incentar* (inceptare), dit que l'insertion d'une *n* devant une labiale est inconnue à toutes les langues romanes (*Zeitschr.*, III, 561); mais naturellement l'*n* n'est ici que secondaire : on a d'abord intercalé une *m* devant le *p*, puis, le *p* tombant, l'*m* est devenue *n* ; on a dit *numpta*, puis *numta* et *nunta*, absolument comme de computare comptare on a dit *contare*. Au contraire, comme je l'ai déjà remarqué (*Rom.*, VII, 467), il est inexact de dire avec M. Foerster (*Zeitschr.*, I, 559; III, 561) qu'une *n* s'insère en roman devant une gutturale *et une sifflante* ; le phénomène ne se produit que devant les gutturales.

de nuptias, mais de nuptas, d'où nupta[1] ; il en est de même du sarde *nuntas*, « nozze, sposalizio », tandis que la forme voisine *nunsas* et le verbe *nunsare*, « sposare », remontent à nuptias, nuptiare.

[*Romania*, X (1881), pp. 397-398.]

OR EST VENUS QUI AUNERA.

J'ai relevé jadis (*Rom.*, XVI, 101 [2]) l'emploi de cette locution, à l'usage des hérauts d'armes annonçant le succès, dans un tournoi, d'un chevalier qu'ils vantaient d'avance, comme se trouvant, en dehors des passages bien connus de la *Charrette*, dans une chanson de l'année 1381 ; M. Gröber l'a également relevé dans le roman de *Ham* (cf. *Journal des Savants*, 1902,

---

1. Dans toutes les langues romanes le mot nuptias n'a dû exister d'abord qu'au pluriel, comme en latin ; le singulier s'est développé plus tard, mais non dans toutes ; il en a été de même de nuptas, base du mot roumain.

2. [Gaston Paris s'était déjà occupé de cette locution dans son article sur le *Conte de la Charrette* (*Romania*, XII (1883), p. 480 et note 1) :

« ...Arrivé à Noanz, Lancelot, qui prend parti pour ceux de Noanz, recoit l'hospitalité dans une pauvre maison. Il a mis (suivant l'usage) son écu à la porte, et se repose sur le lit. Un héraut, que cet écu inconnu intrigue, entre et reconnaît Lancelot. Celui-ci lui défend de le faire connaître. Le héraut promet la discrétion ; mais il sort en criant :

« Or est venuz qui aunera !
Or est venuz qui aunera ! »...
Et sachiez que dit fu lors primes :
« Or est venuz qui aunera ! »
Nostre mestre en fu li hira
Qui a dire le nos aprist,
Car il premiérement le dist[1]. »

Et la note 1 débute ainsi :

« J a les trois fois *qui l'aunera* (de m. aux v. 5617, 5682 et 5963) ; *qui aunera* est dans T et en outre dans le ms. du Vatican (voy. le dict. de M. Godefroy, au mot *auner*). La leçon de J, qui n'est donc pas la bonne, se retrouve dans le roman en prose. — Ce passage est aussi important qu'énigmatique en quelques points. Il prouve que le cri : *Or est venuz qui aunera !*

p. 295 [1]). J'en ajoute un autre exemple qui m'est tombé récemment sous les yeux, et qui montre que cette formule était encore en usage au XV^e siècle. Dans la *Moralité de Charité*, le Fou, voyant paraître la Mort qui va régler le compte des bons et des

---

était souvent poussé, au XII^e siècle, dans les tournois, par les hérauts qui voulaient acquérir un grand crédit à quelque chevalier ; cependant je ne l'ai trouvé mentionné nulle part. *Auner* est pris ici dans un sens figuré que développent les v. 5682-5, dans lesquels on se moque de la prédiction du héraut : *Amis, cist n'aunera hui mès ; Tant a aüné c'or est brisiée S'aune, que tant nos as proisiée* (le second vers de ce passage, identique dans J et C, prouve encore que les leçons de J où on a *l'auner* pour *auner* sont fautives)...»

En 1887 (*Romania*, XVI), dans une note *Sur le roman de la Charrette*, il ajoute :

« ...J'ai dit [*Rom.*, XII, 480] que je n'avais retrouvé nulle part cette formule. L'exemple ci-dessous montre qu'elle était encore populaire au XIV^e siècle. P. Paris a publié [*Les Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 478] et Le Roux de Lincy a reproduit [*Recueil de chants historiques français*, t. I, p. 264] une chanson faite en 1381 lors du jugement du prévôt de Paris Hugues Aubriot. Cette chanson se trouve dans le ms. lat. 4641 *B*, f° 150 ; le copiste remarque : « Et de chascun article escrit est au derrain un vers qui fait un notable. » Voici le premier « article » ou couplet :

Hugue Aubriot, bien me recors,
Quant fus prevost premierement,
Que j'oï a cris et a cors
Dire de ton avenement :
« Bien viengne par qui haultement
Des or justice regnera :
Or est venu qui l'aunera !

Les deux éditions ont *l'aimera*, mais le ms. porte correctement *launera*. Pour que cette formule soit citée comme un « notable », il faut qu'elle ait été d'un grand usage dans les tournois. On remarquera que notre chanson donne la leçon du ms. J, que j'ai cru devoir écarter ; cela ne prouve pas que Chrétien ait écrit *qui l'aunera* et non *qui aunera*, mais indique qu'au XIII^e siècle la formule usitée était *qui l'aunera*, ce qui a induit le scribe de J à la reproduire ainsi. » — [* Cf. Lecoy, *La Chaire française*, 2^e éd., p. 255, n. 4.]

Au tome XVII de la *Romania* (1888), p. 319, sont signalées des « remarques précieuses [de M. Tobler, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XI, 430], notamment sur la formule *Or est venus qui aunera* ».]

1. [Sur l'édition de *Cligès* par M. Foerster.]

mauvais, s'écrie à deux reprises : *Il est venu qui aunera !* (*Anc. Th. fr.*, t. III, p. 413). Il faut probablement corriger *Il* en *Or*, conformément à tous les autres exemples. Le sens est : « Voilà celui qui l'emportera sur tous, qui mettra fin aux débats. » Cela concorde bien avec le sens qu'a cette formule dans les autres cas où elle se présente.

[*Romania*, XXXII (1903), p. 442.]

OSBERC. Voir ci-dessus, pp. 502 sqq., l'article *Elme, Osberc.*

OSTERIN.

Le mot *osterin* [1] se présente dans divers textes français, tous poétiques, des XII^e^ et XIII^e^ siècles, soit comme épithète de *paile*, *bliaut*, *mantel*, *chapel* [2], soit comme substantif désignant une étoffe dont on fait des robes, des bliauds, des manteaux, des *chauces*, des oreillers, des tentures, des pennons de lance [3]. On trouve aussi, mais rarement, le subst. fém. *osterine* [4]. Sauf ceux

---

1. Var. *ostarin* (une seule fois, dans la *Mort Aimeri*), *ostorin* (fréquent), *osturin* (anglo-norm.).

2. Godefroy enregistre, d'après Michel, *un haubert blanc osterin* dans le ms. francisé (L) de *Girart de Rossilho* ; mais le ms. porte *enterin*, qui est d'ailleurs une fantaisie du copiste (voy. P. Meyer, *Gir. de Rouss.*, § 339 n.) pour un mot (*teoin* P, *tenoi* O) qu'il ne comprenait pas.

3. Aux exemples apportés par Godefroy, on peut ajouter celui que Henschel a inséré, d'après les fragments d'*Aspremont* imprimés par Bekker, dans le *Glossaire français* de Du Cange ; ceux de Schultz (*l. c. infra* : trois du *Bel Desconeü*, un d'*Alexandre*, un d'*Ami et Amile* et un de *Claris et Laris*), et en outre : *Despoilla soi d'un osterin* (*Thèbes*, 9379) ; *mon blial osterin* (*Hervi de Mès*, cité par P. Paris, *Chans. d'Ant.*, t. II, p. 212 n.) ; *palez et osterins* (*Orson de Beauvais*, sous presse, v. 1231) ; *La terre fu couverte de polpra e d'ostorin* (*Alexandre*, I, p. 77, v. 76) ; [**Flor. et Flor.*, 5931 (n. 6)].

4. A l'exemple du *Bel Desconeü* donné par Godefroy ajoutez celui des *Lorrains* cité par Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, I, 372.

qui ont évité de se prononcer sur le sens de ce mot [1], les philologues qui jusqu'ici l'ont expliqué, soit comme adjectif soit comme substantif, ont été d'accord pour le traduire par « de pourpre [2] » ou par « étoffe de pourpre [3], vêtement de pourpre [4] »; bien que parfois avec doute [5], et l'ont rattaché à ostrum [6] ou à ostrea [7]. M. Bos a même indiqué comment il le rattachait à ce dernier mot : « *Et.* *ostrearín*u* *d'*ostrea, *huître* ».

Godefroy ne s'est pas écarté de cette explication. Il traduit l'adj. *osterin* par « de pourpre, teint en pourpre », le subst. *osterin* par « étoffe de pourpre »; il se contente de remarquer que « cela ne détermine pas la couleur, car il y avait de la pourpre de toutes couleurs », ou qu'il s'agit « d'une nuance qu'il serait aujourd'hui impossible de préciser [8] ».

M. Alwin Schultz, dans son excellent livre sur la *Vie courtoise au moyen âge*, semble n'avoir connu ni cette explication ni l'étymologie qui l'a certainement produite, car il propose, avec

---

1. Comme Roquefort, qui dans son supplément, citant le passage de *Floire et Bl.* où un personnage est *chauciez d'ostorins*, traduit simplement *ostorin* : « sorte d'étoffe propre à faire des chaussures ». M. Fœrster, dans son Glossaire d'*Aioul*, ne se compromet pas plus : « Art Stoff ».

2. Michelant est, je pense, le premier qui ait donné cette explication (dans son Glossaire d'*Alexandre*, 1846); on la retrouve chez P. Paris (*Ch. d'Ant.*, *l. c.*), Michel (Table des matières du livre cité), Du Méril (Gloss. de *Fl. et Blanch.*), Bartsch (Gloss. de la *Chrestomathie* et de *la Langue et la Litt. fr. au m. á.*), P. Meyer (Gloss. d'*Alexandre*), Alton (Gloss. de *Claris et Laris*), et sans doute d'autres. M. Bos traduit : « *couleur de pourpre, écarlate; fait de pourpre* ».

3. G. Raynaud, Gloss. d'*Aioul*.

4. Constans, Gloss. de *Thèbes*.

5. G. Paris et A. Bos, Gloss. de la *Vie de saint Giles* : « étoffe teinte en pourpre ? » : C. du Parc, Gloss. de la *Mort Aimeri* : « pourpre ? voy. Du Méril sur *Floire et Bl.* »

6. C'est ce que fait expressément Du Méril.

7. C'est ce que fait P. Paris.

8. Du Méril avait déjà dit, à cause du rapprochement de *porpre* et *osterin* dans le vers *Cent porpres et cent osterins* : « On y attachait sans doute quelque idée de nuance qu'il est devenu impossible de préciser. »

réserve d'ailleurs, l'une et l'autre comme des nouveautés[1] : « On est tout à fait embarrassé de dire ce que peut désigner l'« osterin » si souvent mentionné par les Français. Francisque Michel s'abstient, et il a sans doute de bonnes raisons pour cela, de toute explication[2]. Peut-être *ôsterîn*[3] est-il dérivé d'*ostrinus* (*ostrum*), pourpre, gr. ὄστρεον, et signifie-t-il un tissu de pourpre ; mais cela n'est pas encore sûr. »

C'est certainement, comme je l'ai dit, le rapprochement étymologique avec ostrum ou ostrea qui a suggéré à divers savants cette explication d'*osterin*, car les textes ne contiennent rien qui nous éclaire, si ce n'est qu'ils nous montrent qu'il s'agit d'une riche et précieuse étoffe. Mais ce rapprochement ne va bien ni d'un côté ni de l'autre. Si on tire *osterin* d'ostrīnum, ce qui paraît le plus naturel, on ne s'explique pas l'insertion de l'*e*[4]. Si on veut, avec M. Bos, recourir à *ostrearīnum, on forge une dérivation d'autant plus invraisemblable qu'ostrea ni aucun de ses dérivés n'a jamais en latin le sens de « pourpre[5] », réservé à ostrum[6].

Il est donc permis de chercher à notre mot une autre étymologie, et cela est d'autant plus facile que la bonne étymologie a déjà été donnée, sinon à propos du mot français, du moins

---

1. *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., Leipzig, 1889, t. I, p. 345.

2. C'est une erreur. Michel, il est vrai, cite trois fois dans son livre le mot *osterin* sans explication, mais, comme on l'a vu, il le traduit à la Table par « de pourpre ».

3. Cette forme allemande semble indiquer que M. Schultz n'est pas sûr que le mot allemand *ôsterîn* ait passé par le français.

4. Naturellement on ne peut le rapprocher de l'*e* inséré dans *marberin*, *chamberiere*, etc., où les conditions sont tout autres, et où d'ailleurs les formes sans *e* existent à côté des formes avec *e* épenthétique. Des mots comme mostrare, pistrinum, etc., ne présentent jamais en français d'*e* intercalaire.

5. Ugutio, cité par Du Cange, donne cependant : ostrearius, *qui facit purpuram, vel qui eam operatur, vel qui eam tingit*. Mais c'est certainement une faute pour ostrarius : ostrearius ne signifie que « marchand d'huîtres ».

6. On aurait (voy. la note précédente) une base meilleure de toute façon dans *ostrarinum ; mais la dérivation serait encore invraisemblable, et ostrum ni aucun de ses dérivés n'a passé en roman.

à propos du mot allemand (tiré du français) *ôsterîn*. Lexer, dans son *Mittelhochd. Handwörterbuch* (t. II, 1873-76), traduit en effet ce mot, qui ne se rencontre d'ailleurs qu'une seule fois en moyen haut allemand [1], par « von osten kommend, morgenländisch », et je crois qu'il a parfaitement raison. Le mot germ. aust, « est », s'est perdu en allemand de très bonne heure sous sa forme primitive et ne s'est conservé que sous la forme dérivée ôsten ; mais il a produit un adjectif ôster, qui entre dans beaucoup de composés [2] et de dérivés [3] ; cet adjectif était en anc. haut allemand ôstar, et c'est sous cette forme, ou même encore sous la forme plus ancienne austar [4], qu'il a pénétré en France et y a produit le dérivé *ostarin* [5], d'où *osterin* [6], qu'on a employé à désigner une riche étoffe provenant d'Orient [7]. Cette explication paraît appuyée par ce curieux passage d'une partie inédite des *Lorrains* [8] :

Devant eus sert Girbers li fius Garin,
Mout richement, con ja porrés oïr :
Bien fu vestus d'un bliaut osterin,
Un drap estrange, que firent Sarrasin ;
Mout en a poi en cest nostre païs.

[*Romania*, XXIX (1900), p. 429-432.]

---

1. *Eneit*, v. 9308. Il est curieux que Veldeke ait employé ici ce mot qu'on ne retrouve pas ailleurs, et qui n'est dans son original français, l'*Eneas*, ni au passage correspondant (où il y a cependant beaucoup de noms d'étoffes), ni autre part.

2. P. ex. *ôsterhalp*, *ôsterhorn*, *ôsterlant*, *ôsterman*, *ôstermêr*.

3. Signalons *ôsterlinc*, qui désignait spécialement, dans les pays occidentaux, les marchands des villes hanséatiques. Ce mot a pris en anglais la forme *easterling*, qui est devenue le *sterling* actuel, l'*esterlin* du vieux français.

4. Cf. les noms géographiques *Austria*, *Austrasii*, où la diphtongue d'aust, qui se retrouve en vieux scandinave, est encore conservée.

5. Il est possible qu'il ait existé un dérivé franc austaring, qui aurait donné en fr. *osterenc*, et qu'*osterin* soit dû à une substitution de suffixes.

6. *Ostorin* présente un renforcement de l'*e* sous l'influence de l'*o* initial.

7. Bien que le mot soit d'origine allemande, l'*ôsterin* de Veldeke est sûrement un emprunt fait au français, comme le montre le suffixe.

8. Ms. de l'Ars. (anc. B. L. Fr. 181), f° 92 v° *c*. — J'ai trouvé ces vers écrits par mon père dans son exemplaire du livre de Fr. Michel, et j'ai plaisir à les citer à l'appui de mon opinion. Ils montrent, remarque mon père, que l'*osterin* « était rare et venait de l'étranger ».

PAR CI LE ME TAILLE.

La *Romania* a donné jadis un certain nombre d'exemples de cette locution (VI, 498). Je les reproduis ici, en y en ajoutant trois autres que j'ai notés depuis :

.....Mès, vaille que vaille,
Ausi con par ci le me taille
M'en irai outre par la lettre,
Sans riens oster et sans riens metre
(*Hist. de Philippe II*, prol., v. 96.)

Puis conta d'Ector la batalle,
Ausi com par ci le me talle.
(Mennessier, *Perceval*, v. 45144.)

Aussi com par ci le me taille
Penses fuir d'enfer la flame.
(Rustebeuf, éd. Kressner, p. 41, v. 217.)

Aussi prenons le tenz com par ci le me taille
(*Ib.* p. 46, v. 31.)

Par toi, tu dis a devinaille
Aussi com par chi le me taille.
(Adam de la Hale, éd. Coussemaker, p. 299.)

[*Crestiiens se viaut autremetre
Sanz rien oster et sanz rien metre
De conter un conte par rime...
Aussi com par ci le me taille.
(*Guillaume d'Englet.*, v. 5.)

On trouve parfois, mais sans doute seulement par la faute des copiste *mi* au lieu de *ci* :

Et Mares vient a la mellee
Por achever bien sa bataille
Aussi com par mi le me taille [1].
(*Meraugis de Portlesguez*, v. 3618.)

---

1. Le ms. de Berlin porte : *Ausi com par ci le me taille* (Tobler, *Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften*, I, 287).

Bons avocats.....
Ne quiert apiaus ne fausses lois,
Ains suit decretales et drois
Aussi com par mi le me taille.

(Jubinal, *Contes*, t. I, p. 289.)

Dans tous ces passages, *par ci le me taille* est précédé des mots *aussi*[1] *com*. Le sens de la locution est assez clair : c'est « tout droit », mais l'origine en est obscure.

Elle s'explique par le passage suivant d'un sermon de Nicolas de Biard ou de Béarn[2], que veut bien me communiquer mon savant confrère M. Hauréau : « Magistri cementariorum, virgam et cyrothecas in manibus habentes, aliis dicunt : *Par ci le me taille*, et nihil laborant, et tamen majorem mercedem accipiunt; quod faciunt multi moderni prelati. »

On voit que c'est un dicton emprunté à la langue des maçons et tailleurs de pierre : faire quelque chose comme [celui à qui on dit] *par ci le me taille*, c'est faire comme l'ouvrier qui taille bien droit sa pierre suivant la ligne que le maître lui a tracée.

[*Romania*, XVIII (1889), pp. 288-289.]

PARPAING, PERPIGNER.

A. Thomas, d'abord dans la *Romania*, puis dans son précieux volume d'*Essais de philologie française* (p. 346, 354), a proposé pour ces deux mots une étymologie très séduisante : *perpaginem, formé soit d'un hypothétique *perpangere, soit directement, par analogie à compaginem, impaginem. Le sens supposé convient assez bien; la forme présente quelques difficultés. D'abord, à côté de *parpaing*, il existe un fém. *parpeigne, parpaigne, parpagne* (voy. Godefroy), qu'il n'est pas aisé

1. Dans deux des passages cités autrefois ici [*Romania*, VI], on avait imprimé par erreur *ainsi* pour *aussi*.

2. Voyez sur ce dominicain et ses sermons, « farcis de proverbes français, et prêchés en partie en 1261 », Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIII^e siècle*, 2^e éd., p. 134, 523.

de tirer de *perpaginem [1]. Puis le masc. lui-même se trouve sous la forme *perpin* (cf. le fem. *perpine* donné par Godefroy), où l'on voit, contrairement à toute analogie, *-aing* aboutir à *-ing*, *-in*, comme *-aign-* aboutirait à *-ign-* dans *perpigner* (cf. *perpeigner*, *perpeignoel*, dans Godefroy); Thomas rapproche, il est vrai, *provin* et *provigner* pour *provaing* et *provaignier*, mais il y a longtemps qu'on a montré que ces mots avaient subi l'influence de *vigne* (on a sans doute dit d'abord *provignier* pour *provaignier*, puis *proving* pour l'anc. *provaing*). Voilà donc des raisons sérieuses de douter de l'étymologie proposée.

Une autre se tire d'un rapprochement que fait lui-même le savant auteur. Pour attester la forme *perpin*, d'où *perpigner*, il allègue l'article de Cotgrave : « *Perpins*, perpenders or perpent stones. » Les deux mots existent encore en anglais avec ce sens, et ils nous indiquent, si je ne me trompe, l'étymologie du mot français. « *Parpaing*, dit Thomas, désigne primitivement non pas la pierre qui tient toute l'épaisseur du mur, mais le fait de tenir toute l'épaisseur d'un mur, en parlant de la pierre, et même d'autres matériaux de construction. » Pour moi, le sens plus primitif encore de *parpeing* est celui de « niveau » : « Que Hues, dit un texte de 1306 dans Littré, retraissit le marrien a moitiet dou mur, qu'il avoit mis a *perpain*. » Cotgrave, après la traduction de *perpins* que j'ai citée, ajoute : « Stones made just as thicke as a wall, *and shewing their smoothed end on either side thereof*. » L'idée de niveau, d'égalisation est sensible dans cette définition, de même que dans celle de Ménage : « Un mur fait parpain, lorsque les pierres dont il est construit le traversent *et en font les deux parements*. » Jehan Thierry traduit (1564) « pierres de quoy on fait les perpins *es murailles* » par *frontati* [*utraque*] *lapides*, expression par laquelle Vitruve désigne des pierres taillées à deux parements. Le sens me paraît plus clair encore dans le verbe *parpeignier*, dont Godefroy cite un exemple unique de 1408-10 : « Pour huit pierres de taille qui sont parpaignees » ; il fait de *parpaigné* un adjectif et traduit « qui tient

1. On éviterait cette objection en regardant comme primitif le verbe *perpaginare (ce qui serait peut-être aussi plus vraisemblable), qui aurait donné *parpaignier*, d'où seraient sortis le masc. *parpaing* et le fém. *parpaigne*.

toute l'épaisseur du mur », mais c'est évidemment le participe d'un verbe qui signifie « égaliser, polir, mettre à parements ». Le terme de construction navale *perpigner*, que Thomas rapproche avec toute raison de *parpaing*, a gardé nettement le sens originaire de « niveler » : le *perpignage* est « l'opération qui a pour but, dans la construction d'un vaisseau, de rendre parallèles les plans de tous les couples de levée après qu'ils ont été élevés sur la quille et établis chacun dans la place qui lui est assignée ».

Je pense que *parpaing*, originairement *parpeing*, se rattache à un lat. vulg. perpendium, et *parpeigne* à la forme fém. perpendia. On sait quel rôle jouent dans l'architecture romaine, surtout de la basse époque, les perpendicularii, perpendiculatores, armés de leur perpendiculum ou fil à plomb ; je renvoie aux dictionnaires latins, notamment pour des expressions comme *fiunt* [*muri*] *ad perpendiculum*, *tigna directa ad perpendiculum*, etc. Je suppose que dans l'usage vulgaire on disait perpendium pour perpendiculum, sur le modèle de suspendium (ces dérivés en -ium étaient très employés dans la langue technique)[1]. On a dû dire couramment : *murus factus ad perpendium* (= *mur fait à parpaing*), d'où s'est facilement dégagé le sens actuel de *parpaing*. Les termes anglais *perpender*, *perpent*, *perpend-stone* remontent visiblement aussi à perpendium, mais par une dérivation sans doute savante, que nous pourrons suivre quand le dictionnaire Murray en sera là.

Les autres langues romanes ne nous offrent malheureusement que peu de ressources pour contrôler l'étymologie du fr. *parpaing*. Le wallon, d'après Grandgagnage, dit *parpoi*, pour *parpoing*, ce qui ne nous apprend rien. Le mot n'existe pas au midi de la France, où *parpin*, *parpiná* sont évidemment d'importation française. Il est également inconnu en Italie, autant que je puis m'en assurer, sauf en Sicile, où Traina donne *parpagnu* avec le sens de « misura colla quale gli artefici regolano i loro lavori, mödano, ságoma », c'est-à-dire précisément le

1. Je ne trouve perpendium que dans un glossaire cité par Diefenbach, où il se rattache à perpendere et n'a pas de force probante ; mais on sait combien il est fréquent que des mots de ce genre ne soient pas attestés dans les textes.

sens que j'attribue à perpendium; mais l'*a* est surprenant. Cet *a* — qui semblerait appuyer l'étymologie de Thomas ou celles de Ménage (*perpanium) ou de Littré (perpannium) — se retrouve dans l'engad *parpaun* (qui a une étrange forme concurrente *partaun*), « dicker Querbalken, Stalltramen » ; mais le sens indique peut-être un emprunt au français (admissible dans la langue des maçons), et on peut croire aussi le sicilien importé très anciennement par les Normands [1]. — Enfin, je ne sais que faire de l'esp. *perpiaño*, « parpaing », à moins d'y voir également un emprunt, mais déformé, au français.

En somme, il reste quelque obscurité sur l'étymologie de ce mot, mais je crois qu'il y a beaucoup de chances pour qu'il représente un lat. vulg. perpendium.

[*Romania*, XXVII (1899), pp. 481-484.]

POULIE.

Ce mot se retrouve dans la plupart des langues romanes, mais avec une terminaison un peu différente de celle du français. L'it. a *pulleggia*, d'ailleurs assez peu usité [2], l'esp. *poléa* et le port. *polè* (fém.) pour *polea*. Le mot existe aussi en provençal : le glossaire provençal-latin du XV^e^ siècle imprimé en partie, d'après les deux mss. qu'on en possède, par M. A. Blanc [3], contient l'article suivant : « Polyeya, *carchesia*, *troch*[*l*]*ea*, *girgillus*, *haustra*, *haustrum* » ; l'existence du mot, au moyen âge, dans le midi de la France, est d'ailleurs attestée par les formes latines enregistrées dans Du Cange : *polea* dans un texte bordelais de 1305, *polegia* dans un texte nîmois de 1362, *poledia* dans un

1. On sait que de très bonne heure en français, et d'abord, semble-t-il, dans les parlers de l'ouest, *ein*, *eing* sont devenus *ain*, *aing*.

2. Parmi les dialectes, je ne le retrouve qu'en sicilien, sous la même forme.

3. *Revue des l. rom.*, XXXV (1881), p. 29 ss. Rochegude ayant inséré dans son *Glossaire occitanien* beaucoup de mots de ce glossaire (d'après un seul des mss.), c'est là que Mistral a trouvé le *polieia* qu'il donne comme « roman ».

recueil de miracles de saint Lazare dont Carpentier n'indique ni la date ni la provenance, mais qui a été écrit certainement à Marseille et probablement au XV^e^ siècle[1]. Le correspondant normal de ces mots serait en français non *poulie*, mais *pouleie*, *pouloie*. Cette forme ne se rencontre pas, et les textes du moyen âge ne portent même que *poulie* ; toutefois on peut établir que, dans le plus ancien exemple du mot qui ait été cité, il faut corriger *polie* en *polee*. C'est au v. 7971 d'*Eneas*. Le passage est ainsi conçu dans l'édition de M. S. de Grave ; il fait partie de la description du tombeau de Camille :

Desor la tombe en mi leu dreit
Une chaeine d'or pendeit ;
A mont ert mise en la polie,
Et descendeit par grant maistrie.

Les manuscrits d'*Eneas* se répartissent, comme l'a montré l'éditeur, en trois familles, *x* (ABC), *y* (EFGHI) et D ; *y* comprend deux sous familles, *z* (EF) et *z'* (GHI) ; par conséquent, quand les trois familles ne sont pas d'accord, la leçon de l'original résulte soit de *x* + *y*, soit de *x* + D, soit de *y* + D. Or, au v. 7972, *x* est seul à donner la leçon qu'a adoptée l'éditeur : D et *y*[2] ont également : *D'ilec veneit a val doblee*, qui est donc la bonne leçon, changée par *x*, qui ne connaissait que la forme *polie*. Le v. 7971 diffère dans D et *y* ; la leçon de *y* est visiblement refaite : *En le puelie* (F *pucele*) *estoit botee* ; celle de D est très altérée : *A mon ert mise et ploie* ; mais l'accord de D avec *x* pour les premier mots (*A mont ert mise*) prouve que la leçon authentique des deux vers est :

A mont ert mise en la polee,
D'iluec veneit a val doblee.

Le poète avait donc employé la forme *polee* ; mais dès la fin du XII^e^ siècle (A est de cette époque) *polie* s'était dans l'usage substitué à *polee* : c'est une substitution de terminaison analogue

---

1. Le texte contenu dans le ms. lat. 7657, f° 36 v°, d'après lequel Carpentier cite *polegium*, est également de Marseille et du XV^e^ siècle ; *polegium* doit être une faute pour *polegiam*.

2. C'est-à-dire EF + G ; H I omettent ces deux vers.

à celle que nous présentent *galie* pour *galee*, *oublie* pour *oublee*. Toutefois *polee* ne répond pas encore parfaitement aux formes des autres langues; nous verrons plus loin comment on peut expliquer ce fait.

Le plus ancien essai étymologique sur ce mot est celui de Covarruvias (1610), qui, à l'art. *Polea* de son *Tesoro de la lengua castellana*, dit : « A verbo graeco *poleo*, *versor*. » — Ménage, dans la première édition de ses *Origines de la langue françoise* (aux *Additions*, p. 824), donne une tout autre explication : « *Poulie*. En anglais *pully*, de *pult*, qui signifie *tirer* : & de là mesme, à ce qu'aucuns tiennent, vient *poulain*, que les autres dérivent de *palanx*. » Cette note, y compris la singulière remarque sur *poulain* [1] et la faute d'impression *pult* au lieu de *pull*, a passé dans Furetière (1690) et dans le *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, de Thomas Corneille (1694). Le *Dictionnaire de Trévoux* (1704) la reproduit aussi, mais la fait suivre de cette addition contradictoire : « Il y a plus d'apparence qu'il vient de *pole*, ou *poleo*, qui, en langage celtique ou bas-breton, signifie *poulie*. » *Pole* se trouve en effet dans le *Catholicon* de Lagadeuc (1499) et subsiste encore en breton (*poleo* paraît être une simple faute); mais il est clair que c'est un emprunt au français, et sans doute à l'ancienne forme *polee*.

Cependant, en 1694, dans la seconde édition de ses *Origines*, Ménage avait renoncé à son étymologie pour accepter celle de Covarruvias, en la confirmant à sa manière : « Les Espagnols disent *polea*, que Covarruvias dérive de πολέω, *versor*. Et il en vient; demesme que le françois *poulie* : πῶλος, πωλεία, πωλέα, POLEA : *polia*, POULIE. »— Le Duchat, cité par Diez, a proposé une autre étymologie, l'all. *spule*, « bobine » ; elle a été reproduite par Roquefort dans son *Dictionnaire étymologique* (1829), sauf qu'il imprime *spull* au lieu de *spule*. Elle n'a, comme l'a remarqué Diez, aucune vraisemblance. — Diez part du verbe *poulier* : « *Poulier* fr. aufwinden, *poulie* rolle, kloben, daher sp. *poléa*, pg. *polé*; vom ags. *pullian* = engl. *pull* ziehen, *pull up*

1. Il s'agit naturellement du *poulain* qui sert à descendre les tonneaux dans une cave (voy. plus loin); mais c'est le même mot que *poulain*, « jeune cheval ».

aufwinden, engl. *polley* aber aus fr. *poulie*. » C'est la première étymologie de Ménage. Ainsi reprise et perfectionnée, elle a été généralement acceptée : on la trouve dans les dictionnaires de Brachet, Scheler, Littré, Zambaldi, Körting. Le *Dictionnaire général* l'adopte aussi, mais en la modifiant quelque peu : « Dérivé d'un radical bas-allemand qui se retrouve dans l'angl. *to pull*, tirer. » Les auteurs ont sans doute trouvé ce « radical bas-allemand » dans l'article du *Dictionary of the old english language* de Stratmann (3e éd., 1878), qui, avec un point d'interrogation, rapproche le v. angl. *pullen* du bas-allemand *pulen*. Ce rapprochement, bien qu'admis aussi par M. Skeat, me paraît très douteux : le bas-allemand *pulen*, d'après le *Mittelniederdeutsches Handwörterbuch* de Lübben et Walther (1888), signifie « écosser, éplucher », tandis que l'angl. *pullen* répond à « *trahere, pellere* ». Le sens d' « *aufwinden* » n'existe que dans *pull up* et provient de *up*. — L'étymologie de Diez a été contestée dans ces derniers temps par M. Skeat. On lit dans son *Concise Etymological Dictionary* (2e éd., 1885) : « Diez derives E. *pulley* from F. *poulie*, and then, conversely, F. *poulie* from E. *pull*. This is very unlikely : there is nothing to connect *pulley* with *pull* ; and indeed, the old spellings (*poleyn*, a pulley, *pullen*, to pull) separate the words from each other. » L'objection n'est pas très forte : puisque Diez regarde *pulley* comme repris au fr. *poulie*, il est naturel que le mot ait une forme distincte de *pullen*, celui-ci fût-il l'original de *poulie*. Mais, en outre, c'est par un cercle vicieux que M. Skeat tire son argument de la forme *poleyn* : il est vrai que dans le *Promptuarium parvulorum* on trouve *poleine* traduit par « *trochlea* », mais cette forme est complètement isolée et provient sans doute d'une confusion. Elle a fourni à M. Skeat son étymologie de *poulie*, où il voit une variante de *poulain* : « *Poleyne* is from F. *poulain*, a fole, a colt, also the rope wherewith wine is done into a cellar, a pulley-rope (Cotgrave)[1]. The transport of sense causes no difficulty ; thus F. *poutre*, a filly, also means a beam, and F. *chèvre*,

1. Du Cange dit, en effet, au mot *Polanus* : « Trochlea, ni fallor, nostris *Poulie*. » Mais les Bénédictins ajoutent : « Nisi sit machina devolvendis doliis apta, quam *Poulain* nuncupamus. » Et c'est, en effet, le sens qui résulte clairement des passages cités.

a goat, also means a kind of crane : the names of animals as applied to contrivances or exerting forces. Cf. also Low L. *polanus*, a pulley or pulley-rope, also a kind of sledge. » Il est certain que *poulain* s'est dit et se dit encore d'un appareil servant à transporter des fardeaux, et spécialement à descendre les tonneaux dans la cave[1], et le rapprochement avec *poulie* est très tentant. Mais on l'écartera si on considère que *poulie* ou *poulee* ne peut guère se tirer de pullum, que *poulie* ne se trouve jamais au sens de « pouliche », qui serait son sens propre[2], et qu'on ne saurait expliquer ainsi les formes des autres langues romanes[3].

Contre l'étymologie de Diez[4] il y a aussi de graves objections à faire. Le verbe *poulier* existe bien en français[5], mais il est récent[6] et certainement dérivé de *poulie*. L'anglo-saxon *pulljan*, dont l'existence est d'ailleurs très mal assurée[7], aurait, d'après une analogie presque sans exception, donné en français *pouillir*

---

1. « Par le poulain on descend le vin en cave, par le jambon en l'estomach. » (Rabelais.)

2. Ajoutons que si l'on comprend fort bien les métaphores qui ont fait donner le nom de *chèvre*, *grue*, *poulain*, aux machines ainsi désignées (le *poulain* est essentiellement une sorte de civière sur le dos de laquelle on fait glisser les fardeaux), celui de *poutre* à une pièce de bois qui supporte un poids, on ne voit pas pourquoi on aurait comparé à une pouliche une petite roue tournant autour d'un pivot et dans laquelle est engagée une corde.

3. La même difficulté existe pour l'étymologie de Diez (voy. plus loin).

4. Je ne puis mentionner comme une véritable étymologie la remarque qui termine l'art. *poulejo* dans le *Trésor du Félibrige* : « R. *Pulégi* ? ». *Pulégi* (lat. puleium) est la plante appelée en français *pouliot* ; quel rapport peut-il y avoir entre cette plante et une poulie ?

5. Voy. les exemples dans Godefroy. Le sens le plus ordinaire est, comme le dit Godefroy, « étirer, étendre avec une poulie ». De *poulier* paraît à son tour dérivé un nouveau mot *polie*, *poulie*, signifiant le lieu où se pratiquait cette opération (voy. Godefroy, et Du Cange s. v. *Polia*). Mais *poulier* a aussi quelquefois simplement le sens de « tirer, monter à l'aide d'une poulie » (voy. Godefroy et Littré).

6. Le subst. verbal *poulie* (voy. la note ci-dessus) est attesté dès le commencement du XIVe siècle, le verbe n'apparaît que plus tard.

7. Le mot ne se trouve dans aucun texte ; il n'est attribué à l'anglo-saxon que par conjecture. Si l'on considère que tous les mots germaniques commençant par *p* sont suspects d'emprunt, on doutera de l'ancienneté de *pullen*, qui n'apparaît qu'au XIVe siècle, et de l'existence de *pulljan*.

ou *poulir*, mais non *poulier* [1]. Enfin, si le mot français vient de l'anglo-saxon, il faut qu'il ait passé du français aux autres langues romanes, et on ne s'explique pas les formes qu'il y a prises [2].

A mon sens, c'est l'étymologie de Covarruvias qui est la vraie, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel, le rapprochement avec le grec πόλος, « pivot ». Il est très vraisemblable d'admettre pour πόλος un dérivé πολίδιον, en lat. vulg. polidium; le plur. neutre polidia, devenu fém. sing., a donné régulièrement les mots italiens, espagnols et provençaux *pulleggia*, *polea* et *poleia*.

Ménage a déjà fait une remarque intéressante : « Au lieu de *poulie*, on a dit aussi *empolie*. Le petit Dictionnaire Latin-François publié par le Père Labbe : GIRGILLUS, *empolie, en quoy tourne la corde a puiser yaue.* » A cet exemple, qu'il reproduit d'après le ms. B. N. 7881, Godefroy en ajoute trois autres du XV^e^ siècle. Or, on trouve dans Ptolémée un verbe ἐμπολίζειν signifiant « faire tourner sur un pivot », ce qui est bien le fait d'une poulie. Ce verbe a dû passer en latin vulgaire sous la forme empolidiare, d'où un subst. empolidia, synonyme de polidia [3].

Cette variante me paraît mettre hors de doute l'origine grecque de notre mot. Quant au fr. *polee*, il peut être une première substitution à un *poleie* primitif [4], suivie d'une seconde substitution

---

1. Notez que le verbe *poulier* en anc. fr. était certainement de trois syllabes et faisait *poulie*, etc., aux formes accentuées sur la terminaison.

2. Diez ne mentionne que les formes espagnoles et portugaises, qui peuvent à la rigueur se ramener à *polie* et proviendraient d'ailleurs tout naturellement de *polee* ; il ne paraît pas avoir connu l'it. *puleggia* et le prov. *polieia*, *poulejo*, qui l'auraient certainement arrêté.

3. *Ampolieeur*, attesté au XIII^e^ siècle, est évidemment le subst. d'un verbe *empolier*, synonyme de *poulier* (Godefroy traduit « polisseur »); mais ce verbe est sans doute de formation toute française. Le portugais possède de même un verbe *empolear* (avec les dérivés *empoleação*, *empoleamento*), mais non un subst. *empolea* ou *empolè*, et le verbe — comme *apolear* — a sans doute été formé en portugais sur *polea*.

4. L'angl. *pulley* ne peut attester l'existence d'un anc. fr. *poleie* ; il représente plutôt *polee*, *ey* provenant d'*ee* dans nombre de mots anglais. La forme

de *-ie* à *-ee*, mais je ne connais guère d'exemples analogues. Je serais plus porté à croire que le mot vient d'Espagne ou de Portugal : de tels emprunts sont rares à une aussi haute époque, mais on peut toujours les admettre quand il s'agit, comme ici, d'objets ou d'engins industriels, qu'une nation emprunte facilement à l'autre avec le mot qui les désigne.

[*Romania*, XXVII (1899), pp. 484-489.]

PRUEKES.

Le vers 397 du *Dit de l'empereur Coustant*, publié ci-dessus ([*Romania*, VI], p. 167), peut paraître obscur à maint lecteur :

Alés pruekes le parkemin.

C'est pour l'expliquer, ainsi que d'autres passages analogues, que j'écris cette note. On verra que ce mot a embarrassé plus d'un éditeur d'anciens textes.

Une locution usuelle en ancien français est celle d'*aller pour une chose* dans le sens d' « aller chercher une chose ». En voici trois exemples : il serait facile d'en citer d'autres en grand nombre :

Si apela la dame et li dist qu'ele alast *por* Aucasin son ami. — *Aucasin et Nicolete*, pr. XX.

Amis, alés *por* vostre mestre. — *Barl. et Jos.*, 141, 14.

Vait *por* son fil Asternanten. — *Troie*, 15388 [1].

La préposition *por*, jointe au pronom *oc*, avait formé l'adverbe *poruec* [2], signifiant « pour cela », et qui, outre ce sens et le

---

polyve (: *dryve*) dans Chaucer (*C. T.*, F 184) est singulière : y aurait-il eu en français une forme *polieve*, formée par étymologie populaire (cf. les var. prov. *pouliejo* et *poulijo*) ?

1. Cette locution existe encore en espagnol : *ir por alguno*, *ir por agua*, « aller quérir quelqu'un, aller chercher de l'eau ».

2. Sur *poruec* dans ce sens, voy. Diez, *Et. Wb.*, II c., s. v. *avec*, Gachet, Burguy, II, 318 (où la forme *porvec*, prise dans Roquefort, est fautive), *Renaut*, 143, 34, etc.

sens conjonctionnel de « pourvu [1] », est souvent employé en donnant à *por* la valeur que je viens d'indiquer, en sorte que *aler poruec* signifie « aller chercher cela, la chose dont il a été question ». A côté de *poruec*, *poreuc*, *porec* (cf. *avec*), *poureuc*, *pouruec*, on trouve aussi, comme d'ailleurs dans les autres cas, la forme contractée *pruec*, *preuc*, et de même qu'à côté d'*avuec* on a *avuekes*, *avueques*, à côté d'*iluec iluekes*, *illueques*, on a *pruekes* à côté de *preuc*. Voici quelques exemples de ce *poruec* adverbe :

> Et quant *puroec* ala, mut avoit demuré. — *S. Thomas*, v. 2043.
> Rainouals cort *porec*, si l'a saisi. — *Alisc.*, 7197.
> Jo irai *pruec* e tu chi m'atendras. — *Alisc.*, 3748.
> Jou irai *pruec*, certes, se vous volés. — *H. de Bord.*, 10299.

Or il est arrivé à *poruec*, *pruec*, la même chose qu'à *avuec*. On a perdu de vue la valeur de la seconde partie du mot, qui en faisait nécessairement un adverbe, et on en a fait une préposition, ayant à peu près le sens du simple *por*, comme *avuec* a pris par l'usage le sens de *od* [2]. C'est ainsi qu'il se présente dans le vers cité au début de cet article. — Mais une particularité de *pruec*, c'est qu'on a si bien identifié ce mot avec *querir*, dont il offrait à peu près le sens dans la locution *aler pruec*, qu'on construit *pruec* comme un infinitif et non comme une préposition ; c'est-à-dire qu'on le sépare du mot qu'il régit et que souvent ailleurs on l'en fait précéder. Voici plusieurs exemples de cet usage curieux :

---

1. Ce sens est assez fréquent ; voy. par ex. *le Comte de Poitiers*, v. 53 : *Pruec qu'ele soit de haut parage* ; *Beuve d'Hanstone* dans le ms. (anc.) La Val. 80, f° 18 : *Preuc qu'a Hanstone refust a saveté* ; *Partonop.*, 7846 ; *Gilles de Chin*, 1374 (cité dans Gachet). — On ne s'étonnera pas, connaissant le sens un peu flottant de diverses conjonctions de ce genre, de voir la nôtre signifier aussi « puis(que) » : *Proec que fins cuers qui bet a haut honnour Ne se poroit de tel cose desfendre* (H. de Bregi, VII, 30, dans Mætzner ; cf. Keller, *Romvart*, p. 258). Je reconnais ce mot estropié par le copiste et signifiant « quoi(que) », dans ce passage de *Renart le Contrefait* : *Point pour amye ne la tenoit, Preng qu'amy apelé l'avoit* (B^1 = ms. de Vienne, 19 c).

2. Le troisième composé de ce genre, *senuec*, d'ailleurs moins usité, se présente toujours avec son sens adverbial.

Or venés *preuc* quant vous volés [1]
Le porcelet ki estoit mien. — *Meunier d'Aleu*, v. 268.
Et li prieus dont *pruech* ala
Renart. — *Cour. Ren.*, v. 1177.
Jes irai *pruec* et si les averés. — *H. de Bord.*, v. 10338 [2].
. . . . . Or je t'envie
Que tu le me voises *pourhuec*. — *Ren. le Nouv.*, IV, 71.
Car entre Barat et Haimet
Le venront anquenuit *poruec*. — *Bar. et H.*, v. 189.
Vés, dame Douche nous vient *pruec*. — *Geu Adam*, p. 84 [3].
Si li dist que... s'ele voloit il l'iroit *porec*. — *Chron. d'Ernoul*, p. 59 [4].

De même qu'*aler poruec* signifie « aller chercher », *envoier poruec* signifie « envoyer chercher ». Adenet le Roi a employé trois fois cette locution dans les *Enfances Ogier* :

Charlos refu tost *pouroec* envoiés (1853).
Devant la tente fist *pouroec* envoyer
Les quatre Turs et les fist convoyer (4552).
Après la messe fu *pouroec* envoyés
Li apostoiles et trestous li clergiés (7303).

C'est-à-dire : « On envoya chercher Charlot, — le pape ; il fit envoyer (= il envoya) chercher les quatre Turcs. » M. Scheler n'a pas compris ces passages : « *Pouroec*, dit-il sur le v. 1852, signifie d'habitude *pour cela, dans cette intention*; mais cette signification ne se prête ni ici, ni dans les deux autres passages où il paraît encore. Comme je le trouve les trois fois accouplé au verbe *envoyer* (= mander), j'en conclus que l'auteur lui attribue la valeur de *par exprès* ». — La conclusion est hâtive : comment *pour cela* en viendrait-il à signifier « par

---

1. L'éditeur n'a pas compris. Il imprime : *Or venés, prenc quant vous volés...* Cette faute se retrouve dans la nouvelle édition.

2. Le ms. *b* porte *Jes irai querre*, ce qui indique bien le sens de *preuc* : le copiste de ce ms., comme il arrive souvent, a traduit un mot tombé de l'usage.

3. M. Fr. Michel traduit : « Dame Douce vient près de nous. »

4. *Porec* ou *preuc* est la leçon de quatre mss. ; l'éditeur, qui lit *prenc*, a préféré celle des deux mss. qui donnent : *il iroit por lui*. Cette leçon est bonne aussi, mais l'éditeur a eu tort de dire que tous les autres mss. « ont de mauvaises leçons ».

exprès » ? Il n'est pas plus exact qu'*envoyer* signifie « mander ». Pour dire « mander », Adenet disait *envoier pouroec*.

[*Romania*, VI (1877), pp. 588-590[1].]

[*RECLUTER, RECRUTER*, ETC.]

... On lit dans *le Besant de Dieu*, de Guillaume de Normandie, publié par M. Martin, p. 8, les vers :

Et li emfes quant il est nez
Est en *clutez* envolupez (v. 260).

Qu'est-ce que ce mot *clutez* ? M. Tobler remarque à ce propos (p. 110) : « Man ist geneigt in *clutez* Windeln, Tücher, zu finden, aber ein etwa von ags. *clâd*, angl. *cloth* abgeleitetes Wort würde franz. schwerlich ein *t* aufweisen. » Rendant compte du livre de M. Martin, je conjecturai *ciutez* ou *ciutet* pour *clutez* (*Rev. crit.*, 1869, t. II, p. 57), bien que le ms. porte incontestablement *clutez*. On pouvait en effet comprendre, surtout d'après le contexte général, que le poète avait voulu parler de la *cécité* où sont plongés les enfants en venant au monde. — Il arrive souvent, quand on a ainsi imprimé quelque bonne méprise, que par une sorte d'ironie, on en découvre les preuves aussitôt après d'une façon surabondante. C'est ce qui m'est arrivé pour ce mot. En voici la véritable explication. *Clutez*, par son *z* final, se dénonce comme la forme plurielle de *clutet* ; et *clutet* à son tour comme le diminutif d'un mot primitif *clut*. Or il m'aurait suffi d'ouvrir les extraits du *Glossaire latin-français* publiés par Hofmann [*Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1868] pour y trouver, sous le n° 410, *frustrum* = *clut*. *Frustrum*, bien entendu est pour *frustum*, et *clut* signifie « morceau », spécialement « morceau d'étoffe, pièce ». De *clut* on a fait *cluter*, « mettre en morceaux », qui

1. [Cf. *Romania*, VII (1878), p. 631 : « Tobler rappelle [*Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 351] que l'explication de *pruekes* avait déjà été indiquée par lui, *Jahrb.*, XV, 253, ce que je suis confus d'avoir oublié. »]

se trouve évidemment dans le bas-latin *clustare*, donné par Du Cange d'après une *Ordonnance* de 1312 : « *Si vero membrum amiserit vel* clustatus *fuerit.* » De *clut*, *cluter*, on a tiré *cluterel*, *clutereau*, « pièce à un vêtement », dont Du Cange cite cet exemple, tiré de Guillaume de Deguilleville (XIV^e^ siècle) :

> D'un ort et viel burel vestue
> Ratasselé de clust[e]riaus.

De là aussi le verbe *clustrer* ou *clistrer*, travailler à certains ouvrages déchiquetés, à la mode au XIV^e^ siècle. Ce verbe a passé en allemand sous les formes *klutern* et *klütern*, d'où *klittern* et *Klitterwerk*[1]. Je ne crois pas que dans *clustrer*, *clistrer*, etc., l'*s* se soit jamais prononcée ; elle est arrivée là, comme tant d'autres au XIV^e^ siècle, par suite d'une préoccupation étymologique erronée, qui prouve qu'on ne prononçait plus l'*s* devant les consonnes et qu'on ne savait pas bien où il fallait l'écrire.

A côté de *frustrum* = *clut*, le même glossaire donne *frustrare* = *racluter*. *Frustrare* n'est pas un mot latin ; *racluter* ou *recluter*, au contraire, est un très bon mot français et signifie « mettre des morceaux, rapiécer ». Du Cange donne *reclutare* et cite une *Ordonnance* où on lit : « Que nus ne nulle ne mette en tayes farcies ne *reclutees* pres de la plume, pour ce que les coustes où elles sont mises en semblent estre plus plaines. » On lit en outre dans les *Chroniques de Saint-Denis* (*Historiens de France*, t. XXI, p. 110 A) : « Et avoit vestu (sainte Élisabeth) un seurcot tout esrez et tout *recluté*. » C'est le mot italien *reclutare*, esp. *reclutar*, qui correspondent, comme l'a fort bien remarqué Du Cange, à notre *recruter*. *Recruter* ne vient donc pas, comme le dit Diez, de recrescere. *Recluter* ou *recruter* un régiment, c'est le *rapiécer*, lui remettre les morceaux qui manquent ; c'est une métaphore populaire : aussi les dictionnaires du XVII^e^ siècle avertissent-ils que « ce mot n'est pas du bel usage ». De *recruter* un régiment, on en est venu, mais tard, à dire « *recruter* des hommes pour un régiment » ; on

---

1. Je ne comprends pas bien la traduction que M. Wilhelm Müller donne de ce mot : « *Ich klütere*, verfertige kleine mechanische Arbeiten, ohne sie eigentlich gelernt zu haben. »

avait alors perdu tout à fait le sentiment de la signification primitive du mot[1].

Maintenant quelle est l'étymologie de toute cette famille de mots? Il me semble qu'il ne saurait y avoir doute à cet égard. *Clut*, « morceau d'étoffe », répond à l'ancien norois *klutr*, suéd. dan. *klut* [angl. *clout* Red.], « morceau d'étoffe, chiffon ». Le mot est un mot allemand, ou, plus vraisemblablement, un mot scandinave, entré en français par l'intermédiaire des Normands, et passé de là, non seulement en italien et en espagnol (uniquement dans le composé *recluter*), mais encore, par un de ces retours de fortune si fréquents dans l'histoire des mots, en allemand, où du reste il a à peu près disparu [2].

[*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XI (1870), pp. 156-158.]

SANCIER, ESSANCIER.

Le mot *sancier* (*sanchier*) et son composé *essancier* (*essanchier*) se rencontrent dans un certain nombre de textes, tous du nord-est de la France et du XIII^e^ au XV^e^ siècle : Baudouin de Condé, *Bauduin de Sebourc*, *le Bastart de Buillon*, *Hugues Capet*, Froissart, Chastellain. M. Tobler, en rejetant justement l'assimilation faite par M. Scheler d'*essanchier* à *estanchier*, admet pour ces deux mots le même rapport que pour *saier* et *essaier*, et propose, avec toute réserve d'ailleurs, de les tirer d'un latin *exemptiare (*G. G. Anz.*, 1877, p. 1622 ss.). Cette étymologie est acceptable pour le sens et pour la forme; cependant, s'il

---

1. [Cf. *Romania*, XV (1886), p. 454, compte rendu d'un article de M. A. Tobler (*Miscellanea Caix-Canello*) : « *Recrue* est le part. de *recroître*, ce n'est pas douteux, mais *recruter*, que M. T. en tire, n'en est pas moins pour l'ancien *recluter*, qui a changé de forme précisément sous l'influence de *recrue* ; on ne voit pas pourquoi l'espagnol aurait changé *recrutar* en *reclutar*, et rien ne prouve que l'it. *reclutare* vienne de l'espagnol. » — Cf. aussi ci-dessus, p. 140 et la note 3.]

2. Il y est rentré avec le sens spécial qu'il a uniquement en français moderne, dans le mot *Rekrut*.

est possible qu'un *en* originaire devienne *an* et rime en conséquence dans des textes (B. Cond., Froissart, *B. Seb.*, *H. Cap.*) où *en* est d'ordinaire séparé de *an*, il est bien singulier qu'on trouve toujours *an* et jamais *en*, soit comme orthographe soit comme rime. Le sens de presque tous les passages cités par M. Tobler (auxquels il faut en ajouter deux rapportés par M. Scheler dans son glossaire de la chronique de Froissart) est assez peu net ; cependant quelques-uns donnent l'idée de reconnaître dans le mot un dérivé de sanus. Ainsi, pour les passer en revue, dans les suivants : *Ceste maladie..... ne sera garie Ne sancie* (Froissart, *Poés.*, I, p. 35, v. 1160) ; *Mès j'ai tant de cognissance Qu'elle sance En partie ma souffrance* (*Ib.*, p. 208, v. 4121). Ici *sancier* paraît bien signifier « guérir », puis par extension « soulager, calmer » une souffrance. Il s'est dit spécialement de la colère ou d'un autre sentiment vif, qu'on calme en le satisfaisant : *ja ne m'avenra... tel viltance A un home afolé men mautalent essance* (*B. Seb.*, t. II, p. 369) ; *lequel cuidant avoir sanchy son courroux* (Chastellain, IV, 106, où *sanchy*, forme dialectale de *sanchié*, est une correction de M. Scheler [Gloss. de Froissart] pour *sauchy*). De là *se sancier* ou *s'essancier* pour « se soulager » en assouvissant son désir : *Et quant je me fui bien sanciés* (de le maltraiter) *Sur une pierre l'estendi* (Froissart, *Poés.*, II, p. 224, v. 122) ; *Elle se sance après de moi maudire* (*Ib.*, p. 359, v. 11) ; *Sire, vous n'avés que faire d'employer vos gens contre ces forcenés ; laissiés les aler et yaus sancier* (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, VIII, 34, où M. Scheler traduit fort bien *yaus sancier* par « assouvir leur rage ») ; ... *il esragera, ce dist, s'il ne se sanche De la franche roine* (*H. Cap.*, v. 1016) ; *Mes n'iert ja petit hons prisiez s'il ne s'essanche* (*Ib.*, 1409), c'est-à-dire, comme l'explique M. Tobler, « s'il n'accomplit sa volonté ». Toutefois « calmer » son désir, c'est aussi quelquefois le dompter, et *se sancier* paraît avoir le sens de « s'abstenir » : ..... *il vault trop mieulx que de ce je me sanche, Car j'ay du fet d'amour trop ouvré* (*H. Cap.*, v. 444). *Sancier* a le sens de « dompter » dans cet exemple, où il s'agit de l'amour : .....*vertus ne puissance D'autrui le sien pooir ne sanche* (Baud. de Condé, p. 277, *var.*). Il paraît enfin signifier « céder », — signification qui répond aux précédentes comme le neutre à l'actif, — dans ce passage de Baudouin de Condé (p. 134) : *Car Amours a tres grant poissanche :*

Cuidiés que contre son pois sanche Por riens c'on encontre hardie (c'est-à-dire « qu'il cède malgré lui »)? — Un seul, parmi les exemples cités par M. Tobler, ne rentre pas dans cette série, c'est celui qu'il emprunte à *Aiol* (v. 2341) : *Mon cuer essancheroie et tout mon sens* ; mais *essancheroie* est une faute de l'édition de M. Foerster pour *essaucheroie*, qui se lit dans l'édition de MM. Normand et Raynaud.

Le rapprochement de *essancier*, *sancier* et sanus m'avait semblé autrefois possible ; il m'est rendu très probable par la forme *essanicier*, qui se trouve dans la *Vie de saint Alexis* publiée plus haut [*Romania*, VIII, p. 180], au v. 934 : *De malades essanicier*. D'après cela, le type latin est *sanitiare, *exsanitiare, formé sur *sanitia pour sanitas. La conjugaison primitive a dû être : *saniz sanices sanice sançons sanciez sanicent*, etc., d'où plus tard les deux conjugaisons complètes *sancier essancier* (*sanchier essanchier* sont picards) et *sanicier essanicier*. Ainsi s'applique une fois de plus le principe fécond posé par M. Cornu dans son étude sur la conjugaison de *parler*.

Exagiare, exaltiare donnent *essaier*, *essaucier* et aussi *esaier* (*asaier*), *esaucier* ; exemptiare pourrait de même donner *esencier* à côté de *essencier*, mais il est difficile d'admettre qu'exsanitiare ait produit *esancier*. Aussi les deux exemples de *Hugues Capet* (v. 444 et 1016), où l'éditeur a imprimé *s'esanche*, *m'esanche*, doivent-ils être lus, comme je l'ai fait plus haut, *se sanche*, *me sanche*. — Il est probable qu'on retrouvera dans plus d'un texte les formes diverses de *sancier*, *essancier*, — *sanicier*, *essanicier* [1]. Cette dernière, qui éclaircit l'étymologie du mot, ne s'est pas encore rencontrée en dehors du petit poème imprimé plus haut.

[*Romania*, VIII (1879), pp. 265-266 [2].]

---

1. On a sans doute lu et imprimé plus d'une fois *essaucier* pour *essancier*, comme on vient de voir que l'inverse était arrivé.

2. [Cf. *Romania*, VIII, 631 : « M. Groeber [*Zeitschr. f. rom. Phil.*, III. 314]... fait des objections sérieuses, mais non rédhibitoires, à mon étymologie de *sancier*... », et IX, 336 : « M. S. Garner analyse [*American Journal of Philology*, I, 111-116] les nos 30 et 31 de la *Romania* .. *Sancier*, dit-il, ne peut venir de *sanitiare*, car « on ne trouve pas la forme post-classique *sanitia*, et en outre *sanitia* aurait donné non pas *santé*, mais *sanesse* qui ne se ren-

SOUCY, SOLCIDE, SOMSIR.

A propos de l'article qui a paru ici sur le mot *soucy* et son étymologie [*Romania*, VI, 148 [1]], M. Alart, archiviste des Pyrénées-Orientales, a bien voulu m'envoyer les remarques suivantes :

---

contre pas ». Je remercie M. G. de cet avis instructif; au reste je rattacherais maintenant *sancier* (j'ai trouvé, depuis mon article, la forme *resanicier*) à sano par un autre intermédiaire que sanitia (lequel toutefois aurait aussi bien donné *sanice* que justitia *justice*, d'où *justicier*)... »]

1. [Voici cet article :

La Fosse du Soucy, étude philologique, par A. Joly. Paris, Vieweg, 1876, in-8°, 16 p. — On désigne sous le nom de *Fosse du Soucy*, et plus anciennement de *Soucy* tout court, un endroit où la rivière d'Aure, réunie à la Drôme, se perd dans les sables d'une colline, près de Bayeux, à trois kilomètres de la mer. Que veut dire ce nom? M. Joly écarte avec raison le rapprochement avec diverses localités appelées *Soucy* (forme mérovingienne *Sauciacus*, qui représente *Sabuc-* et non pas *Salic-*, plus le suffixe gaulois *-iac* latinisé en iacus, et non un adjectif latin en iacus devant lequel il faudrait sous-entendre campus). Les formes anciennes (XVe siècle) du mot lui donnent pour finale une *s*, *Soussis*. M. J. rapproche avec beaucoup de vraisemblance ce mot du mot *solsis*, qui se trouve dans le roman de *Thèbes* (où il relève les variantes des trois manuscrits), et dans la *Chronique des ducs de Normandie*, et qui signifie clairement « abîme, gouffre ». Mais quelle est l'étymologie du mot *solsis*? M. J. la trouve dans un dérivé de solsus, *sols* part. de solvere qui a en effet existé et s'est conservé dans *absous*. Solvere voudrait dire « rompre », ce qui fait quelque difficulté, parce qu'en roman il n'a jamais que le sens de « payer » ou « résoudre ». Il faut d'ailleurs considérer que la seule charte du XIIIe siècle où on parle du *Soucy* l'appelle *sorsiz*, et que l'acte le plus ancien ensuite (1405), s'il porte au dos *soussiz*, a dans le contexte *soursiz*. Que l'*r* de *sorsiz* soit devenue *l*, il n'y a là rien de très étonnant. Je serais tenté de rapprocher *sorsiz*, qui serait la forme primitive de *solsiz*, de sorbere. *Sorbir* se disait pour « engloutir » (voy. Roquefort : de m. *asorbir*, p. ex. *Alexis*, 61 e *var.*). Sorbere a pu avoir pour participe sorpsus, et peut-être cette forme expliquerait-elle, avec le mot français, le correspondant provençal, que M. J. n'a pas cité, *somsis* pour *sorpsis*, *sompsis*. *Somsis* est dans *Boèce*, v. 182 : *E pois met l'arma en effern el somsis*. Diez (*Altrom. Sprachd.*, 65) remarque sur ce

« Je lis dans un acte de 1334 relatif au ruisseau d'arrosage d'Ille en Roussillon : *Si contingeret dictum rechum vel reclausam dirui per inundationibus aquarum, vel pluvia, vel etiam per* SOLCIDES (Dépôt des notaires d'Ille). Ici les *solcides* désignent les « crevasses » qui se forment à la suite des pluies dans les terrains meubles dont elles entraînent l'éboulement.

« Dans un *capbreu* (papier terrier) du prieuré de Marcevol de 1394, il y a une propriété située à Vilella (village détruit, au territoire de Rigardá, canton de Vinça, arrond. de Prades), *loco*

---

mot : « Raynouard le traduit par *profond* (*Abgrund*[a]), et effectivement ce sens doit lui appartenir, puisqu'il existe à côté un verbe *somsir*, abîmer, parf. 3e pers. *sumpsi* Lex. rom. I 525 b, part.* *somsig* Ferabr. v. 2016[b].., *Somsir* s'est-il formé de *subcidere* (couper par dessous, défoncer?) comme *somrire* de *subridere*? Ce qui y contredit, c'est que la flexion est autre que celle d'*aucire* (*occidere*) et *circoncire*. » Plus tard, Diez (*Et. Wb.*, II c sumsir) a donné une autre étymologie, tirant ce mot de summersus, d'où *sumrsire sum(r)sir*. Cette étymologie pourrait aussi bien que celle que j'ai proposée convenir au français ; elle présente une contraction qui me paraît douteuse. Remarquons que le prov. a une forme *sossic*, citée par Diez, qui se rencontre tout à fait avec le fr. *soussiz*. — Le verbe fr. *sousir*, cité par M. J., doit avoir le même sens que le pr. *sumsir*, c'est-à-dire « s'abîmer, s'engloutir ». Le seul passage où il se trouve (*Chron. d. d. de N.*, v. 25143) autorise cette interprétation aussi bien que celle d' « éclater, se fendre », adoptée par M. Joly.

En résumé, M. J. a établi la signification primitive du nom de lieu *Soucy*, devenu *Fosse du Soucy* depuis qu'on n'en comprend plus le sens ; il a expliqué les vieux mots *solsiz* et *solsir*. Quant à leur étymologie, celle qu'il propose ne paraît pas probable, tant à cause du sens qu'à cause du mot provençal, qu'on ne peut guère séparer du mot français. Celle de Diez et la mienne peuvent convenir aux deux mots ; ni l'une ni l'autre n'est évidente. [*Cf. Chabaneau et Noulet, *Deux mss. prov. du XIVe s.*, p. 249.]

a. Diez traduit ici le prov. et non la version de Raynouard, en supprimant avec sa concision habituelle le redressement exprès de la petite erreur de celui-ci, qui prend *somsis* pour un adjectif. M. Bartsch, dans le glossaire de sa *Chrestomathie provençale*, a reproduit par distraction ce qu'il lisait dans Diez : « *Somsis*, profond, *Abgrund* » ; mais ces deux mots ne sont pas synonymes, et le second seul est bon.

b. Ce n'est pas tout à fait sûr. Le ms. porte : *Tub foran ja peritz e comfig e negatz* ; Bekker a corrigé *somsig* en s'appuyant sur *Boèce*, où il lit *somsig* au lieu de *somsis*. J'avoue que je ne m'explique pas cette forme *somsig* au participe. Le vers français correspondant (2000) est : *Tout fuissent ja noié, peri et affondré*. P.-ê. le pr. avait-il *v. descomfig e n.*?

vocato SOLCIDES [1] *alias* SOLSIRES. Tout ce territoire est traversé par une rivière dont les berges élevées et composées de terres meubles sont sujettes à de fréquents éboulements. Ce nom s'applique donc ici à des « éboulements » ou « effondrements ».

« Enfin il existe dans la commune de Vinça, voisine de Rigardá, un quartier de vignes situé sur la rive droite de la rivière de Lentillá. Au-dessous de ce vignoble, et même sous le lit de la rivière, il existe des couches de terrain meuble ou de sable qui sont entraînées par des courants souterrains, et il s'y produit ainsi des cavités intérieures, qui, presque chaque année et surtout en temps de pluie, amènent des affaissements considérables. J'y ai vu une vigne qui en quelques heures s'est abaissée ou affaissée en plein de plusieurs mètres, et c'est la même cause qui a plusieurs fois *renversé* le pont en maçonnerie construit sur cette rivière. Tout ce quartier est ainsi désigné dans les anciens *capbreus* :

A les solsires (1417).

Vineau a les socires... vineau al portell de les socires... heremum al portell de les sucires (1466).

« De nos jours, et depuis le XVII[e] siècle, ce lieu s'appelle *les soucides*. »

M. Alart, après avoir ainsi établi pour le mot *solcide*, *solcire* [2], le sens d' « effondrement » le rattache à subscindere. Cette étymologie me paraît peu probable, puisqu'elle n'explique pas l'*l* (ou *r*) du mot, sans parler d'autres difficultés.

D'autre part, P. Meyer me signale trois exemples de *somsit*, participe de *somsir*, aux v. 1295 (*sonsis*), 1319 (*somsitz*) et 3131 (*somsid*) de la *Guerre de Navarre*. Ce mot a dans ces trois passages le sens de « englouti » (M. Michel traduit deux fois par « pendu », une fois par « détruit »). *Somsimen*, dans Raynouard, V, 261, s'applique à l'engloutissement de Datan et Abiron. Raynouard donne aussi *sumpsir* « absorber ». Il rattache

---

1. « Ma note, prise il y a quinze ans, porte *Solades* ; mais c'est certainement une erreur de copie. »

2. Cette double forme semble rentrer dans la série des mots où *r* provient de *d*, ce qui indiquerait un type latin en -dium (Meyer suggère solicidium). Mais ce phénomène existe-t-il en catalan ?

ces mots à un participe sumpsus qu'on aurait pu former de sumere ; mais alors il faudrait séparer absolument *somsir* et ses dérivés du fr. *solsir*, du catalan *solcide*, ce qui me paraît assez peu faisable.

En somme, sorpsus (cf. l'it. *sorso*) ayant donné un dérivé *sorpsir* (d'où *sopsir*, *sompsir* d'une part, *sorsir*, *solsir* de l'autre) me semble encore pouvoir être présenté comme un candidat sérieux pour cette étymologie ; mais je reconnais qu'il ne s'impose pas[1].

[*Romania*, VI (1877), pp. 436-437 [2].]

SURGE.

Je crois pouvoir ajouter le mot *surge* à la liste de ceux où un *d* latin, devant un *i* consonne précédant une voyelle, s'est changé en français en *r* (voy. *Rom.*, VI, 254 [3]). La laine *surge* est, dit M. Littré, « la laine qui se vend sans avoir été lavée ni dégraissée ». Cette laine se disait en latin lana sucida, et *surge* est le même mot que sucida. Súcida s'est changé en súdica, par l'attraction du suffixe si répandu -icus (et peut-être parce qu'on a voulu rapprocher le mot de sudare), comme fícidum (pour fícatum, ficátum, voy. *Rom.*, VI, 132 [4]) s'est changé en fídicum. De là *laine súrie* puis *surje*, *surge* ; c'est ainsi que *mírie*, de médicum, a donné *mirje*, *mirge*, d'où le dérivé *mirgie*, « art médical ». — L'it. *súcido*, l'esp. *súcio*, proviennent directement de súcidus ; peut-être le port. *sujo* se rattache-t-il à sudicus ; l'it. *sudício* représente un dérivé sudícius, et je crois aussi reconnaître cette forme

---

[*1. Dans les gorges du Tarn on a le *Pas de Souci*, gouffre avec des légendes (*Débats* du 22 nov. 1898).]

2. [Cf. *Romania*, XXXVII (1908), p. 135, une note étymologique de M. Thomas rattachant *souci* à subsīdo.]

3. [Article de M. Havet, *Français R pour D*, à propos de l'article de Gaston Paris, *Français R = D*, ci-dessus, pp. 270 sqq.]

4. [Ci-dessus, p. 273.]

dans l'esp. *soez*. L'étymologie suis (dans Prudence pour sus), proposée par Diez, ne paraît guère plus vraisemblable que celle de sub faece qu'il rejette. La terminaison consonantique du mot n'est pas plus surprenante que celle d'*aprendiz* ou de *solaz* (cf. Joret, *Romania*, I, 455-6); l'*e* représente, en regard de l'*i* de *aprendiz*, etc., l'*i* originairement bref de súcidus, súdicus, sudícius[1].

[*Romania*, VII (1878), pp. 103-104.]

TROUVER.

[I]

Il y a longtemps que l'étymologie donnée par Diez du mot *trouver*, qui m'avait, autrefois semblé convaincante, m'est devenue suspecte. Turbare en effet ne convient guère pour le sens, malgré les ingénieuses explications de Diez[2], et ne convient pas du tout pour la forme. Si l'interversion de turbare en trubare n'a rien d'étonnant (quoique le déplacement inverse soit plus fréquent), il est cependant singulier qu'elle remonte aussi haut et qu'elle soit aussi générale (*torverent* dans le petit fragment poétique du XII[e] siècle que j'ai publié dans le *Jahrbuch* est tout à fait isolé)[3]. Mais ce qui est le plus grave, c'est que le

---

1. Cet article était imprimé quand je me suis aperçu que M[me] C. M. de Vasconcellos avait déjà rattaché *soez* à sucidus (*Studien zur rom. Wortsch.*, p. 226). Seulement elle le tire d'une forme sudícus, qui expliquerait difficilement le *z* et qui l'oblige en outre à admettre un changement d'accent qui est, comme elle le dit, fort rare en espagnol.

2. [M. Littré appuie l'explication de Diez d'une preuve qui en apparence a une grande force; c'est qu'en ancien français *trouver* aurait été employé pour « troubler », conservant ainsi le sens de turbare. L'exemple qui appuie cette assertion est emprunté au Psautier d'Oxford (XLV, 1): « Li nostre Deus, refuge a vertu, ajuere es tribulatiuns chi truverent nus mult. » M. Littré traduit, entre parenthèses, *truverent* par *troublerent*; mais cette traduction n'est pas soutenable, car le latin porte : « Adjutor in tribulationibus quæ *invenerunt* nos nimis. » — P. M.]

3. Les verbes portug. et napol. cités par Diez, *trovare* et *struvare*, qui ont le sens de turbare, peuvent en provenir.

bas-latin trubare, s'il avait existé, n'aurait pu donner en français et en provençal, aux formes accentuées sur le radical, la diphtongue que nous trouvons dans *trueve* : cette diphtongue renvoie nécessairement à un *o* bref accentué. Pendant que cette difficulté m'arrêtait, Meyer était frappé d'une autre : le *b* entre deux voyelles ne peut se maintenir en provençal ; il se change en *v* ou tombe sans laisser de traces : probare donne *proar*, quelquefois *provar*, mais non *probar*. Le *b* de *trobar* renverrait à un *p*, comme la diphtongue de *trueve* à un *o* bref. En suivant tous les deux la direction que nous assignaient les lois phonétiques, nous arrivions donc à la forme *tropare*. Cette forme peut-elle être admise ? a-t-elle un sens ? Nous le pensons, et nous soumettons cette conjecture à la critique. Voici pour ma part comment je me représente l'histoire du mot.

Tropus, emprunté au grec τρόπος, a en latin classique, comme on sait, le sens de « figure de rhétorique ». Dans le latin de la décadence, il développa un autre sens, plus particulièrement musical, et sans doute dérivé du premier. Il paraît avoir signifié d'abord « variation dans une mélodie ». De là le sens propre qu'il prit en liturgie, et qu'a expliqué M. Gautier dans sa préface aux œuvres d'Adam de Saint-Victor : un *trope* est une queue musicale ajoutée à certains chants liturgiques, et spécialement, d'après Du Cange, un verset qu'on chantait à certaines grandes fêtes immédiatement après l'Introït ; c'est dans les *tropes*, comme l'a montré M. Gautier, que se déployait l'invention musicale. Dans la langue ordinaire, tropus avait même pris le sens général de « mélodie, air, chant ». C'est en ce sens que Fortunat emploie souvent le mot. M. Quicherat, dans son *Thesaurus*, cite, entre autres passages de cet auteur, ces deux pentamètres :

> Reddebantque suos pendula saxa tropos...
> Mulceat atque aures fistula blanda tropis.

De tropus on a donc très bien pu tirer un verbe tropare, signifiant soit « varier un air », soit plus généralement « composer, inventer un air ». Nous voilà bien près d'un sens de *trouver* fort usité au moyen âge, celui de « composer », musicalement ou poétiquement, cela revient à peu près au même. Un tropator (*trobaire*, *trouvère*) est un compositeur. De « compo-

ser » on passe naturellement à « inventer », d'« inventer » à « découvrir »; ainsi tropare remplaça peu à peu invenire. Diez a remarqué que le vieux mot figure encore à côté de son remplaçant dans ce vers de la *Passion* : *Non fud trovez ne envengud*; il était destiné à disparaître, sauf en italien (*rinvenire*). Il faut aussi noter que d'après ce passage le développement du sens s'était opéré à peu près en entier au x^e^ siècle : il est tout à fait complet dans les textes du xi^e^.

Ce développement n'a guère pu s'opérer identiquement en plusieurs endroits : aussi je regarde le mot comme propre à la France. C'est dans le latin de la Gaule, liturgique ou littéraire, que nous rencontrons tropus au sens musical; c'est dans le gallo-roman que tropare s'est formé sur tropus et est devenu *trobar* au midi, *trouver* au nord. Diez a déjà fait observer que l'espagnol *trobar* venait de France. Je pense qu'il en est de même de l'it. *trovare*, où la diphtongaison de *truova* a pu être une imitation de *trueve* et aussi de *pruova*. Le roumain ne connaît pas le mot, comme il est naturel. Le ladin *truvar*, avec un sens purement juridique, cité par Diez, demanderait à être étudié de près : le fait même qu'il n'a que ce sens unique, qui se retrouve en français (*trouver le droit*), peut porter à lui attribuer une origine étrangère.

Diez avait vu avec sa perspicacité habituelle que le verbe roman postulait dans son étymologie un radical *trŏb* ou *trŏp*; il s'est trompé, croyons-nous, en pensant pouvoir extraire ce radical de turbare; en outre le provençal montre que c'est *trŏp* seul, et non *trŏb*, qui convient. Si tropare réunit les suffrages des gens compétents, nous serons heureux de l'avoir *trouvé*[1].

[*Romania*, VII (1878), pp. 418-419.

[La *Romania* s'est occupée à diverses reprises de l'étymologie de *trouver* (cf. la *Table*, *s. v°*); nous réimprimons ci-dessous deux notes publiées en 1902 et où Gaston Paris a défendu l'étymologie proposée dans l'article précédent.

La première a été imprimée à la suite d'un article de M. Thomas, *Problèmes étymologiques*, *II*, *Trouver* (*Romania*, XXXI, 1 sqq.).

[*1. Une charte latine de S. Florent de Saumur reproduite au *Livre blanc* [d'Angers], f. 89 r°, cite parmi les témoins de l'acte : « Johannes Troet, quod est latine repertus. » (C. Port.)]

La seconde fait partie du compte rendu d'un article de M. Schuchardt, *Etymologische Probleme und Prinzipien* (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXVI, 385-394) répondant à l'article de M. Thomas et à la note annexe de Gaston Paris.]

[II]

Je demande la permission d'ajouter ici une simple remarque sur l'équation turbare = *trouver* proposée par M. Schuchardt et soutenue par lui avec tant d'esprit et une si merveilleuse érudition. Elle s'appuie essentiellement, sur la sémantique, car si l'auteur s'efforce de montrer qu'elle est phonétiquement possible, il ne dissimule pas qu'elle présente des difficultés, surmontables, suivant lui, mais réelles. L'évolution sémantique de turbare devrait donc être bien évidente, ou au moins bien probable, en tout cas bien claire, pour se faire admettre malgré ces difficultés. Or, en fait, que voyons-nous ? Turbare, d'après M. Sch. lui-même ([*Romanische Etymologien*, fasc. II], p. 185-6), n'a en roman, en dehors de l'hypothétique *trovar trouver truvar*, aucune continuation populaire ; le sens de « bouiller », que M. Sch. regarde comme ayant pu développer le sens de « chercher », puis de « trouver », n'appartient qu'à son dérivé *turbulare, lequel n'a pris nulle part, — non plus qu'aucun des nombreux synonymes dont le savant auteur donne une si riche énumération, — un sens qui se rapproche le moins du monde de « chercher » ou de « trouver ». D'autre part *trouver* et ses congénères en français et en latin n'ont jamais le sens de turbare ni aucun sens voisin. M. Sch. explique fort ingénieusement la chose : turbare ayant pris le sens de « trouver » a été remplacé dans son sens propre par *turbulare, comme miscere, ayant pris le sens de « bercer » (esp.), a été remplacé dans son sens propre par misculare, comme tremere, ayant pris le sens de « craindre » (franç.), a été remplacé dans son sens propre par *tremulare. Mais miscere, tremere, se retrouvent cependant en roman avec leur sens latin, tandis que turbare au sens de « bouiller » n'apparaît nulle part ni en roman ni en latin. Enfin il est permis de douter que la série de sens admise par M. Sch., — « troubler l'eau pour faire sortir les

poissons », d'où « troubler les poissons pour les prendre », d'où « chercher à prendre [des poissons] », d'où « chercher » en général, d'où « trouver », — soit vraisemblable, qu'une occupation aussi restreinte que celle de la pêche à la bouille ait donné lieu dans la langue commune à un si riche développement, et que de toute la série il ne reste dans cette langue que le dernier aboutissement, lequel aurait été déjà acquis à l'époque impériale. A tout prendre la série par laquelle Diez passe du sens de turbare à celui de *trouver* semble encore plus naturelle que celle que lui substitue M. Schuchard, quoiqu'elle offre une difficulté (que l'autre d'ailleurs ne présente pas moins) : il est bien vrai que les verbes signifiant « trouver » paraissent se rapprocher (plutôt peut-être qu'ils ne se rapprochent réellement) du sens de « chercher », mais on ne cite aucun exemple d'un verbe signifiant « chercher » qui ait passé au sens de « trouver », et il semble qu'on puisse sans peine en voir la raison. Les difficultés sémantiques que présente l'identification de *trouver* à *tropare ne sont pas en somme plus grandes (à mon avis elles le sont beaucoup moins) que celles que présente l'identification de *trouver* à turbare, et la première de ces deux identifications a pour elle de porter sur deux mots dont la correspondance phonétique est irréprochable.

[*Romania*, XXXI (1902), pp. 12-13.]

[III]

. . . Je ne m'occuperai que de la réponse faite par M. Schuchardt à mes observations sur son étymologie de *trobar*, *trouver*, *trovar*[1], *trubar*, que j'ai combattues [cf. l'article précédent] au point de vue sémantique. Je reproduis mes remarques et les réponses de mon savant ami.

1° Turbare n'a pas survécu en roman, ni au sens latin de « troubler », ni dans aucun des sens que M. Sch. regarde comme intermédiaires entre celui-là et ceux de *trobar*[2], tandis que *trobar*

1. Esp. et port.; je ne suis nullement convaincu que ce verbe en hispano-roman soit emprunté au provençal ou au français.

2. J'emploie, pour être bref, *trobar* comme embrassant tous les verbes romans.

n'a jamais ni le sens de « troubler » ni aucun de ces sens intermédiaires. — M. Sch. cite cependant l'istro-roumain *inturbare*, « effaroucher (les poissons) », et il semble en effet qu'on ait là, dans ce coin tout à fait isolé du roman, un représentant de turbare; mais le mot (qui d'ailleurs a gardé fidèlement sa forme latine) n'a pas le sens de « chercher » ni de « trouver ». M. Sch. allègue encore[1] l'émilien *trufar*, *trufè*, qui signifie non seulement « faire lever (le gibier) », en parlant des chiens, mais encore « cercare fiutando, cercare con diligenza, cercare, fruscolare, investigare ». L'émilien *trufare*, *trufè*. est-il bien turbare? Il est peut-être permis d'en douter. En tout cas, il a bien développé le sens de « chercher », mais non celui de « trouver ».

2° Si miscere et tremere, ayant pris le sens de « bercer » (en espagnol) et de « craindre » (en français). ont été remplacés dans leur sens propre par *misculare et *tremulare, comme turbare l'aurait été par *turbulare, ils subsistent néanmoins en roman avec leur sens propre, ce qui n'est pas le cas pour turbare. — « Je ne comprends pas bien, dit M. Sch., contre quoi est dirigée cette remarque : il suffit que les verbes miscere, tremere, turbare, aient en fait (ce qui ne veut pas dire nécessairement et exclusivement) développé des sens particuliers pour que leur sens primitif ait été attribué aux verbes correspondants en -ulare. » Mais quand il s'agit d'établir la filiation turbare « troubler » >.....>.....> « trouver » *trobar* et que l'on y compare la filiation miscere « mêler » > « agiter » > « bercer » *mecer*, il est légitime d'objecter que la persistance de miscere subsistant en roman avec le sens de « mêler », en espagnol même avec le sens d'« agiter », rend la seconde filiation certaine, au lieu que l'absence de turbare en roman, tant au sens de « troubler » qu'au sens de « bouiller » (sauf en istro-roumain), ou de « chercher » (sauf peut-être en émilien), rend beaucoup plus douteux qu'il faille le reconnaître dans *trobar* « trouver », surtout si l'on songe que, pour avoir reçu le développement sémantique supposé en Italie, Espagne, Gaule et Rétie, turbare eût dû être extrêmement usité en

1. Je ne pense pas que M. Sch. l'eût cité déjà (non plus que l'istrien) dans son travail; mais je n'ai pas ce travail sous la main, et la citation a pu m'échapper (cf. ci-dessous).

latin vulgaire, d'abord au sens de « troubler », puis aux sens intermédiaires.

3° Il est bien singulier, si turbare a fait cette évolution, que *turbulare, qui l'a remplacé au sens de « troubler » et de « bouiller » n'ait pris nulle part, — non plus qu'aucun des nombreux synonymes dont le savant auteur donne une si riche nomenclature, — un sens qui le rapproche le moins du monde de « chercher » ou de « trouver ». — M. Sch. répond : « La masse des matériaux accumulés par moi peut excuser Paris si plus d'un détail lui a échappé : j'ai cité, au sens de « fureter », « chercher en fouillant », l'it. *intrufolare*, le fr. dial. [1] *trifouiller*, etc., en outre le fr. mérid. *burca*, etc., l'it. *frugare*, etc., le piém. *bustiché* etc. (esp. *buscar*, « chercher » tout court). » Ces rapprochements m'avaient en effet échappé dans la masse des matériaux accumulés par l'auteur, qui aurait rendu un grand service aux romanistes, je l'ai déjà dit, en munissant d'index les *Romanische Etymologieen*. Il semble bien que quelques synonymes de *turbulare [2] ont pris le sens de « chercher ».

4° Il est bien vrai que les verbes signifiant « trouver » paraissent se rapprocher (plutôt peut-être qu'ils ne se rapprochent réellement) du sens de « chercher », mais on ne cite aucun exemple d'un verbe signifiant « chercher » qui ait passé au sens de « trouver », et il semble qu'on peut sans peine en trouver les raisons. En effet, « chercher » est faire ce qu'on peut pour trouver, mais n'implique nullement qu'on trouve (bien au contraire : « je l'ai cherché partout, mais je ne l'ai pas trouvé »); « trouver », au contraire, dans l'un de ses emplois très fréquents [3], implique l'idée qu'on a cherché (« cherchez et vous trouverez »);

---

1. En fait, *trifouiller*, — bien qu'il manque dans Littré et le *Dict. gén.*, — est du français commun. Mais il ne signifie « chercher », — avec une nuance très particulière, — qu'au sens neutre : « Qu'est-ce que tu as à trifouiller *dans* mes affaires ? » On ne dira jamais : « J'ai trifouillé mes gants, ou n'importe quoi. »

2. Je ne pense pas que M. Sch. rattache *trifouiller* à *turbulare : mais il reconnaît sans doute *turbulare dans *intrufolare*.

3. L'autre emploi de *trouver* est précisément « rencontrer par hasard, sans chercher », et pour cet emploi la substitution de *chercher* serait encore plus étonnante.

on comprend donc très bien qu'on dise : « trouve-moi ma plume », pour « cherche-moi ma plume », mais non qu'on dise : « j'ai cherché ma plume », pour « j'ai trouvé ma plume ». — Ici encore M. Sch. me reproche à bon droit de n'avoir pas tenu compte d'une note (p. 204-206) où il donne les exemples que je dis faire défaut. Il les reproduit ici ; mais j'avoue que je ne les trouve pas convaincants. En roman [1], dit-il, « j'avais cité captare comme possible, et, vu les significations représentées dans la littérature, comme vraisemblable ». On voit que l'auteur n'est pas convaincu lui-même. « La sûreté que nous avons en roman [2] nous fait le plus souvent défaut dans d'autres domaines : nous avons là affaire à des hypothèses, et il est facile de les rejeter. » Et avec cette prudente réserve l'auteur cite l'all. *finden* (bien douteux !) et le russe (slave) *naïti*, proprement « aller sur », qui signifie, si je ne me trompe, plutôt « rencontrer par hasard » que « trouver en cherchant », et qui en tout cas ne signifie pas « chercher » [3]. Je pense donc que ma remarque subsiste, et je la regarde comme capitale.

5° Enfin il est permis de douter que la série de sens admise par M. Sch., — « troubler l'eau pour faire sortir les poissons », d'où « troubler les poissons pour les prendre », d'où « chercher à prendre [des poissons] », d'où « chercher » en général, d'où « trouver », — soit vraisemblable, qu'une occupation aussi restreinte que celle de la pêche à la bouille ait donné lieu dans la langue commune à un si riche développement, et que de toute la série il ne reste dans cette langue que le dernier aboutissement, lequel aurait été déjà acquis à l'époque impériale. C'est cette objection que M. Sch. s'attache surtout à réfuter : « Ce que j'ai le plus à cœur, c'est la juste appréciation de ma série sémantique. Son élasticité est cause que Paris l'a trop étirée (*auseinandergezogen*), et je crains en effet qu'elle paraisse

---

1. « Innerhalb der Romanischen war nicht leicht ein zweiter Fall von einem einfachen Verb. » Pourquoi ? Pourquoi, si la chose est naturelle, *querir*, *chercher*, *buscar*, etc. n'auraient-ils pas pris le sens de « trouver » ?

2. Pas ici, en tout cas !

3. *Naïti* se compare tout naturellement au lat. invenire, qui a dû originairement signifier « trouver par hasard » (cf. fr. *tomber sur*), mais qui n'a jamais eu le sens de « chercher ».

invraisemblable à qui, d'un coup d'œil rapide, se borne à compter et à mesurer sans peser. Il ne s'agit, en réalité, que de deux étapes. Si je vois un homme pousser çà et là sa bouille dans l'eau, je peux dire : *er durchstöbert das Wasser nach Fischen, er stöbert im Wasser nach Fischen herum, er stöbert Fischen nach* [1], et le contenu sémantique est absolument le même ; ce n'est que grammaticalement, ce n'est que dans la construction que les expressions diffèrent. Si ensuite je vois que l'homme pousse par là les poissons dans son filet et ainsi les prend, je peux dire : *er estöbert die Fische*. Ici il s'agit d'une différence du sens même, mais d'une différence toute générale, de celle qui existe entre le sens imparfait et le sens parfait. La succession serrée, la cohésion intime des degrés du développement admis par moi ne peut guère être mieux mise en lumière que par la possibilité qu'il y a d'employer pour tous le même verbe allemand, seulement avec des prépositions différentes [2]. Mais de quelque côté que nous tournions nos regards, nous rencontrons partout de si nombreux exemples pour chacune des deux étapes que nous pouvons les attribuer à turbare, sans qu'il soit besoin de témoignages particuliers... De *turbare aquam* à *turbare pisces* il n'y a pas plus loin (en sens inverse) que de *pêcher des anguilles* à *pêcher un étang* ; et *pêcher* signifie aussi bien *Fische erjagen* que *nach Fischen jagen*. La pêche à la bouille n'était nullement une « occupation restreinte » ; elle se pratiquait sinon avec tous les filets, du moins avec les plus divers, et de tous les modes de pêche c'était le plus usuel, le plus répandu et celui qui frappait le plus la vue. Au reste j'ai, il est vrai, considéré turbare surtout comme un terme de pêche (d'abord parce que c'est de ce côté que m'était venu le plus de lumière), mais non exclusivement. Je ne puis en regarder la généralisation comme quelque chose d'étonnant, quand je pense par exemple aux franc. *tromper* et *voler*, qui n'ont pris que tar-

1. Je conserve ces expressions en allemand, d'abord parce qu'il serait difficile de les traduire en français, ensuite parce que l'auteur lui-même s'appuie sur l'emploi d'un même verbe allemand avec des prépositions différentes.

2. En note, l'auteur rappelle qu'il a proposé d'attribuer en roman au « perfectif » *attrovare* une influence sur le simple *trovare* qui l'aurait aidé à prendre son sens actuel. Cf. (*Wild*) *stöbern* = (*Wild*) *aufstöbern*.

divement une telle extension de sens. » J'ai tenu à mettre ce morceau tout entier sous les yeux des lecteurs pour qu'ils jugent si mon doute est ou n'est pas fondé. Dans toute question de vraisemblance il y a évidemment un élément subjectif très important : je persiste, quant à moi, et pour les raisons que j'ai données, à ne pas trouver vraisemblable l'évolution sémantique admise par M. Sch., même réduite à deux mouvements (j'avoue d'ailleurs que je continue à en voir davantage, malgré l'ingénieux parti que tire l'auteur de la souplesse de sens des verbes allemands aidés de prépositions).

6° Les difficultés sémantiques que présente l'identification de *trouver* à tropare ne sont pas. en somme, plus grandes (à mon avis elles le sont beaucoup moins) que celles que présente l'identification de *trouver* à turbare. — M. Sch. m'en veut de ne pas m'être expliqué plus clairement : « Je n'ai pas la plus lointaine idée du développement de sens que Paris admet, et Thomas, si ardemment dévot à tropare, ne semble pas davantage initié. Je pense que Paris aurait dû, ou divulguer ce document secret, — il y avait assez de place sur la page, — ou le tenir plus secret encore. » Je crois qu'il m'était permis de dire que je me figurais une possibilité de rattacher le sens de *tropare à celui de *trouver* sans être obligé d'exposer *hic et nunc* comment je me la représente. En fait, dans le premier article où j'ai proposé l'équation *trobar* = tropare, j'ai donné une explication musicale qui me paraît encore soutenable : il ne me semble pas du tout impossible (malgré le contropare de la loi des Wisigoths) qu'on rencontrât quelque jour dans un texte carolingien une phrase comme celle-ci (en parlant d'un musicien) : *optime inveniebat et tropabat melodias*, auquel cas la question serait réglée, et tout le monde admettrait, je pense, que du sens de « varier un air » on est arrivé à celui de « composer » (prov. fr.), puis d'« inventer », d'où « trouver », à la fois dans le sens de « trouver par hasard » et de « trouver en cherchant ». Mais la présence d'attropare en latin au sens de « prendre au figuré » peut indiquer une autre voie non moins acceptable : « prendre au figuré [1] », « poétiser », « inventer »,

1. L'esp. *trovar*, outre le sens de « versifier » et le sens spécial de « composer un poème à l'imitation d'un autre, mais sur un sujet différent », a le sens

« trouver ». Je ne fais qu'indiquer ici deux hypothèses qui me semblent soutenables et que je comptais reprendre et étudier quelque jour, ce dont je n'ai en ce moment ni le moyen ni le loisir ; dans l'une et dans l'autre je vois beaucoup moins de difficultés sémantiques que dans celle de M. Schuchardt. Mais, je le répète, les choses ne sont pas égales entre l'identification de *trobar* à turbare et l'identification de *trobar* à *tropare, car la seconde porte « sur deux mots dont la correspondance phonétique est irréprochable », ou plutôt sur deux mots dont l'identité est frappante [1], tandis que la première présente des difficultés telles que « l'évolution sémantique de turbare devrait être bien évidente, ou au moins bien probable, en tout cas bien claire, pour se faire admettre malgré ces difficultés ». J'ajoute ici qu'à mon avis ces difficultés sont insurmontables, et que je ne suis pas disposé, comme A. Thomas, à faire bon marché de la troisième, à concéder que turbare devenu trŭbare par une improbable métathèse, puis trŏbare par une prétendue influence de la labiale, eût donné en prov. *trobar* et non *trovar* : je regarde, au contraire, cette dernière difficulté comme la plus sérieuse des trois. Supposons-les pourtant surmontables comme les difficultés sémantiques : il faut que turbare, pour arriver à la forme et au sens de *trobar*, franchisse, et par la voie phonétique et par la voie sémantique, trois obstacles dont il ne peut franchir à peu près aucun que par un tour d'adresse ou une chance merveilleuse : turbare > *trubare* > *trobare* > *trobar* d'une part, « troubler » > « bouiller » > « chercher » > « trouver » de l'autre. Si, au contraire, nous prenons tropare pour point de départ, nous n'avons pas à nous occuper de la voie phonétique, qui est courte et droite ; et si la voie sémantique n'est pas encore bien claire, c'est qu'elle nous

---

de « donner à une chose un sens différent de celui dans lequel elle a été dite ». Cela le rapproche singulièrement de (at)tropare ; mais ce sens est-il ancien et ne dérive-t-il pas du second ? Je ne puis le vérifier.

1. M. Baist, parlant du premier article où M. Sch. a indiqué son opinion sur turbare > *trobar*, dit (*Jahresbericht*, IV, 1, 314) : « Es stehen zwingende lautliche Bedenken entgegen, und das contropare der Lex. Wisig. stellt fest und isoliert lat. tropare, das auch mit tropos nichts zu fassen hat. » Que peut bien être ce tropare qui n'a rien à faire avec tropos ?

est cachée par le manque de documents. Mais que l'on puisse contester que *trŏpare, attrŏpare, contrŏpare persistent dans *trobar, attrovare, controuver*, c'est ce que, je l'avoue, j'ai peine à comprendre, surtout de la part d'un savant qui a une aussi large et pénétrante intelligence du rapport naturel des faits que l'a M. Schuchardt. C'est la « lumière » qu'il a cru voir jaillir de ses observations sur la pêche à la bouille qui l'a ébloui en le charmant. S'il se décide jamais à reconnaître son erreur, ce ne sera pas sous l'influence des objections d'autrui, car il les a réfutées ou les réfutera toujours d'une façon qui lui semblera satisfaisante ; mais je m'imagine que de lui-même il soufflera quelque jour sur le feu follet qu'il a fait briller et qui a déjà égaré plus d'un chercheur.

[*Romania*, XXXI (1902), pp. 625-630.]

VAPIDUS « *FADE* ».

Tous les étymologistes, Raynouard, Diez, Burguy, Scheler, Littré, s'accordent à faire venir notre mot *fade* du latin fatuus. Le sens convient, et la signification première de fatuus paraît même avoir été celle d'« insipide, fade » ; mais cette étymologie est contraire aux lois de la phonétique française. Il est de règle, en effet, comme j'espère l'établir dans un prochain travail, que les groupes de voyelles ua, ue, ui, uo, uu, protègent le *t* qui les précède en latin et l'empêchent de s'affaiblir en *d* ou de disparaître en français, comme il ferait sans cela, dans les mots où il suit une voyelle. Ainsi, tandis que votare, vitellus, Bituriges, deviennent *vouer*, *veau* (*vedel*, *veel*), *Bourges* (*Beorges*), le verbe batuere donne, à ses différentes personnes, *batre*, *bats*, *bat*, *batons*, *batent*, *batais* ; son dérivé batualia donne *bataille*[1], tandis que patella, Natalis ont fait *poêle* (*paële*), *Noël* ; quaternum a produit *quaiern*, puis *caier* ou *cayer*, que nous écri-

1. Batuere est certainement la vraie orthographe du verbe latin : battuere est fautif. — Quant aux mots français, le redoublement du *t* y est récent ; par une de ces anomalies si fréquentes dans notre orthographe, on a conservé le *t* simple dans *bataille*.

vons barbarement *cahier*[1], mais le *t* de quatuordecim, protégé par uo, s'est maintenu dans *quatorze*. Ainsi de fatuus, fatua, nous devrions avoir *fat*, *fate*. J'ajouterai que l'*e* muet de *fade*, au masculin, serait également contraire aux lois de transformation des mots latins en français.

On ne peut pas supposer que le mot *fade* nous vienne de fatuus par l'intermédiaire d'une autre langue romane ; il est avéré, en effet, que l'italien *fado* est emprunté du français, et il en est de même du provençal *fad*, qui ne se rencontre que dans des traductions en prose appartenant à une époque où la langue était infestée de mots français[2]. Fatuus a donné régulièrement en provençal *fat* (fém. *fada*), au sens de « fou, sot », que la langue française, en revanche, a emprunté à sa sœur du midi. Quant à *fade*, il se trouve en français dès le XII^e^ siècle ; c'est à cette langue qu'il appartient en propre.

Ce cas est rare pour les mots français terminés en *ade* ; la plupart sont d'importation étrangère. Il en est trois cependant, outre *fade*, qui se sont formés spontanément du latin : c'est *malade*, l'anc. *sade* (dont nous avons gardé le composé *maussade*) et l'anc. *rade*. Ces trois mots, dérivés de male aptus, sapidus, rapidus, ont pour analogues d'autres adjectifs formés sur des adjectifs latins en idus : rigidus -*roide*, tepidus -*tiède*, et, sans *e* muet, calidus-*chaud*, frigidus-*froid*, horridus-*ord*, etc. Tous ces mots nous offrent l'application d'une règle qu'on peut formuler ainsi dans sa généralité : dans un groupe de deux consonnes latines, la première disparaît en français (à moins que ce ne soit une liquide), la seconde persiste et garde même son degré, ainsi rapidus-rap'dus-*rade*, sapidus- sap'-dus-*sade*[3], etc. Une exception se trouve dans *malade*, qui devrait donner *malate* ; la forme *ate*, signifiant « bien portant,

---

1. [Cf. ci-dessus, pp. 516-7.]

2. Si la sal es *fada*, en que la saborares ? (*Trad. de l'Evang. de S. Marc*, ch. IX) ; de sabor *fada* (*Elucidari de totas causas*) ; — cité par Raynouard, qui ne sépare pas ce mot de *fat*.

3. Je ne parle pas de cas spéciaux, comme *rance* de rancidus, *net* de nitidus, etc. Ces détails seraient à leur place dans une phonétique générale ; e n'indique ici que le *plerumque fit*.

sain » a existé anciennement[1] ; l'adoucissement du *t* en *d* se retrouve dans *coude*, de cubitus, anciennement *coute*, qui a peut-être laissé sa trace dans *s'accoter* (en face de *s'accouder*) [2].

L'analogie nous indique donc, comme étymologie de *fade*, le lat. vápidus, « éventé », dont le sens convient assez à celui de notre mot. Il y a, il est vrai, une difficulté dans le changement du *v* initial en *f* ; mais ce fait, s'il est rare, n'est pas inouï : nous le retrouvons dans *fois* de vicem, *palefroi* de paraveredus (en all. *Pferd*), *flasche*, d'où *flacon*, de vasculum avec métathèse de l'*l* ; M. Diez (*Grammatik*, t. I, 267) en donne plusieurs exemples italiens et espagnols.

En ancien français *fade* avait souvent un autre sens que celui qu'il a exclusivement de nos jours ; il voulait dire « mal à son aise, languissant, écœuré ». Ainsi Tristan déguisé en mendiant infirme dit (*Tristan*, t. I, p. 177) :

> Sire Artus, rois, je sui malade.
> Bociez, meseaus, desfais et *fades* [3].

---

1. *Barlaam et Josaphat*, p. 26, v. 21. Josaphat demande si tous les hommes sont malades ; on lui répond :

> Nenil, *ates* i a assés.

Les éditeurs ont imprimé par erreur *à tes*. M. Diez (*Etym. Wb.*, *s. v.*) cite aussi Rutebeuf, I, 433, c'est-à-dire le poème du *Roi de Sicile*, par Adam de la Halle, où se trouve ce vers :

> Plus ates et plus joins qu'en ses plumes oisiaus.

— De là *aate* (ad-aptus), qui signifie « dispos, agile ». Dans le *Voyage de Charlemagne* (v. 613) :

> Puis serai si legers et ignals et *aates*.

L'éditeur a imprimé *atés* ; M. Diez corrige *ates*, mais le vers n'y est pas, c'est *aates* qu'il faut. C'est à tort que M. Diez rattache *ate*, *aate* et ses dérivés *aatir*, *aatine*, au norois *at* : ces mots viennent d'aptus.

2. [Cf. *Romania*, XV, 142 : « *Ate*, d'où *adate*, *aate*, ne peut venir d'adaptum, qui aurait donné *adat* ; il doit provenir d'habitum ; cf. *malate* à côté de *malade*. » — Cf. aussi ci-dessus, p. 262, n. 8.]

3. M. Burguy (*Grammaire*, t. III, *s. v. fade*) traduit à tort ici par « déplaisant, laid, dégoûtant ».

On lit de même dans *Amadas* et *Idoine* (cité par M. Littré au mot *fade*) :

Bien sait qu'elle a esté malade,
Qu'encor en a le cuer tout *fade*.

C'est à peu près le même sens qu'a le mot dans les exemples suivants :

Li oil andui à ce malade,
Ki erent mal, de culur *fade*,
Devenent sain et cler et pur.

(*Vie d'Edward le Confesseur*, v. 2782, cité par Littré, *ib.*)

Patelin recommande à sa femme de faire croire au marchand de drap que son mari est au plus mal (v. 469) :

Ha ! parlez bas, et gemirez
En faisant une chere *fade* :
Las ! direz-vous, il est malade.

Une trace de cette ancienne signification s'est maintenue dans l'expression *se sentir le cœur fade*, « avoir, éprouver du dégoût » (Littré) ; dans le verbe *affadir* : *cela m'affadit*, c'est-à-dire : « cela me fait mal au cœur, me rend *fade* [1] ». Il est à remarquer que le mot latin vapidus avait aussi ce sens, et particulièrement dans l'usage familier. Suétone, dans un passage bien souvent cité (*Oct.*, LXXXVII) où il parle de la prédilection de l'empereur Auguste pour les termes et les locutions populaires, nous apprend que ce prince disait : vapide se habere pour male se habere, « être malade, languissant ». La persistance dans le français *fade* des deux sens du mot vapidus me semble donner une grande vraisemblance à l'étymologie que je propose. Il est assez piquant que le biographe des Césars, en signalant une des expressions favorites du fondateur de l'empire, de celui qui, plus que tout autre, a contribué à *romaniser* la Gaule, nous ait apporté un témoignage pour ainsi dire officiel en faveur de

1. Du mot *fade* pris dans ce sens dérive sans doute l'angl. *to fade*, « s'effacer, s'affaiblir », qui a voulu dire à l'origine « s'évanouir, se trouver mal ».

l'origine d'un mot de cette langue française qui devait sortir en Gaule du latin populaire[1].

[*Mémoires de la Société de linguistique*, I (1868), pp. 90-93.]

---

1. [Cf. *Romania*, XXIV (1895), p. 609, compte rendu d'un article étymologique de M. Meyer-Lübke (*Zeitschrift*, XIX, 273 sq.) : « Fr. *fade*. L'auteur revient à l'étymologie fatuum, qu'il suppose avoir été changé populairement en fatidum ; il cherche à expliquer la différence de traitement avec nitidum > *net* d'une manière fort ingénieuse, mais aussi peu convaincante que l'hypothèse même de fatidum. Il se trompe complètement en expliquant *fade* dans *Tristan* par « einfältig, blödsinnig, narrenhaft » : *fade*, ici comme dans beaucoup d'autres passages anc. fr., signifie « qui est près de tomber en défaillance, qui a le cœur affadi ». Je ne tiens pas outre mesure à mon étymologie vapidum ; mais pour tirer *fade* de fatuum, ce qui est si tentant, il faut trouver un autre moyen. »]

APPENDICE

DE L'HISTOIRE

DE

L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

[I]

Observations sur l'orthographe française, suivies d'un Exposé historique des opinions et systèmes sur ce sujet depuis 1527 jusqu'à nos jours, par Ambroise Firmin Didot, *Paris*, 1867 ; in-8° de 253 pages.

On ne peut rien lire de plus intéressant, de plus instructif et de plus curieux que l'*Exposé historique* dont M. Ambroise Firmin Didot a fait suivre ses observations sur l'orthographe française. Toutes les opinions importantes qui depuis trois siècles et demi ont été émises à propos de la manière d'écrire les mots français y sont passées en revue et présentées au lecteur par extraits plus ou moins considérables. On peut observer, dans cette question, futile en apparence, toutes les nuances possibles de l'opinion, depuis l'attachement le plus étroit à une tradition qu'on accepte sans la raisonner, jusqu'à l'utopie aventureuse qui prétend procéder de la raison pure et ne tient aucun compte des faits existants. C'est au XVI^e^ siècle que naît le débat. Jusqu'alors des règles, transmises sans doute avec les préceptes de l'écriture elle-même, avaient seules guidé les copistes ; on remarque bien dans l'orthographe du moyen âge des conventions généralement admises et modifiées dans les périodes successives ; mais on chercherait en vain dans la littérature quelque chose qui ressemblât à une théorie orthographique. L'application de l'imprimerie aux ouvrages en langue vulgaire changea toutes les conditions où s'était exercé jusque-là l'art de noter la parole. Les premiers imprimeurs se contentèrent sans doute de reproduire les manuscrits qu'ils avaient sous les yeux, mais bientôt ils furent amenés, et d'autres avec eux, à réfléchir sur les procédés qu'ils avaient d'abord employés par routine. Les humanistes furent les premiers à essayer d'apporter quelque critique dans la notation orthographique. Ils avaient été obligés de se

faire à eux-mêmes des règles fixes en publiant les textes latins et grecs, et ils furent tout naturellement portés à en chercher de semblables pour la langue française. Pour comprendre leurs tentatives et celles des réformateurs plus ou moins téméraires qui les suivirent, il faut se représenter au moins en gros quel était le rapport de la langue et de l'écriture au moment où commencèrent sur ce sujet des discussions qui ne sont pas encore terminées.

Les premiers scribes qui eurent, à partir du XIe siècle, l'audace de confier des ouvrages en langue vulgaire au parchemin, dont le latin, jusque-là, était seul jugé digne, se trouvèrent en face d'un problème délicat et compliqué. Ils n'avaient à leur disposition que l'alphabet latin, plus ou moins modifié dans sa valeur, et il leur fallait rendre un grand nombre de sons que ne connaissait pas la langue latine. Comme les plus anciens textes français ont été écrits dans des lieux éloignés l'un de l'autre par des gens qui ne s'étaient pas entendus et qui suivaient tout à fait isolément la fantaisie ou le système qui leur plaisait, il n'y a rien d'étonnant à ce que ces monuments vénérables offrent de grandes différences d'orthographe. Elles tiennent en partie à la diversité même des dialectes que parlaient les écrivains, en partie à la variété des moyens qu'ils employaient pour rendre des sons identiques. Toutefois, en général, on peut dire que leur principe était excellent. Au moment où ils prirent la plume, le français était déjà assez éloigné du latin pour qu'ils ne fussent plus tentés de l'en rapprocher violemment et faussement par une orthographe infidèle. Sauf un petit nombre de moines savants, ils ne se rendaient certainement pas compte du lien étroit qui existait entre le parler vulgaire et la langue latine ; et bientôt le français commença même à être écrit par des gens qui ne savaient plus le latin ; aussi n'eurent-ils (j'excepte toujours quelques cas particuliers) qu'une préoccupation : rendre exactement les sons qu'ils entendaient. C'est par là que commence toute écriture.

La difficulté se produit avec le temps ; les sons se modifient, les notations persistent. Un écrivain qui a été élevé dans certaines traditions orthographiques, qui a lu un grand nombre de manuscrits où elles sont appliquées, n'a plus vis-à-vis de la parole vivante la même liberté que celui qui, pour la première fois, sans précédents, essaye de la reproduire. Le même homme se comporte autrement dans les deux cas. Voyez les lettrés qui veulent écrire du patois : les sons, bien souvent, sont les mêmes qu'en français, mais ils ne les notent pas de même. En français comme en picard, *beaucoup* se prononce *bócou* ; mais la personne instruite qui emploie la seconde orthographe en transcrivant du patois picard n'aura même pas l'idée

de s'en servir en écrivant du français. Ainsi, en orthographe, les difficultés et les contradictions naissent de ce que l'écriture ne suit pas les modifications incessantes de la parole.

L'histoire de l'orthographe française, à ce point de vue, est des plus curieuses. Aucune langue n'offre actuellement plus de singularités orthographiques, parce qu'aucune langue n'a plus souvent modifié ses sons. A l'origine, le principe qu'on a depuis appelé *phonographique* est purement appliqué : toute différence de notation répond à une différence de prononciation. Mais bientôt il se produit entre les sons voisins des assimilations qui, au bout de quelque temps, ont pour résultat de les confondre; il arrive alors que le scribe, auquel on a enseigné les valeurs de notations diverses, se trouve en avoir deux pour un son : de là l'incertitude et l'arbitraire. Par exemple, *au* et *o*, à l'origine, ne se confondent pas ; ce sont deux sons différents, différemment notés. Mais, plus tard, le premier se confond avec le second, et alors on trouve dans l'orthographe des hésitations perpétuelles. Le cas contraire se présente aussi. Un son se divise en deux sons correspondant à des nuances qui primitivement n'étaient pas assez tranchées pour se refléter dans l'écriture : *oi*, par exemple, fait place au son *ai* dans un certain nombre de mots : à côté de *je crois*, *je dois*, on dit *je parais*, *je connais*, mais avant qu'on écrive ces dernières formes il s'écoule une longue période pendant laquelle l'orthographe se maintient par la force de la tradition.

A le prendre en gros, c'est au XII^e^ siècle que la langue française a été le mieux écrite. Nous n'avons guère de monuments plus anciens, et ceux que nous possédons offrent, comme on peut le conclure de ce que j'ai dit plus haut, beaucoup de bizarreries et de contradictions; mais dans les manuscrits qui remontent à la seconde moitié du XII^e^ siècle ou au commencement du XIII^e^, on trouve vraiment une orthographe excellente : j'entends surtout les manuscrits d'œuvres poétiques, par exemple ceux de Chrétien de Troyes. Ces textes satisfont sous tous les rapports : ils n'emploient pas un nombre excessif de caractères ; ils ont, quand ils viennent de scribes habiles et soigneux, une grande conséquence dans les procédés de notation; ils n'ont pas de préoccupations étymologiques exagérées, et cependant ils conservent quelques traditions utiles : ce sont des modèles, et depuis lors l'orthographe n'a fait que perdre. Ils nous représentent dans l'écriture ce que les poèmes de Chrétien sont dans l'histoire de la littérature et de la langue ; ils ont aussi quelque chose d'élégant et de simple, de concis et en même temps de clair, de fini et cependant de naturel. C'est plaisir de lire dans ces textes « *le bel françois* » que les successeurs du charmant trouveur champenois lui reprochaient d'avoir épuisé.

La période suivante a tout gâté. En littérature, en art, en science, ce qu'a fait de mauvais la seconde partie du moyen âge n'a pas laissé de trace. Le grand flot de la Renaissance a balayé tout cela. Il n'en est pas de même pour la langue, ni surtout pour l'orthographe. Le pédantisme ignorant et la recherche puérile caractérisent l'écriture de cette époque. On chercha à se rapprocher de l'étymologie sans en connaître les véritables lois : ce fut la part des savants. Les scribes, de leur côté, dédaignèrent la simplicité des anciens copistes, et *perfectionnèrent* l'orthographe au point de vue de la calligraphie. En dehors des erreurs causées par ces deux tendances, la confusion devait nécessairement s'introduire dans l'orthographe par les raisons que j'ai données tout à l'heure, par les changements incessants de la langue. Tout l'appareil de notation créé par l'époque précédente fut transmis à celle-ci, qui n'avait plus à rendre à beaucoup près les mêmes sons. A la fin du moyen âge, l'orthographe était arrivée au dernier degré d'incohérence, d'étrangeté et de désordre.

C'est ce que vit le XVI^e^ siècle. L'orthographe se ressentit du mouvement général de rénovation qui s'emparait alors de tous les esprits. Les tentatives dont elle fut l'objet représentent bien les tendances diverses et toutes les contradictions de cette époque féconde, qui n'était pas atteinte encore de notre desséchante centralisation. J'emprunte au recueil si riche, si bien ordonné et si heureusement choisi de M. Didot quelques-unes de ses citations les plus curieuses.

Le grand vice qu'avait eu l'orthographe du moyen âge, le seul grave, c'était la confusion sous une seule notation de sons différents ; ainsi *u* et *i*, consonnes ou voyelles, *c* et *g*, durs ou sifflants, n'étaient distingués par aucun signe. Le vice dut naturellement frapper les imprimeurs et les savants. Pour y obvier, ils proposèrent divers moyens, dont l'usage postérieur a admis tantôt l'un, tantôt l'autre. Jacques Dubois, dit *Sylvius*, dans son *Isagoge in linguam gallicam*, est celui qui s'est le plus préoccupé de cet inconvénient. Il introduisit la distinction de *u* et *v*, *i* et *j*, « ce qui n'est pas un faible mérite, dit M. Didot, puisque cette confusion a duré près de deux siècles après lui » ; mais il n'employa pas le moyen si simple que suggérait la double forme de ces lettres ; pour lui, *i-*, *u-* sont consonnes, tandis que *i*, *u* sont voyelles. Pour le *c*, il distingue le son dur du son sifflant en mettant au-dessus de cette lettre un petit *u* dans le premier cas, un *s* ou deux *ss* dans le second cas ; *g* surmonté d'un *u* était pour lui *g* dur ; *g-* représentait *g* doux. Il marquait d'un trait vertical en haut les consonnes finales *r*, *s*, *t*, qui ne se prononçaient pas, d'un trait oblique l'*s* qui ne se faisait pas sentir au milieu des

mots. On voit que Dubois, qui était un savant, s'efforce de concilier les deux grandes exigences de toute bonne orthographe, l'étymologie et la prononciation. Il va jusqu'à écrire *ligons* (lisons) parce que l's répond à un *g* latin. Il prétend écrire toujours la lettre étymologique en indiquant par un signe la prononciation qu'elle a prise. Ce système, qu'il serait facile de pousser à l'absurde (*chevaucher*, par exemple, devrait s'écrire *cabalcar*), n'est pas sans quelque analogie avec celui qui a présidé à la fixation de l'orthographe du valaque. Il est fort heureux qu'il n'ait pas prévalu : les lignes de Sylvius, surmontées de petites lignes parallèles presque aussi remplies, donnent autant de fatigue à l'œil que de peine à la main. On ne peut au moins refuser à l'auteur, avec une véritable instruction, une grande logique dans l'application de ses principes. Son système paraît avoir eu peu de succès, car les analogies qu'offre en quelques points notre usage actuel ne viennent pas de lui, mais de la tradition antérieure ou des innovations suivantes; elles sont d'ailleurs, comme toute notre orthographe, inconséquentes et capricieuses. On peut ranger dans cette catégorie l'emploi de *ç* : il fut introduit, à peu près en même temps que Sylvius proposait son *ć*, par le célèbre imprimeur Geoffroi Tory. Le *ç* a pour but, absolument comme les caractères inventés par Sylvius, d'indiquer qu'un *c* originaire a pris la prononciation sifflante ailleurs que devant *e*, *i*, où cette prononciation est de règle ; mais, grâce à l'arbitraire que nous retrouverons si souvent, on l'emploie où il ne faudrait pas, et on ne l'emploie pas où il faudrait. Pourquoi *hérisson*, *chausson* à côté de *charançon*, *caleçon* ? Quelle différence peut-il y avoir entre *chanson* et *rançon*, etc. ? Et de même pour le *c* doux, qui est censé remplacer l'*s* par des motifs étymologiques, qui pourrait dire les raisons profondes qui ont déterminé l'Académie à l'admettre ou à l'exclure ? *Herse*, qui vient de hirpicem, a un *s* ; mais *farce*, qui en bas latin est toujours farsa, a un *c* ; *amorce* (de ad morsa) doit prendre un *c*, tandis que *entorse* (du bas latin intorsa) a conservé son *s* ; la différence entre *semonce* et *réponse* est peut-être grande, mais j'avoue qu'elle ne me frappe pas. Je le répète, comme logique, le vieux grammairien parisien était supérieur, et, comme commodité, il est difficile de rien trouver qui en soit plus dépourvu que notre orthographe actuelle.

Dolet, qui publia en 1540 un petit livre sur la langue française, où il s'agit d'orthographe, était helléniste et imprimeur. En sa qualité de savant, il inclinait vers l'étymologie ; en sa qualité de typographe, il ne pouvait manquer de chercher dans la voie plus raisonnable de la notation exacte la simplification de l'écriture. Ces

deux tendances se manifestent chez lui à côté l'une de l'autre. Pour satisfaire à l'étymologie, il veut écrire *aureille* pour *oreille*, par exemple, ne se doutant pas que le changement de l'*au* latin en *o* est une des lois de la langue française, et qu'à ce compte il faudrait écrire *chause*. L'usage actuel a conservé en général la bonne orthographe du moyen âge, l'*o*, sauf à s'en écarter sans aucune raison dans *taureau* et quelques autres mots, qui déroutent au premier abord l'étymologiste, avec leur prétention de le guider ; heureusement qu'il a sous la main les textes du moyen âge, où il trouve toujours *torel*, *toreau*, etc. *Au*, en français, ne devrait servir que lorsqu'il répond à un *al* originaire. — Dolet a ensuite ses étymologies à lui, qui heureusement n'ont pas fait fortune. Il écrit, par exemple, *cyre* au lieu de *sire*, parce qu'il tire ce mot de κύριος. Ce sont là de ces fantaisies d'érudit qui abondent au XVIe siècle. — Mais, d'autre part, l'imprimeur se retrouve dans des innovations de meilleur aloi : « Nous lui devons, dit M. Didot, d'avoir inauguré l'usage de l'accent grave sur *à* préposition, *là* adverbe. L'*apocope^* , qu'il propose particulièrement en poésie, dans les mots *mani^ment* pour *maniement*, *pai^ra*, *vrai^ment*, *hardi^ment*, est le premier germe de notre accent circonflexe. » Ici, comme partout, l'orthographe actuelle, en substituant avec raison l'accent sur l'*i* au signe de Dolet, a procédé sans aucune logique. Elle dit *paiera*, *tuera*, mais *tûrie* ou *tuerie*, *gaîté* ou *gaieté*, au choix. Elle a conservé *maniement* à côté de *remercîment*, et si dans les adverbes elle supprime d'ordinaire l'*e*, elle le tolère dans *gaiement*, ou, dans le même mot, marque sa perte par le circonflexe, *gaîment* (de même *ingénûment*), tandis que *vraiment*, *hardiment*, etc., se passent de ce signe. Se peut-il rien de plus bizarre et de plus inextricable ?

Les tentatives de Sylvius, Tory, Dolet, dont je ne donne ici qu'une bien faible idée, montrent que cette question orthographique, plus importante qu'elle n'en a l'air, préoccupait alors les esprits. Les imprimés ordinaires continuaient tant bien que mal à donner l'orthographe confuse et vague qui reposait sur la tradition ; les essais de réforme, froidement accueillis, n'avaient d'autre résultat que d'accroître la confusion et la diversité. Ce fut alors que Louis Meigret entreprit sa révolution radicale.

L'orthographe alors usuelle comprenait, comme la nôtre, trois éléments : 1° les lettres qui reproduisent le son ; 2° celles qui reposent sur une prononciation antérieure ou sur l'étymologie vraie ou fausse ; 3° celles qui proviennent du caprice et de l'ignorance des scribes et ont principalement, comme je l'ai dit, leur origine dans les mauvais manuscrits du XVe siècle. Cette dernière catégorie devait de prime abord être condamnée par tout esprit

sérieux qui s'appliquerait à cette question ; mais on ne pouvait arriver à la supprimer sans soulever le problème bien autrement compliqué qui concerne les lettres de la seconde classe. Pour celles-ci, en effet, on arrivait tout d'abord à vouloir éliminer celles qui s'appuient sur une fausse étymologie ; mais, en essayant de les discerner, on venait bien vite à se convaincre que la prétention de cette orthographe à être étymologique était très peu justifiée, et que l'étymologie n'y figurait qu'au hasard, sans aucune logique et fort souvent à tort. Les étymologistes d'alors écrivaient par exemple *faicte, mieulx*, sans savoir que le *c* de facta et l'*l* de melius étaient déjà représentés par l'*i* et l'*u* de *faite* et *mieux*. On en arriva donc à se poser ce dilemme : ou introduire partout l'orthographe étymologique, ou n'en tenir aucun compte. Le premier chemin est absolument impraticable ; il mène tout droit à écrire le français en latin, sauf à prononcer autrement. Ce fut dans la seconde voie que Meigret, le premier, avec plus de courage que de bonheur, osa se lancer. Il n'aperçut pas qu'entre les deux théories absolues il y avait place pour un moyen terme plus raisonnable que celui qu'avait alors adopté l'usage général et que celui que l'autorité académique a consacré depuis. Il ne vit pas qu'il fallait faire aux habitudes de l'œil et de la plume certaines concessions sans lesquelles on ne réussirait jamais. L'étrangeté apparente de son système en détourna tous ceux qui prétendaient à un succès populaire. « I'ai, dit du Bellay dans sa *Défense et Illustration de la langue françoise* (1549), peu curieusement regardé à l'orthographie, la voyant aujourd'hui aussi diuerse qu'il y a de sortes d'escriuains. I'approuve et loue grandement les raisons de ceux qui l'ont voulu reformer. Mais voyant que telle nouueauté desplaist aux doctes comme aux indoctes, i'aime beaucoup mieux louer leur inuention que de la suyure, pource que je ne fay pas imprimer mes œuures en intention qu'ilz seruent de cornetz aux apothiquaires ou qu'on les employe à quelque autre plus vil mestier. »

Cependant, malgré le ridicule qui est resté attaché au nom de Meigret, une grande, une très grande partie de ses innovations a fini par être admise dans l'orthographe usuelle. Il a fallu des siècles, comme nous le verrons, et ce n'est que peu à peu que ces témérités ont été tolérées, non sans scandale ; mais il n'en est pas moins plaisant de voir les écrivains de nos jours représenter à Meigret les arguments de ses contradicteurs contemporains et fulminer contre lui dans une orthographe qui, en somme, ressemble plus à la sienne qu'à celle des gens qui lui firent opposition et pour longtemps triomphèrent.

Un vice assez grave de l'ouvrage de Meigret, c'est le caractère

fortement provincial (lyonnais) de la prononciation qu'il s'est efforcé de noter. Pour lui, par exemple, l'*o* de *voler* et l'*ou* de *vouloir* sont absolument semblables ; dans *amour* et *clos* il entend la même voyelle ; il prononce *chier dangier*, là où les Parisiens disaient bien probablement *cher danger* ; il écrit *sarions*, et Pasquier observe à ce propos que « celuy qui a la langue françoise en main prononcera et, par consequent, escrira *saurions* ». Ceux qui lui ont succédé ont été accusés du même défaut, Jacques Peletier de *mainisme*, Ramus de *picardisme*. Là était la grande difficulté d'une orthographe phonétique, difficulté plus grave alors que de nos jours, parce que les divergences de prononciation, restes des anciens dialectes, étaient bien plus fortes. Chacun des réformateurs prétendait noter la vraie et pure prononciation du français ; Meigret, entre autres, s'appuie toujours sur les *courtisans*. Et, de son côté, il reproche à l'orthographe usuelle de se prononcer différemment suivant ceux qui la lisent, et de ne contribuer en rien, comme elle ne figure exactement aucune prononciation, à répandre la bonne *prolation* française. Ainsi, après avoir blâmé l'orthographe *disoient* (il écrit *dizoęt*), Meigret ajoute : « Ceux qui ont mauvaise experience de la langue françoise ne faudront pas de lire leur ramage sur cette maniere d'ecriture confuze ; de sorte qu'un nayf Bausseron ne faudra pas de dire *venoint* en voyant *venoient*, ne le Picard de prononcer *venient* [1]. » La difficulté vient de ce que le *français* n'est réellement chez lui que dans l'Ile-de-France et quelques provinces avoisinantes ; dans le reste de la France, il a été importé par la conquête ou l'influence littéraire. Les provincialismes de Meigret étaient faciles en somme à corriger, et ils sont précieux pour nous, parce qu'ils nous représentent des nuances particulières de prononciation qui nous échapperaient sans cela.

Le principe de Meigret est des plus rationnels. Il respecte profondément l'usage dans le langage parlé, et n'en tient aucun compte dans l'écriture. En cela il fait preuve d'un véritable instinct philologique. En effet l'usage dans la prononciation, c'est la langue elle-même ; nul n'a le droit et le pouvoir d'y toucher ; le seul rôle du grammairien est de l'enregistrer. Mais l'usage dans l'écriture ne repose sur rien de naturel ni d'organique ; c'est purement et simplement une convention entre les lettrés, que rien ne sanctionne et n'autorise si elle est absurde.

---

1. J'emprunte ces citations, ainsi que beaucoup d'autres, à l'utile et consciencieux ouvrage de M. Livet, la *Grammaire française et les grammairiens au XVI^e siècle*. — J'ai toujours aussi sous les yeux le livre d'un spirituel érudit, M. Francis Wey, sur les *Révolutions du langage en France*.

L'usage orthographique a pourtant une valeur; et Meigret, je l'ai déjà dit, eut le tort de n'en pas tenir compte. Je ne parle pas ici de la tradition intéressante pour l'histoire de la langue qu'il représente parfois : il lui arrive bien plus souvent de violer cette tradition. S'il faut compter avec lui, c'est par une raison tout autre ; c'est qu'il représente la force d'inertie, si puissante dans les masses, la routine satisfaite d'elle-même et toujours prête à accueillir par de sottes railleries les innovations un peu hardies, l'ignorance qui croit savoir quelque chose parce qu'elle suit sans les comprendre des préceptes docilement et servilement appris. C'est là une grande puissance dans le monde. Il y a longtemps qu'on l'a dit : *Stultorum infinitus est numerus* ; et vis-à-vis des innovations, dans ce bon pays de France, il y a toujours cent à parier contre un que les gens d'esprit prendront le parti... du plus grand nombre.

Meigret eut d'autres erreurs. Il voulut que *rationnellement* les caractères répondissent au son. Ainsi, sous prétexte que dans la diphtongue *au* on n'entendait pas le son de l'*u*, mais de l'*o*, il l'écrivit *ao*. C'est là une préoccupation puérile et d'ailleurs erronée. Il suffit que les caractères aient une valeur fixe, et les groupes déterminés de caractères doivent être assimilés à des caractères simples, c'est-à-dire acceptés dans la valeur conventionnelle que leur a donnée l'usage. Sans cela on arrive à se demander pourquoi *a* et *b* ont le son qu'ils représentent, et l'on se perd dans des hypothèses et des réformes stériles. C'est ce qui est parfois arrivé à Meigret, plus souvent encore à ses successeurs.

Passons rapidement en revue ses plus judicieuses propositions. Il fut le premier à supprimer les lettres étymologiques qui ne se prononçaient plus, ce qui causa un grand scandale, auquel s'associent naïvement les critiques de nos jours. « Quoi ! disaient les adversaires de Meigret (par exemple Guillaume des Autelz, ou, comme il s'appelait, Glaumalis du Vezelet), on va écrire maintenant *devoir*, *fait*, *avis*, *brièvement*, *besoin*, *défaut*, *écrire*, *être*, au lieu de *debvoir*, *faict*, *advis*, *briefvement*, *besoing*, *default*, *escripre*, *estre* ! Se peut-il rien de plus barbare ? » C'est l'orthographe de ces conservateurs qui nous semble aujourd'hui barbare ; car nous avons adopté en principe (longtemps après la mort de Meigret) la suppression de ces superfétations insensées, tout à fait inconnues, on ne saurait trop le dire, aux bons textes du moyen âge. Je dis en principe, et avec l'Académie française il faut toujours bien s'attendre à ce que les inconséquences ne manquent pas. On a gardé l'*l* dans *faulx* et *aulx*, en le supprimant partout ailleurs ; dans *mors* de *morsus*, on supprime le *s* avec Meigret, mais dans *remords* de *remorsus* on le garde soigneusement ; *corpus* conserve son *p* dans *corps* et le perd dans *corset*, *corsage*,

etc. Je pourrais ici comme partout multiplier les exemples. On a tenu à prouver que, si l'on cédait à la raison sur le plus grand nombre de points, on prenait sa revanche en lui résistant sur quelques autres.

D'autres motions de Meigret, non moins raisonnables, n'ont pas été adoptées. S'il y a une absurdité dans l'orthographe française depuis le XIVe siècle, c'est à coup sûr l'*x* final ; il n'y a pour cette lettre bizarre et gênante aucune espèce de raison à alléguer. Elle n'est pas étymologique ou elle l'est à tort ; elle ne représente nullement le son de l'*x*, et elle est d'autant plus fâcheuse que nous employons déjà, à l'intérieur des mots, *x* avec deux sons différents (*cs* et *gz*) ; n'importe. Rien n'a pu l'arracher de sa place à la fin des mots, et longtemps encore, suivant toute apparence, on emploiera de longs chapitres dans les grammaires et l'on torturera les enfants pour leur apprendre quels sont les mots « qui forment leur pluriel avec un *x* » ; et longtemps encore on leur enseignera au nom de l'Académie française qu'il faut écrire des *choux*, mais des *cous*, des *anchois*, mais des *choix*, des *hébreux*, mais des habits *bleus*, etc., etc. ; car ici encore, nos législateurs, en maintenant une absurdité évidente, ont cherché à introduire quelque agrément et quelque diversité dans la lecture en ne l'appliquant pas avec conséquence. Et puis, sans cela, que deviendraient les maîtres d'orthographe ?

Meigret attaque encore le double et triple son du *c*. C'est ici un des cas où, sage, il aurait adopté un juste milieu entre la routine évidemment condamnable et la phonographie qui rompait trop brutalement en visière non seulement avec l'usage, mais, ici, avec l'étymologie. Il paraît avoir eu ici deux systèmes différents ; dans l'un il emploie, d'après l'exemple de Sylvius et de Tory, le *ç* ; dans l'autre il remplace, devant *a*, *o*, *u*, *ç* par *s*, et devant *e*, *i*, il marque *c* dur par *q* non suivi d'*u*. Ainsi : *masonique* (maçonnique). Notre orthographe actuelle vaut mieux en ce point que celle d'alors, qui était un vrai chaos, mais elle n'est guère bonne non plus. J'ai parlé plus haut des erreurs commises dans l'emploi de *ç* et de *c* doux ; un autre inconvénient est le fréquent usage de *qu*, groupe lourd, désagréable à tracer et à lire, qui ne représente pas la prononciation et n'est pas toujours étymologique (par exemple *musique*, de *musica*, et tous les mots analogues). — Sur ce point, je le répète, la doctrine de Meigret me paraît vague, embrouillée et contradictoire.

Pour le *g*, l'orthographe présentait les mêmes fautes que pour le *c*. Meigret essaie de les corriger en remplaçant le *g* doux par le *j*, *g* gardant toujours le son dur. Son système n'a pas été adopté, et ce point est un des plus grossiers de notre grossière orthographe actuelle. Pour rendre *g doux* nous employons fort souvent *j* (*jatte*,

jaune, etc.) sans scrupule ; mais pour d'autres mots le remords étymologique nous prend et nous croyons devoir écrire *Georges*, *geôle*, etc., appliquant ainsi au *g* cette détestable méthode qui a eu cours aussi pour le *c* avant le triomphe du *ç*, et qui consiste à intercaler un *e* entre la consonne et l'*a* ou l'*o* suivant. Ces mots sembleront un jour aussi barbares que nous le paraissent *commencea*, *gerceure*. Quant au *g* dur devant *e*, *i*, nous employons un procédé analogue, plus justifiable en ce qu'il a pour lui dans certains cas une ancienne prononciation française, mais qui actuellement contredit l'oreille autant qu'il choque l'œil ; c'est l'insertion d'un *u* après le *g* dans *gueule*, *gui*, *briguer*, *vague*, etc. L'italien ne s'en tire guère mieux avec son *gh*. Le plus simple serait à coup sûr d'adopter un *g* marqué d'une sorte de cédille ou d'une virgule (*g'*) pour le *g* doux, en laissant toujours au *g* ordinaire sa prononciation gutturale.

Pour *ll* mouillé, *gu* mouillé, Meigret proposait un *l* et un *n* marqués d'une tilde (comme le *ñ* espagnol). Il supprimait l'*n* de *ils aiment, ils disent*. Ces deux innovations, qui n'ont pas fait fortune, complètent ce qu'il dit d'important sur les consonnes.

Les voyelles lui offraient un terrain plus mobile, et où il a marché avec moins de sûreté. Je ne l'y suivrai pas, bien qu'il ait eu en cette matière plus d'une idée ingénieuse et pratique. Mais c'est là que les provincialismes qu'on lui a tant reprochés se montrent le plus clairement. C'est aussi une erreur de supprimer, comme il le fait, et de remplacer par une apostrophe l'*e* muet final qui ne se prononce pas : on peut admettre ce procédé, comme a fait l'usage actuel, pour *le*, *de*, *que*, et d'autres monosyllabes ; mais, généralisé, il donne à l'écrivain autant de peine que s'il lui fallait tracer la lettre supprimée : il l'oblige à une attention gênante, et n'offre aucun avantage sérieux. Il en est surtout ainsi maintenant, où l'*e* muet final se supprime dans la prononciation, même devant les consonnes, bien plus qu'au temps de Meigret. L'écrivain ne peut dès lors avoir la prétention de prescrire au lecteur les cas où il doit supprimer cet *e* ou le faire entendre, et cette liberté même de la prononciation est une des grâces de la bonne et naturelle diction française.

Suivant toujours M. Didot, je laisse de côté les discussions violentes auxquelles donna lieu le nouveau système ; leur résultat, je l'ai déjà indiqué dans les paroles de du Bellay : les gens d'esprit sourirent de ces luttes pédantes, et craignirent de se rendre ridicules en s'y engageant ; ils trouvèrent que Meigret avait raison en principe, mais qu'il avait tort en pratique. L'ancienne orthographe rentra en paisible possession.

Elle fut troublée dans cette quiétude, vingt ans après l'entreprise de Meigret, par un nouvel et plus terrible ennemi, le célèbre profes-

seur de grec et de latin, le grand ennemi de la scolastique, l'audacieux agresseur d'Aristote, Pierre Ramus. Il publia la première édition de sa *Gramère* en 1562. Esprit libre et hardi, Ramus combattit la routine sur le terrain de la grammaire comme sur tous les autres. Savant, il eut le courage bien rare chez les savants de rejeter l'appareil pédantesque qui impose à la foule et de faire appel au bon sens dans des questions dont il est le vrai juge. Dans cette histoire de l'orthographe qui a eu ses luttes acharnées, ses péripéties, ses persécutions et ses victoires comme une vraie religion, Ramus est le héros du parti progressiste ; il en est presque le martyr, car les ennemis qui l'assassinèrent en 1572 avaient certainement été augmentés et exaspérés par la nouvelle outrecuidance de cet homme « qui ne respectait rien », et qui venait, cette année même, de publier une nouvelle édition, très augmentée et refondue, de la *Gramère de P. de la Ramée*. — Ramus rend justice à Meigret et aux autres réformateurs qui l'ont précédé : « Jacques du Bois, dit-il (je transpose son orthographe, reproduite par M. Didot), excellent professeur de médecine, a tâché, entre autres choses, à réformer notre écriture et la faire cadrer à la parole. Étienne Dolet a fait quelque traité, comme de points et apostrophes ; mais le bâtiment de cette œuvre plus haut et plus magnifique, et de plus riche et diverse étoffe, est propre à Louis Meigret. Toutefois il n'a pas persuadé à un chacun ce qu'il prétendait touchant l'orthographe : Jacques Peletier a débattu ce point en deux dialogues subtilement et doctement ; Guillaume des Autels l'a fort combattu pour défendre et maintenir l'ancienne écriture. Les plus nouveaux ont évité cette controverse..... »

Comme Meigret, mais avec plus de mérite parce que les érudits sont d'habitude aveugles en cette matière, Ramus tient, en fait de langage, le peuple pour seul souverain, et se rit des prétentions des grammairiens à refaire et réglementer la langue. « Le peuple est souverain seigneur de sa langue, et la tient comme un fief de franc alleu, et n'en doit reconnaissance à aucun seigneur. L'école de cette doctrine n'est point es auditoires des professeurs hébreux, grecs et latins en l'Université de Paris ; elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Grève, à la place Maubert, etc. » Et il pose en principe que l'orthographe, renonçant à l'*étrange barbarie* où l'a conduite le pédantisme, doit se proposer uniquement de reproduire « la prononciation du peuple ».

En formulant cette règle, impraticable dans sa rigueur à une époque littéraire, en l'appliquant dans son livre, Ramus tombait dans le même excès que Meigret. Il alla encore plus loin, et commit une erreur capitale en introduisant dans notre écriture des caractères

empruntés à l'alphabet grec [1], et encore avec une autre valeur (p. ex. ξ pour *ch*, η pour *gn*, etc). Une réforme orthographique sensée ne doit pas rompre à ce point avec la tradition ; elle doit surtout éviter de mettre un écart aussi grand et aussi inutile entre l'écriture française et celle du latin ou des autres langues modernes. Ajoutons que le mélange des caractères empruntés à divers alphabets a quelque chose en soi de barbare : on le voit par exemple dans l'alphabet russe, si désagréablement composite. L'écriture pourrait encore s'en accommoder; elle saurait bien au bout de quelque temps assimiler aux formes qui lui sont habituelles celles des lettres qu'elle aurait conquises ; mais l'imprimerie a consacré pour les caractères romains des types qui ne changeront pas et avec lesquels jurent d'une façon choquante ceux des caractères grecs. Pour essayer avec quelque chance de succès le perfectionnement de l'orthographe, il faut avant tout en accepter sans discussion les données fondamentales. C'est pour ne pas avoir aperçu cette vérité que Meigret ne réussit pas ; Ramus la méconnut, comme on voit, plus gravement encore.

En général, là où il s'est éloigné de son prédécesseur, c'est pour aller plus loin que lui, et d'ordinaire pour faire fausse route. Meigret indiquait par des apostrophes la suppression de l'*e* muet ; Ramus marque ainsi celles des consonnes finales que la prononciation éteint (*le' plu' nouveau*, *depui' trent' ans*, etc.). On se rappelle que Sylvius, dans le même cas, marquait d'un trait vertical ces consonnes qui ne se prononcent pas. Les deux systèmes sont mauvais. Ramus, comme la plupart des réformateurs en tout genre qui ont voulu faire table rase du passé et élever leur édifice sur un sol complètement balayé, a poussé trop loin la sollicitude du détail, la préoccupation de la logique et la minutie de la réglementation. Il n'y a pas grand mal à ce que des consonnes qui se prononcent devant des voyelles s'éteignent, devant d'autres consonnes, pour l'oreille, tout en se conservant pour l'œil. Bien plus grave est l'inconvénient du système de Ramus, d'après lequel le même mot, suivant sa place dans une phrase, s'écrit de deux façons différentes. L'orthographe doit se préoccuper de la prononciation de chaque mot isolé ; quant à leur accord dans le discours, elle peut se dispenser de le prévoir.

Ramus, qui n'est en somme qu'un disciple de Meigret, ne fut pas plus heureux que lui. Il ne réussit qu'en un point spécial, la distinction, définitivement adoptée maintenant, de l'*u* et du *v*, de l'*i* et du *j* ; « ces deux dernières lettres, dit M. Didot, ont porté longtemps le nom de consonnes *ramistes*, en souvenir de leur célèbre patron. » Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, cette réforme si sage, si simple

1. [Voir la note au début de la seconde partie de cette étude.]

et si claire ne triompha pas d'emblée ; ce ne fut qu'au XVIII^e siècle qu'elle devint enfin officielle. *Tantæ molis erat !...*

Les excès de Ramus, et surtout ses contradictions avec Meigret et Pelletier (autre continuateur de celui-ci), donnèrent beau jeu aux partisans de la tradition. Dans une curieuse lettre, que M. Didot reproduit presque en entier, Étienne Pasquier parla au nom du juste milieu. Tout en reconnaissant qu'il y avait dans l'orthographe usuelle « quelques choses aigres », il condamna les révolutionnaires par l'éternelle raison des conservateurs : « Je suis de l'opinion de ceux qui estiment qu'il vaut mieux conserver une loy à laquelle on est de longue main habitué et nourry, ores qu'il y ait quelque défaut, que sous un prétexte de vouloir pourchasser un plus grand bien en introduire une nouvelle, pour les inconvéniens qui en adviennent auparavant qu'elle ait pris son ply entre les hommes. » On remarquera dans cette citation le maintien de l'*y* pour l'*i* à la fin des mots. Plus heureuse en cela que pour l'*x*, la raison, deux cents ans plus tard, réussit à supprimer cet autre vestige de la barbarie du second moyen âge ; mais l'Académie, toujours sage, a eu soin de garder dans un seul mot cette notation qu'elle a exclue de tous les autres, et elle a laissé à l'*y* l'adverbe de lieu qui ne se compose que de cette lettre, comme une retraite d'où elle peut contempler tous ses anciens domaines perdus. Elle garde aussi la finale d'un grand nombre de noms de lieu en *ay* ou *y* ; mais là, c'est triste à dire, l'Académie n'a rien réglé ; il n'y aurait pas d'orthographe officielle si l'administration des postes n'avait pas avisé. Soit qu'elle ait trouvé l'Académie indiscrètement novatrice, soit que l'*y*, à la fin des noms de lieux, lui ait paru leur donner plus de caractère et d'étendue, l'administration des postes l'a maintenu, tant dans les mots en *ay*, comme *Épernay*, que dans ceux en *y*, comme *Chauny*. Cet *y* remonte cependant à la même époque que ceux de *vray* et de *amy*, qui ont disparu, et il n'a plus de raison d'être [1].

Pasquier exprimait l'opinion du plus grand nombre. Il devait en être ainsi de son temps ; il en est de même du nôtre. On ne se résigne pas facilement à modifier tout à coup des habitudes prises dès l'enfance : « Où est la grande utilité de ces innovations ? ne s'en est-on pas fort bien passé jusqu'ici ? N'allons pas ainsi sonder toutes choses, car vraiment nous prendrions peur en voyant combien

1. Il m'est arrivé, je ne sais par quelle inadvertance, de féliciter l'administration des postes d'avoir supprimé cet *y* (*Revue critique d'histoire et de littérature*, 1867, t. I, p. 346) ; je retire mes compliments. Je crois qu'en Belgique on a eu plus de bon sens ; au moins vois-je toujours le nom de *Tournai* écrit par un *i*.

sont ruineux les fondements sur lesquels nous n'en vivons pas moins tranquilles depuis des siècles. Μὴ κινεῖ Καμαρίναν· ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων. » Pasquier appliquait là à l'orthographe les principes que son ami Montaigne avait retirés de son ironique et souriante contemplation du monde : « Mieux vaut garder une loi médiocre que d'en introduire une bonne par une innovation qui est toujours dangereuse et rarement raisonnable » ; ainsi raisonne à chaque page l'auteur des *Essais*. Et cependant, sur la question orthographique, Montaigne est plus hardi que Pasquier. Il a expressément indiqué quelques réformes à introduire dans ses œuvres, et ce qu'on a de sa main est conforme à ces indications. On s'attend du reste à ce que ces réformes soient faites un peu au hasard et sans prétendre à une logique absolue ; mais elles sont en général assez hardies. Les deux plus saillantes sont l'*s* final à la place de l'*x* (*aus*, *deus* pour *aux deux*), la suppression des lettres inutilement redoublées (*bone*, *come*, pour *bonne*, *comme*), et la substitution de l'*a* à l'*e* dans les adverbes en *ment* (*bonemant* pour *bonnement*). La première est absolument inattaquable, je l'ai déjà dit, et l'on ne peut que lever les mains au ciel en songeant qu'après trois siècles elle n'est pas encore réalisée. La seconde touche à un des points les plus délicats de l'orthographe, et je reviendrai plus tard à en parler. La troisième va trop loin dans la voie phonographique. Du reste, cette orthographe n'a pas été rigoureusement suivie par Mlle de Gournay dans son édition ; il faudrait l'appliquer dans l'édition qui ne peut manquer d'être prochainement donnée d'après l'exemplaire annoté de Bordeaux.

Si les esprits *sensés* refusaient avec Pasquier de marcher dans la voie ouverte par Ramus, si les libres esprits comme Montaigne ne s'y engageaient qu'à demi, les esprits hardis et généreux avaient envie de s'y lancer à toute bride ; mais l'opposition des *bourgeois* les en empêchait. Rien n'est plus intéressant à ce point de vue que les paroles de Ronsard. Comme du Bellay, Ronsard n'osa pas mettre en pratique la réforme qu'il approuvait ; mais il a exprimé du moins sa conviction et s'est vengé des sottes barrières qu'on lui opposait avec une verve et une justesse qui sont loin de l'aveu nonchalant du poëte angevin. Écoutez ce style ferme et franc [1] : « I'avois deliberé, lecteur, suiure en l'orthographe de mon livre la plus grand' part des raisons de Louys Meigret (homme de sain et parfait iugement qui a le premier osé dessiller les yeux pour voir l'abus de notre escriture), sans l'advertissement de mes amis, plus studieux de mon renom que de la verité ; me peignant au devant des yeux le vulgaire,

1. *Avertissement au lecteur*, en tête de l'*Art poëtique*, chez M. Didot, p. 63.

l'antiquité et l'opiniastre advis des plus celebres ignorans de nostre temps ; laquelle remonstrance ne m'a tant sceu espouvanter, que tu n'y voies encore quelques marques de ses raisons. » Il parle alors de certaines réformes qu'il a faites, et entre autres de la suppression de « cet espouvantable crochet de *y*. Et si tu le vois encore en ce mot *yeux* seulement, sçache que pour les raisons dessus mentionnees, obeissant à mes amis, ie le laisse maugré moy, pour remedier à l'erreur auquel pourroient tomber ces scrupuleux vieillars, ayant perdu leur marque en la lecture des *yeux* et des *ieux* [1], » etc. « Quant aux autres diphtongues [2], ie les ay laissees en leur vieille corruption, auecques insupportables entassemens de lettres, signe de notre ignorance et peu de iugement, en ce qui est si manifeste et certain ; estant satisfait d'auoir deschargé mon liure, pour cette heure, d'une partie de tel faix... Et si tu m'accuses d'estre trop inconstant en l'orthographe de ce livre, escrivant maintenant espee, epee, — accorder, acorder, — vestu, vetu, — espandre, epandre, — blasmer blamer, — tu t'en dois colerer contre toi mesme qui me fais estre ainsi, cherchant tous les moyens que je puis de servir aux oreilles du sçavant, et aussi pour accoutumer le vulgaire à ne regimber contre l'eguillon, lorsqu'on le piquera plus rudement ; monstrant par cette inconstance que si i'estois receu en toutes les saines opinions de l'orthographe tu ne trouverois en mon livre presque une seule forme de l'escriture que sans raison tu admires tant. »

A la fin du XVI^e^ siècle, l'orthographe traditionnelle, à peu près uniforme quoique moins réglementée que maintenant, est installée partout. Elle n'a guère pris aux divers réformateurs que la cédille sous le *c*, l'accent aigu sur l'*e* masculin à la fin des mots, et l'apostrophe après quelques monosyllabes en *e* muet. Dès lors, l'histoire de la question offre deux séries de faits : d'une part, réformes radicales, plus ou moins semblables à celles de Meigret et de Ramus et échouant comme elles ; d'autre part, introduction lente et successive, dans l'orthographe usuelle, d'une partie du système de Meigret, ou, pour mieux dire, des *postulata* du sens commun. Après cette lutte de trois cents ans, nous nous trouvons actuellement encore dans une position analogue du XVI^e^ siècle : d'un côté, des esprits absolus nous proposent des systèmes que leur trop grande logique et leur rationalité pure empêcheront de triompher jamais ; de l'autre côté, une orthographe insensée, pleine de contradictions, d'inconséquences et d'absurdités, est acceptée par tous les gens

1. *Jeux*. C'était là l'argument des conservateurs.

2. Par *diphtongues* Ronsard entend, je pense, ce que nous nommons maintenant *homophones*.

instruits. Seulement, en plus qu'au XVIe siècle, il y a un corps dépositaire de l'autorité grammaticale et qui règle spécialement l'orthographe. C'est ce corps qui a fait et qui maintient celle que je viens de caractériser en second lieu.

Je me borne à indiquer les épisodes saillants de la longue guerre dont il s'agit. On se rappelle qu'elle a pour point de départ la défaite de Ramus et le triomphe, par la bouche modérée de Pasquier, de l'opinion des gens « raisonnables ».

Il faut signaler au moins le curieux ouvrage d'Honorat Rambaud, maître d'école à Marseille. Dans sa *déclaration des abus que l'on commet en escrivant* (1578), il ne touche rien de moins que la création d'un alphabet tout nouveau, sans aucun rapport de forme avec celui que les Latins nous ont transmis. Cette tentative trop audacieuse était faite pour échouer ; mais les motifs qui y avaient encouragé l'honnête maître d'école méritent d'être rapportés. Il pose très nettement un des éléments les plus graves du problème orthographique, le plus dédaigné des lettrés superficiels, et le plus intéressant, à savoir la facilité de l'enseignement de la lecture. « Écrire, dit-il, est faire un chemin, par et moyennant lequel nous voulons conduire et guider nous-mêmes et les autres aussi. Et puisqu'il est nécessaire que tous les hommes, femmes et enfants, présents et à venir, y passent, il est très nécessaire qu'il soit bien aisé. Et l'on a fait tout au rebours, tellement que peu de gens y peuvent passer ; et quasi tous ceux qui y passent le font par contrainte et à force de coups. Et je n'en parle pas par ouïr dire ; car il y a trente-huit ans que je contrains les enfants à passer par ledit chemin ; durant lesquels ayant eu loisir de contempler les tourments qu'ils endurent et endureront si on ne répare ledit chemin, etc. » Depuis trois siècles on l'a bien peu *réparé*, ce *chemin* où l'on veut maintenant, avec tant de raison, faire marcher tout le monde.

Trente ans se passent sans nouvel essai de ce genre : la France a autre chose à faire, pendant ce temps, qu'à réformer l'orthographe. En 1609, reparaît un réformateur, Robert Poisson, avec son *alphabet nouveau de la vrée et pure orthografe fransoize*, mais il n'a ni logique, ni justesse dans les vues ; on peut en dire autant, d'après M. Didot, de Pierre le Gaygnard, auteur de l'*Apprenmolire* (apprends-moi à lire) *françois*, qui parut la même année. Rien n'est à prendre non plus dans la *Vraye et ancienne Orthographe françoise restaurée* du médecin Et. Simon, publiée aussi en 1609. Quelques réformes modérées se trouvent dans la *Langue françoise de Jean Godard, Parisien* (1620), et divers autres publications.

Cependant l'orthographe routinière, qu'avait si bien fustigée Ronsard, régnait encore. Un autre grand poète, Pierre Corneille, fut

frappé de ses nombreux inconvénients. Mais à l'époque de Corneille il ne pouvait plus s'agir de réformes radicales : la tendance générale était de purifier, de régulariser, d'ennoblir ce qui existait bien plutôt que de le détruire violemment. C'est cette tendance que Corneille représente dans l'orthographe. Les réformes qu'il a non seulement proposées, mais hardiment appliquées dans la grande édition de ses œuvres (Rouen, 1664, in-fol.) sont généralement ingénieuses, mais ne se piquent pas de conséquence. Il emprunte d'abord aux imprimeurs de Hollande qui l'avaient conservée depuis Ramus [1], l'indispensable distinction de *u* et *v*, *i* et *j*. « Leur exemple, dit l'auteur du *Cid*, m'a enhardi à passer plus avant. J'ay veu quatre prononciations différentes dans nos *s* et trois dans nos *e*, et j'ay cherché les moyens d'en oster toutes ambiguïtez, ou par des caractères différens ou par des règles générales avec quelques exceptions. Je ne sçay si j'auray réussi, mais si cette ébauche ne déplaist pas, elle pourra donner jour à faire un travail plus achevé sur cette matière, et peut estre que ce ne sera pas rendre un petit service à notre langue et au public. » Quatre prononciations de l'*s*! c'est beaucoup. L'innovation consiste surtout à écrire l'*s* par *ſ* quand cette lettre ne se prononce pas : c'est ce que j'appelle encore le système de Sylvius : conservation des lettres étymologiques, mais en indiquant qu'elles ne se prononcent pas ou ont modifié leur prononciation. L'Académie a été plus radicale ici que Corneille : elle a supprimé l'*s* muette partout, — sauf dans *est*, parce qu'il faut bien une petite exception. — Quant aux trois *e*, c'est tout simplement la distinction, par les divers accents de l'*é*, et de l'*è*, qui remonte au grand Corneille. Elle est bonne en soi, mais on en a abusé, et on ne l'a pas toujours appliquée avec discernement. L'Académie ne l'admit, au reste, que cent ans après.

Corneille était lui-même alors membre de l'Académie depuis dix-sept ans; mais cette compagnie, fondée en 1635 pour donner « des règles certaines » à la langue française, n'avait point encore jeté les yeux sur la question de l'orthographe. Un heureux hasard nous a conservé quelque trace des discussions qui plus tard s'élevèrent à ce propos dans son sein, et des opinions diverses qui se produisirent. Rien ne

---

1. Rodilard, auteur de *Doutes sur l'orthographe franceze* (1663), dit également : « C'est une chose honteuse à nous de voir que les étrangers nous aprenent à écrire nôtre langue naturele : car on ne peut pas disconvenir que les Holandez (ou du moins des Francez qui se sont retirés en Holand) ne nous ayent apris à mettre les *v* ronds et les *j* longs, puisque pour marque de cela on les apèle dans l'imprimerie des *v* et *j* à la Holandeze. »

peut mieux nous faire apprécier l'unité des principes et la maturité des réflexions qui présidèrent à la confection de notre code orthographique. On trouverait, si on le voulait bien, plus d'une analogie entre les séances où l'Académie a fixé notre orthographe (une première fois du moins) et celles où le conseil d'État de Napoléon a fixé notre législation. Mais je ne veux pas presser la comparaison : je me contente de l'indiquer. Les deux illustres assemblées ont cherché avant tout à faire œuvre de conciliation et de fusion : tradition et innovation, *droit romain* et coutume, philosophie et routine, elles ont tout mêlé dans des proportions, il est vrai, respectivement différentes. Mais ce qui caractérise surtout leur œuvre, à toutes deux, c'est l'absence de vues générales et de plan fortement conçu. Chaque question est résolue à mesure qu'elle se pose, sans qu'on ait beaucoup de souvenir des solutions déjà admises ou beaucoup de prévision de celles qu'il faudra chercher par la suite. Dans de telles œuvres, les contradictions ne sauraient faire défaut. On en a fait disparaître un grand nombre dans la législation civile; il en reste beaucoup plus dans la législation orthographique. Et cependant il y a bien longtemps que celle-ci est exposée à la critique, et l'on a eu tout le loisir d'en voir les défauts et d'en combler les lacunes; mais si le peuple français aime à réagir de temps à autre, dans le domaine politique, par des révolutions contre son amour inné de l'autorité, il est des sujets, plus sérieux, à propos desquels il ne se permet pas de pareils écarts. L'orthographe surtout est restée pour lui chose sacrée; l'Académie a conservé tout le prestige qu'ont perdu d'autres institutions. Car il ne faut pas s'y méprendre : les railleries qu'on ne cesse de diriger contre elle sont les meilleures preuves de sa puissance. On ne fronde que ce qu'on ne peut renverser, et, pour nous en tenir au domaine orthographique, on peut définir l'autorité qu'y exerce l'Académie : une aristocratie absolue, tempérée par des épigrammes.

[II]

Observations sur l'orthographe ou ortografie française, suivies d'une Histoire de la réforme orthographique depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, par Ambroise Firmin Didot. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Paris, 1868; in-8° de 485 pages[1].

L'Académie française, dans les premières années de son existence,

1. J'ai à demander excuse aux lecteurs d'une erreur assez grave qui s'est glissée dans mon premier article, et dont je dois accuser ma négligence. Je

annonçait quatre grands ouvrages, quatre monuments qu'elle devait élever à la langue et à la littérature de la France, un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique. Nous devons nous estimer heureux que les deux derniers livres n'aient jamais été faits; ils auraient opposé sans doute au libre mouvement de notre littérature une barrière difficile à renverser : l'Académie paraît d'ailleurs en avoir assez vite abandonné la pensée. Quant à la *Grammaire*, « il n'est pas moins difficile que des gens de lettres travaillent en corps sur un sujet de cette nature, qu'il le seroit que plusieurs architectes fissent et exécutassent en commun le plan de quelque grand édifice » (Regnier-Desmarais). L'Académie renonça donc également à faire elle-même une grammaire, et se contenta d'approuver et de recommander celle que publia en 1706 l'abbé

---

n'avais pas vu de mes yeux le livre de Ramus quand j'ai apprécié son système; grâce à l'obligeance de M. Didot, je l'ai actuellement entre les mains. Or le reproche que je lui fais (ci-dessus pp. 644-5) d'avoir employé des caractères grecs au milieu de caractères français repose sur une méprise : Ramus a en réalité *inventé* des caractères tout particuliers pour rendre le *ch*, le *gn* et l'*l* mouillé; M. Didot, pour remplacer ces caractères dans ses citations, avait employé χ, η et λ, ce qui m'a induit en erreur, le savant auteur n'ayant fait part de cet expédient au public que dans sa seconde édition. — Au reste, cette seconde édition est tellement augmentée que la première ne peut aucunement la remplacer. Une des additions les plus intéressantes est celle d'un tableau synoptique (p. 112) où l'on suit l'orthographe d'un même mot dans le *Dictionnaire latin-français* de Le Ver (1420-1440, précieux manuscrit que possède M. Didot), la *Grammaire* de Palsgrave (1530), le *Catholicon abreviatum* (1516), le *Vocabularius nebrissensis* (1524), les *Dictionnaires* de Robert Estienne (1549), Laimarie (1586), Nicot (1613), Monet (1630), Duez (1659), Oudin (1660), Richelet (1680), Furetière (1690), Académie (1694, 1740, 1835). L'influence déplorable de l'érudition sur l'orthographe se fait sentir vivement dans le rapprochement de ces quinze documents; d'ordinaire le mot, écrit avec une juste simplicité dans Le Ver, trouve sa plus mauvaise forme dans un des textes du XVIe siècle, se rapproche ensuite un peu de la première et finit, dans le *Dictionnaire* de 1835, par être écrit mieux qu'au XVIe siècle et moins bien qu'en 1420. Ainsi : *parrin* (Le Ver) devient *pairrayn* (Palsgrave) et *patrain* (*Catholicon*), *parrein* dans Richelet et *parrain* dans l'Académie (les bons textes du moyen âge donnent *parin*, la meilleure forme). Mais d'autres fois l'Académie a conservé la plus mauvaise écriture Ainsi Robert Estienne écrit encore *donter*, mais Monet *domter*, et Duez, que tous les autres suivent, *dompter*; Le Ver écrit excellemment *beuf*, et tous en font autant jusqu'à ce malheureux Duez, qui introduit *bœuf*, et est suivi par Oudin; Richelet cependant revient à *bœuf*, mais l'Académie admet *bœuf* dans sa première édition et le maintient dans toutes les suivantes.

Regnier-Desmarais, son troisième secrétaire perpétuel. Je reviendrai tout à l'heure à cette publication qu'on peut appeler semi-officielle.

Restait le Dictionnaire ; il fallait bien que l'Académie fît quelque chose, surtout après que Louis XIV, succédant en 1672, en qualité de protecteur de la compagnie, au chancelier Séguier, lui eut donné un logement au Louvre et les fameux quarante jetons à distribuer entre les membres présents. « Jusque-là, dit d'Olivet, encore incertaine de sa fortune, et n'ayant point d'assez puissant motif pour s'opiniâtrer à une entreprise aussi triste que l'est celle d'un Dictionnaire, elle n'avoit qu'imparfaitement ébauché le sien. Ainsi la révision de ce grand ouvrage, màis révision bien plus longue et bien plus pénible qu'une première façon, ne commença qu'en 1672, et il fut achevé d'imprimer en 1694[1]. » Il faut reconnaître cependant que des matériaux sans doute considérables avaient été amassés dans la période précédente[2]. C'est en 1685 que l'*affaire Furetière*, qui se prolongea pendant trois ans, appela l'attention du public sur le travail auquel se livrait l'Académie, et compromit par avance le succès du livre qui devait paraître quelques années plus tard. Les violents débats auxquels cette querelle donna lieu jettent un jour qu'il faut savoir diriger et atténuer sur les travaux intimes d'où sortit le Dictionnaire. Mais, pour ce qui regarde spécialement l'orthographe, nous avons heureusement d'autres lumières.

En 1673, Mézeray fut chargé par l'Académie de rédiger un manuel des règles orthographiques qu'on suivrait dans le Dictionnaire ; il fit faire de son travail une copie disposée de façon à laisser une page blanche en regard de chaque page écrite. Les académiciens devaient tour à tour déposer sur cette page blanche les observations que leur suggérerait le texte. Quand ce fut fait, Mézeray revit son travail, et on le fit imprimer à un petit nombre d'exemplaires qui furent distribués aux membres de l'Académie pour recevoir leurs nouvelles remarques. Enfin une commission de trois membres (Mézeray, Doujat et Regnier-Desmarais) retoucha une dernière fois l'opuscule, qui fut imprimé dans cette forme définitive. De nos jours, M. Marty-Laveaux en a donné une troisième édition, à l'*Introduction* de laquelle j'emprunte les détails ci-dessus[3]. Le savant éditeur a retrouvé à la Bibliothèque impériale (ms. fr. 9187) la copie du travail de Mézeray, avec les remarques autographes de Perrault, François Tal-

---

1. *Histoire de l'Académie française depuis* 1652 *jusqu'à* 1700, par M. l'abbé d'Olivet, Amsterdam, Bernard, MDCCXXX, p. 26.
2. Voyez là-dessus, Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VIII, art. *Vaugelas*.
3. Paris, Gay, 1863, in-24.

lemant, Paul Tallemant, Boyer, Segrais, Doujat, Regnier-Desmarais, Bossuet et Pellisson : le cahier devait encore être vu par Corneille, Fléchier, Cassagne et Chapelain, qui ne paraissent pas l'avoir eu entre les mains. Il me paraît probable qu'il y avait un second exemplaire manuscrit, qui circula dans l'autre moitié de l'Académie, car en ajoutant aux noms ci-dessus ceux de Balesdens et de Gomberville (rayés), qui s'excusèrent sans doute, on n'a encore que quinze académiciens, et il n'est pas croyable que tous les autres membres, au nombre desquels on remarque Patru, Furetière, Charpentier, Conrart, Racine, etc., n'aient pris aucune part au travail de leurs confrères. M. Marty-Laveaux a extrait de ce précieux manuscrit les notes qui lui ont paru le plus intéressantes, toutes celles entre autres qui appartiennent à Bossuet. J'ai parcouru après lui ces pages curieuses, et j'en ai extrait quelques remarques supplémentaires qui viennent bien à mon sujet. En étudiant ce premier essai, puis les deux éditions successives des *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise*, et enfin la première édition elle-même du *Dictionnaire* [1], on arrive à se faire une idée assez exacte de la doctrine générale qui prévalait dans l'Académie à cette époque et des opinions dissidentes qui se firent jour dans son sein. Je joins à ces documents la partie de la *Grammaire* de Regnier-Desmarais qui est consacrée à l'orthographe (pp. 71-129) ; c'est la justification et en quelque sorte la philosophie de l'orthographe académique, telle que nous l'offre la première édition du *Dictionnaire*.

Mézeray commence son travail par cette phrase : « La Compagnie declare qu'elle desire suiure l'ancienne orthographe qui distingue les gents de lettres dauec les ignorants et les simples femmes, et qu'il faut la maintenir partout hormis dans les mots où un long et constant usage en aura introduit une contraire. » Avec des modifications insignifiantes, cette phrase est reproduite dans les deux éditions imprimées. D'ailleurs les diverses remarques qu'elle a suggérées à Regnier, Pellisson et Bossuet, ne portent que sur la rédaction ; pour le fond, tout le monde était d'accord. Cette *déclaration*, mise en tête du traité, s'adressait directement aux réformateurs orthographiques plus ou moins radicaux qui avaient paru dans les dernières années, et notamment à l'Esclache (1668) et à Lartigault (1669). L'Académie, abusée par l'apparence, crut faire une œuvre de science en adoptant l'orthographe traditionnelle ; elle ne fit qu'une œuvre de

1. Dans la *Préface* de cette édition, rédigée sans doute par Regnier, qui devint secrétaire perpétuel à la mort de Conrart, on reproduit à peu près, en les abrégeant, les considérations générales qui se trouvent dans les *Cahiers*.

routine et de confusion. Cete phrase, où l'on repousse si dédaigneusement l'orthographe des « simples femmes », contient le principe de toute l'orthographe académique : plus on a restreint ce principe, plus notre orthographe a fait de progrès ; mais malheureusement il domine encore, soit dans l'Académie actuelle, soit dans le public lettré, et il faudra de longs efforts avant de le réduire à la juste et modeste mesure qui lui convient.

Ainsi, deux principes vont diriger l'Académie : le soin de se distinguer des ignorants, c'est-à-dire l'étymologie, et l'usage. Le principe étymologique, rigoureusement appliqué, n'est pas soutenable, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ; et d'autre part, s'il est appliqué sans conséquence, il n'a aucune valeur. Il est facile d'ailleurs de montrer, et j'ai commencé à le faire, que là où elle croit être étymologique, notre orthographe repose souvent sur l'erreur et l'ignorance de ceux qui l'ont créée ou autorisée, et qui en sont en tout cas responsables.

L'étymologie sera d'ailleurs sacrifiée « dans les mots où un long et constant usage en aura introduit une contraire ». Voilà donc l'Académie, chargée de constituer une orthographe, qui commence par se déclarer impuissante à faire appliquer les règles qu'elle pose et qui s'incline devant l'*usage*. Mais quel usage ? où le prendre ? où le constater ? comment l'apprécier ? Les remarques autographes des académiciens prouvent surabondamment qu'ils étaient loin d'écrire tous de la même façon. En disant l'*usage*, l'Académie a simplement entendu se tirer d'affaire par un détour, esquiver la nécessité de l'application (impraticable) du principe étymologique qu'elle venait de poser, et attendre chacun des cas qui se présenterait dans le cours de son travail pour statuer si l'on conformerait à l'étymologie ou si l'on abandonnerait à l'usage l'orthographe du mot *de cujus*. Aussi cette répartition s'est-elle faite, comme on pouvait le prévoir, de la manière la plus capricieuse.

En réalité, et surtout aux yeux d'un corps aussi considérable que l'Académie, qui va dresser le premier dictionnaire classique d'une langue, l'usage orthographique, quand il est vicieux, ne doit avoir aucune espèce de poids. Mézeray et ses contemporains ont ici confondu bien à tort l'usage dans le langage et l'usage dans l'écriture. que les réformateurs du XVI^e^ siècle avaient si bien distingués. Regnier-Desmarais, dans sa *Grammaire*, après s'être étonné de l'audace des « particuliers » qui, « de leur propre authorité », veulent changer l'orthographe, et « s'attribuënt une jurisdiction qui ne leur appartient pas », leur reproche « d'abuser du principe sur lequel ils se fondent ; *que les lettres étant instituées pour représenter les sons, l'escriture doit se conformer à la prononciation*. Cette règle générale, dit-il,

a ses exceptions comme toutes les autres règles, et vouloir reformer tout ce qui en est excepté, c'est comme si un grammairien, se fondant sur les principes généraux de la grammaire, vouloit y redresser toutes les conjugaisons des verbes irréguliers d'une langue, et toutes les façons de parler, qu'un long et constant usage a délivrées de la servitude de la syntaxe (pp. 84, 85). » On le voit, la confusion est complète. Regnier ne voit pas que les règles de la grammaire se tirent de l'usage, tandis que l'usage orthographique se tire des règles ; que la langue est un produit naturel et l'orthographe une convention artificielle ; et que ceux qui sont chargés de déterminer cette convention sont étrangement mal venus à dire qu'ils ne peuvent changer l'usage, qu'ils n'ont d'autres fonctions que de fixer et de modifier suivant les besoins cet usage même.

Les autres réponses de Regnier aux réformateurs sont d'une égale faiblesse, et montrent ce dédain des lettrés pour le simple bon sens, cette infatuation naïve, cet orgueil que justifie peu une science douteuse, ce sourire méprisant à l'endroit du vulgaire qui retardent tant de progrès, — même, hélas! en dehors de l'orthographe ! Regnier est certes, en général, un esprit judicieux et un homme instruit ; il a très souvent raison contre ses adversaires sur des points de détail ; mais il est presque ridicule quand il leur conteste la justesse de leur point de départ et le bien fondé de leurs réclamations. Ceux-ci disent par exemple, et cela est évident comme la lumière du jour, que l'orthographe académique crée une difficulté aussi inutile que grave aux enfants qui apprennent à lire ; ils demandent, avec notre bon vieux Rambaud, qu'on aplanisse un peu le chemin de l'instruction, pour que les femmes et les enfants y marchent plus aisément, y avancent plus vite et y reçoivent moins de coups. « Où en seroit-on dans chaque langue, s'écrie là-dessus le secrétaire perpétuel, s'il en falloit reformer les éléments sur la difficulté que les enfants auroient à bien retenir la valeur et, comme parlent les Grammairiens, la puissance de chaque caractère et les différentes variations qu'un long usage y a introduites ? Et si, parce que quelques femmes en confondent quelques-uns en lisant, il falloit aussi tost remédier à cela par un changement universel de l'orthographe ? C'est aux enfants à apprendre à lire comme leurs pères et leurs grands-pères ont appris ; et pour les femmes qui veulent s'instruire par la lecture et se cultiver l'esprit, c'est à elles à se servir des moyens qui sont entre les mains de tout le monde, *par la juste prononciation de chaque lettre* (p. 97). » Cela est facile à dire, Monsieur l'abbé ; mais, pour apprendre *la juste prononciation de chaque lettre*, les enfants passent de longs mois pénibles, courbés sur les tables ;

et, quand ils ont quitté l'école, s'ils négligent pendant quelque temps, au milieu des travaux de la vie qui commence, de s'exercer dans cet art rebutant, ils ne voient plus qu'un grimoire dans le premier livre écrit avec votre orthographe qui vient à leur tomber sous les yeux ; aussi, cent cinquante ans après vous, nos compatriotes apprennent-ils à lire juste autant « que leurs pères et leurs grands-pères ont appris », et la moitié de la France n'est pas à l'heure qu'il est capable de puiser à la source de toute instruction. Quant aux femmes, pour en arriver à « se servir des moyens qui sont entre les mains de tout le monde », c'est-à-dire à mettre l'orthographe, elles ne passent guère actuellement en moyenne qu'une dizaine d'années à travailler tous les jours ; encore, je dois le dire à leur honte, la plupart n'y arrivent pas. Il y en a, et des plus spirituelles, qui n'osent écrire une lettre parce qu'elles craignent de trahir leur ignorance ; or, dans la France moderne, on le sait, il n'est pas de plus grand déshonneur que de ne pas savoir cette orthographe absurde qui fait le bonheur des maîtres d'écriture et des institutrices. Faire des *fautes* d'orthographe ! Mieux vaut mille fois faire des solécismes en conduite, comme dit le bon Chrysale....Mais je n'ai pas l'intention pour le moment de réhabiliter les *fautes d'orthographe* ; j'y viendrai peut-être. Je passe à un autre argument de l'abbé.

Les étrangers, lui dit-on, se plaignent de ces bizarreries gênantes qui encombrent notre écriture. Après s'être bien enfoncé dans sa perpétuelle confusion, et avoir allégué que les Allemands ne suppriment pas leur *w*, ni les Espagnols leur *j*, ni les Italiens leur *gl*, pour nous faire plaisir (ce qui n'a aucun rapport à la question), il conclut triomphalement : « Comme c'est à ceux qui sont estrangers dans un pays à se conformer aux loix et aux coustumes du pays, c'est aussi à ceux qui veulent apprendre une langue qui leur est estrangère (toujours la même erreur) à s'assujettir à ses règles et à ses irrégularitez. Pourquoy donc changerions-nous en cela nos usages pour les estrangers, qui ne changent les leurs pour personne ? »

Mais le plus beau mouvement de Regnier-Desmarais, c'est quand il s'écrie, à propos du mot *Christ* (que quelques-uns écrivaient sans *h*) : « N'est-ce pas une espèce d'attentat à des particuliers, de défigurer ainsi les mots les plus saints et les plus sacrez ?... Avec le temps, il ne tiendra pas à eux qu'à force d'escrire *crétiens* au lieu de *chrestiens*, ils ne donnent lieu de prendre tous les peuples qui font profession du christianisme pour des peuples venus autrefois de Crète (p. 93). » Voilà les raisonnements du seul défenseur convaincu qu'ait trouvé jusqu'à présent l'orthographe académique. Heureuse-

ment pour elle, elle n'a pas besoin d'être défendue. *Mole sua stat*. La grande raison pour laquelle on ne la change pas, c'est qu'on serait très embarrassé de la remplacer; c'est ce qui la maintient depuis des siècles, et ce qui, j'en ai peur, la maintiendra longtemps encore.

Après sa première déclaration, l'Académie, par la plume de Mézeray, en fait une seconde qui est, celle-là, pleine de bon sens : « L'ancienne orthographe, dit-elle, ne peche presque qu'en lettres superflues. Il ne faut pas les appeller ainsy quand elles seruent à marquer l'origine, mais quand elles y sont inutiles et mesme vitieuses; par exemple quand dans un mot qui vient du latin, de l'italien ou de quelqu'autre langue on a changé quelque lettre en une autre, si on y remet cette lettre là auec celle mesme pour laquelle on l'a changée, on y en met une de trop, et c'est vouloir, pour ainsy dire, auoir tout ensemble la piece et la monnoye. » Cette observation a passé dans l'imprimé, sauf la comparaison de la fin, qui est cependant juste et bien trouvée, mais qui parut à la plupart des académiciens « basse » et superflue.

On reproche souvent, dans ces remarques, à Mézeray d'employer des termes *bas*, de choisir de préférence pour exemples des mots *vulgaires* ou *surannés*[1]. Je note ici ce détail, parce qu'il va bien avec tout ce qu'on sait de Mézeray : il était resté, comme l'a si bien dit Sainte-Beuve, *gaulois* au milieu du siècle de Louis XIV. Cet amour de Mézeray pour le vieux et l'*impoli* n'a pas été sans influence sur

---

1. A propos de *r* redoublé après *a*, il cite : « *Arrumer*, vieux mot » (on dit aussi *arrumer*, c'est un terme de marine); ce terme était sans doute inconnu à ses confrères: car on lit sur le cahier : « *J'osterois cela*. PELLISSON. *Et moy*. DOUJAT. *Otés*. Boyer. TALLEMANT jeune. *Ostés*. TALLEMANT aîné. *Ostez*. REGNIER. » (Remarquez ces trois manières différentes d'écrire *ôtez*; nous en avons maintenant une quatrième). Des observations de ce genre se répètent souvent. Cela rappelle ce que raconte Charpentier dans le dialogue qu'il a composé contre Furetière : « Feu Mezeray, qui estoit un homme d'un merite tres-singulier, mais qui avoit quelque bassesse dans le stile, avoit souvent le déplaisir que beaucoup de mots et de phrases qu'il vouloit mettre dans le Dictionnaire ne plaisoient pas à la Compagnie, ce qu'il avoit peine à digerer. Un jour, à ce qu'on m'a dit, il fut dans une grosse colere de ce qu'on ne voulut pas mettre ce beau mot que vous n'entendrez peut-estre pas : *belivaine*. Il sortit encore tout plein d'indignation qu'il avoit contre les ignorans qui banissoient des mots si necessaires à la langue. Il prend avec luy Furetiere, qui avoit esté de son avis, et ils vont ensemble promener aux Thuilleries; là on dit qu'ils firent entre eux deux le beau projet de faire un Dictionnaire à leur fantaisie, lequel, par l'addition de tant de beaux mots et de si belles phrases qu'on rebutoit tous les jours, devoit estre un chef-d'œuvre d'erudition et de politesse. » (*Recueil des factums de Furetière*, édition Asselineau, II, 228.)

notre orthographe. Regnier, qui aurait été chargé sans doute de dresser ce plan sans Mézeray, aurait fait plus de concessions au goût nouveau, au besoin de simplification et d'élégance. Dans leurs écritures comparées, les différences sont grandes : Mézeray (comme Tallemant l'aîné, Segrais, etc.) se refuse encore à distinguer les *u* des *v*, les *i* des *j*, tandis que Regnier (avec Pellisson et Perrault) a adopté cette heureuse innovation, que Bossuet (*voy.* Marty-Laveaux, p. XXVI) approuve sans la pratiquer. Quelques-uns, comme Perrault précisément, auraient été plus loin sans doute, mais ils n'osaient pas trop parler. C'étaient presque des gens du monde, et en face de Mézeray, aussi violent dans la discussion qu'entier dans ses idées, de Regnier, débordant d'instruction et accumulant des exemples tirés des diverses langues modernes qu'il possédait fort bien, de Doujat, le jurisconsulte érudit, grand et souvent judicieux étymologiste, et partisan acharné de l'orthographe savante, les hommes qui auraient plus accordé aux *ignorants* et aux *simples femmes* ne pouvaient protester que sur tel ou tel point [1].

Bossuet, qui malheureusement n'applique point au principe posé par Mézeray en lui-même sa réflexion puissante, en critique souvent l'application avec une lucidité et parfois une profondeur des plus remarquables. Ainsi les deux premières phrases lui inspirent cette réflexion très juste : « Les deux premiers articles ne donnent pas une idée assez étendue du dessein de la compaignie. Parmi les lettres qui ne se prononcent pas et qu'elle a dessein de retenir il y en a qui ne seruent guere à faire connoistre lorigine. » Cette observation aurait dû conduire Bossuet à demander la suppression de ces lettres, comme l'*x* par exemple et l'*y* : il n'a pas poussé, je le répète, la critique jusqu'au fond ; mais ces mots suffisent à démontrer l'inanité des prétentions étymologiques de l'orthographe traditionnelle. « De plus il faut marquer de quelle origine on ueut parler, car l'ancienne orthographe retient des lettres qui marquent l'origine à l'egard des langues etrangeres latine, italienne, alemande ; et d'autres qui font connoistre lancienne prononciation de la France mesme. » Cette dernière remarque est également très judicieuse, et l'on ne peut que s'étonner qu'un homme qui appréciait si sainement le vrai état de la question n'ait pas conclu qu'il fallait représenter par l'orthographe la prononciation non *ancienne*, mais *actuelle* de la France. Il se borne à

1. L'aimable poète Segrais, qui était fort léger de latin et de grec, soupire de temps en temps au milieu des discussions de Regnier avec Doujat ou Pellisson : « Il se trouvera, dit-il une fois, qu'on pretend faire un traitté d'ortographe, et on en fait un d'etymologie. »

dire : « Il faut demesler tout cela. Autrement dès le premier pas on confondra toutes les idées. » Il ne lui échappe pas non plus combien la déclaration (« ce terme, dit-il ailleurs, semble trop juridique ») qui consiste à dire qu'on veut suivre l'orthographe des lettrés est vague et impraticable : « On ueut suiure, dit-on, lancienne orthographe, et cependant on la condamne ici (à propos des lettres deux fois représentées), et ailleurs une infinité de fois [1]. » Si, au lieu de ne faire que quelques remarques sur le travail de Mézeray, Bossuet en eût été chargé à sa place, il est probable que nous aurions obtenu dès le commencement bien des réformes dont les unes se sont fait longtemps attendre, dont les autres ne sont pas encore accomplies. On en juge surtout par la manière dont il écrit lui-même, soit dans ces notes que j'ai reproduites textuellement après M. Marty-Laveaux, soit dans les fragments que M. Didot a relevés sur le manuscrit autographe des *Sermons* (p. 399). En plusieurs points il était plus moderne que l'Académie. Il a cependant repoussé catégoriquement, dans une longue note écrite à la fin du manuscrit de Mézeray, les prétentions de la phonographie : « La compaignie, dit-il, ne peut souffrir une fausse regle qu'on a uoulu introduire d'ecrire comme on prononce, parce qu'en uoulant instruire les etrangers et leur faciliter la prononciation de nostre langue, on la fait meconnoistre aux François mesmes. » Cette objection est bien faible; si les Français apprenaient à lire dans une orthographe réformée, en deux générations l'inconvénient allégué aurait disparu. « Si on ecrivoit *tans*, *chan*, *cham*, *emais* ou *émés*, *connaissais*, *anterreman*, *faisaiet*, qui reconnoistroit ces mots ? » M. Didot, qui cite ce passage (p. 131), remarque fort à propos que ce qui paraissait monstrueux à Bossuet s'est réalisé en grande partie : nous écrivons *aimais*, *connaissais*, *faisaient*, et nous trouvons cela très naturel. Quant aux différents mots où les réformateurs substituaient *an* à *en*, le précepteur du Dauphin est sur ce point en singulière contradiction avec lui-même Il semble, dans le passage ci-dessus, souscrire à cette singulière règle posée par Mézeray : « C'est une *vilaine* et *ridicule* orthographe d'escrire par un *a* ces syllabes qu'on a toujours écrites *en* et *ent*, par exemple d'orthographier *antreprandre*, *commancemant*, *anfant*, *sansémant*, etc. » Il ajoute en note, à cet endroit, que la règle est « de retenir *en* partout où il y a *en* ou *in* en latin », sauf dans les participes et gérondifs, qui prennent l'*a*, mais qui « deuenant adiectifs reprennent l'*e* comme *intelligens*, *intelligent*, *patiens*, *patient*, *negligens*, *négligent* et ainsi des autres »; c'est le système que l'Académie suit

1. Marty-Laveaux, pp. XI-XII.

(ou croit suivre) encore. Et cependant, si nous parcourons les autographes de Bossuet, nous y trouvons à chaque ligne des exemples de cette *vilaine et ridicule* orthographe ; M. Didot cite « *constamant*, *contant*, *atantions*, *atantats*, *cepandant*, *commancer*, *vanger* (p. 73), *atandons*, *tandre*, *panchant* (p. 400), etc., etc. » Les yeux ne méconnaissaient pourtant pas ces mots. Tant il est vrai que le préjugé, même pour les esprits les plus lumineux, obscurcit souvent les vérités même évidentes.

Dans cette note, Bossuet, après avoir rejeté l'orthographe qui prétend peindre la prononciation, repousse également celle qui veut garder « toutes les lettres tirées des langues dont la nostre a pris ses mots... La Compaignie, dit-il en concluant, paroistra conduite par un iugement bien reglé quand, apres auoir marqué ces deux extremitez si manifestement uitieuses, elle dira qu'elle ueut tenir un iuste milieu..., qu'elle pretend retenir non seulement les lettres qui marquent l'origine, mais encore les autres que l'usage a conseruées parce qu'oustre (orthographe barbare) qu'elle ne ueut point blesser les yeux qui y sont accoustumez (même raison que ci-dessus), elle désire, autant qu'il se peut, que l'usage deuienne stable (?), *ioint qu'elles ont leur utilité qu'il faudra marquer*. » Bossuet s'est arrêté là. Sans doute, après avoir écrit *ioint qu'elles ont leur utilité*, il avait l'intention de dire quelle était cette utilité des lettres qui n'ont pour elles ni la prononciation ni l'étymologie ; mais il dut la chercher en vain ; et comme le préjugé lui persuadait qu'elles en avaient une, il s'est tiré d'embarras en ajoutant ces simples mots : *qu'il faudra marquer*. Voilà bientôt deux cents ans de cela ; les lettres en question ont été écrites des milliards de fois, et leur utilité n'a pas encore été « marquée ». On ne peut en vouloir aux confrères et aux successeurs de Bossuet de n'avoir pas suivi son conseil : ils auraient bien de la peine à nous dire à quoi sert, par exemple, le second *n* de *donner*, le second *m* de *pommier*, le second *p* de *grappe*, (cf. *zape* et *grapiller*), le second *f* de *gouffre*, le *t* de *artichaut*, le *c* de *grecque*, le *t* de *mets*, l'*a* de *dédain*, *terrain*, *craindre*, etc., le *g* absurde de *vingt*, le *p* de *dompter*, et tant d'autres, sans compter l'*x* inamovible de la fin des mots. Cependant si les nouveaux éditeurs du dictionnaire académique persistent à conserver ces chinoiseries, il sera temps pour eux de tenir la promesse de leur illustre prédécesseur, et *il faudra en marquer l'utilité*.

Je vais maintenant relever rapidement, dans l'intéressante publication de M. Marty-Laveaux, les points qui offrent de l'intérêt et qui sont de nature à mettre en lumière le peu de logique des décisions adoptées. Après avoir fixé sa règle sur les lettres qui se changent en d'autres, l'Académie donne des exemples, c'est-à-dire

un certain nombre de permutations de lettres latines en françaises. C'est là, comme le dit Segrais, un travail d'étymologie et non d'orthographe, et je n'ai pas besoin de dire qu'il est tout à fait rudimentaire. Je n'y prends que ce qui touche l'orthographe. « L'*f* finale se changeant en *v* consonne dans ses derivez », on condamne avec toute raison l'orthographe *veufve*, *neufve*, où se trouve *la pièce avec la monnaie*; « néanmoins, l'usage a conservé l'*f* dans le nom de *Geneviefve* » : bel usage! Notez qu'en général, l'Académie ne s'occupe pas des noms propres, et notez encore que *Geneviefve* n'est pas un dérivé d'un mot terminé en *f*.

« L'*l* se changeant en *u*, il ne faut point mettre l'*l* et l'*u* dans *soudre*, *autres*, etc. » Voilà qui est bien. Là-dessus, Doujat fait cette remarque : « J'écris *faux*, de *falsus*, *faulx* de *falx* pour éviter l'équivoque ; *saulx* de *salix*, *pouce a pollice*, comme *puce a pulice* ; *poux pediculi*, *pouls pulsus* ; *coudre*, verbe, *couldre a corylo*, arbre ; *aune*, f., *ab ulna*, *aulne ab alno*. » — « *Cela est bien*, dit REGNIER. — *Id.* BOSSUET. — *Bon.* PELLISSON. » Et voilà comment ces distinctions, inutiles et puériles, sont entrées dans notre orthographe. La première édition de notre livret fait droit à l'observation de Doujat : « Quelques-uns neantmoins la gardent encore dans quelques mots où elle a esté changée en *u*, comme en *faulx*, *faulcher*, — *saulx*, *saulsaye*, — *pouls*, *pulsus*, — *poultre pullitra*, jeune cavale, — *aulne*, *alnus*. » Sur quoi Huet, entré dans l'intervalle (1674) à l'Académie, écrit sur son exemplaire : « Adjoustez qu'ils font mal et qu'ils pechent contre les regles de l'etymologie, comme l'a marqué M. Charpentier. » Et, en effet, la seconde édition porte : « Mais cette orthographe n'est pas dans les regles de l'étymologie. » Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que, malgré cela, le *Dictionnaire* admet cette orthographe condamnée ; depuis, *poultre*[1] a disparu, *saulsaye* est devenu *saussaie*, *faux* de *falx* et *faux* de *falsus* s'écrivent de même, mais *aulne* et *pouls* se sont maintenus, et il faut y joindre *aulx* et *soulte*, tous mots qui violent outrageusement la règle d'après laquelle une lettre changée en une autre ne doit pas être remise dans le mot.

---

1. Doujat entendait distinguer *poultre*, jeune cavale, de *poutre*, pièce de bois. Il ne savait pas que ces deux mots n'en sont qu'un. L'architecture est pleine de métaphores de ce genre, comme *chevron*, *mouton*, *grue*, etc.; en grec une poutre s'appelait ἵππος, fém.: on dit encore que les poutres *chevauchent* les unes sur les autres. — Puisque je suis sur ce mot, encore une remarque : en latin *equuleus* veut dire à la fois *poulain* et *instrument de torture* ; on retrouve cette métaphore dans *chevalet*, et *poutre* a dû être pris dans ce sens, à en juger par l'all. *Folter*, anc. *Pfolter*, qui veut dire encore aujourd'hui *instrument de torture* et plus généralement *torture*.

Après avoir dit qu'on garde l'*h* après l'*r* dans les mots grecs commençant par ῥ (*rhéteur*, *Rhodes*, etc.), il ajoute : « Mais à d'autres qui sont en grand nombre on l'oste comme : *les monts Riphées*, etc. » L'Académie actuelle n'a pas cherché davantage à être conséquente : elle écrit *rapsode*, *rapsodie*, *rabdomancie*, à côté de *rhétorique*, *rhumatisme*, etc. Elle écrit *rhythme* et *eurythmie*, etc. (Didot, p. 39). Ne semblerait-il pas qu'on a pris plaisir à accumuler toutes les bizarreries pour rendre le *Dictionnaire* indispensable à tous ceux qui veulent *mettre l'orthographe*? Si l'on écrivait *eurhythmie*, serait-on regardé comme un ignorant, ou simplement comme un esprit fantasque et paradoxal?... A l'impression, le mot ne passerait pas : les correcteurs veillent. Il y a quelques années, je publiais un livre où revenait souvent le mot *disyllabe*; l'orthographe académique est *dissyllabe*; comme elle est absurde, j'avais écrit partout, après M. Louis Quicherat, *disyllabe* : on m'a corrigé impitoyablement, même après une *troisième* rectification, et j'en ai été réduit, tenant à mon idée, à faire insérer à l'*errata* (non sans lutte) cette ligne : « Partout où on lit *dissyllabe*, lisez *disyllabe*. » Celui qui écrirait actuellement soit *rétorique*, soit, au contraire, *rhabdomancie*, subirait sans doute le même sort.

Après ces considérations sur l'orthographe des mots en tant que fondée sur l'étymologie, nous passons au chapitre II : « Pour connoistre quand une consone (*sic*, bonne orthographe) est simple ou double aprés une voyelle. » Il s'agit d'abord des mots composés avec les prépositions, qui sont successivement passées en revue. Je laisse de côté cette partie où abondent les contradictions et les exceptions sans motif à des règles sans fondement, et j'arrive à la seconde moitié du chapitre : « des mots non composez ou radicaux ». Voici quelques exemples. « Aprés l'*a*, l'*l* n'est point double, comme (suit une liste d'exemples) : ... exceptez (suit une liste non moins nombreuse). » La raison qui a déterminé l'orthographe de ces mots est si bien cachée que je défie le plus subtil grammairien de la découvrir : ainsi, *avaler* prend un *l*, mais *vallée* en prend deux, bien que ces mots viennent l'un et l'autre de *val*, etc. Mais ce qui est peut-être plus surprenant que l'arbitraire avec lequel l'ancienne Académie a créé ces différences inutiles, ce sont les changements que l'Académie nouvelle a cru devoir apporter à cette classification bizarre. Je suppose qu'on n'introduit pas de modification dans l'orthographe sans savoir pourquoi et uniquement pour le plaisir de changer, surtout quand on nous répète sans cesse qu'on ne veut pas dépayser les yeux et qu'on s'astreint à l'usage. J'espère donc que des procès-verbaux quelconques nous apprendront un jour pourquoi la dernière édition du code académique a supprimé un des *l* de *galle*

et ses dérivés, de *sallon* (en gardant *salle*), d'*estaller* (en gardant *installer*), et de *callus* : ce dernier, surtout, me paraît curieux; le second *l* y est étymologique, à coup sûr, et je ne puis comprendre pourquoi on l'a retranché (en le gardant naturellement dans *calleux*).

Ce que nous venons de voir pour l'*l*, nous le trouvons pour toutes les consonnes. Ainsi : « *m* aprés *a* n'est point double (suivent dix-sept exemples), exceptez (suivent huit exemples). » Au moins, pour ceux-ci, on allègue une raison, une règle déjà donnée dans le chapitre I, et que je viens de rappeler, c'est que la consonne qui est double en latin l'est aussi en français (sans égard pour la prononciation), et que, « pour l'ordinaire, la consonne n'est point double dans le françois quand elle ne l'estoit point dans le latin ». A cette règle il y a tant d'exceptions qu'elle est plus gênante que commode; mais d'ailleurs elle repose sur une idée tout à fait fausse. Là aussi, on peut le dire, l'orthographe ancienne veut avoir « la pièce avec la monnaie ». C'est en effet une loi bien importante de la formation du français que toute consonne simple (sauf les liquides) placée entre deux voyelles se supprime, ou au moins s'abaisse d'un degré : *p*, par exemple, devient *v*; *b* devient également *v* ou disparaît, etc. (*capillus-cheveu*, *caballus-cheval*, *tabanus-taon*). Double, au contraire, la consonne se maintient, mais en devenant *simple* (*beccus-bec*, *gutta-goute*, *sappa-sape*, etc.), et l'orthographe du moyen âge n'a garde de la doubler. C'est un des phénomènes caractéristiques de cette grande évolution qui a fait pour ainsi dire *glisser* le latin dans le français par l'adoucissement et le relâchement de la prononciation. Le fait que la consonne latine était double est donc suffisamment représenté en français par la persistance de cette consonne à son degré originaire; l'ajouter encore dans l'écriture est une faute contre l'étymologie bien comprise, qui n'a aucun avantage, et qui a le grand inconvénient de confondre avec ces fausses doubles, si l'on peut s'exprimer ainsi, les vraies doubles qui existent dans la langue, et qui sont venues généralement de mots latins transplantés dans le français par les savants avec leur prononciation latine. Grâce à notre absurde orthographe, nous écrivons de même, par exemple, *parallèle*, *grammaire*, *tyrannie*, *terreur*, *siccatif*, *hippodrome*, etc., et *vallée*, *commère*, *banni*, *terroir*, *accoutumé*, *frapper*, etc., bien que les lettres doubles soient prononcées dans la première série, et *quiescentes* (comme dit Théodore de Bèze) dans la seconde. On voit que ce n'est pas si commode de suivre les conseils que notre bon abbé Regnier donne aux femmes de « se servir des moyens qui sont entre les mains de tout le monde, *par la juste prononciation de chaque lettre* ». — A propos de l'*m* double, le mot *flamme* souleva une grave discussion. L'Académie, violant en cela sa règle (mais qui violerait les lois sinon

les législateurs ?), écrivait d'abord *flame*, bien que le mot vînt de *flamma*; seulement elle ajoutait, comme elle faisait souvent alors : « Plusieurs veulent deux *m* à *flamme* » ; c'était en effet l'orthographe logique; mais ce qui faisait hésiter à l'admettre, l'abbé Tallemant va nous le dire : « I'approuue, écrit-il en regard, l'orthographe de *flamme*, et ie ne blasmerois point ceux qui escriroient *flame* à cause des uers et qu'elle rime à *ame*. — « Et moy », s'empresse d'ajouter Segrais. Il est certain que si *flamme* ne rimait plus avec *âme*, la poésie française serait bien empêchée; il ne resterait presque plus pour rimer avec *âme*, que *blâme*, *infâme*, qui est bien fort, et *pâme*, qui est bien vif; tous les autres mots ensemble n'ont pas rimé avec *âme*, on peut en être sûr, moitié aussi souvent que *flamme* (quelles jolies études, par parenthèse, on pourrait faire de l'influence de la rime sur le sort des mots, sur leur fortune, sur leur fréquence, et même sur leur signification !)... L'Académie en était là, perplexe, quand Doujat, l'homme de l'étymologie, eut une inspiration : « *Flamme*, écrivit-il avec double *m*, ne laisse pas de rimer avec *âme*. » Or ceci était d'une grande hardiesse pour le temps, où la rime pour l'œil était exigée avec une rigueur puérile et où on se permettait, pour l'obtenir, de changer l'écriture habituelle des mots (il y a dans La Fontaine des exemples qui vont jusqu'au grotesque, comme *circonspec* rimant à *bec*; une fois l'orthographe *fixée*, ces licences n'allaient plus être possibles), et la jeune génération de l'Académie pouvait seule avoir cette audace. Regnier approuve en cela Doujat : « Cela est vray, dit-il, mais je n'y voudrois pourtant qu'un *m*. — Ni moy non plus. Bossuet. — Ni moy. Pellisson. » Regnier avait pour cela une raison fort bonne, c'est que, sauf *flamme*, tous les mots de ce genre où l'*a* est long l'écrivent *â* suivi d'un *m* simple. M. Didot a rappelé (p. 53) que Corneille et Racine écrivaient *flâme* : mais Corneille, Racine et Bossuet ont eu tort; la victoire est restée à Doujat. Dans la première édition de notre opuscule, on lisait encore : « Plusieurs en veulent deux à *flamme* » : dans la seconde, *flamme* figure sans hésitation dans les mots qui prennent *mm*; le Dictionnaire l'écrit de même, et maintenant cet *m* triomphant *sedet æternumque sedebit*.

« *L* ne double point aprés *a* : *caler*, etc. » Le premier mot choisi pour exemple a vu depuis changer son orthographe; pourquoi ? — « Aprés *a*, *p* n'est point double : *pape*, *sapin*, *trape*, *attraper*, etc.....; plusieurs en veulent deux à : *grappe*, *eschapper*, *sappe*, *frapper*, *nappe*, *happer*, *japper*, *lapper*. » On ne saura jamais pourquoi ces esprits originaux voulaient deux *p* à *grappe* et un *p* à *trape*; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Académie actuelle a consacré leur hérésie, sauf à supprimer un *p* à *sape* et *laper*, et à en remettre un à *trappe* en laissant *attraper* avec un *p* simple. En vérité, je le répète, ces modifications

sont encore plus surprenantes que les déterminations premières. — « Le *l* n'est pas double aprés l'*a* (parmi les exemples, je note *flater* et *chate*, où on a depuis remis un *t*, tandis que *chaton* a été exempt de cette addition). » — « *R* après l'*a* est naturellement simple. » Ce *naturellement* me paraît admirable, surtout quand, après les exemples donnés, on lit : « Elle est double neantmoins dans ces mots-cy : *barre*, *barreau*, . . . *marroquin*, etc. »

On examine ensuite de même, avec autant de logique et de profondeur, les consonnes qui sont simples ou doubles après les voyelles *e*, *i*, *o*, *u*. Je m'abstiens de suivre la docte compagnie dans ces laborieuses recherches ; je ne pourrais que répéter sans cesse les mêmes observations [1]. Je relève seulement un article qui souleva les objections de l'abbé Tallemant lui-même, en général très réservé. Après avoir dit, suivant l'usage : « *L* aprés *o* n'est point double », on ajoutait : « Exceptez *folle*, *follement* et *molle*, d'où vient *amolir*, *banderolle*, *bricolle*, *décoller*, *collier*, *collet*, *collerette*. Ils viennent du latin *collum* qui en a deux. Il n'y a qu'un *l* à *folie* et à *folement*. » — « Cet article, dit Tallemant, donne assez de peine à entendre, car il ueut deux *l* à *mollement* et *follement*, et met *amolir* par un *l* seul, et mesme il les contredit ensuite en exceptant *folie* et *folement*. » Pour *folement-follement*, qui figurait ainsi dans la règle et dans l'exception, on a choisi la seconde forme ; mais on a gardé *folie* et *affoler* pour avoir de la variété. On a aussi retranché un *l* de *banderolle*, qui s'écrit maintenant comme *casserole* et *virole*. Il est vrai que *bouterolle* et *furolle* ont gardé l'*l* double. Franchement, n'est-il pas du dernier ridicule de demander à des enfants qui ont tant à apprendre et si peu de temps, des heures irréparables pour leur enseigner de pareilles distinctions ?

Le chapitre III traite de l'*eu*, « en quels endroits on en oste l'*e* et en quels on l'y laisse ». L'Académie, dans les mots comme *encoigneure*, *flestrisseure*, conseille de conserver l'*e*, ou au moins, comme font plusieurs, de le remplacer par un accent circonflexe ; cette orthographe est surtout bonne pour les mots « *coëffûre*, *vestûre*, *morsûre*, *morfondûre* ». L'Académie, évidemment, est ici tout à fait dans le vague : pourquoi l'*ü*, en place d'*eu*, vaut-il mieux dans *coëffure* que

---

1. Voici une petite curiosité qui n'est pas orthographique Dans les mots en *ette*, Mézeray avait cité *amelette*. Là-dessus discussion : « Ie croy qu'il faut *omelette* comme venant d'œufs. PERRAULT. Bon. TALLEMANT. La cour dit *amelette* et j'ay consulté à des personnes tres polies. SEGRAIS. *Amelette* est *petite ame*, la raison veut *omelette*, et beaucoup d'honnestes gens le prononcent ainsy. DOUJAT. La cour est aussi incertaine et aussy partagée que la ville. REGNIER. »

dans *chaussure* ? Cela n'a aucun sens. Et quant à *morsure* et *morfondure* (auxquels on peut joindre beaucoup d'autres mots, comme *ouverture*, *peinture*, *tonsure*, etc.), ils ne doivent pas prendre d'accent circonflexe parce qu'ils n'ont jamais eu d'*e* avant l'*u*, non plus que leur type latin. — Perrault le *moderne*, sans faire ces différences (d'ailleurs négligeables), écrivit en face de l'article : « Je n'y veux point d'*e* et me passerois de circonflexe ; je ne le blâme pas neantmoins. » Il trouva des approbateurs : « Bon », dit Tallemant. « Je crois cela libre ; les loix sont mal suiuies tres souuent », observe Segrais. Doujat lui-même sacrifie l'étymologie : « J'ayme mieux *chaussure*, etc. » Malgré cela, la *règle* a passé telle quelle dans l'imprimé, et le *Dictionnaire* (1re édit.) l'applique généralement en gardant le circonflexe. Plus tard, on l'a supprimé, et on ne lui a laissé qu'un mot, le mot *piqûre*. Il est vrai que là, dit-on, il est nécessaire, parce que d'habitude l'*u* après le *q* ne forme pas une voyelle distincte ; l'accent joue ici le rôle que jouait jadis le tréma avant la séparation de *v* et *u*, dans *moüiller*, etc. (qu'on aurait pu prononcer *moüiller*). Il serait plus simple d'écrire *picure* ; mais on dit qu'alors on ne saurait plus que c'est le substantif de *piquer* ; comme si on n'écrivait pas *fabrication*, *placage*, *vacance*, de *fabriquer*, *plaquer*, *vaquer*, et comme si de *piquer* on n'avait pas fait *picoter* ! — Quant à *eu* pour *u*, nous l'avons conservé dans *gageure* et deux ou trois autres mots pour une raison analogue : on a trouvé barbare d'écrire *gajure*. Qu'en résulte-t-il ? c'est qu'on se met à prononcer *gageure* comme *majeure* [1]. — Dans tous les autres cas où *eu* se prononçait *u*, l'orthographe moderne a justement supprimé l'*e*, sauf dans un seul ; car il semble qu'elle ait tenu à ne pas perdre une occasion d'être inconséquente. On a effacé l'*e* de *creu*, *veu*, *teu*, etc., où l'ancienne Académie le maintenait ; on l'a conservé dans *eu*, où il n'est ni plus ni moins justifié. On dirait que l'Académie a une affection particulière pour les monosyllabes mal orthographiés ; *eu* (aj. *eus*, *eut*, *eûmes*, etc.) est le pendant de *y* et de *est*, que j'ai déjà signalés, et auxquels on peut joindre *et*, *yeux*, *nœud*, et d'autres encore. Ces mots, s'ils étaient bien écrits, offriraient une simplicité qui ferait horreur au goût gothique d'où est sortie leur forme traditionnelle, et qui s'est maintenu, à ce qu'il paraît, dans l'Académie française.

Le chapitre IV « de l'*s* muette », débute ainsi : « Il faut conserver les *s* muettes. » Ce point fut adopté sans réclamations, même pour

---

1. Dans *envergure*, le *g* a mangé l'*e*, et grâce à l'Académie on entend maintenant dire *envergure*, mot mal formé, car il vient de *verge* et non de *vergue*.

des mots comme *gesner*, *traisner*, etc., où l'*s* n'est pas étymologique. Regnier-Desmarais, dans sa *Grammaire*, défend les *s* avec une énergie qui montre que cette orthographe, déjà bien ébranlée dans la pratique, commençait à sembler difficile à soutenir même en théorie. Nous verrons en effet que l'heure fatale était près de sonner pour ce débris d'une prononciation dès longtemps disparue.

Le chapitre v, qui traite des formes du verbe, m'entraînerait trop loin si j'en voulais discuter les décisions, qui ont singulièrement contribué à obscurcir non-seulement notre orthographe, mais, en apparence du moins, notre grammaire. J'arrive au chapitre vi, « de quelques lettres initiales et finales ». Il traite d'abord de l'*h*. Nous y apprenons que l'*h* initiale persiste dans les mots français qui l'ont en latin, et, comme exemple, on cite entre autres *heur*, *heureux* : on croyait alors que ces mots venaient de *hora*, *horosus*; mais comme ils dérivent certainement d'*augurium*, *auguriosus*, leur orthographe actuelle est un barbarisme. — J'ajoute que dans quatre mots, que l'Académie a oubliés, l'*h* latine n'est pas restée dans l'écriture du mot français : c'est *on* (*homo*), *or* (*horis*), *avoir* (*habere*) et *orge* (*hordeum*). Alors que devient la règle? L'Académie remarque, au contraire, que certains mots qui, en latin, n'ont pas d'*h*, en prennent une *en français*, c'est-à-dire dans l'orthographe qu'elle adopte, orthographe qui est justifiée quand l'*h* est aspirée [1], mais qui est absurde dans le cas contraire. Dans les mots de ce genre, — *huile*, *huis*, *huitre*, *huit*, *hièble*, — l'*h* est une addition pure et simple des scribes du second moyen âge, destinée à empêcher qu'on ne prît pour un *v* l'*u* et pour un *j* l'*i* qui commencent ces mots [2], mais l'*h*

---

1. Je note quelques observations intéressantes pour l'histoire de la prononciation de l'*h*. Le texte de Mézeray portait : « Dans tous les autres mots, l'*h* aspire fort, quoyque les gents des provinces d'outre-Loire et des pays tirant vers le Lyonnois, mesme les Parisiens, l'abolissent tout à fait et disent : *Cela est onteux*, *le fils d'Henry*, *il porte l'halebarde*, et *des poi-hatis* pour dire *des pois hatifs*. » — « Ostés la remarque, elle est fausse. TALLEMANT. — Tres fausse, les gueux de province qui viennent gagner leur vie aux halles peuvent parler de la sorte, mais les Parisiens non. REGNIER. » La rédaction définitive ne tient compte qu'à demi de cette réclamation : « ... quoy que le mauvais usage introduit par les gens des provinces d'outre-Loire, et mesme par le peuple de Paris, s'efforce de l'abolir tout à fait. Ainsi il faut escrire et prononcer *Henry*, *Hugues*, *halebarde*, *harangue*, *haster*, *hastif*. » Remarquez au reste que la prononciation *poi-hatis* prouve qu'on aspirait l'*h*, et non le contraire.

2. La preuve, c'est qu'*œillette*, dérivé d'*huile*, mais avec une autre initiale, s'écrit sans *h*, et que l'Académie, pour traduire *ebulum*, permet *hièble* et *yèble* : les deux formes atteignent le même but.

ne s'y est jamais prononcée, et d'après l'axiome *sublata causa tollitur effectus*, on devrait bien les débarrasser de cet appendice inutile, et écrire, comme les bons textes du XIII^e^ siècle, *uile*, *uis*, *uistre*, *uit*, *ièble*. De ces lettres-là on peut vraiment dire ce que Voltaire disait un peu trop légèrement de toutes les lettres qu'on écrivait sans les prononcer : « Ce sont nos anciens habits de sauvages. »

Après cette belle théorie de l'*h* initiale, vient le *d* final. Nous voyons là que : « Il faut un *d* à *nid*, à *bled*, à *muid*, à *nœud*, quoy qu'on prononce *ni*, *blé*, *mui*, *nœu*... On n'en met plus à *nu* et à *cru*. Quelques-uns neantmoins le retiennent à *crud*. » En près de deux siècles, nous avons fait un grand pas : nous ne mettons plus, avec l'autorisation de l'Académie, de *d* à *bled*. Allons ! *e pur si muove* !

Vient ensuite le *g* final. On recommande, fort heureusement, *bain*, *soin*, sans *g*, et même *sein* (*signum*), où le *g* a reparu depuis *jure postliminii*. Il en faut « un à *loing*, à *coing* et à *poing* ». Telle était la première décision ; elle fut attaquée : « Je ne voudrois point, dit Perrault, de *g* à ces mots *loing*, *coing* et *poing*, particulièrement à *loing* ; pour les deux autres passe. Il seroit estrange de voir dans un madrigal : *Loing de vos yeux*. » Pour comprendre la force de cette remarque, il faut se souvenir qu'alors on se dispensait bien souvent de l'apostrophe, et que les mots en question donnaient lieu à une équivoque peu galante. Cette objection frappa tout le monde : « Bon. BOYER. — Bon. TALLEMANT. — Bon. SEGRAIS. — Je suis du mesme sentiment. DOUJAT. » C'est pour cela que nous ne mettons plus de *g* à *loin*, tandis que nous en mettons encore à *poing* et *coing*, et surtout à *oing* (« Il en faut nécessairement vn à *oing*, *vieux-oing* », ce qui se comprend, car si on écrivait *l'oin* comme *loin*, l'équivoque serait encore à craindre. Et voilà les bases imposantes de notre système orthographique !

Sur l'*h* finale : « Plusieurs mettent une *h* à *estomach* et à *almanach*. Quelques-uns escrivent *almanak* par un *k* [1]. » Perrault, toujours novateur, écrit : « Je ne voudrois ni *h* ni *k*, mais le *c* tout seul. » — Les autres suivent encore ici le chef de file : « Bon. BOYER. — Bon. REGNIER. — Bon. BOSSUET. — Je suis de mesme avis. TALLEMANT aîné. — Bon. TALLEMANT jeune. » Doujat seul résiste : « Pour le *k* je n'en veux point, mais beaucoup laissent l'*h* principalement à *almanach*. C'est ma pensée. » Doujat était un homme de poids. Des deux mots en litige, *estomach* seul avait quelque droit à avoir une *h* ; ce fut à *almanach* qu'on l'attribua.

A l'*m* finale, je remarque « *flam*, sorte de pastisserie », qui heu-

1. Dans l'édition définitive, on a ajouté : « mais mal. »

reusement a perdu son *m*. — A propos du *q*, nous lisons : « Il faut escrire avec un *cq*, *nacqueter*, *cacqueter*, etc. » Et pourquoi le *faut-il*? L'Académie, plus tard, a supprimé toutes ces superfétations, — sauf dans *Jacques*, *jacquette*, *grecque*, et, ce qui a au moins une *apparence* de raison, *acquérir* et ses dérivés. De même plus loin, on trouve cette solennelle décision : « Encore que la lettre finale des noms, soit singuliers, soit pluriels, en *aux*, en *eux* et en *oux*, se prononce comme une *s*, neantmoins *il les faut escrire* par un *x*. » J'ai déjà dit ce que je pensais de cette règle ridicule et de ses exceptions; elle n'a soulevé aucune objection, ni alors ni depuis lors, dans l'illustre assemblée. — Il n'en a pas été de même de la suivante : « Tout *i* qui finit un mot est un *y*, soit simple voyelle, soit dernière lettre d'une diphtongue ; ce qui est vray non seulement dans les mots d'une syllabe, comme : *toy*, *moy*, *soy*, mais aussi dans ceux de plusieurs, comme : *employ*, *envoy*, *essay*, etc. » Tout cela a disparu, sauf, je l'ai déjà dit, dans *y* (*ibi*) et les noms de lieux.

Le chapitre VII : « De plusieurs minuties de l'orthographe », nous apprend entre autres choses que « l'*œ* est receu en ces mots : *bœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs*, *œuf*, *œuvre*, *sœur*, *œil*, *vœu*, *nœud*. » Hélas! il y est si bien *receu* que nous l'y subissons encore, bien qu'avec dégoût (pour ma part au moins). Il est clair que les ignorants qui ont inventé cette belle orthographe voulaient rappeler l'*o* latin; ils ne savaient pas que *o* bref et accentué devient régulièrement *eu*, et que là encore ils mettaient « la pièce avec la monnaie », et de plus introduisaient en français une notation d'Iroquois. Je ne sais qui les a empêchés d'étendre leur découverte à tous les mots analogues, d'écrire *nœuf* (*novem*, *novus*), *vœux* (*volo*), *fœu* (*focus*), *jœu* (*jocus*), *dœil* (*cordolium*), *mœule* (*mola*), etc. C'est, sans doute, cette inconséquence qui seule est conséquente dans notre système orthographique. Mais conçoit-on qu'un candidat au baccalauréat qui écrit *meurs*, *beuf*, *seur*, suivant l'excellente orthographe du moyen âge, reçoive une mauvaise note de son examinateur, lequel s'imagine savoir mieux le français que lui ?

Voilà quelques-unes des réflexions que suggère la lecture du petit livre publié par M. Marty-Laveaux et du cahier qui en est l'embryon. Je ne voudrais pas qu'on pût m'accuser de les présenter au public dans un esprit de dénigrement contre l'Académie française ni contre ceux de ses membres auxquels on doit ce travail. C'étaient pour la plupart de bons esprits, — quelques-uns étaient de grands esprits, — écrivant bien leur langue, mais n'en connaissant ni l'histoire ni les lois, et empêtrés dans une conception fausse de la tâche qui leur incombait comme législateurs de l'orthographe. L'Académie fran-

çaise est une compagnie qui de tout temps a réuni, à bien peu d'exceptions près, la vraie élite des écrivains nationaux, — grossie, il est vrai, de tout temps, d'une masse plus ou moins considérable qui ne sert qu'à occuper les places vides, et dans l'histoire littéraire est un vrai *caput mortuum*. Comme réunion de gens d'esprit et de talent, comme « un des salons de Paris où on cause le mieux littérature », l'Académie mérite tous les respects. Comme institution, elle n'a jamais fait de bien, et elle a fait beaucoup de mal. Elle représente dans notre société une époque tout à fait disparue; elle n'existe qu'en vertu d'une idée que nous avons peine à bien comprendre, loin de la partager. Si l'on se rappelle qu'elle devait, dans l'intention du fondateur, diriger l'esprit français dans tous les sens, donner à la nation une *Rhétorique*, une *Poétique*, une *Grammaire* et un *Dictionnaire*, on mesure la distance qui nous sépare de l'époque où l'on pouvait concevoir de semblables plans et nourrir de pareilles illusions. Aucun des académiciens qui méritent leur fauteuil n'a subi l'influence de l'Académie; elle n'a développé en aucune façon leur talent ou leur génie : ceux qui ont travaillé pour mériter ses suffrages ou ses couronnes n'ont jamais produit et ne produiront jamais que des œuvres médiocres. Un corps, et surtout un corps de ce genre, n'est pas apte à exercer une véritable direction sur le mouvement littéraire, et d'ailleurs, depuis Richelieu, le domaine littéraire s'est tellement agrandi qu'il comprend toute l'activité intellectuelle du pays, et échappe à n'importe quel contrôle. Impuisssante à accomplir sa mission littéraire, l'Académie a voulu remplir au moins en un point la charge qui lui était assignée; elle s'en est mal acquittée, comme on devait s'y attendre. Les titres des écrivains aux suffrages de l'Académie n'ont rien de commun avec ceux qui les qualifieraient pour l'emploi spécial dont il s'agit. Pour entreprendre une tâche comme celle de régler l'orthographe d'une langue, il ne suffit pas de l'écrire ou de la parler avec force ou avec goût : ce sont même là des qualités assez indifférentes. Il faut procéder avec méthode, avec logique, avec science, avec indépendance, avec scrupule. Il faut se persuader, — se figurer si l'on veut, — qu'on fait une besogne sérieuse, importante, et qui demande une application soutenue. Ces conditions ne se sont pas encore trouvées dans les commissions académiques; se rencontreront-elles dans celle qui se met à l'œuvre pour nous donner une nouvelle édition du *Dictionnaire* ? J'en doute. Je ne crois même pas que cette édition se signale par les progrès qui ont marqué la troisième et la sixième, progrès dont il me reste à dire quelques mots, en suivant les indications fort exactes de l'auteur des *Observations sur l'orthographe*.

La première édition, de 1694, adopte les principes des *Cahiers* et

les suit à peu près partout à la rigueur. — La seconde édition (1718) y resta généralement fidèle, mais la *Préface* trahit les hésitations et les dissidences qui se manifestaient dans le sein de la compagnie : « Quant à l'orthographe, y est-il dit, l'Académie, dans sa nouvelle édition, comme dans la précédente, a suivi en beaucoup de mots l'ancienne manière d'escrire, *mais sans prendre aucun parti dans la discussion qui dure depuis si longtemps sur cette matière.* » Par ces mots, l'Académie désavouait en réalité le manifeste que l'abbé Regnier, parlant presque au nom de la compagnie, avait lancé onze ans auparavant. C'est que dans l'intervalle Regnier était mort (1713), et, bien que le nouveau Dictionnaire fût encore pénétré de l'ancien esprit, ceux qui le publiaient étaient dans un courant d'idées plus modernes.

Aussi quand, en 1736, on en vint, pour la troisième édition qu'on préparait (on allait plus vite alors qu'aujourd'hui), à délibérer sur l'orthographe, on se détermina à modifier profondément celle qu'on avait suivie jusque-là. Mais il est plus facile de critiquer que de remplacer. M. Didot a publié un curieux passage de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, qui justifie bien ce que je disais tout à l'heure : « A propos de l'Académie, il y a six mois que l'on délibère sur l'orthographe; car la volonté de la compagnie est de renoncer, dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, à l'orthographe suivie dans les éditions précédentes, la première et la deuxième; mais le moyen de parvenir à quelque espèce d'uniformité ? Nos délibérations, depuis six mois, n'ont servi qu'à faire voir qu'il étoit impossible que rien de systématique partit d'une compagnie (1er janvier 1736). » Ce fut l'abbé d'Olivet lui-même qui finit par être investi de pleins pouvoirs à cet égard. C'est donc à lui que l'on doit attribuer les innovations heureuses qu'offre l'édition de 1740. La plus importante est la suppression de l'*y* à la fin des mots; on retrancha également une foule de lettres plus ou moins étymologiques. Mais d'Olivet reconnut qu'on n'avait pu « établir partout l'uniformité qu'on auroit désirée ». Il n'a manqué à d'Olivet que de la hardiesse; il avait sur cette question des vues généralement justes, et son travail, quelque imparfait qu'il soit, marque un véritable progrès dans l'histoire de l'orthographe.

Ce n'est qu'en 1762, dans la quatrième édition, qu'on adopta définitivement la séparation de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*, réforme des plus simples et des plus utiles. Cette même édition acheva d'effacer un grand nombre d'*s* inutiles que la précédente avait laissé subsister, et d'autres lettres étymologiques. Par malheur, la même fatalité qui avait si bien dérangé le système des premiers éditeurs du Dictionnaire et qui avait encore porté le désordre dans les réformes de

d'Olivet, troubla cette troisième opération : « Si l'on ne trouve pas, dit la *Préface*, une entière uniformité dans ces retranchemens, si nous avons laissé dans quelques mots la lettre superflue que nous avons ôtée dans d'autres, c'est que l'usage le plus commun ne nous permettoit pas de la supprimer. » Mauvaise excuse, et qui se détruit elle-même : du moment qu'on change dans la majorité des cas l'*usage le plus commun*, il n'est pas rationnel de le respecter pour la minorité. — Duclos était alors secrétaire perpétuel ; il est probable qu'il n'osa pas proposer à l'Académie l'adoption de l'orthographe toute phonographique qu'il employait à son usage [1] ; il se borna sans doute à introduire çà et là quelque réforme, un peu au hasard, et sans y attacher beaucoup d'importance, puisqu'il ne pouvait faire pénétrer son système tout entier.

On sait que la cinquième édition (1795) parut sans le concours de l'Académie, qui n'existait pas alors. Les éditeurs, pour justifier leur titre, crurent ne pas devoir s'écarter de l'orthographe de l'édition précédente. Il en résulta que pour la sixième édition, qui parut en 1835, l'Académie française se trouva en présence d'une orthographe qui remontait à près d'un siècle, et qu'il fallait mettre en harmonie avec les nécessités et les lumières nouvelles. L'Académie, qui prépara son travail pendant quinze ans (avec MM. Raynouard, Auger et Villemain [2], pour secrétaires perpétuels), ne comprit pas sa tâche de cette façon. Elle introduisit quelques contradictions de plus dans l'orthographe des mots isolés : quant aux réformes générales, elle n'en fit que deux, la réintégration du *t* au pluriel des mots en *ant*, *ent* (*enfants*, *prudents*), et la substitution d'*ai* à *oi* dans les cas où cette diphtongue avait pris le son *ai* (sauf dans *roide*). Je laisse de côté la première de ces réformes ; la question qu'elle soulève est

1. M. Didot donne (p. 284) un spécimen de l'orthographe de Duclos : elle est en général excellente. Ailleurs (p. 147), M. Didot cite des raisonnements fort judicieux du secrétaire perpétuel sur le *préjugé* des étymologies. Réfutant ceux qui disent : l'usage est le maître de la langue, ainsi il doit décider également de la parole et de l'écriture, Duclos fait très bien la distinction que j'ai faite plus d'une fois entre les deux cas si différents. — M. Sainte-Beuve, en appréciant ces idées de Duclos (*Causeries du Lundi*, t. IX, p. 202), paraît avoir cédé quelque peu au *préjugé* et négligé cette distinction importante. Mais le grand critique devait saisir la vérité le jour où il y appliquerait son attention : il a écrit sur le livre de M. Didot un excellent article, où il établit très nettement la *distinction*, et traite la prétention étymologique de « parfaitement vaine ». Tout l'article est à lire, ou plutôt il a été lu de tout le monde. M. Didot l'a reproduit en partie dans sa deuxième édition (p. 167).

2. Andrieux et Arnault le furent trop peu de temps pour avoir une grande influence sur la rédaction du *Dictionnaire*.

compliquée, et je ne veux pas la traiter ici. La seconde est excellente et d'une grande importance; et je tiens au contraire à en dire quelques mots dans le *Bulletin du Bibliophile*.

C'est ici, en effet, que la notation *oi* a livré sa dernière bataille. Elle a trouvé pour la défendre deux champions que je respecte fort, et dont l'un est mon propre père; l'autre est Charles Nodier. Sur ces résistances à la réforme, M. Sainte-Beuve a écrit une jolie page : « Il y eut des protestations individuelles remarquables. Charles Nodier, par inimitié contre Voltaire d'abord, par l'effet d'un retour ultraromantique vers le passé, par plusieurs raisons ou fantaisies rétrospectives, continua de maintenir et de pratiquer l'*o*. Lamennais aussi, radical sur tant de points, était rétrograde et réactionnaire sur l'*o*; il affectait de le maintenir. Chateaubriand de même. C'était un coin de cocarde, un lien de plus avec le passé. » Je ne dis pas qu'il n'y ait rien de vrai dans cette appréciation, mais, si je ne me trompe, la vraie explication de ces résistances se trouve dans le début de l'article de mon père : « M. Nodier écrit encore *françois*, quoique l'*ai* soit *établi* par le dictionnaire académique. Et la raison ? La voici, je suppose : il écrivait ainsi dans sa jeunesse; il ne veut pas, à cinquante ans, sans bons et valables motifs, mettre une paille dans sa plume et recommencer les exercices de l'école primaire [1]. » Voilà la vraie raison, et les autres n'ont guère été mises en avant que pour pallier celle-là. Il ne faut pas demander à des hommes mûrs, qui écrivent d'une certaine façon depuis leur enfance, de modifier tout à coup leur orthographe. C'est leur imposer une peine dont ils ne reconnaissent pas l'utilité; c'est les mettre dans le cas de tomber, par les manquements inévitables de l'attention, dans des contradictions fâcheuses. Ce qui fit que l'orthographe de la sixième édition pénétra en somme si vite et si complètement, c'est qu'avant la décision de l'Académie un très grand nombre de personnes la pratiquait déjà. A l'autorité de l'Académie, qui jusque-là écrivait *oi*, s'était opposée une autorité non moins puissante, celle de Voltaire [2]. Pendant la Révolution, quelque chose de l'anarchie politique et sociale s'était glissé dans l'orthographe même [3], et dans un grand nombre d'écoles

---

1. *Bulletin du Bibliophile*, mars-avril 1838.

2. On sait qu'en réalité le premier qui proposa d'écrire *ai* au lieu d'*oi*, dans les mots où l'on prononçait *ai*, fut un avocat rouennais nommé Bérain, qui écrivait en 1675, et non Voltaire (M. Didot a oublié Bérain, qui a été déterré par Fallot, *Recherches*, p. 29, et depuis cité par beaucoup d'auteurs). Mais Voltaire ne paraît pas avoir connu son précurseur.

3. Le *Moniteur universel* avait adopté l'orthographe voltairienne (qui, d'après M. Fr. Wey, lui avait été transmise par un prote venu de Kehl, où il

on enseignait bien avant 1835, à écrire *aimais*, *français*, etc. L'Académie ne fit qu'enregistrer une conquête de l'usage. Mais ceux qui avaient appris à écrire sous des maitres fidèles aux traditions se virent avec ennui sommés de renoncer à une habitude qu'ils ne pouvaient déraciner qu'avec peine. Le pédantisme était d'ailleurs du côté des officiels. « M. P. Paris, écrivait Daunou, continue d'écrire partout *oi* au lieu d'*ai*, quoique cette dernière orthographe soit établie dans le nouveau dictionnaire de l'Académie française. » — « Je demande, répondait l'interpellé, la très innocente liberté de conserver mes premières habitudes orthographiques. Il y a quatre ans, l'*Académie française* étoit encore l'*Académie françoise*, et les *Français* les *François*. » — De quel droit, après tout, l'Académie prétend-elle imposer à tous les citoyens l'orthographe qui lui plait? Rien n'est plus ridicule que le dédain avec lequel certaines personnes traitent ceux qui persistent encore à mettre *oi* pour *ai*; elles les regardent en quelque façon comme des aveugles qui ferment les yeux à la lumière, et se croient, elles, éclairées parce qu'elles suivent, sans savoir pourquoi, la décision d'un corps qui n'a pas mission pour décider les choses, et qui leur impose un système orthographique où foisonnent des absurdités bien plus fortes que l'*oi* d'*aimois* et *connoitre*. L'Académie a réussi à se faire attribuer dans ce domaine une sorte d'infaillibilité; on peut dire d'elle aussi, à entendre bien des gens : *Roma locuta est; causa finita est*. C'est cette prétention insoutenable, jointe à la raison intime que je viens d'exposer, qui poussa dans l'opposition à la réforme quelques esprits libres et ennemis d'un rationalisme exagéré, dont ils connaissaient les lacunes et les faiblesses. Nodier reprenait avec plus d'esprit et de verve le point de vue de Pasquier : en somme, toute l'orthographe étant plus ou moins absurde, il valait mieux, suivant lui, la laisser telle quelle que de vouloir corriger un détail qui ne ferait jamais que l'ensemble fût raisonnable et n'ajouterait qu'une contradiction de plus. S'il s'en était tenu à cette vue, elle a certes un côté profond, et il faut tenir compte, je l'ai déjà dit, de cette théorie du scepticisme. Mais il eut tort de prétendre appuyer ses prétentions sur l'étymologie et de prophétiser à faux. « Je suis convaincu, dit-il, qu'il ne restera pas la moindre trace de cette innovation dans la langue littéraire quand la succession des temps amènera la septième édition du Dictionnaire, si elle

---

avait travaillé à l'édition des (*Œuvres de Voltaire*) le 1er janvier 1790. La presse politique avait suivi cet exemple; seul, le *Journal des Débats* se refusait à abandonner *oi*; quand il se décida, en 1828, à écrire *ai*, on prévit que l'Acamie ferait de même, ou plutôt on en conclut que la chose était déjà décidée *in petto*. Je ne sais s'il y eut opposition dans le sein de l'Académie.

l'amène jamais... Alors les lois étymologiques de l'orthographe, éclaircies par un bon savoir, seront devenues aussi intelligibles aux esprits justes qu'elles sont rationnelles, ou bien la langue aura fini de finir. Elle sera morte. » On prépare la septième édition ; la langue n'est pas morte, et l'orthographe de Nodier a presque entièrement disparu [1]. Quant à l'étymologie, éclairée par un « bon savoir », elle s'est tournée, comme toute vraie science, du côté de la simplicité, du bon sens et de la clarté, dont il est bien vrai de dire que beaucoup d'instruction y ramène si un peu d'érudition en éloigne souvent. Et, dans l'Académie, personne, à coup sûr, ne songera à demander qu'on efface la réforme de 1835 ; il ne s'agit que de savoir si l'on en fera d'autres.

La réforme en question a, en effet, gagné bien vite du terrain. Elle a triomphé, comme triomphera toute réforme que voudra bien faire l'Académie, par l'école. C'est là et là seulement, qu'on peut introduire, par voie réglementaire, de nouvelles manières d'écrire : il ne faudra qu'une ou deux générations pour qu'elles soient devenues universelles. Mais quant à exiger des écrivains et des imprimeurs qu'ils changent à l'instant même, sur une décision du concile orthographique, leur façon d'imprimer et d'écrire, c'est ce qui ne pourrait se faire nulle part ailleurs que dans un pays aussi bien discipliné et aussi docile que le nôtre. Je comprends que ce despotisme ait impatienté bien des gens, et que Lamennais ait refusé de plier sa tête altière sous le joug de cette orthodoxie d'un nouveau genre.

Mais en soi, il faut bien le dire, la réforme était très bonne. L'état de choses antérieur, où l'on écrivait par exemple *danois*, *polonois* et *palais*, offrait dans l'orthographe du mot *polonois* deux inconvénients : l'un que le même son était rendu par deux notations différentes (*polonois* et *palais*), l'autre, que la même notation rendait deux sons différents (*polonois* et *danois*). De ces deux inconvénients, le premier était tolérable, le second ne l'était pas. Tous deux existent encore pour d'autres points dans notre orthographe, et le principe d'une sage réforme sera toujours de ne pas trop s'effrayer du premier et de ne pas souffrir le second. Ce principe, comme je le montrerai peut-être plus tard, est la véritable clef au moyen de

---

1. La *Bibliothèque elzévirienne* de Jannet l'a maintenue jusqu'à ce qu'elle ait passé en d'autres mains : il en résulte que la *Collection des anciens poëtes de la France*, qui a commencé par en faire partie, offre *oi* dans ses premiers volumes et *ai* dans les autres. Le *Bulletin du Bibliophile* a passé à *ai* sans tambour ni trompette en janvier 1866 ; mon père imprime ses *Romans de la Table-Ronde* dans la nouvelle orthographe. La Société des *Bibliophiles* reste *françoise*, jusqu'à nouvel ordre.

laquelle on pourra enfin résoudre le problème, jusqu'à présent à peine posé, d'une orthographe à la fois rationnelle et, dans une certaine mesure, traditionnelle et étymologique.

Depuis trente-trois ans, nous vivons sous l'empire de la dernière réforme académique. C'est la nouvelle que l'immortelle assemblée préparait sa septième édition qui a déterminé M. Firmin Didot à publier son beau livre. Il accepte la juridiction de l'Académie et lui soumet, avec autant de respect que de conviction, les réformes qu'il croit les plus sages. J'examinerai ces réformes, et je dirai ce que j'en pense ; mais d'abord, si le lecteur veut bien m'accompagner dans ce voyage un peu aride, je reviendrai sur mes pas pour suivre, depuis le XVIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, l'histoire de l'orthographe en dehors de l'Académie. C'est pour ainsi dire, à côté de l'histoire réelle que je viens de retracer rapidement, l'histoire *idéale* de l'orthographe française ; c'est le récit, — très sommaire, — des essais de perfectionnement, des plans philosophiques, des utopies même, qui se sont produits en si grand nombre à ce sujet. Il y a peu de questions qui aient été soumises avec autant de persistance à une critique aussi indépendante et aussi diverse ; il y en a peu qui aient suggéré autant de propositions contradictoires. Il suffira de tracer un tableau général de cette activité incessante pour faire comprendre au moins que la solution généralement reçue n'est pas évidente et indiscutable, et pour ébranler, je l'espère, la confiance du public dans la bonté des lois auxquelles il se soumet. Je le désire ; car le doute est le commencement de la sagesse. Il en est peut-être aussi la fin, mais pas en orthographe, où je crois fermement qu'*il y a une vérité*.

[*Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, XXXIV^e^ année (1868), juin, pp. 322-346, et septembre, pp. 473-507.]

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 8, ligne 15, lisez : anc. nor. *vali*
— 13, note 3 : Rudhart.
— 53, l. 19 : εἰς γέρας
— 79, n. 3, ajoutez : [ci-dessous, p. 100]
— 138, n. 3, l. 2 : confondre le phonème
— 142, l. 16 : à un germ. *burâre*.
— 148, n. 1, l. 9 : *in ulmaria*
— 239, n. 2, ajoutez : [et XXX, 578-89]
— 243, n. 3, ajoutez : et ci-dessous, p. 532
— 251, l. 16 : d'où *cuevre* anc. fr.
— 259, n. 3, ajoutez : [L'attribution au roumain de la forme *diu* à côté de *žos* paraît provenir d'une erreur dans la lecture du *Dictionnaire* de Diez, art. *giuso* : « Giuso *it.*, *abgekürzt* giù, *altsp.* yuso..., *pr.* jos, jotz, jus, *altfr.* jus, *wal.* din žos... ».]
— 263, n. 2, ajoutez : et ci-dessous, p. 585
— 264, n. 4, ajoutez : [cf. *Romania*, XXIII, 597, et ci-dessous, p. 340, n. 3]
— 285, l. 21 : significations nouvelles
— 321, n. 3, l. 4 : *esciënt*
— 323, n. 1, l. 7 : n'est savant
— 326, l. 8 : excécation
— 346, l. 9 : *ciconia*
— 350, n. 2, l. 6-7 : *joclator*, au sens gallo-roman, n'est pas attesté avant le IVe siècle [*sic*, mais corriger en « avant le IXe siècle » d'après l'*Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, note au § 25];
— 389, l. 2 : 13 août 1847
— 420, n. 1, l. 4 : présent
— 409, n. *a*, l. 4 : *aheurtement* se prononce *aheurt'man* ;
— 458, dern. ligne, rétablir l'appel 5.
— 467, n. 3 : *Romania*, XXXII, 450-451, et XXXIII, 139 et 309.
— 471, n., l. 10 : c'est-à-dire
— 475, n. 1 : du Renclus
— 492, l. 8 : le tire de discus
— 499, l. 10 : l'italien *duomo*.

Page 505, n. 1, ajoutez : [cf. Suchier, *Die französische und provenzalische Sprache*, dans Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, I, 2e éd., p. 739, n. 1]

— 507, l. 10 : ἐν πρώτῳ

— 508, n. 1, l. 3 : ἐν πρῶτον

— 524, l. 1 : *amoise*

— 525, n. 1, l. 3 : *feïste feiste*

— 530, n. 1, ajoutez ce passage d'une lettre de G. Paris à Diez : « Je me permets... de vous contredire quelquefois bien qu'en tremblant. Sur *faite* je ne doute pas de votre approbation. » (7 mai 1872 ; *Briefe von Gaston Paris an Friedrich Diez* hgg. v. A. Tobler, Braunschweig, 1905, p. 24.)

— 531, l. 7 : (*Falk*)

— 534, n. 2, l. 3 : M. Körting a réfuté expressément celle-ci au nº 3288, etc. [Correction de G. Paris à son exemplaire du tirage à part de l'article *Ficatum*.]

— 536, n. 9, l. 7 : Edmont.

— 540, n. 7 de la p. 539, l. 2 : comme l'a remarqué M. Meyer-Lübke (§ 605) et avant lui Schuchardt, que c'est, etc. [Correction de G. P.]

— 548, l. 25 : γωρῡτός ou κωρῡτός :

— 549, n. 1, l. 2 : κορῡτός (l. κωρῡτός)

— 549, n. 1, ajoutez : Sur butýrum voy. *Mélanges Couture*, p. 260. [Correction de G. P.]

— 550, n. 2, l. 6-7 : *joclator*, au sens gallo-roman, n'est pas attesté avant le IVe siècle [*sic* dans le *Journal des Savants* et le tirage à part ; corriger en « IXe siècle », d'après la note au § 25 de l'*Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*.]

— 550, n. 4, l. 3 : « *Girare* halte ich sp. und fr. für alt gelehrt, *girouette* ist *guirouette*, *wirewite* (Wace), nord. *vedrviti*, die Wetterfahre auf das Mast. » (Baist). [Note additionnelle de G. P.]

— 557, l. 2 : M. Schweighæuser

— 573, l. 12 : le pr. *maisnada*

— 578, n. 1, ajoutez ce passage de la lettre à Diez citée ci-dessus (addition à la p. 530) : « Sur *faite* je ne doute pas de votre approbation, mais j'en suis moins sûr pour *navrer* ; pourtant, je l'avoue, *nabagêr* me paraît inadmissible. »

— 616, ajoutez, en note à la l. 4 . [Cf. ci-dessus, p. 257, n. 2.]

INDEX

INDEX

I

INDEX DES AUTEURS ET DES TEXTES CITÉS[1]

Académie française, 637, 641-2, 646, 650-77.
— (*Dictionnaire* de l'), 171, 309, 312, 358-68, 423, 462, 527, 650-77.
Académie de Madrid (*Dictionnaire* de l'), 461.
Acta Sanctorum, 9, 17, 23, et voir au nom du saint.
Adam (*Jeu*), 494, 605.
Adam (L.), 461.
Adam de Brême, 580.
Adam de la Hale, 593, 628.
Adenet le Roi, 605-6.
Adgar, 493, 499.
Aelfric, 326.
Aelis (*Bele*), 499.
Aetios, 546.
Aie d'Avignon, 582.
Aimon de Varenne, 193, 208.
Aioul, 484, 490, 498, 610.
Alain Chartier, 229.
Alart, 611-3.
Alberti, 576.
Alexandre, 495, 562, 589.
Alexis (*Vies de saint*), 193, 202, 247, 271, 335, 556-7, 559, 610-1.
Aliscans, 272, 495, 509, 582, 604.
Alton (J.), 590.
Amadas et Idoine, 271, 629.
Ambroise, 272.
Ami et Amile, 589.
Ammien Marcellin, 37.
Anciens poètes de la France, 676.
Ancien théâtre français, 494, 497, 589.
Andersson (H.), 242.
André de Coutances, 240.
Andresen (H.), 238.
Andrieux, 673.
Anthologie palatine, 544-5.
Apicius, 544.
Appel (C.), 452.
Appendix Probi, 32-45, 69, 147.
Arbois de Jubainville (H. d'), 24, 70, 257, 438, 473.
Armbruster (K.), 248.
Arnault, 673.
Arnaut Daniel, 502.
Arndt (W.), 6, 112.
Arnobe, 73.
Asbach, 24.
Ascoli (G. I.), 97, 185, 273, 337, 459-60.
Ashburnham (lord), 46-8.
Aspremont, 504, 589.
Assises de Jérusalem, 260, 538.
Athanase (saint), 20.
Atre périlleux, 273, 491, 496.
Auban (*Vie de saint*), 496.
Aubé, 71.

1. Les minuscules *italiques* sont employées pour les titres, les minuscules romaines pour les auteurs des textes cités, les petites capitales pour les noms des savants dont G. Paris a utilisé ou mentionné les travaux.

Auberi le Bourguignon, 262, 488.
Aucassin et Nicolette, 210, 249, 508, 510, 603.
Audigier, 307, 496.
Auger, 673.
Augustin (saint), 4, 55-7, 61-2, 127.
Avril (Ad. d'), 578-9.
Ayer (C.), 278.

Baehrens, 547.
Baïf (J. A. de), 222.
Baist (G.), 460, 530-1, 578, 625, 679.
Balesdens, 654.
Barat et Haimet, 528, 605.
Barbazan, 476-7, 510.
Barlaam et Josaphat, 603, 628.
Barthélemi, voir Renclus.
Bartsch (K.), 465, 474, 489-90, 494, 498, 568, 583, 590, 612.
— et Horning, 567.
Basnage, 309, 358.
Bastart de Bouillon, 608.
Bataille Loquifer, 510.
Baudouin de Condé, 238, 511-2, 608-9.
Baudouin de Sebourg, 251, 271-2, 484, 537, 608-9.
Baudry, 521-2.
Beaumanoir, voir Philippe.
Becker, 33-4, 36.
Becker (Ph.-A.), 211.
Behrens (D.), 534, 574; voir Schwan.
Bekker (Im.), 556, 589, 612.
Bel desconeü, 589.
Belleau (R.), 222, 471.
Benfey, 531.
Benoit de Saint-André, 22.
Benoit de Sainte-More, 193, 236, 611-2; cf. *Troie*.
Bérain, 674.
Berger (H.), 315-52.
Béroul, *Tristan*, 628, 630.
Berte, 480.
Bescherelle, 368.
Beuve d'Hanstone, 604.
Bèze (Th. de), 213, 664.
Bibliothèque elzévirienne, 676.
Blanc (A.), 597.
Blancard et Wescher, 97.
Blanchart, 458, 462.
Blass, 551.
Blavignac, 507.
Boca, 271, 557.
Boeci, 116, 327, 505, 557, 611-2.
Boehmer (Ed.), 234, 237, 239-42, 244-5, 251, 257, 259, 489.
Boerio, 586.
Boileau, 311.
Boissier (G.), 37.
Boissonade, 546.
Boiste, 368.
Boivin, 489.
Boldetti, 106.
Bonhote, 529.
Bonnard et Salmon, 387.
Bonnardot (Fr.), 444.
Borel, 467-8.
Bos (Alph.), 464, 590-1.
Bosio, 106.
Bossuet, 654, 659-62, 665, 669.
Boucherie (An.), 112, 529.
Bourciez (Ed.), 211.
Bovelles (Ch. de), 218.
Boyer, 654, 669.
Brachet (A.), 159, 261, 278, 305, 381, 395, 452, 472, 492, 499, 525-6, 540, 554, 574-5, 600.
Brantôme, 225.
Bréal (M.), 85-9, 92, 98, 158, 285.
Brendan (*Vie de saint*), 257, 493, 574.
Bridel, 461, 577.
Brunetto Latini, 207, 562.
Brunot (F.), 174-230, 358.
Brut, 273.
Brut de Munich, 260, 484, 494.
Buchon, 477.
Bücheler, 40-4.
Buffon, 244, 515-6.
Bugge (S.), 270, 272, 452.
Bulletin du Bibliophile, 674.
Buonarroti le jeune, 480.
Burguy, 236, 240, 525, 558, 603, 626, 628.

Caelius Aurelianus, 545.
Cagnat (R.), 108.
Callières (F. de), 309.
Canello (U. A.), 502.
Cantique des cantiques, 615.
Capitulaires, 7, 22.
Carpentier, 324, 326-7, 458, 466, 470-1, 482, 582, 598.
Casaubon, 19.
Cassagne, 654.
Cassiodore, 7.

Catherine (*Vie de sainte*), 136.
— (*Légende de sainte*), en véronais, 274.
Catholicon abbreviatum, 652.
Cauchie, 219.
Cavedoni, 34.
Caylus, 108.
César, 530.
Chabaille, 562.
Chabaneau (C.), 447, 501-2.
— et Noulet, 612.
Chabrand et de Rochas d'Aiglun, 496.
Chalon, 248.
Chambure (A. de), 461, 496.
Champion des Dames, 242.
Champollion, 576.
Chansons du XV^e siècle, 279, 484.
Chapelain, 409, 654.
Charisius, 105.
Charles d'Orléans, 279.
Charpentier, 654, 658.
Charrette (*La*), 257, 526, 568, 587.
Charrette (*La*) en prose, 568.
Chastellain, 608, 609.
Chastoiement des Dames, 494.
Chatelain, voir Quicherat.
Châtelain de Couci, 257.
Châtelain de Couci, 495.
Chaucer, 603.
Chevalier au barisel, 510.
Chevalier au cygne, 510.
Chevalier aux deux épées, 274, 480.
Chevalier du papegaut, 495.
Chrétien, cf. *Guillaume d'Angleterre*.
Chrétien de Troyes, 203, 207, 210, 635 ; cf. *Charrette*, *Cligès*, *Ivain*.
Chronicon Thietmari, 22.
Chronique de B. du Guesclin, 495.
— *de Cremsmünster*, 582.
— *d'Ernoul*, 605.
— *du Mont-Cassin*, 581.
— (*catalane*) *de Pierre IV*, 576.
— *polonaise*, 582.
Chroniques de Saint-Denis, 311, 607.
Cicéron, 19.
Cihac (A. de), 13, 553.
Claris et Laris, 589.
Claudien, 5.
Clédat (L.), 441, 489.
Cligès, 265, 550.
Commodien, 37-8, 68.
Comparetti (D.), 574.
Complainte des Jacobins et des Cordeliers, 478.
Complément du dictionnaire de l'Académie, 368, 469, 471.
Comptes de la vénerie des ducs de Bourgogne, 238.
Comte de Poitiers, 604.
Concile de Tours, 6, 17.
Conon de Béthune, 193, 490.
Conrad, 580-1.
Conrart, 654.
Consentius, 239.
Constans (L.), 247, 566, 590.
Cooper, 547.
Coquillart, 464.
Corai, 546.
Corblet, 463.
Corneille (P.), 346, 649-50, 665.
Corneille (Th.), 599.
Cornu (J.), 485, 494, 610.
Corpus glossariorum latinorum, 545 ; cf. *Glossae*, *Hermeneumata*.
Corpus inscriptionum latinarum (III, V, VIII), 36-38, 105, 107.
Corssen, 3, 89, 95, 127, 559.
Cotgrave, 311, 356, 456-7, 461, 463, 469, 474, 500, 527, 595.
Couraye du Parc (J.), 590.
Courier (P.-L.), 423.
Couronnement de Renard, 605.
Coutume de Normandie, 527.
Coutumier général, 526.
Covarruvias, 599, 602.
Crescini (V.), 488.
Crusca (*Dictionnaire de la*), 365.
Curtius, 3, 166, 297.

D'Ambra, 460.
Daniel (père), 519.
Dante, 207.
Darmesteter (Ars.), 69, 227, 230, 281-314, 442, 494, 575 ; cf. Hatzfeld.
Darmesteter et Sudre, 543.
Darwin, 283, 301.
Daunou, 675.
Davies, 473.
Delboulle (A.), 414.
Delisle (L.), 46-9, 77, 481-2.
Deloche (M.), 109.
De Rossi, 106.
Des Autelz (G.), 641, 644.
Deschamps, voir Eustache Deschamps.
Descriptio civitatum, 580.

Desjardins, 502.
Des Périers (Bon.), 222.
Desportes (Ph.), 222, 224.
De Vit, cf. Forcellini.
Dialoge Gregoire, 271.
Dictionnaire, voir au nom des auteurs.
— *des Halles*, 360.
— *des Postes*, 502.
— *de Trévoux*, 358, 372, 409, 461, 500-1, 516, 518-9, 521, 560, 577, 599.
Diderot et d'Alembert, 368, 577.
Didot (Ambr. Firmin), 633-77.
Diefenbach, 526, 596.
Diez (Fr.), 9, 18, 32, 72, 89-91, 93, 95-6, 103, 112, 127, 231, 233, 235-6, 238, 240, 243-5, 248, 252, 255-6, 260-2, 267, 278, 303, 305, 324-6, 336, 376, 380-1, 446, 451-2, 454, 456, 460, 472, 483-4, 486-7, 491-2, 494-5, 499, 500, 502, 506, 513, 516-8, 520-1, 523-5, 530, 533-4, 536, 540, 551, 555-9, 571, 573, 574-6, 586, 599, 603, 607, 611-2, 615, 617, 619, 626, 628, 679.
Dinaux, 570.
Dochez, 374.
Dolet (Et.), 221, 637-8, 644.
Dolopathos, 272.
Donat provençal, 559.
Doni, 106.
Doon de Mayence, 489, 504.
Dorez (L.), 110.
Doujat, 653-4, 658-9, 662, 665-7, 669.
D'Ovidio (Fr.), 497, 540-2.
Drosai, 219.
Du Bellay (J.), 211, 215-6, 225, 639, 643, 647.
Du Bois (J.) (Sylvius), 219, 636-8, 642, 644-5.
Du Cange, 6, 7, 10, 19, 20, 148, 323, 326, 458, 463, 466, 470, 473, 481-3, 485-6, 500, 521-2, 526-9, 537, 550, 554, 563, 572, 576, 578, 583, 589, 591, 597, 600-1, 607, 616; cf. Carpentier, Henschel.
Duchesne (abbé L.), 572.
Duclos, 673.
Dübner, 544.
Dümmler (E.), 6.
Duez, 652.
Du Fail (N.), 222.
Du Méril (E.), 20, 463, 590.
Dumont (A.), 24.
Du Perron, 227.
Duplessis, 488.
Durmart le Gallois, 495.
Duval (L.), 261, 455.
Duvau (L.), 108.

Edmont (E.), 537.
Edouard (Vie de saint), 629.
Eginhard, 6.
Eguilaz, 459.
Eiselein, 329.
Ekkehard de Saint-Gall, 6, 12, 582.
Elie de Saint-Gilles, 490.
Elien, 546.
Eligii (Vita sancti), 6, 8.
Eloi (Vie de saint), 475, 477.
Elucidari, 627.
Empereur Coustant (Dit de l'), 603.
Encyclopédie, voir Diderot.
Endlicher, 32.
Eneas, 193, 598.
Enfances Ogier, 489.
Epiphane (saint), 20.
Epoux (Mystère de l'), 505.
Eracle, 208, 537.
Erythrée, 533.
Escoufle (L'), 561, 563.
Espere (L') du monde, 217.
Estienne (Henri), 219, 225-7, 508, 546.
Estienne (Rob.), 219, 311, 355, 527, 652.
Etienne de Fougères, 248, 261.
Eugippius, 7, 11.
Eulalie (Sainte), 114, 116-7, 123, 205, 251, 323, 347.
Eustache Deschamps, 495, 512.
Evangile (prov.) de saint Jean, 505.
Evangile (prov.) de saint Marc, 627.

Fableaux, 495, 502, 510; cf. Jubinal, Montaiglon et Raynaud.
Fablel de Paradis, 238.
Fabretti, 108.
Fallot, 674.
Fauchet, 469.
Favre (L.), 458, 461, 577.
Ferrari, 533.
Fierabras (prov.), 612.
Fiorio e Biancifiore, 488.

Firmicus Maternus, 531-2.
Flamenca, 475, 479-80, 501.
Flaschel (H.), 329.
Flechia (Giov.), 459.
Fléchier, 654.
Floovant, 489.
Flore et Blancheflor, 484.
Floriant et Florete, 589.
Foerstemann, 13.
Foerster (W.), 40-4, 234, 241, 245, 255, 257-9, 264-5, 274, 346, 484, 490, 498, 502, 505-7, 537, 550, 565, 585-6, 588, 590, 610.
Foerster et Koschwitz, 40, 112, 187, 536.
Fontaine (Ch.), 570.
Forcadel, 218.
Forcellini-De Vit, 5, 33, 37, 523, 544-5, 550, 559.
Fortunat, 6, 8, 21, 616.
Foucon de Candie, 570, 582.
Frauenlob, 528.
Frédégaire, 8.
Friedwagner (M.), 565, 568.
Frœhner, 106.
Froissart, 324, 497, 608-9.
Fuchs, 23-4.
Fuero juzgo, 7.
Fulgence (saint), 7.
Furetière, 308-9, 311-2, 357, 360, 372, 461-2, 518-9, 521, 599, 652, 658.

Gachet, 240, 510, 603-4.
Gaidon, 509, 526.
Galien, 546.
Galli (*Vita sancti*), 11, 12,
Garin, 489, 582.
Garner (S.), 610.
Garnier de Pont-Sainte-Maxence, 193, 210, 240, 311, 556-7, 574, 604.
Gaspary (Ad.), 479-80, 509.
Gauchat (L.), 574.
Gautier (Léon), 502, 578-81, 616.
Gautier d'Arras, voir *Eracle*, *Ille et Galeron*.
Gautier de Coinci, 238, 244, 271-2, 465-6, 477-9.
Geneviève (*Mystère de sainte*), 250.
Génin, 279, 369, 374, 460, 502, 520, 578.
Georges, 137, 468.
Gesta regum Francorum, 484.
Gilles (*Vie de saint*), 494.
Gilles de Chin, 604.
Gilles d'Orp, 478-9.
Gilliéron (J.), 441, 443, 553.
Gillon le Muisit, 306.
Girard de Roussillon, 129, 581, 589.
Girard de Vienne, 489.
Gloses de Cassel, 9, 273, 536.
— *Karlsruhe*, 114, 121.
— *Reichenau*, 110, 112-4, 121, 502, 536.
Glossae nominum, 260.
— *Vaticanae*, 496.
— *veteres*, 326.
Glossaire latin, 471.
— *latin-français*, 606-7.
— *provençal-latin*, 597.
Godard (Jean), 649.
Godefroi de Paris, 464-5, 467, 477-8.
Godefroy, 516.
Godefroy (Fr.), 140, 147, 198, 242, 326-7, 343, 346, 349, 386-8, 417, 452-4, 456-7, 462-4, 466-8, 470-1, 475, 477-86, 488-91, 498, 502, 507-8, 536, 538, 560-1, 563-4, 568-72, 587, 589, 594-5, 601-2.
Gomberville, 654.
Gonzalo de Berceo, 486.
Gormond, 556.
Gorresius, 546.
Gourgues (Vte de), *Dict. topog. de la Dordogne*, 502.
Gourmont (R. de), 320.
Gournay (Mlle de), 647.
Graff, 14.
Grammont (M.), 129-149, 553.
Grandgagnage (Ch.), 381, 458, 596.
Grandmaison, 509.
Gréard (O.), 392, 426.
Greban, 508.
Grégoire (*Vie de saint*), 566, 569.
Grégoire (*Vie du pape*), 265.
Grégoire de Tours, 7-8, 484.
Gregorovius, 34-5.
Grimm, 6-7, 292, 375, 530.
Gröber (G.), 86, 91-2, 94-5, 99-100, 325, 472, 486-7, 533-6, 541-2, 553, 571-3, 587, 610.
Guarnerio (P.-E.), 451.
Gudius, 106.
Guérin, 127.
Guerre de Navarre, 613.
Guessard et Montaiglon, 509.

Gui de Bourgogne, 489, 491.
Gui de Nanteuil, 526.
Guillaume d'Angleterre, 494, 593.
Guillaume de Deguilleville, 607.
Guillaume de Dole, 499, 562-4.
Guillaume de Lorris, 251.
Guillaume de Machaut, 247.
Guillaume de Palerne, 327.
Guillaume de Saint-Pair, 311.
Guillaume de Tyr, 208.
Guillaume Guiart, 554.
Guillaume le Clerc, 606.
Guillaume le Maréchal, 486.
GUNDERMANN, 40.
GUTHEIM (F.), 116.
Guyet, 533.

HAENEL, 20, 110.
Ham (Roman de), 587.
HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, 129, 281, 314, 325, 336, 349, 353, 385, 388-416, 452, 470-1, 474, 483, 500, 543, 560, 563, 600, 621.
HATZFELD et THOMAS, 470.
HAURÉAU (Bart.), 594,
HAVET (J.), 112.
HAVET (L.), 241, 248, 274, 548, 552-4.
HÉCART, 458, 462, 516.
HEHN (DE), 530.
Heine (H.), 424.
HEINRICH, 127.
Heinsius, 547.
HENSCHEL, 471, 486, 526-7, 589.
Heptateuque de Lyon, 46-77.
HERAEUS (W.), 40, 44.
HERBOMEZ (A. D'), 444.
Heredia (J. M. de), 474.
HÉRICAULT (D'), 464.
Hermeneumata Einsidlensia, 545.
HÉRON (A.), 136.
HERVAS, 472.
Hervi de Metz, 589.
HERZOG (E.), 539.
HIPPEAU, 556.
Histoire de Philippe II, 593.
Histoire littéraire de la France, 217, 478.
Historiens de France, 477.
HOFMANN (G.), 97.
HOFMANN (K.), 502, 555, 579-81, 606.
HOLDER (A.), 468.
HOLTZMANN (A.), 11-3.
Horace, 544.
Horn, 488.
HORNING (A.), 337, 451-2, 536, 538, 543 ; voir BARTSCH.
HÜBNER, 35.
Hueline et Aiglentine, 529.
Huet, 460, 662.
Hugues Capet, 608-10.
Hugues de Berzé, 604.
Hugues de Fleuri, 582.
Hugutio, 526, 591.
HUMBERT, 461.
Huon de Bordeaux, 490, 493, 510, 604-5.

Ignaure, 493.
IHRE, 292.
Ille et Galeron, 245.
IMBRIANI (V.), 480.
Isidore de Séville, 471.
Itala, 63.
Itinerarium Ricardi, 583.
Ivain, 203, 479, 506.
IVE (A.), 97, 537.

Jacopone di Todi, 487.
Jacot de Forest, 203.
Jacques de Beaune, 216.
JÆHNS, 310.
JAHN, 112.
Jannet (P.), 676.
JANSSEN, 106.
JARNIK (J.-V.), 136.
JAUBERT, 461, 463.
Jean Bodel, 238, 246, 508.
Jean de Condé, 570.
Jean de Journi, 271, 478.
Jean de Lanson, 495.
Jean de Thuin, 244.
Jean le Marchant, 488.
JEANROY (Alf.), 508, 569.
Jérôme (saint), 25, 61, 73.
JIRECEK (C.), 15.
Jodelle, 225.
Joinville, 204, 311.
JOLY (A.), 563, 566, 611-2.
Jonas, 123, 347.
JONCKBLOET (W.-J.-A.), 257, 509, 526, 568.
JORDAN, 33, 35, 44.
Jordanis, 21.
JORET (Ch.), 86, 89-91, 95, 100-1, 276, 447, 615.

Journal des Débats, 675.
JUBINAL (Ach.), 238, 240, 272, 478, 527, 537, 594.
JUNG (J.), 21, 127.
Justinien, 4.
Juvénal, 468.

Karlamagnus-Saga, 503, 580.
KEESEBITER, 329.
KEIL, 32, 42.
KELLER (Ad. v.), 604.
KELLER (Em.), 326.
KLUGE, 87, 95-6.
KÖRTING (G.), 140, 146, 324, 332, 452, 483-4, 486-7, 499, 533-6, 540, 542, 571, 573, 600, 679.
KÜBLER (A.), 40-1, 43, 148.
KÜGLER, 583.

LABBE, 17, 532, 602.
La Bruyère, 304.
LACHMANN, 110, 585.
La Fontaine, 665.
Lagadeuc, 599.
Laimarie, 652.
LALANNE (L.), 461.
La Monnoye, 458, 463.
Lampridius, 19.
Lancelot en prose, 210, 568.
LANDAIS (Nap.), 368.
Landri (Chev. de la Tour-), 570.
LANUSSE (M.), 222.
Lapidaire (*I*), 538.
LAPRAIRIE (L. DE), 564.
Lartigault, 654.
Laurent (*Vie de saint*), 508.
Lazare (*Miracle de saint*), 598.
LE BEUF (Abbé), 105.
LE BLANT, 91, 103, 105, 108-9.
LECOY DE LA MARCHE (A.), 478, 588, 594.
LE DUCHAT, 460, 599.
Le Gaygnard (P.), 649.
Léger (*Vie de saint*), 237, 335, 340, 486.
Leges Aistulfi, 7.
— *Luitprandi*, 7, 9.
— *Rotharis*, 7.
— *Theodorici*, 6.
LE HÉRICHER, 481-2.
Le Maire de Belges, 211, 214.
LE ROUX DE LINCY, 471, 588.
L'Esclache, 654.
LESPY et RAYMOND, 459, 470, 537.
Le Ver, 652.
Lex Burgundionum, 6, 7.
— *Ripuaria*, 7.
— *Salica*, 7, 9.
LEXER, 555, 592.
Leys d'Amors, 520.
LISTER, 544.
LITTRÉ (Em.), 146, 155, 174, 238-40, 242-5, 247-52, 257, 260-2, 264, 271-2, 276, 278-9, 305-6, 309-10, 312-3, 369-86, 408-9, 456, 458-9, 462, 464, 470, 472, 474, 476-7, 481-3, 486-7, 492-3, 496, 499-501, 512-24, 526-7, 529, 536, 540, 554-5, 560-1, 574, 577, 595, 597, 600-1, 614-5, 621, 626, 629.
LIVET (Ch.-L.), 219, 640.
Livre d'Artur, 568.
Livre des mestiers, 521-2.
LOEWE, 260, 468.
Lois de Guillaume, 323, 336.
Longe nuit, 526.
LONGNON (A.), 265.
Lorrains, 484, 489, 491, 592.
LOTH (J.), 95.
LÜBBEN, 583, 600.
LÜCKING (G.), 232, 259.
Lydus, 20.

MABILLON, 550.
MACKEL (E.), 324.
MÆTZNER, 604.
MAFFEI, 105, 472.
MAHN (C.-A.-F.), 452, 491-2, 518.
MAI (A.), 107.
Malherbe, 222, 224, 409.
MALL (Ed.), 260.
Mamertin, 25.
Mandeville, 582.
Manuscrits fr. : *Alexis* (Hildesheim), 557.
— *Aliscans* (B. N. fr. 1449, 24369; Arsenal), 509, 582.
— *Bible française* (Berne), 486.
— *Charrette* (J, T, Vatican), 587.
— *Lorrains* (Ars. B. L. fr. 181), 592.
— *Méraugis* (Berlin), 593.
— *Renart le Contrefait* (B[1]), 604.
— *Roland* (Oxford), 579, 581.
— — (Venise), 579.
— *Songe d'enfer* (Ashburnham), 568.
— *lat.* : *Charte de Ravenne*, 111.

Mss. lat. : *Codex Theodos.* (Vat.), 110.
— *Édit de Rotharis*, 111.
— *Eusèbe* (Berne), 111.
— *Glossaire latin* (B. N. 4120), 471.
— *Heptateuque* (Lyon, 54), 46-77.
— *N. Test.* (Fulda), 110.
— *Pline* (Vérone), 109.
— *Probus* (Montpellier, 306; Vienne, 16), 32.
Manuzzi, 472, 576.
Marcellus Empiricus, 352, 545-6.
Marchot (P.), 240.
Marguerin, 392-3.
Marini, 111.
Marot, 248.
Marquardt, 34, 545.
Marques de Rome, 238.
Marquis, 526-7.
Martial, 77, 467-8.
Martianus Capella, 261.
Martin (E.), 486, 568, 606.
Martin de Canale, 207.
Martini, 533.
Marty-Laveaux (Ch.), 228, 278, 653-4, 659-61, 670.
Mascou, 25.
Mathieu (Abel), 227.
Matuscev, 307.
Maurer (K.), 13.
Mayer (A.), 567.
Mazarinades, 410.
Meigret, 219-21, 638-48.
Meilhac et Halévy, *Carmen*, 569.
Mellema, 463.
Ménage, 261, 456, 460, 483, 516, 520, 532-3, 535, 560-1, 595, 597, 599.
Menendez Pidal (R.), 553-4.
Ménière, 458, 463.
Méon, 476-7, 479.
Métivier, 467, 469-70.
Meunier d'Aleu, 605.
Meyer (Gustav), 98, 101.
Meyer (Paul), 32-3, 192, 249, 273, 434, 475, 478, 501-2, 559, 561-3, 581, 589-90, 613, 615.
Meyer-Lübke (W.), 92-5, 98-9, 118, 121, 123, 129-30, 139, 189, 258, 320, 324, 327, 337-9, 342, 349-50, 451-2, 460, 534-7, 539-42, 548-9, 551, 553, 573, 630.
Mézerai, 360, 653-5, 658-60, 666, 668.
Michaelis de Vasconcellos (Mme C.), 275, 461, 549, 578, 615.
Michel (Francisque), 252, 476, 498, 502, 556, 589-92, 605.
Michelant (H.), 590.
Miehle (W.), 566.
Miracle, voir au nom du saint ou à *Vierge*.
Misset (abbé), 51, 72.
Mistral (Fr.), 454, 459-61, 467, 470, 501, 537, 597, 601.
Modus et Racio, 561.
Möhl (Mohl) (F. G.), 129, 348.
Moisy (H.), 458, 463.
Molière, 276.
Mommsen, 3, 105-7.
Mone, 580.
Monet, 311, 355, 461, 652.
Moniot, 537.
Monod (G.), 13.
Montaiglon (An. de), 265, 570.
— et Raynaud, 142, 238.
— et Rothschild, 570.
Montaigne, 218, 222, 356, 411, 495, 527, 647.
Montesson (de), 471.
Monumenta Germaniae, indices, 6.
Moralité de charité, 588.
Mort Aimeri, 589.
Müller (Max), 167.
Müller (Th.), 489.
Müller (W.), 583, 607.
Muratori, 106, 111.
Murgu, 14.
Murray, 375, 418, 473.
Mussafia (Ad.), 234, 240, 244-5, 251-2, 256, 260, 274, 561-5, 570, 586.

Nibelungen, 583.
Nicolas de Béarn, 594.
Nicot, 311, 355, 372, 409, 462, 526-7, 560, 652.
Nigra (Cost.), 326.
Nil (saint), 20.
Noack (F.), 567.
Nodier (Ch.), 674.
Noël provençal, 505.
Normand et Raynaud, 610.
Notker, 13.
Noulet, voir Chabaneau.
Nyrop (Kr.), 508, 543.

Ogier, 262.
Olivet (abbé d'), 653, 672.

Olivier de la Marche, 279.
Ordene de chevalerie, 510.
Orelli, 34, 105.
Oresme, 204.
Oribase, 546.
Orose, 7, 19.
Orson de Beauvais, 537, 589.
Otton de Frisingue, 22.
Oudin, 372, 463, 652.
Ovide, 19.
Ovide moralisé, 538.

Pakscher (A.), 329.
Palladas, 545.
Palsgrave, 456, 652.
Papencordt, 17, 25.
Papias, 495.
Paradis (*Fablel de*), 238.
Pardessus, 112.
Paré (Ambroise), 261, 527.
Paris (G.) et Bos, 590.
Paris (Paulin), 588-90, 592, 674-6.
Parise, 489.
Partonopeus, 526, 581, 604.
Pascal, 311.
Pasquier (Et.), 227, 306, 560, 640, 646-7, 649.
Passion, 236, 617.
Passy (Paul), 83.
Pastore (*Lai de la*), 568.
Patelin, 264, 629.
Patru, 654.
Paul (Hermann), 87, 95-6, 285, 299.
Paulin (saint), 8.
Peigné-Delacourt, 475.
Pélerinage de Charlemagne, 193, 326, 349, 556, 628.
Peletier du Mans (J.), 216, 221, 225, 640, 644, 646.
Pellisson, 654, 658-9, 662, 665.
Pentateuque de Lyon, 46-76, 256, 531.
Perceforest, 554.
Perceval, 257, 593.
Perrault, 653, 659, 666-7, 669.
Perret, 106.
Pertz, 580-2.
Pétrone, 574.
Philipon (Ed.), 444.
Philippe de Beaumanoir, 239, 502, 524.
Philippe de Grève, 482.
Philippe de Maisières, 463.
Philippe de Thaon, 260, 271, 273, 493.
Picard, 238.
Picot (Em.), 327.
Pierre Alphonse, 257.
Pierre de la Broce, 478.
Pillot, 219.
Pimont, 8.
Plait de Renart de Dammartin, 527.
Plaute, 19, 551.
Pline, 350, 545, 562.
Plinius Valerianus, 544, 550.
Pogatscher (A.), 94-5, 122, 124-5, 189.
Poisson (Rob.), 649.
Pollux, 545.
Pomey, 355.
Pomponius Secundus, 105.
Pons Fabre d'Uzès, 452.
Ponza, 462.
Poquet, 466, 478.
Port (C.), 617.
Possidius, 17, 19.
Priscien, 73.
Prise de Cordres, 146.
Procope, 36.
Prophètes du Christ, 75-6.
Prudence, 5, 615.
Psautier de Cambridge, 252, 262, 336, 493.
— *Oxford*, 252, 262, 274, 493, 615.
Psichari (Jean), 87, 208.
Ptolémée, 602.

Quicherat (J.), 241.
Quicherat (L.), 261, 472, 616, 663.
Quicherat et Chatelain, 468.

Rabelais, 214, 223-4, 226, 264, 601.
Racine, 359, 654, 665.
Rambaud (Hon.), 649.
Rambaut de Vaqueiras, 529.
Ramon Muntaner, 576.
Ramus, 218-9, 221, 640, 644-9, 652.
Raoul de Cambrai, 240.
Raoul de Houdan, 564-5, 567, 569, 593.
Raoul Glaber, 581.
Raschi, 575.
Raynaud (G.), 444, 484, 498, 590; cf. Montaiglon, Normand.
Raynouard, 375-6, 452, 518, 520, 529, 563, 612-3, 626-7, 673.
Règle de saint Benoît en vers, 136.
Regnier-Desmarais, 652-9, 662, 664-6, 668.
Reiffenberg, 510, 556, 580.

Remacle, 458.
Renart, 238, 249, 486, 526, 528, 568-9.
Renart le Contrefait, 604.
Renart le Nouvel, 605.
Renaud d'Andon, 453.
Renaut, 243, 484, 526, 529, 603.
Renclus de Molliens, 475, 567, 569.
Renier (L.), 38, 40.
Reusch, 55.
Rhétorique à Herennius, 73.
Rhys, 473.
Richard le Bel, 247.
Richelet, 309, 311, 357, 372, 461-2, 652.
Riese, 547.
Rigomer, 455, 484.
Risop (Alf.), 143.
Robert (Ul.), 46-77, 531.
Robert le clerc d'Arras, 479, 483.
Robert le Diable, 478, 484.
Robin et Marion (*Jeu de*), 474.
Rochegude, 597.
Rodilard, 650.
Rönsch (H.), 52, 64, 492.
Roesler (R.), 15-6.
Rois (*IV livres des*), 343, 493, 496, 529, 556, 574.
Roland, 141, 201-2, 237-8, 240, 260, 262, 265, 271, 273-4, 278-9, 323, 334, 456, 489, 502-6, 536, 578-84.
Rolland (E.), 455, 467.
Romanum Britanniae, 17.
Ronsard, 211, 220, 222-3, 225, 227-8, 244, 647-9.
Roquefort, 240, 256, 324, 468, 476-7, 533, 590, 603, 611.
Rose (*Roman de la*), 236, 271, 476-8, 498.
Rose (V.), 550.
Roth, 6, 24.
Rothschild, voir Montaiglon.
Rousselot (abbé P. J.), 101, 441.
Roy (E.), 216.
Rozière (E. de), 7, 22.
Rudhart, 13, 25.
Ruinart, 550.
Rutebeuf, 261, 478, 593.
Rutilius Namatianus, 4, 30, 437.

Sacchetti, 480.
Sachs-Villatte, 368.
Sainéan (L.), 553.
Sainte-Beuve, 653, 658, 673-4.
Sainte-Palaye (La Curne de), 250, 368, 375, 468, 471, 476-7, 495, 497, 508, 510, 554, 560-1.
Salerne, 515.
Salmon (Am.), 569 ; voir Bonnard.
Salverda De Grave (J.), 598.
Salvioni (C.), 144, 147, 346, 550.
Samsonis (*Vita sancti*), 17, 23.
Sanchez, 486.
Saumaise, 533, 547.
Scaliger (J.), 533.
Scève (M.), 223.
Scheler (Aug.), 238, 261-2, 381, 452, 456, 472, 475-6, 483-4, 486, 490, 492, 511-3, 516, 518, 521, 523, 540, 554, 568, 570, 600, 605, 608-9, 626.
Schirling, 504-6.
Schlegel, 558.
Schleicher, 283, 297.
Schœne, 111.
Schott, 14.
Schuch, 544.
Schuchardt (H.), 3, 15, 38, 65-6, 69, 77, 86-7, 89, 91, 93, 95, 103-7, 109, 111-2, 231, 238, 257-60, 345, 530, 550, 554, 559, 563, 618-26, 679.
Schultz (A.), 589-91.
Schultz-Gora (O.), 570.
Schwan et Behrens, 543.
Schweighaeuser, 557.
Schwenck, 528-9.
Secrétain moine, 572.
Seelmann (Em.), 32, 38, 41, 82, 85, 88, 90-1, 95, 103, 105-6.
Segrais, 654, 659, 662, 665-7, 669.
Sepet (M.), 75.
Serments de 842, 114, 117, 187.
Sermo de sapientia, 498.
Sermon rimé, 278.
Serres (Ol. de), 500.
Servius, 6.
Set sages de Rome, 484.
Settegast (Fr.), 566.
Sidoine Apollinaire, 4, 549.
Sigart, 458, 461.
Simon (Et.), 649.
Sittl (K.), 40-1, 68-9, 72.
Skeat, 473, 600-1.
Société des Bibliophiles, 676.

Solin, 562.
Sone de Nansai, 279, 454, 560.
Spano, 460, 534.
Spartien, 37.
Steiner, 107.
Stengel (Edm.), 219, 567.
Stock, 260.
Storm (Joh.), 492.
Stratman, 600.
Stricker (Le), 580.
Stürzinger (J.), 534-5.
Suchier (H.), 137, 189, 194, 234, 278, 342, 492-3, 506, 508-9, 524, 567, 680.
Sudre (L.), 415-6 ; voir Darmesteter.
Suétone, 629.
Suicer, 20.
Sulpice Sévère, 182.

Tabula genealogica, 22.
Tacite, 105, 530.
Tallemant (Fr.), 653, 658-9, 665-9.
Tallemant (P.), 654, 658, 669.
Tallemant des Réaux, 320.
Tanara, 533.
Tarbé, 464, 582.
Ten Brink (B.), 234.
Tertullien, 21, 456.
Thèbes (*Roman de*), 247, 589, 611.
Theodoreti (*Acta sancti*), 537, 550.
Théophane, 16.
Théophile, 243.
Théophylacte, 16.
Thierry, 311, 355, 462-3.
Thomas, *Tristan*, 539.
Thomas (Ant.), 116, 138, 145, 147, 200, 222, 324, 328, 336-7, 346, 444, 487, 506, 550, 560, 594-7, 614, 617-8, 625.
Thomsen (V.), 585.
Thou (de), 218.
Thurneysen (R.), 472.
Thurot (Ch.), 212, 218-9, 321, 335, 409.
Tibaut de Champagne, 490.
Tiktin (H.), 99.
Tobler (Ad.), 208, 247, 259, 262-3, 265, 270-5, 279, 388, 429, 454-6, 507, 521, 561, 572, 588, 593, 606, 608-10, 679.
Tocqueville, 411.
Tory (G.), 215, 221, 226, 637-86, 42.
Tour Landri (Chev. de la), 570.
Traina, 555, 596.
Trippault, 508.
Tristan, voir Béroul, Thomas.
Tristan en prose, 569.
Troie (*Roman de*), 271-2, 563-4, 566, 569, 603.
Troïlus, 207.
Trubert, 477.
Turpin (*Chronique de*), 584.
Tyolet, 554.

Uc Faidit, 71.
Ulbrich, 241.
Ulfilas, 6.
Ullmann, 40-44.
Ulpien, 4.
Ulrich (J.), 466, 585.
Urlichs, 35.

Valois (Adr. de), 485.
Veldeke, 592.
Velius Longus, 85.
Vengeance Raguidel, 244.
Versus Mariae, 505.
Vespa, 547.
Vespasien, 574.
Victor de Capoue, 110.
Victor de Vita, 7.
Vierge (*Miracles de la*), 494-5, 497.
Vies de saints, voir au nom du saint.
Villehardouin, 21, 202, 210.
Villemain, 673.
Villon, 210.
Violette (*Roman de la*), 273.
Vitae sanctorum, voir au nom du saint.
Vitruve, 523.
Vocabulaire de Douai, 240.
Vocabularius Nebrissensis, 652.
Vollmöller (K.), 141.
Voltaire, 276, 313, 363, 366-8, 376, 674.
Vopiscus, 4.

Wace, 238, 311, 493, 508.
Waitz, 6, 7.
Walafrid Strabo, 6, 11-2.
Waldner, 261.
Waltemath (W.), 505.
Wandelbert, 9.
Weigelt, 505.
Wescher, voir Blancard.
Wesselofsky (Al.), 26.

Wey (F.), 640, 674.
Wiese (L.), 498.
Willmanns, 37.
Windahl, 479, 483.
Windisch, 185.
Wright (T.), 24.
Zambaldi, 600.
Zangemeister, 42, 106.
Zappettini, 586.
Zarncke, 583.
Zeuss, 16, 24, 96, 580.
Ziegler, 53, 56, 58-9, 62-3, 68-70, 74.

II

INDEX DES MOTS[1]

ANGLAIS[2]

acid (*a. sax.*), 94.

basket, 473.
broken heart, 487.
broken-hearted, 487.
bugle, 349.
bulfinch, 515.

caterpillar, 244.
clout, 608.

dainty, 307.

easterling, 592.

fade, 629.
first, 528.

handsome, 293.

lorimer, -ner, 521-2.

marjoram, 145.

perpender, 596.
perpend-stone, 596.
perpent, 596.
poleyn, 600.
polyve, 603.
pretty, 293.
pull, 599-600.
pulley, 599, 602.
pulljan (*a. sax.*), 599, 601.

sluice, 308.
sterling, 592.

vealh (*a. sax.*), 8, 13.

yule-clog, 291.

CELTIQUE[3]

bascaid (*gall.*), 473.
basced (*corn.*), 473.
basceid (*irl.*), 473.
basg (*gall.*), 473.
basgaod (*irl.*), 473.
basgawd (*gall.*), 473.
basged (*gall.*), 473.
basgeid (*irl.*), 473.
bria, 453.
briga, 453.
Briodurum, 135.

coazell (milin) (*bret.*), 482.

furm (*bret.*), 258.

gumba, 73.

heboc, 531.

pole (*bret.*), 599.

urz (*bret.*), 257.

---

1. Pour éviter de multiplier les rubriques nous avons réuni sous un même chef des mots appartenant à divers dialectes d'une même langue, à diverses langues d'un même groupe, sauf à indiquer entre parenthèses, quand il y avait lieu, l'habitat des formes dialectales.

2. Et anglo-saxon (*a. sax.*).

3. Breton (*bret.*), cornique (*corn.*), gallois (*gall.*), irlandais (*irl.*).

ESPAGNOL [1]

abrigar, -igo, 451.
albedrio, 144.
almete, 129.
alondra, 136.
ambidos, 460.
andamio, 459.
andana, 459-61.
andullo, 460.
aprendiz, 615.
ayunar, 493.

bonito, 293.
brial, 147.
bueno, 293.
buscar 621-2.

carro, 80.
caserna, 518-9.
Catalina, 139.
ciervo, 80.
cinco, 99.
cobrar, 484.
combos, 483, 485.
complimientos, 306.
corroto, 486-7.
cuaderno, 517.
cuerpo, 80.
culebra, 248.

dombo, 499, 501.
dorso, 245.

enhiestar, 530.
espalda, 170.

fadrin, 138.
fégado (*ast. gal.*), 553.
fuerza, 524.

ge lo, 130.
Gil, 275.
goldre, -rde, -rdre, 549.
Guaritana, 130.

hígado, 273, 533, 535, 541.
homecillo, 275.
humilde, 265.
husma, 548.

incentar, 586.
ir por alguno, 603.

julgo, 275.

lindo, 293.
lodo, 240.
longaniza, 571.
luefo (*arag.*), 139.

Madrileño, 130.
malenconia, 147.
mastin, 573.
mecer, 620.
menester, 341.
menos, 341.
mentira, 130.
mesa, 523.
mielga, 275.
mosquete, 310.

navío, 270.
novio, -a, 585.

odre, 262.

perpiaño, 597.
pluvial, 146.
polea, 597, 599.
postrar, 135.
puerco, 524.
pulido, 293.

quijarudo, 130.

recluir, recluta, 140.
reclutar, 140, 607-8.
recrutar, 608.
remolcar, 264.

se lo, 130.
soez, 615.
solaz, 615.
súcio, 614.

torno, 258.
torta, 258.
tortola, -ra, 257.
trobar, 617, 619, 624.
tuerce, tuerto, 258.

yus, -o, 259.

FRANÇAIS [2]

a aise, 560-1.
aaisier, 560.
a apens, 560.
aate, 628.
*aater, 502.
aatir, 502.
abat, 413.
abatage, 426.
abatis, 426.
abattement, 426.
abattre, 413.
abeillage, 409.
abeiller, 409.
aberration, 380, 413.
abet, 409.
abillier, 305.
abis, 344.
abisme, 344.
abitacle, 349.
abiter, 341, 344.
ablactation, 413.
aboi, 413.
abonnable, 411.
abougrir, 409.

1. Et dialectes : aragonais (*arag.*), asturo-galicien (*ast. gal.*).

2. Ancien et moderne, avec les dialectes (*dial.*) : berrichon (*berr.*), bourguignon (*bourg.*), champenois (*champ.*), franc-comtois (*fr.-c.*), normand (*norm.*), picard (*pic.*), wallon (*wall.*).

about, -ter, 413.
aboyer, 413.
abri, 304, 451-3.
abricot, 380.
abricotine, 411.
abrier, 304, 451-3.
abroutir, 409.
absentéisme, 411.
acanthe, 380.
Acaries (*Alexis*), 271, 273.
accort, 226.
accot, 413.
accoter, 413, 628.
accouder, 628.
accoutrer, 454.
accoutumé, 664.
acée, 72.
Acelin, -nin, 139.
acertener, 409.
achater, -eter, 186.
acomunge, 261.
Açon, 139.
acosdre, 454.
acostrer, 455-6.
*acosturer, 454-5.
acquérir, 670.
adjutorie, 344.
adultère, 336.
a ente, 561.
aeure, 241.
afaiturer, 454.
affadir, 629.
affaîter, 409.
affoler, 666.
affranchement, 409.
affreux, 367.
affût, 305.
afiée, afirée, 271-2.
afuster, 305.
agaît, a g., a ag., 561.
ageloignier, 140.
agenda, 319.
agenoillier, 140.
agio, 380.
agitable, 411.
agnosticisme, -tique, 411.
agu, 346.
ahaste, -ter, 502.
aheurtement, 409, 679.
aider, -ier, 267, 455, 494, 497.
aiese, -ement, -ier, 337.
aigle, 349.
aiglent, 349.
aigre-doux, 223.
aigu, 346.
aiguiller, -ier, 269.
aile, 530.
ailleurs, 259.
aillevaus, 466.
aillors, 259.
aime, 239.
aimer, 167, 239.
airain, 404, 522.
ais, 213.
aise, 116, 337, 560.
aisier, 560-1.
aisne, 114.
aiudha, 188.
aiuer, 455.
aivreu (*dial. Est*), 451.
ajourne, 258.
alabastre, 563-4.
alabaustre, 563.
à la queue leu leu (le leu), 250.
albâtre, 563 4.
Alcoran, 467.
alcuen, 258.
alebastre, 561, 563.
Alemaigne, 200.
alemele, 138.
à l'envi, 520.
aler, 457.
aler poruec, 604-5.
alevin, 466.
allege, 538.
aller pour, 603.
allevaux, 466.
allouvi, 250.
allumer, 522.
Allyre, -idie, -ilie, -irie, 270, 272, 274.
almet, 129.
almanach, 669.
alondre, -drele, -drote, 136.
alumele, 138.
âme, 430.
amé, 489.
amelette, 666.
amer, 239, 390.
amesurer, 454.
ameur, 242.
amitié, 267.
amoise, -oirse (*wall.*), 523-4.
amolir, 666.
amor, 242.
amorce, 523-4, 637.
amour, 242-3, 640.
amourer, -ete, -eux, 242.
ampoule, 263.
amy, 646.
an, 302.
anagramme, 227.
ancelle, 228.
anchois, 642.
ancien, -iien, 268, 334.
ancieneur, 241.
andaie, 459.
andain, 457-63.
andaine, 458.
*andame (*Hainaut*), 458.
andée (*bourg.*), 458.
*andel, 458.
andeli (*wall.*), 458.
*ander, 457.
andin, 457.
andli (*wall.*), 458.
andoillier, 351.
andouille, 460.
ane, 474.
anede, 337.
aneme, 205, 337.
angele, 337.
angoissier, 334.
anime, 336.
anodin, 227.
an quarante, 467.
anste, 194, 506.
antan, 464.
anteivene, 343.
antenois, 464.
antievene, 342.
antinai, -nia, (*wall.*), 464.
antoine, 342-3.
antre, 390.
anuiter, 267.
aoire, 264.
aombrer, 264.
aorer, 264, 345.
août, 213, 259.
aoutre, aoutire, 264.
apens, 560.
aponévrose, 227.
apophtegme, 227.
apostele, 337, 345, 348.
apostoire, 274.
apostolie, 274, 343.
apostre, 338.

apprêt, 223.
appui-main, 199.
araignée, 267.
araisnier, 455, 494.
araisoner, 455.
arbouse, 239.
archipel, 227.
arcool, 129.
arcôve, 129.
aridité, 341.
armana, 129.
armet, 129.
armonie, 335.
armosne, 129.
arrêt, 199.
arrumer, -ner, 658.
arstrent, 456, 529.
artichaut, 661.
artimage, 270, 273-4.
artimaire, 143, 270, 273-4.
artimal, -alie, -adie, -arie, 274.
artumaire, 270, 272-3.
asaisnier, 455.
asaisoner, 455.
asne, 474.
asoleillier, 140.
asorbir, 611.
asoreillier, 140.
assassin, 226.
assaveure, 241.
astelle, 222.
astrent (*Rois*), 529.
ate, 627-8.
athée, 227.
atirée, 271-2.
attelle, 222.
attraper, 665.
Atuin, 503.
auberc, -ert, 506.
aubour, 256.
aujordui, 258.
Aulaire, 274.
aulne, 662.
aulx, 424, 641, 662.
aume, 505.
aune, 265, 662.
auner, 587-9.
ausberc, 506.
autorite(t), 341.
autour, 243, 532.
auvoirre, 144, 149.
auvranz, 252.
aval, 569.
avaler, 663.
avancer, 267.
avarice, 341.
avec, 300.
aventurer, 455.
aventureux, 454.
Aver, 581.
aveugle, 324-6.
aveugler, 349.
a veuglettes, 561.
avie(s)mes, 255.
avir, 145.
avogler, 326, 349-51.
avoir, 668.
avoltre, 264, 336, 340, 342.
avons, 255.
avoue, 233, 239, 255.
avouer, 239.
*avranz, 252.
avrier (*Jura*), 451.
avril, 452.
*avriller (*Jura*), 451.
avuec, -ke, -ques, 604.
avuegle, 343-4, 347, 349, 450-1.
avuegler, 351.
avueule, 350.
avugle, 325.
avule, 350.
avultere, 336.

babel, 145, 149.
bac, 470.
bachauds (*Guernesey*), 469.
bache, 471.
bâche, 470, 473.
bacheler, -lier, 186.
baches, 470-1.
bachoe, 468-9.
bachole, 469.
bachon, 469-70.
bâchot (*Maine*), 471.
bachoue, 468-70.
bagatelle, 226.
baigner, 267.
baiser, 267.
baisser, 267.
balbel, 145.
banderole, 666.
banni, 664.
baptême, 60.
barbare, 19.
barizel, 226.
*bascade, 468.
*bascaude, 468.
basche, 470.
*baschete, 473.
baschoe, 186, 468-73.
baschoier, 469.
baschole, 469.
bascholée, 469.
baschoue, cf. bachoue.
Basilie, -ire, 274.
*basque, 473.
*basquete, 473.
basquine, 225.
baster, 226.
Bastre, 562.
bataille, 426, 626.
batesme, 329, 342.
bâtiment, 306.
Batre, 562.
batre, 626.
battage, 426.
baustre, 563-4.
Bautre, 562.
beau, 291, 304.
bec, 238, 664.
bec d'ane, d'âne, 474.
bédane, bédâne, 474.
belivaine, 658.
bellezour (*Eulalie*), 117, 251.
beneïr, 345.
benigne, 339.
beoule, 263.
Beourges, 256, 626.
berger, 268.
bergerette, -eronette, 516.
Berthelot, -erot, 138.
beter, 555.
beugler, 349-50.
beüs, etc., 253.
beuse, 245.
biche, 305.
bief, 340.
bigle, 349.
blastengier, 265.
blef, 340.
blesser, 367.
bleus (pl.), 642.
blialt, 147.
Blos, 578.
bocal, 183.
bocle, -er, 349-50.

bœuf, 652.
bogle, -er, 349-51.
bon, -ne, 253-5.
bonde, 254.
bonnetier, 142.
borin, 516.
bouc, -cel, 262.
bouchée, 266.
boucher, 268, 305-6.
boucherie, 305-6.
boucon, 226.
bouffon, 226.
bouge, 110.
bouger, 263, 266.
bougerastre, 149.
boule, 234, 263.
boule (-eau), 263.
bourg, 256.
bourgerastre, 145.
Bourges, 256, 626.
bourre, 256.
bourrelier, 142.
bousat, 245.
bouse, -ier, 245.
bout, 238.
bout (vb.), 262-3.
boute-en-courroie, 475-81.
bouteille, 238.
boutel, 262.
bouterolle, 666.
bouveret, 515-6.
*bouvereuil, 515-6.
bouveron, 515-6.
bouvier, 515-6.
bouvreuil, 515-6.
bouvreux, -vron, 515.
Bovelles, 218.
brant, 238.
braquemart, 208.
brassée, 267.
brave, 226.
bref, 304.
breuil, 186.
breuilles, 275.
bréviaire, 341.
Brieulles, 135.
briguer, 643.
briser, 186.
broche, 186.
bronze, 404.
*bruc, 275.
brueille, 275.
Bruise, 581.
brume, 402.
Bruns, 578.
brusque, 226.
bugle, 349-50, 352.
bugler, 349.
buie, 233.
buille, 275.
buis, 234.
bureau, 299-300.
but, 253.

cache-cou, 224.
caergnon, 517.
caernet, 517.
cahier, 516-8, 520, 627.
cahoer, 516.
çaïs, 567, 569.
caitif (*pic.*), 186.
calandre, 147.
caleçon, 637.
calende, 321.
caler, 665.
calice, 336, 340.
caliz, 336, 340.
calleux, 664.
calus, 664.
camarade, 225.
camus, 194.
cane, 321.
canon, 321.
Canteleu, -loup, 249.
cantike, 336, 340, 347.
cantique, 321.
cape, 661.
capitele, 338.
capitule, 331.
caprice, 226.
car, 85, 272.
careignon, 516-7.
carenet, 517.
caresse, 226.
carnet, 517-20.
Caroline, 139.
caroube, 208.
carrefour, 256.
caserne, 517-20.
casernet, 517.
casque, 225.
casserole, 666.
cat (*dial.*), 434.
Catherine, -line, 139.
caverne, 390.
cayer, 516, 626.
cazerne, 518-9.
cecle, 137.
cedre, 343.
cegoigne, 346.
cegüe, 346.
ceintrer, 455.
celebre, 344.
celelier, 142.
celenier, 142, 147.
cenelier, 142
ceoigne, 346.
cerf, 79-80.
certain, 200.
ceü(d)e, 346.
chadable, 324.
chaielier, -rier, 142.
chaïs (*pic.*), 567.
chalece, 336.
chaleme, -mel, 138.
chalenge, -ier, 265.
chaleur, 242-3.
chaleureux, 243.
chalice, 336.
chalme, 138.
chalonge, -ier, 265.
chalumeau, 138.
chameau, 69.
chameil, 69, 320-1.
chamel, 69.
champion, 334.
chandelabre, 320.
Chandeleur, 241.
Chaneleu, -neu, 145.
chaneve, 337.
changer, 146, 266.
chanonie, 343.
chanson, 637.
chant(e)eur, 240.
Chanteloup, 250.
chanvre, 275.
chapitele, 348.
chapitle, chapitre, 320, 338, 331, 348.
char, 79, 80.
charançon, 637.
charité, 320.
charpene, 337.
charterier, 142.
chartrenier, -rier, 142.
chartrier, 142.
Chartron, 142.
chartronier, 142.
chascuen, 258.
chasse-peine, 223.

chaste, 320-1, 339.
chastedet, 321, 341.
chasté, 143, 341.
chasteé, 143, 321, 341, 346.
chasteté, 143.
chat, 434.
chatif, 186.
chaton, 666.
Châtres, 35, 70.
chatte, 666.
chatte-peleuse, peleure (*norm.*), 244.
chaud, 627.
chauffage, 161.
chauffe, 161.
chauffe-pieds, 161.
chaufferette, 161.
chauffeur, 161.
chauffoir, 161.
Chauny, 646.
chaussée, 269.
chausser, 267.
chausson, 637.
chaussure, 667.
chedable, 324.
chef, 267.
Chelles, 267.
cher, 267, 640.
chercher, 266, 622.
chetel, 186.
chetif, 186.
cheval, 664.
chevalet, 662.
cheveu, 664.
chèvre, 452, 601.
chèvre-pied, 224.
chevreuil, 452.
chevron, 662.
chi (*Eul.*), 114.
chie, 267.
chien, 267, 269.
chiunk (*a. pic.*), 99.
choisel, 481-3.
choix, 642.
choucroute, 552.
chouse, 245.
choux, 424, 642.
chrétien, -iien, 268-9, 657.
Christ, 657.
chunk (*pic.*), 99.
ciel, 268.
cigogne, 346.
cigüe, 346.
cinc, 99.
cincele, 145.
cincelele, -elete, 145.
cincenele, 145.
cintrer, 455.
cirugien, 145, 149.
cirurgien, 145.
cisne, 551.
ciuier(?), 512.
clair, 530.
claufire, 554.
clé, clef, 302.
clémence, 205.
clerc, 60.
clinquaille, 146.
clinquailler, 269.
clistrer, 607.
clocher, 268.
clofichier, 199.
clos, 640.
clous, 237, 424.
clustrer, 607.
clut, 606-8.
cluter, 606-7.
cluterel, -eau, 607.
clutet, 606.
cobrer, 484.
cocher, 268.
coer, 517.
cœur, 101, 235, 487-8.
cœur brisé, 487.
cofre, 343.
cognée, 267.
coiffure, 666.
coillir en hé, 490.
coin, 233, 367.
coing, 669.
coisel, 482-3.
coivre, 251.
cologne, 140.
colonne, 265.
coluevre, 248, 252, 258.
combe, 194.
combes, 483, 485.
comble, -er, 483.
combre, 483, 485.
combre (adj.), 483-4.
combrement, 483.
combrer, 483-5.
comédien, 268.
comme, 233.
commencer, 269.
commère, 664.
compartiment, 306.
compe (*Est*), 340.
compliment, 306.
compost, 336.
compot, 336.
comprendre, 300-1.
compte, 340.
comput, 336.
concert, 226.
concilie, -ire, 274.
coneut, 253.
Confavreux, 241.
conferon, 139.
congé, 266.
conjogle, 326-7, 352.
conjurer, 272.
conquête, 86.
console, 233, 246, 255.
cont, 340.
conté, -teé, 143.
contraile, -aille, 140-1.
contraire, 141.
contraleier, -lier, -loier, 140-1.
contrarie, 344.
contrarier, 140-1.
contrariier, 335.
convenir, 300.
convi, -ier, 520.
convirer, 271.
c(o)oule, 263.
coourge, 256.
coraille, 488.
corée, 488.
*corin, 488.
corine, 486-8.
corjon, -er, 479-80.
corocier, 486-7.
corone, 253.
coroz, 486-7.
corps, 79-80, 85, 183, 424, 641.
corre, 256.
corrot, 486-7.
corsage, 424, 641.
corset, 641.
cosdre, 245-6, 456.
cost, 456.
costume, 573.
cosut, 456.
cou, -s (pl.), 642.
coubrer, 484.
couchant, 404.
couche, 264.

coud, -s, etc., 245.
coude, 234, 262, 628.
coudre, 662.
couf, 250.
couldre, 662.
coule, 239, 246-7.
couleuvre, 248.
coup, 262.
coupe, 262, 264.
couple, 252.
cour, 234, 257.
courb, -e, 256, 258.
courbatu, 256.
courge, 256.
courine, 487.
courir, 256, 263.
couronne, 233, 254, 430.
courroux, -cer, 262, 486.
cours, 256.
court, 256, 258.
courteier, 586.
courtisane, 226.
cous, -sons, etc., 245-6.
couste, 259.
coute, 262.
coutre, 264, 454.
coutume, 183.
couture, 378.
couturier, 143.
couve, 234, 239, 247-8.
couvent, 84.
couvir, 250.
couvre, 252.
couvrer, 484.
couvrir, 263, 484.
covecle, 137.
covrer, 484.
coyer (*pic.*), 516-7.
craindre, 661.
craint, 269.
credulite(t), 345-6.
cresteien, -iien, 341.
creux, 245.
crève-cœur, 487.
crient, 269.
crier, 266.
crigne, 73.
croisée, 267.
croix, 223.
croupe, 262.
crouste, 259.
cru, 304.
crucefis, 341, 347.
crues, 245.
cruor, 319.
crut, 253.
cueille, 251.
cuer, -rt, 256, 258.
cuerine, 488.
cuevre, 251-2, 258, 263, 679.
cuider, -dier, 267, 536.
cuier (?), 512.
cuier (vb.), 536.
cuisse-né, 223.
cuir, cuire, 100.
cuivre, 248, 251.
cul, 100-1.
curé, 100-1.
curios, 341.

daat, 488-90.
daé, 488.
daerrain, 490.
daha, -at, 488, 490-1.
dahait, 488.
dahé, 488-90.
dahet, 488.
daintié, 306-7.
daintier, 306.
dalmadie, -alie, -arie, -aire, 274.
dandelin, -erlin (*champ.*), 469.
danger, 640.
danois, 676.
dans, 300.
daumaire, 271-3.
Dé, 490-1.
deable, 252.
débauche, 223.
deble, 341.
decepline, 341.
déchet, 267.
décombres, 483-4.
dédain, 661.
deé, 488.
defaciun, 323.
deffaiturer, 454.
degel, 268.
deha, 490-1.
dehait, 488-91.
dehé, -et, 488-91.
deible, 252.
deintié, 306-7.
déjeuner, 493, 496-7.
demesque, 145.
demeure, -ons, 241-2, 244, 263.
demuere, 241, 263.
deoré, 499.
der, 508.
des-, 488.
desamourer, 242.
desbillier, 305.
desbrier, 453.
descombrer, 484.
deseure, 251.
desfaçon, 323.
deshait, 488, 490-1.
deshaitier, 491.
deshé, -et, 488.
desjuner, 455, 493-4, 496.
desperer, 330.
dessus, 251.
deu, 239.
deues, 237.
deveure, 241, 263.
devient, 241.
devisement, 73.
devorer, 241, 271-2.
devuere, 241, 263.
diable, 341.
diacre, 60.
diane, 225.
diathèse, 227.
Dieu, 302.
digne, 339, 343.
diluvie, 342.
dimercre, 145.
dimescre, 145, 149.
dimesque, 145.
diner, 491-7.
dioré, 498-9.
diphtongue, 648.
dis, 267.
disgrâce, 226.
disner, 455, 491-7.
dispute, -er, 223.
dis(s)yllabe, 663.
doble, 348.
*doceiet (*Jonas*), 347.
Doelin, 139.
does, 236.
doigt, 424.
doleiet (*Jon.*), 347.
dome, 500-1.
Dome, Dôme, 502.
dôme, 499-501.
domneiselle, -ezelle, 323.

domnizelle (*Eul.*), 117, 323, 347.
dompter, 652, 661.
don, 253.
doner, donner, 167, 434, 661.
donne, 223, 255.
donne-jour, 223.
donner qlq. ch., 294.
dont, 234.
Doon, 139.
Dordone, 504.
dorn, 186.
dors, 245.
dos, 233, 245, 255.
dosme, 500.
Dosme, 502.
double, 234, 252.
Doubs, Dou, Douf, 248.
douce-amère, 223.
doue, 233, 239, 255.
doulour, 243.
douloureux, 242.
dours, 245.
dous, 237, 244.
doute, 234, 262.
doux, 234, 264, 304.
doux-soufflant, 223.
douze, 260.
doyen, 268.
doze, 116.
dragon, 346.
draoncle, 346.
droiturier, 454.
dru, 186.
du, 251, 253.
duché, -eé, 143.
dui, 237.
duit, 262.
dune, 186.
durer, 329.
dut, 253.
dyspotme, 228.

eame, eaume, 505.
écarteler, 138.
écour, 256.
écourchon, 256.
écoute, 234, 263-4.
écrou, 469.
écumer, 430.
edelin, 324.
ef, 302.
église, 60, 342, 349.
egu, 346.
élément, 205.
*elin, 324.
elme, 194, 503-4, 506.
emblaver, 340.
Eme, Emeline, 139.
émerillon, 310, 531.
empaistrer, 494.
empaistrier, 455.
empasturer, 454-5.
empeire, empere, 342.
empereriz, 200.
empereur, 330.
emperie, 342, 344.
empire, 340.
empirer, 267.
emplis, 430.
empoisoner, 455.
empolie, -ier, -ieur, 602.
empreu, 506-8.
empreuf, 507-8.
empreut, 507.
emprô, -ger, (*Genève*), 507.
empruef, 508.
emprun, 507.
emprunter, 265.
emprut, 507.
empuisnier, 455.
en, 300.
enamourer, 242.
enclume, 183.
encombre, 483.
encombrement, 484.
encombrer, 483.
encombrier, 484.
encouvir, 250.
endaim, -ain, -an, -eain, -en, -in, 457.
endent (*Dombes*), 457-8.
endolorir, 242.
endoulouri, 242.
enfaiteau, 527.
enfer(n), 517.
enfestau, 527.
englout, 260.
ennuire, 273.
ennuyer, 73.
enque, 470.
ensevelir, 69.
ensorceler, -rer, 138.
ente, 561.
entendre, 300-1.
*enterin (*Gir. de R.*), 589.
enthousiasme, 227.
entorse, 637.
entretien, 223.
envergure, 667.
envi, 520-1.
enviail, 521.
envidie, 274, 340, 343.
envier, 520-1.
envire, -irie, -idie, -ilie, 273-4, 340, 343.
enviz, 520.
envoier poruec, 606.
envouter, 264.
épacte, 339.
épaule, 169-70.
épernay, 646.
épicier, 269.
épigastre, 227.
epistele, -tle, -tre, 338, 342, 345.
époux, -se, -ser, etc., 233, 245, 255.
eredite(t), 345.
erme, 505.
Erme, 139.
ermelin, 145.
Ermeline, 139.
ermenin, 145.
Ermines, 578.
erpece, 337.
esaier, 610.
esaucier, 610.
esbaïr, -arir, 271-2.
escarterer, 138.
esche, 570.
escience, -ent, 321.
Esclam, -mor, 580.
Esclamer, 579.
esclave, 307.
Esclavers, -voz, 579.
escluse, 308.
escole, 321, 343.
escomunge, 261.
escorne, 226.
escouer, 239-40.
escourcier, 256.
escourre, 256.
escourz, 256.
escroue, 469.
escueil, 348.
esgareté, 508.
eskeule, 246.
esme, 505.

esnasé, 508.
espadle, -alle, -aule, 348.
espeneïr, 346.
espérance, 200.
espérer, 330.
esperit, -ite, 336, 340-1.
espervier, 148, 531.
espeus, etc., 245.
espirital, 321.
espous, etc., 245.
esqueurre, etc., 40.
essaier, 608, 610.
essaimer, 522.
essancier, -chier, 608-10.
essanicier, 610.
essaucier, 610.
essencier, 610.
essorillé, 508.
est (vb.), 213, 650, 667.
estation, 321.
estatue, 321, 336.
esterlin, 592.
estoble, 323.
estoile, 348.
estoire, -orie, -ore, 343-4.
estomac, 669.
estour(m), 242.
estovoir, 300.
estrumelé, 508-12.
estude, -udie, -uide, -ulie, -urie, 271-2, 274, 321, 340, 344.
estudiier, 335.
estui, 271.
estuide, 271, 274, 340.
estuire, 271-2.
estulie, -urie, 274.
esvigourer, 242.
et, 667.
étain, 521.
étaler, 664.
étamer, -ner, 251.
étoile, 69.
étoupe, 262.
étranger, 268.
être, 302.
eu, 213, 667.
eü, 346.
Eugiez, 579.
Eulalie, 274.
eule (*dial.*), 236, 343.
eume, 504.
eur, 240.
eure, 241.
eurythmie, 663.
eüs, eus, etc., 253.
eüt, 253.
évanescent, 205.
évangile, -ilie, -ire, -irie, 60, 274.
évêque, 60.
evesque, 329, 342, 345.
exercite, 335.

fabrication, -iquer, 667.
facies, 319.
facile, 206.
fade, 626-30.
faicte, 639.
faiste, 524-7.
fait, 489, 573.
faît (*berr.*), 524.
faîtage, 527.
faîte, 524-30, 679.
faîtière, 527.
faki, -ir, 208.
falloir, 300.
fanfaron, 225.
fanon, 139.
faon, 490.
farce, 637.
farse, 457.
*farstrer, 456.
fastraille, 457.
fastras, -sie, 457.
*fastrer, 456-7.
fastrouillier, 457.
fatiguer, 206.
fatrouillier, 456.
fauconneau, 310
faulx, 641, 662.
fauve, 295.
faux, 662.
fé, 574.
feble, 252.
fecondite(t), 347.
fedie, 538.
fée, 574.
fee, fege, 538.
fegier, 538, 554-5.
feible, 140, 252.
feie, 273, 538-9, 542.
feire, 538.
*feiste, 525, 679.
femme, 254.
ferie, 538.
ferment, 329.
fermete(t), 341.
Ferri, 138.
fervestir, 199.
fest, 526, 528-9.
festage, 527.
feste, 526-9.
festeier, 586.
fester, 527.
festier, 527.
festir, 527.
festissure, 527.
feston, 226.
festrage, festre, 529.
fêt (*norm.*), 524, 526, 529.
feu, 299.
fi (*pic.*), 537, 553.
fiancée, 267.
fidie, 274.
fie, 271, 273, 536, 542.
fiel, 268.
fier, 367.
fige, 536-8.
figer, 538, 554-5.
figido (*Gloss.*), 273, 536.
figie, 554.
figier, 537-8, 554-5.
fignoulédge (*fr. c.*), 145.
figure, 205.
filie, 274.
fillolage, 145.
fiole, 67.
fire, -idie, -ilie, 271, 274, 536, 538, 542.
firie, 271-4.
flacon, 628.
flam, 669.
flambe, -er, 145.
flamble, -er, 145.
flamme, 664-5.
flan, 669.
flasche, 628.
flatter, 305, 666.
fleible, 140.
fleur, 235, 240, 242.
fleurir, 242.
fleuve, 342.
floible, floibe, 140.
floive (*dial. Est*), 140.
flourir, 242.
flueve, -uevie, -uvie, 322, 342.

foie, 273, 532-3, 539, 543, 553, 555.
fois, 628.
foiie, 666.
follement, 666.
fond, 424.
fondre, 234.
fonds, 424.
force, 524.
formage, 308.
forme, 258.
fort, 304.
fortitude, 204.
föt (*wall.*), 538, 543.
foudre, 234, 264.
fouerce (*wall.*), 524.
fougue, 226.
fouir, 263.
foulque, 264.
four(n), 234, 256, 517.
fourche, 256.
fourme, 258.
fourniment, 306.
fous, 237.
fout, 260.
Français, France, 156.
frapper, 664.
frarin, 138.
fraveur, 516.
freis, 551.
frennier, 521.
freste, -tre, 529.
frête (*Suisse*), 524, 529.
froid, 424, 627.
fromage, 258, 308.
fronde, 275.
froyeur, 516.
fruit, 234.
fugace, 205.
furolle, 666.
fust, fût, 234, 259, 305.

gageure, 667.
gaîment, -ement, 638.
gaïngna, 271-2.
gait, 561.
gaîté, -eté, 638.
gale, 663.
galérien, 268.
galingal, 145.
Gantenalière, 147.
gardien, 268.
garigna, 271-2.
garingal, 145, 149.
garniment, 306.
Gauquelin, 139.
Gautenalière, 147.
geint, gient, 269.
gel, giel, 268.
gêner, 668.
Geneviève, 662.
genièvre, 248.
gens, giens, 555-60.
geôle, 643.
Georges, 643.
gerfaut, 531.
geste (chanson de), 198.
geüns, 493.
Gide, -idie, 274.
gié, 246.
giel, 268.
giens, 555-60.
gient, 269.
Gile, -ilie, -illes, 274.
Gire, -irie, 273-4.
girouette, 679.
gist, 267.
gîte, 305.
gladie, 340, 344.
glai, 344.
glaive, 340.
gloire, -orie, -ore, 344.
glorefiier, 341.
glorieux, 233.
glorifier, 335.
glout, 260.
gober, 186.
goder, 261.
godet, 261.
goffe, 226.
goitre, -on, 261.
gonfanon, -enon, -eron, 139.
gonne, 265.
gorgée, 266.
gort, 257.
got, 261.
Goth, -ique, 313.
gouffre, 275, 661.
gourd, 256.
gourde, 256.
gourt, 256.
goust, 259.
gouste, 259.
goutte, 234-5, 260, 664.
grâce, 401.
graciier, 335, 341.
grammaire, -arie, -adie, -alie, 272-4, 542, 664.
grand, 304.
grapiller, 661.
grappe, 661, 665.
gras, 304.
gré, 489.
grecque, 661, 670.
grisette, 300.
grivois, -e, 308-9.
Gros, 578.
grotte, 390.
grue, 302, 601, 662.
Guacelin, 139.
Guaçon, 139.
Gualtenalière, 147.
guele, 246.
guère, 309.
guet-apens, 560-1.
gueule, 235, 246, 643.
gui, 643.
Guibelin, 139.
guise, 559.
guitron, 261.

habiller, 305.
habit, 305.
habitacle, 201.
habituer, 206.
habler, 225.
hadir, 502.
hadur, 502.
hagard, 194.
haie, 213.
haingre, 502.
haïr, 490.
hait, 488-90.
haitier, 488.
halberc, 503, 506.
Hamon, 502.
hanste, 506.
hardement, 502.
hardiment, 638.
hardit, 502.
hasteier, 502.
haster, 502.
hastif, 502.
Haton, 503.
hauberc, -ert, 506.
hé, 490-1, 502.
healme, 503.
hébreux (pl.), 642.
heingre, 502.

helme, 503-4.
helt, 502.
Henri, 502.
herberge, 502.
hérisson, 637.
Herman, 502.
herse, 637.
heur, 668.
heure, 233, 240.
heureux, 668.
hiéble, 668.
hippodrome, 664.
hirsute, 205.
hiver(n), 517.
homecidie, -ilie, -irie, -ire, 274-5.
homogène, 227.
homologue, 227.
honeure, 242.
honine, 145.
honir, 502.
honneur, 233, 242.
honorer, 242.
hontage, 502.
honte, 502.
horier, 142.
horscentrin, 227.
houcepignier, 199.
houle, 142.
houlène (*wall.*), 145.
houlier, 142.
houppe, 262.
hourier, 142.
Hueleu, 249.
Huelin, -enin, 139.
huer, 249, 502.
huese, 502.
huile, 668.
huis, 668.
huit, 668.
huître, 668.
humble, 265, 304.
humble-fier, 223.
humele, 265.
Hun, 578, 581.
Hungre, 578, 581.
Huon, 139.
huppe, 262.
hure, 240, 271-2.
hurier, 142.
Hurleur, 249.
hyacinthe, 347.
hypothénuse, 227.

iaume, 505.
idée, 345.
idele, idle, 183, 337, 348.
ides, 340.
idole, 183.
idre, 183, 348.
il, 187.
iluec, -kes, -ques, 604.
image, 379, 381, 395.
imagene, 265, 379.
imaginer, 206.
imbécile, 206.
improviste, 226.
influenza, 320.
ingénûment, 638.
installer, 664.
iris, 319-20.
ivorie, 344.

Jacques, 670.
jacquette, 670.
jagler, 349.
jagloi, 349.
jaglolai, -é, 349.
jaglonnée, 349.
jaleus, 244.
jalous, -sie, -ser, 244.
jante, 186.
Jaquelin, 139.
jarret, 186.
jatte, 642.
jaune, 643.
jet, 267.
jeune, 253.
jeüner, 493.
jeüns, 493.
joaillier, 269.
Jocelin, 139.
jogleor, -ere, 349-50.
jogler, 349.
joindre, 234.
jointée, 267, 269.
joli, -if, 291-3.
jou, 246.
joug, 234, 237.
jouglere, 349.
jour(n), 242, 256, 517.
jubilacion, 341.
juefne, -vne, -vre, 252-3, 258.
juner, 493.
junie, 493.
juovene, 337.

jus, 567.
jusque, 234.
just, -te, 234, 339.
justice, -cier, 611.
justifier, 335.

keuce, -che, 238.
keur, -rt, 256.

là-bas, 569.
labastre, -ie, 563.
labaustre, 561-4.
labeurer, 243.
labor, 344.
labour, -er, 243.
La Châtre, 35, 70.
la eu, 247.
lagoste, 346.
laidengier, 265.
laiens, 568.
laïs, 564-70.
lajus, 564-70.
Lambelin, 139.
lame, 430.
lamele, 138.
lampede, 337.
Lancelin, -çon, 139.
langour, 243.
langoureux, 242.
langouste, -oute, 259, 346.
lanier, 532.
laoste, -ouste, 259, 346.
laper, 665.
lau, 247.
lavour (*dial.*), 247.
lazsier (*Eul.*), 117.
*leche, 570-1.
léger, 268.
leiche, 570-1.
lepre, 343.
Lesche, 570.
leste, 226.
letice, 346.
lettre, 319.
leu, 249-50.
Leu, 250.
leu, leur, 247.
leur, 201, 241, 272.
leure, 238.
leurre, 531.
Leus, 578, 581.

Leutis, 580-1.
liège, 305.
liemier, 522.
lien, -iien, 268, 522.
liepre, 342.
lievre, 452.
lilas, 141.
limier, 522.
limpole, 145.
Lina, 141.
linas, 141.
lion, 233.
lis, 430.
livide, 205.
livre, 343.
loin, 669.
lois, 259.
lombe, 234.
lomble, 145.
longaigne, 571-2.
*longain, 571.
lor, 247, 272.
lorain, 521-2.
loremier, 522.
lorimier, 521-2.
lorin, 521.
lorinier, 521.
lormerie, 521.
lormier, 521-2.
Lormier, 522.
lorre, 238.
losenge, 194.
louche, 234, 259.
louer, 239.
loup, 234, 237, 249-50.
Loup, 250.
loupe, 262.
loure, -rre, 238.
lousche, 259.
loutre, 238.
louvat, 250.
louve, 249-50.
louvetier, 250.
Louvre, 249, 252.
luad (*Rol.*), 239.
lut, 253.
lutte, 234.
luxure, -urie, 344.

maaille, 490.
Mabire, -ilie, 274.
macecriers, 306.
machurer, 271.
magne, 339.
maigle, 349.
maille, 351.
maillenter, 351.
maisnie, -iée, -ée, 267, 497, 573.
maison, 497.
majeure, 667.
malade, 262, 627-8.
maladif, 272.
malate, 262, 627-8.
maldahé, -dehé, -dehait, 489-91.
male hure, 240.
mal eür, 240.
male veue, 238.
mamelouk, 208.
mana(t)ces, 107, 113.
maneglier, 145, 147, 149.
mangier, 455, 494.
maniement, 638.
manjuer, 455.
Marbeuf, 340.
marche-tard, 223.
margerie, 145.
Marguerite, 141.
marjolaine, 145, 149.
marne, 186.
mar(r)eglier, 145, 349-50.
martir, 336, 550.
martre, 336.
masche, 525.
mastin, 573.
mateire, -ere, -erie, -ière, -ierie, -ire, 340, 342, 344.
maufé, 573-4.
maux, 424.
meautriz, 137.
mécanicien, 268.
médailler, -ier, 269.
meide (*wall.*), 538.
meis, 523.
meltriz, 137.
memoire, -ore, -orie, 343-4.
menesteral, -el, 341.
menestier, 323, 341.
menestre, 226.
menestrel, 323, 341.
mense, 523.
menuise (*Orne*), 455.
menuisier, 455.
meon, meos (*Serments*), 187.
meoule, 263.
mèple, 136.
mer, 268, 430.
merancolie, 145, 147.
mercelot, -rot, 138.
mère, 268.
merle, 531.
mes-, 341.
mesericorde, 341.
mesle, mespe, 136.
met (*wall.*), 538.
mets, 661.
meuble, 233.
meuf, 340.
meugler, 349.
meure, 243-4.
meurt, 240.
meüs, meus, etc., 253.
meute, 260.
miautriz, 137.
Micene, 580.
miel, 268.
mien, -ne, 236-7, 246.
mieon, 237.
mieu(l)x, 639.
mil, 339.
mile, -ilie, -lle, -re, 274, 324, 339-40, 344.
mincier, 455.
minium, 319.
minze (*Orne*), 455.
miracle, 349.
mire, -rie, miere, etc., 270, 272-4, 542, 614.
mirgie, 614.
misericorde, 341.
modle, 338, 348.
moëlle, 263.
mœurs, 167, 233, 235, 240.
moie, 523.
mois, 522-3.
moise, 522-4.
moiser, 522-3.
moisine, 524.
moison, 372.
moissoneuse, 298.
moitié, 267.
moltepleier, 342.
mon, 237, 246.
monde, 234, 340.
monie, 343.

monsieur, 241.
mont, 340.
Monteü, 346.
mooule, 263.
moquer, 194.
Mor, 578.
more, 244.
morfondure, 667.
morion, 225.
morne, mourne, 257-8.
mors, 641.
morsure, 667.
mortelerie, 138.
mortelier, -rier, 138, 142.
mostier, 341.
mot, 260.
mots, 430.
motte, 260.
mou, 237.
moudre, 264.
mouelle, 263.
mouiller, 667.
moule, 348.
mourir, 263.
mourmeler, -rer, 138.
Mourmelon, -ron, 138.
mourons, 240.
mousche, 259.
mousle, 259.
mousquet, 310.
moust, 259.
moustache, 183.
moustre, 259.
mout (multum), 264.
mout (muttum), 260.
moute, 263.
mouton, 662.
moyen, 268.
mucre, 349.
mueble, 249.
muete, 260.
muletier, 142.
multiplier, 342.
multitudene, 345.
mûre, 243-4.
murène, 333.
musique, 642.

nafre (*norm.*), 575-6.
nafredure, 575.
nafrer, 575, 577.
nager, 300.
nape, 136.
nate, 136.
nature, 206.
navie, -ire, 270.
naviguer, 300.
navilie, -rie, -re, 270, 272-4.
navrer, 574-8.
neier, 351.
net, 627, 630.
neté, -eé, -eté, 143, 346.
neufve, 662.
neure, 238.
neut, 236.
Neuvireuil, 148.
neveu, -old, 233, 238.
nif, 340.
Nigre, 578.
nimpole, nip-, 145.
nobile, -lie, -re, 249, 274, 324, 340, 344.
noble, 233, 249, 324, 343.
noce, 586.
noceier, -oier, 586.
noces, 234, 585.
Noël, 517, 626.
nœud, 233, 238-9, 667.
noix, 233.
nom, 233.
nomble, 145, 149.
nombre, 233.
nommer, 265, 522.
non, 233.
nonne, 265.
non pareil, -per, 310.
nouer, 233, 239, 255, 300, 517.
nous, 233, 246, 255, 263.
nueces, 586.
nuef, -fme, 586.
nul, 234, 263.

o, 300.
obedient, 345.
obéïr, 344-5.
occident, 404.
occulte, 342.
octobre, -oivre, 233, 248-9, 255.
ocymore, 228.
odor, 345.
œille, œillette, 343, 668.
œuf, 233, 302.
oevre, 252.
offrir, 251.
oile, oille, etc., 343.
oing, 669.
oisel, 483.
oisseur, 240.
olifant, -flant, orif-, 146.
oligochronien, 228.
olivier, 464-7.
omecire, 272.
omelette, 666.
omnibus, 320.
omnipotente, 339.
on, 668.
ondain, -ne, -me, 458.
onde, 458.
ongle, 234.
onor, -rer, 263, 329.
onze, 116.
opaque, 205.
or, (sb.), 302.
or, -e, 250, 668.
ord, 627.
ordene, -dre, 257-8, 265, 337.
oreille, 638.
oreiller, 267.
orfene, 337.
orfreis, 551.
orge, 668.
orgueil, 367.
orguene, 336.
orie, 323, 340, 344.
orient, -e, 339.
oriflamme, 323.
oriflant, 146.
orle, 258.
Ormaleis, -eus, 579, 581.
orme, 129, 264-5.
ormier, 522.
orne, 257-8.
orphelin, 133.
osberc, 194, 503, 505-6.
ostarin, -erin, -erine, -orin, 589-92.
oste-soif, 223.
ostour, 243.
Otes, 502.
ôtez, 658.
où, 234.
ouest, 404.
ouïr, 300-1.
ouitre, 261.
oule, 263.
oume, -el, 129, 264.

ourdière (*pic.*), 258.
ourle, -et, 258.
ourme, 264.
ourne, 257-8.
ours, 167, 234, 256.
outre, 261-2.
outre (prép.), 264.
outreparaissant, 227.
ouverture, 667.
ouvrir, 252, 452.

paeur, -or, -ür, 243-4.
païen, 268-9.
paier, 268.
paile, 340, 344.
pair, 530.
païs, 554.
palais, 676.
palazin, 341.
palefroi, 628.
palie, -ile, 340, 344.
paor, 243-4.
papelard, 200.
Pâques, 86.
paradis, -edis, -evis, 340-1.
parallèle, 664.
par ci le me taille, 593-4.
parisien, 268.
parpaing, -agne, -aignier, 594-97.
parpoi, -ing (*wall.*), 596.
parrain, 652.
Passelières, 142.
passere, 337.
paterne, 327.
Pathmos, 430.
patron, 233.
patte-pelue, 223.
païr, 243-4.
peaussier, 269.
péché, 266.
pêcher, 623.
pecunie, 344, 347.
pédant, 226.
peeur, 243.
peinture, 667.
peinturer, 454.
peisle, 246.
pelerin, 135.
peleus, -se, -ouse, 244-5.
penre, 141.
penser, 558-9.
pentecouste, 259.
per, 310.
percier, 455.
perçut, 253.
perelin, 135, 140.
perfide, 335.
péricarde, 227.
perpignage, -gner, -gnoel, 595-7.
perpin, -ne, 595.
Pers, 578.
personne, 233.
pertuisier, 455.
pesche, 528.
pestrir, 456.
Petchénègue, 582.
peuent, 204.
peuple, -ier, 252.
peuple, 347.
peur, peür, 243.
peureux, 243.
peux, 235.
piaffe, -er, 223.
pianelle, 226.
piano, 320.
picoter, 667.
pied-vite, 223.
pierre queuz, 238.
Pinceneis, 579, 581-3.
Pincernie, 582.
Pinçonart, -onie, 582.
piquer, 667.
piqueur, -eux, 241.
piqûre, 667.
Pisseleu, -loup, 249-50.
piteux, -euse, 244.
pitié, 267.
placage, 667.
pladene, 337.
plaidier, plaier, 536.
plaist, 114.
plait, 489.
plantain, 379, 395, 457.
plantiverose, 272.
plantureux, 271-2.
plaquer, 667.
plenteïf, 271-2.
plenteivos, -tivos, 271.
plenteivure, -ros, 272.
plenteüros, -turos, 271.
*plentor, 271.
pleur, 241.
pleure, 233, 241, 263.
pli, 481.
plier, 268.
ploi (en bon), 480-1.
ploit, -te, 480.
plomb, 234.
plonge, -unge, 261.
ploros, 237.
plourer, 263.
plueve, 252.
plunge, 261.
plut, 253.
pluvian, -iel, -ier, 146.
poçon, -chon, 119.
poêle, 246, 626.
poeur, 243.
pofie, -ire, 146, 149.
poileuse, 245.
poing, 234, 669.
poirier, 143.
poison, 294.
polée, 598-9, 602.
poliment, 306.
Polonais, 676.
pomme, 233, 254.
pommier, 661.
Pomoran, 584.
ponant, 404.
ponce, 233.
pondre, 233.
porc, 303, 524.
porfie, -ire, 146.
portant, 298.
porte-plume, 199.
portion, 334.
portions, 84.
poruec, 603-4.
postiz, 75.
pouce, 662.
poudre, 264.
pouerc (*wall.*), 524.
poul, -e, 263.
poulaillier, 269.
poulain, 599-601, 662.
poulie, 597-603.
poulier, 599, 601-2.
pouliot, 601.
pouls, 264, 662.
poultre, 662.
pouoir, 204.
poupe, 262.
pouple, -ier (*Centre*), 252.
pour, 233, 243, 255.
pourpre, 256.
pous, 264.
pousse, -er, -if, 264.

poutre, 263, 601-2, 662.
poux, 662.
poz, 119.
prangeler, -rer, 138.
pre (numéral), 508.
precept, 347.
preechier, 345.
Preïre, Preize, 146.
prenc, preng, 604-5.
prendre en hé, 490.
prêtre, 60.
preu, 238.
preu (numéral), 507-8.
preuc, 604-5.
preudhomme, 251.
preux, 236.
preveire, 342, 551.
prier, 266, 268.
prinseignier, 199.
prioré, prioulei, 138.
promenole, -role, 147.
promptitude, 167.
prostré, -er, 135.
prot, 237.
proue, 233, 238, 255.
prouve, -er, 239, 263.
provaignier, -igner, 595.
provain, -aing, -in, -ing, 457, 595.
prudhomme, 251, 253.
pruec, 604-5.
pruekes, 603-6.
prueve, 239, 263.
prunelaie, -raie, 138.
Prussien, 268.
puce, 662.
pucelle, 305.
pueble, 347.
pueple, pueule, 253, 347.
puer (geter), 243.
puiser, 267.
puissiemes, 255.
pule, 347.
punir, 329.
purge, 234, 257.
put, 253.

quaier(n), 516-7.
qualitet, 341.
quarrefour, 256.
quartier, 269.
quatorze, 116, 627.
quatre, 237.
quei, coi, 182.
quel, 85-6.
querir, 622.
queue, 238.
queue leu leu (à la), 250.
queux, queuz, 238.
qui, 86.
quincaille, 146, 149.
quincaillier, 269.
quinze, 101.
quouez, 517.
quoyer (*pic.*), 516.

rabdomancie, 663.
raccoutrer, 454-5.
racluter, 607.
racostrer, -turer, 455.
rade, 627.
raison, 233.
rance, 627.
rancœur, 100.
rançon, 637.
rapsode, -ie, 663.
rare, 136.
ré, 434.
rebours, -er, rebrousser, 256.
recluter, recruter, 140, 606-8.
reco(u)vre, -er, 252, 263, 484.
recouvrir, 252.
recrue, 608.
recuevre, 252, 258, 263.
refestir, 527.
refugie, refui, 344.
régiment, 206, 306.
registre, 167.
regle, 352.
regne, 339.
regort, 257.
regret, 161.
reille, 352.
reïne, 554.
rejeton, 287.
rel, relment, 136.
remeugle, -uegle, -ugle, 349.
remidie, -lie, 274.
remire, 270, 272, 274.
remords, 641.
remorquer, 264.
renvier, 520.
reorte, 146.
reponse, 637.
rer, 136.
resanicier, 611.
reule, 352.
reure, 240.
réussir, 622.
réveil-matin, 199.
rhéteur, 663.
rhétorique, 663.
Rhodes, 663.
rhumatisme, 663.
rhythme, 663.
rigour, -eux, 242-3.
riorte, 146.
Riphées (monts), 663.
risque, 226.
Robelin, 139.
roge, 345.
roi, 434.
roide, 627, 673.
Roman, 3, 436.
roman, 310-1.
Romanie, 20.
Rome, 233, 254.
rompe, 254.
r(o)onge, -er, -ier, 261.
rore, 240.
Ros, 581, 584.
Rose, 141.
rossignol, 141.
rouette, 146.
Roumélie, 21.
roure, rouvre, 233, 248, 252, 255.
rouse, 245.
rout, -e, -ure, 262.
roux, rousse, 234, 259.
rungier, 73, 261.
rusé, 267.

sacerdot, -e, 340.
saciier, 335.
sacre, 531.
sade, 627.
sage, 345.
saier, 608.
saignant, -gnier, 137.
saïs, 567.
Saisne, 584.
saive, 340, 345.
salle, 664.
salon, 664.

sancier, -chier, se s., 455, 608-10.
sanger, 146, 149.
sanglant, -ent, 137.
sanglier, 303.
sanglot, -out, 260.
sangofegie, -igie, 554-5.
sanicier, 455, 610.
saoûl, -er, 263.
sape, 664-5.
sariöns, 640.
sarrazin, 194, 506.
satiier, 335.
saulsaye, saussaye, saulx, 662.
saveure, 241.
savie, 340, 345.
savour, -er, -eux, 241-3.
saziet, -iier, 335.
se (numéral), 508.
second, 347.
secouer, 240.
secreit, -et, 347.
segont, 346-7.
segreit, 347.
segur, 346.
seigle, * seiele, 212, 349-51.
seigneur, 240.
seigneurie, 307.
sein, 401-2.
seing, 669.
sejourne, 257-8.
selon, 272.
semer, 522.
semonce, 637.
senifiet, 335.
sentiment, 306.
senuec, 604.
sepu(l)cre, 264.
seront, 271.
serrer, 222.
serrurier, 454.
servir, 167.
ses, 237.
* seont, 346.
seü, 271.
seue, 236.
seul, -e, 233, 246.
seule (sæculum), 350.
seür, 271, 346.
seur, -e, 251.
seus, 236.
sevelir, 69.
siccatif, 664.
siecle, -gle, 349-51.
sien, 237.
siere, 272.
signacle, 201.
sime, -ement, 475.
sire, 638.
sis, 237.
sobre, 233, 249, 255.
sœur, 235.
soffrir, 251.
soile, 212, 350.
soldat, 226.
soleillier, 140.
solsir, -is, -iz, 611-2, 614.
Solteras, 579.
somes, 255.
somme, 265.
Somme, 265.
sommelier, -rier, -tier, 142.
son, 233, 237.
son (adv.), 346.
sons (vb.), 255.
sor, -e, 250.
Sorabe, Sorbe, 580.
sorbir, 611.
Sorbres, 579-80.
soreillier, 140.
soreur, 240.
Sorlin, 132-3.
soron, -onc, 271-2.
sorsiz, 611.
Sorz, 578, 580.
sos, 237.
souche, 287.
soucroute, 552.
Soucy, 611, 614.
soude, -ement, 262.
soue, 251.
souffle, 262.
souffraindre, -aite, 312.
souffre, 234.
souffreteux, 312.
soufre, 234, 264.
soufrir, 263.
souglout, 260.
soulte, 662.
soupe, -er, 262.
souple, 262.
sour, -e, 251.
source, 256.
sourcroute, 552.
sourd, -e, 234, 256, 258.
sourdre, 256.
soure (*Eul.*), 251.
sours, -se, -ce, 256.
sous (prép.), 234.
sous (sb. pl.), 262-3.
sousir, 612.
soussis, 611.
soute, -ement, 262.
souverain, 452.
souz, 262.
suefre, 258, 262.
suemes, 255, 258.
suen, 237, 258.
sueur, 240, 242.
suon, 187.
superbie, 344.
sur, -e, 250-1, 253.
surchauffer, 161.
surge, 614-5.
sut, 253.
symptôme, 227.

taon, 664.
tapin (a. fr.), 512.
tapin, -pir, 549.
tastre, tatre, 147.
taureau, 638.
tchö, tchü, etc. (*dial.*), 100.
teche, 570.
teinturier, 454.
teise, 523.
téléphone, 298.
temprer, 330.
ténèbres, 344.
ténu, 205.
Termegire, 562.
terrain, 661.
terre !, 299.
terreur, 664.
terroir, 664.
tes, 237.
teule, 352.
teuse, 244.
théologien, 268.
Thiebelin, 139.
-ti, 276-80.
ticket, 320.
tiède, 627.
tiedeis, 6.
tien, -ne, 236-7.
tient, 269.
tievede, 337.
tige (de botte), 510.

timbene, timbre, 295, 336, 405-6, 550.
timbré, -er, 406.
timpane, 336.
tis, 237.
titele, title, titre, 338, 342, 348.
tiule, 352.
toen, 237.
toilette, 312-3.
toise, 522-3.
tomolte, 339, 342.
ton, 233, 237.
tonnelier, 142.
tonsure, 667.
toon, 237.
torche, 257.
tordre, 257.
torel, 638.
tort, 257.
tortfait, 199.
tortre, 257.
torverent (*Cant.*), 615.
tos, 237.
toucher, 266.
touffe, 262.
Toulouse, 233, 245, 255.
toup, -pet, 262.
tour, 234-5, 242, 256, 258.
tourbe, 256.
tourble, 256.
tourment, 258.
Tournai, 646.
tourne, 234, 258.
tourner, 402.
tournoier, 268.
tours, 256.
Tours, 256.
tourte, 257-8.
tousel, -set, 244.
tout, -e, 233, 239, 255, 260, 263.
tradiment, 226.
traîner, 668.
traïte, -el, -tre, 146.
trapèze, 227.
trappe, 665.
traste, -tre, 147.
treble, 348.
trefle, 525.
treis, 237.
treize, 116.
tremper, 330.
tressaille, 251.
treuil, 258.
treze, 116.
trifouiller, 621.
trist, -te, 339.
trogne, 186.
tromper, 623.
trône, 430.
trope, 616.
trou (de chou), 256.
trouble, -er, 256, 577.
troupe, 262.
trous, -se, -ser, 256.
trouve, -er, 256, 263, 577, 615-26.
trouvère, 616.
Troyen, 268.
trueve, 256-7, 263, 616-7.
truie, 233.
trumel, 510-2.
tuen, 237, 258.
tuerblet, -ent, 257-8.
tuerie, 638.
tuernent, 257-8.
tuertre, 257.
tuf, 253.
tuile, 352.
tumulte, 342.
tûrie, 638.
Turs, 578.
tut, 253, 260.
tyrannie, 664.

ueil, 351.
ueile, uele, uelie, 340, 343-4.
uem, 258.
uevre, 248, 252.
uile, uille, 340, 343.
uitouvre, 249.
umele, 324, 337.
undain, 457.
ur, 240.
urcere, 129.
urne, 234.
usurier, 454.
utele, 324, 337, 348.

vacance, 667.
vacher, 268.
vague, 643.
vairé, 267.
val, 663.
Valaque, 14.
vallée, 663-4.
valut, 253.
Vandale, -isme, 313-4.
Vandres, 313.
vaquer, 667.
vasque, 472.
vassal, 186.
veau, 626.
veillaque, 225.
vénéneux, 521.
venimeux, 521.
venteux, -se, 245.
ventouse, -ser, 244-5.
ver, verrat, 303.
verger, 268.
vergogne, 234.
verrat, 303.
verre, 303.
vers, 303, 329.
vert, 303.
vertugade, 225.
verveine, 144.
veu, -e, 238-9.
veu(f)ve, 662.
viande, 130.
viaz, 130.
vient, 269.
vigne, 559.
vigour, 243.
vigoureux, 242.
ville, vrille, 270, 275.
Villefavreux, 241.
Villepreux, 241.
vingt, 661.
vînmes, 253.
viorne, 257-8.
virgene, -ine, 336-7.
virginitet, 205.
virole, 666.
virus, 319.
visné, 114.
vivifiet, 335.
vœu, 233, 235, 238.
voidier, voier, 536.
voiturier, 454.
vol, 188.
volenteïf, 271-2.
volenterif, -ivement, 271.
volentiers, 265.
volentif, -trif, 271.
voler, 623, 640.
volontiers, 265.

vos, 246.
voue, -er, 239, 626.
Vouillé, 351.
vouloir, 640.
voulut, 253.
vous, 246, 255.
vout, 264.
voyable, 227.
vraiment, 638.
vray, 646.
vrille, 270, 275.
vuellent, 204.

wallon, 8.
welche, 9.

y, 646, 667.
yèble, 668.
yeux, 667.
ysope, 340.

GERMANIQUE [1]

adelenc, 324.
alina, 265.
artig, 293.
aust, -tar, 592.

blockhaus, 319.
bullenbeisser, 515.
burg, 319.

casarm, 518.
Churwaelsch, 14.

deutsch, 6.
diutisc, 6.
dom, 499.

elle, 265.

falaho, 531.
falk, 531.
fallen, 531.
fegen, 533.
finden, 622.
first, -e, 528-9.
folter, 662.
Fredric, 138.
fürst, 528.

ganz, 558.
gift, 294.
gundfanon, 139.

habicht, 531.
halsberc, 505-6.
Hanswurst, 460.
hariberga, 319.
herzbrechend, 487.
höfisch, 293.
hübsch, 293.
hupsch (*holl.*), 293.
huraere, 142.

jol, jul, 291-2.
julklotz, 291.

keller, 87, 89, 333.
kellner, 142.
kerbel, 87, 89.
kerker, 89.
kicher, 89.
kirsche, 89, 333.
kiste, 87, 89.
klittern, 607.
klitterwerk, 607.
klütern, klutern, 607.

landsknecht, 319.
leber, 555.
lebermer, 555.
liberen, 555.
luoder, 531.

naba, 575.
nabagêr, 575-6, 578.
nabe, 575.
nabel, 575.
naeber, 575.
narbe, 576-7.
narwa, -e, 576.
neviger, neff- (*holl.*), 575.
neweiger, 309.
niedlich, 293.

Ormaland, 581.
ôster, 592.
ôster halp, -horn, -lant, -line, -man, -mêr, 592.
ôsterîn, 591-2.
otter, 238.

paintekuste (*goth.*), 259.
Pferd, 628.
pfolter, 662.
praechtig, 293.
pulen (*b. all.*), 600.

rapp-eisen, 308.
rekrut, 608.
rib-eisen, 308.

schleuse, 308.
schmerle, 531.
schmuck, 293.
schort (*holl.*), 256.
schürze, 256.
sciper, 319.
Sclaven, 307.
slüse, 308.
smuck (*holl.*), 293.
sperber, 148.
spule, 599.
sturm, 510.

theodisc, 6.
tiedesc, 10.

unweiger, 309.

1. Gothique (*goth.*), haut et bas-allemand, ancien et moderne (*b. all.* = bas allemand, *holl.* = hollandais); nous avons mis à part l'anglais (anglo-saxon) et le scandinave (germanique septentrional).

virste, 528.

waelsch, 8, 14.
Walachen, 18.
Walah, 8, 11, 13-4, 16, 18.
walahisc, 8.
Walch-, Walchen-, Walechgou, Waloh-goi, 13.
Wallhen, 11, 14.
wamba, 73.
waschen, 472.
weise, 559.
welch, 8.

zins, 333.
zirkel, 333.

GREC [1]

ἀπογλωττίζω, 326.
ἀποδερματῶ, 326.
ἀποκεφαλίζω, 326.
ἀποκιδαρῶ, 326.
*ἀπομματίζω, 325.
ἀπομμάτος, 325.
*ἀπομματῶ, 325.
ἀποστεγῶ, 326.
ἀποστομαχίζω, 326.
ἀποτεκνῶ, 326.
ἀποχειρίζω, 326.

βάρβαρος, 5.
βαύκαλις, 183.
Βέσσοι, 583.
βλάχος, 13.
βούτυρον, 548.

γωρυτός, 548.

δειπνεῖν, 491.
διφθέρα, 319.
δῶμα, 499-501.

ἔγκαυστον, 470.
εἴδωλον, 549.

ἐμπολίζειν, 602.
ἔν πρῶτον, 508.
ἐν πρώτῳ, 507.
ἐξομμάτος, -οῦν, 325.
ἔρημος, 549.

ἦπαρ, 533, 535, 545-6.

θαλλός, 548-9.

ἵππος, 662.

κερκουρίς, 136.
κορυλός, 548.
κύριος, 638.
κωρυτός, 548-9.

Μάκρων, 572.
μέσπιλον, 136.
μύσταξ, 183.

νεῦρον, 577.

ὀσμή, 548.
ὄστρεον, 591.

Παιτζινάκοι, 582.
παραβολή, 548.
πεντηκοστή, 259.
πολέω, 599.
πολίδιον, 602.
πόλος, 599, 602.

Ῥωμαῖοι, 15.
Ῥωμανία, 20, 22-3.
Ῥωμᾶνοι, 15.

σ(ι)κότι, 546.
σ(ι)κοτόν, 546.
σπασμός, 548-9.
συκάζω, -ίζω, 545.
συκόω, 545.
συκώτιον, 546.
συκωτόν, 533, 545-7, 549, 553-4.
σχολή, 548.

ταπεινός, 549.
τόρνος, 257.
τρόπος, 257, 616.
τύμπανον, 336, 550.

ITALIEN [2]

aitare, 497.
albitrare, -tro, 144.
amido, 550.
ancude, 460.
ancunia (*nap.*), 460.
ancuso (*piém.*), 460.
ancužene (*vén.*), 460.
andana, 459-60.
andare, 457.
andenate (*abr.*), 459.
andoglia (*a. nap.*), 460.
*anduja (*piém.*), 460.
anguinaglia, 460.
arcipelago, 227.
auljo (*Aoste*), 326.
avocolare, 326.
avocolo, 325-6.
avogal (*a. lomb.*), 326.

1. Ancien et moderne.

2. Ancien (*a.*) et moderne avec les dialectes : Abruzzes (*abr.*), arétin (*arét.*), bergamasque (*berg.*), bolonais (*bol.*), émilien (*ém.*), génois (*gén.*), lombard (*lomb.*), napolitain (*nap.*), piémontais (*piém.*), sicilien (*sic.*), toscan (*tosc.*), vénitien (*vén.*). Le sarde forme un groupe distinct.

avuljo (*Aoste*), 326.
Azzolino, 139.

beccaio, 306.
bello, 292.
berbena, 144.
bocale, 183.
borin (*gén.*), 516.
bustichè (*piém.*), 621.

carino, caro, 292.
carro, 80.
casa d'arme, 518.
caserma, 518.
Catalina (*gén.*), 139.
cecero, 551.
cervo, 80.
chiedere, 141.
chiudere, 66.
cinque, 99.
* coleruccio, 486.
compimento, 306.
conquidere, 141.
corina (*a.*), 488.
corpo, 80.
corregiuola, 480.
correia, 480.
corrotto, 486-7.
corruccio, 486.
cortello, 147.
cucitura, 456.
cutel (*a. lomb.*), 147.

desinare, 491, 497.
digiuno, 130, 493.
disinare, 491, 497.
domo (*dial.*), 500.
dosso, 245.
drieto, 130.
duomo, 499-501.

epa, -ate, -ato, 533.

fado, 627.
fastigio, 524.
fecato (*nap.*), 537.
fedico (*Rome*), 538.
fedire, 141.
fegat (*Romagne*), 537.
fegato, 273, 533, 537, 540, 543.
feghet (*bol.*), 273, 537.
feteche (*abr.*), 537, 543.
ficatare, -tatu (*sic.*), 555.
ficatu (*sic.*), 534-5.
fidech, -egh, -ich (*dial. Nord*), 273, 536, 543.
fiedere, 141.
figa, -ao (*vén.*), 273, 534.
fradiccio, 536.
frana, 459.
frate, 135.
frugare, 621.
frustagno, 275.

gesso, 551.
gheppio, 551.
gherminella, 480.
ghezzo, 551.
Gianduja (*piém.*), 460.
giu, 259.
giulivo, 292.
giunare, 493.
giuso, 259.
gliglio (*a. tosc.*), 139.
guardia, -ano, 268.

inchiostro, 470.
inga (*sic.*), 470.
ingombrare, -bro, 484.
innaverare, 575.
insieme, 71.
intridere, 141.
intrufolare, 621.

lanfa, 147, 149.
leggiadro, -iero, 292.
logoro, 531.
lotare, 240.
lüganega (*gén.*), 571.

malinconia, 147.
maliscalco, 147.
mandragola, -ra, 147.
maniscalco, 147.
mappa, 136.
masnada, 573.
mastino, 573.
matta, 136.
mensa, 523.
moschetta, -o, 310.
mostaccio, 183.
motto, 260.
mutto (*nap.*), 260.
muttu (*sic.*), 260.

nanfa, 147.
navera, -are, 575, 576, 578.
nnoglia (*nap.*), 460.
noes, -sa (*berg.*), 586.
novizzo, -a (*vén.*), 586.
nozze, 585.
nuora, 248.

occhio, 325.
orlo, 258.
osbergo, 506.
otre, 262.

pania, 459.
parpagnu (*sic.*), 596.
paura, 243.
pioppo, 252.
piviere, 146.
polvora, 264.
popolo, 253.
pruova, 617.
puleggia, 597.

quaderno, 516-7.

rancore, -cura, 243.
reclutare, 607-8.
rimorchiare, 264.
rinvenire, 617.
Romagna, 22.

sgombrare, -bro, 484.
singhiozzo, 260.
smeriglio, 531.
spalla, 170.
struvare (*nap.*), 615.
sucido, 614.
sudicio, 614.
suora, 248.

tampañu (*Lecce*), 550.
tapino, 549.
tedesco, 6.
tempono (*arét.*), 550.
terzeruolo, 310.

tompagno (*nap.*), 550.
torcere, -chio, 258.
torna, -o, 258.
torta, 258.
torto, 258.
tortola, -ra, 257.
trepano, 551.
trovare, 617.
trufar, -fè (*ém.*), 620.
truova, 617.
tufo, 253.

Ugolino, 139.
umile, 265.
usbergo, 506.
usma (*dial.*), 548.

vaccio, 143.
vago, 292.
vasca, 472.
vedere, 141.
volentieri, 265.

LATIN [1]

ababalsamum, 39.
ab ante, 71.
*abbregare, -igare, 452.
-abile, 252.
*aboculare, 326.
*aboculus, 324-6, 343-4, 350.
abscisio, 73.
*abultero, 264, 679.
acceia, 72.
acceptor, 243, 532.
*accosturare, 454, 456.
acetare, 94.
acidare, 94.
acinum, 114.
acqua, 38.
*aculentum, 349.
acutiare, 323.
acutum, 346.
*adaptum, 628.
adaquare, 73.
adastet, 502.
addere, 248.
adjacens, 116, 337.
adjutare, 497.
*adluminare, 522.
admorsa, 524, 637.
Adon, -nius, 39.
adorat, 241.
adulescens, 66.
adulterum, 264, 340.
Ægidius, 273.
aeramen, 522.
Afer, 8.
agnum, 302.
agusto, 259.
alaba(u)strum, 563.
alacer, 535.
alapa, 535.
Albanus, 6.
albeus, 69.
alburno, 256.
aliorso, 259.
alium, allium, 68-9.
alnus, 662.
alveus, 69.
amarum, 380.
ambo, 237.
amiddola, 39.
Ammaedara, 36, 42.
amnem, 302.
amp(h)ora, 39.
ampulla, 263.
amygdala, 39.
anatem, 535.
*andamen, 457.
*andare, 457.
andellus, 458.
andena, 458.
anetsare, 113.
angustia, 236.
angustiare, 334.
an(i)ma, -lia, 137.
anisatum, 547.
annotinus, 464.
annum, 302, 464.
ante annum, 464.
Antechristus, 342.
antephona, 342-3.
*antianus, 328.
Antichristus, 342.
*antinesem, -num, 464.
antiphona, 342-3.
*antoculare, 351.
apem, 302.
apricare, -cum, 451-2.
aquila, 349.
*aquilentum, 349.
arbitrare, -trium, 144.
arbuta, -tea, 239.
Arcadius, 271, 273.
arserunt, 456.
arte magica, 270, 273.
arte mathematica, 143, 273.
ascultat, 263-4.
assarem, 65.
astrum, 563.
Astur, -co, -rius, 532.
attropare, -vare, 624-6.
aucellum, 483.
auceptor, 243, 532.
audire, 301.

1. Latin classique, bas-latin, latin vulgaire. — Dans les divers articles de ce recueil les mots latins ne sont pas cités selon un système invariable : ils se présentent tantôt avec la graphie classique, tantôt sous une forme plus ou moins voisine de la forme vulgaire probable ; les mots déclinables sont tantôt au nominatif, tantôt à l'accusatif ou même au cas régime vulgaire sans *m* finale ; pour les verbes la forme citée est parfois l'infinitif, parfois une forme personnelle. Il nous a paru inutile d'imposer à l'index une unité qui manquait au texte ; nous n'avons pas, d'autre part, cru nécessaire de marquer d'un astérisque les formes supposées qui ne diffèrent des formes attestées que par la graphie ou par des modifications phonétiques résultant de lois générales.

augur, 259.
augurium, -iosus, 668.
augusto, 259.
auricularis, 267.
aus, ?8.
auscultat, 263-4.
Austrasii, -tria, 592.
austrum, 563.
avem, 302.
avena, 302.
avere, 302.
avunculum, 182.

Bactria, 562.
Barbaria, -ies, 19.
barbarus, 5, 7, 19.
bascauda, 467-73.
* bascaudia, 470.
basilica, bass-, 39.
bat(t)ualia, -uere, 626.
beccus, 664.
bellus, 292, 304.
betulla, 263.
Bituricas, 256.
Bituriges, 626.
Bizacinus, 36.
blasta, 39.
* boarinus, 516.
boarius, 515.
boia, 233.
Borussia, 581.
botruus, 39.
bovarius, * -iolus, 515.
brabeum, 39.
bracae, 471.
bravium, 39.
brevem, 304.
bruma, 402.
Bruzzia, 581.
bubalum, 349.
bubulcus, 515.
bucca, 349.
bŭc(c)la, -re, 349-50.
bucellatum, 547.
būcla, 349-50.
buclum, 350.
bugla, 352.
* bulgia, 110.
bulla, 263.
bullit, -icat, 263.
bulzia, -iolas, 110.
Burgundio, 7.
burgus, 256, 531.
burra, 256.
butrio, 39.
bu(t)te, -ticla, 238, 262.
butyrum, 549.
buxus, 234.
Byzacenus, 36.

caballus, 664.
cacat, 267.
* cactivum, 186.
caecus, 325.
caelum, 65.
Caesarem, 535.
calamus, 535.
* calandra, -us, 147.
calathus, 39.
calendalis, 292.
calidus, 627.
calore, 242.
calumnia, 265.
camelus, -ellus, 69.
Candelaro, * -oro, 241.
cantatore, 240.
capillus, 664.
capitale, 186.
capitulum, 331.
capripes, 224.
Capse(n)sis, 36.
captivum, 186.
capulat, 252.
Caput Africae, Caputafricenses, 34.
Carlinga, 156.
carrum, 79-80.
casa, 517-8.
castitatem, 321.
castra, 35, 43, 70.
Catharina, 139.
cathechizat, -tur, 110.
cathedrarium, 142.
cathezizat, -tur, 110.
cauculum, -cellum, -cum, 482.
cauda, 238.
cauua, 77.
cava, caverna, 517-8.
cellalarium, -narium, -rarium, 142.
* cenalarium, 142.
censa, -are, 323.
* cercedula, * cerqu-, 136.
cervum, 79-80.
chalcostegis, 37, 43.
Chananaeum, 145.
chara(n)drius, 67, 147.
chlamys, 39.
cholera, 486-7.
chors, 234.
christianum, 334.
chrystali, 68-9.
ciconia, 346.
cicuta, 346.
cima, 550.
cincturare, 455.
cinquaginta, 136.
cinque, 99, 136.
citera, cithara, 39.
clamus, 39.
claudere, 66.
clausum, 482.
clusa, 482.
clusit, 66.
clustare, 607.
coagulatum, 555.
cocit, 85.
* cocodrillus, 69.
coda, 238.
codex, 516-7.
codicarium, 516-7.
cogitare, -*idare, 536.
cognovit, 253.
cohorte, 251, 257.
colat, 246-7.
* colcat, 264.
coliandri, 67.
colliculus, 77.
collocat, 264.
colobra, 248, 252.
colpum, 182.
colubra, 248, 252.
* colucula, 140.
columna, 265.
com-, 259.
combrus, 483-5.
commorari, 485.
compaginem, 594.
computare, 586.
concupiscencia, 68.
* condignare, 323.
conjug(u)la, 326-7, 352.
conjuncula, 326.
constat, 259.
consuetudinem, 182-3, 573.
* consuetumen, 181-3, 195.

consuo, 245-6.
consutura, 378.
contrariare, -ari, 328.
contrariosus, 328.
contropare, 625-6.
*convitare, 271, 520.
cooperit, 251.
copla, 252.
coprit, 263.
copro, 251-2.
coquit, 85.
cor, 487-8.
corcodrillus, 67, 69.
coriandri, 67.
corpus, 80, 183, 641.
corrigere, 161.
corroso, 245.
corrumpere, 487.
*corruptiare, 262, 487.
*corruptium, 487.
cor ruptum, 487.
*corte, 251, 257-8.
corylus, 548, 662.
corytus, 548-9.
cosere, 245, 456.
*costura, 378, 456.
cote, 238.
crassum, 304.
criniculas, 72.
crudum, 304.
crura, 70.
crusta, 259.
cubat, 247.
cubitus, 262, 628.
cubo, 234.
cuculla, 263.
cucurbita, *-ica, 256.
*culcare, 264.
culcita, 264.
culpa, 264.
cultellum, 147.
*cultivare, 323.
cultro, 264.
cum-, 259.
cumera, -rus, 485.
cuntellum, 147.
cupa, 262.
*cuperare, 484.
cupere, 250.
cuppa, 262.
cupreo, 248.
cupro, 251.
currit, 256.
curru, 256.
curso, 256.
curte, 257.
Curtis fabrorum, 241.
curto, 256.
curvo, 256.

Dacia, 6.
Dalila, -ida, 148.
dalmatica, 271, 273.
daucus, 39.
deauratus, 498.
decem, 267.
decima, 491.
*decoenare, 491-2, 497.
decoratus, 498.
decorus, 291.
*deescinare, 492, 497.
deinter, 71.
demorari, *-are, 241, 485.
deo(r)sum, 71, 259, 567.
destinare, 492.
desuper, 71.
desusum, 71.
devorat, 241.
devorsum, 259.
devotare, 271.
dictionarium, 354.
dignari, 491.
diluvium, 339.
dio(r)so, 259.
*discenare, -inare, -oenare, 492, 497.
discus, 492.
disentericus, 39.
*dis(je)junare, 491, 493-4, 497.
diurno, 256.
diuso, 259.
divinacula, 73.
divisamentum, 73.
do, 236.
doblum, 348.
docere, 347.
doma, 499, 501.
domnum, 182.
domus, 499, 501.
doplo, 252.
dorso, -sso, 233, 245.
doto, -at, 233, 239.
dracunculum, 346.
draucus, 39.
duae, -as, 236-7.
Dube, 248.
dubitat, 262.
dublicius, 348.
dui, 237.
dulce, 264, 304.
Dumias, 502.
duo, -os, 237.
duodece, 260.
duplum, 262, 348.
dysentericus, 39.

eboreum, 339, 344.
ebulum, 668.
eclesia, 342, 350.
edere, 302.
edulium, 460.
ego, 182, 246.
*elli, 187.
emere, 302.
emplaustrum, 563.
*empolidia, -iare, 602.
*enclaustrum, 470.
ensem, 302.
equuleus, 662.
eremus, 549.
erminomata, 39.
esca, 492.
*escinare, 492.
*exagiare, 610.
*exaltiare, 610.
examinare, 522.
exclaudere, 66.
exclusa, 66.
*excodare, -at, 239-40.
*excurtiat, 256.
excutere, 240.
*exemptiare, 608, 610.
*exsanitiare, 610.

fabroro, 241.
facta, 639.
factum, 573.
faex, 552.
falco, 531-2.
falsus, 662.
falx, 531, 662.
farcire, 457.
farsa, 637.
farsum, 456.
farsura, -*are, 456-7.
*fartaceum, 456.

fartum, -ura, 456.
fastigium, 524-5, 527, 530.
*fatidum, 630.
fatus, -a, 574.
fatuus, -a, 626-7, 630.
*fecatum, 537, 539, 540-2, 550-1, 553.
*fecidum, 538-9, 543.
*fecitum, 537, 539, 540, 553.
*fecotum, 553.
*fedicare, 538.
*fedicum, 538-9, 542, 555.
*fegatum, 537.
femorale, -lia, 471.
Fersta, 528-9.
festagium, 526.
festis, -tum, 526.
festragium, 529.
*feticum, 537, 543.
*ficare, 544.
ficatum (jecur), 271, 273, 532-53, 555, 614.
*ficidum, 536, 538-9, 543-4, 552, 555.
*ficitum, 535-7, 539-40, 543, 552.
ficotum, 549-50, 553.
ficus, 543.
*fidacum, 542.
*fidagum, 543.
fides, 302, 543.
*fidicare, 538.
*fidicum, 273, 536-9, 542-3, 555.
figatum, 544, 550.
figere, 554.
filia, 339.
*fitacum, 542.
*fiticum, 534, 541-3, 552.
flamma, -are, 145, 665.
flammula, *-are, 145.
flore, 240, 248.
floscella, 73.
*flŏvium, 343.
fluctus, 234.
fluvium, 252, 339, 342.
focus, 532.
forma, 258.
formaticus, 308.
formo(n)sus, 291-2, 559.
fortem, 304.
fracidum, -dicum, 536.
Franci, 7.
Francia, 156.
Franci (-a), Romani (-a), 10.
frater, 135.
*fratrinum, 138.
frigidus, 627.
fugit, 236.
fulgura, 264.
fulica, 264.
furca, 256.
furno, 256.
fuste, 259.
fututt, 260.

galatus, 39.
Galli, 8.
gallice, 182.
gallum, 80.
gens, -tium, 557-8.
gentilis, 6.
genus, 80, 558-60.
Germani, 6.
Geta, 6.
girare, 550, 679.
girus, 39.
gladium, 339.
glutto, 260.
Gothi, 7.
Gothia, 19.
gramen, 302.
grammatica, 270, 273.
grammaticum, 270, 542.
grandem, 304.
granum, 302.
grater, 66.
gratia, 401.
gratiare, 328.
graticula, 66.
Gravaria, 148.
gula, 246.
gunna, 265.
gurdo, 256.
gurgite, 256.
gusto, -at, 259.
gutta, 80, 260, 664.
gutto, 261.
guttur, 261.
gyrofalco, 531.
gyrus, 39.

habena, 302.
habere, 302, 668.
habitaculum, 201.
habitum, 628.
haedum, 65.
harena, 65.
hepar, -ate, 533, 554.
hermeneumata, 39.
hierofalco, 531.
hirpice, 637.
hirundinem, 141.
homicidium, 270, 273.
homo, -inem, 258, 303, 668.
honore, 242.
hora, 240, 668.
hordeum, 668.
horis, 668.
horologium, 39.
*horosus, 668.
horridus, 627.
hostia, 65.
humilem, 304.
*hymnarium, 323.

Iberi, 8.
idolum, 348, 549.
ignem, 302.
ille, 187.
illoro, 241.
Illydius, 270, 273.
imaginem, 379, 395.
*impaginem, 594.
*impasturare, -toriare, 455.
imperator, 330.
imperium, 339, 342.
impetum, 561.
impromutuare, *imprumutare, 265.
incensare, 328.
inceptare, 586.
incudinem, 183.
*indaginare, 459.
indaginem, 457-63.
*indolium, 460.
inductilem, 460.
induculam, 460.
*indupla, 460.
*indusiola, 460.
*infantinum, 138.
ingluttit, 260.
inodiare, 73.

in primo, 507.
in principio, 507.
in pro, 507.
in prope, 508.
insemel, 71.
intelligere, 301.
intendere (animum), 301.
interdie, 66.
interrex, 161.
intonso, 244.
*intorsa, 637.
In ulmaria, 148.
invenire, 617.
invicem, 520.
invidia, 520.
invitare, 520.
invitis, 520.
involucrum, 460.
ire, 302.
*iscammum, 169.
iscolasticus, 38.
iscripta, 38.
*ispatula, 169.
*istella, 169.
Itali, 8.

jacet, 267.
jaclum, 349-50.
Jarmenses, 581.
jecur, 67, 545.
jejunare, 493.
jocinoris, 67.
joclaris, -ator, 350.
*jolivus, 292.
josum, 259.
jugo, 237.
*julivus, 292.
*junare, 493.
junipero, 248.
justitia, 611.
justitiare, -arius, 328.
jusum, 567.
juvene, 252-3, 263.

labore, 243.
labrum, 302.
lacerta, 346.
lacus, 346.
*lacusta, 346.
Langobardi, 7.
laniarius, *-are, 532.
laniger, 199.
laqueum, 99.
lepidus, 291.
lepra, 342.
Leutici, 580-1.
*levius, 324.
*licidum, 536.
*licusta, 346.
*lidicum, 536.
ligamen, 522.
lilium, 138.
limpidus, 293.
liquidum, 536.
locusta, 259, 346.
lolium, 138.
longabo, 571.
longanea, -ia, 572.
longano, -anon, -ao, -avo, 571.
longino, 571.
*loramen, 522.
*loraminarius, 522.
lorimarius, -em-, 521-2.
lorum, 521.
Lotharinga, 156.
lucanica, 571.
luem, 302.
lumbulum, 145.
lupa, 249.
Lupara, 249.
lupus, -o, 237, 249-51.
*luscat, 259.
*lusciniolum, 141.
luscus, -a, 259.
Lusici, 580-1.
lutare, 239.
Lutici, 580-1.
lutra, -ttra, 238.

*maclentare, 351.
Macrona, 572.
majestas, 327.
majorana, 145.
male aptus, 627.
male factus, 573.
malus fatus, 574.
maniplum, -iclum, 348.
*mansionata, 497, 573.
*mansionatinum, 573.
mansionem, 573.
mansuetum, *-tinum, 573.
manuplum, -clum, 548.
mappa, 136.
Marsuas, -yas, 39.
masticat, 525.
materia, 342.
matric(u)larius, 145, 350.
matta, 136.
matura, 244.
medica, 275.
medicum, 270, 273-4, 538, 542, 614.
medius, 523.
medulla, 263.
melancholia, 147.
Melgorium, 148.
melius, 639.
mensa, 522-3.
mensis, 522-3, 558.
Mercorium, 148.
meretricem, 137.
mespilus, 136.
metula, 348.
meus, -um, 187, 237, 246.
Milceni, -iani, 580.
milenos, 68.
mille, -lia, 68, 339.
Milzane, -zeni, 580.
minimum, 137.
ministerium, -ialem, 341.
*minus, 341.
miscere, *-culare, 618, 620.
mixtilius, 324.
mobilis, -e, 233, 249.
molita, 263.
monachum, -icum, 323.
monochordion, 323.
mon(s)trare, -at, 259, 341.
mora, 243, 485.
mores, 233, 240.
morsus, 641.
mortu(u)m, 182.
movere, -it, 249, 253.
*movita, 249, 602.
*movito, 260.
muccus, -idus, 543.
mulgere, 264.
multiplicare, 342.
multo, 264.
munificus, 199.
muraena, 333.
murta, 39.
musca, 259.
muscula, 259.

museum, -ium, 39.
musto, 259.
*muttum, 234, 260.
myrta, 39, 551.
mysterium, 341.

natalis, 517, 626.
naufragare, 576, 578.
navigium, -lium, 270, 273.
necare, 351.
negare, 351.
nepote, 238.
neque, 99.
nervus, 577.
nitidum, 630.
nobile, 249.
*nobilius, 249, 324.
*noctiae, 585.
noctuba, 66.
nodo, -at, 238-9.
nolli, 69.
nominare, -at, 265, 522.
nonna, 265.
nos, 246.
noscum, 38.
notrire, 238.
nova nupta, 585.
nove, 586.
*novias, 586.
*novitio, 586.
*novius, 324.
novus, -o, 585-6.
nubere, 586.
nullus, 263.
nupta, 585, 587.
nuptiae, -as, 234, 263, 585-7.
nupto, 585.
nurus, -a, 248.
nutrire, 238.

octobre, -embre, 249, 252.
oc(u)lus, 325, 351.
oleum, 339, 343.
olla, 263.
opem, 302.
opera, -at, 252.
opobalsamum, 39.
oppansum, 73.
ora, 240.
orat, 241.
orbis, 258.
orbita, 258.
orbus, 325.
ordine, 257.
ormilla, -iscus, 522.
ornat, 258.
*oro (sb.), 240.
*orphaninum, 133.
*or(u)la, 258.
*ostrarinu, 591.
*ostrarius, 591.
ostrea, 590-1.
*ostrearinum, 590-1.
ostrearius, 591.
ostrinum, 591.
ostrum, 590-1.
ovem, 302.
ovum, 233, 253.
ov(v)iam, 66.

paganismus, 328.
page(n)sis, 554.
palatinus, 323.
pallium, 339.
pancarpus, 39.
papaver, 143.
parabola, 182, 548.
paradisum, 340.
paraveredus, 628.
parcarpus, 39.
*particella, 115.
pascit, 99.
passar, 38, 65.
Passerarias, 142.
*passerarius, 148.
patella, 626.
paterna, 327.
*paver, 143.
pavore, *-orea, -ura, 243-4.
pediculus, 662.
pegma, 39.
pendere, 559.
pensare, 559.
pensile, 246.
per, 243.
periclum, 170.
*perpagine, -inare, 594-5.
*perpangere, 594.
*perpan(n)ium, 597.
perpendere, 596.
perpendiculum, -larii, -latores, 596.
*perpendium, 596-7.
persica, 529.
petra cotis, 238.
peuma, 39.
Philomela, -na, 148.
phiola, 67, 71.
phrygium, 551.
*picidum, pidicum, 536, 543.
pietoso, -a, 244.
pilosa, 244.
Pincinnati, 582.
pirorum, 241.
piscem, 99.
*pisturire, 456.
placet, 114.
placitum, -dum, 536.
plăga, plāga, 302.
plantaginem, 379, 395.
plastes, 39.
*plic(i)tum, -a, 480.
plorare, -o, -at, 233, 241.
pluvia, 252.
pluvialem, 146.
*polidia, -ium, 602.
pollice, 662.
poma, 254.
pŏp(u)lum, pōp-, 252-3 347.
*por, 236, 243.
porphyreticum, 39.
porro, 243.
portionem, 334.
posticium, 73.
*pottione, 119.
*pottum, 119.
Precaria, 146.
primo, 507.
principio, 507.
pro, 233, 236, 243, 507.
proba, 188.
probare, 616.
*proda, 238.
prode, 507.
prodest, 238.
pronuba, 585.
propaginem, 459.
*propausare, 323.
prope, 508.
prora, 233, 238.
pulc(h)er, 109, 291.
pulice, 662.

*pullitra, 263, 662.
pullo, -a, 263.
pulsat, 264.
pulsus, 263-4, 662.
pulvera, 264.
puppe, *-a, 262.
purgat, 257.
purpura, 256.
purpureticum, 39.
purus, 257.
*putritura, 323.

*quadrifurco, 256.
quæro, 99.
quaterna, 519.
quaternarium, 516-7.
*quaternettum, 517.
quaternio, 516-7.
quaternum, 516-7, 519, 626.
quatuordecim, 627.
querquedula, 136.
quid, 99.
qu(i)etum, 182.
quindecim, 136.
quinquaginta, 136.
quinque, 99, 136.
quintus, 136.

Ramnes, 3.
rancidus, 627.
rancore, *-cura, 243.
*rapidius, 324.
rapidus, 627.
reburrus, 73, 256.
*reburso, 256.
reclutare, 607.
recrescere, 607.
rector, 161.
recup(e)rare, -at, 252, 484.
refugium, 339.
regimen, 161.
regina, 554.
*regnatus, 323.
rego, 161.
reg(u)la, 161, 352.
remedium, 270, 273.
remorsus, 641.
remulcare, 264.
renes, 70.
Retianus, 12.
retorta, 146.
reum, 302.
rex, 161.
Rhaeti, 8.
rigidus, 627.
robur, 233.
Robur, 248.
rodere, 240.
*rodicat, 261.
rogitum, 536, 540.
Roma, 3.
Romania, 18-31.
romanice, 12, 436.
Romaniola, 22.
Romanitas, 21.
Romanus, 3-18, 436.
roscinia, 141.
rotulum, *-lare, 348.
rubeum, 345.
ructuare, 73.
rumigare, -at, 73, 261.
rupta, 262.
ruptum, -o, 262, 487.
russo, -a, 259.

*sabium, 339, 345.
saeclum, 170, 350.
sagestra, 73.
salix, 662.
*salvitas, 323.
Samara, 265.
*sanguilante, 137.
sanguilentus, 137.
sanguinare, -nante, 137.
sanitas, 610.
*sanitia, 610-1.
*sanitiare, 610.
sanus, -o, 609-11.
sapidus, 627.
*sapium, 345.
saponatum, 547.
saporat, 242.
sappa, 664.
satullo, 263.
Saturninum, 132-3.
Sauciacus, 611.
schola, 548.
sclavus, 307.
*scoclum, 348.
scoparium, 516.
scop(u)lum, 348.
secale, 350, 539-40.
seclum, 170, 350.
secophanta, 551.
*secotum, 551, 553.
secundum, 271, 346.
securum, 346.
seminare, 522.
seminosus, 328.
seniore, 240.
sepellire, 68-9, 71.
septidonium, -zonium, 34, 37, 43.
sepulcro, 264.
Serena, 39.
Sesarion, 107.
sicophanta, 551.
signaculum, 201.
simplex, -plus, 262.
sine-s, 559.
*singlutto, -io, 260.
singulto, -io, 260.
sinus, 401-2.
Sirena, 39.
so (sum), 236.
soecophanta, 551.
*solicidium, 613.
*soliculum, 140.
solidus, 263.
solus, -a, 233, 246.
solvere, 456, 611.
Somena, 265.
somno, 265.
sonus, 559.
sorbere, 611.
sorcerus, 113.
soror, -e, 240, 248.
*sorpsus, 611, 614.
spalangios, 77.
spasmus, 548.
spatula, 169-70, 338, 348.
speciosus, 291.
sperare, 330.
spiritus, 170, 336.
sponsat, 245.
sponsus, -a, 233, 245.
*stao, 236.
statua, 338.
stel(l)a, 69, 71, 170.
stip(u)la, 323, 348.
sto, 236.
strop(h)a, 39.
struma, 509.
strumella, 509, 511.
*stubla, 323.
*stublia, 348.
studium, 236, 273, 339.

*stupla, 323, 348.
stuppa, 262.
*subdiurnat, 258.
sub faece, 615.
subita, 262.
subscindere, 613.
subsĭdo, 614.
subtus, 234, 262.
succutere, 240.
sucida (lana), 614.
sucidus, 536, 543, 614-5.
sucus, 543.
*sudicus, -ius, 536, 614-5.
sudore, 240, 242.
suem, 302.
suffero, -ferit, -fert, 234, 252, 262.
sufflat, 262.
suffrangere, 312.
sugglutto, 260.
suis, 30, 615.
su(m), 236.
sumere, 614.
Sumina, 265.
summa, 265.
summersus, 612.
*sumpsus, 614.
sumus, 255.
super, 250-1.
*supplex, -plus, 262.
supra, 250-1.
surdo, 256.
surgere, 256.
*sursa, -o, 256.
su(r)so, 71, 251, 259.
sus, 302, 615.
suspendium, 596.
suus, -a, 233, 236-7.
sycotum, 547-52.
Syrtes, -is, 36.

tabanus, 664.
taberna, 518.
talem, 302.
tallus, 548.
talum, 302.
*tapitium, 323.
tegula, 352.
teloneum, 39.
tensa, 522-3, 558.
tepidus, 627.
Teuto, -onicus, 6.
Theophilus, 38-9.
theotiscus, -eudiscus, 6.
thymum, 39.
thyrso, 244, 256.
tibia, 510.
timpanum, 336.
tofo, 253.
toloneum, 39.
Tolosa, 233, 245.
tonso, -a, 244.
torc(u)lo, 258.
tornare, -o, -at, 65, 234, 257-8, 402.
tornus, 65.
torquere, 257.
torta, 258.
tot(t)us, -a, 233, 239, 260, 263.
trans, 558.
*translatare, 323.
transtrum, 147.
*transvasare, 323.
*treblum, 348.
tremere, *-ulare, 618, 620.
tribulare, 73.
trifolium, 525.
triplum, 348.
*troclo, 258.
troia, 233.
*tropare, 616-7, 619.
*troparium, 323.
*tropator, 616.
tropus, 616-7.
tumum, 39.
turba, 256.
turbare, -at, 256-7, 615-26.
*turbulare, -at, 256, 618, 620.
turnatum, 65.
turnus, 65.
Turones, 256.
turre, 256.
*turtura, 256-7.
tuus, -a, 233, 236-7.
tympanum, -ium, 336, 550.

ubi, 247.
ullo, 263.
Ulmaria, 148.
ulmo, 264.
ulna, 265, 662.
ultra, 264.
*umbiliculum, 140.
umbo, 73.
unus, 559.
upupa, 262.
urdene, 257.
urlare, 137.
urso, 256.
ustilago, 73.
utre, 261-2.
uxore, 240.

va(d)o, 236.
vapidus, 626-30.
vas, 472.
vascauda, 472.
vasculum, 472, 628.
vascus, 472.
*vasica, 472.
vassus, 323.
vatilum, 69.
veclus, 38, 338.
vellit, 69.
venustus, 291.
verbena, 144.
vermem, 303.
verrem, 303.
versus, 329.
verum, 248, 302-3.
vet(u)lus, 331, 338.
viburna, 257.
vicem, 628.
*vicinatum, 114.
vicus, 33-4.
vidua, 182.
vinea, 182.
virum, 302-3.
vitellus, 626.
viticula, 270.
vivacius, 130.
vivenda, 130.
voce, 236.
vocitum, -dum, 535-6, 540.
Voclate, 351.
volente, 265.
volvere, 456.
voraginem, 459.
vos, 246.
votare, -at, 233, 239, 626.

votum, 233, 238.
vulto, 264.

*zeloso, 244.
zinziber, ziziper, 39.

Zophilus, 38-9.

PORTUGAIS

abrigar, -go, 451.
andaime, -mo, 459.
andaina, 459-61.
andamo, 459.
apolear, 602.
artimanha, 273.

brial, 147.

caserna, 518.
cobrar, 484.
coldre, -rde, -rdre, 549.
cómbona, 485.
combro, 483, 485.
cómoro, 483.

empolear, -ação, -amento, 602.

festo, -a, 530.
figado, 273, 535.

humilde, 265.

melancorio, 147.
mentira, 130.

noivo, -a, 585.

polè, 597.

sujo, 614.

trovar, 615, 619.

PROVENÇAL [1]

abric (*pr.*, *cat.*), 451-3.
abrigar (*pr.*, *cat.*), 451-3.
acoutra, 454.
aine, 474.
albir, -rar, 145.
anar, 457.
andagna (*Forez*), 459.
andami (*Béarn*), 459.
andan, -nh, 459.
andoulho, -duecho, 460.
angiva, 460.
apriga (*Béarn*), 451.
ase, 474.
ausberc, 506.
avogolar (*a. pr.*), 326.
avucle (*Languedoc*), 350.
avugle, 325.

bascaulo, 470.
bascojo (*gasc.*), 470.
bajotte (*gasc.*), 470.
be d'aine, 474.
blialt, 147.
bocaria, 306.
bravo, 293.
burca, 621.

caitiu, 186.
calendau, 291.
car, 80.
cat, 434.
cazern, 517-9.
cazerna, 518-20.
cazernet, 517.
clus, 66.
cobla cazerna, 520.
comol, 483.
coralha, 488.
coreilla, -illa, 487.
corelha, -ar, 487.
correia, 475, 480.
corrot, 486.
cors, 80.
cougourde (-do), 256.
coumble, 483.
coumoul, 483.
cuern (*cat.*), 516-7.

dai, dalh, dal, 459.
dejun, -ar, 493.
descazernar, 518-9.
dina (*f.-pr.*), 496.
dirnar, disnar, 491-2.
doma, Doma, 501.
domo, 501.
douna, duna, 434.

emprô, -ôger (*Genève*), 507.
emprumpt, 265.
endal, endalh, -a, -ado (*Languedoc*), 459.
endan, -nh, 459.
ensems, 71.
espatla, 170.
estela, 69.
estoulho (*Languedoc*), 348.

fad, 627.
fadri (*cat.*), 138.

1. Ancien et moderne, avec le catalan (*cat.*), le gascon (*gasc.*) et le franco-provençal (*f.-pr.*).

fat, 627.
fedge, fedi, fedjo, etc. (*f.-pr.*), 273, 538, 543.
Fedri, -ic, 138.
fege, fegge, fetge, etc., 273, 538.
fidge (*Béarn*), 537.
fiola, 67.
frest (*a. pr.*), 529.
frête (*Suisse*), 524, 529.
fugi (*Marseille*), 538.

gens (*pr.*, *cat.*), 555, 557-60.
gentz (*cat.*), 557-60.
ges, 555, 557-60.
Gili, 274.
gin, 557, 559-60.
gintz (*cat.*), 557.
Giri, 274.
gis, 557, 559-60.
glazi, 340.
guinde, -oun (*Languedoc*), 130.

hetge, hitge (*gasc.*), 537-8.
hidge, hitge (*Béarn*), 537.

joliu, 292.
jos, jotz, 259.
jus, 259.

llangonissa (*cat.*), 571.
loło (*f.-pr.*), 139.

mafi (*Dompierre*), 574.
maisnada, 573, 679.
manescalc, 147.
mastin, 573.
Mauguio, Melgueil, 148.
mot, 260.

nafra, -ar (*pr.*, *cat.*), 575-6.
nai, nalh (*gasc.*), 459.
navei, -vigi, 270.
negar, 351.
nejar, 351.
nerto, 551.
nossas, 585.
novi, -ia (*pr.*, *cat.*), 585.
novias, 586.
notz, 116.

oire, 262.
oli, 340.
ori, 340.

pali, 340.
parpin, -ná, 596.
plantan, 459.
platz, 116.
*plendor, 271.
polea, -edia, -egia, 597, 602.
polieia, 597, 602.
pouliejo, -ijo, 602-3.
poulit, 292-3.
pro, 507.
proar, -var, 916.
pulegi, 601.

ramela (*Dauphiné*), 138.
re, 434.

saprieu, 272.
sartan, 459.
savi, 340.
sems, 71.
serf, 80.
solcide, -re (*cat.*), 611-4.
somsir, -is, -it, -ig, 611-4.
soreil (*f.-pr.*), 140.
sossic, 612.
sotz, 259.

tempe (*a. pr.*), 336, 550.
trobaire, 616.
trobar, 616-7.

umil, 265.

vianda, 130.
viaz, 130.

yvri (*Lyon*), 451.

RÉTIQUE

ancuin (*Frioul*), 460.
anduchiel, 460.

fia, fie, figa, fijad, fio, 534.

Glavaira, 148.

Nurmera, 148.

Ormeira, 148.

parpaun, -taun, 597.
passler, 148.

Romaun, -aunsch, 14.

salvarec, 275.
spler, sprer, 148.

truvar, 617.
tšör, 101.
tšül, 101.
tšunk, 99.
tšüra, 101.

ROUMAIN

acera, 99.
ajun, -na, 493.
albină, 69.
anoatin, 464.
apric, 451.

braţ, 99.

*căsermă, 518.
ce, 99.
cer, 99.
cerb, 99.
cinci, 99.
cusutură, 456.

*diu, 259, 679.

face, 99.
faţă, 99.
ficat, 273, 533-5, 553.

*hipota, 533-5, 553.

imprumut, 265.
inturbare (*Istrie*), 620.

jos, 259.

laţ, 99.

mătrăgună, 147.

neştine, 99.
nici, 99.
nuntă, 586.

paşte, 99.
peşte, 99.
pipota, 553.

Român (Rumen), 13-4.

ştiu, 99.

urmă, 548.

RUSSE

naïti, 622.

prekrasnyi, 293.

SARDE

abrigar, -gu, 451.
andaina, 460.

chimbe, 99.
circuredda, 136.

fidigu (*Logudoru*), 536, 540, 543.
fietu, 534.
figau (*Campidano*), 273, 535, 541, 543.
figgátu (*Gallura*), 534.

ispalla, 170.
ispiritu, 170.

istella, 170.

nafra, 575-6.
nunsare, -sas, 587.
nuntas, 587.

timpanzos, 550.

SCANDINAVE [1]

artig (*dan.*), 293.

falki (*v. norv.*), 531.

geirfalk (*n.*), 531.

klut (*suéd.*, *dan.*), 608.
klutr (*n.*), 608.

naf (*suéd.*), 575.
nafar (*n.*), 575.
nafl (*suéd.*), 575.
nafvare (*suéd.*), 575.
narf (*suéd.*), 576.
narv (*dan.*), 576.
net (*dan.*), 293.

skoert (*suéd.*), 256.

täckelig (*dan.*), 293.

vacker (*dan.*), 293.
val (*suéd.*), 8.
vali (*n.*), 8.

1. Danois (*dan.*), norois (*n.*), norvégien (*norv.*), suédois (*suéd.*).

VÉGLIOTE

fecuat, 537, 551.

LANGUES DIVERSES

galanga (*indien ou malais*), 145, 149.

nafa (*arabe*), 147, 149.

tšilotte, tšinze, tšör (*créole de la Trinidad*), 101.

III

INDEX DES MATIÈRES

Linguistique générale.

Le langage. — Continuité du langage, 371, 378-9 ; vie du langage, 165, 175, 282-5 ; langues mères et langues filles, 378, 437 ; langue parlée et langue littéraire, 158, 289 ; dialectes, 434-5. — Psychologie des peuples d'après le langage, 166, 294.

La science linguistique. — La linguistique science historique, 164-5. — Histoire interne et externe d'une langue, 177-9. — Grammaire, 159 ; grammaire historique, 164 ; phonétique, 159-60 ; phonétique historique, 169 ; formation des mots, dérivation, composition, 160-1 ; flexion, 162 ; syntaxe, 163 ; étymologie, 378-80, 382 ; sémantique comparative, 368.

Phonétique et graphie. — Régularité des lois phonétiques, 235, 381 ; polygénésie des altérations phonétiques, 96 sq. ; différences sociales dans la prononciation, 338.

Entrave, 233 ; inflexion vocalique, 585 ; nasalité et dénasalisation, 254. — Position forte ou faible des consonnes, 115 ; influence de la position par rapport à l'accent sur le sort des consonnes, 349-51 ; palatales et gutturales, 80 ; variétés de l'explosive palatale sourde, 81 ; assibilation et affrication, 83.

Assimilation, 136 ; redoublement factice, 144. — Dissimilation, 129 ; dissimilation vocalique, 341 ; dissimilation consonantique, 129-49 ; entre consonnes non liquides, 130 ; entre mots groupés, 129-30 ; dissimilation renversée, 140 ; dissimilation syllabique, 143. — Dissimilation et assimilation successives, 136. — Superposition syllabique, 143. — Métathèse apparente, 536.

Graphie inverse, 87. — Orthographe, voir *Langue française* ; importance sociale de l'orthographe, 656-7 ; vérité en matière orthographique, 677.

Lexique. — Vie des mots, 281 sq. — Origine verbale des substantifs, 297-9. — Lutte des mots homophones, 302-3. — Contaminations et

étymologies populaires, cf. *Latin* et *Français*. — Le néologisme, 410-1. — Emprunts étrangers et emprunts savants, cf. *Latin* et *Français*; facilité d'emprunt pour les noms d'engins industriels, 603.

Sémantique. — Naissance des sens nouveaux, 286-91 ; rôle de l'association des idées, 299; métaphores, 287-8, 601 ; catachrèse, 295. — Propagation des sens nouveaux, influence du théâtre, du livre, du journal, 288-9. — Contamination sémantique, 312 ; influences étrangères sur l'évolution sémantique, 289. — Synonymes, 301-2.

Expression des idées : *beauté*, 291-4 ; couleurs, 290 ; *trouver*, etc., 616.

LATIN.

Latin vulgaire, latin provincial et bas-latin. — Latin vulgaire, 78, 91, 154-5, 182-3, 444-6. — Extension du latin dans l'Empire, 23 sq. ; lutte du latin et du celtique, 181, 438 ; latin d'Afrique, 33, 38-9, 44, 45, 68-9, 72 ; latin d'Italie, 70. — Latin parlé en Gaule à l'époque mérovingienne, 322-8 ; pénétration par le latin littéraire, 316 ; réforme carolingienne du latin, 322, 334, 344 ; rôle du latin au moyen âge, 354. — Mots latins en germanique, 87, 532 ; dans les langues celtiques, 95 ; emprunts du français au latin médiéval parlé, 321-2, 324, 332-3, 572 ; emprunts au latin des livres, 204, 315-52.

Phonétique et graphie. — Accent déplacé, 241 (recomposition), 539 (*ficatum*) ; accent dans les mots grecs, 335 (*-ia*), 470 (*encaustum*), 548-9 (*sycotum*).

Classement des voyelles latines, 232 ; quantité et qualité, 231 ; entrave latine, 233. — Confusion de *ē* et *ĭ*, 65, 231, 342 ; *ō* et *ŭ*, 65, 69, 231, 342 ; *au* et *a*, 563 ; *au* et *o*, 68 ; *ae* et *ĕ*, 38, 65 ; *œ* et *ē*, 65 ; *æ* et *œ*, 517 ; représentants de *o*, 67, 550.— *E* et *i* en hiatus, 65 ; *a* pénultième atone > *i*, 535 ; *er* atone > *ar*, 65 ; *in* initial atone > *an*, 460 ; chûte des pénultièmes atones, 68, 170 ; prosthèse devant *s* impure, 38, 41, 68-70, 169-70, 321. — Dissimilation vocalique, 346 (*locusta*).

Valeurs et graphies diverses de *c*, 66, 80-82 ; altération du *c* devant *e*, *i*, 78 sq., 103 sq. ; chronologie de cette altération, 102 ; *cr* et *gr*, 66 ; *b* et *v*, 65, 69 ; *h* en latin, 69, 127 ; *m* finale, 69 ; *tj* et *cj*, 38, 68 ; *n* devant *s*, 65 ; *x*, *s* et *cx*, 66 ; *nt*, *mt* et *mpt*, 66 ; aspirées grecques, 67 ; *ph* > *p*, 39, *ph* > *f*, 67 ; consonnes simples et doubles, 66, 68-9. — Dissimilation, 136 (*cinque*), 147 (*calandra*), 148 (*Dalida*, *Philomena*). — Métathèse de consonnes, 536.

Transcription des mots grecs, 67, 69.

Prononciations doubles, 337-8 (*-bŭl-*, *-bl-*, etc.). — Prononciation du latin au moyen âge, 265 (*u-ü*), 334-5 ; influence de l'orthographe sur la prononciation du latin médiéval, 338.

Morphologie. — IIe et IVe déclinaisons, 70 ; neutre singulier et masculin, 70 ; neutre pluriel et féminin singulier, 35, 44, 70 ; nominatifs reformés, 70 ; analogie dans la déclinaison, 66-7, 237 (*duo*). — Analogie dans la conjugaison, 66, 87.

Syntaxe. — Disparition du neutre substantif, 35, 44, 70, 183.

Lexique. — Changement de préfixes, 243 (*per*, *pro*) ; de suffixes, 20 (*-ia* et *ίᾱ*), 72 (*amen*, *amentum*), 464 et 536 (*īnus*, *ĭnus*). — Recomposition, 66.

Croisements, 66-7, 141 (*lusciniolum*), 256 (*cucurbita*), 264 (*collocare*), 342 (*Antichristus*, *antiphona*), 346 (*locusta*), 472 (*bascauda*), 552-4 (*ficatum*), 585 (*nuptiae*).

Noms de rues à Rome, 33 sq. ; à Carthage, 43-4.

Emprunts grecs, 39, 533, 547 ; africains, 136 ; celtiques, 467 ; imitation latine de mot germanique, 324 (*nobilius*) ; mots français en bas-latin, 332.

Langues romanes [1].

Leur nom, 1 sq. ; parlers romans, 436-7 ; point de départ de ces parlers, 91-2. — *Roumain* : nom, 14-16 ; origine, 16, 25. — *Roumanche* : nom, 11-14.

Phonétique et graphie. — Entrave romane, 233 ; diphtongaison de voyelles entravées, 524. — Altération du *c*, 78 sq. ; *v* initial $>f$, 628 ; groupe *tl*, 470 ; épenthèse de *n* devant consonne, 346 (*locusta*), 586 ; métathèse de *r*, 577 ; rôle de l'accent dans l'histoire des consonnes, 349-51. — Dissimilation consonantique, 128 sq. ; par l'article, 129-30. — *Roumain* : orthographe, 637. — *Provençal* : origine de *b*, 616.

Vocatif latin en roman, 135.

Mots celtiques en roman, 186, 467, 485. — *Provençal* : mots d'emprunt en *i*, 340 ; contamination, 459 (*andalh*).

Français.

Définition, 153, 370-1 ; continuité latino-française, 318 ; langue d'oc et langue d'oui, 155, 188 ; dialectes, 156, 176, 432 sq. ; prédominance du dialecte de France, 157 ; français provinciaux, 195 ; prononciation bretonne, 571.

Histoire de la langue française, 174, 177-9 ; influences celtiques, 184-5 ; ancienneté de l'activité littéraire francienne, 193 ; langue littéraire normannique, 194 ; valeur du français du XII^e^ siècle, 209-10 ; changements au XIV^e^ siècle, 204 ; lutte contre le latin avant le XVI^e^ siècle, 217 ; Du Bellay et la lutte contre le latin, 216 ; l'Académie française, 652. — Rapports du français écrit et du français parlé, 289. — Clarté et universalité du français, 365.

Phonétique. — Réductions phoniques, 212-3 ; tendance au monosyllabisme, 409 ; influence celtique sur la phonétique française, 186. — Chronologie relative des faits phonétiques, 115 sq., 343. — Caractères et changements phonétiques de l'ancien français, 197. — Traitement des proparoxytons

---

1. Généralités et langues autres que le français.

116, 337 ; des proclitiques, 246, 251. — Accommodation phonétique des emprunts savants ou étrangers, 257, 319-21, 332-3, 335-52, 563 ; accent des mots d'emprunt, 335-6.

Sort des contretoniques, 195 ; chute des atones ultièmes, 121 ; intertoniques dans les mots d'emprunt, 341 ; *i* pénultième en hiatus dans les mots d'emprunt, 340. — *A* latin en français, 121 ; *e* atone > *a*, 490 ; *ĭ*, *ē*, 342-3 ; *ę*, 235 sq., 342-3 ; *ō* atone, 265 ; prononciation de *o* et *ou*, 640 ; diphtongaison de *ă*, 258 ; antiquité de *ü*, 195 ; son origine celtique, 184-5. — Prononciation ancienne de *ai*, 195 ; de *au*, 635, 638 ; sources et altérations de *ie*, 266-9, 343 ; *iu* > *i*, 570. — Inflexion vocalique, 585, *en* et *an*, 609 ; nasalité et dénasalisation, 254 ; influence sur voyelles de *v*, 253, 263 ; de *vr*, *vj*, 252 ; de *jr*, 263 ; de *r*, 241, 248 ; de *r* + consonne, 258 ; de la prononciation de la consonne finale, 241.

Sonorisation des sourdes intervocaliques, 124, 345-7 ; influence de l'accent sur le sort des consonnes, 349-51. — *P* > *b*, 343 ; *b* > *v*, 344 ; *v* initial > *f*, 628 ; — *d* intervocal, 340, 344-5 ; *d* final > *f*, 340, 508 ; *d* > *r*, 270-5, 340, 613-4 ; *t* final dans les verbes, 277-9 ; *t* euphonique, 278-80 ; *s* + consonne, 170, 506, 563 ; — *c* latin, 115 sq., *c* après pénultième atone, 116 ; palatales en picard et normand, 176-21 ; — *h* germanique, 502-3 ; — *l* mouillée, 373, 408, 422 ; *l* > *r*, 272-5, 340 ; *l* + consonne, 170, 505 ; — *ns* latin, 558-9. — Groupes latins de deux consonnes, 627 ; consonne + *l* dans les mots d'emprunt, 347-52 ; consonne + *j* dans les mots d'emprunt, 344 ; consonnes latines doubles, 664.

Agglutination de la préposition *a*, 560-1 ; de l'article, 138 (*alemele*) ; épenthèse de *e*, 591 ; aphérèse, 560 (*guet*), 563 (*labaustre*) ; dissimilation, cf. *Langues romanes* : diss. vocalique, 341 ; par l'article, 129-30, métathèse, 529 (*freste*) ; mét. réciproque, 136 (*perelin*). — Doubles prononciations, 474 (*bédane*), 666 (*omelette*).

Graphie, orthographe. — Importance sociale de l'orthographe, 423, 656-7 ; l'orth. du francais, ses défauts, 420 sq., 633-77 ; l'orth. dans l'enseignement, 423-5 ; les étrangers et l'orth., 657, 660 ; les imprimeurs et l'orth., 663 ; l'Académie française et l'orth., 363, 425-8, 637-71 ; son incompétence, 671, 675 ; — l'usage orthographique, 641, 655 ; l'orth. étymologique, 638-9, 641, 655, 661 ; l'orth. phonographique, 635 ; les provincialismes et l'orth., 640 ; — la réforme orthographique, 424-8, réformes académiques, 671-7.

Histoire de la graphie française, 633-77 ; tradition orthographique romane au IXe siècle, 634 ; la graphie au moyen âge, 633 ; dans les plus anciens monuments, 634 ; aux XIIe-XIIIe siècles, 635 ; en moyen français, 636 ; graphies savantes du XIVe siècle, traces dans l'orth. moderne, 204 ; systèmes orthographiques de J. Dubois, 636-7 ; Tory, 637 ; Dolet, 637-8 ; Meigret, 638-43 ; Ramus, 643-6, 652 ; Pasquier, 646 ; Montaigne, 647 ; Ronsard, 648 ; P. Corneille, 650, l'Académie française, 653-77 ; Mézeray, 658-9 ; Bossuet, 659-61 ; Duclos, 673.

Les accents, 638, 648, 650 ; l'apostrophe, 648 ; l'apocope, 638 ; distinction de *u* et *i* voyelles et consonnes, lettres ramistes, lettres à la hollandaise, 636, 645, 650. — *Y* pour *i* final, 646, 670 ; *ai* et *ē*, 530 ; *ai* et *oi*, 635,

673-6 ; *au* et *o*, 635, 638 ; *eu*, *u* et *û*, 666-7 ; *œu* et *eu*, 238, 670 ; *ie* et *i*, 638 ; *ue* et *u*, 662 ; *en* et *an*, 647, 660.

Graphie du *c* dur ou sifflant, 84, 636-7 ; la cédille, 637, 642, 648 ; *c* et *qu*, 642 ; *qu* et *cqu*, 671, 670 ; *ge* et *j*, 642-3 ; *g* et *gu*, 643 ; — *h* aspirée, 668 ; — *s* et *ss*, 663 : *s* muette, 650, 667-8 ; *nts* et *ns*, 673 ; — *l* muette, 662 ; *r* et *rh*, 663 ; — consonnes finales muettes, 645 ; *d* final, 669 ; *g* final, 669 ; *ch* final, 669 ; *x* final, 424, 642, 647, 661, 670 ; — lettres doubles, 426, 647, 661, 663-6 ; nasales doubles, 254, 661, 665.

Exemples d'orthographe ridicule, 238 (*nœud*, *vœu*), 245 (*couds*), 264 (*envoûter*, *foulque*), 517 (*cahier*), 530 (*clair*, *faite*), 661 (*dompter*, *vingt*), 662 (*aulne*, *pouls*), 663 (*dissyllabe*), 667 (*est*, *eu*, *gageure*, *piqûre*, *y*, *yeux*), 669 (*almanach*, *coing*), 670 (*grecque*).

Morphologie. — Génitifs pluriels en anc. fr., 241 ; effacement de la déclinaison à deux cas, 204. — Changements de conjugaison, 240 (*escouer*) ; verbes à double radical, 494, 610 ; unification des radicaux doubles, 239, 241, 245, 247 ; analogie dans les parfaits en *u*, 253.

Syntaxe. — Influence latine sur la syntaxe, 207 ; sur la période, 209 ; influence italienne, 229.

Changement de genre dû à l'initiale vocalique, 469 (*écrou*), à la finale consonantique, 458 (*andain*) ; — pluriel des abstraits en anc. fr., 489. — Omission de *qui*, *que*, 202-3. — Valeur des passés composés en anc. fr., 202. — *Ti*, signe d'interrogation, 276. — Prépositions issues d'adverbe, 604 (*avuec*, *pruekes*).

Lexique. — Histoire de la lexicographie française, 353 sq. ; le Dictionnaire de l'Académie, 363-4 ; dictionnaire historique, 213 ; plan de dictionnaire français, 416-9. — Onomastique, 446 ; toponomastique, 438-9.

Éléments celtiques en français, 186, 447, 467 (*bascauda*), 485 (*combrus*) ; — éléments germaniques, 187, 316 ; 139 (*gonfanon*), 238 (*loutre*), 488 (*haitier*), 502 (*helme* et mots à *h* initiale), 528 (*faîte*), 576 (*navrer*), 592 (*osterin*) ; — éléments scandinaves, 576 (*navrer*), 608 (*recluter*) ; — emprunts au latin littéraire, 204, 315-52 ; leur utilité pour le français, 205-7, 316 ; emprunts au latin parlé, 321-2, 324, 332-3, 572 (*longaigne*) ; — emprunts au grec, 205, 317, 336, 550, 602 ; — emprunts étrangers, 316-7 ; à l'italien, 226, 238 (*proue*) ; à l'Espagne, 603 (*poulie*) ; — éléments méridionaux dans le français du Nord, 194, 222, 245, 452-3 ; 239 (*arbouse*), 245 (*Toulouse*), 501 (*dôme*), 502-6 (*elme*, *osberc*). — Le néologisme, 410-1.

Préfixes en ancien français, 200 ; dérivés de mots en -ura, 454-6 ; suffixes de l'ancien français, 200 ; suffixe *-eier*, 586 ; suffixe *-lin*, 139 ; substitutions de suffixes, 458 (*andel*), 469 (*baschole*). — Composés avec impératif, 199 ; composés de la Pléiade, 223. — Adverbe > préposition, 604.

Modifications formelles par contamination, 336 (*compot*), 341 (*mestier*, *mostier*), 507 (*emprun*) ; par étymologie populaire, 244 (*mûre*), 458 (*endent*, *ondain*), 464 sq. (*avoir son olivier courant*), 467 (*l'an quarante*), 474 (*bédine*), 491 (*debait ait*) ; par coupe erronée, 563 (*baustre*) ; par analogie, 242-3 (*amour*, *chaleureux*) : sous l'influence du genre, 458 (*andaine*) ; par abréviation, 508 (*pre*, *se*, *der*). — Coquille lexicographique, 470 (*bachou*).

Modifications sémantiques par contamination, 312 (*souffreteux*) ; sous influence étrangère, 289 ; par l'usage en vers à la rime, 665. — Métaphores, 601 (*poulain*).

Lexique de l'ancien français, 197-8 ; enrichissement lexical au XIVe siècle, 204-5 ; au XVIe siècle, 224 ; lexique du français contemporain, 412 ; mots bas, familiers, populaires, 361 ; langage des maçons, 594 (*par ci le me taille*), 597 (*parpaing*) ; des écoliers, 508 (mots abrégés). — Noms de peuples et de pays, 580-4.

Passage de mots français en bas-latin, 332 ; dans les langues étrangères, 317 ; en italien, 506, 627 ; en provençal, 506, 627 ; en anglais, 473 ; en allemand, 208, 592, 608.

Versification, 429-31 ; versification, prononciation et orthographe, 430 ; rimes usuelles, leur influence sur le sort des mots, 665.

Langues diverses.

Germanique. — Mots latins en germanique, 87, 532 ; mots français, 208, 592, 608 ; — mots celtiques et français en anglais, 473.

Mots germaniques en latin et français, cf. ci-dessus.

Celtique. — Mots latins en celtique, 95 ; mots anglais, 473.

Lutte du latin et du celtique, 181, 438 ; influence du celtique sur le français, 184-6.

Mots celtiques en roman et français, cf. ci-dessus.

Basque. — Son domaine, 23 ; continuité du basque, 181.

Histoire de la civilisation.

Architecture. — Parpaing, 595-6 ; moise, 522-3 ; poutre, chevron, 662 ; faîte, maîtresse poutre, 524 sq. ; plafond, 528 ; toitures plates, en voûte, en fermes de comble, 527-8 ; dôme, 500 ; pavements d'albâtre, 564 ; vasque, 472 ; « longaigne », 572 ; moulins, 481-3 ; casernes, 519-20 ; « majestés », 327. — Emprunts architecturaux à l'Italie, 472 ; à Byzance, 327 ; aux Germains, 528 ; à la Provence, 501.

Costumes, étoffes, armes, engins, etc. — Braies, chausses, trumeaux, 512 ; pantalons de dames, 471. — Étoffes d'Orient (*osterin*), 589. — Armes importées du Midi au Nord, 504-6. — Récipients de bois et d'osier d'origine germanique ou celtique, 468 ; outres, 262 ; chèvre, poulain, 599-601, 662 ; mouton, grue, 662 ; bédane, 474 ; poulie, 597-603.

Alimentation. — Foies gras dans l'antiquité, 545-6 ; boucherie au moyen âge, 306 ; usage de la viande de chèvre, 306, 307 ; homards et langoustes, 346. — Déjeuner et dîner, 494-6 ; souper, 262.

Croyances, religion. — Le diable et les fées, 574 ; le fait de compter porte malheur, 507. — La Bible : critique du texte biblique, 54 ; incorrection des mss. de la Septante, 53 ; diffusion de la Bible en Occident, 60 sq. ; versions latines antérieures à la Vulgate, 46. — Les tropes, 616.

Coutumes diverses. — Fauconnerie, 530-2 ; pêche à la bouille, 619, 622-3 ; au barrage ou à la nasse, 185-6. — Excécation judiciaire, 324-6. — Jeux : *boute en courroie, corregiuola, gherminella*, 478-80 ; *à la queue le leu*, 250.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Librairie Ancienne Honoré CHAMPION, Éditeur a Paris,
5, Quai Malaquais

Pour paraître en Avril 1909

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

A LA COUR DES

Ducs de Bourgogne

Philippe le Hardi — Jean sans Peur
Philippe le Bon — Charles le Téméraire

PAR

Georges DOUTREPONT
Professeur à l'Université de Louvain

Un fort volume in-8° d'environ 600 pages.

PRIX : 12 FR.

Personne n'ignore qu'une littérature très abondante a vu le jour au XIVe et au XVe siècle chez les puissants ducs de Bourgogne de la Maison de Valois, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Dans leur entourage immédiat ou bien à quelque distance de leur cour si brillante, on voit surgir des œuvres qui, par leur nombre, leur objet et leur portée, constituent un groupe remarquablement imposant et, jusqu'à un certain point, indépendant parmi les productions intellectuelles de l'époque. Souvent ce sont des œuvres qui sont expressément rédigées pour la famille de Bourgogne, destinées à en célébrer l'éclat et les fastes, par conséquent plus ou moins nettement marquées à son estampille. Mais, en même temps, une seconde catégorie de compositions littéraires apparaît : ce sont celles qui, remontant à un âge antérieur au règne de ces princes, sont rajeunies, modernisées ou simplement soit achetées, soit recopiées à leur demande. Outre ces deux classes d'œuvres, il en est une troisième dont l'examen s'impose à qui veut faire connaître le mouvement intellectuel éclos autour de l'illustre dynastie ducale : c'est la classe des livres qui, vieux ou jeunes, sont entrés dans la « librairie » des seigneurs bourguignons par voie d'héritage, en vertu d'une donation ou bien de quelque autre façon.

Il est superflu de rappeler combien était variée cette « librairie » dont nous venons d'indiquer les principaux modes de formation et d'accroissement. Pareillement, nous pouvons nous dispenser de dire qu'elle renfermait de véritables trésors artistiques : les grandes « librairies » modernes, les grandes bibliothèques de l'Europe et particulièrement celle de Bruxelles sont encore là pour témoigner du souci qu'ont eu les ducs (et tout spécialement Philippe le Bon) de se procurer des manuscrits rares et somptueux.

M. G. Doutrepont, dont on connaît déjà l'*Inventaire de la librairie de Philippe Le Bon en 1420* (Bruxelles, 1906), s'est appliqué, dans le nouvel ouvrage que nous annonçons, à reconstituer la vie littéraire à la cour ducale en notant les circonstances d'acquisition, d'apparition ou d'élaboration des œuvres diverses qu'on y a réunies. Tandis qu'il prenait soin de fournir des renseignements sur ces œuvres mêmes, il s'est beaucoup préoccupé de rechercher et de montrer en quoi la littérature bourguignonne éclaire ou explique le tour d'esprit, les tendances politiques, l'être moral, la psychologie des princes dont elle a été la respectueuse vassale et parfois l'inspiratrice ou la directrice. Pour le dire autrement, tout en retraçant la formation et le développement d'une splendide collection de manuscrits rassemblés en l'espace de plus d'un siècle, il s'est efforcé de mettre en lumière les rapports qui existent entre ces manuscrits et les goûts, les aspirations du milieu où ils ont été confectionnés et recueillis. Dès lors, on peut affirmer que son travail intéresse non seulement les littérateurs, mais les historiens. Ajoutons encore qu'il n'est pas sans jeter quelque jour sur d'assez

nombreux seigneurs lettrés qui ont été les familiers des ducs et qui les ont aidés dans la « quête » des beaux livres. Enfin, il ne sera pas inutile, croyons-nous, à la solution d'une question qui n'a pas encore été suffisamment débrouillée jusqu'ici par la critique : les Origines de la Renaissance.

Le sommaire que voici donne les titres des différents chapitres et, pour certains d'entre eux, les divers sujets qui s'y trouvent traités. On pourra par là prendre une idée de l'importance des enquêtes auxquelles s'est livré M. Doutrepont et de la valeur des résultats auxquels il aboutit.

INTRODUCTION

§ 1. *Objet et division de ce livre.* — § 2. *Le culte des lettres dans la Maison de Valois.* — § 3. *Le règne, l'éducation et les goûts intellectuels des quatre ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire.* — § 4. *Les inventaires des librairies ducales.* — § 5. *Les comptes de la Maison de Bourgogne relatifs aux librairies et les renseignements fournis par les écrivains eux-mêmes.* — *Bibliographie.*

CHAPITRE I

Épopées et romans d'inspiration médiévale.

I. Œuvres dont l'inspiration est antérieure a l'ère bourguignonne : § 1. *Philippe le Hardi.* — § 2. *Jean sans Peur.* — § 3. *Philippe le Bon* (Les vieux poèmes. Les nouveautés). — § 4. *Charles le Téméraire.* II. Œuvres dont l'inspiration est contemporaine de l'ère bourguignonne : § 1. *Philippe le Hardi et Jean sans Peur.* — § 2. *Philippe le Bon.* III. Mœurs et traditions chevaleresques : § 1. *Joutes et tournois.* — § 2. *Le Banquet du Faison et les vœux des romans de chevalerie.* — § 3. *Les tapisseries à sujets romanesques.*

CHAPITRE II

L'Antiquité.

Traductions, compilations et romans antiques.

I. Les écrivains de l'antiquité. Textes originaux et traductions : § 1. *Philippe le Hardi.* — § 2. *Jean sans Peur.* — § 3. *Philippe le Bon.* — § 4. *Charles le Téméraire.* II. Compilations et romans antiques. Les œuvres remaniées : § 1. *Philippe le Hardi et Jean sans Peur.* — § 2. *Philippe le Bon* : *a)* Acquisition d'œuvres diverses composées antérieurement à son règne ; *b)* Compilations et remaniements qui datent de son règne ; Rome et Alexandre le Grand ; *c)* La Toison d'or et les livres qu'elle a inspirés. Les deux patrons de l'ordre fondé par Philippe le Bon, Jason et Gédéon ; *d)* Les légendes de Troie ; *e)* Varia. — § 3. *Charles le Téméraire.*

CHAPITRE III

La Littérature religieuse et didactique.

I. Œuvres religieuses. — II. La croisade turque. — III. Œuvres profanes.

CHAPITRE IV

Fabliaux et Nouvelles.

... § 3. *Philippe le Bon et les Cent Nouvelles nouvelles.*

CHAPITRE V

Le Théâtre.

§ 1. *Amuseurs divers.* — § 2. *Chambres de rhétorique; Joueurs de farces, d'apertise, de personnages, etc., etc.; Entrées des ducs dans leurs bonnes villes.* — § 3. *Les fêtes-spectacles de la cour.* — § 4. *De vraies pièces, de vrais textes de théâtre.*

CHAPITRE VI

La Poésie lyrique.

CHAPITRE VII

Historiens et Chroniqueurs.

CHAPITRE VIII

La situation faite aux écrivains et aux livres chez les Ducs de Bourgogne.

§ 1. *L'organisation du travail.* — § 2. *La toilette et la valeur des manuscrits.* — § 3. *L'entretien et la conservation des manuscrits.* — § 4. *Lisait-on à la cour de Bourgogne ?* — § 5. *Comment sont traités les écrivains ?*

CHAPITRE IX

Coup d'œil rétrospectif.

CHAPITRE X

Conclusions.

§ 1. *Y a-t-il une école bourguignonne ?* — § 2. *Ce que valent, au point de vue littéraire, les œuvres écrites pour la cour de Bourgogne.* — § 3. *La littérature de Bourgogne et ce qu'elle nous dit de la psychologie des ducs. Comment, dans cette littérature, se marquent les tendances de leur politique.* — § 4. *Le projet de croisade turque.* — § 5. *Ce que la littérature de Bourgogne nous apprend sur l'ordre de la Toison d'or.* — § 6. *Ce qu'elle nous révèle sur la politique aventureuse de Charles le Téméraire.* — § 7. *Les livres et l'esprit chevaleresque à la cour.* — § 8. *Tendances divergentes qui s'observent dans la littérature de Bourgogne. Comment les expliquer et les concilier ?*

LIBRAIRIE H. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS, PARIS

L'ARGOT ANCIEN

(1455-1850)

Ses Éléments constitutifs, ses Rapports avec les Langues secrètes de l'Europe méridionale et l'Argot moderne

AVEC UN

APPENDICE SUR L'ARGOT

Jugé par VICTOR HUGO et BALZAC

PAR

Lazare SAINÉAN

Ouvrage couronné par l'Institut (Prix de linguistique **Volney**).

In-8° de VII-350 pages : **5** fr. franco.

Rien n'est plus difficile à établir que l'origine des mots argots. D'une façon générale les plus érudits y ont échoué. Dans cette obscurité d'origine, M. Lazare Sainéan a essayé de porter le flambeau. Il l'a fait d'une façon vraiment remarquable. Son travail est bien composé, vaste dans son érudition. A ceux de nos collaborateurs qui s'occupent d'étymologie, nous ne saurions assez dire l'importance de cet ouvrage pour la somme des matériaux qu'il renferme, et la lumière qu'il apporte dans la plus ténébreuse des explorations.

L'Intermédiaire des chercheurs, du 11 octobre 1907.

Voici une étude développée sinon complète sur l'argot. M. Sainéan a conçu son étude d'une façon historique, et l'a fait porter sur la période de quatre siècles qui s'étend de 1455 à 1850. Après des considérations générales intéressantes... voici le plan qui a été adopté pour le classement des faits : d'abord sont examinés les éléments originaux de l'argot; puis viennent les éléments empruntés au provençal, à la *germania*, au *fourbesque*, au *calao* (et cette partie est à certains égards très neuve); enfin les éléments dits indigènes, c'est-à-dire ceux qui remontent en réalité jusqu'à l'ancien ou moyen français. Le livre de M. Sainéan reste une œuvre méritoire et d'une vraie portée scientifique; il sera indispensable à tous ceux qui voudront s'occuper désormais de cette question de l'argot.

E. BOURCIEZ, *Revue critique*, de 1908.

On a beaucoup écrit sur l'argot français; mais presque aucun des auteurs qui s'en sont occupés n'a appliqué à ce sujet, difficile entre tous, les règles d'une bonne méthode philologique. M. Sainéan applique aux sources une critique exacte et les principes de la linguistique. L'objet du livre reste important et les conclusions de l'auteur présentent beaucoup d'intérêt. Le vocabulaire argotique apparaît désormais beaucoup moins étrange et moins romantique qu'on ne se plaît souvent à l'imaginer. Le mérite essentiel de l'ouvrage de M. Sainéan est dans la détermination précise des sources dialectales et étrangères du vocabulaire argotique et dans l'application de la méthode philologique à l'étude des sources. Après son livre, l'étude scientifique de l'argot est fondée et l'ère des amateurs est finie.

A. MEILLET, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, novembre 1908.

Un filologo noto, Lazare Sainéan, nel suo recente e dotto volume *L'Argot ancien*, considera per la prima volta l'*argot* francese nel suo sviluppo cronologico. La comparazione vi è pure largamente esercitata. Indubbiamente, fra i paesi romanzi, la Francia è quello che ha maggior ricchezza di letteratura gergale : il libro del Sainéan può farne larga testimonianza. Sono quattro secoli di gergo che si possono studiare ed ognuno comprende l'importanza d'una sifatta indagine. Il Sainéan considera il gergo francese ne' suoi elementi indigeni e nella sua costituzione intima, cioè nella trasformazione semantica dovuta specialmente all'uso quasi continuo della metafora : poi esamina i suoi influssi e gli elementi tolti da altre lingue e da

altri gerghi. Lo studio è di estrema curiosità, non solamente per il glottologo, ma anche pel letterato e per lo psicologo.

R. Renier, *Giornale storico della letteratura italiana*, 1908, p. 466 à 467.

Etudier l'argot à la fois organiquement, dans ses éléments et ses procédés constitutifs, et chronologiquement depuis le XV^e^ siècle jusqu'au milieu du XIX^e^, tel est le but que s'est proposé, dans un ouvrage fort intéressant, un érudit linguiste, M. Lazare Sainéan. Tâche assez neuve. Indiquons brièvement ses principales conclusions. D'abord, ce qu'il montre bien, c'est que l'argot n'est pas un langage spontané. C'est un langage *voulu* et un langage *secret*. Puis procédés sémantiques surtout : l'argot est par excellence le langage métaphorique. Il y aurait une belle étude à faire, et curieuse, de toutes ces métaphores au point de vue psychologique et sociologique. Celui qu'elle tentera n'aura que la peine d'ouvrir l'ouvrage de M. Sainéan pour trouver, ramassés et groupés en bon ordre, des matériaux de choix, éprouvés et classés. Au reste, l'argot ne transpose pas seulement, il emprunte... Enfin, dans l'argot, il y a du vieux français et du patois... M. Sainéan signale les origines de l'invasion de l'argot dans la langue, parlée ou écrite : il pénètre partout, gagne tous les milieux. Progrès qui ne désarment pas les véritables connaisseurs. Ils vont hochant la tête tristement : « La pègre n'a plus d'argot ; l'argot se perd, l'argot est perdu ». Du moins, grâce à M. Sainéan, à son grand, patient et méthodique labeur, ne sera-t-il perdu ni pour les linguistes, ni pour les historiens de la langue — ni même, le cas échéant, pour les historiens tout court, les psychologues et les sociologues.

Lucien Febvre, *Revue de synthèse historique*, 1908, p. 233 à 236.

Le terme d'*argot* a fini par prendre en français un sens très vague, très élastique : chaque groupe social a son *argot*, langage plus ou moins factice où figurent des mots inconnus au français proprement dit, et où les mots français sont souvent pris dans une acception détournée. Primitivement le mot *argot* s'est appliqué, dans notre pays, à la « classe » et non à la « langue » des malfaiteurs. C'est un terme collectif, dont M. Sainéan a fort bien élucidé l'origine. Donc c'est à la langue des malfaiteurs, étudiée dans ses monuments les plus anciens et les plus authentiques, que M. Sainéan a consacré le livre que nous nous proposons de faire connaître et auquel l'Institut a décerné en 1908 la plus haute récompense dont il dispose dans l'ordre des études linguistiques, le prix Volney. M. Sainéan a eu à sa disposition les matériaux nouvellement donnés au public par les lexicographes et les éditeurs de textes ; il a, pour les mettre en œuvre, une connaissance générale des langues et des patois les plus divers que son laborieux devancier, Francisque Michel, était loin de posséder au même degré. Aussi ingénieux que Schwob et Guieysse, il est guidé par un principe excellent, dont ils ne se sont pas toujours inspirés, celui de procéder historiquement : aussi se garde-t-il d'attribuer arbitrairement à l'argot ancien les tendances qui ne se manifestent que dans l'argot de nos jours. L'introduction de M. Sainéan est de tout point excellente. J'y louerai surtout le chapitre intitulé : *Critiques des sources*, où il montre combien les recueils et impressions modernes ont altéré, par suite des fautes typographiques, l'ancien vocabulaire argotique. Méticuleusement documenté, M. Sainéan a soumis à une analyse approfondie l'argot ancien de France, tant au point de vue lexicographique qu'au point de vue sémantique. Il repousse la plupart des rapprochements qu'on a proposés entre certains termes d'argots et des termes celtiques, grecs, latins, hébreux, bohémiens, etc. : et il proclame que, malgré quelques points de contacts avec l'argot d'Italie (le *furbesco*), d'Espagne (la *germania*), de Portugal (le *calao*), l'argot de France est un produit foncièrement indigène. M. Sainéan s'efforce de réduire l'élément mystérieux de l'argot. Il n'y aurait plus, en effet, de mystère si l'on acceptait sans réserve l'idée maîtresse de son livre : l'argot a emprunté son vocabulaire au français commun ou dialectal, qu'il a parfois conservé tel quel, et plus souvent détourné de son sens propre par le jeu capricieux de l'imagination. L'étude des éléments originaux est fort bien conduite et fort intéressante : c'est un manuel de sémantique argotique où l'auteur fait preuve de beaucoup de perspicacité et éclaire singulièrement le sujet.

Antoine Thomas, *Journal des Savants*, octobre 1909, p. 437 à 445.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU